

Rapport de recherche

Les jeunes « invisibles » *ni en éducation, ni en formation, ni en emploi et ni en accompagnement* En France et en Europe

Claire Bernot-Caboche

claire.caboche@gmail.com

Version condensée de la recherche
*Les jeunes « invisibles ». De l'émergence d'un problème à
l'élucidation des conditions de construction de réponses
cohérentes*

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier en tout premier lieu Monsieur le Professeur Philippe Meirieu qui nous a guidée et conseillée pendant ces quatre années de recherche, en nous encourageant sans cesse, trouvant les mots justes et dynamiques, recentrant ou au contraire réorientant nos travaux sur de nouvelles voies à explorer, nous laissant une très grande liberté dans les choix de nos positionnements mais toujours présent, si nécessaire. Nous remercions vivement les autres membres du jury, Denis Adam, Véronique Bordes, Jean-Paul Delahaye, François Dubet et Jean-Claude Régnier, de nous avoir fait l'honneur de siéger à notre soutenance de thèse.

Les activités de l'École doctorale EPIC, proposées par son directeur André D. Robert, ont permis de faire émerger les compétences requises pour l'écriture et à la soutenance de notre recherche, notamment l'organisation des rencontres doctorales et la création de la revue Inter Pares qui nous ont enseigné la rigueur scientifique, en complément des séminaires doctoraux, occasions de confronter notre matériau d'étude à nos pairs et professeurs du laboratoire ECP.

Nous avons bénéficié d'un financement de l'IRES, par l'intermédiaire du Centre de recherche Henri Aigueperse de l'UNSA Éducation, qui nous a permis d'approfondir et d'élargir le champ de recherche à quatre pays d'Europe, et de nous adjoindre une assistante, Camille Blot, pour la réalisation de nouvelles statistiques. Merci aux membres du comité de suivi, Claire Krepper, Christine Savantré, Françoise Ducroquet, Luc Bentz et Denis Adam.

Nos autres remerciements iront vers les nombreux jeunes sans qui notre recherche n'aurait aucun sens. Ils ont participé à nos entretiens et ont guidé notre recherche, posant les vraies questions, portant un regard critique et constructif sur le monde et son fonctionnement, sur l'héritage politique et sur la politique publique de « jeunesse » qu'ils voudraient voir se dessiner.

Nous remercions particulièrement Madame la ministre de la réussite éducative George Pau Langevin qui nous a reçue au ministère de l'Éducation et facilité l'accès aux données statistiques.

Nous remercions Monsieur Mickaël Garnier-Lavalley, Délégué interministériel à la jeunesse, qui a répondu à nos questions lors d'un entretien, ainsi que Monsieur Rémi Branco, Chef de Cabinet du ministre et Porte-parole du Gouvernement Stéphane Le Foll, qui nous a reçue au ministère.

Nous formulons également de vifs remerciements à Monsieur le ministre Jean Le Garrec, président d'Alliance Ville Emploi, qui a su nous accompagner et répondre à nos questions sur le plan politique et nous a fait l'amitié d'écrire un discours à la jeunesse pour conclure nos travaux, ainsi qu'à Monsieur le président de l'association Initiative Saint-Quentin, Philippe Marguerit, qui nous a consacré le temps nécessaire à la compréhension du monde économique et de l'entreprise.

Nous remercions l'UNSA, notre syndicat, qui nous a déchargée de cours pour travailler comme chargée de mission nationale sur la question de la jeunesse pour l'interprofessionnel, ce qui nous a permis d'allier notre activité professionnelle et notre activité de recherche pendant deux ans, et particulièrement Jean Grosset et Anne-Juliette Tillay qui nous ont toujours soutenue dans les moments difficiles.

Nous remercions notre collège de rattachement et sa Chef d'établissement, Madame Marianne Bérard, ainsi que l'équipe éducative du Collège Magellan qui ont répondu favorablement à nos demandes d'entretiens.

Et enfin, nous remercions l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et ses acteurs, ainsi que les sept communes la composant, qui nous ont accueillie pour la réalisation de notre inventaire des structures et actions vers la jeunesse ; ainsi que les nombreux acteurs locaux et territoriaux qui ont répondu à nos demandes d'entretiens.

SOMMAIRE

SOMMAIRE	5
INTRODUCTION GÉNÉRALE - Les jeunes « invisibles » : Une urgence sociale et un défi sociétal	9
Des jeunes « invisibles » laissés pour compte	10
Une problématique complexe reliée à une véritable question de société.....	11
Des hypothèses de travail posées pour comprendre les difficultés d'insertion des jeunes	12
Une méthodologie multiple à l'image de la complexité du phénomène de l'invisibilité.....	12
Un plan de recherche posant un regard sur les jeunes « invisibles » et l'offre territoriale avant de réfléchir aux solutions.....	13
PREMIERE PARTIE - Les jeunes « invisibles » – ni en éducation, ni en emploi, ni en formation, ni en accompagnement : Des jeunes sans droits ...	15
Chapitre 1 : Les jeunes « invisibles », de quoi parlons-nous ?	16
1. Deux exemples remarquables : être ou ne pas être sur la « voie royale »	16
2. Une société malade de ses « invisibles »	18
3. La construction de l'invisibilité	23
Conclusion du chapitre 1 : la visibilité de certains phénomènes occulte l'invisibilité d'autres réalités.....	31
Chapitre 2 : La place des jeunes dans la société : l'émergence de nouvelles problématiques....	32
1. La construction de l'invisibilité : revue de littérature.....	32
2. La question de l'« état » de jeunesse : contenu et définition	44
3. Les enquêtes sur les nouvelles générations : une identité à construire	48
Conclusion du chapitre 2 : Une génération consciente de ses difficultés	58
Chapitre 3 : Parcours des jeunes « invisibles ».....	59
1. Les jeunes précaires dans les médias.....	60
2. Premiers entretiens avec des personnes concernées par l'invisibilité : jeunes, adultes et acteurs.....	64
3. Premiers résultats : les problématiques des jeunes « invisibles »	74
4. Premières conclusions : des problèmes multiples rencontrés par les jeunes	80
Conclusion du chapitre 3 : Les problématiques des jeunes « invisibles » profilent leurs difficultés d'insertion.....	94
Conclusion de la première partie : La gageure de la mesure face à la précarité des jeunes.....	94
DEUXIEME PARTIE - Les jeunes « invisibles » en chiffres : Un phénomène social d'ampleur, héritage des politiques publiques de ce début de millénaire ?	97
Chapitre 1 : Des difficultés à construire de nouvelles statistiques.....	98
1. Inventaire de l'existant en matière de statistiques	101
2. La construction des nouvelles statistiques.....	110
3. Stabilisation de la méthode pour compter les « invisibles » et premiers résultats.....	121
Conclusion du chapitre 1 : La création de nouvelles statistiques proposant des degrés d'invisibilité pour les jeunes 15-29 ans	125
Chapitre 2 : La mesure du « stock » alimenté par le « flux »	126
1. Combien de jeunes sont « invisibles » ou en situation précaire ?.....	128
2. Trois degrés d'invisibilité liés à la précarité au-delà des jeunes « invisibles »	131
3. Des spécificités selon un parcours « ordinaire ».....	138
Conclusion du chapitre 2 : Des nouvelles statistiques tenant compte des degrés d'invisibilité des jeunes 15-29 ans	145
Chapitre 3 : Analyses croisées suivant la sociologie des jeunes « invisibles ».....	146
1. Les « invisibles » face à l'accès au logement	146
2. Les « invisibles » face à leur territoire d'habitation, « ZUS » et « non-ZUS »	151
3. Les « invisibles » face à la Profession et catégorie socioprofessionnelle des Parents (PCS)	154
4. Les « invisibles » en territoire	157
Conclusion du chapitre 3 : Les analyses croisées révèlent des différences entre les territoires, mais des convergences entre les destins des jeunes.....	172
Conclusion de la deuxième partie : Les jeunes sacrifiés sur l'autel des chiffres	172

TROISIEME PARTIE - Des empilements de dispositifs : Quelle cohérence politique et quelle efficacité ?	175
Chapitre 1 : Des dispositifs pour la jeunesse sur les territoires	176
1. Des mesures et des outils pour tenter d'arrêter le « flux » des « invisibles »	177
2. Des mesures et des outils pour tenter de gérer le « stock » des « invisibles »	201
2.5 L'emploi : des dispositifs et des questions, vers un guichet unique ?	214
Conclusion du chapitre 1 : Un foisonnement de structures à disposition des jeunes, pour quelle efficacité ?	222
Chapitre 2 : Focus sur une agglomération regroupant sept communes et 145 000 habitants..	223
1. L'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines en chiffres	224
2. Inventaire des structures travaillant pour la jeunesse	228
3. Spécificité des structures travaillant avec la jeunesse	230
4. Un inventaire de l'offre au prisme de notre « Agenda social de la jeunesse »	232
Conclusion du chapitre 2 : Une multitude de dispositifs pour une efficacité mesurée	240
Chapitre 3 : Une étude comparée à l'échelle de l'Europe	240
1. Des indicateurs au prisme de notre « Agenda social de la jeunesse »	244
2. Quelle efficacité des politiques publiques nationales de « jeunesse », l'exemple du Portugal et de l'Italie	265
3. Quelle méthodologie pour la construction d'une politique publique européenne de « jeunesse » ?	276
Conclusion du chapitre 3 : Des chiffres à relativiser	278
Conclusion de la troisième partie : Les enjeux de la construction d'une politique publique de proximité cohérente au niveau régional et européen	279
QUATRIEME PARTIE - Penser l'urgence, construire le futur : Vers un nouveau paradigme politique	281
Chapitre 1 : De l'information à l'action, une inflexion dans les politiques publiques de « jeunesse » ?	283
1. « Priorité jeunesse », des territoires et des acteurs	283
2. Un bilan 2015 contrasté, entre les chantiers du CIJ réalisés, ceux à mettre en œuvre et ceux manquants	298
Conclusion du chapitre 1 : Comment capitaliser notre vision de la réalité des « invisibles » et les solutions préconisées	313
Chapitre 2 : Le phénomène de rupture dans le statut des jeunes	314
1. Penser les temps libres et les temps citoyens	315
2. Sécuriser les parcours pour ne plus perdre de jeunes	328
3. Penser la protection des jeunes dans la société en mutation permanente	354
Conclusion du chapitre 2 : Des solutions existent-elles pour éviter les ruptures ?	363
Chapitre 3 : Vers un nouveau paradigme politique : le « Capital jeunesse »	364
1. Un paradigme politique initial à bout de souffle	366
2. Les limites d'un modèle archaïque, marquant un point de non-retour	368
3. Vers un nouveau paradigme politique ancré dans le 21 ^e siècle	369
4. Des outils et des préconisations pour ce nouveau paradigme	371
Conclusion du chapitre 3 : Un nouveau paradigme est-il envisageable pour transformer la vie des jeunes « invisibles » ?	374
Conclusion de la quatrième partie : Un recentrage de la politique publique de « jeunesse » inscrite dans une société bienveillante	374
CONCLUSION GÉNÉRALE - Une nouvelle image de la jeunesse	
« invisible » : vers un changement de modèle politique	377
BIBLIOGRAPHIE	389
SITOGRAFIE	401
LEXIQUE DES ABRÉVIATIONS	407
TABLE DES TABLEAUX, GRAPHIQUES ET SCHÉMAS	415

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Les jeunes « invisibles » :

Une urgence sociale et un défi sociétal

Des jeunes « invisibles » laissés pour compte

Quentin¹ : Un jeune « invisible » ? C'est moi ! A 27 ans je ne suis rien... no future... J'ai fait des études supérieures parce que les professeurs et mes parents me disaient : « Si tu fais de bonnes études, tu auras une bonne formation qui t'apportera un bon emploi. » Et ça fait trois ans que je recherche un emploi à la mesure de mon diplôme me permettant de partir de chez mes parents.

Mohamed² : Un « invisible » ? C'est moi depuis cinq ans ! J'ai décroché du collège en 3e parce qu'ils voulaient m'envoyer dans un CAP de mécanicien alors que je voulais être boulanger. Aujourd'hui, j'ai 21 ans et les Missions locales veulent m'imposer des solutions qui ne me plaisent pas. Je ne vois pas la fin de ma « galère », mais je peux dire que je sais ce que je ne veux pas être : une croix dans une case.

Nous pourrions multiplier ces exemples à l'infini, mais ce qui réunit ces jeunes « invisibles », c'est leur absence de statut, avec pour conséquence, leur invisibilité dans la société, mais également dans les statistiques. Cette situation ne cesse de surprendre : comment une société riche et moderne comme la nôtre, disposant d'une ingénierie sociale aussi développée, peut-elle se permettre de laisser perdurer – voire s'accroître – une telle fracture sociale et intergénérationnelle ? Cela témoigne d'un dysfonctionnement moralement inacceptable, dangereux sur le plan social, source de coûts et de perte de dynamique pour la société sur le plan économique, et surtout de souffrance pour les jeunes. Cela nous renvoie à un défi essentiel, redonner un espace et un avenir à la jeunesse.

En 2011, nous avons orienté le champ d'investigation de notre recherche³ sur cette catégorie de jeunes, dont les problématiques n'étaient guère prises en compte dans leur globalité, ni par les acteurs politiques, ni par les chercheurs : les « invisibles » – ni en emploi, ni en éducation, ni en formation, ni en accompagnement. L'objectif était de construire un véritable objet scientifique et politique et, par-delà, penser notre travail universitaire comme relevant, tout à la fois, d'une recherche académique et d'un projet politique, au sens aristotélicien du terme.

Quand ce travail a été envisagé, les perspectives politiques en France et en Europe étaient mauvaises, la situation des jeunes se dégradait de mois en mois sans que les décideurs publics ne prennent véritablement conscience de l'ampleur des « dégâts » pour cette catégorie de population, empêchée d'entrer dans l'âge adulte. Notre « contribution citoyenne » concrétisée par un engagement politique, syndical, associatif et professionnel, nous ont permis d'observer à quel point il y avait urgence en ce domaine. Alors, quand le ministre de l'Éducation nationale a déclaré à l'Assemblée nationale, le 9 juin 2011, que 250 000 jeunes avaient décroché de la formation initiale, dont seulement 72 000 étaient pris en charge par les Missions locales, nous nous sommes interrogée sur le devenir des quelque 180 000 jeunes restant, sans diplôme et sans solution. D'autant, qu'à ces jeunes, s'ajoutaient les exclus des années précédentes restés sur le bord du chemin, auxquels se sont additionnés les nouveaux sortis depuis 2012 – ils seraient 150 000 de plus chaque année⁴ – formant ainsi une cohorte de ceux que les agences de statistiques ont nommé les « NEET » – Not in

¹ Extrait d'un entretien avec un jeune « invisible » en septembre 2012.

² *Ibidem*.

³ Réalisée pour le doctorat de Sciences de l'Éducation, sous la direction de Philippe Meirieu. Présentée et soutenue publiquement le 23 mai 2016 à l'Université Lumière-Lyon 2 Accessible en ligne : http://theses.univ-lyon2.fr/documents/lyon2/2016/bernot_c/pdfAmont/bernot_c_these_udl.pdf

⁴ Le Gouvernement a affirmé fin 2016 que le nombre de décrocheurs seraient descendu en-dessous de la barre des 100 000.

Education, Employment, or Training⁵ – approchant, en France, les deux millions entre 15 et 29 ans et dépassant les quatorze millions en Europe. Ces nouvelles statistiques sont apparues après le début de notre travail, et ont nécessité de les comprendre, avant de construire nos propres mesures du phénomène, avec une approche différente. Elles nous ont également obligée à reconsidérer le périmètre de l'âge des jeunes, en repoussant la limite d'âge de notre public, de 25 à 29 ans révolus, parce que certaines agences travaillaient sur les 16-24 ans et d'autres sur les 15-29 ans, ce qui nous a interrogée.

On peut, évidemment, se contenter de dénoncer les problèmes de l'éducation conduisant au décrochage précoce des sans-diplôme, ou encore la formation professionnelle qui serait inadaptée au monde du travail, résultant notamment du défaut d'anticipation des mutations du monde économique – mondialisation et/ou progrès technologique. Mais la principale plaie de la société reste un chômage massif, imposant des ruptures dans les parcours professionnels et, finalement, de la précarité systématique. Les jeunes sont les premiers touchés par cette pénurie d'emplois et peinent à entrer dans leur vie d'adulte, repoussant, de fait, la limite d'âge de ce que l'on nomme « la jeunesse ». C'est pourquoi notre recherche s'attache à comprendre et mesurer le phénomène de l'invisibilité dans sa complexité, à appréhender et répertorier les mesures existantes et, pour finir, à faire des propositions pour tenter d'améliorer le sort de ces jeunes « invisibles ».

Une problématique complexe reliée à une véritable question de société

D'une part, l'emploi durable n'est plus un débouché facile pour les jeunes en fin d'études, et encore moins pour les non-qualifiés. En conséquence, nombreux d'entre eux décrochent de la vie chaque année, alimentant ainsi la cohorte des « invisibles ». Deux problèmes se posent alors : prévenir le décrochage pour stopper le « flux », et raccrocher les décrochés pour diminuer le « stock ». Mais d'autre part, ce n'est pas forcément le manque de structures adaptées aux différentes problématiques de l'insertion qui pose question, c'est plutôt la difficulté à se repérer, à trouver les bonnes adresses et à choisir la(les) structure(s) la(les) plus efficace(s). Ce « maquis » de dispositifs est générateur d'illisibilité pour les acteurs éducatifs, économiques et sociaux mais également pour les jeunes, eux-mêmes, qui s'engouffrent dans ce foisonnement d'offres très diverses, s'y perdent ou « zappent » de l'une à l'autre et, finalement, renoncent à l'exercice de leurs droits.

Par ailleurs, les politiques publiques de « jeunesse » s'arrêtent à 25 ans révolus, et cela depuis quarante ans⁶. Les jeunes sont donc considérés, devant la loi, comme des adultes dès leur vingt-sixième anniversaire. Alors qu'aujourd'hui, nous avons vu que des statistiques intégraient cette catégorie de population jusqu'à vingt-neuf ans révolus – 34 ans dans de nombreux pays – sans pour autant que les dispositifs légaux aient été adaptés en France à cette réalité. Les conséquences sont dramatiques pour les plus âgés des « invisibles », nécessitant des mesures propres à leurs difficultés, mais inexistantes, et que les acteurs politiques refusent de créer, le plus souvent pour des raisons budgétaires⁷. Doit-on se contenter de ces réponses et abandonner cette catégorie de jeunes, ou doit-

⁵ NEET : Trad. Ni en éducation, ni en emploi, ni en formation.

⁶ Intervention d'un ancien président de l'UNML le 16 février 2016 à l'Assemblée nationale lors de la conférence/débat *Emplois d'avenir : un contrat comme les autres ?*

⁷ Réponse d'un député LR, à la même conférence, à une question sur ce sujet précis : « *il est inconcevable de rallonger l'âge légal de la jeunesse, cela coûterait trop cher à l'État d'ouvrir les dispositifs jusqu'à 30 ans !* »

on les prendre en considération, regarder de près les problèmes qu'ils rencontrent, et les accompagner jusqu'à leur prise d'autonomie ? C'est à partir de ces questions que nous avons engagé notre recherche dont nous allons présenter les hypothèses.

Des hypothèses de travail posées pour comprendre les difficultés d'insertion des jeunes

Nous faisons l'hypothèse qu'il existe de nombreux jeunes « invisibles » – ni en éducation, ni en formation, ni en emploi, ni en accompagnement – sans aucun statut et non repérés. À notre sens, le fait qu'ils puissent atteindre l'âge de 30 ans et qu'ils ne soient plus systématiquement issus des seules zones urbaines sensibles (ZUS), change la donne. Ce qui nous amène à penser que les solutions proposées pour gérer le « stock » des « invisibles » ne sont plus adaptées à l'ensemble des situations. Par ailleurs, nous faisons l'hypothèse que des solutions existent, qu'elles sont nombreuses et diverses mais répondent mal aux enjeux consistant à mener l'ensemble des jeunes à entrer dans leur vie d'adulte car, dispersées, non coordonnées globalement et, de fait, illisibles pour le public et les acteurs concernés.

Si nous élargissons notre champ d'investigation à l'Europe, nous faisons l'hypothèse que la France dispose d'une ingénierie sociale relativement élaborée, quoique très confuse, et qu'il faut regarder ses résultats « moyens » en prenant en compte sa spécificité de pays dont la population possède le plus fort taux d'accroissement naturel depuis de nombreuses années. Dans ces conditions, nous faisons l'hypothèse que la société française doit, pour résorber ce phénomène, réformer en profondeur les politiques publiques de « jeunesse ». Il faut, à notre avis, envisager un nouveau paradigme politique, où les périodes interstitielles entre l'éducation initiale, la formation professionnelle et l'emploi ne seraient plus des ruptures sociales mais des étapes, voire des tremplins dans les parcours de vie.

Une méthodologie multiple à l'image de la complexité du phénomène de l'invisibilité

Notre projet exige d'utiliser plusieurs méthodes de recherche afin de répondre à tous les problèmes posés :

1. Dans un premier temps, il convient de définir ce que nous entendons par les jeunes « invisibles », de préciser la nature de leurs difficultés d'insertion – origines et manifestations – ainsi que ce que nous définissons comme des phases d'« errance ». Pour cette partie qualitative, nous partirons d'entretiens⁸ avec une dizaine de jeunes sans statut, choisis parmi ceux que nous avons rencontrés sur le terrain professionnel, associatif et personnel⁹, qui permettront, à la fois de construire un tableau de leurs problématiques et de tenter une définition du phénomène ; ces travaux seront alimentés en permanence par les paroles d'autres jeunes et de membres de leurs familles, ainsi que par celles d'acteurs politiques et de terrain. Pour compléter cette vision de la jeunesse, nous analyserons trois

⁸ Entretiens faisant l'objet d'enregistrements ou de prises de notes.

⁹ Nous côtoyons des jeunes sans statut dans notre entourage direct.

enquêtes générationnelles et proposerons une revue de littérature. En effet, chercher des solutions et penser les politiques publiques de « jeunesse » coordonnées, nécessite de croiser à la fois ce qui relève du domaine des grandes dynamiques culturelles, sociétales et sociales, avec ce qui ressort des dynamiques individuelles ;

2. Parce qu'il est essentiel de mesurer l'ampleur du problème, nous entreprendrons de compter les jeunes « invisibles » en créant des degrés d'invisibilité, renouvelant ainsi la vision des acteurs politiques et scientifiques, en catégorisant leurs problématiques selon, ce que nous avons nommé, la méthode de l'entonnoir. Cette deuxième partie quantitative permettra de distinguer les catégories de jeunes en emploi précaire, en accompagnement long et sans aucun statut, en distinguant les tranches d'âges séparant les jeunes censés être en éducation secondaire, en formation supérieure et, en emploi. Nous proposerons des analyses croisées avec le type de logement, la zone géographique d'habitat et la catégorie socioprofessionnelle des parents, permettant ainsi de mieux comprendre les origines socioculturelles de ces jeunes. Et, pour vérifier que les résultats diffèrent d'un territoire à l'autre, nous présenterons une étude quantitative réalisée sur une agglomération et un comparatif régional et européen ;
3. Quand il s'agit d'ajuster les solutions existantes et de créer celles qui manquent, cela nécessite de connaître la réalité du terrain et de l'offre. Donc, la troisième partie, à la fois quantitative et qualitative, sera composée de la présentation des principales mesures censées résoudre les problématiques du « flux » des décrocheurs et du « stock » des « invisibles ». Elle sera suivie d'un inventaire, aussi exhaustif que possible, de tous les dispositifs et structures travaillant avec le public « jeune » sur une agglomération, qui seront catégorisés dans un « Agenda social de la jeunesse » créé spécialement pour classer les nombreux résultats et pouvoir mieux les analyser. Et parce que la France est dépendante de l'Europe, nous proposerons un comparatif statistique entre quatre de ses pays et la France, ainsi qu'une analyse des résultats pour dégager les bonnes pratiques à l'intérieur du périmètre des Traités de Bologne et de Lisbonne ;
4. Et enfin, puisque nous envisageons notre travail de recherche comme pouvant avoir une utilité sociale, il doit pouvoir se conclure par des propositions de solutions, que nous qualifions de « durables », afin de contribuer à sortir ces jeunes de la précarité et de l'isolement. La quatrième partie sera donc exploratoire, car ce phénomène est mouvant et complexe comme la souffrance des jeunes en déshérence, et ne doit pas nous interdire de rechercher des principes institutionnels permettant d'y faire face. En conséquence, nous proposerons plusieurs axes de travail en commençant par une analyse des inflexions dans les politiques publiques de « jeunesse », qui n'ont pas cessé d'évoluer entre 2012 et 2016. Nous poursuivrons par une modélisation du phénomène de rupture dans le statut des jeunes, accompagnée de propositions de solutions. Et, pour terminer, face aux ruptures intergénérationnelles mises à jour tout au long de notre recherche, nous proposerons d'élargir la réflexion jusqu'à envisager un changement de paradigme politique pour sortir de cette impasse et redonner un espace aux jeunes dans la société.

Un plan de recherche posant un regard sur les jeunes « invisibles » et l'offre territoriale avant de réfléchir aux solutions

Nous avons ainsi conçu un plan en quatre parties distinctes, considérant tous les éléments nécessaires à la compréhension de notre sujet de recherche, ceci, afin d'obtenir une vision, à la fois fine et globale, des difficultés d'insertion des jeunes et de la palette d'outils à leur disposition. Nous

voulons, en effet, être en mesure de proposer des solutions innovantes, adaptées à l'ampleur du problème :

- La première partie posera le cadre de notre objet de recherche en définissant le public des jeunes « invisibles » – ni en éducation, ni en emploi, ni en formation, ni en accompagnement – et étudiera leur place dans la société ainsi que leurs parcours de vie ;
- La deuxième partie sera consacrée aux jeunes « invisibles » en chiffres, pour en mesurer le « stock » – alimenté par le « flux » – et proposera des degrés d'invisibilité, à l'image de leurs problématiques, ainsi que des analyses croisées mettant à jour la sociologie de ces jeunes précarisés ;
- La troisième partie inventoriara les dispositifs existants sur les territoires, avant de réaliser un focus sur une agglomération proposant un inventaire, qui se veut exhaustif, de l'ensemble des structures travaillant avec les jeunes, suivi par une étude statistique comparée à l'échelle européenne, tous deux au prisme de notre « Agenda social de la jeunesse » ;
- La quatrième partie s'attachera à proposer des solutions inscrites dans l'urgence mais également dans la construction de l'avenir, en s'appuyant sur les inflexions dans les politiques publiques de « jeunesse » depuis 2012 et en pensant le phénomène de rupture dans le statut des jeunes, pour terminer par la proposition d'un changement de paradigme politique.

Nous avons bâti ces quatre parties pour qu'elles s'enchainent naturellement et participent à transformer les problématiques des jeunes « invisibles » en véritable objet scientifique et politique afin de poser les bases de la construction de réponses cohérentes. Bien évidemment, nous ne prétendons pas avoir fait totalement le tour du problème, mais il nous semble que les matériaux que nous avons recueillis dans leur diversité, et les analyses que nous avons tentées, peuvent contribuer à renouveler, au moins partiellement, les regards sur une question de société essentielle aujourd'hui.

PREMIERE PARTIE

Les jeunes « invisibles » – ni en éducation, ni en emploi, ni en formation, ni en accompagnement :

Des jeunes sans droits

Quand les jeunes n'ont plus de place dans la société, ils se mettent en « mode protection » et s'en isolent naturellement. Soit, comme un « bateau ivre », ils dérivent sans cap et sans vision d'avenir, pour rejoindre le « clan des invisibles ». Soit, comme les NEET japonais, ils créent un nouveau monde où le « vivre ensemble » l'emporte sur l'appât du gain, un monde « hors sol », un monde parallèle, avec ses règles et ses propres « citoyens » reconnus comme appartenant à un collectif. Soit, de l'autre côté de la méditerranée, ils initient la révolution du printemps arabe comme les jeunes tunisiens. À l'aune des mutations sociétales, les jeunes dans toutes leurs composantes constituent un objet complexe, en mouvement, qu'il est nécessaire d'expliquer. Dans cette complexité, nous nous attacherons particulièrement à définir les jeunes « invisibles », les 15-29 ans ni en éducation, ni en formation, ni en emploi et ni en accompagnement. Mais, comprendre ce processus d'entrée en « invisibilité », nécessite de décortiquer avec méthode les concepts en jeu, d'en interpréter les contenus, d'en trouver les invariants pour construire notre objet de recherche et une théorie acceptable.

Cette première partie dite « contextuelle » doit nous y conduire. Elle abordera la définition de l'invisibilité dépassant le seul périmètre des NEET, son émergence en France, en Europe et dans le Monde, la place des jeunes dans la société, et enfin leurs parcours multiples, dont ceux des « invisibles ». Nous la compléterons par une revue de littérature pour construire le paysage intellectuel dans lequel nous installerons notre recherche.

Chapitre 1 : Les jeunes « invisibles », de quoi parlons-nous ?

Nous procédons dans ce premier chapitre à la définition des jeunes « invisibles » en partant de celle des NEET. Pour comprendre l'émergence de ce concept d'invisibilité, nous faisons appel à l'histoire mondiale et géopolitique récente, parce que les jeunes rencontrent des problèmes d'entrée dans la vie, comparables, voire identiques, et cela quel que soit leur lieu de résidence dans le monde, même si les manifestations sont différentes d'un territoire à un autre, d'un pays à un autre. Mais avant tout, nous introduisons ce travail de recherche par l'expression de deux personnes, sorties de l'état de jeunesse, et ayant suivi des parcours atypiques pour trouver leur voie.

1. Deux exemples remarquables : être ou ne pas être sur la « voie royale »

La « voie royale » est le chemin linéaire qui mène un enfant de son éducation initiale à un emploi stable, sans rupture, sans détour. Les trois-quarts de la population suivent ce chemin avec plus ou moins de réussite, avec plus ou moins besoin d'accompagnement, à des niveaux plus ou moins élevés de formation et d'emploi. Ce chemin est borné par des codes bien précis mais ne dit pas si le chemin est choisi par le jeune, ou si c'est celui de l'institution qui a réussi à standardiser sa volonté, son désir. Nous citons deux exemples remarquables qui permettent de réfléchir aux limites de l'école élitiste, éliminant les jeunes atypiques sortant de la « norme » scolaire.

1.1 Kitty Crowther, la célébrité au bout d'un long tunnel

Kitty Crowther, une illustratrice et auteure de renom ayant obtenu le prix Astrid Lindgren, équivalent du Nobel pour l'illustration jeunesse, souffre de surdité depuis sa naissance. Elle témoignait dans l'émission « Question d'éducation » sur France Info le 24 décembre 2012, en disant que son handicap, incompris des enseignants et de son entourage, avait provoqué de la souffrance,

une orientation précoce et un rejet de la société pendant son adolescence. C'est par de gros efforts qu'elle a compensé ses difficultés et comblé son retard scolaire, parce qu'elle n'avait pas envie d'être mise à l'écart de sa vie. Elle aurait aimé que ses enseignants soient plus attentifs et ne lui cachent pas les efforts nécessaires à mettre en œuvre, au lieu de lui stopper son avenir professionnel en l'orientant, à 15 ans, vers une voie professionnelle qu'elle qualifie de « voie poubelle », voie de la relégation alors qu'elle soutient que sa valorisation suffirait souvent à redonner de la fierté aux jeunes qui la suivent. Les métiers manuels sont des métiers à part entière, tellement nécessaires à faire vivre la société, où l'excellence a toute sa place. Sa volonté a primé sur celle des enseignants du secondaire qui l'avaient condamnée avant de lui donner sa chance, elle s'est battue et a gagné. Son handicap lui a forgé un caractère de battante, c'est sa force ; pourtant, elle aurait pu s'écrouler et être exclue de cette immense réussite.

Certes la personne prise en exemple est belge et a suivi ces études à Bruxelles, mais elle le dit elle-même, les processus d'exclusion sont identiques en France et en Belgique. Dans ce témoignage, il s'agit de handicap physique, mais nous pouvons retrouver le même principe de relégation, plus ou moins conscient, dans les situations de discrimination sociale dont souffrent de nombreux jeunes des zones urbaines ou rurales sensibles, que ce soit à l'école ou pour l'accès à l'emploi. Néanmoins, aujourd'hui, les jeunes issus de milieux moins modestes peuvent souffrir des effets de la discrimination par ricochet. C'est ce que nous découvrons avec ce deuxième exemple.

1.2 Fabien, de multiples expériences très enrichissantes avant de se réaliser dans un travail choisi

Fabien, jeune homme âgé de 30 ans au début de notre recherche, aurait pu être taxé d'être un « Tanguy ». Il nous raconte sa vie remplie d'expériences très diverses. Il a suivi des chemins détournés sans jamais perdre de vue son désir de travailler dans le domaine de la musique. A 33 ans il réalise enfin son rêve. Il nous raconte sa vie avec lucidité et fierté :

Au collège, j'étais plutôt un bon élève, quand je suis arrivé au lycée, les choses ont commencé à se gâter. J'ai subi, pendant plusieurs mois, le harcèlement physique et moral de plusieurs élèves de ma classe qui ne supportaient pas que je réponde à toutes les questions des professeurs – il fallait faire semblant de ne pas savoir. Ces mêmes professeurs ne m'ont pas aidé, au contraire ils m'ont enfoncé. J'étais dans un lycée réputé pour être le meilleur d'Ile-de-France, et il ne fallait surtout pas entacher sa réputation. Ils oubliaient de dire que chaque année, ils excluaient 25 % des élèves pour avoir de meilleurs résultats en terminale et au bac, c'était facile. Ils n'ont pas osé m'exclure, j'étais la victime, mais ils ne m'ont pas aidé, j'ai redoublé ma seconde, ma première et quand je suis arrivé à ma deuxième terminale, j'allais avoir 18 ans et j'ai dit à mes parents qui m'avaient porté jusque-là, que j'arrêtais. Ils m'ont dit « ok, mais tu trouves un travail ». Ce que j'ai fait, je suis devenu responsable d'un rayon dans un grand magasin, au bout de deux années à me lever tous les jours à 4 heures du matin, j'ai voulu reprendre des études, j'ai trouvé une formation de DJ (Disc-Jockey) – ma passion – à Lyon. Mes parents m'ont aidé dans les démarches pour que ce soit pris en charge par la région. J'ai terminé mon année, et au bout de quelques mois, j'ai réalisé que cela ne me permettrait pas de vivre, donc j'ai cherché un travail rémunéré tout en montant une association, Neo Teck Spirit, qui promeut la musique techno et organise des soirées rassemblant des DJ du monde entier. Je suis entré à la Poste comme facteur pour pouvoir partir de chez mes parents, mais j'ai galéré pendant deux ans pour trouver un appartement, finalement c'est grâce à mon entreprise que j'ai pu enfin emménager chez moi à 23 ans. Je suis resté cinq ans à la Poste, mais à la fin, c'était

devenu un enfer, ils étaient en train d'automatiser le tri et cherchaient à licencier, comme j'étais en CDI et non fonctionnaire, j'ai fait partie de la charrette. Je suis alors parti en Thaïlande, j'ai bénéficié d'une aide de Pôle emploi pendant deux ans parce que j'avais le projet de monter une entreprise là-bas. Je me suis aperçu que ce n'était pas possible, les thaïlandais nous acceptaient en tant que voyageurs, mais pas en tant que professionnels, et surtout quand on réussissait. Donc, je suis rentré en France, chez mes parents parce que je n'avais pas d'autre solution, je me sentais mal de le leur imposer, mais ils m'ont accueilli et je les en remercie. Pour ne pas « rien faire », je suis entré chez Peugeot, à la chaîne. Ça a été très dur, mais j'ai tenu trois ans et j'ai eu la chance de bénéficier du Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) il y a deux ans. J'ai entrepris une formation de régisseur Son et Lumière à Lyon, là encore il a fallu entreprendre des démarches, heureusement que j'ai été aidé par mes parents. Je suis sorti de cette formation renforcé. J'ai créé ma propre entreprise avec l'aide à la création d'entreprise du plan social. Aujourd'hui, j'ai emménagé à 33 ans dans une maison avec mon amie et je vis enfin ma vie d'adulte autonome. Je ne regrette rien – je parle couramment l'anglais et me débrouille très bien en thaïlandais – sauf mes années lycée gâchées par des professeurs qui n'étaient là que pour sélectionner les bons et jeter leurs cours sur le tableau, sans voir qu'une partie de leurs élèves étaient en souffrance – l'année de mes 15 ans il y a eu trois suicides réussis parmi les lycéens, c'est vrai que l'idée était tentante. Eux, ils n'ont pas eu la chance d'avoir des parents comme les miens.

Nous voyons que ces exemples de parcours atypiques ont mené à la réussite par des chemins détournés. Ces deux témoignages montrent que tout se joue à l'adolescence, nous pouvons rencontrer des obstacles réputés insurmontables et arriver à les dominer, encore faut-il faire les bonnes rencontres, au bon moment. Dans la situation qui est celle d'une crise économique sans précédent dans de nombreux pays, se traduisant particulièrement pour les jeunes par des handicaps sociaux en progression constante, la prise en compte de ces préoccupations devrait être, pour la démocratie, une priorité absolue. Un regard précis s'impose sur l'espace social. Doit-on encore attendre pour trouver des solutions durables aux difficultés grandissantes des jeunes ? C'est une réponse à cette question que ce travail, basé sur l'écoute, le regard et l'« humilité » du chercheur, tentera d'apporter.

2. Une société malade de ses « invisibles »

Après avoir créé la post-adolescence, dépassé le phénomène Tanguy, et vu l'adulthood émerger, la société a créé la notion de NEET, permettant de compter les jeunes en marge de l'insertion professionnelle. Convaincue de l'insuffisance de cette approche, nous proposons une nouvelle catégorie de jeunes, les « invisibles » – ni en éducation, ni en formation, ni en emploi, ni en accompagnement – au-delà des simples NEET qui n'intègrent pas l'accompagnement, alors que nous pensons qu'il doit être le fil rouge de toute politique publique d'insertion, et particulièrement quand elle concerne la jeunesse. Ce groupe de jeunes, relève autant de l'ethnologie, de la sociologie, de la psychologie, de la philosophie que de la politique. En effet, porter un regard sur ces jeunes nécessite plusieurs entrées pour éviter de ne traiter que des bribes du problème, sans jamais le résoudre dans son intégralité.

Quand la gauche est arrivée au pouvoir en 1981, le nombre de NEET était limité aux jeunes issus des quartiers sensibles, voire des milieux populaires très défavorisés et souvent issus de l'immigration récente. Des politiques publiques adaptées ont alors été mises en œuvre dans les territoires le nécessitant. En même temps que le chômage de masse s'est amplifié, ce nombre a

augmenté pour devenir la honte de la République et toucher tous les pans de la société. En parallèle de cette dérive, la société a lentement, mais sûrement, dissocié les métiers manuels – laissés aux mauvais élèves comme « punition » – des métiers intellectuels – promis aux bons élèves – dégradant ainsi l'image des métiers manuels au point que nous avons aujourd'hui des difficultés à trouver un plombier ou un vitrier. Jusqu'au début du vingtième siècle, l'homme de métier¹⁰ devait d'abord, et surtout, être porteur d'un projet professionnel et d'un projet de vie. Ne l'oublions pas le métier est avant tout synonyme de la possibilité de gagner sa vie, donc son indépendance (François Icher, 2003).

Après ce préambule, nous commençons par définir les concepts structurant les éléments de langages de l'éducation, de la formation, de l'emploi et de l'accompagnement, pour dégager des interrogations spécifiques à chacune de ces notions et pouvoir conceptualiser la notion de jeunes « invisibles ». Ce travail préalable d'élaboration du champ sémantique de notre corpus, est indispensable à la poursuite de notre étude quantitative, mais également qualitative. Pour cela, nous avons exploré les dictionnaires de pédagogie, d'éducation, de formation, de psychologie, de philosophie, etc.

2.1 Des jeunes, « ni en situation d'éducation »

Jean-Jacques Rousseau affirme que c'est parce que l'homme est perfectible qu'il se distingue de l'animal. L'idée d'éducation renvoie alors à une forme d'activité partagée entre l'éducateur et l'apprenant. Emmanuel Kant rajoute la dimension d'accession à l'exercice de sa propre faculté de connaître en toute liberté. Philippe Meirieu (1983) propose le principe d'éducabilité reliant ces deux notions. La finalité de l'éducation doit permettre à l'enfant de devenir autonome pour accéder à l'humanité qui est en lui. L'enfant n'est pas seul, il vit en société et participe à la vie de la cité de façon passive, avant d'être active. L'éducation peut infléchir l'organisation de la cité, et par là, contribuer à la moderniser. C'est par elle que nous pouvons rendre ses habitants citoyens et acteurs. Cette éducation commence dès la naissance, puis l'école prend le relai des parents et ensuite, elle est aujourd'hui censée se prolonger tout au long de la vie.

Venant du latin *educare*, « nourrir », « avoir soin de », l'éducation est multiple, mais avant tout, elle est l'action visant à faire de l'enfant un homme accompli. Elle fut au cœur de la pensée antique (*paideia*) et l'objet de nombreux débats, parce qu'elle va déterminer le type d'homme que l'on veut façonner, donc le type de société que l'on veut construire. André D. Robert (2015) étend la mission de l'éducation à la formation de l'homme, du citoyen et du professionnel. Michel Soëtard (1998) évoque l'éducation par nature, l'éducation comme devoir d'humanisation et l'éducation sans fin¹¹. Jacques Pain (1998) parle d'éducation informelle, quand Geneviève Poujol (1998) propose une définition de l'éducation populaire comme un projet de démocratisation de l'enseignement complémentaire de l'éducation scolaire, pour former les citoyens. Joffre Dumazedier (1998) définit l'éducation permanente, comme une extension de l'éducation populaire des « *milieux sous-privilégiés* », à l'ensemble des milieux sociaux. Alors qu'Ivan Illich dénonce « *l'école à perpétuité* » lui préférant la coéducation des générations, et Émile Durkheim l'auto-formation individuelle et collective, faisant tous deux la part belle au sujet apprenant qui n'est plus le seul enfant mais également l'adulte tout au long de sa vie.

¹⁰ Au sens de son origine latine *ministerium* qui fait essentiellement référence à la notion de service.

¹¹ Au sens de « finalité introuvable » si ce n'est philosophique.

L'école, comme lieu privilégié d'éducation, est obligatoire jusqu'à 16 ans, or 100 % des jeunes de moins de 16 ans n'étaient pas scolarisés en 2012 et, depuis 2010, le taux de scolarisation n'était plus optimum dès 8 ans. Il conviendra de comprendre pourquoi et d'y remédier, car un jeune qui ne bénéficie pas d'éducation initiale est mis d'emblée hors la société. Ne faudrait-il pas plutôt prolonger l'obligation scolaire jusqu'à 18 ans pour protéger les mineurs jusqu'à leur majorité ? Au début de notre recherche, 4 960 745¹² jeunes 15-29 ans étaient inscrits dans le système éducatif initial (en voie générale, professionnelle ou supérieure). Les cohortes sont importantes, alors comment faire en sorte d'accompagner tous les élèves vers l'acquisition d'un niveau de formation et de compétences suffisant pour continuer le processus de formation supérieure, professionnelle et tout au long de la vie ? Comment les protéger et les garder dans le système de formation initiale, en évitant le décrochage scolaire ? Ne faut-il alors pas prévoir un rite de passage et lequel ? Faut-il généraliser le Service civique volontaire en le rendant obligatoire pour tous, dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté ? Le défi étant de passer de l'étape d'apprentissage du respect des règles de vie en société, incarnées par la loi symbolique, au respect de la loi organique conformément au citoyen actif en devenir.

2.2 Des jeunes, « ni en situation de formation »

Le concept de formation a précédé celui d'éducation au 12^e siècle mais, il n'est installé définitivement dans le discours officiel, qu'à la fin des années 1920 pour définir l'enseignement des pratiques de la profession et, progressivement, remplacer les termes d'enseignement technique, d'apprentissage, d'instruction, de promotion... et, dans les années 1950, il devient la formation professionnelle avec la création de l'AFPA¹³. Ce mot se rattache à l'un des concepts le plus puissant de l'histoire « forma ». Pierre Goguelin (1970) associait au même niveau, dans sa carte sémantique des mots, « former-éduquer-instruire-enseigner » avec « créer-constituer-composer-concevoir » signifiant « une intervention très complète, très profonde, très globale, où l'être et la forme sont indissociables ». La formation s'impose donc comme « une action vitale et essentielle, intégrant entre autres l'éducation, l'instruction ou l'enseignement, mais ne s'y réduisant pas. »

Gaston Pineau (1998) propose : « avec le moindre mouvement – physique ou cognitif – de mise en ensemble, en sens, s'expérimente l'unité. Sentir, faire et penser la formation, obligent à combiner apprentissage existentiel, instruction scientifique et éducation professionnelle. » La formation peut se pratiquer en présentiel, ou à distance dont Viviane Glikman (1998) étudie les enjeux, et qui selon elle, constitue une alternative à l'enseignement traditionnel, permettant notamment de répondre à la complexité de la demande, flexibilité, « sur mesure », renouvellement de la pédagogie... Les médias et les nouvelles technologies en ont favorisé le développement. Jean-Paul Géhin et Jean-Pierre Lorriaux (1998) s'interrogent sur la pertinence de l'organisation de la formation continue : faut-il continuer à libéraliser le marché de la formation ou faut-il passer par une régulation institutionnelle ? À cette époque, le très large éventail d'organismes questionnait déjà. La tendance a été à la rationalisation, et la professionnalisation de l'activité de formation continue, ce qui n'a pas empêché la dilution des moyens et l'émergence d'une multitude de nouveaux organismes de formation professionnelle plus ou moins efficaces et pertinents et, au-delà, plus ou moins « sérieux ». Roger-François Gauthier (1998) fait référence à la formation en entreprise comme partie d'un cursus scolaire conduisant à un diplôme professionnel « rompant avec la division

¹² Sources : INSEE.

¹³ AFPA : Association pour la Formation Professionnelle des Adultes.

historique, en France, des fonctions de l'école (censée former) et l'entreprise (censée produire) ». Le premier cursus intégrant des périodes obligatoires en entreprise a été celui du baccalauréat professionnel en 1986, permettant de renforcer la motivation des élèves pour l'acquisition d'une qualification, et de faciliter leur intégration dans l'emploi. L'objectif n'est aujourd'hui que partiellement atteint, car tous ne trouvent pas un emploi à l'issue de leur formation, et les orientations professionnelles se faisant souvent par l'échec, conduisent fréquemment au décrochage.

Devant la mutation du monde de l'entreprise et des métiers, comment un jeune qui ne bénéficie pas d'un niveau de formation suffisant, ou d'une formation appropriée, peut aujourd'hui prétendre à s'insérer dans la vie active ? Comment le mettre au cœur du système de formation tout en conciliant les besoins économiques et ceux des entreprises ? Faut-il réviser le système d'orientation des élèves ? Cela nécessite de travailler sur la coordination des politiques publiques en direction de la formation, de l'emploi, de l'insertion et du tissu économique, mais également de l'orientation.

2.3 Des jeunes, « ni en situation d'emploi »

Nous ne pouvons évoquer le terme emploi sans définir, au préalable, celui de travail. Son étymologie vient du latin médiéval *tripalium*, instrument de torture. Les progrès technologiques et les luttes syndicales ont adouci ce sens. A l'origine, ce terme désignait exclusivement l'activité physique (ou travail manuel) supposant une dépense d'énergie relativement élevée. Aujourd'hui, en sciences humaines, il correspond à toute activité dont l'exécution met en jeu l'organisme, et qui est liée à une dépense d'énergie. Nous parlerons de charge de travail. En sciences sociales, il désigne une « activité orientée vers un but, planifiée et organisée, qui est inspirée par un objectif matériel ou immatériel (...) Il peut servir d'une part à assurer la subsistance individuelle, mais aussi à atteindre certains objectifs économiques généraux. Les objectifs sont réunis sous la dénomination de tâche de travail » (Werner D. Fröhlich, 1997).

Le travail est une nécessité de très longue date pour une immense majorité de la population, tous les auteur(e)s en conviennent, mais tous ne mettent pas les mêmes notions derrière ce mot. Pour Karl Marx (1867), l'humanité doit d'abord produire les moyens de sa propre existence, avec pour conséquences d'agir sur la « *nature extérieure* » et sur sa « *propre nature* ». Pour André Comte-Sponville (2001), le travail n'est pas une fin en soi, ce n'est pas une valeur, ou alors le chômeur privé de travail perdrait sa dignité, c'est un moyen de gagner sa vie, d'être utile, de s'occuper, de s'épanouir... pour s'intégrer dans la société. Déjà dans l'antiquité, le travail questionnait les philosophes dont Aristote, qui s'est intéressé à l'après travail pour démontrer que la vie n'était pas faite que de travail : « *le travail tend au repos, et non pas le repos au travail.* » Pour Hannah Arendt (1961), nous ne pouvons dissocier le travail de l'œuvre et de l'action dans la phase active de l'être humain, c'est ce qu'elle nommera la « *vita activa* ». Ce qui sous-entend que « *le travail est l'activité liée à la nécessité vitale, et son corrélat est la consommation des choses. C'est donc la condition sine qua non des autres activités, œuvre et action, qui comprennent cependant toutes une part de labeur* » ; l'œuvre fournissant un cadre humanisé, hors la limite du temps, et l'action apportant le sens à la vie. Aujourd'hui un quart des jeunes ne trouvent plus systématiquement de travail au sortir de leur période d'études. Ce qui remet considérablement en cause l'équilibre sociétal du 21^e siècle parce que « *si le chômage est un malheur, ce n'est pas par l'absence de travail, c'est par l'absence d'argent (...) qui conduit à la misère, à l'isolement ou à l'exclusion* » (Comte-Sponville 2001). Et Françoise Piotet (2006) définit les modalités formelles d'exercices : « *l'emploi est ce qui donne accès au travail socialement reconnu* ».

Il convient de montrer les difficultés d'accès à l'emploi des jeunes par les chiffres, mettant à jour la nécessité de redonner un contenu à la « vie active » pour que chacun puisse prendre part à l'œuvre collective, dont les jeunes « invisibles » sont empêchés de toute participation. Faut-il créer autant d'emplois aidés que de jeunes au chômage ? Faut-il admettre que les parcours des actifs puissent être ponctués de temps hors entreprise ? Questions auxquelles nous tenterons de répondre.

2.4 Des jeunes, « ni en situation d'accompagnement »

Nous ne pouvons aborder la notion d'accompagnement sans la définir, avant d'en donner les différentes déclinaisons sur le terrain. Nous retrouvons, dans le mot accompagnement, le mot compagnon. François Icher (2003) dresse le portrait des métiers et de leur apprentissage par le compagnonnage, dans le respect du bel ouvrage et des valeurs morales associées ; approche historique et philosophique du mot dérivé du latin *cum panis*, évoquant le nécessaire partage du pain (matériel et/ou symbolique) entre les hommes. Les mots qui ont « rythmé le cheminement professionnel de l'homme de main (celui qui veut faire, car le pouvoir et le savoir sont indissociables du vouloir), sont : apprentissage (découverte), compagnonnage (appropriation) et maîtrise (du métier) ». Nous retrouvons ici la notion de transmission des savoirs et des valeurs à la jeunesse.

Contrairement aux concepts d'éducation, de formation et d'emploi, celui d'« accompagnement » est absent des dictionnaires de philosophie, de sociologie, de psychologie, de l'adolescence et de la jeunesse et même de l'éducation que nous avons consultés. Pourtant l'accompagnement personnalisé des demandeurs d'emploi à Pôle emploi existe depuis de nombreuses années, tout comme celui des jeunes en Mission locale et plus récemment celui des élèves en secondaire. C'est pourquoi nous avons exploré les dictionnaires étymologiques et des noms communs de la langue française pour vérifier la justesse de l'emploi de la notion d'accompagnement, et de la nécessité d'utiliser ce terme dans notre travail de recherche. Les résultats sont convaincants. Accompanyer : aller quelque part avec quelqu'un¹⁴, aider à surmonter les difficultés, les douleurs, les souffrances, à suivre une décision, soutenir, veiller (ou être « bienveillant » issu de bien et de vouloir), guider, conseiller ; verbe dont l'origine en vieux français est « être de compagnie avec » ; nous trouvons également la notion d'accomplir, avec pour origine *complin* (achever ou compléter) : réaliser entièrement, exécuter ce qui est prévu, se réaliser, s'épanouir, remplir une mission, ou encore la notion de joindre (au sens d'ajouter) ; et par extension, dans le champ lexical, nous distinguons le terme d'accompagnateur comme guide, dirigeant (qui donne un sens, une direction, une orientation), acteurs que nous retrouvons dans le terme accompagné. Nous terminons avec le terme d'accompagnement d'une mesure, ou soutien. Ce qui nous amène naturellement au tuteur – voire au parrain, dans le sens de celui qui parraine, qui ouvre des portes. En partant de ces définitions, la notion d'accompagnement nous semble essentielle pour mener à bien une mission d'éducation ou de formation. Nous y retrouvons le concept de Rousseau qui chemine avec son élève sur les sentiers de la connaissance, celui de donner du sens à la vie, aux apprentissages, puis à l'orientation, celui d'être acteur de sa formation pour l'accompagné(e), et où l'accompagnateur (tuteur) est un acteur dans l'accès à l'autonomie du jeune. Ce qui mène à la posture de l'accompagnateur, nous parlerons alors d'empathie qui exclut tout jugement moral, mais permet l'évaluation et autorise à en prévoir les réponses et les potentialités. Carl Rogers (1940) fait état d'empathie en matière de guidance infantile et de conseil (*counselling*) pour étudiants.

¹⁴ Dictionnaire Hachette (2005).

Alors que l'accompagnement est absent des dictionnaires du champ scientifique, il se développe sur le terrain. Nous pouvons observer son émergence dans des lois, circulaires ou décrets émanant de plusieurs ministères. En effet, dans le cadre de la scolarité, l'accompagnement à la scolarité a fait l'objet d'une charte en 1992 réactualisée en 2001¹⁵. « Elle a donné un cadre, exigeant et déontologique, à de multiples actions qui se développaient sur le terrain, le plus souvent dans un environnement associatif dont les principes généraux sont le respect des choix individuels ; l'égalité des droits de chacun ; le développement des personnalités, l'acquisition des savoirs, de savoir-être et de savoir-faire indispensables ; le respect de la laïcité ; le caractère gratuit et l'ouverture à tous des actions d'accompagnement complémentaires à l'école. » En 2010, le ministère de l'Éducation nationale crée l'accompagnement personnalisé, qui propose des activités de soutien, d'approfondissement, d'aide méthodologique, ou encore d'orientation, ayant pour but de soutenir l'élève dans la réussite de sa scolarité et de l'aider à gagner en autonomie. En 2012, l'élève devient, en plus, acteur de son parcours de formation et d'orientation. Au niveau local, il existe plusieurs formes d'accompagnement qui se ressemblent sur plusieurs aspects, ce qui peut les rendre difficile d'accès aux jeunes non accompagnés pour choisir celui qui lui conviendra le mieux.

Nous pouvons observer la multiplicité de l'offre d'accompagnement pendant la période d'insertion, nous verrons ses limites dans la troisième partie de notre recherche. Nous pouvons ajouter que l'accompagnement (familial, éducatif ou de conseil...) est l'élément clé de la réussite de l'accès à l'autonomie pendant les phases de transition que sont, la jeunesse (passage du monde adolescent au monde adulte) et les périodes entre deux emplois (passage par le chômage et/ou la formation), etc. Ne pas offrir d'accompagnement quand cela est nécessaire, consiste à abandonner sur le chemin le jeune (ou l'adulte) qui le nécessite. La notion d'accompagnement est bien réelle sur le terrain des champs de l'éducation, du social et de l'insertion, et cela malgré qu'elle ne figure pas dans les dictionnaires spécialisés, à l'exception du Dictionnaire encyclopédique de l'éducation et de la formation (2005), mais seulement dans son acception d'accompagnement scolaire, excluant toute autre forme d'accompagnement. Et pourtant, il mériterait un chapitre à lui seul, tant il apparaît important, aujourd'hui, dans le traitement de la prévention des risques d'exclusion, mais également dans celui du raccrochage.

3. La construction de l'invisibilité

Après avoir défini les champs du concept d'invisibilité des jeunes, il est important d'analyser son émergence dans nos sociétés modernes. Nous partirons des NEET, parce que, apparu au cours de notre recherche, c'était un des seuls éléments nous permettant d'évaluer l'ampleur du problème avant que nous ne produisions les statistiques sur le phénomène de l'invisibilité des jeunes.

En effet, l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) a décidé de comptabiliser les NEET en 2011 – Youth neither in employment nor in education or training – jeunes de 15-29 ou 15-24 ans, selon les publications, ni en emploi, ni en éducation, ni en formation. Cette décision fait suite à une accélération du chômage des jeunes depuis 2007, accentuée notamment par la dernière crise financière et morale de la société mondialisée, dite crise des « *subprimes* ».

¹⁵ La charte de l'accompagnement à la scolarité. Récupéré du site : http://social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/charte_nationale_de_l_accompagnement_scolaire.pdf

Cependant, le concept des NEET serait apparu dans le vocabulaire des chercheurs dans les années 90, au Royaume Uni, mais sans revêtir cet acronyme, point de départ de la lente émergence du concept de l'invisibilité des jeunes. Il se nommait précédemment « *Statut Zero* » désignant les adolescents de 16-17 ans hors système scolaire et en incapacité de toucher des allocations chômage (Istance et al. 1994), devenu « *Statut A* » (Williamson, 1997). L'acronyme des NEET est apparu publiquement dans les journaux japonais en 2004, puis en Europe, d'abord dans la littérature grise anglaise (Scottish Executive, 2005), puis dans la littérature scientifique anglaise (Yates et Payne, 2006) et (Furlong, 2006), avant de faire l'objet de collectes de données et de production de statistiques spécifiques. Les tableaux de données de la DARES ne commencent d'ailleurs qu'en 2007, ce qui ne veut pas dire que le comptage des NEET a commencé en 2007, il a pu débuter plus tard tout en actualisant les années précédentes. En France, le terme d'invisibilité revient parfois avant 2012, dans la presse et les publications en ligne, mais sous des acceptions différentes.

3.1 Les « invisibles » en France

Pour comprendre le phénomène d'apparition des jeunes « invisibles », dans la sphère sociale et politique, il ne faut pas remonter très loin dans le temps, même si le délitement de l'équilibre social a commencé il y a plus de trente ans, avec les débuts de la mondialisation « économique » mal maîtrisée. Nous avons fait une recherche sur le champ « jeunesse invisible », sur Internet, pour prendre la mesure de la socialisation de ce concept et avons interrogé plusieurs bases de données bibliographiques. En 2011, lorsque nous avons commencé notre recherche, la notion d'invisibilité des jeunes était utilisée de façon anecdotique dans la littérature et dans la presse française. Partons du 18 mars 2006, le Parti politique « Front de Gauche » Midi-Pyrénées donne le la en publiant sur son site un article non signé : *Jeunes travailleurs, apprentis, lycéens professionnels : une jeunesse invisible*. Nous ne sommes cependant pas dans le périmètre de nos jeunes totalement invisibles puisqu'ils ont une activité reconnue.

Le milieu scientifique a abordé la notion d'invisibilité des personnes avec Stéphane Beaud, Joseph Confavreux et Jade Lindgaard (2006) qui ont lancé la machine à mettre à jour la connaissance d'une société qui semblait devenue illisible. Ils ont dirigé l'écriture de *La France invisible* – comme le photographe Walker Evans et le journaliste et poète James Agee, parcourant les routes américaines, au sortir de la crise de 1929, pour rendre compte d'un pays négligé et méconnu. Cependant, l'ouvrage ne fait pas référence explicitement à la jeunesse « invisible », même si un paragraphe est consacré aux « *Jeunes au travail - Quand rechercher un emploi, c'est découvrir l'inégalité entre les générations* » (Emmanuel Defouloy, 2006) suivi d'un entretien avec Louis Chauvel : *L'horizon obscurci des jeunes générations*. Le 23 octobre 2006, dix jours après la sortie du livre, Éric Aeschmann titre son article dans Libération : « *La France invisible* », *un pavé dans les marges*. « *Cet ouvrage constitue l'expression la plus frappante de cette évolution. (...) Les auteurs font parler ceux dont on ne parle pas ou presque : « Banlieusards », « délocalisés », « démotivés », « intermittents de l'emploi », « pressurés », « sous-traités », « déclassés » : l'énumération est saisissante, et il s'en dégage une souffrance sociale d'autant plus cruelle qu'elle est morcelée et semble laisser chacun seul face à son destin. Loin des catégories sociales classiques en vigueur depuis l'après-guerre (classes moyennes, ouvriers, employés, etc.), ils décrivent le déploiement des inégalités sur des registres très différents : lieu de résidence, couleur de peau, santé, conditions de travail, type de contrat.* » Nous verrons par la suite que le constat peut être partagé, mais que l'analyse, et particulièrement celle des causes, peuvent diverger, et au bout, que les politiques mises en œuvre peuvent être décalées, voire inadaptées et avoir, pour conséquence, une grave accentuation du phénomène de l'invisibilité, et particulièrement parmi la jeunesse.

Cet ouvrage marqua le début de nombreuses analyses parues dans les journaux nationaux et, l'année suivante, les candidats à l'élection présidentielle se sont emparés, chacun à leur manière, de la nouvelle donne sociale. Rémi Barroux, dans *Le Monde* du 5 avril 2007, titrait son article : *Les propositions des candidats pour lutter contre le chômage*. Ségolène Royal proposait, particulièrement pour les jeunes, de créer 500 000 emplois tremplins plus 190 000 contrats première chance dont les charges sociales et salaires seraient pris en charge par l'État ou les régions pendant un an pour les TPE¹⁶ ; de lutter contre la précarité en supprimant les CNE¹⁷ et de faire du CDI¹⁸ la règle tout en créant une « *sécurité sociale professionnelle* », etc. Loin de pouvoir couvrir tous les besoins en matière d'emplois, elle percevait mieux la réalité que les autres candidats néanmoins elle ne proposait que le sixième des besoins réels.

Après les élections présidentielles, *La Voix Du Nord* intitule le 31 octobre 2007 un article de deux pages, *Rencontre avec la jeunesse invisible*. Nicolas Renahy (2007)¹⁹, répond aux questions de Delphine D'Haenens : « *Qui sont ces « gars du coin », sujet de votre enquête ? « C'est une jeunesse invisible dans l'espace public : des jeunes enfants d'ouvriers qui habitent la campagne ». (...) Une jeunesse sans avenir ? « Non, mais l'avenir ne sera pas le même que celui des parents. C'est cette douleur sourde qu'ils peuvent avoir. Ce qui les a façonnés dans leur enfance, ils ne peuvent le reproduire de manière valorisante. Toutefois il ne faut pas généraliser, c'est une tendance : certains fils d'ouvriers s'en sortent très bien, en bougeant ». (...) Ce qui est important, c'est l'accès à la mobilité (...) Et les filles dans tout ça ? « Je les ai peu vues pendant l'enquête. (...) faute d'avoir une reconnaissance sociale dans le monde du travail, beaucoup vont la rechercher dans la maternité. » » Dans cet article, la définition de la jeunesse « invisible » est plus floue et concerne une catégorie de jeunes, celle des campagnes.*

L'année suivante, Daniel Cohn-Bendit, interrogé par Nicolas Bourcier et Pascale Krémer, dans *Le Monde* du 5 mai 2008, comparait *La révolte de mars 2006* à *Mai 68* en affirmant « *il y a en France une culture de la révolte* » c'est devenu une référence quand le changement est nécessaire. Il rajoute « *en 68 il y avait l'idée de déconstruire le Gaullisme et le communisme* », mais il y avait le plein-emploi avec un chômage de tension, une autre société était du domaine du possible, la peur du lendemain n'existait pas ou peu. « *40 ans après les repères ont disparu* ». Aujourd'hui la vie des jeunes est bien plus anxiogène, chômage et précarité de masse, SIDA, réchauffement climatique, peur de l'avenir, ou plutôt de ne pas en avoir. Les français se méfient de la société française et des partis politiques dirigeants, car ils ne répondent plus à leurs difficultés quotidiennes grandissantes, parce que les risques de se retrouver en situation précaires augmentent et parce que la paupérisation du peuple est devenue une méthode pour enrichir les plus riches. Dany propose, pour s'en sortir, « *un impôt solidarité jeunes* » prélevé sur tous les revenus, et de remobiliser un minimum de conscience sociale des entreprises qui doivent investir dans les jeunes. Ce sentiment de révolte peut s'effacer pour donner lieu à des actes d'évitement/

Frédéric Lemaître, dans *Le Monde* du 4 septembre 2008, titrait son article *L'ascenseur social en panne d'imagination*. Il conclue : « pour que l'ascenseur social ait des chances de fonctionner, l'État doit utiliser deux leviers : la redistribution de richesses (par l'impôt et la protection sociale) et l'amélioration de l'égalité des chances, dès la petite enfance. La France n'en prend pas le chemin. »

¹⁶ TPE : Très Petites Entreprises de moins de 10 salariés.

¹⁷ CNE : Contrat Nouvelle Embauche.

¹⁸ CDI : Contrat à Durée Indéterminée.

¹⁹ Nicolas Renahy (2007), docteur en sociologie, chercheur à l'INRA, auteur de *Les gars du coin. Enquête sur une jeunesse rurale*.

Dès le 7 septembre 2008 la France était touchée, comme le reste du monde, et entrait en récession pour de nombreuses années avec la deuxième phase de la crise des suppressions : l'équilibre mondial est financier, et quand l'argent s'affole, l'équilibre social du monde s'écroule et provoque la paupérisation du peuple : huit millions de pauvres en France, un quart des jeunes au chômage ! Jean-Baptiste Chastand a recueilli les propos de Florence Lefresne, dans *Le Monde* du 24 avril 2009, sous le titre *L'emploi doit être repensé dans son ensemble*. Celle-ci pose des questions permettant de voir les interrogations sur l'insertion des jeunes et leur accès à l'autonomie par l'emploi : la précarité est-elle désormais une étape inévitable lors de l'entrée sur le marché de l'emploi ? Cette période de précarité s'est-elle accrue ces dernières années ? Le modèle français d'insertion des jeunes est-il en échec par rapport aux autres pays européens ? C'est ce que nous allons étudier dans le paragraphe suivant.

Deux ans plus tard, nous retrouvons les « invisibles » dans l'État des lieux statistiques sur la jeunesse de Meurthe-et-Moselle, produit par le Haut-commissariat à la jeunesse en 2010 : « Et la question des « jeunes invisibles ? » ... 2,3 % des 15-24 ans du département ne sont ni en emploi, ni en recherche d'emploi, ni en formation, ni même femmes ou hommes au foyer (contre 2,9 % pour la France métropolitaine). Ce qui représente près de 2600 jeunes, dont 42 % de moins de 20 ans. (...) 54 % des jeunes « invisibles » de Terres de Lorraine sont des hommes de 20-24 ans (...). » Nous pourrions imaginer une similitude avec notre étude, cependant la catégorisation des jeunes n'est pas la même, ni au niveau de l'âge, ni au niveau de l'activité et de l'accompagnement. Et enfin, pendant notre recherche, Marc Belpois publie le 18 novembre 2014, sur le site *Le Monde*, *Avoir 17 ans dans l'Yonne...* Les journalistes insistent auprès des jeunes provinciaux : « Ça doit vous agacer que la télé parle sans cesse des problèmes des jeunes de banlieue, et pas des vôtres ? Vous êtes un peu la jeunesse invisible, non ? » Nous sommes dans le même contexte qu'en 2007, les jeunes plus ou moins désœuvrés, ou hors parcours éducation-formation-emploi stable, sont stigmatisés par les journalistes et les politiques. Nous pouvons constater que le concept des « invisibles » est relativement récent, et qu'il ne correspond pas à une catégorie de jeunes mais à un phénomène complexe.

Nous avons-nous même publié une note électronique en septembre 2012, *La jeunesse, une priorité*, dans laquelle nous expliquions que « derrière le mot « invisible » se cache une terrible réalité sociale. » Nous dessinons les premiers contours de cette jeunesse : les jeunes décrocheurs n'ayant pas de formation initiale minimale auxquels s'ajoutent de nombreux jeunes aux problématiques diverses, et notamment ceux possédant une formation universitaire de haut niveau et qui, malgré les diplômes, se retrouvent en situation d'échec personnel, et ne parviennent pas à trouver un travail correspondant à leur niveau d'études. Ce constat n'est pas spécifique à la France, l'Europe est également touchée, même si c'est de façon très inégale.

3.2 Les « invisibles » en Europe

La France est inscrite géopolitiquement dans l'Europe et, sa politique publique en est tributaire. Il est donc important d'observer la situation des autres pays européens. Nous en avons choisi quatre pour notre recherche, nous avons donc fait la même recherche sur l'émergence dans les médias de cette notion d'invisibilité.

3.2.1 Les « invisibles » d'Italie, à Milan

La journaliste Flora Zanicelli publie dans Rue 89, le 11 décembre 2014, La Scala prise d'assaut par les jeunes des centres sociaux, des « invisibles » qui se rebellent. Elle y décrit les manifestations qui se sont déroulées le soir de la première et qui sont liées à des faits qui remontent au mois de novembre. *« Milan avait été le théâtre de violents affrontements suite à la décision de la ville de déloger des occupants abusifs de HLM. Plusieurs centres sociaux avaient été vidés dans la foulée. »*²⁰. Ceux-ci sont souvent perçus et présentés à tort comme le nid des anarchistes violents. Si c'est le cas pour certains centres sociaux, la majorité reste des enragés désespérés, se révoltant contre les injustices criantes et croissantes que vit l'Italie.

Dans son exploration de longue haleine, d'apprivoisement, de confiance sur les jeunes qui peuplent ces immeubles de fortune, en marge de la société, défiants, Andrea Kunkl a réussi à saisir la « normalité dans la marginalité ». *« Comme une fissure – fracture qui naît de la violence – qui s'est ouverte dans le cœur gris de nombreuses villes italiennes, et continue de se ramifier. Des immeubles occupés dans le centre et la périphérie pour animer des communautés qui vivent des valeurs différentes et rêvent la révolution. (...) Ils font croître la créativité en fournissant art, musique, culture et légumes de jardins biologiques, embryons d'une économie qui ignore les règles du marché. (...) Car c'est bien là le problème, la société « invisible ». Celle dont personne ne parle, celle que l'on stigmatise souvent, celle dont les rangs grossissent à chaque scandale, à chaque coup porté par la crise. Celle qui commence à crier famine et que les acteurs politiques ignorent en se congratulant de résultats électoraux où l'abstention dépasse désormais le nombre de votants. (...) Faire comme si nous n'existions pas, c'est une violence morale. »* Cette description de la jeunesse « invisible » est intéressante, elle rejoint une partie de celle des jeunes français vivant leur marginalité autrement, parce que les Maisons de la jeunesse et de la culture (MJC) sont en voie de disparition, mais ces jeunes se rejoignent sur des festivals de musique « free », rêvent et partagent leur compréhension du monde et leur passion de la vie. Ils sont moins politisés, même s'ils ont leur opinion sur la situation du monde. *« C'est une petite frange de cette société « invisible » qui a pris d'assaut la Scala ce jour-là. Les images ont raconté une histoire. Celle d'un monde qui en ignore un autre, barricadé dans un palais doré, un monde qui se fissure aussi. »*

Pour illustrer le fossé qui se creuse, le seul représentant du Gouvernement présent, le ministre de la Culture, Dario Franceschini, s'est exprimé avec ces quelques mots : *« ces affrontements font désordre. Ils écornent l'image du pays ! »*, montrant ainsi le rejet de cette jeunesse, dite « invisible », par les acteurs politiques qui en ignore la souffrance. Les jeunes italiens que nous avons rencontrés sont très choqués par la manière de parler des élus et par le manque de prise en considération des problèmes subits par leur génération. Les conditions d'une révolte sont présentes. Et même s'ils sont fiers de leur pays, ils sont nombreux à émigrer pour retrouver une place dans la société, à l'échelle de l'Europe ou du monde.

Nous avons trouvé un article plus récent dans le journal Le un n°167 du 30 août 2017 portant sur le décrochage scolaire intitulé Evaporation scolaire en Italie. *« Où disparaissent les 50 000 jeunes italiens qui quittent le système scolaire avant 16 ans ? Dans l'économie informelle, qui fournit une foule de petits boulots, même à des enfants, et, pour certains, dans l'économie criminelle. »* Nous retrouvons ces jeunes adolescents dans les « invisibles » italiens. *« Une étude de l'OCDE estime que l'économie souterraine en Italie représente environ 20% du PIB, deux fois plus qu'en France. »*

²⁰ Récupéré du site : <http://blogs.rue89.nouvelobs.com/storitalia/2014/12/11/la-scala-prise-dassaut-par-les-jeunes-des-centres-sociaux-des-invisibles-qui-se-rebellent-233915>

Autre particularité italienne : un faible niveau de diplômés du supérieur qui la place bonne dernière dans l'Union européenne avec 26% de diplômés chez les 30-34 ans. Il y a une rationalité dans ce désintérêt pour les études : 53% des diplômés sont encore au chômage trois ans après leur sortie de l'université. Autant travailler dès que l'occasion se présente, ou s'expatrier... » (Sophie Gherardi, 2017) Pour l'instant la prolongation des études est considéré comme un rempart à l'inactivité en France, mais combien de temps pour que les jeunes français ne s'aperçoivent que le déclassement touchera un grand nombre de diplômés ?

3.3.2 Les « invisibles » du Portugal

Antony Drugeon (2012)²¹, dans un article du journal *Le Monde* du 12 avril 2012 *Voyage au cœur de la « génération fauchée » du Portugal*, dénonce les difficultés des jeunes portugais. Ana, comme beaucoup de jeunes, fait partie de la *geração à rasca* [« génération fauchée »]. Autre illustration de ce phénomène, Rita Isabel Miguinhas de Oliveira est elle aussi à l'affût des moindres astuces. Pour cette diplômée en web-design récemment installée à Lisbonne, les seules perspectives professionnelles sont précaires, et en dehors de son champ d'étude : « *Comme beaucoup d'autres de ma génération, je n'espère même plus trouver un stage non rémunéré dans mon domaine.* » Des jeunes, généralement diplômés, qui connaissent une « carrière » qui est une juxtaposition de petits boulots, dont certains, voire tous, ne correspondent pas aux études qu'ils ont faites. Ils sont prêts à tout. Le sociologue et économiste Albano Cordeiro, spécialiste des flux migratoires, dresse un constat saisissant de ce phénomène d'émigration : « *Aujourd'hui, on estime à 150 000 le nombre de personnes ayant quitté le Portugal en 2011. Cela représente plus de 10 % de la population ! Si ces chiffres se confirment, on en revient aux proportions d'émigration qu'on a connues dans les années 1960* ». Pour compléter ces données, nous proposons un regard sur la population émigrée portugaise en France qui va nous rapprocher de notre public.

Jean-Baptiste Pingault (2004)²² dans *Jeunes issus de l'immigration portugaise : affirmations identitaires dans les espaces politiques nationaux*, apporte une vision de la jeunesse immigrée portugaise en France : « la réputation d'invisibilité de l'immigration portugaise s'applique aussi aux jeunes issus de cette immigration. Le concept d'invisibilité est devenu une vulgate reprise jusque dans les journaux nationaux et par les jeunes eux-mêmes. Contrairement aux jeunes d'origine maghrébine, semblant souffrir d'un excès de visibilité, les jeunes d'origine portugaise se plaignent depuis vingt ans d'être des « invisibles ». Pourtant, ce n'est pas faute d'avoir essayé. Ils ont constamment cherché à s'affirmer dans la sphère politique, française comme portugaise ». Cet extrait d'article nous indique un nouveau sens à l'invisibilité des jeunes.

Le journal *Edições Antipáticas* (2013)²³ a publié :

²¹ Slate.fr, entreprise indépendante contrôlée par ses fondateurs (Jacques Attali, Jean-Marie Colombani, Johan Hufnagel, Éric Le Boucher et Éric Leser), propose en accès libre et gratuit, des analyses, des chroniques, des commentaires, des billets d'humeur, des sélections de liens, de dessins, de photographies et de vidéo, qui mettent en perspective et éclairent les faits d'actualité et les phénomènes de société en les confrontant avec les contributions des internautes. Récupéré du site : <http://www.slate.fr/story/52767/portugal-generation-fauchee-jeunes-precaires>

²² Pingault J. B. (2004). « Jeunes issus de l'immigration portugaise : affirmations identitaires dans les espaces politiques nationaux », *Le Mouvement Social*, 209(4), 71-89. Récupéré du site : www.caim.info/revue-le-mouvement-social-2004-4-page-71.htm

²³ (2013). Portugal, le pays où la colère est couleur. *Edições Antipáticas*. Récupéré du site Echanges et mouvement : <http://edicoesantipaticas.tumblr.com/>

Le cliché français du « bon immigré portugais », travailleur acharné, gentil, « invisible », qui ne fait jamais grève ni même ne proteste, qui dit toujours bonjour à ses maîtres, est en fin de compte plus bête que méchant, du moins lorsqu'on le compare au mythe lusitanien du « bompovo português », peuple qu'on dit soumis, résigné, respectueux de l'ordre et de l'autorité. Alors que le premier autorise en France un racisme inversé, le second renforce au Portugal l'attaque frontale que subissent les travailleurs, organisée par la « troïka » et l'État portugais. (...) La poursuite de la récession économique gangrène le quotidien et décompose le tissu social. (...) Un sur quatre des « anciens » est en situation de pauvreté, forcé de choisir entre un repas par jour et se soigner... Pauvreté qui s'étend comme tache d'huile aux prolétaires de tous les âges. À peine 40 % des chômeurs sont encore maigrement indemnisés et ceux qui peuvent marcher prennent le chemin de l'émigration ou des contrats de « travailleurs détachés » en Europe. Alors que les radiations à tour de bras des bénéficiaires du RSA [Revenu de solidarité active] et les coupes dans les allocations familiales aggravent la détresse et la misère des familles pauvres et de leurs jeunes. »

Nous avons été interpellée de rencontrer, dans les rues de Lisbonne, de nombreux jeunes dormant dans la rue, se regroupant dans les zones paysagées de la ville, fouillant les poubelles pour trouver de la nourriture., côtoyant des personnes âgées connaissent les mêmes obstacles. Les difficultés d'insertion des jeunes portugais sont suffisamment importantes pour qu'ils se posent la question de l'immigration, et pourtant bon nombre souhaitent rester dans leur pays pour le reconstruire. Ils ne veulent pas risquer l'invisibilité du dehors.

3.3.3 Les « invisibles » dans d'autres pays de l'Union européenne

En Allemagne et au Danemark, nous n'avons pas trouvé d'article faisant référence à l'invisibilité des jeunes allemands ou danois. Cela confirme sans doute les meilleurs résultats, concernant le taux de NEET, dans ces deux pays, mais cela ne veut pas dire que ces jeunes ne rencontrent pas de problèmes d'insertion, les proportions d'exclus sont moindres qu'en France et alertent, de fait, moins les médias. Malgré tout, ces deux pays sont impactés par leurs voisins. Dans ce cadre, le rôle de l'Union européenne en matière de jeunesse a été reconnu officiellement lors de l'entrée en vigueur du traité de Maastricht en 1993, mais il ne concernait que les échanges. Il faudra attendre 2001 pour que l'Europe propose un livre blanc de la jeunesse, dirigé essentiellement vers la participation, l'information, le bénévolat et une meilleure compréhension de la jeunesse. Il préconisait malgré tout de tenir davantage compte de l'impact des autres domaines de la politique publique sur la jeunesse, et notamment ceux de l'éducation et de la formation, du travail, de la santé et de la lutte contre la discrimination. La notion d'intégration sociale et professionnelle des jeunes est apparue progressivement et, à la suite de la crise des subprimes, en 2009, la Commission européenne a proposé une nouvelle stratégie politique en matière de jeunesse pour les dix prochaines années : investir en faveur de la jeunesse et la mobiliser. Cette stratégie reconnaît la « vulnérabilité des jeunes dans la crise financière et économique » et « la valeur de la jeunesse, en tant que capital humain dans une société vieillissante »²⁴. L'approche des politiques publiques visées devient trans-sectorielle avec pour objectifs principaux :

- Créer plus de possibilités pour les jeunes dans l'éducation et l'emploi ;

²⁴ Récupéré du site :

http://diplomatie.belgium.be/fr/politique/union_europeenne/belgique_et_ue/education_jeunesse_et_culture/

- Promouvoir la citoyenneté active, l'intégration sociale et la solidarité des jeunes.

Cependant, ces données n'intéresseront réellement les médias que dans les années 2010 où le taux de NEET est devenu un indicateur officiel pour la Commission européenne, voire 2012, quand les résultats sur les NEET seront communiqués au grand public.

3.4 Les « invisibles » dans le monde : l'exemple du Japon

Nous avons été interpellée par le traitement culturel des difficultés rencontrées par la jeunesse japonaise. Nous y retrouvons certaines caractéristiques des jeunes marginalisés de Milan, voire de France en moins organisé « politiquement ». Ce n'est pas un phénomène récent, puisque dans les années 1980, les ancêtres des NEET, les « *Freeters* » (contraction de l'anglais *Freelance* et l'allemand *Arbeiter*) désignaient les jeunes de 15 à 34 ans exerçant un travail précaire. Le ministère du Travail en comptait 500 000 en 1982 et 2 130 000 en 2004²⁵, et en 2006 un jeune sur neuf était un « *Freeter* » (3,8 millions). Dans les années 2000, est apparu le phénomène de société qui fit la « une » des journaux japonais depuis 2004, les NEET, acronyme du terme anglais, *not education, employment nor training*. Ils représentent, au Japon, les jeunes vivant chez leurs parents, ne travaillant pas et ne cherchant pas d'emploi, contrairement aux « *Freeters* » et seraient 2,3 % des 34 millions de jeunes potentiels.

Un exemple qui devrait faire peur à nos dirigeants politiques, ou tout au moins leur faire prendre conscience du danger pour la démocratie. Le Japon en est l'illustration : NEET est devenu le nom d'un mouvement politique alternatif qui revendique la marginalité, la vie en dehors des modèles institutionnels, militant contre la consommation et pour la décroissance. Ce mouvement est né au Japon comme mouvement de lutte contre le modèle « école, famille, entreprise », plus généralement contre les modèles d'expansion et de concurrence économique qui montrent leurs limites avec, d'un côté les nombreux cas de morts de fatigue au travail et de l'autre, l'inoccupation chronique d'une partie grandissante de la jeunesse. Au Japon, cette catégorie sociale concerne les 15-34 ans, sans emplois, célibataires, non-inscrits à l'école ou occupés à des tâches domestiques et ne cherchant pas de formation technique requise pour un travail. Les NEET y atteignaient, en 2007, 800 000 individus alors qu'en Europe elle concerne les 15-29 ans ni étudiant, ni employé, ni en formation, et constituaient une cohorte de 14 millions de jeunes en 2010. Le chercheur Yuji Genda (2005) insiste sur le fait que les NEET ne sont ni des « *Freeters* », ni des jeunes au chômage mais des « adolescents » déboussolés, en manque de repères, dont le refus ou l'incapacité de travailler sont une forme de rébellion contre une société élitiste et ultra compétitive.

Les médias japonais ont véhiculé une image très négative et caricaturée de ces jeunes qualifiés selon eux de « *fainéants* », « *enfants gâtés* », « *parasites single* », « *sans aucune volonté de travailler* ». Or si c'est vrai pour certains, cela n'est pas le cas pour la majorité. Les médias nippons, plutôt conservateurs, ont souvent omis de parler du problème social structurel causé par la restructuration industrielle et le dysfonctionnement du système tripartite école-famille-entreprise, préférant incriminer les jeunes d'aujourd'hui. Alors que la précarité des jeunes est aussi le fait de la majorité des pays occidentaux, le Japon semble être le seul pays à montrer autant du doigt les NEET et à vouloir les remettre sur le « *droit chemin* ». Le système tripartite correspond au schéma général de la période adolescente d'après-guerre, pendant laquelle les jeunes étaient pris en charge exclusivement par leur famille, jusqu'à leur sortie de l'école, où les entreprises prenaient alors le

²⁵ Sources : *White Paper on Labor and Employment*.

relais en les embauchant en CDI [Contrat à durée indéterminée] leur garantissant ainsi leur indépendance financière.

Avec la crise économique et les restructurations industrielles, les entreprises ont cessé de jouer le jeu auprès des écoles et des jeunes, tandis que la famille a continué de jouer son rôle protecteur sans aucune aide gouvernementale. Au contraire, les pouvoirs publics ont pris une série de mesures visant à les responsabiliser, au détriment des mesures incitatives d'embauche auprès des entreprises. Les quelques mesures visant les jeunes japonais connaissent des limites, peu d'élus en profitent, et peu d'actions individuelles les mobilisent. Ce sont les plus actifs et entreprenants qui en bénéficient, au détriment des plus démunis et des jeunes totalement exclus de la société. Léna Mauger et Stéphane Remael (2014) rendent compte de ce nouveau phénomène qui ne touche plus seulement les jeunes : *Les évaporés du Japon – Enquête sur le phénomène des disparitions volontaires. « Chaque année, quelque 200 000 japonais s'évaporent sans laisser de traces. Débarrassés de leur passé, ils tentent de refaire leur vie en passagers clandestins de l'archipel. Lié à la honte et au déshonneur, le phénomène est au cœur de la culture nipponne »*, rajoute Laurent Beccaria leur éditeur. Ces évaporés ne sont pas loin des « invisibles », ils se confondent, passant d'un État à l'autre, naturellement, sans que la société n'y fasse attention. Le danger d'étendre cette nouvelle forme de « société parallèle » à l'ensemble des pays du monde, est grand ! Nous pouvons largement faire un parallèle avec ce qui se passe en France. Les jeunes n'en sont pas encore à la révolte ni à la création d'une telle société, mais les conditions existent, nous en verrons l'ampleur dans les deuxième et troisième parties de notre travail de recherche.

Conclusion du chapitre 1 : la visibilité de certains phénomènes occulte l'invisibilité d'autres réalités

En conclusion de ce chapitre, nous avons défini les champs constituant la jeunesse, que nous qualifions d'« invisibles » – ni en situation d'éducation, ni de formation, ni d'emploi et ni d'accompagnement. Nous avons donné une définition de ces quatre concepts, décrivant l'invisibilité des 15-29 ans, et cela en dépassant la notion de NEET qui nous paraissait insuffisante pour travailler sur ce segment de la jeunesse. Et, parce qu'il est important de situer ce phénomène dans le temps long, nous avons proposé un historique du concept de l'invisibilité touchant une partie de la jeune génération. Il n'est pas récent, sa construction s'est faite sur de nombreuses années, nous pourrions dater l'embryon de ce phénomène avec la crise du pétrole des années 1970, qui a vu la première montée inquiétante du chômage, pour ne plus s'arrêter depuis, ne faisant que s'amplifier ces dernières décennies, mais également avec l'accélération des mutations du travail dues essentiellement au développement exponentiel des nouvelles technologies et à la mondialisation mal maîtrisée. La France n'est pas seule à subir ce choc des générations, l'Europe comporte, à elle seule, plus de 14 millions de NEET représentant 15,8 % de la population des 15-29 ans, et l'OCDE (à 34 pays) en compte plus de 32 millions²⁶, soit 12,8 % des jeunes de 15-29 ans. Même les japonais, inscrits dans une civilisation moderne – mais une société du silence – sont touchés de plein fouet par l'effacement de près de 800 000 jeunes de leur société. Comment arrêter ce fléau mondial ? La prise en compte de ce phénomène est fondamentale pour préserver la démocratie. Elle nécessite de travailler sur l'emploi, la formation, l'éducation et le « faire société », avec pour fil rouge, l'accompagnement, de l'éducation à l'insertion dans un emploi durable, pour ceux et celles qui cumulent les handicaps sociaux et personnels. Plusieurs questions se posent, ces jeunes

²⁶ Sources : OCDE 2011-2012.

« invisibles » sont-ils le reflet d'une société malade et nécessitant une prise de conscience générale et globale de leur situation ? Nous pourrions retourner la question et affirmer que les problématiques sociales, liées au chômage bien visible et bien mesuré, occultent la précarité grandissante et la paupérisation des habitants de notre territoire, et particulièrement celles des jeunes sortis des statistiques. Nous proposons de poursuivre cette contextualisation par une revue de littérature, un ensemble de définitions et une exploration de plusieurs enquêtes sur les générations.

Chapitre 2 : La place des jeunes dans la société : l'émergence de nouvelles problématiques

Parce qu'il est important, pour construire sa propre connaissance et former sa propre pensée, d'accompagner une recherche par l'exploration des travaux des autres chercheurs et penseurs inscrits dans la société contemporaine, nous proposons une revue de littérature non exhaustive sur la question de la jeunesse et de son entrée dans la vie. Nous poursuivrons par une explication de la condition de jeunesse, suivi par une présentation d'enquêtes sur les jeunes générations. Il est essentiel d'avoir une compréhension globale du public jeune pour mieux appréhender les difficultés d'insertion dans la vie de notre public « invisible ».

1. La construction de l'invisibilité : revue de littérature

En 1963, Georges Lapassade explore, dans sa thèse, *L'entrée dans la vie*, un concept essentiel pour comprendre l'organisation d'une société. Ce titre renvoie « à la naissance biologique » et au « passage de l'enfance à la condition d'adulte (...) ou naissance sociale. » Pour ce philosophe et sociologue français du vingtième siècle, la complexité de cet objet de recherche exige, conjointement, « la convergence des approches » et « la constitution d'une « anthropologie interdisciplinaire » pour démontrer que l'homme reste inachevé dans son être. » Il fait notamment référence à « l'entrisme pour désigner le mouvement permanent par lequel l'homme s'efforce, jusqu'au terme de son existence, d'entrer dans sa vie. » Il propose le « modèle stratégique de l'étranger participant » : « quel que soit le degré de sa détresse, de sa solitude, de son aliénation, l'être humain, parce que toutes ses positions sont inachevées, reste capable de dépasser ses servitudes ». Nous oserions dire que c'est une belle leçon d'espoir, puisqu'il termine son travail par cette phrase « sous le masque des statuts et des rôles, l'homme « entriste » « milite » pour un nouveau destin. » A la même époque, en 1966, Edgar Morin, à la suite de sa référence à la « bio-classe » dans ses travaux de recherche, titre un article dans la *Revue française de sociologie*, *Adolescents en transition. Classe adolescente et classes sociales, aspirations au divertissement et aspiration à la vie bourgeoise dans une commune du Sud-Finistère*. Il préfigurait ainsi les mutations sociales, aboutissement de la révolution française quant à l'abolition des privilèges. Quelques décennies plus tard, le rapport rédigé par Bertrand Schwartz en 1981 résume à la fois l'importance du problème et sa complexité : « Entre agir et subir sa vie, il y a la notion de responsabilité. Quand on a une place et que cette place est reconnue, on devient responsable et, beaucoup plus, soi-même... Notre objectif est double : imposer une réalité aux droits individuels qui constituent les fondements de notre société et offrir aux jeunes en difficulté l'envie de maîtriser leur devenir et de se projeter dans l'avenir. » Ses travaux aboutiront à la création des Missions locales, première démarche politique définissant un cadre à la notion d'insertion des jeunes et marquant ainsi le début d'une révolution culturelle et sociale (Schwartz et Labbé, 2007).

Dans le prolongement, la politique d'insertion sociale et professionnelle des jeunes dans les années 1997-1998 s'en est inspirée directement, complétée par les expériences accumulées par les associations de prévention et d'insertion. L'État ne pouvait plus agir seul, mais nécessairement de concert avec les corps intermédiaires et les acteurs de terrain. C'est pourquoi, en 1998, dix-sept services de l'État, les collectivités territoriales, les entreprises, les associations et les familles établirent plusieurs partenariats afin de mettre en œuvre des politiques publiques de prévention et d'insertion en direction des jeunes au niveau local. Méthode de construction des politiques publiques reprise en 2013 avec la création du Conseil interministériel de la jeunesse (CIJ). Cependant, les propos de Bernard Charlot et Dominique Glasman (1998) restent toujours d'actualité : « *Trouver sa place dans le monde social n'est plus aujourd'hui la conclusion évidente d'un parcours d'éducation et de formation ni l'appropriation naturelle d'un héritage familial. L'insertion est devenue un processus, long, aléatoire, une période de latence, un moratoire de la maturité sociale. Ce n'est pas seulement l'entrée dans l'emploi qui se trouve différée, c'est aussi l'accès aux différentes marques de la vie d'adulte : installation en couple, procréation, acquisition de logement...* » Derrière le problème de l'insertion sociale et professionnelle se trouve donc un enjeu fondamental : la construction de soi.

Et plus récemment, la jeunesse ne finit pas d'intéresser les acteurs politiques et les chercheurs qui tentent de comprendre son évolution dans une société en mutation permanente. Chacun porte un regard différent sur l'état de la jeunesse, chacun fait valoir sa vision de la réalité, mais dans l'ensemble, tous les auteur(e)s sont interrogatifs et souvent inquiets du sort réservé aux jeunes générations. Nous avons choisi de présenter une revue de littérature du 3^e millénaire comportant une trentaine d'ouvrages, dont le titre introduit la notion de jeunesse, que nous pouvons classer selon huit catégories : les ouvrages généralistes et, ceux sur les politiques publiques, les valeurs et l'engagement, la mutation et les générations, l'éducation, l'insertion et l'emploi, la peur et la banlieue et enfin les inégalités. Nous en extrayons, non pas l'ensemble des idées mais ce qui va permettre de dégager un fil rouge concernant directement notre problématique, les jeunes « invisibles ». Certains auteurs peuvent se retrouver, comme Olivier Galland, dans plusieurs thématiques. En effet, celui-ci a abordé notre sujet sous plusieurs angles qu'il nous a paru intéressant de montrer.

1.1 Les ouvrages généralistes sur la question de la jeunesse

Il nous apparaît important de commencer cette revue de littérature par cette catégorie d'ouvrages faisant apparaître, ainsi, l'intérêt commun des chercheurs pour ce sujet. Nous avons choisi trois formes bien distinctes, un dictionnaire, un ouvrage scientifique et une revue économique.

Nous commencerons par le *Dictionnaire de l'adolescence et de la jeunesse* qui, par sa double appellation et par ses deux codirecteurs de publication, David Le Breton et Daniel Marcelli (2010), l'un sociologue, l'autre médecin psychiatre, vise à restituer l'indispensable pluralité des regards sur un « objet » qui n'en est pas moins « unique » : une personne humaine quitte l'enfance et est invitée à prendre sa place d'adulte. De très nombreux spécialistes, sociologues, psychiatres, psychanalystes, historiens, juristes, philosophes, etc. collaborent à cet ouvrage et explorent, de manière quasi systématique, toutes les problématiques ainsi que les nouveaux enjeux rattachés à cette période de la vie, aussi bien d'un point de vue individuel et familial que collectif et social. Ce Dictionnaire offre, dans un même ouvrage, les notions essentielles à la compréhension de notre public, sans toutefois aborder l'invisibilité des jeunes et ses conséquences individuelles et collectives, ni l'accompagnement qu'elle nécessite.

Quant au sociologue, Olivier Galland (2011), il conforte l'idée, dans une *Sociologie de la jeunesse*, que la jeunesse est un état de transition entre deux âges, mais avant tout introduit un concept intéressant, la jeunesse est le reflet du fonctionnement d'une société : « *les images qu'une époque donne de « sa » jeunesse ont toujours à voir avec la réalité sociale, soit qu'elles la reflètent au moins en partie ou de manière déformée, soit qu'elles la transcendent et inaugurent ainsi une nouvelle représentation qui finira par imposer de nouvelles approches d'« être jeunes » – propres à chaque milieu social.* » Il explique notamment la radicalité de la frustration, ressentie par nombre de jeunes en difficulté, par une polarisation sociale due au gap accru entre l'accès à l'emploi des jeunes diplômés et non diplômés [élément qui sera discuté à la suite des résultats de nos statistiques] ; et en même temps, les valeurs, les normes culturelles et de consommation, et enfin les aspirations des jeunes, se sont rapprochés. Ce qui augure de la complexité de notre problématique.

Deux ans plus tard, un Hors-Série de la revue *Alternative économique*, daté de février 2013, fait un état de la jeunesse en France. Laurent Jeanneau y titre son article *Péril Jeune ou jeunes en péril*, cette jeunesse plurielle composée d'un côté des jeunes des banlieues qui seraient dangereux, et de l'autre des étudiants qui seraient enclins à désertir les bancs de la fac pour aller manifester contre le Contrat première embauche (CPE), par exemple. D'après lui, les jeunes n'ont pas bonne presse. Cependant, il fait état d'un point qu'ils auraient en commun, les difficultés d'insertion et le recul inquiétant de leur prise d'autonomie. Cette nouvelle notion pose question.

Nous voyons poindre chez Galland et Jeanneau la notion de difficulté d'insertion quels que soient le niveau d'étude ou les origines socioculturelles, ce qui préfigure une inversion de la tendance à la reproduction dénoncée en 1970 par Bourdieu et Passeron, au début de la massification de l'enseignement. Hypothèse que nous vérifierons dans la deuxième partie quantitative de notre recherche. Cette nouvelle image de la jeunesse serait apparue au début du vingt et unième siècle.

1.2 Les ouvrages sur la question de la jeunesse : politiques

Les ouvrages politiques sont nombreux. Nous choisissons des productions émanant de fondations, d'organisations politiques et de jeunes militants engagés, pour comprendre les raisons qui animent les hommes et les femmes qui font la politique publique et ce qu'ils retiennent de leurs observations de la société. Une des interrogations fondamentales, est l'état de leur conscientisation de la difficulté des jeunes et des enjeux sociétaux y affaissant.

En France, les organisations politiques ont des outils pour observer l'histoire et ainsi tenter de ne pas reproduire les erreurs du passé puisque, par exemple, la *Revue socialiste* d'octobre 2006 proposait un ouvrage entièrement consacré aux jeunes, *Jeunesse : un état des lieux*, où les chercheurs, les syndicalistes et les acteurs politiques s'accordent à penser que les jeunes sont en proie au doute face à leur avenir. Comment pourrait-il en être autrement en regard du monde que leur laissent les générations précédentes, la paix en Europe, certes mais à quelle condition ? La guerre n'est plus fratricide mais financière et finalement le résultat est « *moins de morts mais plus de misère* » – plus de huit millions de pauvres rien qu'en France. Cependant, ces organisations ne débouchent pas suffisamment sur des propositions de politiques publiques efficaces sur le long terme. La question est bien : ont-ils fait évoluer leurs connaissances sur les difficultés rencontrées par la jeunesse actuelle alors qu'elles ne sont plus les mêmes qu'il y a vingt ans ?

Il faudra attendre cinq ans et le questionnement de Fondapol, pour comprendre que notre pays n'est pas le seul touché par ce fléau. Cette fondation pour l'innovation politique a lancé 2011 *La jeunesse*

du monde. Une enquête planétaire, sous la direction de Dominique Reynié, et ouvre la boîte de Pandore. Les résultats de leurs travaux montrent des convergences vers un même sentiment qui voudrait que toutes les jeunes de tous les pays sentent le monde leur échapper. « *Les sociétés paient toujours chèrement leur désintérêt pour la jeunesse. Un malaise s'est installé un peu partout dans le monde entre les générations (...).* » Les contentieux se multiplient. Les jeunes sont partagés entre leur insatisfaction personnelle grandissante, due principalement à leurs difficultés d'insertion, et leur satisfaction de vivre à cette époque. Nous retrouvons la dichotomie entre l'intime et la société : « *Le pays déçoit mais l'époque console.* » Les jeunes parlent de manque d'ambition des responsables politiques, « *entravant ainsi leur propre jeunesse pourtant désireuse, par nature et par conviction, de prendre pied dans une vie nouvelle à laquelle la globalisation confère le projet et le souffle qui font défaut à beaucoup de nation. (...) La société est plus prometteuse que l'État.* » Ce constat est à la fois alarmant et rempli d'espoir. Certains ont fait leur révolution comme en Tunisie, et cela après la réalisation de l'enquête de Fondapol, mais nous voyons les résultats aujourd'hui. Certes, la démocratie a parlé, mais pour en faire quoi ? Il faudra sans doute des dizaines d'années, voire des siècles comme en France, pour arriver à une situation plus acceptable pour les peuples.

La même année, mais dans un cadre plus programmatique, à l'aube de la campagne des élections présidentielles de 2012, Maxime Verner, initiateur du projet de loi instaurant l'éligibilité à 18 ans à toutes les élections, fait 89 propositions pour un nouveau projet politique en 2012. Il symbolise la démonstration du possible engagement politique des jeunes, au-delà des Partis de pouvoir. Dans son ouvrage *Jeunes de tous les âges unissons-nous*, il élargit les questionnements. Il propose notamment de retisser du lien entre les générations, de redonner du sens à la vie. Il dénonce la violence symbolique, le manque de place faite aux jeunes dans la société, et la négation de leur droit à être heureux, à s'installer, à sortir de la précarité. Il parle de réponses « *protectrices* » et fait référence au féminisme qui fut, selon lui, la mobilisation de masse la plus importante du siècle dernier, changeant profondément et durablement la société, pour dire que notre siècle sera celui des « *révolutions de la jeunesse* ». Il avance une théorie intéressante, mais à recontextualiser, qui consiste à dire que le coût social de ne pas avoir misé sur une politique publique globale concernant la jeunesse mais plutôt sur une politique ciblée – plans pour les banlieues... – a coûté très cher. En effet, il part de la situation actuelle en faisant fi des conditions des jeunes à l'époque où ces lois ont été construites, puisque l'effet de la crise de l'emploi a d'abord touché les jeunes des banlieues, avant que le chômage de masse ne touche l'ensemble de la population sans distinction. Les propos, tenus par ce jeune homme, préfigurent notre problématique et montrent, que la vision des jeunes n'est pas la même que celle des adultes.

Après l'élection de François Hollande qui a misé sur la jeunesse pour être élu, un collectif paritaire de quarante-deux jeunes hommes et femmes s'est constitué et, sous la direction d'Hadrien Ghomi, a publié *Ayons de l'audace ! L'Appel d'une jeunesse vigilante*, proposant de perpétuer le souffle du 6 mai et d'y participer activement. Ils appellent à la construction d'une société protectrice et durable qui remette l'humain au centre de ses préoccupations premières. Ils parlent du devoir d'être vigilants, exigeants et volontaires. Ils utilisent des termes combatifs et déterminés – ceux des acteurs politiques – et ils les exhortent à passer aux actes citoyens. « *Ma génération, c'est celle qui a grandi avec la crise, celle pour qui on a fait toutes les réformes sans la consulter, celle qui a eu honte de son pays en écoutant le discours de Grenoble, celle qui voit la mondialisation telle qu'elle est se faire aspirer par les forces de l'argent, celle qui voit l'Europe se refermer sur elle-même et son idéal piétiné, celle qui ne décroche pas de CDI avant 27 ans, celle qui voit la nature et son environnement maltraités, celle qui n'a jamais autant eu besoin de faire de son idéal une réalité.* » Ces jeunes sont plus aptes à connaître leurs difficultés puisqu'ils les vivent. Les constats peuvent

être les mêmes, mais les solutions pressenties sont parfois radicalement opposées à celles des adultes. Cela pose la question de la participation des jeunes à la construction des politiques publiques de « jeunesse », cela nécessite de la confiance réciproque, de l'écoute et une affirmation de la place réservée aux jeunes dans la société. Nous complétons notre revue de littérature par les ouvrages traitant des valeurs et de l'engagement des jeunes.

1.3 Les ouvrages sur la question de la jeunesse : valeurs et engagement

Ce sujet passionne les auteurs, particulièrement ces dernières décennies. Nous avons fait le choix de présenter quelques ouvrages et revues à caractère scientifique. Nous commençons par une collection chez l'Harmattan entièrement consacrée aux *Débats jeunesse*. Le premier titre *Les enfants de la liberté* proposait en 1997 une interprétation de la dynamique qui anime toute la jeunesse et ne cesse de s'amplifier : la conquête de l'autonomie. Cette collection faisait suite à la création de la revue *Agora – Débats / Jeunesse* dont le premier numéro était *Jeunes et violences*. Sachant que les années 1990 ont été marquées, outre le voile à l'école posant la question de la laïcité dans la sphère publique, par l'amplification du chômage de masse. Il n'est pas étonnant que les interrogations soient telles, puisque l'autonomie réelle ne s'acquiert que par l'emploi durable dans notre société.

Cependant, le chômage de masse touchait essentiellement les catégories socioculturelles défavorisées au début de cette époque. La violence dans les quartiers défavorisés questionnait la société et les élus qui ont focalisé leur offre vers ces publics spécifiques. Alors que cette situation marquait le début de la « maladie » de la société – son chômage massif – et non pas celle de la jeunesse, et surtout pas des jeunes issus des quartiers sensibles qui ne demandaient qu'à s'inscrire dans cette même société, à la suite de leurs parents. C'est pourquoi en 2008, quand Patricia Loncle pose la question, dans son ouvrage *Pourquoi faire participer les jeunes ?* Elle lance un débat fondamental dans toute démocratie : qu'attend le peuple d'une politique publique et comment toutes ses composantes peuvent-elles participer à sa définition ? Sujet que cette dernière ainsi que de nombreux chercheurs ont abordé dans leur ouvrage, *Les jeunes : questions de société, questions de politique* (2007), en se penchant sur le rôle social de la jeunesse hétérogène et sur l'émergence des politiques publiques spécifiques qui ont été justifiées par la cristallisation des représentations de cette jeunesse des cités. Les auteurs soulignent la tendance à enfermer la jeunesse dans des statuts de « victimes », ou de « fauteurs de troubles », alors qu'il conviendrait de contextualiser la situation des jeunes du 21^e siècle dans une problématique plus globale, dont font partie les mutations sociétales nationales, européennes et mondiales. Nous constatons un changement d'analyse faite par ces chercheurs : les jeunes en difficulté ne sont plus issus des seules couches populaires, et ils ne sont pour rien dans ce qui leur arrive. Ils concluent même qu'il est éminemment question de la construction d'une nouvelle forme de citoyenneté nationale et européenne. Nous aborderons ce sujet dans la quatrième partie de notre recherche.

Nous voyons l'évolution de la pensée scientifique, entre 2007-2008 et 2012, avec Olivier Galland et Bernard Roudet (2012) qui réaffirment dans l'ouvrage, *Une jeunesse différente ? Les valeurs des jeunes Français depuis 30 ans*, que « la jeunesse est spontanément pensée comme une force d'innovation ou de rupture. Les jeunes apporteraient avec eux des valeurs et des idées neuves. » Pour Galland, cette idée fluctue avec chaque génération, car au niveau individuel elle pourrait se confirmer, mais au niveau collectif, la chose est moins sûre, la continuité générationnelle aurait tendance à se renforcer autour de valeurs plus homogènes, basées principalement sur l'individualisme. Ce ne sont plus les parents qui transmettent l'ensemble des valeurs, mais souvent

les groupes de pairs. Les parents ne sont plus que les accompagnateurs solidaires et de plus en plus conscients des difficultés d'insertion rencontrées par leurs enfants. La difficulté réside dans les inégalités de classes, car toutes les familles n'ont pas forcément le bagage socioculturel et financier nécessaire à cet accompagnement. Les inégalités se creusent entre les jeunes, avec pour conséquence un rejet de la société pour une partie qui ne croient plus en la démocratie, qu'ils jugent d'« *apparence* » et « *inefficace* ». Le danger est plus grand qu'en 1968, « *une contestation sourde, le plus souvent invisible, prend la forme d'un retrait social alimenté par un profond sentiment d'abandon. Il est urgent que la société y réponde.* » Nous voyons apparaître les prémices de nos jeunes « invisibles » et de leur capacité à se révolter.

Quant à Michel Vakaloulis (2013) – *Les jeunes, le travail et l'engagement* – et Valérie Becquet (2014) – *Jeunesses engagées* – ils ont tous deux travaillé sur ce sujet pour la collection Débats jeunesses. Le premier montre la diversification des manifestations de l'engagement et le rôle des nouveaux vecteurs médiatiques, dépassant les frontières, transcendant le désir de changement en posture d'indignation. Mais devant la complexité du monde d'aujourd'hui, les jeunes restent souvent à la formulation de messages à la société, plutôt qu'à la structuration de réponses revendicatives et appropriées. Ils retrouvent cependant l'envie d'« *actionner des leviers pour combattre la montée des précarisations.* » Ils souhaitent « *défendre la dignité du réel contre le mépris ordinaire lié aux multiples formes d'oppression et d'exploitation.* » Ils reprennent goût à l'idéologie mais ils ont construit une défiance envers les dirigeants politiques et économiques, et en direction des médias. Ce qui devrait inquiéter la classe politique qu'ils accusent d'avoir « *troqué son pouvoir régulateur de la finance contre une possible participation aux gains escomptés.* » L'accusation est suffisamment grave pour que les acteurs politiques apportent des réponses crédibles pour redonner de l'espoir aux nouvelles générations. Dans le deuxième titre comme dans celui de la collection, nous pouvons remarquer l'utilisation du pluriel qui suppose plusieurs « jeunesses ». Ici Valérie Becquet et son équipe de chercheurs vont apporter des éléments de réponses à la question récurrente : *Vivons-nous une dépolitisation, mythe ou réalité ?* (Georges Vedel (dir.), 1962) Elle cite Anne Muxel (2010) et Pierre Bréchon (2009) pour qui il est essentiel de ne plus se poser cette question mais plutôt : comment faire en sorte que les revendications « *légitimes* » des jeunes trouvent une expression publique et soient prises en compte dans la construction des politiques publiques les concernant ? L'auteure visite les lieux de débats et d'engagement des jeunes dès le lycée jusqu'à l'engagement en Service civique, passant par les conseils d'enfants et de jeunes. Elle pose la question, dans les partis politiques, de l'homogénéité des jeunes engagés sur le terrain. La démocratisation de l'engagement est remise en cause mais pas la capacité des jeunes à s'indigner. Comme d'autres elle s'interroge sur la place de l'engagement des jeunes en Europe.

Ces quelques ouvrages nous montrent que les jeunes ont des valeurs et ont envie de s'engager, encore faut-il qu'ils aient des lieux d'expression à leur disposition et à leur mesure, et que les anciennes générations fassent l'effort de les écouter et de faciliter cette expression ? Ce qui pose la question des relations intergénérationnelles liées aux grandes mutations et de la possibilité d'une révolte à venir.

1.4 Les ouvrages sur la question de la jeunesse : les mutations et les générations

Parce que les mutations organisées par les anciens complexifient la vie de la jeunesse, nous avons mis en dialogue ces deux générations et avons choisi de présenter des ouvrages éclectiques récents, réalisés par des jeunes et des seniors, des journalistes et des scientifiques.

Dans la catégorie des jeunes auteurs, les journalistes Myriam Levain et Julia Tissier (2012) dénoncent dans leur ouvrage, *La génération Y par elle-même, Quand les 18-30 ans réinventent la vie*. « Communication paroxystique, mobilité incessante, information instantanée sont dans l'ADN des Y », les propos discriminants dont sont victimes les jeunes, que la société a catégorisés dans un « tout », et lui valent le surnom de « digital native ». Elles dénoncent de terribles critiques à l'encontre des 18-30 ans : individualistes, insolents, instables, dopés, dépolitisés, incultes et incapables de s'assumer. Les auteures ont choisi de faire parler ces jeunes incompris et démontrent, en réponse, leur inventivité, leur capacité à s'adapter à la précarité pour survivre dans ce monde qui leur est hostile. Ils inventent de nouvelles formes de solidarités, de créativité et dessinent un « nouveau visage de la société », où la frontière entre vie publique et vie privée est ténue, où les nouvelles technologies nécessitent des formations toujours plus poussées, où le passé tient moins de place que le présent ou l'avenir. Les adultes ne les comprennent pas, non pas par manque d'envie de les croire, mais plutôt par manque d'outils.

La même année, le jeune sociologue, Denis Monneuse (2012) a écrit un manuel, *Les jeunes expliqués aux vieux*, pour éviter au gap de s'agrandir entre générations. Il le nomme le « *Guide du Routard* » sur les jeunes ou le « *mode d'emploi* ». Avec beaucoup d'humour, il dresse un portrait des jeunes, édifiant de sincérité, démontrant aux « *vieux* » que, ce que vivent les jeunes d'aujourd'hui, participe d'un héritage reçu et non de la construction délibérée d'une nouvelle civilisation. Ils sont obligés de s'adapter pour ne pas sombrer, de trouver des solutions valorisantes plutôt que de laisser le rouleau compresseur de cette civilisation les anéantir, et cela avant qu'ils ne commencent leur vie. Il propose aux générations de mieux se connaître pour s'aimer et non se juger. Nous voyons poindre la responsabilité sociétale versus la responsabilité individuelle de la situation vécue par les jeunes et la notion d'héritage qui nous semble importante pour participer à déculpabiliser les jeunes « invisibles ».

Dans la catégorie séniors, Michel Serres (2012), dans *Petite Poucette*, met l'accent sur la nécessité de tout réinventer pour les jeunes générations, obligeant à revoir l'organisation sociétale. Il explique que nous sommes entrés dans la troisième révolution de l'histoire des sociétés occidentales. Après le passage de l'oral à l'écrit, celui de l'écrit à l'imprimé, nous vivons l'essor des nouvelles technologies, de l'instantanéité et de la démocratisation de l'accès à l'information, rebattant les cartes des pouvoirs souvent basés, dans le passé, sur la détention de l'information. Pour sortir par le haut de cette impasse, et construire un nouveau monde, des institutions à taille humaine, une manière de vivre ensemble, une manière d'être et de connaître, il propose une collaboration entre générations pour « *mettre en œuvre l'utopie* », seule alternative possible selon lui. Nous retrouvons ici la notion de liens intergénérationnels de Monneuse.

Et, parce que tout passe par l'éducation, Jean-Paul Gaillard (2012), dans *Enfants et adolescents en mutation*, propose un mode d'emploi pour les parents, éducateurs, enseignants et thérapeutes. Là encore il est question d'expliquer les changements dans les comportements des jeunes, induits par la nouvelle civilisation en marche. L'auteur utilise le terme « *mutant* », comme Michel Serres, pour dédramatiser les situations de crises des adolescents incompréhensibles par les adultes non avertis – qu'il nommera les sujets « *monde finissant* ». Il introduit la notion de l'émergence d'une « *nouvelle normalité* » (à l'image de Gregory Bateson (1958) : « *Lorsque l'homme de science se trouve dans l'embarras de ne pas pouvoir trouver un langage approprié pour la description du changement dans un système qu'il étudie, il ferait bien d'imaginer un autre système qui soit supérieur d'un degré de complexité au premier et, par la suite, d'emprunter à celui-ci un langage approprié pour la description du changement dans le système plus simple.* »

Et pour terminer, Véronique Bordes et Alain Vulbeau (2004) posent la question de la nécessité d'« organiser le temps libre des jeunes » dans leur ouvrage *L'alternative jeunesse*. Pour ces deux auteurs, « les temps libérés sont l'opportunité de montrer que les jeunes sont capables de produire de la socialisation et d'intervenir, même partiellement, dans les règles sociales. » Cependant, cela nécessite de l'organiser, « l'alternative jeunesse n'existe pas toute seule et ne participe pas de la génération spontanée. Elle a besoin d'une place que les adultes doivent lui garantir afin de ne plus se sentir surnuméraire. Elle demande de l'espace pour développer ses initiatives et expérimenter son rapport à la politique. Enfin les jeunes attendent, avec impatience, accueil et hospitalité, débats et conflits pour redevenir, enfin, utiles au monde. » Là encore, nous observons les demandes sociétales des jeunes et leur envie de transformer le monde, mais ils ont besoin d'être invités dans le jeu politique, ils n'en sont pas à prendre de force une place dans le débat public.

Nous retrouvons la notion de complexité souvent employée pour décrire la situation de la jeunesse. Nous pourrions également l'utiliser en ce qui concerne l'éducation. Des questions se percutent. Comment l'école peut-elle relever le défi de la modernisation et de l'adaptation de l'école à la société ? Certains remettent en question la capacité des professeurs – qui seraient inscrits dans le passé – à instruire et éduquer les jeunes générations, pour construire le futur. Cette équation relève du défi de la société pour amener tous les jeunes – quels qu'ils soient – à devenir des hommes et des citoyens avant d'être des bons professionnels.

1.5 Les ouvrages sur la question de la jeunesse : l'enseignement et l'éducation

Parce que l'éducation et son environnement sont des éléments constitutifs d'une politique publique de « jeunesse », nous en faisons état tout au long de cette revue de littérature. C'est pourquoi nous avons choisi de présenter seulement deux ouvrages scientifiques, un sur le décrochage et un sur la mobilité européenne, parce qu'ils apportent les compléments nécessaires à la compréhension de la jeunesse dans sa diversité.

Marie-Anne Hugon et Danièle Toubert-Duffort (2012) s'interrogent sur *Adolescence et décrochage : prévenir et répondre*. Avec d'autres chercheurs, elles proposent un recueil des causes, des expérimentations et des formes d'accompagnement possibles. Elles soulignent la pertinence du maillage du territoire, en matière d'offre, et du partenariat indispensable entre acteurs, pour apporter de la cohérence aux actions et remobiliser les jeunes en les rendant acteurs de ce travail. Elles s'interrogent sur l'essaimage des expériences de terrain. Tous s'accordent pour dire l'importance de la prévention du décrochage. Structurer les classes autour de la nécessité de faire réussir tous les élèves en jouant sur « l'ensemble classe ». L'absentéisme étant souvent un appel au-secours, elles mettent l'accent sur l'importance d'être à l'écoute et de travailler en équipe. Nous retrouvons des notions relevant de la gestion du « flux » que nous expliquerons dans les autres parties de ce travail de recherche.

Quant à Magali Ballatore (2010), dans *Erasmus et la mobilité des jeunes Européens*, elle dénonce la mobilité des étudiants du supérieur comme étant trop liée aux affinités entre établissements, mais surtout, comme étant un « outil de distinction » dans une université en voie de massification. Les étudiants participant à Erasmus, se transforment en stratégies, au détriment de toute démocratisation. Elle s'interroge sur l'apprentissage à la mobilité comme vecteur de la « fleximobilité » qui serait intégrée, *de facto*, dans les codes culturels et sociaux. Elle conclut sur le concept d'intégration, dont les frontières et la notion d'immigration s'estompent dans un « mouvement circulatoire », favorisant les classes sociales qui ont plus à offrir qu'à recevoir. Nous retrouvons le phénomène de

« *discrimination de classe* » – au sens d’origine socioculturelle – au cœur de l’éducation et, plus tard, de l’insertion dans le parcours de vie des jeunes, notion que nous mettons en débat plus tard.

La question centrale est la prévention du décrochage, que ce soit dans l’éducation en secondaire ou dans le supérieur, concomitamment à la peur engendrée par le chômage de masse, inscrivant les jeunes et leurs familles dans des stratégies de distinction au détriment de l’essentiel avec, pour but principal de mieux gérer l’insertion dans l’emploi des jeunes. Que cette question soit en filigrane de toute politique éducative, c’est relativement normal, mais cela ne doit pas effacer les objectifs affichés de l’éducation, à savoir la formation de l’humain, du citoyen et seulement après, du futur travailleur.

1.6 Les ouvrages sur la question de la jeunesse : l’insertion, l’emploi et l’orientation

L’ouvrage de François Dubet, Marie Duru-Bellat et Antoine Véréttout (2010), *Les sociétés et leur école - Emprise du diplôme et cohésion sociale*, permet de comprendre les limites de l’efficacité de l’école et de l’insertion face à la montée d’un chômage de masse, mais il n’est pas centré sur la notion de jeunesse. Nous avons donc choisi d’exposer le remarquable travail de compilation et d’analyse de l’ONISEP à l’attention des jeunes et de leurs familles, un rapport d’expert et un numéro de Ville-École-Intégration consacré aux jeunes.

Louis-Pierre Jouvenet et Jacques Barou (1998) ont écrit respectivement deux articles dans le numéro 113 de la revue Ville-École-Intégration : Jeunes, travail et insertion, Les missions de l’école pour l’insertion des jeunes et Le système d’apprentissage en Allemagne. Le constat reste le même, « malgré les objectifs affichés, la faculté d’insertion sociale et professionnelle du système éducatif est faible et ne correspond pas aux moyens investis (...) » et particulièrement là où « la concentration d’enfants étrangers dans des filières dévalorisées et le repliement sur la culture d’origine (...) sont un sérieux obstacle à l’intégration et à la promotion sociale. » L’analyse peut s’entendre mais les réponses doivent être révisées car, si les jeunes défavorisés socialement ont toujours besoin d’un coup de pouce, ils ne sont plus les seuls à rencontrer des problèmes d’insertion dans l’emploi, comme nous le verrons dans la partie statistique de notre travail. Ces éléments rejoignent également notre constat d’échec des politiques publiques et seront expliqués dans notre troisième partie proposant un état des lieux des dispositifs et politiques sur les territoires.

Presque dix ans plus tard, L’ONISEP (2006) propose notamment quatre ouvrages utiles en matière d’orientation dans le secondaire : *L’état de l’emploi*, **30 idées reçues**, *Les métiers de demain* et *L’insertion des jeunes*. Les auteurs insistent sur la nécessité, pour tous les jeunes, de sortir du cursus initial avec un diplôme qui permettra une meilleure insertion sur le marché du travail. Ils questionnent l’allongement des études et le resituent dans le long terme. « *Mieux former l’ensemble des jeunes correspondait à un idéal démocratique d’égalité des chances.* » Il reste un puissant facteur de développement économique pour construire le monde de demain, mais cela demande aux entreprises, à la fois de « *mettre en place des organisations plus horizontales, où les responsabilités seraient davantage réparties* », et à la fois de décloisonner le travail qualifié du travail non qualifié. Ils reviennent sur la nécessaire mobilité des jeunes qui ne resteront plus, comme leurs parents, dans la même entreprise toute au long de leur vie active. Ces considérations seront reprises dans la suite de nos travaux quand il s’agira de réfléchir notamment à l’orientation tout au long de la vie.

Sur le même sujet, le Conseil économique et social a rendu un *Avis d’expert sur l’emploi des jeunes en 2012*. Le constat est préoccupant et l’urgence d’agir n’est plus à démontrer. Les recommandations proposent cinq objectifs prioritaires : agir sur les causes structurelles du « sur-

chômage » des jeunes, assurer une meilleure transition entre le système éducatif et l'emploi, faire de l'emploi des jeunes les moins qualifiés une priorité, améliorer le fonctionnement du marché du travail et enfin, améliorer l'accompagnement des jeunes demandeurs d'emploi. Nous déploierons ces objectifs dans la quatrième partie de notre recherche concernant nos propositions pour bâtir une nouvelle politique publique de « jeunesse », globale et cohérente. Cet avenir incertain crée de l'insécurité et par-delà, de la peur.

1.7 Les ouvrages sur la question de la jeunesse : la peur et la banlieue

Ce thème a inspiré de nombreux auteurs, parmi eux des scientifiques. Nous présentons un échantillon des ouvrages et rapports que nous avons lu sur le sujet en proposant de comprendre la cité et son évolution, passant d'une critique objective des médias et des Politiques de la Ville, à l'émergence de la peur des banlieues et de ses conséquences sur la construction identitaire des jeunes.

En 2008, François Dubet (1987/2008) rééditait son ouvrage, *La galère : jeunes en survie*, intéressant à double titre. Le premier consiste à établir un lien entre la mutation du monde économique et la galère des jeunes, proposant une explication de la situation des jeunes ; et puis le deuxième, apporte une vision critique de l'évolution entre la première édition et la dernière, vingt ans ont passé et conforte l'auteur sur le pessimisme qu'il aurait pu afficher quant à son appréhension des difficultés des jeunes dans la cité : « *mon pessimisme n'a pas été démenti, même si devant chaque nouvelle émeute nous sommes toujours portés à croire que la question sociale est moins directement identifiable à la question ouvrière qu'elle ne l'est à la question urbaine, à un mélange de problèmes économiques, de problèmes culturels et de problèmes proprement politiques.* » Parmi les mutations, il relève également la radicalisation de l'affichage de sa religion, source de stigmatisation. Pour lui, « *il s'est formé un monde des banlieues dans lequel la ghettoïsation et l'exclusion venues du dehors se retourne en auto-ghettoïsation venue du dedans. Les habitants jeunes et vieux dénoncent moins la désorganisation et l'anomie du quartier que le poids du contrôle exercé sur les filles, sur les réputations, sur les règles de l'honneur qui ferme sur lui-même un quartier déjà exclu.* » Il propose « *une théorie de l'expérience sociale des jeunes des quartiers « difficiles* ». » Nous pouvons rajouter que les médias ont largement contribué à donner cette image des jeunes en « galère », en effet, ils sont souvent le vecteur de la peur des banlieues par leur tendance à relater les faits divers négatifs, en oubliant de faire partager les événements positifs.

Là où les réseaux sociaux n'existaient pas encore sous leur forme actuelle, Divina Frau-Meigs et Sophie Jehel (2002), dans *Jeunes Médias Violences*, explique les dangers d'une offre mal contrôlée des médias, accessibles sans limite aux enfants et aux jeunes. Jacqueline Costa-Lascoux, dans sa préface, propose de dépasser le simple constat de la responsabilité des médias et des multimédias dans l'évolution des mentalités et des comportements. Elle dénonce le véritable problème qui est de savoir quand « *le médium participe de la contrainte ou de la manipulation des esprits pour induire des comportements* », la protection de l'enfance et de la jeunesse est en jeu. Elle fait état du « *principe de l'égale dignité des personnes et de la compatibilité des libertés* ». Les auteures attirent l'attention sur l'urgence d'agir et d'innover. Cela passe par l'éducation aux médias, mais également par une mise en cohérence de la loi sur la protection des mineurs, dans l'ensemble des médias, et enfin par une offre de médias de qualité. Le phénomène d'embrigadement des jeunes se fait aujourd'hui par les réseaux sociaux et leur accès quasiment généralisé à Internet. Les auteurs ont anticipé le phénomène sans pouvoir y remédier, l'éducation a un rôle important à jouer dans la

formation à l'esprit critique, qui est l'un des outils pour faire des médias un atout de l'éducation, et non une arme de la violence.

Quatre ans plus tard, Véronique le Goaziou et Charles Rojzman (2006), apportent un éclairage sur *Les Banlieues et leurs lieux communs*. Les auteurs reprennent la phrase de Victor Hugo « *ouvrez des écoles et vous fermerez des prisons*. » En partant de l'histoire de la création des banlieues, pendant la révolution industrielle, et de leur évolution. Ils déconstruisent les idées reçues sur la délinquance, les ghettos, l'immigration jusqu'à l'incapacité des services publics à travailler en banlieues. Ils considèrent eux aussi que les médias et les acteurs politiques dramatisent les situations et les caricaturent alors que, sans nier les difficultés inhérentes à la situation économique des banlieues, un autre regard est nécessaire pour changer les choses et redonner de l'espoir et une dignité à ses habitants. Il faudrait trouver un juste milieu entre l'option « *victimisante* » qui considère que les banlieues sont malades de l'exclusion et de la précarité, et la vision « *persécutrice* » rendant ses habitants seuls responsables de leurs problèmes, inassimilables en tant qu'immigrés, parce qu'ils auraient des comportements « *barbares et sauvages* ». Nous retrouvons dans cet ouvrage la nécessité de passer par l'éducation pour transformer la société, mais également la nécessité de porter un nouveau regard sur les « *classes défavorisées* ».

Dans le même esprit, Benjamin Moignard (2008) dénonce, dans son ouvrage *L'école et la rue : fabriques de délinquance*, la participation active de l'école à la construction de la délinquance juvénile, si insidieuse soit-elle. Il montre l'intime relation entre les difficultés socio-économiques des jeunes et de leur famille, les activités délinquantes, les déviances, l'adhésion aux normes dominantes – phénomène de bandes – et l'école qui n'est plus un espace protégé mais qui subit les dérives de la société en son sein. En découle une immense difficulté à enseigner, un fossé entre le prérequis comportemental et culturel et l'offre de formation et d'éducation. Les enseignants ne sont pas préparés à ça, ils tentent de résister alors qu'il faudrait peut-être simplement changer sa manière de faire, ses pratiques, redonner du sens à sa matière pour retrouver une école juste, émancipatrice et égalitaire. L'auteur ose dénoncer la porosité entre l'école et la société et met encore une fois l'école au cœur de la transformation sociétale.

Tout juste un an après, nous voyons apparaître la notion de peur du déclassement, plus prégnante que la peur de l'« *autre* » avec Olivier Galland (2009). Dans son ouvrage, *Les jeunes Français ont-ils raison d'avoir peur ?* il propose une analyse consacrée à la peur ressentie par la jeunesse. Il dénonce la faillite du modèle méritocratique à la française et parle de génération sacrifiée. Pourtant les jeunes ont la vie devant eux et devraient se projeter dans l'avenir, le construire avec passion, mais ils sont trop nombreux à être pessimistes et à se voir déclassés plutôt qu'en ascension sociale. Ils ont du mal à faire confiance aux acteurs politiques, aux élites, aux médias. L'auteur propose des pistes d'actions consistant à mieux protéger les jeunes contre la précarité économique, à mieux partager les risques et accompagner les phases de transition, à repenser le rôle de l'éducation et une université plus professionnalisante, à refonder les politiques d'orientation, et à créer de nouvelles formes de représentation et de participation. Les jeunes ne sont pas inertes, ils veulent participer à leur « *sauvetage* », encore faut-il les y accompagner.

Trois ans après, Anne Dhoquois (2011) donne la parole aux *Jeunes de banlieue*. Dans la préface, Lilian Thuram dénonce cette expression qui conditionne l'imaginaire collectif et inspire négativement les politiques et les médias. Les jeunes se sentent concernés par ce qui fait leur quotidien, mais également ne se posent pas de question sur leur façon d'envisager l'avenir. Ils portent un regard critique et réaliste sur la politique et la citoyenneté, sur les médias et les addictions, et cela avec une grande maturité. Ils ont soif de justice, d'égalité, de paix, ils parlent

sans complexe de motivation, d'être conscients des difficultés de la vie à venir, du respect – particulièrement celui du choix – de partage, de diversité et d'engagement.

Les difficultés d'avenir, sont devenues naturelles pour les jeunes, ils les ont intégrées comme la nouvelle norme sociétale pour se protéger psychologiquement, rendant ainsi collectif l'échec. Concomitamment, la souffrance des jeunes, est trop peu abordée dans la littérature, c'est pourquoi l'ouvrage du jeune sociologue Baptiste Brossard (2014), *Se blesser soi-même, une jeunesse autocontrôlée*, est intéressant. Il propose des pistes d'explication sur les comportements d'automutilation des adolescents et jeunes adultes. Il montre qu'il s'agit d'une pratique d'autocontrôle pour faire notamment face à la pression ambiante, familiale, sociétale, ou scolaire pour éviter de « *péter les plombs* ». Cet essai propose des témoignages troublants, et remet en cause l'idée que la société peut se faire de cette « jeunesse solitaire », obligée de se faire mal pour gérer son mal être, sa colère, ses déceptions et la sensation de ne pas avoir de place dans le monde social, signe d'un profond « *désarroi intime* » incarné dans « *un idéal radicalisé de civilisation* ». Ouvrage qui nous paraît fondamental pour comprendre le comportement des jeunes en souffrance, dans ce début de vingt-et-unième siècle, et particulièrement celui de nos « invisibles ».

Plus récemment, la prise de conscience des difficultés d'insertion des jeunes se caractérise par la peur de l'explosion sociale plutôt que l'agir. Le rapport annuel de l'institut français des relations internationales, le *RAMSES 2014*, titre *Les jeunes : vers l'explosion ?* Sous la direction de Thierry de Montbrial et Philippe Moreau Defarges, des chercheurs mettent en perspective les difficultés d'insertion des jeunes en les situant dans une économie mondiale, où l'Europe, au-delà de la pacification du continent, a du mal à se structurer autour d'un projet politique qui jouerait un rôle protecteur des citoyens européens, et particulièrement des jeunes, alors qu'ils en sont à se déchirer sur des points idéologiques desservant le citoyen. Ils proposent également une revue de la jeunesse dans le Monde arabe, en Afrique, en Asie et en Amérique qui permet de mieux comprendre les jeunes du monde et de trouver des points de convergence vers l'émergence d'une révolution mondiale possible de la jeunesse. Cela interroge sur les inégalités et leurs conséquences.

Nous observons, à la lecture de ces quelques ouvrages, que la peur des banlieues s'est déplacée vers un autre curseur, puisque la peur de l'avenir des jeunes devient, aujourd'hui, l'objet central des auteurs, nous verrons que les inégalités ressenties y sont pour quelque chose.

1.8 Les ouvrages sur la question de la jeunesse : les inégalités

Nous terminons cette revue de littérature par le thème des inégalités, parce que l'invisibilité des jeunes est du ressort de la plus profonde inégalité d'accès à l'entrée dans la vie de plus d'un quart de cette population sensible. Les ouvrages sont pléthores, nous en avons choisi deux qui nous semblent intéressants pour notre recherche, un rapport d'expert proposant une lecture globale de ce phénomène, et une vision syndicale et historique sur les politiques publiques ayant trait aux inégalités.

Nous voyons apparaître la notion de parcours différencié – exploité dans la suite de nos travaux de recherche – dans l'ouvrage de Francine Labadie (2012) qui a dirigé une équipe de chercheurs sur le thème des *Inégalités entre jeunes sur fond de crise. Rapport de l'Observatoire de la jeunesse 2012*. Elle dresse un état des lieux confirmant l'accentuation des clivages entre « les jeunes ». La crise provoque des effets secondaires d'autant plus importants que le jeune a moins d'atouts – pas ou peu qualifié, issus des ZUS ou des ZRR, familles décomposées ou monoparentales, etc. Les jeunes diplômés sont également impactés car souvent déclassés, l'accès au logement est devenu plus que

compliqué devant la rareté d'une offre adaptée et abordable. L'analyse montre aussi l'inadaptation croissante des systèmes éducatifs, d'emploi et de protection sociale qui mériteraient une politique publique de « jeunesse », non pas catégorielle, mais globale, ce qui, à notre sens, est une condition essentielle pour trouver une solution pérenne.

Les syndicats s'intéressent également à la question de la jeunesse car elle perturbe la norme établie dans l'accès à l'emploi. Le bureau d'études de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC) a notamment publié *Jeunesses précaires. Impasses et horizons* (Bordiec, 2013). Pour faire des propositions sur la sécurisation des « *parcours juvéniles* », ce chercheur s'appuie sur le parcours – familial ou scolaire – des jeunes issus des quartiers défavorisés, sur leur insertion compliquée dans l'emploi précaire et, sur l'histoire des politiques et de l'action publiques depuis les années 70. Nous verrons que c'est une nécessité que de penser la sécurisation des parcours de tous les jeunes, nous l'aborderons dans notre quatrième partie et ferons des propositions dans ce sens.

Cette revue de littérature non exhaustive, nous indique l'intérêt des chercheurs lié à la notion de jeunesse et à ses spécificités, mais également sur la relation de la société à ses jeunes et la complexité induite par les nombreuses problématiques rencontrées lors de leur insertion dans la vie. Une synthèse de l'ensemble de ces lectures nous permet de tenter une définition de la notion de jeunesse et d'en explorer ses différents statuts, imposés ou choisis, ou son absence de statut, préfigurant nos jeunes « invisibles ».

2. La question de l'« état » de jeunesse : contenu et définition

Nous proposons une explication de l'installation de l'« état » de jeunesse dans la société du 21^{ème} siècle, en observant ses évolutions, de son apparition à sa transformation, en nous appuyant sur la notion d'adolescence jusqu'à celle d'adulthood, bousculant les frontières avec l'« état » d'adulte.

Jeune vient du latin *jovene*, jeune homme au 11^e siècle. Aujourd'hui, la jeunesse est « *ce moment de suspension marqué par la disparition des anciens repères de l'enfance et l'élaboration de ceux qui s'imposent peu à peu pour devenir un homme ou une femme. Période à part entière de l'existence, mais ouverte encore sur le possible et qui soulève pour nos sociétés de nouveaux enjeux liés à un contexte où le lien se modifie profondément sous la pression de la globalisation. (...) Le contrat symbolique noué entre le jeune et le lien social a changé : ce n'est plus la société qui lui procure l'assurance que sa place est acquise parmi les autres, c'est à lui de la trouver. Le jeune est le maître d'œuvre, très relatif, de son existence. À travers son expérience progressive du monde, il lui revient de trouver ses propres marques pour entrer dans sa vie* » (Le Breton et Marcelli, 2010). « *La jeunesse signe l'élargissement du cercle des relations sociales. La recherche d'autonomie au regard des parents. (...) Longtemps les parents ont décidé pour le jeune (...) Maintenant l'initiative lui revient mais il lui manque souvent les orientations décisives pour s'inscrire réellement en tant qu'acteur et partenaire de son existence.* » Et là, où l'emploi stable – donc l'autonomie financière – suffisait à marquer l'entrée dans la vie d'adulte, il n'existe plus de « *marqueur social unanime* » clé, sinon « *le sentiment pour le jeune d'avoir franchi une étape.* »

Si la jeunesse relève du champ social/sociétal, et fut l'une des premières classes d'âge à « *être perçue en tant que telle dès les premiers travaux des sociologues ou des historiens* », l'adolescence

fut rattachée d'emblée par son étymologie²⁷ à la puberté, à la croissance et par conséquent au champ médico-psychologique (du particulier/individuel). Âge des paradoxes, ces jeunes, tout comme ces adolescents, bousculent les habitudes, contestent les limites tout en favorisant le temps des confrontations et des rencontres. L'adolescence est souvent décrite, de façon un peu caricaturale, comme l'ultime étape d'un processus conduisant le sujet en développement, vers l'autonomie et l'indépendance. De la même façon, classiquement, un certain nombre d'auteurs ont pu définir la « *fin de l'adolescence* » comme étant essentiellement marquée par l'accès à l'autonomie à la fois affective et matérielle (Raynaud et Hazane, 2010) dont il convient d'en définir les contours.

Autonomie vient du grec *autos*, « soi-même » et *nomos*, « loi ». Nous pouvons parler de capacité d'un être vivant à l'autorégulation vis-à-vis du milieu environnant et, chez l'homme, en tant qu'être doué de raison, la capacité à se donner ses propres lois et à se régir d'après elles. En ce dernier sens, l'autonomie est bien synonyme de liberté. Elle s'oppose à l'hétéronomie, ou « *dépendance à l'égard de mobiles pathologiques sensibles ou d'une loi extérieure* ». Il y a hétéronomie chaque fois que la volonté cherche hors d'elle-même la loi à laquelle elle se soumet (Duflo, 2010).

La difficulté de la notion d'autonomie tient tout entière dans cette cohabitation entre la forme de la loi, du devoir, de la contrainte et, la liberté et l'indépendance qui tend à se délier de toute entrave de la loi (anarchie). L'autonomie au sens kantien qui concilie ces deux points, est bien ce lieu où la liberté se fixe à elle-même ses propres bornes (Thomas, 2010). La définition de l'autonomie – dans les principaux dictionnaires – s'appuie sur une indépendance morale et intellectuelle, la notion d'indépendance matérielle n'entre pas d'emblée en jeu et le jeune et sa famille pourraient s'en contenter pour expliquer la non-décohabitation. Pour autant que cet état de dépendance du jeune sur le plan financier soit vécu par la famille et le jeune comme une étape non contraignante, notamment sur le plan psychologique. Dans sa dimension sociologique (et sociale), l'autonomie se heurte à son opposé qui serait la dépendance ou l'assistance, nous pouvons alors envisager d'intégrer, à la première définition, la notion d'intégration individuelle dans la société, donc à subvenir à ses besoins personnels. Nous terminerons par l'approche philosophique, qui permet d'affirmer que l'autonomie n'est pas naturelle, elle se construit par l'éducation. Cette construction lente et structurée doit, pour finir, permettre au jeune de faire des choix éclairés et de se risquer à prendre son propre chemin de vie.

Après avoir abordé la notion de jeunesse concernant plus le collectif, il est important de comprendre la progression et l'évolution de la notion d'adolescence inscrite, cette fois-ci, dans l'évolution individuelle des jeunes.

2.1 L'adolescence née de l'enfant du désir

La contextualisation historique et sociale de l'apparition de l'enfant du désir d'enfant permet de mieux appréhender la naissance de l'adolescence et ses conséquences sociétales. Être dans un corps de jeune adulte mais ne pas en avoir l'autonomie réelle, apprendre à choisir sans pouvoir exercer pleinement ses choix. L'adolescent est une pure création du vingtième siècle et marque un tournant vers une société produisant de l'individualisme au détriment de la construction collective. Nous retrouvons notre difficulté à trouver le juste équilibre entre les approches macro et micro, entre l'intérêt de l'individu et l'intérêt collectif. Selon Paul Yonnet (2006) dans son ouvrage *Le recul de la mort*. L'avènement de l'individu contemporain :

²⁷ Vient du latin *adolescens*, participe présent de *adolescere* qui signifie grandir.

La baisse massive de la mortalité infantile et de la mortalité maternelle a permis l'avènement de l'enfant du désir qui est à l'origine de la civilisation moderne. Pour comprendre ce basculement qui va permettre la réalisation d'une société individualiste avec, notamment, une redéfinition des âges et la production de l'adolescence. (...) Ce recul de la mort va bouleverser la psychologie des individus. La réalité de la mort est évacuée de la condition humaine pendant la majeure partie de l'existence. (...)

[Au-delà] de l'enfant du désir, [apparaît] (...) l'enfant du désir d'enfant. Grâce à la contraception et à la dépénalisation de l'avortement, l'enfant n'est plus un fait naturel qui s'impose, il fait l'objet d'un choix, d'un désir. (...) L'enfant n'est plus le maillon d'une chaîne où les survivants permettaient la reproduction, il devient un être unique, un sujet issu du désir, fier d'être soi et personne d'autre. L'enfant n'a été conçu à d'autres fins que d'être lui-même. L'autonomie que les parents laissent à l'enfant constitue la preuve qu'il a vraiment été désiré. L'enfant du désir ne peut pas être interprété comme une émancipation. Il n'y a pas [selon l'auteur] d'enfant du désir véritablement heureux. Chacun est en quête de la preuve d'être issu du désir d'enfant. (...) Le paradoxe de la civilisation moderne est de produire à la fois un individu de plus en plus autonome et de plus en plus dépendant. L'adolescence en constitue une des manifestations, c'est une construction historique et sociale. (...) Tout le problème de l'adolescence est qu'on lui demande et lui permet de s'autonomiser de plus en plus tôt, tout en lui demandant de différer ses choix.

Paul Yonnet aurait-il raison, serait-il devenu extrêmement complexe pour un enfant d'être heureux, et de surcroît pour un jeune ? La mesure du bonheur est pourtant l'un des éléments structurant des travaux de nombreux économistes du 21^e siècle, Renaud Gauchet (économie du bonheur), Claudia Senik, Annie L. Cot, Joseph Stiglitz, Dominique Méda, etc. Un nouveau concept se dessine, la post-adolescence.

2.2 La post adolescence

La réorganisation des rapports entre classes d'âge se révèle très complexe, les frontières entre l'état de jeune et l'état d'adulte sont ténues, voire s'effacent. La construction de l'autonomie se fabrique, au cœur du lien de filiation, par une reformulation constante de la socialisation familiale et des échanges intergénérationnels (Cicchelli, 2001). Dans ses travaux, Olivier Galland (2000) souligne la pluralité de situations intermédiaires qui accompagnent les jeunes dans leur parcours vers l'indépendance, entre la fin de l'adolescence marqué par le terme de la vie scolaire et l'entrée dans le monde adulte, fixé par la vie professionnelle et la vie de couple. Les études scientifiques sur le sujet sont nombreuses et convergent toutes, la jeunesse ne constitue pas un sas circonscrit, mais un cheminement erratique, aux jalons mouvants, et souvent réversible dans sa direction (Diasio, 2010). La désynchronisation des étapes professionnelles et familiales qui, historiquement, marquaient le passage de statut (Modell et al. 1976 ; Hoganet Astone, 1986), et la modification des rapports de pouvoir au sein de la famille justifiant l'éloignement du foyer familial (Cunningham, 2000), en constituent les traits dominants. L'allongement de l'adolescence se construit aussi en lien avec une nouvelle représentation de l'être adulte, le post-adolescent.

Dans une société qui valorise le changement, la réflexivité, les appartenances multiples, l'individualisation, être adulte relève moins d'acquis statutaires que d'un processus de construction de soi qui s'étale tout au long de la vie. Nous assistons, comme l'affirme Jean-Pierre Boutinet (1998), à une transformation de l'adulte comme référence et statut, à l'adulte comme perspective. L'adolescence s'élève à un « modèle d'expérimentation et de reformulation » identitaire, alors que

le devenir adulte se conçoit comme une « ligne d'horizon, mouvante et subjective associée à l'idée de responsabilité et de maturité » (Van de Velde, 2008). La post-adolescence laissera très vite sa place à une nouvelle définition du statut des jeunes, l'adulthood, entre adulte et adolescent.

2.3 L'adulthood au sens de l'hétéronomie ou l'envers de l'autonomie

Le terme adulthood a pour origine latine *adulescens*, jeune homme ou jeune fille de 17 à 30 ans au 17^e siècle. Il tire plus récemment son origine du mot valise du psychanalyste Tony Anatrella (1998) qui condense les mots « adolescence » et « adulte ». Il désigne la persistance chez l'adulte d'une problématique adolescente, plutôt qu'une « éternisation » de la période où l'adolescent va se projeter définitivement dans le monde des adultes. Certains la qualifient de régression du statut d'adulte, fuyant ses responsabilités, évitant les engagements à long terme, joueur, « *jouisseur de la vie* », égocentrique... Nous relativisons cette version.

Georges Lapassade (1963) donne une explication – en faisant référence à Freud – dans sa thèse, *L'entrée dans la vie* : « la tâche de l'adolescent est de briser les liens familiaux pour s'intégrer aux groupes plus larges que forment les sociétés. » Mais le monde bouge, il anticipe sans doute mai 1968 en proposant une nouvelle explication pour remplacer l'ancienne, « dans la société moderne, l'adolescence et la jeunesse sont les années d'apprentissage qui ont remplacé l'initiation » et s'inscrivent dans « la stratification de la société en classes sociales ». Il explique que ce n'est plus accepté par les jeunes et parle de « révolte sans cause », ou de « nihilisme » comme l'expression d'un déclin des normes qui se manifeste notamment dans « l'impossibilité de définir une norme d'adulte, ou de maturité. » L'homme moderne naît et reste toute sa vie un être imparfait, l'inachèvement de la formation lui apparaît comme une nécessité « dans un monde marqué par le bouleversement permanent des techniques. » Nous pouvons imaginer que Georges Lapassade (1963) anticipe le retour de l'adulthood dans le vocabulaire des sociologues du 20^e siècle.

La transition entre la société pré-68 et post-68 a radicalement modifié les frontières entre les deux statuts. Cela pose des questions difficilement érudables. Faut-il rééquilibrer et poser de nouveau des frontières claires et dépourvues d'ambiguïté entre l'adulte et le jeune, ce qui nécessiterait de les redéfinir au regard de la société d'aujourd'hui ? Et dans ce cas précis, comment redonner de l'espace aux post-adolescents et leur permettre un accès à une autonomie pleine et entière, y compris financière, donc par l'emploi²⁸, ce qui nécessiterait de redynamiser l'économie locale créatrice d'emploi ? Faut-il se satisfaire de ce « nouveau » statut et accepter que l'être humain n'ait plus envie d'être « trop » raisonnable et ainsi lui laisser un espace de liberté et de créativité plus important, ce qui nécessiterait de repenser l'éducation des enfants pour qu'ils ne se heurtent pas à un monde incompréhensible, formaté « autrement » – au sens de formaté « à l'ancienne » – par une école marginalisée en regard de l'évolution indiscutable de la société ?

Dany-Robert Dufour (2005) avance la notion de « *décadence* » et pour lui, peut-être que l'adulthood désigne moins « *l'état de l'individu qui tarde à grandir* » qu'une croissance sans fin, « *une néoténie permanente* ». Nous sommes moins radicale, dans notre vision de cette nouvelle société, et disons que la démocratisation par le haut, produit son effet et, ce que les gens du peuple découvrent, c'est ce qu'ils auraient dénoncé chez les grands bourgeois à la fin du 19^e siècle : profiter de la vie, prendre du temps pour eux, par exemple une année sabbatique pour faire un tour du monde et se former par les rencontres, par les découvertes, vivre ses envies, ses rêves... Mais nous mesurons

²⁸ Dans le contexte économique et politique actuel.

nos propos en relayant la parole des précaires, ceux qui n'ont pas la chance de pouvoir vivre cette relative oisiveté, cette esthétisation de la vie, notamment par manque de moyens et de temps. Ceux-là se réfèrent par nécessité, pour ne pas sombrer, aux repères de la société passée, à la famille, à la hiérarchie des générations, notamment parce qu'ils n'ont pas l'esprit libéré des contingences matérielles pour penser autrement.

Nous pourrions dire que l'adolescence puis la post-adolescence ont participé tour à tour à une construction sociale quand d'autres affirment que l'adulescence contribuerait au contraire à une déconstruction sociale. Néanmoins nous pensons que le cloisonnement étanche entre le statut d'adulte et celui de jeune n'est pas indispensable, mais il faut trouver un juste milieu, et faire en sorte que tous les citoyens aient accès à la connaissance, à la liberté, à la créativité, à l'éducation et à la formation, sans contrainte excessive, tout au long de la vie et en toute sécurité. Il nous faudra cependant répondre à la question de la durée de l'état de jeunesse, celle-ci s'allongeant progressivement, puisque le Québec vient de la repoussée à 35 ans, Ce recul a-t-il une finitude ? Certains diront qu'il est en relation avec l'allongement de la vie, nous n'en sommes pas persuadée, il faudrait le démontrer. Après avoir posé ce préalable, il nous paraît important de prendre appui sur les enquêtes « Génération » pour mieux comprendre les jeunes d'aujourd'hui. Nous en avons choisi trois pour rendre compte de la diversité du questionnement de la société sur sa jeunesse.

3. Les enquêtes sur les nouvelles générations : une identité à construire

Parce qu'en 2015, les jeunes représentent 17,7 % de la population Française et 20,6 % de la population active²⁹, l'intérêt pour ces générations montantes redouble. Les enquêtes de tous ordres se multiplient. Qu'elles soient initiées par le service public, par des médias ou par des entreprises privées, elles revêtent souvent un caractère scientifique, ou approchant, adoptant une méthodologie spécifique concernant l'élaboration du questionnaire, du panel enquêté, du mode de prise de contact avec les jeunes auditionnés, ou tout simplement de l'analyse et de la restitution de ces données. Les études sur l'insertion professionnelle sont essentielles à tous les acteurs de la formation et de l'emploi pour évaluer, redéfinir ou modifier les politiques publiques. En effet, la compréhension des trajectoires de l'insertion professionnelle doit permettre de mieux identifier et former les personnes les plus en difficulté et surtout améliorer le système éducatif et les politiques de l'emploi vis-à-vis des jeunes, diplômés ou non.

Pour bien comprendre ce phénomène, nous avons exploré les arcanes de trois enquêtes, l'« Enquête Génération » (27 000 jeunes suivis et enquêtés sur le territoire français) officielle mais sur un échantillon restreint, l'enquête « Génération Quoi ? » (230 534 jeunes enquêtés par Internet) initiée par France Télévision et enfin l'enquête internationale « Génération Y » (1 011 jeunes salariés enquêtés de 64 nationalités) organisée par l'entreprise Mazars. Nous proposons de présenter leurs premiers résultats respectifs. Même si elles ne s'attachent pas aux mêmes questions, nous pourrions trouver des points de convergence ou de divergence.

²⁹ Sources : Enquête emploi en continu 2015.

3.1 Les enquêtes « Génération »

À la fin des années quatre-vingt-dix, l'État, avec l'appui du ministère de l'Éducation nationale, a lancé un vaste programme d'étude basé sur le long terme, et sur des cycles de trois ans, l'enquête Génération. Ce travail est confié au Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ), dont la mission de service public est de capter les chiffres clés de l'insertion professionnelle, de repérer les problèmes majeurs de la jeunesse concernant l'accès à l'emploi et de comprendre les enjeux essentiels de la société française sur cette question. L'enquête porte sur un échantillon représentatif de l'ensemble des jeunes quittant le système éducatif une année donnée. Nous en sommes à la sixième enquête génération, assortie d'une nouvelle édition de *Quand l'école est finie*. Ce document, dont sont issues nos citations, compile les chiffres et les analyses du DEEVA (Département entrées et évolutions dans la vie active) publiés, pour la dernière édition, à partir des données 2010 de l'enquête Génération. Il s'agit de la génération 2007 et a été « réalisée de mars à juillet 2010, le CEREQ a interrogé 25 000 jeunes, représentatifs des 739 000 sortis pour la première fois de formation initiale en 2007, sur leurs premières années de vie active. Des non-diplômés aux docteurs, tous les niveaux sont concernés, dans toutes les spécialités de formation, suivie par voie scolaire ou en apprentissage. Unique en France, l'enquête permet de comparer les conditions d'accès à l'emploi en fonction de la formation initiale et de diverses caractéristiques individuelles telles que le genre, l'origine sociale, ou l'origine nationale. »

3.1.1 Une méthodologie bien rodée

Avec l'appui de la Direction de l'évaluation, de la prospective et des performances (DEPP), au sein du ministère de l'Éducation nationale, et de la Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle (DGESIP), au sein du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, la réalisation de l'enquête a demandé :

- De constituer une base de sondage *ad hoc* en collectant les informations nécessaires auprès de chacun des établissements concernés ;
- De tirer au hasard un échantillon de jeunes pour l'interrogation (sondage aléatoire) ;
- D'actualiser les coordonnées téléphoniques ;
- D'interroger les jeunes de l'échantillon ;
- De produire une analyse selon le plus haut diplôme obtenu ;
- De tirer des extensions de l'échantillon national et d'utiliser ces surreprésentations localisées pour jouer sur le degré de détail des analyses d'ensemble ;
- De retracer le parcours d'insertion de l'ensemble des jeunes sortis de formation initiale au cours ou à l'issue de l'année scolaire 2006-2007 ;
- De produire un chronogramme des parcours, qui illustre « l'importance de prendre un minimum de recul pour observer les conditions d'insertion des jeunes dans leur temporalité, et qui favorise également l'étude des conditions d'accès à l'emploi en partant des parcours plutôt qu'à l'aide d'indicateurs d'insertion relatifs à une tranche d'âge fixe, comme le taux d'emploi ou le taux de chômage. »

Les techniques statistiques permettent ensuite d'affiner cette représentation globale en regroupant les jeunes qui ont connu des parcours proches³⁰ :

³⁰ Illustrations page 84 et 85 de la thèse.

- Deux jeunes ont des trajectoires d'autant plus proches qu'ils ont traversé au même moment la même situation ;
- *A contrario*, ils ont des trajectoires d'autant plus éloignées que le nombre de mois, au cours desquels leurs situations diffèrent, est élevé.

A la lecture de ce chronogramme, nous pouvons constater, qu'au bout d'un an, environ 60 % de la cohorte accède à l'emploi, un quart est au chômage, 10 % sont inactifs et les 5 % restant se partagent entre la formation initiale et la reprise d'études ou de formation. Les courbes ont tendance à se stabiliser au bout de deux ans pour ne plus bouger qu'à la marge ensuite. Ce qui permet d'en déduire qu'il est important de trouver une solution durable avant les deux ans succédant sa sortie de formation initiale si l'on ne veut pas s'enfoncer durablement dans l'inactivité. Nous pouvons observer également que les jeunes reprennent plus facilement des études après deux ans de pause. Cela pourrait s'expliquer par une nécessaire prise de conscience de l'intérêt de se former pour se protéger du chômage. Une petite partie réengagent même des études ou une formation dès la première année passée. Cette démarche permet ainsi de faire émerger des trajectoires types et de repérer ensuite si tous les jeunes sont égaux face à cette typologie, ou si des différences existent selon la formation suivie ou leurs caractéristiques sociodémographiques.

Huit trajectoires types ont été identifiées :

La première, dominante puisqu'elle concerne 58 % de la cohorte, est une trajectoire d'accès rapide et durable à l'emploi. Les deux suivantes, qui rassemblent 12 % de la génération 2007, correspondent à un accès différé à l'emploi, soit après une période initiale de chômage, soit après une période d'inactivité ou de formation hors emploi. La quatrième trajectoire type est marquée par un décrochage de l'emploi. Elle concerne un sortant sur dix. Autant ont une trajectoire marquée par du chômage persistant ou récurrent ou par une inactivité durable. Enfin, les deux dernières trajectoires sont marquées par des épisodes de formation ou de reprise d'études, après un passage sur le marché du travail de plus ou moins longue durée :

La répétition de ces enquêtes permet de repérer l'impact de phénomènes conjoncturels mais elle met, surtout, nettement en évidence des phénomènes structurels caractérisant les modes d'entrée des jeunes sur le marché du travail français. Ces résultats incitent notamment :

- À relativiser les discours catastrophistes ;
- À montrer l'hétérogénéité de la jeunesse ;
- À écarter l'indispensable adéquation des formations à l'emploi, on parlera de « désajustement » ;
- À valider qu'en matière de formation professionnelle, la formation en alternance, et en particulier le contrat d'apprentissage, permet un meilleur accès à l'emploi, en relativisant notamment les résultats par la notion de sélectivité en amont ;
- À reconnaître la sur-difficulté à trouver un employeur lié au lieu d'habitation et à l'origine d'immigration récente ;
- À produire une vision de parcours – par opposition à une vision instantanée ;
- À prévoir les politiques sur le long terme, pour sortir des politiques d'urgence.

3.1.2 Des premiers résultats en relation avec l'état du marché de l'emploi

Les résultats de cette quatrième enquête (Frédéric Wacheux, 2012) permettent d'affirmer :

Majoritairement les jeunes diplômés réussissent, malgré la crise, à trouver un emploi. Il leur faut un peu plus de temps. Les emplois à durée indéterminée sont un peu moins nombreux. Les premières rémunérations sont un peu plus faibles. (...) Le système éducatif, secondaire et supérieur, assure toujours sa mission de préparation des jeunes au monde professionnel. Les difficultés sont ailleurs. Il y a au moins deux problèmes que les décideurs publics devront un jour affronter. D'une part, les non-diplômés, les exclus du système éducatif secondaire ou supérieur, restent durablement éloignés de l'emploi :

- La société française offre peu d'opportunités à ces jeunes de se rattraper. Pendant de nombreuses années, la plupart vivront « la galère » des petits boulots, la difficulté à se loger, l'illusion de pouvoir recommencer une formation même s'ils le désirent ;
- Le vrai drame de la société française, c'est cette incapacité à offrir une deuxième chance à tous les jeunes de bonne volonté qui ont connu un échec.

Et d'autre part :

Depuis trente ans, nous vivons sur le mirage d'une possible adéquation entre les offres d'emplois pour les jeunes et les diplômés délivrés, consistant à spécialiser de plus en plus les formations, comme le bac pro ou la licence professionnelle :

- C'est méconnaître les trajectoires d'insertion dans l'emploi qui durent souvent plusieurs mois, voire plusieurs années ;
- C'est ignorer les pratiques de recrutement des entreprises ;
- C'est nier qu'il y a un manque de confiance dans le potentiel des jeunes diplômés en France.

L'insertion professionnelle est devenue un sujet central des politiques publiques au niveau national, comme au niveau régional. Cependant, elle ne doit pas se faire au détriment des désirs du jeune et doit s'inscrire dans un *continuum* espace-temps, préfigurant un parcours d'insertion dans la vie. Il sera intéressant d'analyser la prochaine enquête Génération qui devrait modifier certaines conclusions dans la mesure où les premiers emplois sont de plus en plus précaires, sur des durées raccourcies et déclassant les plus diplômés. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

3.1.3 Vers une nouvelle organisation de l'entreprise, et des formations initiales et tout au long de la vie

Cette enquête est le point de départ de nombreux travaux de recherche sur l'insertion des jeunes en entreprise. Par exemple, à partir de l'enquête Génération 98 du CEREQ portant sur une cohorte de jeunes sortants du système éducatif en 1998 et enquêtés fin 2005, Jean-François Giret (2011) a mené une recherche se proposant d'examiner les liens entre les formes d'organisation du travail dans lesquelles se trouvent les jeunes salariés – en emploi depuis sept ans – et leur stabilisation professionnelle. Dans le contexte difficile de la mise à l'emploi des jeunes, il est intéressant de voir quels types d'emplois sont proposés aux jeunes, pour comprendre pourquoi certains sont éliminés du marché du travail alors que d'autres s'insèrent plus ou moins rapidement. L'auteur s'est appuyé sur une étude de Lorenz et Valeyre (2005), sur les formes d'organisation du travail proposant une typologie européenne de ces modes d'organisation en quatre classes :

- Les organisations apprenantes (forte autonomie et contenu du travail très cognitif) (39 %) ;
- Les organisations en *lean production* (contrainte de travail lourdes et travail en équipe à contenu fortement cognitif) (28 %) ;
- Les organisations tayloriennes (tâches répétitives avec peu de marge d'autonomie) (14 %) ;

- Les organisations de structure simple (absence d'organisation structurée et contrôle direct du supérieur hiérarchique) (19 %).

L'auteur a construit une « typologie de cinq contextes organisationnels de travail » des jeunes générations, utilisant des informations sur le contrôle de l'activité, sur l'autonomie des salariés ou sur le contenu cognitif du travail :

- Une autonomie très élevée et un contrôle direct du supérieur hiérarchique très faible (15 %) ;
- Une autonomie faible mais sans contrôle direct (28 %) ;
- Un contrôle hiérarchique très élevé de l'activité de travail mais avec une marge d'autonomie des salariés dans la gestion de leur planning de travail et dans la négociation de leurs objectifs (17 %) ;
- Des postes de travail où le contenu cognitif de l'activité et le contrôle du salarié sont très faibles (22 %) ;
- Un contrôle quotidien du supérieur hiérarchique avec une autonomie réduite (18 %).

Nous constatons que l'enquête génération aura permis de montrer que l'entreprise de type « fordiste » tend à disparaître, supprimant autant de postes peu qualifiés, sans doute parce que les entreprises concernées ont automatisé leur production ou l'ont délocalisée, et de fait renouvellent très peu leur personnel non diplômé. En revanche l'analyse fine des résultats, au-delà de la typologie, montrent que la formation initiale des jeunes, leur trajectoire professionnelle et leur accès à la formation continue sont fortement liés aux formes d'organisation du travail dans lesquelles ils s'insèrent. En ce sens, ils rejoignent une partie des conclusions des travaux de François Dubet, Marie Duru-Bellat et Antoine Vérétoit (2010). Nous verrons plus loin ce que nous avons appelé l'« effet domino » sur le marché du travail, conséquence du chômage grandissant des jeunes qualifiés prenant le travail des moins qualifiés.

Ces résultats révèlent également qu'il y a nécessité à penser la formation initiale non pas comme une formation professionnalisante à tout prix, mais comme l'assise (le socle) d'une formation continue, permettant d'être dans une dynamique d'apprentissage permanente, pour pouvoir rebondir, se réorienter, être mobile, et dès le départ choisir un emploi à la mesure de ses aspirations, de ses ambitions sans crainte de n'être pas à la hauteur. En complément, il y a nécessité à accompagner et engager les entreprises pour qu'elles deviennent « apprenantes » et facilitent la formation tout au long de la vie de tous ses salariés et non seulement des plus diplômés.

3.2 La Génération ... ? (Ou Génération Quoi ?)

La jeunesse composée des 18 à 34 ans est un public volatile, indépendant, alors pour comprendre leurs difficultés, leurs espoirs, parfois leurs détresses..., il est nécessaire de les entendre. Deux sociologues, connus pour leurs travaux sur la jeunesse, ont participé à la mise en œuvre d'une grande « enquête *Génération... ?* » pour permettre de dresser au mieux le portrait de toute une génération. En effet, « *Génération ... ?* » prononcé « Génération Quoi ? » est un programme interactif produit par France Télévisions, Upian et Yami 2. Il s'articule autour de trois films documentaires, diffusés en octobre 2013 sur France 2, et d'une grande enquête dont le but est de dresser un portrait des 18-34 ans en France, ceux que l'on nomme parfois la « Génération Y ». Nous pouvons remarquer que les sociologues ne se sont pas arrêtés aux jeunes âgés de 30 ans mais à ceux qui ont 34 ans, ce qui repousse encore, dans l'imaginaire collectif, la limite de la jeunesse française aux limites déjà adoptées par les japonais en 2006. Cela pose plusieurs questions. Où nous

arrêterons nous ? Ce recul est-il conjoint au recul de l'espérance de vie ? Doit-on revoir les frontières des différents statuts de la vie ?

3.2.1 Une méthodologie en plusieurs temps – approche et espace – adaptée à cette enquête de grande envergure

Cette enquête se déroule en deux temps :

- D'abord, un grand questionnaire en ligne, conçu en collaboration avec Cécile Van de Velde, sociologue et maître de conférences à l'EHESS, et Camille Peugny, sociologue et maître de conférences à l'Université Paris 8. L'objet de ce questionnaire est de sonder les aspirations, les espoirs et les craintes de la « Génération Y » ;
- Ensuite, un portrait documentaire et statistique de cette génération, constitué des témoignages de jeunes et enrichi en temps réel par les chiffres recueillis via le questionnaire en ligne.

Pour dresser le portrait de la Génération des 18-34 ans, une approche en trois temps est menée :

- Une approche quantitative, avec les résultats du questionnaire ;
- Une approche qualitative, avec les vidéos documentaires ;
- Une approche participative, avec la définition « *en un mot* » de la Génération.

Le questionnaire comporte 143 questions dont les réponses sont enregistrées et consultables en temps réel sur le site Internet. Les chiffres collectés par le questionnaire sont des résultats bruts, non pondérés statistiquement pour ramener les répondants à une répartition représentative de la population française. Les questions de l'enquête sont réparties en 20 thèmes, qui vont de l'attitude face à la crise économique, à l'amour en passant par les relations avec les parents ou encore les inégalités. « *Chaque thème comporte une vidéo montrant des personnages des films documentaires (tous des jeunes de 18 à 34 ans) en train de répondre aux mêmes questions que les internautes, et présentant leurs réactions, interrogations, doutes ou certitudes. En parallèle, les vidéos sont enrichies des chiffres collectés par le questionnaire.* » Pour compléter le portrait, les internautes proposent une définition de leur génération 18-34 en un mot de moins de 25 caractères.

3.2.2 Des premiers résultats inattendus qui bouleversent les idées préconçues : le portrait d'une génération

Le 20 mai 2014, 230 534 personnes avaient participé à l'enquête, et ont donné 22 737 147 réponses. Seul ce mode d'enquête médiatisée permet de disposer d'un panel aussi large, à ceci près, qu'il est impossible de vérifier l'âge des répondants, mais est-ce dommageable aux résultats obtenus ? Nous n'en sommes pas persuadée dans la mesure où, d'une part le but recherché est de proposer une image instantanée de la jeunesse et, d'autre part la masse des réponses « autorise » une marge d'erreur. Les résultats sont symptomatiques de la société d'aujourd'hui et permettent de sortir des clichés habituels, montrant une jeunesse en capacité de penser sa vie, de repérer les incohérences de la société que leur ont léguées leurs parents, de les dénoncer et de dire ce qu'ils souhaitent. Nous n'allons pas reprendre l'ensemble du questionnaire, cela nécessiterait une étude à part entière sur les vingt sujets de société composant l'enquête, cependant nous en avons sélectionné quelques-uns, et en proposons une analyse secondaire au prisme de notre thématique.

Le panel des répondants n'est très certainement pas représentatif de la variété de la population composant la jeunesse, mais les résultats de cette enquête sont un instantané de cette jeunesse

démontrant, vue le nombre important des réponses spontanées, leur capacité à s'intéresser à leur vie, à leur devenir. Chiffres à relativiser parce que 88 % des 153 951 répondants à cette question pensent qu'ils font plutôt partie de ceux qui ont, plus ou moins, le plus de chance de s'en sortir. Les relations des jeunes avec leur famille sont relativement bonnes puisqu'ils répondent à 90 % que leurs parents sont fiers d'eux et les soutiennent dans leurs choix et, à 79 % que leurs relations sont « cool » ou « idéales ». Concernant l'implication dans la société et les us et coutumes, un tiers des jeunes s'est déjà investi dans une association culturelle ou sportive et 58 % dans un projet extrascolaire ou extra professionnel, ce qui montre une volonté des jeunes à participer à la vie sociale mais qu'il y a du chemin à parcourir pour que cette proportion soit plus importante en France. Les relations sociales sont plus restreintes mais existent malgré tout puisque 93 % des jeunes ne pourraient vivre sans amis.

En revanche la surprise des résultats vient de la pratique culturelle de la lecture qui serait préservée puisque 78 % des jeunes ne pourraient pas être heureux sans livre, et 87 % ne pourraient vivre sans musique. Contrairement aux idées reçues, 81 % des jeunes pensent que l'État devrait créer un Service civil obligatoire alternatif à l'armée (humanitaire, hospitalier, social...) alors que, paradoxalement, 44 % des jeunes pourraient être heureux sans voter. Ce qui explique en partie ce désengagement citoyen, c'est qu'à 98 % ils n'ont pas confiance dans les hommes politiques qu'ils supposent plus ou moins corrompus. Ils sont seulement 11 % à avoir essayé de militer dans une organisation politique. Ce comportement est identique pour les syndicats puisque 72 % des jeunes ne leur font pas confiance. L'Europe n'est pas épargnée avec seulement 58 % des jeunes lui faisant confiance. Les jeunes sont également très sévères avec les médias puisque 87 % ne leur accordent pas de crédit.

Le nouveau phénomène de l'adulthood, dans nos sociétés modernes, fait que le sentiment d'être empêtré dans une vie adolescente est ancré dans l'esprit des jeunes. En effet, dans les années 80-90, la grande majorité des jeunes de 20 ans avait le sentiment que c'était le plus bel âge de la vie, alors qu'aujourd'hui 54 % des jeunes ne le pensent plus. De la même manière quand ils sont 80 % à se sentir plus ou moins adultes, ils annoncent que pour être adulte il faut être mûr et responsable à 59 % et indépendant financièrement à 30 %, leur idéal de transition est partagé entre se trouver, s'assumer et se placer, mais ils sont 52 % à dire qu'ils auront réussi leur vie quand ils seront heureux, avant même de construire une famille (24 %) ou d'avoir un métier (16 %). Dans ce que certains qualifient de génération « Pôle emploi », le rapport au travail des jeunes est complexe puisque 37 % ne se sentent pas épanouis dans leur travail, 38 % pensent que le travail trouvé n'est pas à la hauteur de ses qualifications et, plus problématique, 58 % que la paie n'est pas à la hauteur de ses qualifications. Alors que 79 % des jeunes pensent que le travail a de l'importance dans leur vie, 54 % pensent que leurs efforts ne sont pas récompensés. Le plus inquiétant est que 22 % des jeunes sont prêts à partir à l'étranger et 73 % pourraient l'envisager.

Le regard porté sur la société n'est pas tendre mais d'une grande lucidité : 92 % des jeunes pensent qu'il y a trop d'injustice et 71 % que la société française ne leur donne pas les moyens de montrer ce dont ils sont réellement capables. 74 % envisagent que la crise va affecter leur avenir et 41 % sont déjà en difficulté financière ou carrément en galère. De surcroît, là où c'est inquiétant, l'école pose un véritable problème à une large majorité de jeunes : 76 % ont une opinion mitigée sur la capacité de l'école à donner sa chance à tous et 81 % ont une confiance limitée en l'école. Ils ne sont que 35 % à avoir été heureux à l'école, 29 % soutenus, 22 % respectés et 16 % ont été en souffrance ; et là où le problème de société est incontestable, c'est qu'ils sont 83 % à penser que le système éducatif ne prépare pas efficacement au marché du travail. Même si la question récurrente est : l'école doit-elle préparer à trouver un emploi ? Ils pensent à 64 % que l'État doit jouer son rôle

protecteur et financer la période d'études et d'insertion professionnelle, mais 40 % estiment que l'entreprise a un rôle à jouer également avant de penser à la famille (31 %).

Quand l'enquête propose de réfléchir à la place et au rôle des jeunes dans la société, sous les thèmes de l'indignation et des inégalités, les résultats battent en brèche l'image d'individualisme du jeune, puisque 78 % pense que la solidarité est indispensable pour s'en sortir, ce qui est étonnant, car en même temps 87 % pensent qu'il y a trop d'individualisme, ne vivraient-ils pas ce qu'ils pensent, ou viseraient-ils les autres générations ? Il serait intéressant de comprendre ce positionnement en leur posant la question : que vous manque-t-il pour mettre en adéquation vos aspirations à la solidarité, donc à la pensée collective, et votre mode de vie plus individualiste ? Néanmoins, 31 % ont le sentiment de subir les choses qui arrivent et 36 % de très peu maîtriser leur destin. Ils ont à 91 % l'impression qu'il y a trop de violence et 61 % participeraient à un mouvement de révolte de grande ampleur. Leurs revendications principales portent sur l'accès à l'emploi, l'environnement, le système éducatif, le pouvoir d'achat, la crise économique et financière et l'accès au logement, avant l'insécurité. Ils ont des peurs liées à la maladie, la solitude, l'avenir... De plus, ils ont une grande conscience des inégalités puisqu'ils sont 93 % à penser qu'il y a trop de pauvres, 85 % qu'il y a de plus en plus d'inégalités et 92 % pensent que l'argent tient trop de place dans la société (90 % pensent que la finance dirige le monde). Que mettent-ils derrière ces mots ? Cette génération « no futurs » est pessimiste à 38 %, les jeunes envisagent un déclassement par rapport à leurs parents à 47 %, ce qui explique que 60 % des parents angoissent pour l'avenir de leurs enfants.

Pour rebondir sur les conclusions de cette grande enquête, nous pouvons dire que la moitié des jeunes pensent que les générations précédentes sont responsables des difficultés des jeunes d'aujourd'hui : les jeunes valorisés d'hier seraient-ils devenus des seniors favorisés d'aujourd'hui, voire privilégiés, oubliant de redistribuer et transmettre les avantages acquis à leur descendance ? Toujours ancrées dans l'esprit des jeunes malgré les apparences, les valeurs de solidarité, de redistribution, de liberté, d'égalité et de fraternité, qui ont participé à l'émergence des politiques d'après-guerre du Conseil national de la Résistance, ne vaudraient-elles pas pour les jeunes générations du 21^e siècle ? Ce sont des questions auxquelles il conviendrait de répondre pour tenter de mieux les comprendre et proposer des solutions contribuant à réinscrire les jeunes dans un avenir possible.

3.3 La Génération Y en entreprise et dans le monde

Une entreprise et une association, se sont emparées de la fièvre des enquêtes génération en initiant une étude *La révolution Y. Une enquête internationale sur la génération Y*³¹ à l'aune de l'égalité hommes-femmes. De nombreuses entreprises ont du mal à comprendre ces jeunes, Mazars a voulu passer outre le simple constat de la « mutation » des jeunes générations, il leur fallait les connaître et les comprendre pour pouvoir les coacher au sens d'orienter et d'entraîner (montrer le chemin) et construire une entreprise moderne, à la pointe du management dynamique et adapté aux « Y ». En effet, pour cette entreprise à la pointe du progrès, le constat est clair :

(...) impossible d'échapper à la « Génération Y », les filles et les garçons de moins de 30 ans. Elle s'affiche dans les journaux ou à la une des magazines et trône en bonne place dans les librairies. La génération Y, ce sont les jeunes nés entre le début des années 1980 et le milieu des années 1990 et auxquels la littérature prête des caractéristiques pas toujours flatteuses :

³¹ Récupéré du site : <http://www.mazars.fr/Accueil/News/Les-dernieres-news/Actualites-2012/La-revolution-Y-Une-enquete-internationale-sur-la-generation-Y>

individualistes voire égoïstes, ingérables, impertinents, collés à leur Smartphone, accros aux réseaux sociaux, impatientes, etc. Face à ces jeunes qui assument leur comportement avec une simplicité parfois déconcertante, la réponse managériale n'est pas toujours évidente et le fossé intergénérationnel peut vite se creuser. (Mazars, 2012)

L'entreprise Mazars, organisation internationale d'audit et de conseil, qui réunit 13 000 personnes dans 69 pays, se trouve confrontée à l'évolution de ses collaborateurs et doit comprendre les « Yers » pour gérer des équipes transgénérationnelles et multiculturelles. Par ailleurs, l'association WoMen'Up est la première association à aborder les problématiques de mixité en entreprise sous l'angle exclusif de la génération Y. Dans une démarche commune, elles ont souhaité partir à la découverte des « Y » des cinq continents. Cette étude sera la base de débats et dialogues intergénérationnels internes à l'entreprise. Elle sort légèrement du cadre de notre recherche mais, en s'attachant à la mixité, elle nous apporte une vision intéressante des jeunes au sein des entreprises, et nous savons que l'emploi est la clé de l'autonomie aujourd'hui.

3.3.1 Une méthodologie simple et adaptée à une enquête internationale

WoMen'Up a réalisé cette étude pour éprouver leurs hypothèses de départ, à savoir « le respect des équilibres de vie est-il vraiment une préoccupation forte et partagée pour les représentants de cette génération Y ? Joue-t-il un rôle lorsque garçons et filles choisissent une entreprise puis décident d'y rester ? Les hommes et femmes de cette génération se perçoivent-ils différents, identiques, égaux, notamment sur l'échiquier de l'entreprise ? » Mazars a participé à sa réalisation parce qu'il est un « groupe pluridisciplinaire et multiculturel » qui recrute plus de 3000 jeunes chaque année dans 69 pays et, « la diversité est chez eux une réalité extrêmement variable. » Comprendre les motivations de cette génération leur paraît essentiel car ils sont de fait « une jeune entreprise de services dont l'intelligence collective est le principe fondateur », donc ils se doivent de connaître les attentes de cette génération avec qui ils sont amenés à collaborer.

1011 jeunes issus de la génération Y, apportant plus ou moins d'expériences professionnelles, avec une forte majorité de femmes (60,5 %), de 64 nationalités différentes réparties sur tous les continents, ont participé à cette enquête lancée, lors de l'édition 2012 du Women's Forum, et communiquée à l'ensemble des pays du Groupe. Elle a été menée entre juillet et août 2012, via le site Internet surveymonkey.com à l'aide des réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn, etc.) et de contacts internationaux, sur une population âgée de 18 à 32 ans provenant de l'entreprise Mazars des cinq continents (Choain, Duez et Braescu-Kerlan, 2012). Les questions posées aux jeunes sont réparties dans quatre thèmes que voici :

- Partagent-ils des caractéristiques communes ?
- Quels sont leurs rêves ?
- Quelles sont leurs aspirations dans l'entreprise ?
- Quel est leur rapport à la mixité ?

Les réponses ont fait l'objet d'une étude statistique et d'une analyse dont voici quelques clés pour comprendre le regard des « Yers » sur le monde. S'agit-il d'une évolution, d'une révolution, ou d'un épiphénomène générationnel ?

3.3.2 Des premiers résultats confirmant un changement de mentalité dans les entreprises

Pour décrypter les résultats, Laurent Choain, Directeur des Ressources Humaines du groupe Mazars ainsi qu'Emmanuelle Duez et Adeline Braescu-Kerlan, co-fondatrices de WoMen'Up, ont croisé leurs regards.

Nous sommes convaincus que ce que l'on nomme la génération Y est bien plus qu'un simple effet générationnel ponctuel, c'est une culture, un mouvement de fond qui tend à s'amplifier avec la nouvelle génération qui arrive, les « Z ». Cette culture commune remet en cause les modèles traditionnels, notamment ceux de l'entreprise. Notre génération a observé de près et pour la première fois les conséquences désastreuses du chômage, des parents qui ont tout sacrifié pour l'entreprise avant d'être remerciés en temps de crise. De manière assez logique et positive, et loin de repousser en bloc l'entreprise, les jeunes « Yers » assument simplement le fait que, si le travail reste une source d'épanouissement, il en existe d'autres, et que le bonheur tient à l'harmonie, à l'équilibre entre ces différentes sphères. Ils demandent logiquement aux organisations de le comprendre et de s'adapter. Cette dimension ressort fortement de l'étude. (WoMen'Up)

Cette enquête nous indique que – avec toute la restriction sur le fait que nous avons affaire à des jeunes ayant la chance d'être salariés d'une grande entreprise – cette génération revendique pleinement son droit au bonheur « interrogés sur leurs objectifs de vie, 28,5 % des « Yers » accordent la priorité à l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle et 27,3 % veulent vivre pleinement leur vie. » Dans le même esprit, elle met l'humain au cœur des entreprises « les « Yers » estiment que les qualités humaines (57,5 %), la capacité à apprendre tout au long de la vie (55 %) et l'ambition (51 %) sont les clés du succès professionnel. Viennent ensuite le réseau (46,4 %) et les compétences techniques (45,9 %). La question essentielle est « comment réconcilier l'entreprise et ces jeunes « Y » ? » Par ailleurs, nous voyons les résultats concrets et positifs de la lutte pour l'égalité des femmes et des hommes puisque la génération « Y » se revendique en quête d'égalité hommes / femmes en entreprise « Consciente des progrès qu'il reste à faire, la génération Y est désireuse de voir l'égalité homme-femmes émerger en entreprise. Pour 77 % des jeunes interrogés, la parité est un challenge important pour l'entreprise ; challenge particulièrement important pour les femmes interrogées qui estiment à 83,3 % qu'il est nécessaire que les entreprises s'emparent du sujet, les hommes ne sont pas en reste avec un taux de réponse positif à 66,4 %. » Sur le plan international, ces clés de réussite sont inégalement partagées « un consensus clair apparaît quant au lien entre réussite professionnelle et qualités humaines, citées à 68 % par l'Asie, 56 % par l'Amérique du Nord et 82 % par l'Afrique. Le lien avec l'ambition est plus contrasté : si elle est une clé de réussite pour 56 % des Européens ou 65 % des Africains interrogés, seuls 31 % des jeunes en Asie et 25 % des jeunes au Moyen-Orient l'identifient comme un facteur de succès. L'Asie met également l'accent sur les compétences techniques (66 %) alors que la moyenne est à 40 % pour l'Europe, l'Océanie et l'Amérique. »

Nous voyons un changement de rapport à l'entreprise chez les « Y », très conscients de leur potentiel pour réussir leur vie professionnelle, mais se protégeant. Ils ont souvent vu leurs parents s'investir pour leur entreprise, au détriment de leur vie et de leur famille, et être remerciés – avant leur départ à la retraite – sans raison « understandable ». Ils ne feront pas la même erreur et entendent privilégier leur vie personnelle à leur carrière professionnelle. Aujourd'hui un « Y » est capable, en pleine ascension, de dire à son patron « je pars », s'il sent que le travail ne lui convient plus, que l'entreprise n'est pas à la hauteur de ses ambitions, qu'il ait ou non une place assurée dans une autre

entreprise. Ces jeunes sont également en besoin de développement de compétences techniques. Ils ont soif d'apprendre, augurant une mise à jour continue de leurs savoirs, bien plus en capacité d'utiliser la formation tout au long de la vie que leurs parents. Ils revendiquent leur créativité, leur flexibilité et leur autonomie, mais paradoxalement, ont soif d'une entreprise plus solidaire.

En conclusion, « *les Y souhaitent un changement d'environnement de travail, à même de leur permettre de réaliser leurs aspirations.* » Ils souhaitent évoluer dans un milieu professionnel plus paritaire, (77 %) considèrent que c'est un challenge important pour l'avenir. L'évolution est passée, nous n'avons pas affaire à un épiphénomène générationnel mais à une transformation radicale de la jeune société.

Même si la génération Y est intrinsèquement porteuse, de par ses convictions et son comportement, d'une révolution sur ces sujets de mixité, il faudra du temps. (...) A l'heure actuelle il manque toujours des rôles modèles au top management qui permettraient aux jeunes femmes de s'identifier et de se projeter dans des carrières de dirigeantes, (...) comme les hommes ont besoin de référents masculins au top management qui assument leur statut de père, de compagnon ou plus largement d'individu épanoui. (WoMen'Up)

Résultats à relativiser puisque le panel est contraint aux jeunes déjà intégrés au marché du travail, et de surcroît dans une grande entreprise multinationale.

3.4 La Génération Y décuple l'imagination des médias

Cette entreprise et cette association ne sont pas les seules à évoquer les jeunes générations et à les qualifier avec plus ou moins de délicatesse, voire d'élégance. *Le Monde* a titré un article de Guillemette Faure (11 avril 2013) : *Génération Y... Les empêcheurs de travailler en rond.*

C'est la génération « si c'est ça la vie, alors je mange le dessert d'abord », explique un manager. « Les fameux enfants rois » de Françoise Dolto. On a voulu qu'ils soient épanouis. On leur a donné plus d'amour que d'éducation et de règles. Depuis 1996, les garçons ne font plus leur Service militaire. Mais ce sont aussi les enfants du divorce, de grands sensibles. Ils ont eu l'habitude d'être écoutés, cajolés. Leur éducation leur a donné une bonne image d'eux-mêmes.

Un jeune Y en contrepoint : *Après un an d'intérim sans perspectives d'embauche, j'ai simplement démissionné, et je suis parti en vacances deux mois, raconte Etienne, né en 1986, jeune cadre dans une banque. Mon père n'a pas compris. Sa génération n'aurait jamais fait ça. D'un autre côté, il n'a pas connu l'intérim, et est resté pendant toute sa carrière dans la même entreprise. Moi, j'ai terminé mes études il y a trois ans et demi, et j'ai déjà eu cinq emplois différents, dont un CDI avec huit mois de période d'essai...*

Antoine Reverchon (18 mars 2013) dans son édito du *Monde Campus*, résumait : « Vous êtes branché ? Soyez flexible. Vous voulez de l'autonomie ? Soyez précaire ! » Pour ne pas sombrer, les jeunes s'organisent et adoptent de nouvelles postures pour que les « nouvelles façons de travailler ne soient pas simplement de nouvelles façons d'être exploités », nous pourrions ajouter pour ne pas devenir les nouveaux « sous-esclaves modernes », ni nourris, ni logés, ni blanchis.

Conclusion du chapitre 2 : Une génération consciente de ses difficultés

En conclusion de ce chapitre, les anciens pourraient poser la question de leur responsabilité dans cette situation, à savoir quelle société ont-ils léguée à leurs enfants ? Cette compréhension du

monde, cette adaptation au monde de la connaissance et de la technologie, et cette manière d'être, de s'exprimer et de s'estimer étaient réservées dans le passé à une élite. Peut-on en vouloir à cette génération montante de vouloir s'emparer des privilèges de la grande bourgeoisie : tout faire, tout dire, se réserver du temps pour soi, pour se connaître, se préserver du temps qui passe ? Si nous pouvons regretter le double mouvement qui estompe, à la fois les relations autoritaires mais également l'idéologie collective, la période de chômage de masse pousse à des réactions individuelles³² et de repli sur soi, même si la culture de la négociation est entrée dans les pratiques. Nous préférons proposer une vision optimiste et penser que nous sommes dans une période de transition, où l'individualisme reprend ses droits avant que de nouvelles solidarités naissent, à l'image du balancier de la « justice », devenu « temporel » et instable, synonyme d'une République en danger. En multipliant ces enquêtes, la société est à la recherche d'une identité à construire pour sa jeunesse. Ces premiers résultats y contribuent. Là où, entrer dans le monde des adultes était un objectif, les nouvelles générations ont déplacé le curseur et revendiquent le droit au bonheur et celui de choisir leur vie. Et, comme le montrent les deux premières enquêtes « Génération », il n'y a plus un chemin unique pour devenir autonome mais une multitude de chemins. La jeunesse est, de ce fait, un état transitoire attaché à chaque individu qui en détermine le début et la fin, si fin il y a. N'est-ce pas aux jeunes eux-mêmes de s'approprier cette exploration de leurs désirs et de choisir leur devenir dans ce monde nouveau ?

Chapitre 3 : Parcours des jeunes « invisibles »

Après avoir défini le cadre général en nous appuyant sur les travaux scientifiques, nous proposons de revenir au cœur du public cible de notre étude. En effet, il y a nécessité à observer la situation, à décrire le phénomène et à analyser les causes avant de chercher des solutions adaptées. Mais comment être dans le juste sans consulter les jeunes concernés. C'est pourquoi, dès 2012, nous avons rencontré de nombreux jeunes, nous les avons écoutés et les avons fait participer à notre travail en leur demandant leur avis sur le sujet, pour ne pas passer à côté de l'essentiel. Ce troisième chapitre est donc consacré à la parole des jeunes mais également des acteurs – parents et professionnels – les entourant. Nous présentons les résultats de nos premiers entretiens compilés dans un tableau des « problèmes rencontrés par les jeunes », construit essentiellement avec un premier panel d'une dizaine de jeunes dits « invisibles », une dizaine de parents ou de proches concernés, une quinzaine de professionnels, dont tous les membres de l'équipe éducative d'un collège situé en Zone d'éducation prioritaire (ZEP), plus quelques acteurs de terrain. Puis nous exposons le résultat d'une enquête réalisée en 2014 sur un forum pour l'emploi des jeunes afin d'élargir notre champ personnel et obtenir un échantillon plus représentatif. Ce deuxième panel est constitué d'une centaine de jeunes franciliens qui nous ont aidée, notamment, à définir l'invisibilité. Nous avons extrait les plus significatifs et les avons présentés dans un tableau. Ces deux enquêtes, ajoutées à une enquête diffusée sur Internet, à laquelle une cinquantaine de jeunes ont répondu³³, nous ont permis de problématiser les difficultés des jeunes en déshérence et de les classer selon une dizaine d'items que nous définissons en nous appuyant sur des éléments issus de la littérature scientifiques et statistiques.

³² La pénurie d'emploi renforce l'autoprotection et l'individualisme dans les entreprises.

³³ La qualité des réponses est moindre qu'en face-à-face et n'a pas permis une véritable exploitation des réponses des jeunes.

1. Les jeunes précaires dans les médias

Nous introduisons ce paragraphe avec les propos d'André, jeune, maçon, donc avec un métier, Sans domicile fixe (SDF) parce que sans travail ou sans travail parce que SDF ou squatter, symptomatique des problèmes rencontrés par les jeunes.

1.1 André, jeune maçon sans travail et sans domicile fixe

Nous avons trouvé opportun de retranscrire en intégralité les voix d'un reportage, diffusé le 26 novembre 2012 au journal télévisé de France 3, sur le thème du logement des jeunes *André, jeune maçon âgé de 25 ans, un métier et pourtant squatter sans domicile fixe et sans emploi !* Ce jeune homme pose la question fondamentale qui consiste à associer l'emploi au logement car, sans emploi pas de logement et sans logement pas d'emploi. D'où la nécessité de travailler, comme les Missions locales le préconisent, sur la globalité des problématiques des jeunes. Une des belles leçons de cette interview est également la solidarité des travailleurs envers les gens dans le besoin, ce qui n'est pas forcément le cas partout. Voici les propos d'André répondant à un journaliste de France 3 :

André : C'est ma vie à moi, je suis à la rue. Chaque jour maintenant j'essaye de repérer un endroit pour pouvoir me loger.

Journaliste en off (J) : Impossible de montrer derrière quelle façade se trouve son refuge du moment, il a trop peur de se faire déloger une nouvelle fois ! Le plus discrètement possible il squatte le dernier étage d'un chantier, les ouvriers ferment les yeux, pour l'instant !

André : Tous les soirs c'est le même rituel, je laisse un mot quand même, au cas où, pour ne pas me faire jeter mes affaires, ou si ça gêne vraiment, mais bon, ils volent rien, ils savent quand même que je suis quelqu'un dans le besoin !

J : Son lit une simple planche de bois et beaucoup d'ingéniosité pour se protéger du froid !

André : Une bâche au-dessus du lit pour éviter l'humidité. En fait, un minimum pour couper du vent, de la fraîcheur !

J : Cet ouvrier du bâtiment touche 400 € d'aide par mois qui lui servent pour l'instant à rembourser les impayés de loyer, pour le reste il doit compter sur la manche, car il n'a pas trouvé de travail depuis l'été dernier !

André : J'ai tout simplement tout perdu, c'est un engrenage, voilà, c'est un début, la famille, les amis, la copine, le boulot, vvvuittt, aller hop !

J : Pourquoi ne pas travailler aujourd'hui ?

André : Aujourd'hui je cherche un travail, j'ai beau chercher un travail, on peut me le donner ce travail, mais bon, ce qui me manque réellement c'est un logement (...) pour que je puisse dormir tranquille ! Vous vous voyez, vous, dormir sur une planche de bois tous les jours alors que le lendemain vous allez travailler tranquille, dans le froid, et tout le reste, non ? Enfin je dors quand je dors ! Arrivé aujourd'hui à 25 ans avec tout ce que j'ai « bouffé », arrivé là ce n'est pas évident ! Eh bien oui ! parce que ça tue d'arriver là ! Parce que ce n'est pas évident tout simplement ! Moi ma priorité c'est de trouver un logement, même un truc comme ça, là, où je peux rester 5 à 6 mois ça me suffit, je m'en fou, j'ai un point d'eau, j'ai un peu d'électricité, ça me suffit, sincèrement ça me suffit grave !

J : Les jeunes sans domicile fixe sont de plus en plus nombreux, selon l'INSEE ils représenteraient jusqu'à 30 % des SDF. Bien souvent ils sont coupés des dispositifs d'aide sociale, à moins de 25 ans ils n'ont pas le droit au RSA³⁴ et pour ce directeur d'association, la rue peut représenter bien des dangers !

Un directeur d'association : Moi j'ai vu des jeunes arriver dans la rue, et en moins de six mois devenir des épaves, devenir des toxicos, avec des chiens, des piercings partout, habillés en loques et puis, pour qu'il y ait un processus de réinsertion, c'est d'autant plus compliqué qu'ils sont restés longtemps dans la rue !

J : Ce soir encore, ce jeune maçon se couche dans ce lit de fortune, une nouvelle nuit dans le froid et la précarité, à Bordeaux près de 300 jeunes vivent dans la rue chaque année.

Ces paroles font apparaître un « cercle vicieux » dans lequel les jeunes se retrouvent aujourd'hui : « pas d'emploi, pas de logement » versus « pas de logement, pas d'emploi stable » possible ; alors qu'il y a une trentaine d'années, nous connaissions plutôt le « cercle vertueux » qui consistait à trouver un emploi et immédiatement l'accès à un logement individuel allait de soi. Cela démontre deux difficultés à surmonter pour accéder à une prise d'autonomie réelle, trouver un emploi suffisamment rémunéré pour pouvoir payer, donc trouver un loyer adapté à sa rémunération. Mais surtout cela pose deux questions. La rémunération minimum permet-elle de vivre dignement et de se loger ? Existe-t-il suffisamment de logements aidés à des coûts abordables pour les petits revenus ?

1.2 Les jeunes face à la précarité

L'article suivant, *Ces 900 000 jeunes inactifs découragés de tout*, a été écrit par Pascale Krémer. Il est paru dans l'édition du journal *Le Monde* du 2 juin 2013. Il nous informe sur le ressenti des jeunes, face à la précarité, et dessine les contours de l'invisibilité. Il brosse très justement un portrait des jeunes inactifs. Nous en proposons des extraits significatifs pour illustrer notre problématique.

Résignés, écrasés par le sentiment de l'échec assuré, ils n'étudient pas et ne cherchent pas pour autant un travail. Lassana et Malik sont comme les voitures auxquelles ils sont adossés. À l'arrêt. Rencontrés sur le parking d'une barre de douze étages, à Garges-lès-Gonesse (Val-d'Oise), les deux jeunes hommes (qui ont souhaité conserver l'anonymat) portent la même casquette noire et une semblable résignation. « Le boulot ? Je cherche plus à chercher », lance, bravache, Lassana, 22 ans. En 3e, l'école l'a « jeté » sans s'inquiéter de son devenir. Pas de place en lycée professionnel. A la Mission locale, il a eu droit à deux courtes formations. Cariste et soins à la personne. « Et puis rien. C'est mort pour toi si tu n'as pas de piston. Pour les jeunes des cités, y a que du travail de chien. Dans l'interim, ils nous exploitent à fond. On se respecte, on est nés ici, on a été à l'école. On ne va pas ramasser la merde des gens comme nos parents.

Malik, lui, a arrêté en deuxième année son BEP électrotechnique et a cherché du travail pendant un an. « Là, c'est bon, c'est sorti de ma tête. Je fais deux-trois petits boulots chez les gens, au noir. L'interim, j'ai lâché l'affaire, c'est deux semaines ; à la fin, ils te jettent comme un chien. Ça débouche sur rien. Et tu te retrouves là, sur le parking.

³⁴ Pas tout à fait vrai, mais ils n'y recourent pas, par manque d'information comme ce journaliste, ou parce qu'ils n'ont pas d'adresse et ne connaissent pas leurs droits. C'est un cercle vicieux.

Comme Lassana et Malik, 900 000 jeunes de 15 à 29 ans n'étudient pas, mais ne cherchent pas pour autant du travail. Ils ne croient plus, ou n'ont jamais cru, pouvoir trouver un jour un emploi stable. Aussi inquiétante que méconnue, cette statistique, ce « *presque million de jeunes à la dérive* » qui se considèrent eux-mêmes inactifs, étaient récemment mis en lumière dans une note du Conseil d'analyse économique sur l'emploi des jeunes peu qualifiés. C'est un zoom, à partir d'une notion utilisée depuis 2010, celle des « NEET », qui a permis ce nouvel éclairage sur la jeunesse. En France, 1,9 million de jeunes gens ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation. Des NEET dont le nombre a crû avec la crise, jusqu'à atteindre 17 % des 15-29 ans en 2012. Parmi ces jeunes en situation de grande vulnérabilité, une petite moitié d'entre eux ne se considèrent plus comme demandeurs d'emploi, découragés.

Les profils, les parcours, les moyens de subsistance et les modes de vie de ces jeunes n'ont encore fait l'objet d'aucune enquête nationale. Il demeure complexe d'étudier ces « invisibles » qui ne fréquentent ni l'Éducation nationale, ni les Missions locales, ni Pôle emploi. Que font-ils de leurs journées ?

« A 10 heures, les mères disent de nous lever, d'aller chercher du boulot, elles ont vu ci ou ça à la télé », raconte Malik. On leur dit que c'est mort (...). « Nous, on est bien chez nos parents. On fait du sport (...). On discute, on rigole, on est solidaires, sinon on péterait un câble. On tue le temps, on a pris l'habitude. »

Des jeunes « en perte de confiance dans les institutions censées les aider et qui ont intégré une espèce de fatalité de la précarité », comme les définit Joaquim Timoteo, chercheur à l'Institut national de la jeunesse. Être d'un faible niveau éducatif, issu de l'immigration et d'un ménage à faible revenu ou vivre dans une région reculée sont autant de facteurs favorisant l'inscription dans le groupe plus large des NEET – dont 85 % n'ont pas dépassé le lycée, 45 % le collège.

Bon nombre des 150 000 jeunes qui sortent chaque année du système scolaire, sans le moindre diplôme, sont dépourvus des compétences minimales et de l'estime de soi pour faire bonne figure auprès d'un employeur. Avec l'échec scolaire, ils sont entrés dans un rapport conflictuel aux institutions.

Didier Dugast voit passer à la Mission locale de Melun-Sénart (Seine-et-Marne) qu'il dirige ces jeunes « en déshérence, résignés » venant non pour une recherche d'emploi, mais pour une urgence de santé ou de logement. « Ils sont passés dans la moulinette de l'Éducation nationale. Ils ont subi, n'ont pas appris à être acteurs de leur vie, ne se projettent pas. Ils ne sont même pas dans la rébellion, ils ont compris qu'ils n'avaient pas d'avenir. » Bien évidemment, la durée et l'ampleur de la crise sont pour beaucoup dans ce renoncement puisque aucune enquête sur les valeurs des jeunes ne montre de rejet du travail.

À quoi bon se démenier quand la probabilité de trouver est si faible, quand les parents, déjà, ont connu si longtemps le chômage, quand même le copain qui a décroché son BTS végète comme surveillant au collège et quand, sans diplôme, le Graal se limite à quelques jours d'intérim ? « Pas mal baissent les bras », témoigne Malik Boufatah, « à la Mission locale de Blois [Loir-et-Cher]. Ils restent en bas de chez eux. Ils pensent que la Mission locale ne leur apportera rien, à part des emplois d'avenir. Ils sont impatients, et tout prend trop de temps. » Pas davantage de motivation pour l'inscription à Pôle emploi, qui ne leur vaudra aucune indemnisation – n'ayant jamais, ou pas suffisamment travaillé. Des vies « en suspension », « circulaires », cloîtrés chez les parents, dont la sociologue de la jeunesse, Cécile Van de Velde, décrit la fréquence grandissante dans la France rurale et des périphéries urbaines comme une « forme de

pathologie sociale ». « Ils sont comme des bateaux, échoués. Conscients de la dureté des règles, ils se retirent du jeu. C'est une forme de résistance, de protection aussi. »

Dans certaines familles, que suivent les volontaires d'ATD Quart Monde, cette vie de peu, repliée sur le foyer, est le seul modèle jamais connu. « Aides, colis alimentaires, survie au quotidien qui occupe toutes les pensées... Il n'est pas question de profiter, mais le travail n'apparaît pas comme possible. » « C'est plus la peine qu'on y pense », dit Bernadette. Le visage au teint pâle, encadré d'une longue chevelure, le corps enveloppé d'un pull et d'un manteau trop grands pour elle, la jeune femme de 23 ans (qui a également souhaité garder l'anonymat) a effectué l'une de ses rares sorties de la semaine pour rejoindre les locaux d'ATD Quart Monde, dans son quartier de Fives, à Lille. « J'ai arrêté le CAP fleuriste au lycée pro parce que les filles se moquaient de mon apparence et me frappaient. Un an après, je suis allée à Pôle emploi. Parler aux gens, ça me bloque, j'ai toujours peur qu'ils me jugent. Quand je leur ai dit que j'étais en classe SEGPA [section d'enseignement général et professionnel adapté], au collège, ils n'avaient pas de travail pour moi. A la Mission locale, ils m'ont proposé une mise à niveau. Fallait attendre un an. » Bernadette n'y est pas retournée. Elle vit chez ses parents, eux-mêmes aidés par le Secours populaire. « J'écris ou je joue aux jeux vidéo avec papa ou mon frère. Lui, il a 24 ans, il a travaillé deux ans dans le maraîchage, maintenant il ne trouve plus. Faut des diplômes dans n'importe quoi. Il n'y a rien pour nous. »

L'inactivité déclarée au moment précis de l'Enquête emploi, qui établit la statistique, n'est ni forcément durable ni forcément dramatique, tempère Francis Vernède, sociologue à la mission régionale Rhône-Alpes sur l'exclusion. Elle peut être « un temps de latence pour se reconstruire ». « Ces jeunes doivent passer du statut d'élève raté à celui de chercheur d'emploi émérite, selon l'injonction de l'État. Cela demande une maturité. Une jeune fille peut être dans ses histoires d'amour, un garçon devant sa PlayStation jusqu'à ce que se produise un déclic : rencontre, besoin d'argent... » Les parcours sont chaotiques, les vies fragmentées, les allers-retours nombreux entre activité et inactivité. En une année, les deux tiers des 900 000 jeunes repérés comme inactifs par la statistique auront connu une situation différente.

ATD Quart Monde a réagi à cet article en publiant un commentaire sur le site du Monde :

Faute d'une enquête nationale, ce n'est qu'en recoupant le travail de divers spécialistes de la jeunesse que se dessine, à petites touches, le profil varié de ces jeunes inactifs qui ne demeurent pas tous dans leur chambre d'enfant. Il y a des sans-abris, dont certains trouvent refuge en centre d'hébergement – le nombre de 16-25 ans accueillis explose. D'autres font la route, de squat en auberge de jeunesse, vivant de petits boulots ou d'échanges informels à la campagne. Certains sont isolés en zone rurale, physiquement éloignés des services publics et de l'emploi, s'occupent de leurs proches ou souffrent de troubles mentaux. Enfin, il y a ceux qui accomplissent leur Service civique, mènent des activités illicites (travail au noir, trafic de drogue) ou, même, préfèrent demeurer au foyer, comme de nombreuses jeunes femmes. « Après une scolarité ratée, être maman n'est pas seulement le moyen d'obtenir le RSA majoré, mais surtout celui d'avoir enfin une identité valorisante ». Une situation familiale qui complique ensuite toute velléité de retour vers l'emploi.

Les paroles de ces jeunes interviewés par la presse ou la télévision, ajoutée à celles des acteurs et spécialistes de la jeunesse, sont autant d'éléments contribuant à montrer leur envie de parler de leurs difficultés, leur compréhension de la situation, contrairement à l'image qui leur colle à la peau, et puis leur envie de s'en sortir et de trouver les bonnes solutions, celles qui leur permettront de se poser et de travailler. Elles rejoignent également les propos recueillis dans les enquêtes qui vont suivre. Par ailleurs, nous allons répondre tout au long de notre recherche aux questions que se posent

les acteurs de terrain de l'association caritative ATD Quart Monde. En effet, nos résultats rejoignent et expliquent souvent leur ressenti. Nous aborderons ces problèmes sous différents angles et méthodes dans les parties deux et trois. Ce préambule à nos entretiens permet d'entrer dans le vif du sujet.

2. Premiers entretiens avec des personnes concernées par l'invisibilité : jeunes, adultes et acteurs

Cette série d'entretiens avec des jeunes, des adultes proches et des acteurs locaux, nous permettra de mettre en exergue les difficultés des « invisibles », les déclencheurs et les outils connus par chacun. Cette phase de la recherche est indispensable à la compréhension de notre problématique et contribue à vérifier que nous sommes en harmonie avec la pensée des jeunes concernés par notre étude.

2.1 Les jeunes « invisibles »

Il nous a semblé opportun d'associer, à nos travaux, des jeunes dits « invisibles »³⁵, et cela dès le début de notre recherche en 2012. Nous avons pu définir 1) une première liste des problématiques rencontrées par les jeunes en difficulté, 2) les éléments déclencheurs – à leur sens – d'une entrée en déshérence, 3) un état des lieux des structures et outils existants, auxquels ils ont, ou n'ont pas recours. Nous avons choisi dix jeunes, âgés de 15 à 30 ans, au sein de nos relations personnelles (famille, amis, collègues...), professionnelles (atelier relais dans un collège situé en ZEP en Ile-de-France) et/ou associatives (prévention spécialisée, insertion, formation professionnelle...). Ce sont majoritairement des garçons, les filles étant moins nombreuses (à vérifier) et/ou plus discrètes avec des problématiques différentes.

Nous nous représentons ces jeunes en apesanteur sociale, dans un entre-deux insécurisant, dans des situations inconfortables, héritées d'une période de dix ans où la jeunesse a été vilipendée plutôt que rassurée et accompagnée. En conséquence, il nous est apparu indispensable de travailler sur cette population en devenir avec une dimension humaine³⁶, en les rencontrant et en leur proposant de les associer à nos travaux. Nous leur avons présenté notre problématique en amont en leur faisant lire notre note électronique, écrite entre l'hiver 2011 et le printemps 2012, et publiée en septembre de la même année par la Fondation Jean-Jaurès – *La jeunesse, une priorité*. Elle était la synthèse de notre mémoire de Master 2 – *De l'orientation à la mise à l'emploi, comment éviter les ruptures sociales ?* Ils nous ont donné leur accord pour un premier entretien consistant à se présenter, à nous expliquer leur situation et leurs difficultés ainsi que pour discuter les éléments d'un poster en préparation intitulé : 2 millions de jeunes en danger, quelle image pour la société ! et particulièrement le schéma du chemin de vie³⁷.

Ils étaient étonnés et presque « soulagés » que nous les questionnions sur ce sujet sensible qui touchait leur intimité « *les jeunes t'intéressent, c'est bizarre ?* » Nous avons l'impression d'être considérée comme un étrange personnage. Ils ont eu du mal dans un premier temps à mettre des

³⁵ Nom utilisé par Stéphane Beaud, S.(dir.). Confavreux, J. et Lindgaard, J. (2006). *La France invisible* Paris, France : La Découverte.

³⁶ En contrepoint des discours politiques les concernant, entendus de 2002 à 2012.

³⁷ Illustration page 114 de la thèse.

mots sur leur situation et sur l'origine de leur malaise. Nous les avons laissé parler de leur vision de la jeunesse, sur ses difficultés, naturellement, sans tabou, sans limite. Nous avons à peine orienté l'entretien, nous sommes juste intervenue pour obtenir un renseignement auquel ils n'avaient pas pensé. Ces premiers entretiens ont fait l'objet d'une prise de note et parfois d'un enregistrement à leur choix. Leur durée a varié de quinze minutes à presque une heure pour trois d'entre eux, ils avaient lieu à notre domicile, dans la cité ou au domicile du jeune. Ils ont parfois été renouvelés à la demande du jeune qui éprouvait le besoin de revenir sur un point précis ou à notre demande pour éclaircir un élément de réponse. Concernant les jeunes en atelier relais, nous avons pratiqué autrement, et fait état de notre observation *in situ*, parce que nous avions affaire à des jeunes mineurs dans le cadre de notre activité professionnelle, la Principale du collège étant informée de notre recherche, ayant elle-même fait l'objet d'un entretien.

Il nous a semblé intéressant de ressortir, des propos recueillis, l'atmosphère générale régnant autour des jeunes « invisibles ». De manière unanime, la déshérence n'est pas un choix mais une relégation subie de la société, devenue une sorte de normalité pour une trop grande partie des jeunes et une fatalité inextricable pour leur famille qui ne les comprend pas. En ne leur donnant pas les moyens nécessaires à leur prise d'autonomie, ils laissent entendre que la France les a rejetés. Nous présentons leur profil et environnement, du plus jeune au plus âgé et précisons si nous avons des informations sur leur devenir après nos entretiens.

- Jeunes rencontrée dans l'atelier relais d'un collège situé en ZEP d'Ile-de-France, ils sont mineurs donc nous les qualifions d'une initiale :

- C, jeune fille de 15 ans, mal dans sa peau d'adolescente, rejetée par ses pairs, notamment pour ses « rondeurs » trop marquées et son apparence négligée. Rejetant l'école, se sentant incomprise par ses parents et ses professeurs. Après plusieurs tentatives de suicide et un début de déscolarisation, un professeur l'a invitée à participer à l'atelier relais et a travaillé avec elle sur son apparence. Elle a bénéficié d'un accompagnement individuel, psychologique et éducatif, un peu tard certes, il lui faudra presque une année pour se reconstruire. Elle a repris un cursus normal et paraissait radieuse quand nous l'avons revue par hasard dans la cité.
- S, jeune fille de 15 ans, subissant les brutalités quotidiennes de son père, enfermée dans une violence intérieure irradiant son comportement à l'encontre de ses pairs et professeurs, se faisant systématiquement exclure de tous les cours, se mettant en danger et en situation de rejet de tous, avec une peur incessante pour sa mère dans la même situation de détresse qu'elle. Elle a été accueillie plusieurs sessions en atelier relais parce que plus aucun professeur ne voulait d'elle en classe. L'équipe éducative spécialisée, la direction, ainsi que le pédopsychiatre associé à cette structure ont permis de déceler la problématique initiale et de faire agir la justice et la police pour éloigner le père et protéger la mère et les enfants. Elle a pu déménager, se reconstruire et repartir dans un cursus scolaire normal, son sourire est revenu, mais que de temps perdu et de souffrance subie. Nous l'avons croisée dans le train, elle paraissait revivre sa vie de jeune fille et parlait enfin d'avenir.
- M, jeune homme de 16 ans, dernier d'une grande fratrie, émigré à 10 ans d'Afrique noire en France, il avait décidé de ne plus s'intéresser à l'offre scolaire qui lui était faite, prétextant une perte de temps. Intelligent, cultivé, il s'asseyait au fond de la classe, sans perturber ses camarades et attendait que le temps passe. Il a été placé en atelier relais car ses professeurs ne le comprenaient pas et ne voulaient pas d'élève refusant tout travail dans leur classe. C'est lors d'un débat en atelier relais, sur les freins scolaires rencontrés par chacun, qu'une discussion entre pairs a mis en exergue la raison de cet effacement. Un de ses camarades a révélé son problème, surprenant mais qui lui semblait tellement naturel : « *mais Madame,*

c'est normal, il a été marabouté pour que sa vie s'arrête à son vingtième anniversaire, à quoi ça sert qu'il travaille s'il doit mourir jeune ? Cela a permis de faire intervenir un ethnopsychiatre, et en deux séances ce garçon a repris le fil de sa vie et de ses études, mais il aura fallu attendre six ans pour agir.

- Sofiane, un jeune de 19 ans, déscolarisé depuis trois ans après de multiple redoublements et une exclusion définitive de son établissement scolaire à 16 ans, fin de l'obligation scolaire, vivant chez ses parents sans aucune solution, « trop jeune pour travailler », pas d'établissement scolaire ni Centre de formation des apprentis (CFA) pour l'accueillir, désœuvré au grand dam de ses parents qui le gardent chez eux par « solidarité familiale », alors que tous les frères et sœur ont un emploi stable et valorisant, et de plus, pas contacté par la Mission générale d'insertion de l'Éducation nationale (MGIEN) parce que sorti depuis plus d'un an de l'école. Il a finalement trouvé une formation qualifiante à la rentrée 2012 dans le domaine qui l'intéressait (faisant œuvre de persévérance auprès des écoles, suivant nos conseils), son grand frère et son père l'ont accompagné dans ses démarches, il ne voulait pas entendre parler de Mission locale et ses parents n'auraient pas accepté qu'il touche des aides comme le RSA Jeune, « c'est déshonorant ». À la fin de sa formation, il a trouvé un Emploi d'avenir en 2014, cependant il habite encore chez ses parents à 22 ans.

- Melvyn, un jeune de 19 ans qui n'a pas trouvé de stage pour son BTS à la rentrée scolaire 2011 et que l'école a sorti de ses effectifs au bout de trois mois. Habitant dans une zone rurale, il est « sans permis ni moyen de transport » pour le conduire vers une Mission locale dont il ignorait l'existence avant que nous lui en parlions. Il n'a pas d'expérience pour trouver « du travail qui n'existe pas » et était, en 2012, en attente d'une hypothétique place en formation « sans alternance cette fois-ci », avec des parents divorcées et démissionnaires, non par désamour mais par ignorance des solutions, qui sont à la limite de l'expulser de chez eux parce qu'ils ne le comprennent pas. Impossible de trouver une formation qui lui plaise l'année suivante parce qu'il ne sort plus directement du lycée. Il est resté sans solution trois ans et finalement a pu réintégrer un lycée de la seconde chance pour préparer une entrée en BTS l'année suivante, c'était un excellent élève jusqu'à la terminale, que de temps perdu pour un défaut de stage.

- Alex, 20 ans, un jeune sans qualification et déscolarisé depuis cinq ans, restant chez lui, dans sa famille « sans rien faire » mis à part jouer aux jeux vidéo, regarder très tard la télévision, « fumer des joints avec les copains » quand il se décide à sortir de sa maison, car les parents n'acceptent pas ça chez eux. Il les qualifie de « perdus », d'incapables de l'accompagner vers une solution. Il ne sait dire si cette vie lui convient, il est effacé presque comme un « zombi ». Il ne cherche plus de solution pour éviter de se « faire recalier » une nouvelle fois. Trois ans après il est toujours enfermé chez lui et son père est tombé en dépression, il reste, comme son fils, enfermé dans la maison, sans pour autant lui parler. La mère est désespérée mais ne sais à qui s'adresser, elle ne voit qu'une solution, c'est un séjour en hôpital psychiatrique mais il y a une longue liste d'attente et peu d'espoir qu'il soit pris en charge car les tentatives de suicide sont prioritaires.

- Virginie, une jeune fille de 25 ans en 2012, qui est restée sans travail pendant cinq mois après sept ans d'études supérieures (sortie avec un diplôme d'ostéopathe), « *impression de n'être plus rien* », d'être « *effacée de la société* », besoin absolu de s'inscrire en faculté avant de s'installer pour « *ne plus être rien* » et ne pas « *tomber en dépression* ». « *Les boulots déclassés pour les jeunes surdiplômés sont dégradants* », et particulièrement si cela doit devenir une norme. Pour elle « *l'école ne prépare pas les jeunes à l'autonomie* » ni au choix personnel d'un métier, « *elle met plutôt dans des cases* », « *classifie, évalue, jette* » ... La société doit « *instaurer du dialogue et de la solidarité partout* ». Quand on sait ce que l'on veut faire, c'est déjà difficile. Quand on ne sait pas c'est le parcours du combattant ou plutôt on est « KO » et « *on nous impose des formations*

pour remplir des cases ». À Paris il n'y a pas de travail pour les jeunes, en province un peu plus, il *« ne faut pas hésiter à bouger mais pour ça il faut de l'argent ».* *« Pour toutes les démarches à caractère social, et elles sont très complexes et non intuitives, soit on tombe sur la bonne personne, soit c'est un enfer ».* Et puis *« il y a déconnexion des offres de formation et d'emploi. »* On forme les jeunes sur des *« boulots »* qui n'existent plus. Et une dernière chose, *« comment un jeune peut-il devenir un adulte autonome s'il ne trouve pas de logement ? C'est impossible si on n'a pas de parents propriétaires, ou que l'on n'est pas boursier... quand il faut une caution, voire deux cautions »* Elle s'est installée en province, a trouvé un appartement à louer, parce que ses parents sont propriétaires et en CDI, et a ouvert son cabinet d'ostéopathe après avoir été assistante pendant quelque temps.

- Rémi, 26 ans, toxicomane, présentant des problèmes psychologiques graves. Il est issu d'une famille aisée qui l'a rejeté dès son adolescence *« parce qu'il n'avait pas les bonnes fréquentations »* et qu'il écoutait de la musique *« trop moderne »*. Il a commencé à fumer du cannabis au collège et ne sait plus comment s'en sortir, il se sent dépendant de ses sept à dix joints quotidiens. Il est tombé dans une profonde dépression l'isolant de tout, il a quitté son travail, son amie, est retourné vivre chez ses parents. Son seul fil, le rattachant à la vie, est son amour pour la musique techno qu'il pratique, ainsi que les nombreuses soirées où il rencontre ses pairs et ses amis. Son père l'a fait interner récemment, nous l'avons revu entre deux sorties autorisées, il essaie de s'en sortir, mais il se sent très fragile et incapable de prendre sa vie en main.

- Will, un jeune de 29 ans, toxicomane, sans travail, surendetté, vivant *« dans une cabane sur une île de la Seine »* depuis 2010. Il semblait perdu en 2012 lors de notre entretien, il était en *« mode suicide »*. Il a eu la chance d'appartenir à une bande d'amis très proches, dont un l'a aidé à s'en sortir, en l'accompagnant à Pôle emploi lors d'une séance de recrutement de Peugeot pour du travail à la chaîne, en l'accompagnant à sa banque pour ouvrir un compte, en lui faisant rencontrer une assistante sociale pour négocier son endettement. Quand nous l'avons vu la première fois il ne comprenait pas *« la société qui rejette ses jeunes »*. Il se voyait perdu définitivement. Trois ans après, il a déménagé en province, a trouvé une amie et un travail relativement stable, il a repris goût à la vie et ne se drogue plus comme avant, *« juste un joint le week-end pour se détendre »*. Il semble heureux, il regrette de ne pas avoir rencontré plus jeune des professionnels de l'éducation suffisamment attentifs à son désarroi, ses parents l'ayant rejeté de leur domicile quand l'école n'a plus voulu de lui, il a été SDF et/ou squatteur de 16 ans à 30 ans.

- Jessica, une jeune femme de 30 ans, coiffeuse, et graphiste de talent, travaille depuis ses 16 ans pour des *« patrons voleurs »*, en alternance dans des salons de coiffure, puis stagiaire graphiste, puis *« à temps partiel et haché »* chez Mc Donald. Elle est partie de France pendant trois années pour voyager et faire de la musique, sans rien, elle est revenue et a trouvé des petits boulots pas assez rémunérés, *« elle est entrée en délinquance parce qu'elle voulait réaliser ses rêves »*, et s'est retrouvée pour finir en prison pour trafic de drogue. C'est du gâchis, elle avait seulement *« besoin de reconnaissance, d'accompagnement et d'amour »* ... Après sa sortie de prison, elle est partie faire le tour du monde, elle vit encore de petits boulots mais construit sa vie autour de son plaisir de voyager. Elle est heureuse à sa manière. Elle m'a raconté son enfance avec un père qu'elle n'a revu qu'une seule fois depuis ses trois ans, élevée par sa grand-mère qui lui a donné ses repères et de l'amour parce que sa mère était en incapacité de le faire. Elle croyait dans la vie et quand sa grand-mère est décédée, elle a *« perdu pieds »* car tous ses repères s'étaient envolés.

Nous avons recueilli une matière liminaire et avons cherché des constantes dans les explications retenues. Il ressort, des premiers entretiens, que la déshérence, cette relégation subie de la société, est devenu une sorte de *« normalité »* pour une trop grande partie des jeunes. En ne leur offrant pas

les moyens nécessaires à leur prise d'autonomie, nous pourrions dire qu'ils ont la mauvaise impression que « la France les a rejetés ». Ils se mettent alors en « *mode protection* », se replient sur eux-mêmes et entrent en « invisibilité ». Qu'ils ou elles soient décroché(e)s de la vie ou éternel(le)s étudiant(e)s, sous ou surdiplômé(e)s, les jeunes se sentent discriminé(e)s. Ils ou elles justifient leur situation consistant à vivre, à « *stagner avec les copains* » dans « *la rue* » ou à prolonger les études pour remplacer leur chômage futur ou leur « *no futur* », intégré dès le collège. Ce qui leur manque terriblement c'est un coup de pouce pour partir, pour s'installer. « *Les banques ne prêtent qu'aux riches, et si on parle des propriétaires de logements, alors là sans un CDI de cinq ans, la caution solidaire de nos deux parents, et encore ils n'en voudraient pas parce qu'ils ne sont pas propriétaires... tu ne trouves pas de location.* » « *Pourtant on n'est pas regardant sur la taille de « l'appart.* », petit, grand, moche, juste un chez-soi... » « *Aujourd'hui on a peur de partir de chez les parents parce qu'il y a la rue... et ça on ne veut pas cette galère...* » Ils ont tous un nom en tête, celui d'un ami, de la famille ou juste d'une connaissance en difficulté de logement, expulsé, vivant dehors ou en squat. Ils voient les SDF de plus en plus nombreux dans les rues, particulièrement dans les grandes villes. Ils ont peur d'être de l'autre côté de la barrière. De nombreux jeunes reviennent chez leurs parents « *je suis triste d'imposer ça à mes parents, mais je ne peux pas faire autrement...* » Heureusement que la solidarité intergénérationnelle joue pour beaucoup de ces jeunes : 11 % sont encore chez les parents à 30 ans³⁸.

D'autres problèmes apparaissent récurrents, par exemple l'ouverture d'un compte bancaire. Nous avons nous-même été obligée d'intervenir auprès de notre banque pour qu'elle ouvre un compte à trois des jeunes que nous avons interviewés, leur banque leur refusant catégoriquement l'accès, alors que c'est obligatoire quand nous travaillons, pour être payé, comme c'est incontournable quand nous sommes au chômage d'avoir un compte dans une banque. « *Les banquiers, c'est comme les patrons ou les propriétaires, ils ne nous font pas confiance !* » Nombreux sont ceux qui ont des problèmes d'accès aux soins, à la justice « *un avocat, tu rigoles, avec quels sous... ?* ». Les non-recours à leurs droits, aux minimums sociaux, à la Couverture maladie universelle (CMU), au chômage sont légion « *L'aide juridiction... quoi ? Connais pas...* » ; « *Tu rigoles, j'ai droit à une formation ?* » Même la Mission locale est loin d'être connue de toutes et de tous, et particulièrement des jeunes habitant hors Zone urbaine sensible (ZUS). Cependant, les jeunes habitant en ZUS n'ont plus confiance dans les conseillers qui ne leur trouvent pas de solutions, ou alors vouées à l'échec parce qu'imposées et mal ciblées.

Nous avons dessiné ensemble un chemin de vie³⁹ pour rebondir, et à chaque fois, plutôt que de terminer le chemin par la formation ou par l'emploi, ils le terminaient par un acteur, un accompagnateur pour respirer et se sentir « *épaulé* » (...) « *comme quand mon grand-père me mettait la main sur l'épaule quand j'étais triste et qu'il me donnait des conseils* » (Sofiane). Les notions d'insertion et d'emploi n'interviennent, que dans le parcours d'accompagnement qui pars, selon les jeunes, d'un acteur qui doit être à l'écoute de leurs difficultés et non pas simplement un prescripteur qui remplir des cases, comme les jeunes s'en sont plaints.

La rencontre « *providentielle* » prend une grande place dans leurs schémas de pensée. Le besoin vital de relations dynamiques entre pairs ou intergénérationnelles, chaleureuses, d'invitation à exister, a été récurrent pendant les entretiens : être rassurés, apaisés, pour effacer la peur du présent et de l'avenir. Des incidents de parcours font qu'un jeune peut être décroché à tout moment, il n'y a pas de jeune tout désigné « *ça peut tous nous toucher, sans règle préétablie* » comme nous le

³⁸ Sources : INSEE 2012.

³⁹ Illustration page 114 de la thèse.

confirmerons dans la deuxième partie de notre étude au travers des analyses statistiques croisées entre les degrés d'invisibilité, l'accès au logement, la catégorie socioprofessionnelle des parents et le lieu d'habitation (ZUS, hors ZUS). Ils sont conscients que, sans une bonne formation correspondant à leurs aspirations et à l'offre d'emploi, ils n'arriveront pas à s'en sortir. Mais pour cela, ils ont exprimé le besoin d'être accompagnés « seul on ne peut rien », d'être écoutés « il faut qu'ils arrêtent de me proposer des solutions dont je ne veux pas » et d'être sécurisé « si je n'ai pas confiance dans le conseiller Mission locale, il n'arrivera pas à me faire changer d'avis et je n'y retournerai pas ». Ils savent ce qu'ils veulent ou plutôt ce qu'ils ne veulent pas, c'est tout le travail de reconstruction de l'estime de soi et de la confiance qui est en jeu, pour qu'au final, le jeune se réinvestisse et raccroche le système de formation ou trouve un emploi qui lui convient.

Nous avons réalisé une grille d'entretien⁴⁰ avec cinq des premiers jeunes « invisibles » rencontrés, pour être en conformité avec leurs attentes. Le modèle proposé aux jeunes comprend un point sur la situation, l'aspect psychologique et l'avenir. Il se veut simple, sur le mode d'une enquête qualitative, mais non exhaustive – inenvisageable devant la multitude de parcours de vie existants.

Notre première vision est partielle, notre analyse également, le panel des jeunes étant insuffisant et pas assez diversifié, il a été nécessaire de tenter d'élargir les contacts en utilisant cette grille d'entretien. Mais ces premières rencontres nous ont permis d'utiliser nos conversations informelles pour réaliser l'ossature du tableau final de compilation des problématiques que nous présenterons à la fin de ce chapitre, nous l'avons alimenté et complété avec les éléments de réponses aux enquêtes qui ont suivi. Il permettra de faire la synthèse des entretiens pour, à la fois comprendre la complexité de l'entrée en invisibilité, et dénombrer les structures et les outils existants et dont ils ont connaissance.

2.2 Des proches, parents, amis... de jeunes « invisibles »

Pendant toute la phase de construction de notre projet de recherche en 2012, nous avons également rencontré, de façon informelle, de nombreux adultes proches ou en charge de jeunes « invisibles », famille, amis, collègue, etc. ressentant une grande solitude, avec un sentiment d'échec dans leur métier de parent et beaucoup d'inquiétude pour l'avenir. Ces entretiens ont fait l'objet de prise de notes. La mère à bout de souffle d'un jeune « invisible », résumant à elle seule tous les propos recueillis, nous a tenu le discours suivant :

Quand un jeune est dans le circuit scolaire ou de formation, il est sécurisé ; quand il se trompe de formation, il n'est plus assuré de lui-même, doute de ses choix et peut décrocher ; quand il cherche une école ou un stage en entreprise et qu'il ne trouve pas l'un ou l'autre, voire les deux, il se met en situation d'échec et peut entrer en exclusion ; s'il trouve un emploi, il a de grandes chances d'être dans la précarité à long terme au vu de la longue file d'attente des demandeurs d'emplois et des emplois précaires successifs [les CDD représentent aujourd'hui de l'ordre de 84 % des embauches des jeunes], la moindre erreur lui sera fatale. Comment faire pour ouvrir les bonnes portes, trouver la bonne voie qui permettra au jeune (et à sa famille) de sortir de l'impasse ?

Nous ne pouvons pas parler de panel construit pour cette phase de l'étude, puisque nous avons interrogé, pendant plus d'un an, des adultes à chaque occasion qui se présentait, quand nous sentions une opportunité. Nous leur présentions notre objet de recherche en quelques mots et les langues se

⁴⁰ Illustration page 115 de la thèse.

délaient. Il suffisait de poser la question : « *connaissez-vous un jeune en situation d'invisibilité ?* » Nous avons toujours eu une réponse positive, il s'agissait de son propre enfant ou de celui d'un proche, d'un ami ou d'un collègue. Ces adultes sont issus de tous les milieux socioprofessionnels, ouvrier, enseignant, cadre supérieur, dirigeant d'entreprise ou associatif, employés, fonctionnaires de tous niveaux ou chômeurs.

Aucune catégorie n'échappe à cette problématique de l'invisibilité. Dans une même famille, il y a des enfants qui réussissent, voire qui excellent dans leurs études, des enfants qui trouvent du travail sans problème, et un enfant qui décroche, souvent un garçon, mais pas seulement. Les parents ne comprennent pas pourquoi, avec la même éducation à la base, un de leurs enfants ne s'en sort pas et reste au bord du chemin. En posant la question de la toxicomanie, huit parents sur dix ont su que leurs enfants avaient consommé du cannabis, « *sous notre regard amusé comme une expérience de jeunesse* ». Mais aucun n'a appréhendé les dangers des nouveaux produits, bien plus chargés en Tétrahydrocannabinol – plus communément appelé THC – que lors de leur consommation personnelle dans les années 1970-1980, et qui ont rendu leurs enfants « accros » à ces drogues qui ne sont plus, de fait, des drogues dites « douces ». Ils regrettent de ne pas avoir été informés en amont du danger. Ils ont constaté chez leurs enfants des périodes de souffrance psychique, sans pour autant trouver des professionnels en capacité d'aider ces jeunes en détresse, pas assez de places disponibles en hôpital ou en institut, des professionnels en sous-effectifs, rajouté à des difficultés pour les adultes à consulter un psychiatre ou un psychologue qui n'ont pas, selon eux, « *bonne réputation* » en France.

Des parents qui souhaiteraient que leurs enfants quittent le domicile parental au moins après 25 ans mais, que l'enfant soit décrocheur ou travailleur, il ne trouve pas de logement. Les parents interviennent quand ils le peuvent, en se portant caution s'ils sont acceptés en tant que tel, ou en achetant, quand ils le peuvent, un appartement qu'ils prêtent à titre gracieux à leur enfant. C'est là que nous retrouvons la fracture sociale, puisque nombreux sont les parents dans l'incapacité d'aider leur enfant dans l'acquisition d'un logement. Il en est de même en ce qui concerne la mutuelle santé complémentaire, certains parents vont la prendre systématiquement pour leur enfant, jusqu'à ce qu'il puisse la payer lui-même, et d'autres seront en incapacité de le faire par manque de moyens financiers. Nous retrouvons la notion de discrimination entre les enfants de famille très aisée et les autres – couches moyennes et pauvres de la société. Concernant l'éducation initiale et la formation professionnelle, les parents disent qu'il n'y a pas trop de barrière aujourd'hui pour pousser un enfant en études supérieures, s'il est bon et motivé. Parfois il est obligé d'avoir un petit boulot en plus pour payer ses études, car beaucoup de parents ne peuvent pas l'aider, mais tous ont dit préférer se restreindre et payer, dans la mesure de leurs possibilités, les études de leurs enfants plutôt que de les empêcher de continuer s'ils sont doués. À l'unanimité ils regrettent l'inefficacité des conseillers d'orientation qui n'apportent rien à leur enfant, si ce n'est de la frustration et du dégoût pour l'école qui leur refuse d'« *essayer leur choix* » et qui, quasi-systématiquement, les orientent vers des filières qui ne les intéressent pas, ou leur « *refusent la voie générale de façon arbitraire* ». Les parents pensent également que l'école obligatoire se termine trop tôt, à 16 ans il n'y a rien dehors pour les jeunes en difficulté, « *ceux qui réussissent sont protégés, nos enfants que vous appelez « invisibles » sont doublement rejetés de la société et sont mis en « insécurité sociale »* ».

Ils assimilent cela à de la « discrimination » entre les jeunes sans problème et les jeunes cumulant les difficultés. Les parents estiment qu'ils ne sont pas assez informés d'une manière intelligente et ouverte sur les solutions, beaucoup ne connaissent pas les Missions locales ou pensent qu'elles sont réservées aux jeunes des cités, peu connaissent les autres structures telles les PAIO, BIJ, etc. Les adultes que nous avons revus après notre premier entretien, nous ont dit qu'il y avait des

améliorations avec les nouvelles lois proposant des solutions pour les moins de 26 ans, mais faute d'information, trois ont, de ce fait, laissé passer la date anniversaire fatidique. Ils dénonçaient en 2012, d'une manière générale, un « *abandon des enfants décrochés* » hors de la « *voie normale* ». Aujourd'hui ils n'arrivent pas à voir une issue favorable dès que leur enfant a dépassé les 26 ans, ils ont terriblement peur pour l'avenir des jeunes concernés et se sentent à la fois « *très isolés* » et « *totalement démunis* » face à ce phénomène, et à la fois surpris par l'effacement de « *ces jeunes qui ne se révoltent pas* » et qui au contraire « *se replient sur leur petit univers* », leur chambre, leur quartier, leurs amis s'il leur en reste. Ils ont peur de les « *rejeter* » sans solution du domicile parental, ils ne savent pas à qui s'adresser, ils redoutent que leur enfant ne s'en sorte jamais. À notre connaissance, l'un des parents interrogés est entré en dépression grave, il s' imagine qu'il est responsable de l'état de son enfant.

Ces entretiens datant de 2012, montrent que les parents et adultes proches des jeunes « invisibles » sont inquiets, remettent en question leur modèle d'éducation, sans savoir pour autant quoi changer. Mais surtout, d'une manière générale, ils sont mal informés sur les solutions, particulièrement pour les moins de 26 ans et s'interrogent pour les plus de 26 ans. Que vont-ils devenir, sont-ils sacrifiés, auront-ils des solutions adaptées à leur situation ? Autant de questions sans réponse à ce jour.

2.3 Des acteurs pour les « invisibles »

Nous avons réalisé une enquête qualitative systématique en 2012 auprès de tous les membres de l'équipe éducative d'un collège bénéficiant d'un atelier relais, situé dans une ZEP (zone d'éducation prioritaire) en Ile-de-France. Nous nous sommes entretenue avec la Principale, l'assistante sociale, l'infirmière, les conseillers principaux d'éducation (CPE) et la conseillère d'orientation, un professeur principal, le professeur coordinateur de l'atelier relais, le pédopsychiatre de l'équipe éducative de l'atelier relais et enfin, la coordinatrice ZEP du réseau.

Les entretiens ont duré entre 35 minutes et une heure, ont fait l'objet d'un enregistrement et d'une retranscription intégrale. Ils ont été tenus suivant la grille d'entretien⁴¹ déclinée en partant de celle des jeunes invisibles et adaptée à cet effet comprenant quatre axes : la présentation de la structure, le public concerné, le diagnostic et les outils, et enfin les préconisations. Nous utiliserons les résultats de cette enquête plus particulièrement dans la troisième partie.

En même temps, nous nous sommes entretenue suivant le même principe, en nous appuyant sur une grille d'entretien⁴² légèrement différente, adaptée aux professionnels et/ou responsables des structures travaillant avec les jeunes, Mission locale, Pôle emploi, club de prévention, Bureau d'information jeunesse, service jeunesse municipal, association d'insertion, etc. Devant la multiplicité des structures existantes, nous ne pouvions être exhaustive et avons privilégié les acteurs les plus actifs et connus des jeunes, composant notre premier panel.

La synthèse de ces entretiens rejoint les deux précédentes. Cependant, il est à remarquer que les acteurs de l'Éducation nationale et les acteurs des villes ne se connaissent pas suffisamment, ne sont pas capable de dénombrer, sur un même territoire, l'ensemble des outils à disposition des jeunes. Chacun développe ses spécificités en les pensant adaptées aux problématiques des jeunes. Dans le cadre de marché public, les publics concernés par les actions ont augmenté considérablement et sont de plus en plus éloignés de l'emploi, ou plutôt l'emploi est de plus en plus

⁴¹ Illustration page 119 de la thèse.

⁴² Illustration page 120 de la thèse.

rare, les acteurs n'hésitent pas à dire qu'ils se voient faire des choix drastiques dans le recrutement des stagiaires (insertion, formation, accompagnement, etc.), prenant les moins « cassés », pour atteindre au moins le résultat de 60 % de sorties positives imposé par les financeurs. Ne connaissant pas l'ensemble de l'offre, chaque acteur a du mal à diriger un jeune vers une autre structure d'accueil quand il ne peut répondre lui-même à ses besoins.

La seule personne qui a été capable de lister l'ensemble des acteurs sur son territoire a été la Principale du collège situé en ZEP, objet de notre étude – nous sommes consciente que d'autres acteurs portent le même intérêt à la mise en place de nombreux partenariats, mais nous n'en avons pas trouvé d'autres. Elle est à l'initiative de nombreuses expériences dans son établissement, elle est ouverte à toute proposition et fait toute confiance aux membres de son équipe éducative qui prennent des initiatives. Elle a rencontré les acteurs de la Maison de l'emploi (Mission locale, Pôle emploi...) du territoire, les acteurs du pôle santé (PMI, CMPP...), du pôle insertion et prévention, et de plus elle entretient des relations avec les entreprises locales et la municipalité. Elle a compris qu'il fallait travailler avec tous les acteurs potentiels, que seul, l'établissement ne pouvait s'en sortir, qu'il fallait créer des partenariats les plus larges possibles. Mais l'aspect intéressant de son discours se situe dans le fait qu'elle a des exigences de qualité, dans les relations entre partenaires, dans le travail réalisé par chacun, dans les résultats et aussi dans la transparence des relations entre professionnels, chacun doit savoir qui fait quoi, qui est capable de prendre telle ou telle partie de l'action, etc., misant sur l'efficacité. Elle pense que l'Éducation nationale a un rôle essentiel et central dans la lutte contre le décrochage scolaire :

C'est à elle de coordonner les actions de rattrapage et dans la mesure du possible faire en sorte que les élèves ne sortent pas du système scolaire sans qualification. Pour ce qui est des décrochés récents – moins d'un an – c'est à elle également d'être au cœur de l'action et de faire en sorte de les faire revenir à l'école comme le fait la MGIEN. Mais pour les décrochés de longue date, c'est plus compliqué, il faut travailler avec les partenaires extérieurs, même s'il est possible de les réintégrer jusqu'à 26 ans dans le système scolaire, ils auront du mal à y revenir seul, il y a nécessité à aller les chercher sur le terrain, là où ils sont, la prévention spécialisée est plus apte à les prendre en charge dans un premier temps. Ils nécessitent un sas pour retrouver confiance en l'institution et dans les acteurs, quels qu'ils soient.

Cela nécessite d'organiser en son sein, de l'accompagnement plutôt que l'externaliser. Concernant la coordination au niveau régional, en Ile-de-France, le rectorat ne correspond pas au territoire régional, ils sont trois et cela peut poser la question de cette coordination centralisée – l'acte trois de la décentralisation (loi n°2015-29 du 16 janvier 2015) a réglé le problème en proposant un rectorat régional pour chaque grande région – car il est nécessaire de discuter l'animation des politiques publiques avec des acteurs régionaux, et non locaux, qui n'auront qu'une représentation partielle de la situation. La maxime disant, que « *c'est l'homme (ou la femme) dirigeant(e) d'une structure qui fait le résultat* », est tout à fait appropriée, car nous sommes bien consciente d'avoir rencontré une Principale particulièrement dynamique et efficace, ayant une vision globale et très ouverte à toute innovation pour trouver des solutions quel que soit le problème rencontré. Nous pouvons rajouter que nous revisiterions notre point de vue en 2017 car les chefs d'établissements sont de mieux en mieux formés pour prendre en considération les difficultés locales et sociales.

Tous les acteurs sont convaincus que la région est incontournable dans la coordination des politiques publiques, mais la coordination de l'action et des acteurs de terrain doit se faire au niveau local, peut-être pas forcément municipal, mais au moins au niveau de l'agglomération, et cela à deux étages : politique mais également professionnels. Nous évoquerons les solutions préconisées

dans la quatrième partie et les informations sur « le public » dans le tableau de synthèse qui va suivre.

2.4 Des enquêtes en ligne sur l'invisibilité

Nous avons construit un site internet <http://la.jeunesse.invisible.overblog.com/> dédié à notre recherche pour toucher les jeunes, selon leur mode de communication favori. Nous avons envisagé cette solution dans le cas où nous n'aurions pas trouvé de jeunes sur le terrain. Et puis, il nous semblait intéressant d'essayer cette stratégie d'élargissement du public de notre étude. Nous y avons posté les trois questionnaires à compléter en ligne, dans le but d'élargir notre panel d'enquêtés⁴³.

Les résultats sont mitigés car, après réflexion, il faut être informé de l'existence de l'enquête pour y accéder, or ces jeunes étant, de fait, en retrait de la société, ne s'intéressent pas nécessairement à nos travaux a priori. En effet, il s'avère, a posteriori, que nous nous sommes trompée sur le média de diffusion en direction des « invisibles » puisque nous n'avons recueilli, en trois ans, qu'une cinquantaine de témoignages de jeunes âgés de 17 à 30 ans, d'horizons divers, vivants dans des lieux et des contextes variés mais principalement des jeunes « visibles » ou faiblement précarisés, ne faisant pas partie des enquêtés potentiels ciblés par notre questionnaire et de plus, leurs réponses sont inexploitable dans leur intégralité et n'apportent rien de plus que les premiers entretiens ou les enquêtes « Génération » dont nous avons rendu compte. Il s'avère que le face-à-face est plus adapté à notre public « invisible » – si l'on sait aller les chercher sur le terrain et les intéresser à notre recherche, ce qui n'est pas systématique. Cependant, cette grille nous a servi aux entretiens avec les jeunes européens, proposés en troisième partie. De plus, cela a permis aux abonnés de notre site de se poser des questions sur ce sujet sensible, au vu des commentaires postés.

Concernant les deux autres enquêtes visant les proches et les acteurs, nous n'avons recueilli aucun résultat, ce qui n'est pas un problème puisque nous les avons rencontrés en face-à-face. Une association et un syndicat nous ont proposé de diffuser l'adresse de l'enquête auprès de leurs jeunes adhérents, mais là encore nous aurions obtenu des réponses de jeunes déjà intégrés dans la société, donc nous y avons renoncé. Ce site nous a cependant permis de diffuser régulièrement des articles et des communications pendant toute la durée de nos travaux de recherche, ce qui nous a permis, notamment, de tester des solutions. En effet, de nombreux abonnés se sont intéressés à nos travaux et ont posté des commentaires constructifs, voire des encouragements à continuer et à trouver des solutions.

Dans la troisième partie de ce chapitre, nous proposons, d'une part d'analyser le contenu de ces premiers entretiens en critérisant la matière recueillie suivant trois axes que nous décrivons ci-dessous, et d'autre part de formaliser une définition des jeunes « invisibles » par eux-mêmes.

⁴³ Adresse de l'enquête pour les jeunes : <http://la.jeunesse.invisible.overblog.com/tu-as-entre-16-et-25-ans-tu-resides-en-france-ou-en-europe-tu-es-sans-solution-ni-en-formation-ni-en-emploi-peux-tu-prendre-quelques-mi>.

3. Premiers résultats : les problématiques des jeunes « invisibles »

Nous avons obtenu une masse importante d'informations à l'issue de ces différentes enquêtes. Dans un premier temps, nous les avons classées dans un tableau de synthèse comportant trois axes pour comprendre la complexité de l'invisibilité : les problèmes rencontrés par les jeunes, les déclencheurs de la déshérence, et enfin les structures et outils existants. Nous sommes partie des réponses des jeunes qui, à eux seuls, ont parlé des trois axes. Puis, dans un deuxième temps, nous avons intégré celles des adultes et professionnels complétant ainsi ce tableau. Nous avons scindé ce tableau en trois, un par axe, pour une meilleure lisibilité. Il sera suivi d'un tableau récapitulant la définition de l'invisibilité selon les jeunes, propos recueillis lors d'un forum pour l'emploi à Paris.

3.1 Tableau de synthèse sur les problématiques des jeunes « invisibles »

Au-delà des trois axes proposés, nous avons cherché des cohérences et avons classé les réponses suivant cinq champs bien distincts, de l'individuel au général – ou de l'intime au public : personnel, famille, école, cité et société que nous retrouverons dans les trois tableaux. Ces informations sont à lire à la verticale, en effet il n'y a aucune correspondance entre les champs à l'horizontal.

Tableau 1-01 : Résultats compilés (axe 1) : les problèmes rencontrés

personnel	dans la famille	à l'école	dans la cité	dans la société
un handicap	l'autorité	les lacunes accumulées	la violence	l'absence de laïcité
la perte ou l'éloignement d'un proche	les familles recomposées	les redoublements répétés	les phénomènes de bandes	les discriminations
une instabilité psychiatrique	le logement (exiguïté, insalubrité...)	les violences subies	le manque d'espace pour les jeunes	la non-intégration
les violences subies	l'emploi précaire ou le chômage	une orientation non choisie	le manque d'activités encadrées	le manque de logements adaptés
la toxicomanie	la religion dominant la loi	un stage impossible à trouver	l'économie parallèle	le chômage récurrent
une dépression non détectée ou non soignée	l'analphabétisme ou l'illettrisme des parents	une école impossible à trouver en formation professionnelle	le manque d'offres d'emplois de proximité pour les jeunes	pas assez d'offre de formation professionnelle accessible et intéressante
des soins impossibles (lunettes...)	le multiculturalisme non assumé	un patron impossible à trouver en alternance	un retrait de l'État dans la cité	le manque d'emploi
la précarisation intégrée	l'incompréhension de la situation de l'enfant	un éternel étudiant pour masquer les difficultés à trouver un emploi	une police qui n'ose pas entrer dans la cité	le manque de structures de proximité
une grossesse précoce				la délinquance juvénile
le voile imposé				
la discrimination				

Nous pouvons constater que tous les pans de la vie ont été abordés, de l'intime à la société, et cela dès l'intégration des réponses des jeunes. Ce qui confirme leur intérêt pour leur environnement et leur capacité à comprendre le monde où ils vivent, même s'il leur est difficile d'avoir un impact sur les orientations des politiques publiques, ils sont conscients de leurs faiblesses et ne savent pas bien comment changer les choses.

3.2 Tableau de synthèse sur l'entrée en « déshérence » totale

Ce deuxième axe offre un panorama important des déclencheurs de l'« invisibilité » totale des jeunes. Encore une fois, ce tableau montre la multiplicité des situations.

Tableau 1-02 : Résultats compilés (axe2) : l'entrée en déshérence

personnel	dans la famille	à l'école	dans la cité	dans la société
une vie anonyme et sans activité en squat	une vie anonyme et sans activité chez les parents	un décrochage scolaire précoce	l'entrée en délinquance juvénile	un taux record de chômage chez les jeunes
une vie de couple juvénile avec ou sans enfant et sans activité	une rupture familiale	un ou des conseils de discipline successifs et excluants	une rupture sociale totale (SDF sans activité)	un nombre trop réduit de logements spécifiques pour les jeunes
un séjour en prison, hôpital psychiatrique, cure de désintoxication	un retour dans le pays d'origine	une scolarité stoppée pour raison religieuse et/ou culturelle (mariage « forcé »)	une rupture sociale partielle (SDF travailleur pauvre)	une précarisation sociale et professionnelle
une rupture amoureuse				
une auto exclusion				
un repli sur soi				
un mode d'autoprotection				

Aucun chemin ne ressemble à l'autre. Cependant, un élément est récurrent dans les réponses, le cumul des problèmes rencontrés accélère le phénomène de décrochage, nous ne le voyons pas dans le tableau, mais ce sont les jeunes qui nous en ont fait part. Les adultes et professionnels nous l'ont confirmé, en rajoutant qu'ils pouvaient faire une chaîne des éléments déclencheurs, mais qu'ils avaient « *du mal à définir un début et une fin* » et qu'ils se représentaient cette chaîne telle « *une spirale de l'entrée en invisibilité* », ou encore telle « *une tornade aspirant toute volonté et capacité d'agir du jeune et de son entourage* », certains même nous ont parlé de « *mouvement circulatoire* ». Nous pourrions faire un parallèle avec Magali Ballatore (2010) dans Erasmus et la mobilité des jeunes Européens en remplaçant son concept d'intégration, par celui de l'invisibilité dont les frontières, entre cause et effet, s'estompent dans un « *mouvement circulatoire* », phénomène accentué par la multiplicité des causes.

3.3 Tableau de synthèse sur les structures et outils existants

Ce troisième axe montre la connaissance des jeunes et de leur entourage des solutions à leur portée. Il a fallu prendre tous les éléments de réponses pour remplir cette partie de l'étude, chacun ne

détenant qu'une infime partie des solutions, et encore nous sommes loin de pouvoir présenter un panorama complet.

Tableau 1-03 : Résultats compilés (axe3) : les structures et outils

personnel	dans la famille	à l'école	dans la cité	dans la société
le numéro gratuit Jeune violence écoute	l'école des parents, aide à la parentalité	l'aide aux devoirs	les Missions locales	les politiques publiques sur l'éducation, l'orientation et la formation professionnelle
le PAEJ	la médiation école/famille	le soutien personnalisé interne et externe	les associations d'éducation populaire	la HALDE
le CMPP et le pédopsychiatre	la veille et la réussite éducative jusqu'à 16 ans prolongée à 25 ans sur certains territoires	les classes et ateliers relais	les associations de prévention spécialisée	le Haut conseil à l'intégration
les éducateurs spécialisés	les associations de parents d'élèves	le CIO avec l'éducation à l'orientation	le CLSPD	les lois pour lutter contre la délinquance
les animateurs		l'éducation à la citoyenneté	les associations d'insertion	les politiques publiques sur l'économie et l'emploi
le dispensaire		l'éducation à la prévention des risques	les travailleurs sociaux	les politiques publiques sur le logement
la MIGEN ou MGI		le CESC (secondaire)	les centres sociaux	la loi de 1905 sur la laïcité
		les professeurs principaux, le CPE, l'infirmière et l'assistante sociale	les associations caritatives	les entreprises

Comme nous le voyons, il manque de nombreux pans de l'offre publique, notamment les structures municipales, mal connues des jeunes et des parents, mais également les Bureaux ou Points d'information jeunesse (BIJ ou PIJ) de plus en plus souvent municipalisés. Le dispensaire a été cité par deux jeunes, sachant qu'ils habitaient sur un territoire en bénéficiant. La protection maternelle et infantile (PMI) n'a pas été signalée, sachant que ses permanences sont réduites à quelques villes, ce qui est un vrai problème compte tenu du travail de prévention que cet organisme propose, et particulièrement pour éviter les grossesses précoces, source de décrochage de nombreuses jeunes filles. À noter que la Région Ile-de-France travaille, depuis peu, avec une association accompagnant les jeunes filles enceintes à l'école, pour qu'elles puissent continuer leurs études pendant la grossesse et une fois l'enfant né. Mais cela ne concerne qu'un nombre réduit de jeunes mères et mériterait d'être généralisé. Les Missions locales ont été citées par les jeunes, adultes et professionnels des zones urbaines sensibles. Ce qui démontre encore une fois la méconnaissance du rôle et des fonctions de cet acteur qui est ouvert à tous les publics, quel que soit son lieu d'habitation. Nous proposons, dans la partie trois de notre étude, un inventaire exhaustif des structures existantes, que nous avons classé selon un « Agenda social de la jeunesse » créé à cet effet.

Une fois la complexité des parcours, des problématiques et de l'offre démontrée, il manque une définition de l'« invisibilité » par les jeunes eux-mêmes, c'est ce que nous proposons ci-dessous.

3.4 Définition des jeunes « invisibles » par eux-mêmes

Il est nécessaire de donner à ce mot « invisible », cachant une terrible réalité sociale, un contenu indispensable si l'on veut comprendre et agir. Nous avons profité de notre activité professionnelle et de notre participation, en représentation de notre syndicat, au forum pour l'emploi des jeunes à Paris. Plus de 20 000 jeunes s'y sont rendus sur deux jours. Nous avons préparé une plaquette « Emploi des jeunes, Mode d'emploi » que nous avons donné aux passants, à proximité du stand du syndicat, à savoir que plusieurs adultes s'y sont intéressés pour leurs enfants. Nous avons distribué ainsi plus de deux-mille documents et avons entrepris des discussions avec une centaine de jeunes. Leurs réactions étaient assez favorables, ils avaient besoin de parler d'« égal à égal », sans être dans une relation d'injonction *« comme sur les autres stands où ils veulent nous « vendre » leurs formations ou leur accompagnement sans nous laisser la parole »*. Nous avons adopté une posture de simple membre adhérent du syndicat, pour les aborder. Nous nous sommes ensuite présentée comme chercheuse pour solliciter leur adhésion à un entretien qui a duré de quelques instants à parfois une vingtaine de minutes, a fait l'objet d'une prise de notes rapide et a été intégré dans notre panorama regroupant quelques exemples significatifs (voir le tableau ci-dessous). Le document qui a servi de support à ces entretiens, propose une première page de présentation ciblant les différentes situations rencontrées, trois pages de questions/réponses visant les droits des jeunes à formation ou à accéder à des dispositifs pour chaque situation : « Je suis en emploi, je me pose des questions sur mon avenir professionnel », « J'ai déjà travaillé et je suis au chômage », « Je souhaite trouver du travail, j'ai droit aux emplois aidés », « J'ai quitté la formation initiale et je souhaite reprendre une formation : quel parcours possibles ? », « J'ai besoin d'insertion et d'accompagnement personnalisé », « Je veux reprendre une formation » et enfin « J'ai droit à une deuxième chance ». L'UNSA n'est pas le seul syndicat à s'intéresser à l'insertion des jeunes puisque plusieurs études ont été réalisées sur le sujet, notamment le SNES a organisé, en mars 2010, un stage sur le décrochage et le SGEN-CFDT ou la FSU se sont également emparés du problème.

Ce document en ligne « *Emploi des jeunes – Mode d'emploi* » est accessible sur le site : www.unsa-75.fr sous l'onglet « Jeunes & Emploi ». Il est simple, interactif, pratique et a vocation à rappeler les droits des jeunes en formation, en recherche d'emploi ou salarié. En cliquant sur les mots en surbrillance, nous accédons directement aux sites officiels apportant l'information recherchée et les modalités d'accès aux structures visées. Il a été conçu spécialement pour les jeunes, syndiqués ou non, en recherche autonome d'information, dans le cadre du forum de l'emploi parisien. La première version 2013 était uniquement papier mais l'intérêt des jeunes pour le document nous a incitée à contribuer à développer la version web pour notre syndicat en 2014. Le succès nous a donné raison puisque de nombreux jeunes l'ont utilisé et nous ont fait part de leur intérêt. En effet, le manque d'informations faciles à trouver en libre accès – informations qu'ils ont besoin de s'approprier pour faire leurs propres choix *« sans être pressurisé par un adulte »* – était assez clairement exprimé par l'ensemble des jeunes. Ils souhaitaient disposer d'un espace d'information neutre, sans jugement, sans « imposition » ou dirigisme déguisé, sans obligation de donner suite si ça ne leur plaît pas. Dans le cadre d'un outil en ligne, ils peuvent se sentir libre. Ce document a été conçu dans cet esprit, ciblant des questions correspondant à leurs interrogations et fléchant des pistes pour y répondre, sans pour autant faire la démarche et choisir à leur place, mais leur offrant une méthode de construction de leur parcours et une vision la plus complète possible des questions qu'ils se posent. Ils ont besoin de liberté. Ils ne veulent pas d'un acteur qui leur impose un choix,

mais cependant, souhaite un accompagnement à leur demande, au moment où ils en expriment le souhait. Ils peuvent en avoir besoin pour découvrir les métiers et les formations existantes, l'offre d'emplois, le marché du logement et bien d'autres choses. Mais ils veulent « *rester maître de leur choix* ».

Ils ne connaissent pas le CIDJ, qui a aucun moment n'a été cité lors des entretiens. C'est dommage car il pourrait être ce lieu physique et neutre de « premier accueil anonyme », dans toutes ses antennes locales, ou virtuel directement en ligne, tant réclamé par les jeunes. Nous retrouvons dans le panorama suivant un panel de jeunes assez représentatif de notre public, ils ne sont pas forcément « invisibles » totalement, mais se sont sentis concernés dans le temps présent et/ou celui de l'avenir. Ils ont été invités, en paroles libres, à définir un jeune « invisible ». Ça leur a souvent permis de se définir eux-mêmes, certains ont été jusqu'à faire des propositions.

Tableau 1-04 : Panorama des définitions des jeunes « invisibles » par eux-mêmes⁴⁴

Prénom	Age	Lieu de vie	Emploi	Formation - Diplôme	Définition des jeunes « invisibles » ou de l'invisibilité
Adonis	20 ans	Chez les parents	Stages	Bac pro compta	Jeune qui n'est pas intégré dans la vie active
Gunnard (suédois)	19 ans	Chez les parents	Petits boulots - soutien scolaire	Bac G – début de licence ES	Jeune qui n'est pas remarqué par la société ou l'administration, qui n'entre pas dans un moule, qui est inutile
Sliman	21 ans	Location	Stages	CEB et brevet CACES logistique	Jeune transparent, qui n'existe pas, sans activité ni emploi, discret, les employeurs ne le voient pas, il s'y prend mal pour être repéré par les entreprises. Il faut qu'il sache se présenter, s'informer sur les possibilités, sur les entreprises, qu'il s'ouvre à tout
Elie	24 ans	Location	3 ans en CDI comme agent de sécurité	Bac L	N'est pas invisible pour la société mais pour le monde du travail. Sans diplôme, pas d'insertion, difficulté pour trouver un emploi face au chômage massif
Adam-Smitha	23 ans	En couple	Stage en cours	Projet pro. Mise à niveau après la 4e	Ne sait pas ce qu'est un « invisible », peut-être elle
Charlène	26 ans	Chez les parents	Petits boulots, stages	Master urbanisme	Jeune rejeté, pas aidé, marginal, exclu de la société
Marie	27 ans	Chez les parents	Multiples expériences	Bac plus 2 non validé, Langues étrangères appliquées	Personne dont on ne se soucie pas de son avis, que l'on n'écoute pas, en CDD précaire
Najat	25 ans	Dans la famille	Aide documentaliste	Niveau BEP sanitaire et social	Jeune qui subit l'indifférence totale de la société, des personnes, des acteurs
Cyrielle	28 ans	Location	Barmaid, commerciale, assistante commerciale	BTS Communication	Jeune pas aidé, en retrait, sans emploi, seul, à l'abandon
Khady	22 ans	Chez les parents	Vendeuse Mac Do, distribution des journaux gratuits	Master 1 santé publique	Jeune qu'on ne voit pas, marginalisé, qu'on ne considère pas, c'est être à l'écart. La société rejette les jeunes, c'est injuste le cumul étude/emploi est voué à l'échec, c'est survivre, la société ne considère pas assez les jeunes, les étudiants, elle a une image de la jeunesse assez négative : paresseux, sans envie d'évoluer

⁴⁴ Le CEB est le certificat d'études de base en Belgique et l'APB est le système d'Admission Post-Bac – un système équivalent, pour la formation professionnelle initiale, a été mis en place en Région Ile-de-France depuis 2014.

Prénom	Age	Lieu de vie	Emploi	Formation - Diplôme	Définition des jeunes « invisibles » ou de l'invisibilité
Sarah	23 ans	Logement étudiant – bourse en retard, galère pour payer le loyer	Job étudiant à la banque	Master 1 administration et gestion d'entreprise	Jeune qu'on laisse de côté, dont on ne se préoccupe pas, comme si on n'existait pas, image négative, comme des parias, beaucoup de contradiction, trop de causes, pas d'accès aux droits, sorti du système scolaire sans diplôme, plus de vie, vrai problème pour trouver un travail depuis 18 mois, trop qualifiée
Jessy-Lee	19 ans	Colocation	Quelques CDD courts et stages	BTS MUC ACOR	Jeune pas vu par les autres, qu'on ne peut pas voir. Il faudrait un système APB d'admission pour les stages car c'est le pays du piston
Hamza	21 ans	Location	Serveur	Master 1 entrepreneuriat	Jeune en marge de la société, a du mal à s'intégrer, pas accompagné, manque d'information

Dans ce tableau, nous retrouvons trois types de définitions, celles qui relèvent de la personne, de la société (peu accueillante), et enfin des conséquences du chômage massif. Nous proposons donc trois définitions en partant de ces trois points de vue.

- Si nous nous attachons à l'intime, nous pourrions définir un jeune « invisible » comme :

Un jeune inutile qui n'entre pas dans un moule, transparent, pas vu par les autres, qu'on ne peut pas voir, qu'on ne voit pas, qu'on ne considère pas, qui n'existe pas, discret, marginal, dont on ne se soucie pas de l'avis, que l'on n'écoute pas, seul, à l'abandon, pas accompagné, en retrait, qu'on laisse de côté ; c'est être à l'écart, c'est survivre, comme si on n'existait pas, c'est trop de causes, c'est être sans accès aux droits ou ne plus avoir de vie. Une jeune fille ne sait pas ce qu'est un « invisible », peut-être elle ?

- La définition du jeune « invisible » vu du côté de la société serait :

Un jeune qui n'est pas remarqué par la société ou l'administration, qui est inutile, rejeté, pas aidé, qui manque d'informations, sorti du système scolaire sans diplôme, exclu de la société, qui a du mal à s'intégrer et subit l'indifférence totale de la société, des personnes, des acteurs, marginalisé et/ou en marge de la société ; la société ne considère pas assez les jeunes et les étudiants, les rejette, elle a une image de la jeunesse assez négative : paresseux, sans envie d'évoluer, comme des parias.

- Et puis enfin la définition du jeune « invisible » quand nous nous plaçons du côté de l'emploi serait la suivante :

Un jeune, invisible pour le monde du travail mais pas pour la société, sans activité ni emploi, pas intégré dans la vie active, qui s'y prend mal pour être repéré par les entreprises ; les employeurs ne le voient pas, ils font preuve de beaucoup de contradictions : sans diplôme, pas d'insertion, trop qualifiée, vrai problème pour trouver un travail ou alors en CDD précaire ; tentative 1) d'explication : difficulté pour trouver un emploi face au chômage massif, 2) de dénonciation : le cumul étude/emploi est voué à l'échec et est injuste, et 3) de propositions : il faut savoir se présenter, s'informer sur les possibilités, sur les entreprises, s'ouvrir à tout, et il faudrait un système APB d'admission pour les stages car c'est le pays du piston.

Nous ferons des propositions dans ce sens dans la quatrième partie de notre recherche. Cette partie « enquête » demande des explications plus approfondies, c'est ce que nous proposons dans le paragraphe suivant.

4. Premières conclusions : des problèmes multiples rencontrés par les jeunes

Cet approfondissement des problèmes rencontrés par les jeunes « invisibles » nécessite de visiter les écrits scientifiques et de se poser des questions pour élucider les problématiques posées et vérifier les hypothèses de départ.

Quels sont les principaux facteurs déclenchant le décrochage ?

- un décrochage scolaire précoce sans qualification à la suite d'une mauvaise orientation ou de l'incapacité à trouver une entreprise pour un stage ou de l'alternance ;
- une entrée en délinquance juvénile se terminant parfois par une incarcération ;
- une instabilité psychiatrique due à une dévalorisation des racines, une intégration non réussie, une précarité subie (sociale, familiale...), une toxicomanie grandissante, une dépression à bas bruit, on s'isole, on reste devant la télévision ou l'ordinateur... (ce qui est fréquent chez les inactifs) ou à la violence subie dans et hors de l'école... ;
- une précarisation qui peut être citoyenne, professionnelle et/ou affective, intégrée comme une seconde nature ;
- une vie de couple avec inactivité totale (femme au foyer, jeune mère au foyer...) ;
- une rupture sociale totale (SDF et sans activité connue, sans prestation sociale, sans accompagnement connu... différent du SDF travailleur pauvre, ou travailleur « au noir ») ;
- une vie anonyme chez les parents ou en squat sans activité, ni professionnelle, ni de formation...

Les premières analyses des réponses aux entretiens liminaires montrent que les jeunes en grande souffrance d'exclusion et/ou en déshérence sont conscients de leur situation mais sont perdus devant le manque d'accès à des solutions adaptées à leurs besoins spécifiques, et surtout à leurs envies. Il est donc nécessaire de trouver des solutions pour ne plus perdre les jeunes, pour les amener aux solutions en trouvant un système d'information et d'accompagnement efficient, de l'école jusqu'à leur mise à l'emploi durable, et donc jusqu'à leur réelle prise d'autonomie. Cela nécessite une méthode politique pour prendre en compte cette réalité, mais est-ce suffisant ?

Ces questionnements sont nos tous premiers éléments ayant permis de construire et d'étayer notre problématique. Nous allons vérifier qu'ils sont exhaustifs et constituent une base fiable à la poursuite de nos travaux. Les entretiens ont participé à recueillir une matière conséquente pour alimenter notre réflexion et brosser un large panorama des problèmes rencontrés par ces jeunes « invisibles ». Nous poursuivons, en nous appuyant sur nos travaux, sur ceux de plusieurs spécialistes de la jeunesse et sur des statistiques publiées, voire parfois sur des articles de presse, et proposons une typologie de ces problèmes. Nous en avons listé neuf : la motivation, la santé, la justice, la violence subie, la citoyenneté, la famille, l'école, l'économie et enfin la société, que nous classons de la sphère privée à la sphère publique pour garder notre cohérence qui veut que nous partions du jeune pour élargir à la société.

4.1 La question de la motivation

Pour avancer dans la vie dans de bonnes conditions, et particulièrement dans sa scolarité, il est nécessaire d'avoir un but, la motivation est l'un des moteurs de la mobilisation. Alors quand Michel Vakaloulis (2013) dit que la motivation est toujours présente malgré la précarisation, nous pouvons être en désaccord. Dans une société à complexité croissante, avec des mots qui reviennent en permanence, la crise, l'absence de logement, l'augmentation continue du chômage, l'entourage

familial déstructuré, etc., le risque d'une perte de motivation existe pour de nombreux jeunes cumulant les handicaps⁴⁵. À cela s'ajoute la crise du politique, le rapport à l'argent, le manque de confiance dans ceux qui doivent contribuer à construire l'avenir. Et puis les exigences des entreprises sont démesurées et parfois extravagantes sur la formation spécialisée, la mobilité, les salaires, la rentabilité immédiate, et peuvent provoquer des ravages considérables, particulièrement pour l'estime de soi qui est affectée à chaque « claque » que les jeunes prennent en essayant l'ixième refus d'aide, d'embauche, de logement... « ⁴⁶*Une angoisse sociale pèse sur les jeunes. Ils commencent leur vie d'adulte dans une société devenue « anxieuse ». Comme l'écrivait Shakespeare « Il y a quelque chose de pourri dans le royaume du Danemark », l'abondance et l'argent sont partout mais où sont l'avenir et la joie de vivre pour ces jeunes qui ne demandent qu'à vivre une vie « normale » ?* »

Une motivation n'existe que si se dessine un espace d'avenir. Dans les années 1950, la vie n'était pas facile pour les personnes issues des milieux populaires et désargentés, mais l'espérance d'une progression dans la société existait, avec un ascenseur social républicain. Plusieurs exemples remarquables nous l'ont montré, notamment une personne qui a commencé par percer des trous dans des coffrets à 14 ans, s'est retrouvé, en fin de carrière, directeur du service financier d'une grosse entreprise française, à force de formation continue et d'investissement personnel dans son travail. Aujourd'hui, l'ascenseur est en panne, il ne monte plus, et trop souvent descend, sauf pour quelques « élus » qui s'empressent de refermer la porte derrière eux pour se protéger. La motivation ne se décrète pas, il faut un terrain favorable pour la développer mais, en revanche, son absence est source de souffrance et engendre inévitablement des problèmes existentiels et de santé.

4.2 Problèmes de santé (psychique, addiction, handicap...)

La relégation subie fait que les jeunes exclus ont tendance à se replier sur eux-mêmes pour éviter de trop souffrir, ils se désocialisent, ils se barricadent alors dans un espace restreint qui peut être la chambre ou, au mieux, le quartier où ils rencontrent d'autres jeunes qui sont dans la même galère, des pairs qui ne posent pas les « questions qui tuent » lentement : « *Tu suis quelle formation ? Tu fais quoi ? Tu travailles où ?* » ... quand ces questions ne deviennent pas des accusations déguisées « *Tu n'as pas mieux à faire que de trainer ? Tu t'es regardé ?* ». Ils s'enferment pour éviter de hurler leur souffrance, pour éviter la Schizophrénie⁴⁷ larvée. Celle qui les fait balancer : entre le besoin d'une vie tranquille, douce, comme le besoin de « cocooning » des générations SIDA (les quarantenaires), et le besoin d'une vie de révolté, nécessitant à la fois de sortir dans la rue, d'aller

⁴⁵ En 2011 seuls 26 % des jeunes français se voyaient un avenir serein – enquête *Génération quoi ?*

⁴⁶ Entretiens entre 2012 et 2013 avec Jean Le Garrec, quatre fois ministre sous Mitterrand et cinq fois député dans le nord de la France, en responsabilité politique de nombreuses questions de société (la commission sociale, l'immigration, les nationalisations, le plan, la fonction publique...).

⁴⁷ Le mot schizophrénie signifie : perte de l'unité (*schize*) et de l'esprit (*phrénie*). Les scientifiques cherchent à établir les liens avec la prise de cannabis à forte dose, car la schizophrénie provient d'un déterminisme génétique pour seulement 30 % des patients, et c'est l'interaction avec l'environnement qui va déclencher la maladie. Cette pathologie complexe se déclare la plupart du temps entre 15 et 25 ans et se manifeste de façon très variable d'un individu à l'autre. L'environnement proche est affecté et les parents qui ne sont pas malades ne bénéficient pas toujours des conseils d'un psychiatre ou d'un psychologue. Certains parents (ou professeurs) ont donc beaucoup de mal à peser leurs mots, à adopter le bon ton... pour dialoguer avec l'enfant, ce qui implique un climat de tension dans la famille (ou à l'école). La vie des personnes malades est souvent gravement handicapée. Un schizophrène sur deux, fait au moins une tentative de suicide dans sa vie, 10 % en meurent. Ce chiffre témoigne de l'intensité de leur souffrance et de leurs difficultés. Récupéré du site le 16 septembre 2015 : http://www.allodocteurs.fr/maladies/psychiatrie/schizophrenie/pour-mieux-comprendre-la-schizophrenie_65.html

au-devant des acteurs politiques et de terrain qui les ont abandonnés – 60 % des jeunes sondés se disent prêts à descendre dans la rue, à l'instar de ce qui s'est fait en mai 1968 – pour crier leur désespoir, mais également pour faire société avec d'autres indignés. Les réseaux sociaux sont les vecteurs de ces deux envies de vie et les « révolutions » du Maghreb sont les signaux que tout est possible. Alors, les résultats aux élections de 2014 doivent sonner comme une alarme pour mettre en garde les acteurs politiques. Les résultats des présidentielles 2017 nous ont montré que la bascule s'est faite : les citoyens n'ont plus confiance dans les partis politiques établis.

Un élément à ne pas négliger est l'automutilation dénoncée par le sociologue Baptiste Brossard (2014) dans son ouvrage *Se blesser soi-même, une jeunesse autocontrôlée*, menant les jeunes parfois au suicide pour avoir le sentiment de mieux contrôler leur vie.

Le comité départemental pour la santé des Yvelines (CODES 78)⁴⁸ a travaillé sur *Santé et précarité*. Ses observations lui permettent d'affirmer que « le niveau socio-économique influe sur les conséquences sociales de la maladie ». Aujourd'hui, l'épidémiologie est étayée d'analyses plus holistiques⁴⁹, qui permettent de dire qu'on ne peut plus limiter la réflexion aux seuls facteurs de risques spécifiques des maladies. D'autres facteurs de risques existent, notamment liés au niveau social. Cependant les facteurs personnels et les capacités de réaction individuelle ne sont pas à ignorer. « On connaît l'impact possible entre un événement de vie majeur et le développement ultérieur d'une pathologie grave. » Ce qui nous amène à ajouter que « le lien entre précarité et santé peut s'entendre comme un processus de vulnérabilité dont on peut craindre à moyen et long terme qu'il n'ait de profondes répercussions sur l'état de santé. » La pauvreté économique et sociale entraîne, au-delà de la vulnérabilité organique et psychique, des sentiments d'inutilité sociale et de mésestime de soi qui provoquent une souffrance psychique intense, pouvant conduire au renoncement des soins que nécessitent le corps et/ou l'esprit, et l'adoption de comportements pathogènes qui aggravent la vulnérabilité préexistante.

Le CREDOC⁵⁰ qui a mené de grandes études qualitatives portant sur les histoires de vie et les suivis longitudinaux des personnes en situation de grande difficulté, a confirmé la corrélation entre le processus de fragilisation sociale et la dégradation de l'état de la santé. Il n'y a pas de maladies des pauvres (mis à part le saturnisme dont on a dit qu'il est la maladie des taudis), mais une moindre capacité de ceux-ci à se défendre contre les agressions extérieures (Marie-Odile Gilles-Simon et Michel Legros, 1995).

Partant de là, il nous paraît indispensable de resituer le contexte de vie des plus démunis. En effet, nous ne voudrions pas risquer de laisser penser à une absence de volonté ou de désir de lutte conscientisée. Le quotidien qui caractérise une situation de précarité est un combat, une lutte incessante contre les agressions : manque d'argent entraînant des déséquilibres alimentaires, débrouilles perpétuelles, violence dans le monde du travail ou dans la rue, dédain et/ou rejet de la famille ou de l'environnement social, échecs de toutes sortes. Cet effort est nettement supérieur à celui des personnes bien insérées socialement. Pour quelques-uns, les problèmes de santé poussent à la délinquance pour survivre.

⁴⁸ Récupéré du site :

http://archive.wikiwix.com/cache/?url=http://www.cyes.info/themes/precarite/sante_et_prekarite_3.php&title=Cit%C3%A9es%20par%20le%20Comit%C3%A9%20D%C3%A9partemental%20d%27%C3%89ducation%20pour%20la%20Sant%C3%A9%20des%20Yvelines

⁴⁹ Concept global de la santé.

⁵⁰ CREDOC : Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie.

4.3 Problèmes de justice

Agnès Rousseaux (23 février 2010) titrait son ouvrage *Le « jeune », ennemi public n°1 ?* dans Basta !⁵¹. Elle dénonçait le discours politique et les faits qui ont transformé les jeunes en « menace » : « des adolescents de 14 ans en garde à vue, des enfants de 6 ans embarqués au poste de police, des « établissements pénitentiaires pour mineurs », des « centres éducatifs fermés » pour jeunes, des « peines planchers » pour les « récidivistes » de 13 ans... Les enfants délinquants sont de plus en plus considérés comme des adultes. La justice pour mineurs est-elle en train de perdre définitivement sa spécificité ? La délinquance juvénile a-t-elle vraiment « explosé » ? » L'analyse des causes réelles, ou plutôt des facteurs aggravant de cette surreprésentation des jeunes en milieu carcéral était impossible à réaliser sous la 13^e législature, la présentation des statistiques trimestrielles de la population prise en charge en milieu fermé au 1^{er} avril 2010, établie par la direction de l'administration pénitentiaire, permettait effectivement de dénoncer la dangerosité des jeunes sans remettre en question l'offre d'éducation. En effet, la présentation des niveaux d'instruction masquait la réalité : en rangeant dans une même rubrique les niveaux scolaires de la 6^e à la terminale jusqu'au supérieur, l'importance du niveau d'éducation est alors illisible à la lecture du tableau suivant. Impossible de comprendre que le niveau scolaire atteint, et le diplôme, font en partie la différence entre un jeune intégré et un jeune versant dans la délinquance juvénile, puis adulte. Avec la pénalisation tout azimut et la répression au faciès, les 16-29 ans ont représenté jusqu'à 46,2 % de la population des prisons, alors qu'ils représentent moins de 20 % de la population totale du pays.

Tableau 1-05 : Population écrouée par niveau d'instruction au 1er avril 2010

Niveau d'instruction	Ensemble	
	Effectifs	Pourcentage
Illettrés déclarés	1 532	2,3
Instruction primaire	7 063	10,4
Instruction secondaire ou supérieure	49 120	72,5
Inconnu ou non déclaré	10 042	14,8
Ensemble	67 757	100,0

Au 1^{er} janvier 2013, les effectifs ne varient guère, les faits sont là, sur 76 798 personnes écrouées, les jeunes 13-29 ans représentent⁵² :

- 0,1 % (95) -16 ans ;
- 0,8 % (634) 16 et 18 ans ;
- 7 % (5376) 18-21 ans ;
- 17,9 % (13744) 21-25 ans ;
- 20,4 % (15038) 25-30 ans.

⁵¹ *Basta !* est un média indépendant édité depuis décembre 2008 par l'association Alter-médias. Il est centré sur l'actualité économique, sociale et environnementale. Constitué d'une équipe de journalistes et de militants associatifs, *Basta !* contribue à donner une visibilité aux enjeux écologiques, aux actions citoyennes, aux revendications sociales, aux mouvements de solidarité et aux alternatives mises en œuvre. Récupéré du site le 16 septembre 2015 : <http://www.bastamag.net/>

⁵² Les chiffres clés au 1er janvier 2013, récupérés du site du ministère de la Justice : <http://www.justice.gouv.fr/prison-et-reinsertion-10036/les-chiffres-clefs-10041/ladministration-penitentiaire-en-chiffres-25722.html>

Mais ce qui change, c'est le repérage systématique des personnes illettrées, préconisé depuis 1995 et qui s'est enfin opéré en 2012 dans tous les établissements pénitentiaires, où des informations ont été recueillies auprès de 52 004 personnes. Il permet de montrer une corrélation entre le niveau scolaire atteint et le niveau de délinquance menant à l'incarcération :

- 1,5 % n'a jamais été scolarisé ;
- 4,7 % ne parlent pas le français et 5,1 % le parlent de manière rudimentaire ;
- 47,9 % sont sans diplôme ;
- 79,9 % ne dépassent pas le niveau CAP ;
- 28,8 % des personnes sont issues de cursus courts ou d'échecs du système scolaire (primaire, enseignement spécialisé, CPPN, collègue avant la 3^e) ;
- 26,7 % des personnes rencontrées échouent au bilan de lecture proposé (10,9 % sont en situation d'illettrisme au regard du test et 15,8 % échouent du fait de difficultés moindres).

D'où la nécessité de proposer une école de qualité, permettant à toutes et à tous d'atteindre un niveau de formation suffisamment important pour mieux s'insérer dans l'emploi et avoir moins de chance de tomber en délinquance. Mais nous verrons que cela ne suffit pas, encore faut-il qu'il y ait des perspectives d'obtenir un travail non précaire pour s'insérer sur le long terme et que les jeunes ne subissent pas de violence mal gérée.

4.4 Problèmes de violence subie et autres...

Les violences sont diverses, elles peuvent se manifester physiquement, psychologiquement et socialement. Robert Soisson (avril 2005) distingue cinq formes de violences à l'école. 1) la violence contre les objets ; 2) la violence entre élèves ; 3) la violence d'élèves contre les enseignants ; 4) la violence des enseignants contre les élèves (psychique, physique, abus sexuel) ; 5) la violence institutionnelle. Pour François Dubet (1998) :

La violence à l'école procède de trois grandes logiques : la déviance tolérée, la violence sociale et les violences « anti-scolaires ». Les conduites de déviances tolérées peuvent se transformer en des conduites perçues comme des violences en raison de la distance culturelle et sociale entre les maîtres et les élèves. Ensuite, la violence à l'école est souvent une violence sociale qui déstabilise profondément celle-ci, étant donné qu'il s'agit de régler non pas des problèmes scolaires proprement dits mais des problèmes psychologiques et sociaux. Enfin, les violences « anti-scolaires » (destructions de matériel, injures, agressions contre les enseignants), issues du paradoxe d'une école de masse qui se veut à la fois démocratique et méritocratique, sont souvent des réponses à la violence subie par les élèves de la part de l'école (refus du jugement scolaire vécu comme une violence et un mépris). [Selon l'auteur] « les établissements qui résistent efficacement à la violence sont ceux qui prennent acte de la pluralité des significations de la violence, et qui combinent des systèmes de réponses en surmontant leurs caractères a priori contradictoires. »

Il importe donc d'ouvrir l'école vers le quartier, de renforcer la dimension éducative de l'enseignement (rôle des médiateurs), de réaffirmer une loi et une discipline reposant sur des principes de justice et de réciprocité et partagées par l'ensemble de la communauté éducative. Il importe aussi de reconnaître la violence de l'école et de considérer les élèves comme des sujets ayant des droits (droit à l'écoute, pouvoir de protester).

Il ne faut pas minimiser l'état psychique des victimes lorsque l'adolescent connaît des situations traumatiques qui viennent perturber le cours de sa vie. Ces traumatismes ont un effet très négatif

surtout s'ils provoquent un sentiment d'humiliation chez la victime. C'est le cas des brimades, des rackets ou bizutages qui vont soumettre l'adolescent au pouvoir de son « bourreau » auquel il ne peut échapper que par la révolte ou la disparition qui peut se traduire par un passage à l'acte suicidaire (Michel Debout, 2006).

L'École comme « sanctuaire » a été particulièrement bien établie en son temps, celui de l'implantation de l'École républicaine et laïque, par le sociologue Émile Durkheim. (...) L'École doit avoir un espace-temps spécifique, avec des règles spécifiques, « hors du monde » et protégé de lui, de ses vicissitudes et de ses violences. (...) Sur le plan juridique au sens fort, il n'existe pas d'« exterritorialité » en France en dehors des ambassades. La police peut intervenir en toute légalité dans les établissements scolaires (ou dans les lieux de culte). Même s'il peut exister des recommandations ou des circulaires administratives qui encadrent cette possibilité, mais c'est de l'ordre de l'administratif et non pas du juridique. (Claude Lelievre, 19 octobre 2013)

Cette représentation symbolique participe de l'école « sanctuaire ». Nous aurions tendance à penser qu'il est nécessaire de penser l'école protectrice pour sécuriser les jeunes et leur permettre d'étudier dans les meilleures conditions. Ce qui ne signifie pas de passer au tout sécuritaire mais plutôt de développer le sens civique des jeunes pour qu'ils contribuent à cette protection, et de mieux former les enseignants à la pédagogie et à l'éducation – entre 2010 et 2012 la formation des nouveaux enseignants n'existait plus et les conséquences furent dramatiques, notamment en matière d'autorité devant les élèves. Heureusement que leurs collègues les ont tutorés pour pallier au manque de formation initiale.

4.5 Problèmes de citoyenneté

La citoyenneté est aujourd'hui au cœur des préoccupations, nous y consacrerons un article dans la quatrième partie de notre recherche. Nous ne pouvons pas généraliser le soi-disant désengagement des jeunes. Michel Vakaloulis (2013), dans *Précarisés, pas démotivés ! Les jeunes, le travail, l'engagement*, fait état d'une économie de l'incertitude : un quart des jeunes font confiance aux syndicats sans pour autant le traduire en adhésion (2 % des 18-29 ans sont syndiqués) et 37 % des jeunes appartiennent à une association, mais très peu (3 %) sont investis et/ou militent dans des associations liées notamment à la vie de la cité, à l'environnement ou au soutien d'une cause.

Quelle place faisons-nous aux jeunes ? Un des éléments de réponse se situe dans la « révolte » des banlieues de novembre 2005. Le vocable utilisé par les médias et les acteurs politiques était symptomatique de leur relation aux jeunes des cités, puisqu'ils utilisèrent le mot « émeute », faisant appel à l'émotion sans vraiment reconnaître l'aspect politique des actes violents de cette jeunesse criant « au secours ». *A contrario*, au printemps 2006, les élus et les partis politiques ont soutenu les jeunes contre le CPE et organisé de grandes manifestations avec l'appui des syndicats et des médias. Laurent Mucchielli et Véronique Le Goaziou (2006) en font état dans leurs travaux. Alors comment exiger des jeunes des cités de se déplacer pour voter lors des scrutins locaux, et encore moins, comment leur demander de voter pour des candidats qui nient leurs difficultés, non en mots ou en actes, mais plutôt par l'absence de mots ou d'actes vers les plus précaires, c'est flagrant au sein même des grands partis politiques. « *Comme si la précarité était contagieuse* ». ce qui était vrai au début du 21^e siècle pour les jeunes de la cité, l'est aujourd'hui pour l'ensemble des jeunes précarisés.

Les droits fondamentaux définissent un cadre de vie pour les citoyens, et notamment les dix droits fondamentaux parmi les quarante-deux énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant :

- 1 le droit à l'amour et au respect ;
- 2 le droit à une identité, un nom et une nationalité ;
- 3 le droit au contact avec sa mère et son père ;
- 4 le droit à l'éducation ;
- 5 le droit à la protection contre toute forme de violence ;
- 6 le droit à la liberté d'expression et à l'expression de son opinion ;
- 7 le droit de rire, de jouer et de rêver ;
- 8 le droit à l'égalité des filles et des garçons ;
- 9 le droit de protection contre l'exploitation ;
- 10 le droit de mener une vie décente malgré un handicap.

Pour qu'un jeune se sente citoyen, il est nécessaire qu'il connaisse ses droits et que ceux-ci soient respectés mutuellement par lui-même et par son entourage. C'est par l'éducation que l'enfant maîtrisera ce corpus et qu'il deviendra citoyen. *« La frontière entre « éducation » et « liberté » sépare le temps de l'éducation et celui de la citoyenneté : cette frontière, même arbitraire, fonde la possibilité de tout État démocratique. Cela a des conséquences en matière éducative : 1) l'éducation ne peut supposer le sujet déjà constitué... ou bien elle est inutile ; 2) l'éducation doit être bornée pour permettre l'émergence du citoyen-adulte... car le citoyen est précisément celui que l'on ne doit plus éduquer »*⁵³. Dans cet objectif, une nouvelle loi entre en vigueur à la rentrée scolaire 2015-2016, et propose notamment un parcours citoyen du cours préparatoire à la terminale. La ministre de l'Éducation nationale en propose les grandes lignes :

Un nouveau parcours éducatif citoyen de l'école élémentaire à la terminale sera construit notamment autour du nouvel enseignement moral et civique, qui entrera en vigueur dès septembre 2015 dans toutes les classes de l'école élémentaire à la classe de terminale, et dans toutes les voies du lycée d'enseignement général et technologique et du lycée professionnel. Il représentera, sur l'ensemble de la scolarité d'un élève, 300 heures dédiées. L'enseignement moral et civique doit permettre aux élèves par une pédagogie active et le recours aux supports audiovisuels, de comprendre le bien-fondé des règles régissant les comportements individuels et collectifs (principe de discipline), de reconnaître le pluralisme des opinions, des convictions et des modes de vie (principe de coexistence des libertés), et de construire du lien social et politique (principe de la communauté des citoyens). Il favorise le respect des droits et de la loi, l'égale considération des personnes, la solidarité, l'entraide, la coopération, le sens de l'intérêt général et de la participation à la vie démocratique. Il intègre de manière transversale les problématiques de lutte contre le racisme, contre l'antisémitisme, contre les préjugés et contre toutes les formes de discrimination, les notions de droits et de devoirs, le principe de laïcité.⁵⁴

Il faudra faire un bilan après plusieurs années d'application de cette loi. Bien que, nous pensons intimement que le résultat sur le comportement citoyen des jeunes qui auront reçu cet enseignement, ne pourra être que positif. Mais le temps que ces nouvelles politiques agissent en profondeur sur la société, il ne faut pas oublier les générations de jeunes 25-30 ans qui subissent de plein fouet les turpitudes des trente dernières années, sans que des politiques publiques spécifiques ne leur soient

⁵³ Philippe Meirieu. Cours de Master de sciences de l'éducation, apprentissage et didactique(s). Histoire des doctrines pédagogiques - cours n° 5 - L'articulation entre l'éducabilité et la liberté : l'action pédagogique comme ruse. Récupéré le 25 août 2015 du site : <http://www.meirieu.com/COURS/listedescours.htm>

⁵⁴ Récupéré du site du ministère de l'Éducation nationale le 25 août 2015 : <http://www.education.gouv.fr/cid85644/once-mesures-pour-un-grande-mobilisation-de-l-ecole-pour-les-valeurs-de-la-republique.html>

consacrées. Nous terminerons donc ce paragraphe par une citation de Jean Le Garrec (2015) qui, en réaction à notre travail, ouvre des pistes qui nous paraissent intéressantes :

Comment faire de la place à cette jeunesse et lui donner envie de se bouger ? La thèse de Thomas Piketty (2013) soutenue par Joseph Stiglitz (2014) démontre que le fossé sans précédent s'élargit entre la classe populaire et les « élites décomplexées » – financières, économiques et politiques – et pèse particulièrement sur les jeunes en quête de citoyenneté. Comment répondre à une inquiétude qui peut devenir violence ? La question principale est de savoir si les jeunes déjà conscientisés, citoyens et motivés, auront les moyens et la force d'entraîner les autres jeunes vers le progrès et le bonheur social ? Il est certain qu'ils ne pourront le faire seuls. Les hommes et les femmes progressistes ont les capacités de transformer la société et de la mener sur les nouveaux rails du progrès social. En ont-ils la volonté ? Les freins et les obstacles sont tellement forts, l'ancien Gouvernement a laissé de telles séquelles de renoncements, de basculements vers une individualisation des problématiques sociétales, que l'on peut se poser la question. Doit-on abandonner devant l'immense difficulté qui nous attend, ou cela doit-il motiver les jeunes à trouver les moyens, l'envie d'inverser les tendances et d'organiser l'efficacité des actions menées ? Cela nécessite de mettre en œuvre un grand chantier de formation de la relève politique, syndicale et associative. C'est le rôle des élites d'aujourd'hui que de relever ce défi et d'y participer activement en accompagnant la jeunesse à construire son avenir en donnant du sens à son engagement. Thomas Piketty parle d'un fossé énorme entre le politique et la réalité sociale. Il ne faut pas rester sur ce constat mais remettre en question la façon de faire de la politique actuelle. Les jeunes sont au cœur de ce changement.

Cette éducation à la citoyenneté débute au sein de la famille, nous verrons que les inégalités de naissance sont larges.

4.6 Problèmes familiaux

Parce que le jeune est fils ou fille de ses parents, il est important d'observer les difficultés des familles à élever et éduquer leurs enfants. La sociologie des familles a considérablement évolué depuis une trentaine d'années. Elles ne sont plus aussi monolithiques qu'au siècle dernier (Aude Lapinte, 2011) : sur un total de 7 770 000 familles en France, un enfant sur dix, vit dans une famille recomposée et un enfant sur cinq, dans une famille monoparentale. En 2011, en France métropolitaine, 1,5 million d'enfants de moins de 18 ans vivent dans 720 000 familles recomposées, c'est-à-dire dans une famille où les enfants ne sont pas tous ceux du couple actuel. 940 000 d'entre eux vivent avec un parent et un beau-parent, le plus souvent avec leur mère et un beau-père. Les 530 000 restants vivent avec leurs deux parents mais partagent leur quotidien avec des demi-frères ou demi-sœurs. Les familles recomposées ou monoparentales (1 580 000) représentent presque un tiers des familles, multipliant la complexité des modèles de vie des enfants. Les revenus des foyers sont significativement réduits jusqu'à être divisés par deux : deux loyers, deux voitures, deux chambres à coucher pour chaque enfant, etc. Les enfants, sont mis en responsabilité très tôt puisque, dans la plupart des foyers, les deux parents travaillent et, en face, les municipalités ne répondent pas forcément aux besoins des familles : garderies, accompagnement scolaire, activités sportives et culturelles à des prix abordables, et quand ces activités extrascolaires existent, le problème du transport sécurisé – au sens d'être accompagné par un adulte responsable – entre l'école et les activités vient se greffer et fait souvent renoncer les familles qui préfèrent laisser leur enfant à l'étude ou à la garderie municipale quand elles existent...

En 2012, la nouvelle réforme des rythmes scolaires (RRS) a prévu ces transitions et transferts de responsabilité, lorsque l'enfant participe à une activité périscolaire sur un lieu autre que l'école. Cependant, cela ne concerne que trois heures dans la semaine, et qui plus est sans allongement du temps scolaire pour l'enfant qui terminera à 16h 30 tous les jours. Quid de la prise en charge de l'enfant hors-temps scolaire ? Est-ce l'école ou la mairie qui assure la responsabilité de son organisation ? La question n'est pas tranchée, en conséquence, les enfants « clés » sont légions. C'est l'expression pour désigner les enfants avec la clé de leur domicile autour du cou. Cela signifie qu'ils rentrent chez eux seuls et arrivent dans une maison vide, parfois en « *mode panique* », avec l'envie, et même parfois le besoin vital de voir du monde. Ne vont-ils pas se perdre si l'entourage n'est pas de « qualité ».

Là où la société et les collectivités locales devraient anticiper l'offre en fonction des problématiques des territoires et de ses habitants, n'y a-t-il pas un déni de voir la réalité et d'accepter les changements de mode de vie. Nous n'avons pas à juger les familles, ni les enfants, ces situations ne sont pas forcément des choix, elles peuvent être subies. Les conséquences sont terribles, puisqu'il y a mise en insécurité de ces enfants et adolescents, abandonnés aux risques du quartier, de la rue, avec tous les risques induits. Ce qui est vrai pour les familles classiques dont les deux parents sont obligés, pour des raisons financières de travailler, est gravissime pour les familles monoparentales avec parfois des horaires décalés ou de grandes amplitudes horaires quand l'éloignement de l'entreprise rallonge les temps de trajet – au mieux départ tôt le matin entre 7h et 8h et retour tard le soir entre 19h et 20h – et des salaires insuffisants pour payer une personne ou une structure privée pour s'occuper des enfants hors temps scolaire. Que fait l'enfant pendant ce laps de temps ? Nous sommes dans une réalité, l'encadrement de l'enfant est amoindri pendant le temps interstitiels qui peut durer trois à cinq heures quotidiennes. Nous pourrions dire que la société met en danger l'enfant, par défaut de prise en compte de ces situations, alors qu'elle les provoque par son organisation.

D'autres problèmes non moins graves existent dans la population des jeunes d'origine immigrée récente. Notamment, certaines jeunes filles vivent des situations de « stress intense » face à un mariage forcé qui se profile. Pour elles, pas d'alternative, une des rares façons d'échapper à ce destin non choisi est de réussir leurs études, et d'aller le plus loin possible. Les professeurs ne comprennent pas toujours ces situations, ne saisissent pas les appels au secours, et parfois, il suffit d'un redoublement pour faire basculer la vie de ces jeunes filles vers un destin subi, fait de violence et d'enfermement, de viol et de blessures ouvertes pour la vie. Nous pouvons également dénoncer les parents violents entre eux ou envers leurs enfants, les empêchant de grandir sereinement. C'est souvent la conséquence de la paupérisation des familles, mais pas toujours. Et quand on dénombre huit millions de pauvres, cette réalité est également l'un des éléments contribuant à produire de l'échec chez les adolescents concernés, incapables de se concentrer sur leurs études, parce qu'ils sont en situation de survie dans un monde d'abondance, confrontés de fait à des injustices incomprises.

4.7 Problèmes scolaires

Des professeurs dénoncent « la valse » des politiques éducatives, les programmes, les projets, les horaires et puis la manière d'être considérés. Il ne pourrait en être autrement puisque « *la cinquième République a vu plus de 40 changements de ministres de l'Éducation nationale et autant de secrétaires d'État ou de ministres délégués* » nous a confié un professeur d'histoire-géographie. Certains n'ont rien fait, mais chacun a une conception personnelle de l'éducation. L'école doit

évoluer, certes, puisqu'elle est intimement liée à la société, mais il est nécessaire d'avoir une vision à long terme de la société que l'on veut construire et des valeurs que l'on veut défendre, car la cohorte de jeunes formés au primaire ne produira des citoyens autonomes que dix à vingt ans plus tard. Et puis les enseignants ont besoin de stabilité pour exercer leur métier. Dans son ouvrage *Le rapport à l'école des élèves de milieux populaires*, Jacques Bernardin (2013) insiste sur le fait que l'« *on ne réinvente pas la roue ni le langage à chaque génération, les conquêtes du passé font l'objet d'une activité de transmission, indispensable pour se mouvoir dans le monde.* » Il pose la question du besoin de sens, indispensable à l'adaptation dans ce monde en constant renouvellement. Le psychologue Alexis Leontiev (1975) proposait un triptyque de l'activité comme élément clé du développement : toute opération (moyens et procédés opératoires mis en œuvre) doit être en relation avec un but visé (représentation consciente du résultat auquel on souhaite parvenir) et soutenue par un mobile (ou besoin qui pousse à agir). Aujourd'hui les techniques opératoires sont proposées, le but pas toujours annoncé en amont et le mobile, qui pousse à apprendre, est souvent désuet face à la désillusion et la perte de confiance – due en grande partie à la montée de la précarité et du chômage. Pourquoi les élèves s'investiraient à l'école si c'est pour ne pas avoir de place à la sortie ? Or, pour Patrick Viveret, économiste et philosophe, « *une personne qui ne réalise pas son projet de vie se détruit intérieurement, mais également provoque des dégâts collatéraux très importants qui vont se payer cher en termes économiques et sociaux, par des coûts de protection sociale, de délinquance, de dépression, d'absentéisme...* »⁵⁵. Cela nécessite une éducation permettant d'apprendre à apprendre, d'apprendre à faire des choix, une école accompagnant les élèves à l'autonomie, à la connaissance de soi et du monde. En clair, une école émancipatrice.

Concernant la limite de l'obligation scolaire à 16 ans, c'est un élément de risque pour le jeune, « en dehors de l'école il n'y a rien sans diplôme avant au moins 18 ans, et le brevet n'est pas vendable sur le marché de l'emploi ». A l'approche de la porte de sortie pour les jeunes en difficulté, le stress prend le dessus sur les émotions et va accélérer le processus d'auto-exclusion nous a raconté une jeune fille renvoyée du collège, « *perdu pour perdu, autant montrer qu'on est là et qu'on peut maîtriser au moins sa sortie* ». Alors oui « *elle avoue avoir provoqué régulièrement les professeurs* » et personnels éducatifs, jusqu'à l'issue fatale, le renvoi du collège. Elle nous a dit que « *16 ans c'était trop jeune pour se retrouver sans rien, et particulièrement pour les garçons plus immatures que les filles à cet âge-là* ». Elle a rajouté que « *les professeurs nous classent du plus mauvais au meilleur, il y en a même qui organisent la classe de cette façon, les bons devant, les mauvais derrières, et après la conseillère d'orientation nous catalogue et nous jette dans des cases, on n'a pas le choix de notre vie, il y a même un élève qui voulait être boulanger, c'était son rêve, ils l'ont mis comptable parce qu'il était bon en maths. À partir de là il n'a plus travaillé, il est devenu cancre. Quand on n'est pas bon à l'école, c'est plus la peine de travailler. On est sûr de ne pas faire ce qu'on aime.* »

L'ensemble des jeunes interrogés, pas ou peu diplômés et ayant été décrochés, nous ont dit qu'ils n'aimaient pas l'école, parce que d'une manière générale, « *il faut être soit excellent, et là tu n'as pas besoin de professeur, tu t'en sortiras toujours, soit être dans la bonne moyenne, le cours il est fait pour eux. Mais si tu es moins bon ou plus lent à comprendre le cours, tu es perdu d'avance car le professeur ne t'attend pas, il ne répète pas, sauf à dire « mais enfin tu aurais pu écouter, tu aurais compris comme tes camarades de classe » et là de moins bon tu descends petit à petit aux enfers de la classe* », comme un livre interdit dans les bibliothèques qui est relégué dans un cabinet à part

⁵⁵ Entretien réalisé en 2007 avec Patrick Viveret – philosophe, ancien conseiller honoraire à la Cour des comptes, auteur de *Reconsidérer la richesse* (2004) – dans le cadre d'un mémoire de master 2 en sciences de l'éducation à l'Université de Rouen *De l'orientation jusqu'à la mise à l'emploi des jeunes, comment éviter la rupture sociale ?*

avant d'être brûlé ou jeté à la cave. Les jeunes ont envie d'une école bienveillante où ils se sentent bien et ait envie de rester le plus longtemps possible, comme ceux qui réussissent, « *eux ils sont protégés, ils ont de la chance* ». Cela nous a fait penser à nos premières années d'enseignement en formation professionnelle, nous ouvrons la classe par un débat de quelques minutes, voire plus si nécessaire, et avons posé la question à un groupe de jeunes délinquants de 16-25 ans en remobilisation : qu'est-ce qu'être « normal », avoir une vie « normale » ? Mot entendu à plusieurs reprises pour qualifier les jeunes sans problème. Les réponses étaient pratiquement toujours identiques, « *c'est celui qui n'a pas de problème, celui qui a un métier, un salaire, une femme, des enfants, une voiture, un logement, au moins le minimum* ».

Les propos des jeunes vont dans le sens de la nécessité d'une école bienveillante. Nous sommes revenue deux ans après dans l'établissement classé ZEP, et avons revu tous les membres de l'équipe éducative qui nous avaient accordé un entretien. L'établissement s'était doté d'un magnifique plan d'aménagement, restructurant complètement les volumes intérieurs, des bancs *design* avaient été placés dans les couloirs, dans la cours de récréation, des banquettes tout aussi modernes en cuir trônaient dans le CDI, des ordinateurs neufs étaient partout à disposition des élèves, des murs abattus pour organiser des espaces autonomes et accessibles aux élèves en libre-service, etc., et un calme olympien régnait dans ce collège, pourtant nous étions présente pendant une récréation et nous entendions des rires, mais pas de bagarre, pas de cris ni de mots déplacés. Nous avons posé la question à quelques élèves sur l'étonnant changement d'ambiance, et là un élève nous a répondu avec fierté qu'ils respectaient les lieux et les professeurs, « *on nous a fait un beau cadeau et on se sent obligé de le respecter parce qu'on nous fait confiance pour nous donner de si belles choses* ». Ce n'est sans doute pas la seule raison, il faut rajouter un projet pédagogique par classe (opéra, sport...), des classes sans note en 5^e et en 4^e, un CDI et des salles de permanence toujours ouverts et favorisant l'autonomie des élèves, une équipe éducative toujours disponible et ouverte aux élèves et aux familles, etc. Tout pour être préparé pour la vie et devenir un citoyen responsable. Bien évidemment nous sommes restée trop peu de temps pour voir les retombées des problèmes socio-économiques de la cité sur les élèves, un accueil chaleureux peut les atténuer mais ne les efface pas.

4.8 Problèmes économiques

Nous scindons les problèmes économiques en deux pans, l'emploi et le niveau de vie. Concernant le premier, la problématique du chômage des jeunes est importante. Ils représentaient 20,9 % des actifs en 2012, mais 38,2 % des actifs au chômage pour 18 % de taux de chômage chez les jeunes et 15,1 % de part de NEET⁵⁶. Le coût économique et social de cette situation est élevé, nous le payons actuellement. Mais au-delà de l'inactivité, depuis plus de dix ans, la place des jeunes dans l'entreprise a été essentiellement reléguée à des postes temporaires et/ou à temps partiel subi, les précarisant lourdement en les empêchant d'accéder à l'autonomie. En effet, si 12,3 % des actifs occupés sont des salariés précaires en 2012, 55,1 % des 15-29 ans actifs en emploi ont un contrat à durée déterminée (CDD) ou un contrat aidé, ou sont en stage ou en apprentissage, contre 7,9 % des 30-49 ans. « Leur inexpérience, mais aussi leur arrivée dans une période difficile, où chacun s'accroche à son emploi, explique en partie cette précarité. Même avec des salaires inférieurs, l'entrée dans le monde du travail reste un parcours d'obstacles, souvent fait de stages nombreux et

⁵⁶ Enquête emploi INSEE (2012), et calculs DARES (2013, novembre) : DARES Analyses 2013-073 - Emploi et chômage des 15-29 ans en 2012. Récupéré du site : <http://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/etudes-et-syntheses/dares-analyses-dares-indicateurs-dares-resultats/article/emploi-et-chomage-des-15-29-ans-en-2012>

de longues périodes d'instabilité »⁵⁷. L'année suivante, en 2013, 62 % des jeunes en emploi ont un CDD, 4,9 % exercent un emploi temporaire (intérim) - contre 1,7 % des actifs de 30 à 49 ans, et 17,7 % sont en CDD contre 5,3 % des 30-49 ans. Il faut cependant regarder ce problème globalement sur l'ensemble de la population active. En effet, la part des CDD dans les embauches s'est envolée avec la crise, passant d'une moyenne de 72 % au milieu des années 2000 à plus de 78 % en 2009, pour ensuite ne plus redescendre sous les 80 % depuis 2012 et culminer à 83 % au premier trimestre 2013. Pourtant, malgré cette précarisation des embauches, les CDI concerne encore 86,5 % des salariés – la très grande masse des emplois en France selon l'INSEE – et en même temps le taux de postes précaires (CDD, intérim), dans l'emploi total, a peu progressé ces dernières années, se stabilisant entre 11 % et 12 %. La journaliste Cécile Crouzel⁵⁸, spécialiste des questions des finances publiques, de la compétitivité et de la conjoncture, donne une explication plausible :

Première explication à ce paradoxe : les entreprises peuvent avoir le même nombre de postes dédiés aux CDD et les faire tourner plus vite, avec des contrats plus courts. Les entrées, et les sorties de CDD sont alors plus nombreuses. Ce que confirment les statistiques. Les fins de CDD représentent une part plus importante des sorties d'emploi (10,2 % au troisième trimestre 2012, contre 7 % avant la crise de 2008). Et en dix ans, le nombre de CDD de moins d'un mois a plus que doublé, passant de 1,8 à 3,7 millions entre les troisièmes trimestres 2003 et 2013. En ce sens, la précarité des précaires s'est accrue, tandis que les autres salariés restent protégés : un signe supplémentaire de la dualité du marché du travail français. (...) L'autre phénomène est moins déprimant. Si les entreprises embauchent d'abord en CDD, elles transforment ensuite régulièrement ces contrats en CDI. En somme, le CDD sert aujourd'hui de « super période d'essai ». Plus que jamais, il est la porte d'entrée des jeunes dans le marché du travail. Mais avec, là aussi, de fortes inégalités : dix ans après leur sortie du monde éducatif, plus de 20 % des jeunes non diplômés sont en emploi précaire, soit une proportion deux fois plus élevée que l'ensemble des salariés français.

C'était toujours vrai fin 2014, puisque les chiffres publiés par le service statistique du ministère du Travail (DARES) le 21 novembre 2014, démontrent que la France a notamment battu au deuxième trimestre 2014 son record de la part d'embauches en CDD qui a atteint 84,2 % dans les entreprises de plus de dix salariés. Pourtant, depuis juillet 2013, la loi sur la sécurisation de l'emploi rend plus coûteux pour les employeurs le recours à certains CDD, en particulier ceux de très courte durée, en majorant les cotisations chômage. Mais cette mesure n'a pas suffi à enrayer la progression des embauches en CDD⁵⁹.

A ce problème de précarisation des jeunes dès l'embauche, s'est ajouté pendant un temps, un autre phénomène tout aussi inquiétant et qui a eu une incidence certaine sur le recrutement, et particulièrement celui des jeunes habitant dans les quartiers sensibles : les définitions de la jeunesse de certains acteurs politiques, relayées par les médias, ont été trop souvent négatives : « les jeunes qui tiennent les murs », « ceux qui se lèvent tôt et les autres... », « nettoyer au karcher » sous-

⁵⁷ Observatoire des inégalités. (2013, 30 décembre). *La précarité dans l'emploi selon l'âge*. Récupéré du site le 24 août 2015 : http://inegalites.fr/spip.php?article461&id_groupe=11&id_mot=89&id_rubrique=3

⁵⁸ Crouzel, C. (2014, 6 février). *Emploi : la précarité s'aggrave pour... ceux qui la subissent déjà*. Récupéré du site *Le Figaro* le 24 août 2015 : <http://www.lefigaro.fr/emploi/2014/02/06/09005-20140206ARTFIG00347-emploi-la-precarite-s-aggrave-pour8230-ceux-qui-la-subisse-deja.php?print=true>

⁵⁹ Chastand, J.-B. (27 novembre 2014). *Les précaires en première ligne du chômage*. Récupéré du site *Le Monde* le 24 août 2015 http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2014/11/21/niveau-record-des-embauches-en-cdd_4527295_4355770.html#gHbfc0IDQUduGydo.99

entendu les jeunes des banlieues... symbolisant un danger à la bonne marche de la société et notamment de l'entreprise. De surcroît les propositions de lois comme le CPE (Contrat Première Embauche) ont ouvert les possibles, même si la loi sur l'iniquité salariale a été rejetée, la réalité d'aujourd'hui est : à travail égal, salaire différent selon l'âge. En effet, cela n'a pas été possible de jouer légalement sur le salaire, mais nous serions tentée de faire un parallèle avec la normalisation du CDD en ce qui concerne l'embauche des jeunes. En conséquence, la situation vécue par les jeunes générations est extrêmement difficile et facteur de précarisation, nous pourrions parler de phénomène économique intergénérationnel inégalitaire.

Dans un autre cadre, la discrimination concernant l'accès à l'entreprise pour les stages et l'alternance se pose de la même façon. Les jeunes cumulant les handicaps de la cité – des origines étrangères « visibles » (Maghreb, Afrique noire...), des petits niveaux d'études pas ou peu qualifiés et/ou sans diplôme... – seront disqualifiés alors que, pour les autres, les conséquences sociales seront moindres. Ils resteront « prioritaires » même si leur insertion dans la société commence à être difficile devant la rareté de l'emploi et la massification du recours au stage ou à l'alternance dans les études, nécessitant de plus en plus de place dans les entreprises qui paradoxalement réduisent leur offre.

Ces problèmes économiques jouent sur le niveau de vie des jeunes et des familles, tous ne sont pas actifs, mais tous consomment. Cela retarde souvent la décohabitation, mais il est à remarquer qu'ils ne sont pas vécus de la même manière selon leur milieu socioculturel d'appartenance. En effet, ils peuvent engendrer une vie dans la rue pour certains des jeunes n'ayant pas trouvé d'autres solutions. Et si 30 % des sans domicile fixe (SDF) sont des jeunes de moins de 30 ans, ils ne l'ont pas choisi. Les jeunes ne font pas la « mendicité » par plaisir, sans oublier les jeunes travailleurs pauvres sans domicile fixe qui sont légion parce que leur précarité et leur salaire trop bas les empêchent d'accéder naturellement à un logement. Dans ce domaine, il faudra différencier les jeunes issues des populations « favorisée », ceux de la « classe moyenne » et ceux issus des populations « pauvres ». *« On retrouvera ces derniers dans des squats ou dans la rue quand la solidarité familiale ne peut s'exercer, les deuxièmes chez papa et maman quand ils peuvent encore les accueillir et les premiers dans des logements autonomes, même s'ils ne bénéficient pas d'un travail pérenne »* (acteur local, 2012). Bien évidemment ces réflexions ne sont pas à généraliser mais à resituer dans une moyenne trop haute. Cette absence d'accès à l'autonomie par l'emploi, pose de sérieux problèmes sociaux.

4.9 Problèmes sociaux

Nous aurions pu lier ce chapitre au précédent, puisque nous y avons abordé le problème du chômage, de l'accès au logement, etc. Les problèmes sociaux découlent inévitablement des problèmes économiques. Cependant, nous pouvons rajouter qu'un des problèmes majeurs, en France, réside dans les inégalités de territoires métropolitains, urbains, rurbains, ruraux, etc. Inégalités devant l'offre de formation, d'activités post et périscolaires, de lieux d'habitation et de logement, d'accès à la santé, à la mobilité, au transport... Ces inégalités font qu'un jeune ne vivra pas sa formation ou son insertion dans l'emploi de la même manière, suivant son lieu d'habitation. De plus, si à partir de 16 ans il doit subvenir à ses besoins vitaux ou aider ses parents à y subvenir, la place de l'école devient secondaire. Ou encore s'il ne se trouve pas dans un milieu sécurisé, le libérant de la peur de vivre, de se projeter dans l'avenir, ou tout simplement de marcher dans la rue, de ne pas avoir à manger tous les jours, de ne pas avoir un toit fixe pour dormir... d'être obligé de partager sa chambre avec un(e) autre ou plusieurs autres enfants..., la place de l'école devient

accessoire et trop lointaine des préoccupations quotidiennes de l'enfant et/ou du jeune, et par extension de sa famille, ou inversement.

La société n'a pas à stigmatiser ni à montrer des griefs envers les plus démunis mais au contraire à agir sur le terrain pour réduire les inégalités et ramener la fracture sociale au moins à un niveau acceptable moralement. C'est par des Politiques de la Ville à court, moyen et long terme que cela pourra se faire : 1) à court terme, « *en agissant sur l'offre de logement, d'emploi, de formation initiale et continue et sur la sécurité dans la ville* »... ; 2) à moyen terme, en pensant la mixité sociale dans les territoires parce que « *les ghettos de « riches » ou de « pauvres » n'ont jamais permis à un pays de progresser socialement* », l'interculturalité doit être perçue comme une richesse, nécessitant une éducation visant a minima trois objectifs : « *reconnaître et accepter le pluralisme culturel comme une réalité de société, contribuer à l'instauration d'une société d'égalité de droit et d'équité, contribuer à l'établissement de relations interethniques harmonieuses* » (Michel Pagé, 1993)... ; 3) à long terme, en territorialisant les bassins économique, d'emploi, d'habitation et d'éducation, afin de réduire les coûts énergétiques et chronophages des transports pour, notamment, dégager du temps aux familles qui pourraient mieux accompagner leurs enfants et les laisser moins longtemps tous seuls à la maison, créant en plus du bénéfice pour l'économie locale. Nous terminerons par le témoignage d'une scène trop banale : Des pauvres viennent manger aux Restos du cœur... racontée par Nicolas F. qui anime le blog Itinéraire⁶⁰.

Paris, le Cours de Vincennes, proche de Nation. Il est un peu plus de 19h ce lundi soir, un camion blanc est garé sur l'allée centrale. À quelques mètres de là, quelques personnes attendent, sagement rangés derrière une ligne imaginaire. Ce camion, c'est celui des Restos du cœur. Ces gens, ce sont des pauvres. Des gens qui n'ont pas assez d'argent, aujourd'hui, en 2007, en France, pour manger à leur faim, tout simplement. Le mot de pauvre est d'une simplicité extrême, leur réalité aussi. Ces gens ne rêvent pas, pour beaucoup ils n'espèrent plus ; ils survivent, au mieux. Les bénévoles arrivent petit à petit. Souriants, bande chaleureuse d'hommes et de femmes qui prennent quelques minutes de leur vie, pas si simple non plus, pour aider les autres. Pour eux, la pauvreté est une réalité, elle a un visage, un nom même parfois. Ce visage, c'est celui de beaucoup d'étrangers venus vers un Eldorado qui n'a rien du paradis – ou alors, un paradis perdu. Ce sont des gens normaux qui un jour ne sont plus rentrés dans les grilles de productivité modernes. Des marginaux malgré eux. Ce sont malheureusement des habitués qui viennent ici, sous la pluie et dans le froid, comme les autres vont au restaurant. Le cadre est moins joli, la nourriture plus simple, mais l'idée est la même : manger, tout simplement. Vivre, enfin, essayer. Le petit bal quotidien se met en place. Chacun à sa place, chacun dans son rôle. Mais ici, contrairement au monde réel, les gens se mélangent, se parlent même parfois. Les bénévoles déplient les tables, installent les poubelles, préparent les repas, servent les cafés, les céréales. Les pauvres sont organisés, résignés mais souriants, agressifs parfois. L'échange se fait dans la cordialité, dans le respect mutuel, dans l'écoute et l'attention. Tout le monde se presse, l'affluence diminue, les tables sont rangées. La place se vide. Il est un peu plus de 21 heures, tout s'est passé très vite. Les bénévoles repartent, un petit sourire aux lèvres, contents d'avoir aidé, conscient de la réalité. Les pauvres attendent le lendemain pour manger.

En 2013-2014, 130 millions de repas ont été servis dans les 2 090 locaux des Restos du Cœur à près d'un million de personnes, dont 40 000 bébés de moins de 18 mois. 55 % sont des chômeurs, 7 %

⁶⁰ Nicolas, F. (2007). *Des pauvres viennent manger aux Restos du cœur...* Récupéré du site Itinéraire le 24 août 2015 : <http://chezpapito.over-blog.com/categorie-10093600.html>

des retraités, 6 % des personnes handicapées, 6 % des actifs (des CDI, des CDD) et 1 % des étudiants. Les bénéficiaires des Restos vivent à 41 % en HLM, 37 % dans des logements privés, 21 % sont hébergés chez l'habitant, en caravane, à l'hôtel, en centre d'accueil ou en foyer, 1 % sont SDF. Le plus gros pourcentage de ces personnes (35 %), sont des personnes seules, 14 % sont des parents seuls avec un enfant, 11% des parents seuls avec deux enfants.⁶¹ Nous pouvons remarquer que ces actifs bénéficiaires font partie des travailleurs pauvres. Cela pose la question des inégalités et de leur traitement, mais également celle des personnes qui ne bénéficient pas de ces repas gratuits et qui pourtant pourraient y prétendre. C'est toute la limite des cases, « *je rentre dedans, ou non, et c'est la double peine* ».

Conclusion du chapitre 3 : Les problématiques des jeunes « invisibles » profilent leurs difficultés d'insertion

En conclusion de ce chapitre, cette présentation des problèmes rencontrés par les jeunes est symptomatique des difficultés d'insertion de toute une génération. Si les trois-quarts s'en sortent plutôt bien, un quart des jeunes a des difficultés à entrer dans la vie. Nous retiendrons une phrase de Céline Crouzel⁶² « *la précarité des précaires s'est accrue*. » Elle nous paraît très juste, et les jeunes l'ont confirmé en entretien : d'une part, plus ils cumulent de handicaps, plus le décrochage sera rapide et profond – effet domino, plus le temps de déshérence est long, plus le raccrochage sera compliqué à venir et à organiser ; et d'autre part, les parcours des jeunes se sont diversifiés et fracturés – ils ne sont plus aussi linéaires – et, de plus, les études longues ne mènent plus forcément au maintien du niveau social ou à l'ascension sociale. Nous faisons l'hypothèse que le descendeur social peut toucher tout le monde et met en dépression les jeunes et leur famille, mais également la société. Que devient le postulat de « *la reproduction* » dénoncé par Bourdieu et Passeron (1970) ? Le fil d'Ariane est toujours l'accès à l'emploi qui va conditionner le parcours de vie des familles et des jeunes et leur accès à l'autonomie. Le plein emploi pourrait redynamiser la motivation des jeunes ainsi que leur sentiment d'être un citoyen à part entière.

Conclusion de la première partie : La gageure de la mesure face à la précarité des jeunes

En conclusion de cette première partie, nous pouvons affirmer que le phénomène touchant les jeunes « invisibles » – ni en éducation, ni en formation, ni en emploi et ni en accompagnement – n'est pas récent et émerge en Europe et dans le monde depuis une trentaine d'années. Nous avons pu observer la lente émergence de la précarisation des personnes, comme un retour de balancier, provoquant la paupérisation d'une partie non négligeable de la population, faisant un modèle de société de la précarité et du repli sur soi. Les jeunes en subissent les graves conséquences avant même d'entrer dans le monde des adultes, retardant d'autant leur prise d'autonomie, le passage dans la « vraie » vie. Pour se protéger ils emploient de nombreux stratagèmes, incompris des adultes et rendant très confuse la vision de cette période de la vie qui devrait être le plus bel âge, celui des projets personnels et collectifs. Ces jeunes cumulent les handicaps sociaux et économiques, avant

⁶¹ Récupéré du site le 16 septembre 2015 : <http://france3-regions.francetvinfo.fr/paris-ile-de-france/2014/11/24/les-30-ans-des-restos-du-coeur-les-principaux-chiffres-598772.html>

⁶² *Ibidem*.

même d'entrer dans leur vie d'adulte, révélant une société malade, en incapacité d'offrir une place aux jeunes générations. La description des quatre concepts, définissant l'invisibilité des 15-29 ans, montre les difficultés à construire une politique publique adaptée et, la nécessité de travailler ces quatre objets de concert, l'éducation, la formation, l'emploi et le « faire société », avec pour fil rouge l'accompagnement, de l'éducation jusqu'à la mise à l'emploi durable.

Les parcours des jeunes sont divers, mais plus ils s'éloignent de la « voie royale » et plus ils cumulent les handicaps, plus ils décrochent rapidement et durablement. Les fractures se complexifient, les études longues ne constituent plus un rempart ; cependant, il faut un minimum de bagages en matière de formation pour protéger du chômage durable, or les ruptures se multipliant et la précarité devenant un mode de vie subi et non choisi. Les jeunes d'aujourd'hui se revendiquent maître de leurs choix mais ne sont pas entendus. Leur définition de l'invisibilité est éloquente et ne laisse pas de surprendre sur leur conscientisation de la situation du monde dans lequel ils vivent : ils se sentent abandonnés, transparents, ignorés, sans droits, dans une société indifférente et excluante, précarisés à l'entrée dans leur vie. Ils en ont fait un « art de vivre » pour se protéger. Cela pose question. Doit-on rester sur la position de Platon qui affirmait qu'une cité juste est une cité stratifiée rigide en trois classes permanentes – une classe dirigeante, une classe militaire et une classe laborieuse – dont les vies seraient radicalement différentes, ce qui nécessiterait le plein emploi ? Ou doit-on revisiter notre modèle politique et le décentrer de l'emploi comme valeur centrale ?

Au regard de notre revue de littérature, les auteurs s'accordent à penser que la jeunesse a changé et qu'elle rencontre de nouvelles problématiques renforçant leurs difficultés d'insertion, signe d'une société en transition. De plus, l'étude des trois enquêtes « génération » montre que les jeunes ont hérité d'outils technologiques extraordinaires, dont ils se sont emparés, leur apportant la compréhension du monde, mais pas une place dans la société, le travail posté, amené à disparaître, réduit d'autant l'offre d'emploi, la machine prend la place de l'homme. Alors, ils cachent leur souffrance, face à cette situation bloquée, en s'emparant des privilèges réservés à l'élite du passé, tout faire, tout dire, se réserver du temps pour soi, pour se connaître, zapper de travail en travail pour avoir le sentiment d'avoir le choix. Ces enquêtes révèlent une société en pleine mutation et à la recherche d'une nouvelle identité où les jeunes revendiquent le droit au bonheur et celui de choisir leur vie, mais également la complexité des mesures à prendre pour endiguer l'« hémorragie » des jeunes vers une exclusion définitive de la vie en société. Cela nécessite une diversification des solutions : un jeune, un parcours ; des jeunes, des parcours !

Les conséquences pour la société peuvent être dramatiques. En effet, ce qui leur manque n'est pas la source de la révolte, mais l'accompagnement politique de cette révolte. Regardons les NEET du Japon, « mouvement politique » alternatif né dans les années 2000. Pour dire non à cette société de la consommation et de la pressurisation, ils ont imaginé une société de l'échange, de la débrouille, une société parallèle moins atomisée où tout est permis, où chacun a sa place. En France, la part de 15-29 ans, ni étudiants ni travailleurs (NEET), est passée de 12,4 % en 2008 à 14,7 % en 2011, ce qui représentait déjà 1,65 million de jeunes en danger, les médias en annonçaient 1,9 million en 2012 ! C'est pourquoi, toute proposition de solution au niveau de l'État, des régions, des territoires locaux, ne pourra être efficace si elle ne prend pas en compte les réalités de cette population spécifique. D'où la gageure de mesurer le « flux » en posant des critères de risque de décrochage et d'entrée en invisibilité, mais également de mesurer le « stock réel » des jeunes en invisibilité totale, à un instant « T ». Des statistiques existent, notamment celles sur les NEET, mais sont-elles suffisamment homogènes et efficaces pour une compréhension de la situation ? Finalement sont-

elles à la mesure des enjeux de société ? Afin de répondre à ces questions, nous proposons de nouvelles statistiques dans la deuxième partie de notre recherche.

DEUXIEME PARTIE

Les jeunes « invisibles » en chiffres :

Un phénomène social d'ampleur, héritage des politiques publiques de ce début de millénaire ?

En juin 2012, nous avons prévu l'ampleur des dégâts en intitulant notre poster aux rencontres de l'école doctorales EPIC⁶³ de Lyon, *2 millions de jeunes en danger, quelle image pour la société !* Nous avons avancé ce chiffre en faisant un rapide calcul à partir des données que nous possédions. Il nous fallait les vérifier en créant de nouvelles statistiques. En mai 2013 sont tombés à l'AFP les premiers chiffres sur les jeunes NEET⁶⁴ en France. Ils étaient 1,9 million de jeunes français entre 15 et 29 ans à n'être ni en emploi, ni en éducation, ni en formation. Ce nombre terrible est le premier médiatisé sur le « stock », car si de nombreux chiffres ont précédé cette information, ils concernaient essentiellement le « flux » des sortants sans qualification, sans diplôme ; ou encore le nombre de chômeurs issus des seuls actifs, repérables et identifiables dans la population jeune, quid des non-inscrits. Néanmoins, pour démontrer l'importance du problème des jeunes « invisibles », il faut le mesurer précisément, c'est pourquoi notre recherche comporte une partie quantitative dans laquelle nous estimons le nombre de jeunes « invisibles » - i.e. la population des jeunes entre 15 et 29 ans révolus qui ne sont ni en éducation, ni en emploi, ni en formation et ni en accompagnement - Nous actualisons les statistiques sur le sujet et en créons de nouvelles permettant de montrer la géométrie variable de ce public, entre degré de précarité et invisibilité totale, entre 2005 et 2012. La construction de l'invisibilité est la résultante d'un processus lent et progressif, il convient donc, de parler d'un héritage des politiques publiques précédentes, ce qui explique en partie, le titre que nous avons donné à cette deuxième partie et la raison du choix de la période étudiée, même si le phénomène est plus ancien.

Nous montrerons dans cette deuxième partie, les difficultés à construire de nouvelles statistiques sur la mesure du « stock » versus le « flux ». Nous analyserons les chiffres produits en les croisant avec les chiffres du logement, des origines socioprofessionnelles des parents et des lieux d'habitation, complétés par une approche territoriale et nous discuterons de la dangereuse évolution des chiffres mis en valeur par l'explosion effrayante de ce phénomène. Il restera à actualiser ces chiffres pour l'année 2016.

Chapitre 1 : Des difficultés à construire de nouvelles statistiques

La statistique dite « administrative » ou « gouvernementale » est un outil d'aide à la décision. Elle permet d'analyser le passé et le présent pour construire l'avenir. En l'occurrence, elle permet de vérifier un phénomène, de l'analyser et enfin de le modéliser. C'est pourquoi, après avoir décrit la jeunesse « invisible » – ni en éducation, ni en emploi, ni en formation, ni en accompagnement – il y a nécessité à comptabiliser ces jeunes. Cependant, pour arriver à terme à les dénombrer, il y aurait nécessité à ce que nous disposions de chiffres construits autrement que par déduction (ou soustraction simple). Etant donné leur invisibilité, ils sont de fait absents des statistiques officielles actuelles.

⁶³ EPIC : Ecole doctorale en éducation, psychologie, information et communication à Lyon 2.

⁶⁴ La Commission européenne a adopté en 2010 un nouvel indicateur concernant l'insertion des jeunes sur le marché du travail. Cet indicateur, part des NEET (*Neither in Employment nor in Education and Training*), mesure la part des jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en formation, que cette dernière soit initiale ou non, parmi l'ensemble des jeunes. Pour la France, cet indicateur a pu être estimé de manière homogène de 2004 à 2011 directement à partir des enquêtes Emploi. Ont été retenus comme faisant partie des NEET, les jeunes au chômage ou inactifs au sens du BIT qui ne poursuivent pas leurs études initiales et qui n'ont pas déclaré suivre à la date de l'enquête une autre formation. Les résultats de cette exploitation de l'Enquête emploi aboutissent à une part de NEET un peu supérieure au taux calculé par EUROSTAT pour la France en raison d'un algorithme de calcul légèrement différent : pour l'ensemble des 15-29 ans, la différence est de +0,1 à +0,3 point selon les années.

En effet, les statistiques sur les « invisibles », telles que nous les décrivons, n'existent pas. Il faut les construire pour en faire un véritable objet de recherche. Cela nécessite de poser les bonnes questions, de connaître l'existant en matière de statistiques sur tous les éléments de notre sujet, de définir les besoins en données sources et en technicité pour les traiter, ainsi que de délimiter le périmètre de l'objet à mesurer. Notre financement nous autorisait à nous adjoindre un(e) assistant(e) de recherche pour construire ces statistiques nécessitant, un regard technique expert et du temps long. Les services de l'INSEE n'étant pas intéressés par une collaboration, nous avons été mise en relation avec Camille Blot, diplômée d'un double master en développement et évaluation de projet à la Sorbonne, et en économie internationale et développement (recherche) à Dauphine. Auto-entrepreneuse, compétente et intéressée par le sujet, elle a été volontaire pour travailler avec nous sur la partie technique des statistiques.

Concernant la réalisation de cette partie quantitative, nous avons fixé, dans un premier temps, un programme de recherche très ambitieux. Nous souhaitions construire de nouvelles statistiques en évitant absolument les doublons, ce qui nécessitait de travailler sur des « données sources » issues directement des enquêtes, non-anonymisées, pour éviter de comptabiliser deux fois – voire plus – les jeunes qui seraient suivis, par exemple, en Mission locale, au Pôle emploi, au RSA jeune ou au CIDJ. Ce programme comprenait une méthodologie d'accès aux informations nominales, habituellement réservées aux agences officielles de mesures, nécessitant une collaboration étroite pour protéger les données. Mais ce qui nous semblait un défi, s'est révélé comme autant d'obstacles à la réalisation de l'analyse quantitative de ce phénomène sociologique. En effet, la collecte d'informations nominales, issues de diverses sources et organismes, complexifiait la tâche et nécessitait un travail long et laborieux, préliminaire aux statistiques : collecte d'informations et mise en cohérence du traitement des données, mais également un ministère d'accueil puisque les données nominales ne peuvent être traitées à l'extérieur des agences, ce qui se conçoit. Dans un deuxième temps nous avons mis en place un environnement favorable en faisant une requête au réseau Quetelet⁶⁵ qui nous a rapidement fourni toutes les données disponibles, cependant certaines données indispensables à nos travaux ne faisaient pas partie de leurs ressources. Dans le même temps nous avons rencontré la ministre de la réussite éducative, George Pau Langevin, afin d'obtenir les autorisations nécessaires pour travailler sur des données sources non-anonymes, et produire un résultat plus fin, prenant en compte individuellement les doublons. Les autorisations nous ont été accordées. Ses services nous ont ensuite mise en contact avec l'agence de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP). Cette agence nous a ensuite dirigée vers la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) du ministère de l'Éducation nationale. Ces autorisations, sur le plan politique, auraient dû nous favoriser la tâche, nous verrons par la suite que ce n'était pas si évident.

⁶⁵ Portail français d'accès aux données pour les sciences humaines et sociales. Le Réseau Quetelet en coopération avec ses partenaires permet aux chercheurs français et étrangers d'obtenir des bases de données nécessaires à leurs traitements dans les domaines suivants :

- Grandes enquêtes, recensements et autres bases de données issues de la statistique publique française ;
- Grandes enquêtes françaises provenant de la recherche ;
- Accès privilégié à des enquêtes internationales.

Le Réseau Quetelet est placé sous la responsabilité du Comité de Concertation pour les Données en Sciences Humaines et Sociales (CCDSHS) qui a en charge la politique nationale de données au ministère de la Recherche en partenariat avec différents ministères. Le Comité coordonne l'accès aux micro-données et apporte des soutiens à la formation à l'utilisation des données ainsi qu'à la collecte et à la documentation de données utiles à la recherche. Récupéré du site : <http://www.reseau-quetelet.cnrs.fr/spip/>

Les autorisations ministérielles étant acquises, nous pouvions dépasser les barrières de la confidentialité en travaillant *in situ*, il suffisait d'obtenir les autorisations d'accès aux données sur le plan légal et de signer les conventions de recherche propres à chacune des directions productrices des données souhaitées, pour ensuite uniformiser les bases de données provenant de différents systèmes d'information. Nous avons rencontré quelques lenteurs administratives et surtout avons été confrontée à l'étanchéité des agences statistiques des ministères. Nous avons dû y renoncer pour la recherche, étant contrainte par le temps, mais nous n'abandonnons pas l'espoir de réussir à construire ces données, c'est un travail à part entière qui pourrait se faire post-thèse. Nous avons donc réduit nos ambitions en choisissant de travailler sur des données anonymes et pour la plupart disponibles publiquement. Nous nous sommes ensuite heurtée à la problématique des données déjà traitées, avec des méthodologies de calculs que nous ne connaissions pas, donc que nous ne maîtrisions pas. De plus il a été nécessaire de faire des demandes directement auprès des organismes producteurs des données concernant la justice, la santé, la formation professionnelle et le décrochage scolaire ainsi que l'accompagnement⁶⁶. Les informations manquantes résidaient essentiellement dans la variable de l'âge permettant de constituer les intervalles d'âges nécessaires à la compréhension de notre sujet de recherche, et dans celle de la ville facilitant ainsi les comparaisons locales, régionales et européennes.

Le temps passant, perdu notamment à attendre des réponses, nous avons été obligée d'ignorer les procédures habituelles d'obtention des sources en nous mettant directement en contact avec les cabinets ministériels. Ce n'est pas pour autant que toutes ces requêtes spéciales ont abouti dans des délais dit « raisonnables ». Certaines sont arrivées dans la semaine (santé), d'autres ont nécessité des délais plus importants, semaines (éducation...), mois (Pôle emploi, Mission locale...), d'autres ont exigé une, voire plusieurs relances téléphoniques et/ou mail. Nos procédures de demandes ont peut-être dérouté les producteurs de données, nonobstant la période électorale n'était pas très favorable à cette action. Il faut dire qu'il est compliqué de travailler dans la proximité d'un remaniement ministériel qui met les équipes des ministères en « suspension », dans l'attente d'un verdict à venir. Nous n'avons pas renoncé pour autant et avons révisé notre méthodologie quant à l'élimination des doublons, elle ne se fera plus sur l'individu lui-même mais sur les cohortes d'individus dont nous tiendrons compte dans les calculs. Nous avons traité le sujet par approche en formatant un premier tableau pour inventorier l'existant des statistiques et données sources. Nous nous sommes questionnée pour déterminer s'il fallait travailler sur échantillons et si oui lesquels. Ce qui posait la question de la structuration des échantillons, leur compatibilité et la cohérence entre les différentes sources.

Nous avons envisagé de commencer par les régions Ile-de-France et Rhône-Alpes, puis de travailler au niveau de la France, puis des quatre pays d'Europe (Allemagne, Danemark, Portugal et Italie). Finalement, nous avons été contrainte de revoir l'ordre en commençant par la France, pour tenter de descendre au niveau des régions, voire au niveau infra d'une agglomération. Le niveau européen ne pourra pas être comparé à la France dans toutes les dimensions de cette étude car nous manquons de finesse dans les chiffres obtenus par EUROSTAT ou par l'OCDE. En effet, certains champs sont incompatibles ou inexistant, et cela malgré une production de statistiques importante, notamment concernant EUROSTAT, produisant une étude spécifique jeunesse. Nous l'aborderons d'une autre façon dans la partie trois.

Ce travail est difficile, parfois ingrat, car souvent les structures et administrations n'apprécient pas l'éventualité d'une remise en cause de leurs résultats. Mais au terme de cette recherche, avoir un

⁶⁶ Principalement le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) des Missions locales.

chiffre global sur les jeunes précaires et les « invisibles » est un pas extrêmement important pour la compréhension de la situation des jeunes dans le pays. Nous savons ce qu'est aujourd'hui la terrible gravité de l'invisibilité des jeunes.

1. Inventaire de l'existant en matière de statistiques

L'inventaire de l'existant est une étape fondamentale pour créer de nouvelles statistiques. Il est alors nécessaire de circonscrire le périmètre sur lequel nous allons travailler, de faire la liste (si possible exhaustive) des producteurs de données et de leurs bases de données. Nous ne représentons pas un organisme officiel, ce qui nous contraint à moduler notre demande en fonction de l'existant.

1.1 La question du périmètre

Avant de pouvoir réaliser un inventaire des données existantes, il est nécessaire de travailler sur le périmètre de notre recherche, donc de répondre aux questions : quelle population est étudiée, quels territoires sont concernés, quelles périodes et quelles problématiques sont retenues ?

- Le champ « âge » : Au départ de notre recherche, il s'agissait d'étudier les jeunes âgés de 16 à 26 ans, ni en formation, ni en emploi, ni en accompagnement. Le périmètre de notre public s'est déplacé, à l'image des normes européennes, aux jeunes de 15 à 29 ans révolus. Car associer l'Europe à notre recherche nécessite de rendre cohérents les champs « âge » entre eux, mais également avec ceux des données européennes. Et cela, particulièrement concernant les intervalles d'âges – 15-19, 20-24 et 25-29 ans – qui par ailleurs ont une signification intéressante que nous aborderons par la suite. Le champ « âge » permet de reconstituer ces intervalles. La population étudiée sera donc celle des jeunes âgés de 15 à 29 ans révolus au 1^{er} janvier des années retenues et habitants sur le territoire français.

- Les champs « département » et « ville » : Le territoire retenu est celui de la France métropolitaine, avec un focus sur deux régions, Rhône-Alpes (avant l'acte 3 de la décentralisation) et Ile-de-France, et une tentative de focus sur l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines. Pour ce dernier, cela pose le problème du champ « ville », souvent absent des bases de données, alors que nous en avons besoin pour reconstituer les agglomérations. Les régions seront reconstituées par le champ « département », présent dans les bases de données, si le champ « région » n'existe pas. Les DOM-TOM sont un problème à part entière et relèvent d'une étude spécifique, car ces territoires pourraient bouleverser les résultats de nos statistiques, et puis l'Enquête emploi, support final de nos statistiques, concernait essentiellement la France métropolitaine en 2012, donc nous ne les incluons pas dans notre champ.

- Le champ « date » : Au niveau temporalité, le champ « date » est important avec toute la difficulté à déterminer un champ homogène dans toutes les bases de données. Nous avons envisagé une étude lissée sur une dizaine d'années pour voir les évolutions, mais les problématiques retenues ne disposent pas toutes de données sur une telle période. Nous retiendrons donc, pour l'étude, les années 2005, 2008 et 2012 significatives quant à l'évolution politique et économique de la France. Il faudra homogénéiser les champs « date », certains producteurs de données proposant un instant « T » égal au 1^{er} janvier, d'autres au 31 décembre. Nous choisissons le 1^{er} janvier pour le décompte, sachant que l'Enquête emploi en continu est une moyenne annuelle. Il faudra voir les conséquences sur les années étudiées, nous les traiterons en amont des calculs. Nous nous arrêtons en 2012 pour ce travail car il y a toujours un décalage entre la collecte de données et leur diffusion. Et puis, nous

devions réaliser ces statistiques en amont de notre recherche pour nous baser sur des chiffres fiables et pouvoir développer notre argumentation dans les troisième et quatrième parties. Et enfin, elles nous permettent également de pouvoir affirmer que 2012 marque l'héritage des politiques publiques de « jeunesse » concernant les « invisibles ».

Pour choisir les bases de données indispensables à nos calculs, il est nécessaire de lister les données sociologiques sur les phénomènes déclencheurs de l'invisibilité, sériant le périmètre des problématiques des jeunes avant d'aboutir au décompte final. Le tableau récapitulatif, proposé dans la première partie, campe les difficultés d'insertion des jeunes. Nous reprenons donc les éléments principaux de ses trois axes : « les problèmes rencontrés par les jeunes », « les raisons de l'entrée en déshérence » et « les structures et outils existants », à savoir, les cinq champs : « personnel », « famille », « école », « dans la cité » et « dans la société ». Ce qui nous permet de déterminer les problématiques qui seront prises en compte et classées selon trois items : l'éducation, la formation professionnelle, l'emploi stable comme facilitateurs d'insertion durable des jeunes ; l'emploi précaire, la seconde chance, l'insertion par l'économie, l'accompagnement long et l'accompagnement court comme éléments de réinsertion ; et, pour terminer, l'absence de toute activité recensée et d'accompagnement pour évaluer les « invisibles ». Ces critères permettent de déterminer les bases de données nécessaires à la construction de nos statistiques. Ce tableau récapitulatif fait état d'un premier bilan et nous permet donc, de construire notre tableau des facteurs de précarité contributifs à l'invisibilité des jeunes, mais également de réaliser le tableau de l'inventaire des producteurs de données.

Le périmètre de notre étude défini, nous pouvons inventorier les données disponibles pour construire ces nouvelles statistiques. Nous avons réalisé un travail exploratoire : en collectant l'ensemble des bases de données existantes sur les jeunes entre 15 et 29 ans révolus en France et en Europe voire au-delà, puisque nous avons utilisé parfois des données de l'OCDE. C'est un travail de longue haleine car il n'existe pas de table préétablie, rassemblant l'ensemble des données statistiques dans tous les domaines, concernant notre recherche, et se rapportant à la jeunesse, hormis l'offre d'EUROSTAT mais qui est loin d'être complète. En nous inscrivant au réseau Quetelet, nous avons accès à l'offre d'un large panel de données, mais sans toutefois relever de l'exhaustivité requise. Il est alors nécessaire, avant d'élargir la demande, de savoir ce dont nous avons besoin. Il est à noter que certaines données sont difficilement accessibles du fait de leur degré de confidentialité, comme sur la santé ou la justice.

1.2 Inventaire des producteurs de données

Il a fallu, dans un premier temps, répertorier les producteurs de données, très divers dans notre cas. Nous sommes partie de notre bibliographie et de notre revue de littérature afin de déterminer d'où les scientifiques tiraient les chiffres utilisés dans leurs études et rapports. Des mêmes sources revenaient systématiquement. Nous nous sommes ensuite appuyée sur les travaux des observatoires pour repérer les recherches sur la question de la jeunesse dont voici les champs d'études des principaux organismes :

- L'INJEP⁶⁷, Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire, est un établissement public national placé sous la tutelle du ministre chargé de la jeunesse. L'établissement a pour mission d'observer et d'analyser les pratiques et les attentes des jeunes ainsi que les politiques

⁶⁷ Récupéré du site : <http://www.injep.fr/>

publiques et les actions qui leur sont destinées. Il participe à leur évaluation. Il réalise et diffuse les études et analyses conduites dans ces domaines. Il contribue à la connaissance et à l'analyse des politiques en faveur de la jeunesse des autres pays, particulièrement ceux de l'Union européenne.

- L'Observatoire des inégalités⁶⁸ produit des analyses sur les inégalités et notamment a dressé le portrait de la jeunesse – les 15-30 ans – aux premières loges de la crise de l'emploi et du mal logement. Il a ouvert un espace « Jeunes » destiné aux adolescents pour leur permettre de mieux comprendre le monde qui les entoure à travers une information claire et pédagogique sur les inégalités et les discriminations. L'objectif de cet espace « Jeunes » est de montrer qu'un avenir différent est possible, d'ouvrir des perspectives, de déconstruire les représentations de la société, de la façon d'accepter ou non ces écarts pour susciter l'engagement citoyen des jeunes.
- L'Observatoire des régions⁶⁹ propose des chiffres agrégés nationalement permettant de mesurer les politiques régionales. Il est hébergé par l'Association des régions de France qui possède une commission « Jeunesse » présidée par Philippe Meirieu (2010-2015).
- L'Observatoire de la Jeunesse Solidaire⁷⁰ est organisé par l'AFEV – Association pour la Fondation étudiante pour la Ville. Il publie une étude sur les enjeux liés à la jeunesse afin de comprendre quel est le rapport de la société française à sa jeunesse, en croisant les regards des français et des acteurs de la vie publique. Cette enquête exclusive est menée en lien avec Audirep et la Fondation BNP Paribas, ainsi qu'avec la participation de l'ANACEJ⁷¹, de l'INJEP et de l'Observatoire des inégalités.

Les chiffres extraits des études et rapports de ces quelques observatoires sont, pour la plupart, inexploitable en ce qui concerne notre étude statistique. Cependant, ils ouvrent des champs de connaissance supplémentaires sur les difficultés d'insertion rencontrées par les jeunes et se réfèrent à des fournisseurs de données sources qu'il convient de visiter. En France, la plupart des ministères possèdent leur propre agence d'évaluation et de statistiques. Elles ont pour mission de collecter les données du terrain, afin de proposer des statistiques nationales permettant, notamment, de mesurer l'efficacité des politiques publiques menées, et d'anticiper les moyens nécessaires à la mise en œuvre de ces politiques. Nous dénombrons celles qui nous intéressent et les présentons :

- L'INSEE⁷², Institut national de la statistique et des études économiques pour la métropole et la France d'outre-mer est rattaché au ministre de l'Économie, du Redressement productif et du Numérique. Il a pour attributions : 1) d'établir, de rassembler et de mettre à jour les statistiques relatives à l'État et au mouvement des personnes et des biens dans la métropole et dans les territoires d'outre-mer en utilisant, le cas échéant, les éléments qui lui sont fournis par les diverses administrations ; 2) de coordonner les méthodes, les moyens et les travaux statistiques des administrations publiques et des organismes privés subventionnés ou contrôlés par l'État, de centraliser leur documentation statistique et économique et de réaliser l'unification des nomenclatures et codes statistiques ; 3) de donner et de tenir à jour l'inventaire permanent de l'économie ; (...); 8) d'assurer la coordination de l'emploi des

⁶⁸ Récupéré du site : http://www.inegalites.fr/spip.php?page=espacejeune_sommaire et http://www.inegalites.fr/spip.php?page=article&id_article=1463&id_rubrique=149&id_groupe=11&id_mot=87

⁶⁹ Récupéré du site : <http://www.arf.asso.fr/observatoire-des-politiques-regionales> et <http://www.arf.asso.fr/jeunesse>

⁷⁰ Récupéré du site : <http://www.jeunessesolidaire.fr/>

⁷¹ Récupéré du site : <http://anacej.asso.fr/>

⁷² Récupéré du site : <http://www.insee.fr/fr/>

moyens mécanographiques utilisés par les administrations publiques et les organismes, et d'exécuter dans la mesure de ses possibilités tous travaux mécanographiques demandés par les services ou organismes extérieurs ; 9) de procéder pour le compte des administrations publiques et des organismes à l'exécution des recensements approximatifs par voie de sondage. L'INSEE offre ses propres données sources et propose des statistiques sur des sujets de société. Une de ses particularités est l'Enquête emploi en continu, avec l'inconvénient aujourd'hui de n'être réalisée que par échantillonnage et de fait, de ne plus être exhaustive comme auparavant.

- La DREES⁷³, Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques en matière de santé et de solidarité, est rattachée au ministère des Affaires sociales et de la Santé et au ministère du Travail, de l'Emploi et du Dialogue social. Elle exerce, en liaison avec les autres services du ministère, et les organismes placés sous sa tutelle, ses compétences dans les domaines de la santé, de l'action sociale et de la protection sociale.
- La DGESCO⁷⁴, Direction générale de l'enseignement scolaire, est rattachée au ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Elle est en responsabilité, avec la DGEFP (Délégation générale à l'emploi et la formation professionnelle), du SIEI (Système interministériel d'échange d'informations), qui a été spécialement conçu pour repérer les jeunes décrochés du système scolaire sans diplôme, afin de leur proposer une prise en charge adaptée au sein des plateformes de coordination. Ces plateformes ont été généralisées sur l'ensemble du territoire national.
- La DEPP⁷⁵, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, contribue à l'évaluation des politiques conduites par le ministère de l'Éducation nationale. Elle est rattachée au ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche via la DGESCO. Elle exerce ses compétences d'évaluation et de mesure de la performance dans les domaines de l'éducation et de la formation. Elle est chargée de la conception, de la gestion et de l'exploitation du système d'information statistique en matière d'enseignement. Elle a la responsabilité des répertoires et nomenclatures utilisés dans les systèmes d'information des ministères chargés de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur. Elle exerce une fonction de suivi statistique, d'expertise et d'assistance pour l'ensemble du ministère de l'Éducation nationale. Elle garantit la qualité de la production statistique. Elle assure la cohérence et la qualité de la mesure de la performance du système éducatif aux niveaux national et territorial. Elle conçoit et met à disposition de l'ensemble des acteurs du système éducatif des outils d'aide à l'évaluation, au pilotage et à la décision. Elle élabore des prévisions à court et moyen termes et contribue aux travaux de prospective nationale et territoriale en matière d'éducation et de formation. Elle rend compte de l'état du système de formation et d'éducation au moyen d'études qu'elle mène, et de recherches qu'elle engage avec des établissements d'enseignement supérieur ou des organismes de recherche. En liaison avec le ministère chargé de la Recherche, elle contribue à orienter la politique de la recherche en matière d'éducation et de formation et concourt au développement de ses travaux et à la valorisation de ses résultats. Elle participe pour le ministère de l'Éducation nationale aux projets européens ou internationaux destinés à comparer les performances et les modes de fonctionnement des différents systèmes éducatifs.

⁷³ Récupéré du site : <http://www.drees.sante.gouv.fr/donnees-sociales.1956.html>

⁷⁴ Récupéré du site : <http://www.education.gouv.fr/cid978/la-direction-generale-de-l-enseignement-scolaire.html>

⁷⁵ Récupéré du site : <http://www.education.gouv.fr/cid1180/direction-de-l-evaluation-de-la-prospectiv-e-et-de-la-performance.html>

- La DARES⁷⁶, Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques, rattachée au ministre du Travail, de l'Emploi et du Dialogue social, comprend la sous-direction du marché du travail et, des politiques de l'emploi et de la formation professionnelle, la sous-direction des salaires, du travail, des qualifications et des relations professionnelles, le bureau de l'administration générale et de la modernisation et enfin, le bureau de l'informatique statistique. Ses missions sont l'animation de la recherche, l'analyse économique et l'action régionale. Elle est chargée des statistiques et des études concernant notamment le marché du travail, la conjoncture et les prévisions de l'emploi, et aussi les ressources en main-d'œuvre, l'indemnisation du chômage, les mouvements et les catégories particulières de main-d'œuvre, ainsi que les formes particulières d'emploi. Elle est également chargée des études et des statistiques concernant les institutions représentatives du personnel et, l'expression des salariés, les conditions et l'organisation du travail, les conflits du travail, les relations entre travail et santé, la durée, la réduction et l'aménagement du temps de travail. Elle assure le suivi statistique et les études relatives aux qualifications et aux classifications ainsi qu'à la formation professionnelle. À ce titre, elle est chargée de la conception de l'appareil statistique et assure la collecte, l'exploitation et la diffusion des statistiques. Elle est associée à la conception des systèmes d'information et veille à en assurer la cohérence.
- Le CEREQ⁷⁷, Centre d'études et de recherches sur les qualifications, est un établissement public qui dépend du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministère du Travail, de l'Emploi et du Dialogue social. Il assure trois missions : 1) mener des études et des recherches sur les qualifications ; 2) évaluer les formations, les dispositifs et politiques publiques mis en œuvre ; 3) formuler des avis et des propositions. Le CEREQ n'est pas directement producteur des données dont nous avons besoin, mais est un acteur à connaître.
- Le CNML⁷⁸, Conseil national des Missions locales, produit ses propres données en utilisant un outil statistique conçu spécifiquement pour gérer les remontées d'informations des Missions locales, en direct. Cet outil se nomme parcours 3 et est sollicité par la DGESCO pour alimenter le SIEI et permettre de suivre les jeunes sortis prématurément du système de formation initiale.

Pour trouver des données supplémentaires permettant un comparatif avec les pays européens, nous avons également recensé les fournisseurs de données de l'Europe et de l'OCDE :

- EUROSTAT a créé des statistiques sur la jeunesse⁷⁹ qui jouent un rôle important pour évaluer les progrès réalisés en vue des objectifs de la stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse (2010-2018) : améliorer les possibilités de formation et d'emploi, et promouvoir la citoyenneté active, l'inclusion sociale et la solidarité des jeunes (soit les personnes âgées entre 15 et 29 ans révolus). Elles couvrent les domaines d'action mentionnés dans la stratégie en faveur de la jeunesse et fournissent des données démographiques de contexte.

⁷⁶ Récupéré du site : <http://travail-emploi.gouv.fr/etudes-recherche-statistiques-de,76/etudes-recherches-statistiques-de,76>

⁷⁷ Récupéré du site : http://www.cereq.fr/index.php/menus/entete_de_page_menu_inferieur/Acces-aux-donnees

⁷⁸ Récupéré du site : <http://www.emploi.gouv.fr/cnml/>

⁷⁹ Récupéré du site : <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/youth/data/database> et <http://www.touteleurope.eu/les-politiques-europeennes/jeunesse/synthese/la-politique-europeenne-de-la-jeunesse.html>

- L'OCDE⁸⁰, l'Organisation de coopération et de développement économiques, exploite la grande quantité d'informations dont elle dispose sur des thèmes divers pour aider les Gouvernements à œuvrer contre la pauvreté en favorisant la croissance économique et la stabilité financière. Elle veille aussi à ce que la dimension environnementale soit prise en compte dans les politiques de développement économique et social. Par son travail de suivi des faits nouveaux intervenant dans les pays membres, et dans les autres pays, l'OCDE établit des prévisions économiques à court et moyen terme. Le secrétariat collecte et analyse les données, les comités examinent les progrès réalisés dans des domaines précis de l'action des pouvoirs publics, le Conseil prend les décisions et les Gouvernements mettent en œuvre les recommandations.
- L'INED⁸¹, Institut national d'études démographiques, conçoit et met en œuvre de nombreux projets de recherche et de grandes enquêtes innovantes dans les domaines de la sociologie, la géographie, les mathématiques, l'épidémiologie, l'histoire, l'ethnologie, l'économie. Les travaux portent sur la France, sur des phénomènes internationaux ou sur des pays et régions du monde entier. Nous pouvons accéder à son catalogue des enquêtes grâce au serveur Nesstar. Initialement développé dans le cadre d'un projet européen en vue de doter les sciences sociales d'un outil de diffusion en ligne, le logiciel Nesstar (*Networked social science tools and resources*) est aujourd'hui utilisé dans la plupart des centres d'archive de données au niveau international. Il permet de consulter directement des données d'enquête ainsi que la documentation qui s'y rapporte. Cette documentation est réalisée selon la norme internationale DDI (Data documentation initiative) qui permet d'homogénéiser le contenu, de faciliter la portabilité et de garantir la préservation de la documentation.

Une fois l'inventaire des producteurs de données stabilisé, il nous faut explorer leur production pour choisir les bases de données les plus pertinentes et adaptées à la mesure des jeunes « invisibles », et ainsi montrer la géométrie variable de ce public, entre degré de précarité et invisibilité totale.

1.3 Inventaire des bases de données retenues

L'étude de l'offre des données collectées met à jour plusieurs problèmes. Le traitement de l'ensemble de ces données n'est pas homogène, certaines sources sont collectées par échantillonnage, faisant suite à une enquête (avec toutes les difficultés à travailler sur un sujet complexe), d'autres sont des remontées des organismes centralisateurs (plus exhaustives mais discutables). Mais aussi, les résultats des comptages peuvent différer de façon très significative suivant la source, nous en voyons les résultats dans la diffusion des informations, non satisfaisantes, parfois incohérentes ou illisibles (incompréhensibles) pour le néophyte, mais également parfois pour l'expert. Pour une mise en cohérence des données, il faut faire attention à l'ensemble des critères de collecte et de présentation des données. Il est notamment indispensable de vérifier les champs de l'âge (intervalle, âge anniversaire...), les dates (souvent le 1er janvier mais cela peut aussi bien être le 31 décembre, posant le problème de l'année prise en compte...), le lieu géographique plus ou moins fin mais parfois à un seul niveau (par exemple le département qui permettra de reconstituer les régions mais pas les agglomérations), etc. Nous proposons un tableau

⁸⁰ Récupéré du site : <http://www.oecd.org/fr/statistiques/>

⁸¹ Récupéré du site : http://www.ined.fr/fr/page_accueil_site_ined/

récapitulatif nominal des enquêtes sources et/ou des plateformes de données centralisées requises pour le décompte des « invisibles ».

Le travail d'inventaire finalisé, l'obtention des données aurait dû être aisée, d'autant plus que nous avons obtenu une autorisation ministérielle spéciale nous permettant, dans l'absolu, d'avoir accès à l'ensemble des données sources nécessaires à l'établissement de nos statistiques, ainsi qu'un soutien de notre laboratoire et de l'École doctorale. C'était sans compter sur les services de l'État parfois bienveillants, parfois freinant la diffusion de leurs données. Nous pouvons imaginer que le sujet est certes embarrassant car les résultats sont sans appel, cependant nous sommes consciente qu'ils sont à mettre sur le compte de « l'héritage » des politiques publiques passées puisqu'il y a toujours décalage entre les faits mesurés et la production de données statistiques. Cette période est souvent de l'ordre de deux années, cependant les années de collecte sont toujours spécifiées et le lecteur avisé peut ainsi être conscients de l'année mesurée, mais les médias en jouent. Par ailleurs il est possible qu'il y ait un décalage dans le temps entre la cause – la crise – et la conséquence – la décohabitation et/ou l'insertion dans l'emploi des jeunes. Nous nous sommes également heurtée au fait que certaines données n'existent pas encore et que d'autres sont classées inaccessibles à l'état brut nominatives, et cela particulièrement concernant les données relevant de la justice et de la santé. Données, pour lesquelles, il faut passer des barrages successifs : trouver le producteur, trouver la personne compétente dans l'agence, faire une présentation par téléphone puis par mail du sujet de recherche, puis parfois une présentation orale et discuter sur le bien-fondé de notre demande. Voici le tableau d'inventaire des enquêtes et données sources centralisées.

Tableau 2-01 : Enquêtes sources ou plateformes de données centralisées

Ministère de tutelle	Organisme	Nom de l'enquête source ou de la plateforme de données centralisées
Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	Observatoire des Engagements Volontaires et Solidaires à l'International	Base de données centralisée
	Direction de l'Évaluation de la Prospective et de la Performance - DEPP	Base Centrale de Pilotage
	Direction générale de l'enseignement scolaire - DEGESCO	Système Central d'Information
	Mission Générale d'Insertion/ Mission de Lutte Contre le Décrochage Scolaire - MGI/MLDS	Système Interministériel d'Échanges d'Informations - SIEI
	Missions Locales - CNML	Parcours 3
Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social	La Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques - DARES	Santé et itinéraire professionnel 2007-2010
		Enquête quantitative sur le RSA 2010-2011
		Devenir des signataires d'un contrat d'autonomie 2010-2011
		Enquête sur l'insertion par l'activité économique (SIAE)
		Enquête sur l'insertion six mois après la fin d'un contrat de professionnalisation
Ministère de l'Économie, du Redressement productif et du Numérique	Institut national de la statistique et des études économiques - INSEE	Enquête emploi en continu
		Recensement de la population
		Base de données communales du recensement de la population
		Enquête Famille et Logements

Ministère de tutelle	Organisme	Nom de l'enquête source ou de la plateforme de données centralisées
		Module <i>ad hoc</i> de l'Enquête emploi : insertion professionnelle des personnes en situation de handicap
		Enquête sur l'entrée dans la vie adulte des élèves entrés en 6ème en 1995
		Enquête sur les Forces de Travail pour EUROSTAT
Ministère de la Justice	Sous-direction de la Statistique et des Études - PMJ5	Statistiques trimestrielles de la population incarcérée
Ministère des Affaires Sociales et de la Santé	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques - DREES	Fichiers FILEAS/BENETRIM
		Statistiques annuelles des établissements de santé
		Enquête auprès des établissements et services pour les enfants et adultes handicapés

En conclusion, nous avons projeté de travailler sur les bases de données sources nominatives et exhaustives pour éviter les doublons et obtenir des résultats plus précis. Nous avons dû y renoncer devant, d'une part les lenteurs administratives et d'autre part, le peu d'aisance des différents services à travailler ensemble pour faciliter la mise en cohérence des données requises, puisque nous devons travailler *in situ*, ne facilitant pas les croisements des données nominatives.

1.4 Attention à la confusion des chiffres

Des chiffres sont couramment diffusés dans les médias et particulièrement la presse. Si le lecteur ne maîtrise pas le sujet, il peut y avoir méprise ! L'article cité précédemment de Pascale Krémer, dans *Le Monde* du 2 juin 2013, *Ces 900 000 jeunes inactifs découragés de tout*, en est un exemple édifiant. Elle propose « un zoom à partir d'une notion utilisée depuis 2010, celle des « NEET », qui a permis un nouvel éclairage sur la jeunesse : En France, 1,9 million de jeunes gens ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation. Des NEET (Neither employed nor in education or training, selon la terminologie européenne), dont le nombre a crû avec la crise, jusqu'à atteindre 17 % des 15-29 ans. Parmi ces jeunes en situation de grande vulnérabilité, une petite moitié d'entre eux ne se considèrent plus comme demandeurs d'emploi. Découragés. » Le chiffre global avancé par l'auteure de l'article est bien de 1,9 million de NEET, mais elle répartit ces jeunes NEET en deux catégories, les NEET qui sont encore en posture positive de recherche d'emploi et/ou de formation. Ils seraient un million (obtenu par soustraction), et puis les autres qui seraient 900 000 et qui auraient, concernant ces derniers, tout abandonné au risque de se perdre. Il nous faut aller sur le forum de discussion du site du journal *Le Monde*, réservé aux abonnés, pour trouver les sources de l'enquête de référence. Le décompte des jeunes inactifs n'est pas aussi simple à réaliser, un grand nombre de critères sont à prendre en considération et ne peuvent être établis par une simple enquête sur échantillon, les données étant tellement différentes d'un territoire à l'autre. Autant d'éléments qui rendent confuses les données médiatisées, et pourtant accessibles aux professionnels, aux citoyens et aux acteurs politiques. Nous le voyons au travers des trois exemples suivants. Commençons par la DARES et l'INSEE avec un extrait d'article de presse qui pose la problématique :

Comment dénombre-t-on ces 900 000 jeunes inactifs ? Il s'agit d'une estimation réalisée à partir de l'Enquête emploi trimestrielle de l'INSEE, auprès d'un échantillon de 100 000 personnes. Des questions concrètes sont posées sur la recherche effective d'un emploi afin de déterminer si les

interrogés sont actifs (employés ou non) ou inactifs au sens du bureau international du travail (BIT) : avez-vous travaillé ne serait-ce qu'une heure durant telle semaine de référence ? Avez-vous recherché un emploi au cours des quatre dernières semaines, même à temps partiel, même occasionnel ? Avez-vous mené tel ou tel type de démarches ? Si l'on vous proposait un emploi, seriez-vous disponible pour travailler ? A partir des jeunes considérés comme inactifs dans cet échantillon, une extrapolation nationale est établie. Selon la direction de l'animation et de la recherche du ministère du Travail (DARES), 57,5 % des 1,9 millions de NEET sont au chômage, 42,5 % sont inactifs. Des profils multiples et difficiles à quantifier : Faute d'une enquête nationale, ce n'est qu'en recoupant le travail de divers spécialistes de la jeunesse que se dessine, à petites touches, le profil varié de ces jeunes inactifs.⁸²

L'OCDE travaille, quant à elle, sur la classe d'âge des 15-24 ans. Cet organisme a réalisé notamment un rapport en 2010, *Des débuts qui comptent ! Des emplois pour les jeunes* et, deux ans après, *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2012*, où apparaissent bien les données sur les NEET mais s'arrêtant à 24 ans.

L'Europe travaille également sur ces publics spécifiques, les NEET, mais utilise des tranches d'âges différentes de l'OCDE, en rajoutant une (25-29 ans), ce qui peut brouiller les chiffres avancés si nous n'avons pas l'ensemble des données de l'indicateur choisi. En effet, selon EUROSTAT, « en 2011, 7,5 millions de jeunes âgés de 15 à 24 ans et 6,5 millions de jeunes (additionnels), âgés de 25 à 29 ont été exclus du marché du travail et de l'éducation en Europe. » Ceci correspond à une augmentation significative du taux de NEET : en 2008, le taux s'élevait à 11 % des 15-24 ans et à 17 % des 25-29 ans ; en 2011 ces taux avaient grimpé jusqu'à 13 % et 20 % respectivement. De plus il y a de grandes variations entre les États membres, avec des taux variant notamment sur la première tranche d'âge de moins de 7 % (Luxembourg et Pays Bas) à plus de 17 % (Bulgarie, Irlande, Italie et Espagne). Pour bien comprendre, nous proposons un tableau récapitulatif des chiffres d'EUROSTAT concernant les NEET d'Europe :

Tableau 2-02 : Population des NEET en Europe en 2012⁸³

	Part/NEET en Europe - 2008	Population NEET en Europe - 2011	Part/NEET en Europe - 2011	Variation 2008-2011 %	Part/NEET en Europe - 2012
15-24 ans	11 %	7 500 000	13 %	+2 %	12,9 %
25-29 ans	17 %	6 500 000	20 %	+3 %	19,8 %
15-29 ans	13,8 %	14 000 000	16,6 %	+2,8 %	15,4 %

Nous pouvons remarquer la nette évolution des données entre 2008 et 2011, plus importante sur la tranche d'âge des 25-29 ans que sur les 15-24 ans. Cependant la fin de l'année 2012 commence à voir en moyenne, un léger recul du nombre de NEET, la perspective de l'application des nouvelles politiques publiques européennes de « Jeunesse » produirait-elle de l'effet par anticipation ? Un

⁸² Récupéré du site du journal *Le Monde* le 26 août 2015 : http://abonnes.lemonde.fr/societe/article/2013/06/01/ces-900-000-jeunes-inactifs-decourages-de-tout_3422155_3224.html

⁸³ Sources : Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, 22 octobre 2012, tiré du rapport complet NEET – *Young people not in employment, education or training : Characteristics, costs and policy responses in Europe* (NEET – jeunes sans emploi, éducation ou formation : caractéristiques, coûts et mesures publiques en Europe). Récupéré du site : www.eurofound.europa.eu/publications/htmlfiles/ef1254.htm

deuxième tableau des taux de NEET permet de montrer les différences d'appréciation des agences de statistiques.

Tableau 2-03 : Emploi et chômage des 15-29 ans en 2012⁸⁴

	2007	2012	Variations
Part des jeunes en % ni en emploi, ni en éducation, ni en formation (NEET) 15-29 ans	12,9 %	15,1 %	+ 2,2 %
Dont : 15-19 ans	5,5 %	6,4 %	+ 0,9 %
20-24 ans	15,8 %	18,2 %	+ 2,4 %
25-29 ans	17,7 %	20,6 %	+ 2,9 %

Pour montrer la difficulté à comparer des données de deux sources différentes, de manière fine et parlante, nous avons extrait ces données d'une étude de la DARES. Les intervalles d'âge sont différents et plus fins pour la DARES, les variations sont donc naturellement réparties différemment. Cependant, les dates de référence des études publiées de part et d'autre ne permettent pas une comparaison raisonnable des résultats. En effet, la DARES a adopté la répartition en trois intervalles d'âge de même longueur – 5 ans : les 15-19, 20-24 et 25-29 ans – ce qui semble un bon compromis quant à la logique de répartition et l'équilibre des classes d'âge. Nous le verrons par la suite.

En conclusion, il est essentiel d'engager des travaux statistiques sans jamais perdre de vue l'importance de l'homogénéité des sources et sans négliger les explications nécessaires des choix des variables et des champs qui ne manqueront pas d'être faits. Après avoir travaillé sur l'inventaire, il est important de travailler sur la méthodologie de la construction de ces nouvelles statistiques, ainsi que des degrés d'invisibilité y affaissant. Cette présentation de l'existant, en matière de données statistiques, confirme notre volonté de ne pas réduire nos travaux de recherche à l'utilisation des rapports des différents producteurs de données. En effet, il est nécessaire d'utiliser les sources et de les traiter nous-même, afin d'en harmoniser les champs et de rendre cohérent et compréhensible le calcul de l'invisibilité.

2. La construction des nouvelles statistiques

La durée de réalisation de cette étude, préalable aux travaux statistiques, a été d'une dizaine de mois. Au bout de cette période, notre méthodologie est arrivée à maturité et notre inventaire des données existantes est stabilisé. Une fois les mises en garde faites, nous pouvons envisager de consolider la méthodologie de construction des statistiques sur les jeunes « invisibles ». Cela implique de travailler sur le choix des indicateurs et des champs.

2.1 Choix des indicateurs et des champs retenus

Réaliser des statistiques par complémentarité sur les 15-29 ans résidants sur le territoire français nécessite de répondre à des questions concernant les statuts des jeunes pendant la période

⁸⁴ Sources : DARES Analyses 2013-073 - Emploi et chômage des 15-29 ans en 2012. (2013, novembre). Récupéré du site : <http://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/etudes-et-syntheses/dares-analyses-daes-indicateurs-daes-resultats/article/emploi-et-chomage-des-15-29-ans-en-2012>

concernée, de poser des critères objectifs de définition des « invisibles », et cela avant de poser le principe de « géométrie » variable de l'invisibilité et des degrés de précarité. C'est ce que nous proposons dans les trois tableaux suivants.

1) Répondre aux questions suivantes :

- Qui est en formation initiale (générale, technique ou professionnelle) ?
- Qui est en formation continue (générale ou professionnelle) ?
- Qui est en emploi et quel type d'emploi ?
- Qui est en insertion professionnelle ou par l'économique, en emploi précaire ou aidé ?
- Qui est en Service civique ?
- Qui est en accompagnement long ou court et de quel type ?
- Qui est en seconde chance ? ...

2) Poser des critères objectifs de définition des « invisibles » :

L'invisibilité est répartie en quatre degrés représentés par (d1, d2, d3 et d4), nous en donnerons la définition par la suite.

Schéma 2-04 : De la visibilité à l'invisibilité

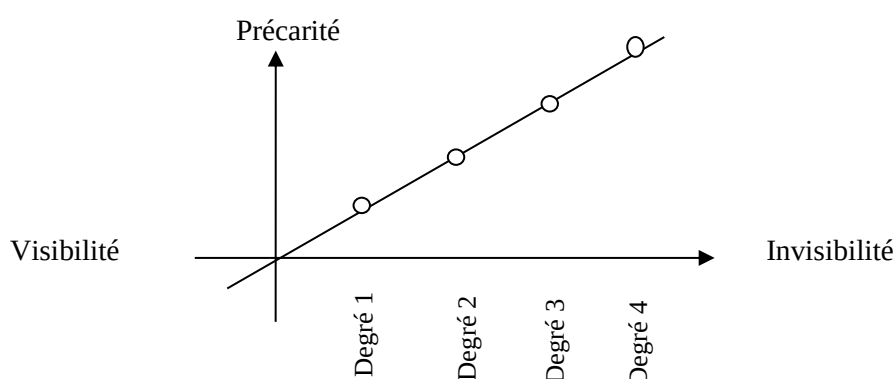


Les calculs peuvent se réaliser par soustraction, mais il faut notamment travailler sur les populations résiduelles (vit à l'étranger, est enfermé en prison, est hospitalisé en long séjour – psychiatrie... –, est jeune fille mère élevant son enfant sans autre activité, etc.). Nous pouvons poser l'hypothèse que, si cette population résiduelle est quantité négligeable, nous n'en tiendrons pas compte dans les calculs. Ensuite il convient de calculer le solde correspondant à l'écart entre la classe d'âge et les différents items suivant le niveau d'invisibilité. Cela nécessite de bien comprendre l'objet du calcul, le « flux » ou le « stock », les intervalles d'âges, les niveaux de qualification retenus, l'importance du temps de décrochage, etc.

3) Poser le principe de la géométrie variable de l'invisibilité et des degrés de précarité. Cela nous amène à imaginer, dans un premier temps, des degrés d'invisibilité comportant les variables telles que « suivi en Mission locale », « rien », « temporalité », etc. à l'image des niveaux de chômage (A, B, C), l'idéal étant que les degrés d'invisibilité soient d'autant plus forts que les jeunes rencontrent d'obstacles à l'insertion :

- Age (moins de 18 ans – situation spécifique – ou plus de 18 ans) ;
- Sans emploi (durable ou non, avec ou sans indemnité, avec ou sans revenu minimum) ;
- Sans formation (avec ou sans diplôme, pas ou peu qualifié) ;
- Sans accompagnement (sociabilisé ou isolé, ayant déjà été suivi par la Mission locale, suivi ou non par un club de prévention), par Pôle emploi ou autre ... ;
- Sans domicile fixe (dans la rue, en squat) ...

Schéma 2-05 : incidence de la précarité sur le degré d'invisibilité



Ce schéma simplifié comprend deux axes, la précarité en ordonnée, l'invisibilité en abscisse. Le couple (x,y) représente (Invisibilité,Précarité). Sa vocation est de démontrer que, plus la précarité est importante, plus l'invisibilité augmente. Nous détaillons les facteurs de précarité contribuant à augmenter le degré d'invisibilité dans le tableau suivant :

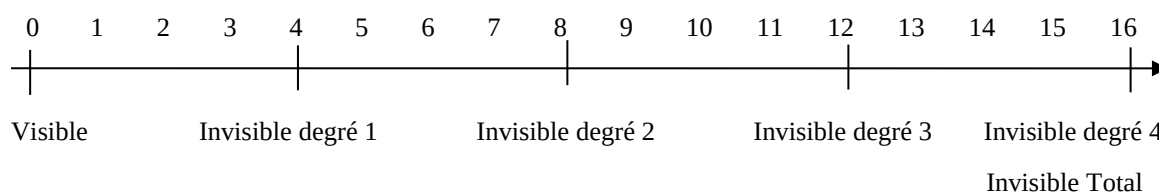
Tableau 2-06 : Facteurs de précarité contributifs à l'invisibilité

Situation	Variable = Situation	Oui (1)-Non (0)
Age	(a) Majeur 1	(a)
Formation	(b) Sans diplôme 1	(b)
	(c) Pas ou peu qualifié 1	(c)
Emploi	(d) Sans Emploi 2	(d) ou (e)
	(e) Emploi précaire 1	
Source de revenu	(f) Sans Salaire 1	(f)
	(g) Sans Indemnité 1	(g)
	(h) Sans Revenu minimum 1	(h)
Accompagnement	(i) Non Suivi en ML 1	(i)
	(j) Non Suivi par Pôle emploi 1	(j)
	(k) Non Suivi en prévention spécialisée 1	(k)
Domicile	(l) Sans domicile fixe dans la rue (SDF) 2	(l) ou (m)
	(m) SDF vivant en squat 1	
Temporalité de la précarité	(n) De 6 mois à 1 an de précarité 1	(n) ou (o) ou (p)
	(o) De 1 an à 3 ans de précarité 2	
	(p) Plus de 3 ans de précarité 3	
Total général	/16	

Une des façons de calculer le degré d'invisibilité serait de remplir ce tableau pour chaque individu. Il nous apporterait la solution individualisée du suivi et du comptage mais en aucun cas ne résoudrait le problème de la création, à grande échelle, sur le plan national, régional et même local, de nouvelles statistiques sur le sujet complexe de l'« invisibilité » des jeunes. Les degrés d'invisibilité auraient été fonction des résultats. Plus le score est élevé, plus le degré d'invisibilité est élevé, plus le jeune cumule de handicaps et plus l'insertion est complexe à entreprendre et à réaliser :

- Total = 0 : **Visible**.
- $1 \leq \text{Total} < 4$: **Invisible degré 1** ;
- $4 \leq \text{Total} < 8$: Invisible degré 2 ;
- $8 \leq \text{Total} < 12$: Invisible degré 3 ;
- $12 \leq \text{Total}$: Invisible degré 4 ;

Schéma 2-07 : de la visibilité à l'invisibilité suivant les facteurs de précarité



Après avoir montré la nécessité de construire ces nouvelles statistiques, après avoir éliminé les méthodes pressenties au début de notre recherche, nous proposons de stabiliser notre méthodologie. Puisque, aujourd'hui nous ne maîtrisons pas l'enquête, ni les remontées nationales de données sources, nous choisissons un mode de calcul par soustraction (et/ou complémentarité) plus approprié au calcul de masse sur des données existantes et non collectées dans ce but. Donc, après tâtonnement, nous avons choisi de travailler avec la méthode que nous avons qualifiée de « l'entonnoir », en partant de la population totale des jeunes, dont nous avons soustrait successivement les jeunes en éducation initiale, supérieure et professionnelle, en emploi durable, en situation particulière, en emploi précaire, en accompagnement long, en accompagnement court, pour dégager les jeunes dit « invisibles » et permettre en même temps de créer les degrés d'invisibilité.

La construction de cette méthode de calcul a été progressive, elle est concomitante à la construction de l'objet scientifique des jeunes « invisibles », aussi bien sur le plan des indicateurs retenus que des périodes choisies, avec toute la difficulté à trouver des données annuelles et nationales sur l'ensemble des champs retenus. Cette méthode sera reprise pour les trois segments d'âge 15-19, 20-24 et 25-29 ans qui, comme nous l'avons expliqué, sont plus significatifs quand il s'agit d'analyser les problématiques de l'invisibilité des jeunes qui ne rencontrent pas les mêmes difficultés suivant leur situation, mais également suivant leur âge.

Le schéma suivant représente l'ossature de la méthode. Il nous renseigne sur les bases de données requises et sur les administrations concernées. Nous avons retenu « l'entonnoir », la forme du schéma nous y fait penser, mais nous pourrions faire un parallèle également avec un tamis que nous rendrions de plus en plus fin à chaque degré d'invisibilité, les jeunes les mieux armés pour l'insertion dans l'emploi demeurerait au niveau supérieur, et ne resteraient finalement que les jeunes sans aucun moyen pour s'insérer dans leur vie d'adulte autonome. Nous reprenons les différents statuts des jeunes en les organisant selon notre schéma de l'invisibilité, c'est-à-dire du visible à l'invisible.

Schéma 2-08 : Méthode de « l'entonnoir »



Claire Bernot-Caboche – Lyon2 – UNSA éducation

Le tableau ci-dessous complète ce schéma en proposant un inventaire des données sources critérisées selon notre méthode de calcul des degrés d'invisibilité, puis intégrées dans un tableau Excel. Nous remarquons encore une fois la multiplicité des agences proposant des statistiques dans notre domaine de recherche, complexifiant l'harmonisation des données sources et, en conséquence, l'efficacité absolue des calculs statistiques dans le domaine des sciences sociales de la jeunesse.

Tableau 2-09 : Inventaire des bases de données

Situation du jeune	Sources
Ensemble des jeunes	Recensement de la population
Visibles	
En formation	
En formation professionnelle initiale CFA privés ou public	Système Central d'Échange d'Information (SIEI)- DGESCO
En formation générale et technique initiale en privé ou public (EN)	
En formation supérieure à l'université	
En formation supérieure en école privée ou publique	
En Formation professionnelle continue	
En emploi stable	
En emploi temps plein et partiel volontaire CDI	Enquête emploi en continu - INSEE
Entrepreneurs	
En Contrat de génération (à venir en 2012)	Enquête emploi en continu - INSEE
En situation particulière	
En prison (peine de plus d'un an)	Statistiques Trimestrielles de la Population Carcérale - PMJ5
Enfermés en suivi psychiatrique (pour des séjours longs de plus d'un an) (CNED)	Système SAE - DARES
En hôpital de jour ou de long séjour (CNED) ou EN	Système Central d'Information - DGESCO
En insertion vers la vie active	
Invisibles de degré 1 - Emplois précaires	
En CDD	Enquête emploi en continu - INSEE
En Contrat aidés	
En intérim	
En temps partiel subi	
En Volontariat / Service civique (de plus de 6 mois)	Observatoire des Engagements Volontaires et Solidaires à l'International
Invisibles de degré 2 - En suivi long	
Déscolarisés suivis par les MLDS : Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (ex-MGI : Mission Générale d'Insertion)	Base Centrale de Pilotage /Système Interministériel d'Échanges d'Informations (SIEI) - DGESCO
Inscrits au chômage à Pôle emploi avec ou sans indemnité	STMT, Pôle emploi - DARES
Touchant le RSA	Fichier FILEAS - BENETRIM (RSA) - DREES
Filles mères élevant leur(s) enfant(s) sans emploi ni formation donc touchant une indemnité spécifique de la CAF	
Inscrits en Mission locale et suivis en CIVIS	Parcours 3 - CNML
Engagés dans le programme Garantie jeunesse (à venir)	Enquête emploi en continu - INSEE
En parcours sécurisés (à venir)	
En formation seconde chance micro lycée (EN)	Système Central d'Information - DGESCO
En formation seconde chance E2c	
En formation seconde chance EPIDE (armée)	
Invisibles de degré 3 - En suivi court	
Inscrits en Mission locale (hors CIVIS)	Parcours 3
Déscolarisés suivis par le CIO	Système Interministériel d'Échanges d'Informations (SIEI) - DGESCO
Suivis par le CIDJ	
Suivis par le SPRO (données à venir)	
Invisibles de degré 4 (degré absolu)	
Au foyer (déclarés comme tels)	Enquête emploi en continu - INSEE

Après avoir réalisé cet inventaire des données sources, nous pouvons enfin commencer à répartir les populations jeunes dans un tableur et passer à la phase du comptage. Dans un premier temps, nous utiliserons toutes les sources disponibles, sans nous soucier de la concordance des éléments les constituant. Nous verrons par la suite les difficultés rencontrées par cette méthodologie. Cet inventaire final des données sources va servir à construire nos statistiques. Nous avons choisi de travailler, dans un premier temps, sur le recensement de la population plutôt que sur une estimation de la population des jeunes 15-29 ans, même si nous regrettons que tous les éléments nécessaires à notre travail ne soient pas renseignés.

2.2 Choix des critères retenus pour chaque base de données

Les critères retenus permettent une analyse plus fine des résultats statistiques. En effet, travailler sur les années 2005 à 2012 permet de montrer, outre les variations temporelles du phénomène, l'influence qu'a eu la crise financière de 2008 (suivie de celle des dettes souveraines) sur la situation et l'insertion des jeunes ; concernant les intervalles d'âges retenus – 15-19, 20-24 et 25-29 ans – ils sont construits à l'image de ceux d'EUROSTAT, afin de pouvoir comparer les chiffres avec 4 pays d'Europe, et de plus, nous pouvons les reconstituer si nous avons accès à la variable âge, mais surtout ils sont spécifiques à la situation des jeunes ; concernant la variable des départements, elle permettra de proposer un comparatif entre la Région Rhône-Alpes et la Région Ile-de-France, que nous pouvons construire à partir des départements. Comme il est indiqué dans le tableau précédent, nous avons besoin d'avoir accès à plusieurs producteurs de données. Un problème correspond à une enquête. Voici les demandes qui ont été faites auprès des différents producteurs de données :

- DREES

Nombre de bénéficiaire du RSA de moins de 24 ans et de 25 à 29 ans, du 1er janvier des années 2009 (première année du RSA jeune) à 2013, par catégorie de RSA, âge et départements. Les tableaux sur le site internet ne permettent pas de connaître le nombre de jeunes de moins de 30 ans bénéficiant soit du RSA socle, soit du RSA activité, soit du RSA parent isolé. Pour les années antérieures à la création des RSA et RSA jeune, les données du RMI par âge et année pourraient permettre de visualiser l'évolution des bénéficiaires (même si d'autres critères sont en jeu). Après avoir parcouru attentivement les tableaux statistiques disponibles sur la page caf.fr « Solidarité et insertion » nous n'avons pas trouvé d'indicateur suffisamment précis et pouvant être pris en compte dans le décompte des « invisibles ». Nous demandons, donc, d'accéder aux données de Fileas/Bénétrim.

Nombre de jeunes effectuant un séjour de longue durée en hôpital ou maison médicalisée pour les années 2005 à 2013. L'idéal serait d'avoir le renseignement sur l'âge, le département et la nature de l'hospitalisation (pour identifier les jeunes relevant de la psychiatrie), éventuellement complété par la durée d'hospitalisation. Le programme de médicalisation des systèmes d'information (PMSI) recense ce genre d'information. En revanche nous ne trouvons pas les bons indicateurs sur les différents sites du ministère des Affaires sociales et de la Santé. Nous demandons l'accès aux données de PMSI/MCO).

- CNML

Nombre de jeunes suivis par les Missions locales, avec les renseignements sur l'âge, le département, le sexe, le niveau de formation, la date de fin d'étude, la date du premier accueil, la durée de la prise en charge, la situation N-1 et N-2. Nous demandons l'accès aux données de Parcours 3 pour les années 2005 à 2013.

- DGESCO

Dans la Base Centrale de Pilotage

- Soit avoir accès à la base centrale de pilotage pour faire des extractions nous-même ;
- Soit disposer des extractions listant sur les années 2005 à 2013, l'ensemble des jeunes de 15 à 29 ans ; informant sur l'âge, le sexe, le lieu de résidence, la nationalité, l'année scolaire concernée, le type d'établissement, la localisation de l'établissement, la nature et le statut de l'établissement, les différents types de formation (FORMETRAMS 7), les niveaux de formation MEF BCP, l'inscription en formation N-1 pour identifier les « Erasmus » ou autres échanges internationaux.

Dans le Système interministériel d'échanges d'informations (SIEI)

- Nombre de jeunes déscolarisés suivis par les MLDS, même si les données s'arrêtent à 25 ans révolus nous les considérons comme des jeunes en accompagnement long, il nous faut l'âge, le sexe, l'année de suivi, le lieu de résidence, la nationalité, le lieu de localisation de la MLDS, les renseignements sur la situation à N-1 et si possible à N-2 ;
- Nombre de jeunes reçus en CIO, mais la question est : sont-ils comptabilisés dans une base particulière et laquelle, cette question pour réussir à comptabiliser les « accompagnements courts ».

Dans le Parcours 3

- Plusieurs questions se posent, comment comptabiliser les jeunes suivis par les Missions locales, avec les renseignements sur l'âge, le sexe, le niveau de formation, la date de fin d'étude, la date du premier accueil, la durée de la prise en charge, la situation N-1 et N-2 ? Apparaissent-ils dans la BCP, le SIEI ? Est-ce exhaustif dans le sens où tous les jeunes suivis en Mission locale apparaissent-ils dans les bases de données EN et si non où trouver la base qui renseigne ces variables et qui distingue le suivi par la MLDS pour éviter les doublons ?

Dans les E2C⁸⁵, EPIDE⁸⁶...

- Plusieurs questions se posent, comment sont comptabilisés ces jeunes, dans quelle base de données, BCP ou autre, et comment se la procurer ?

Ministère de la Santé :

- Concernant les jeunes en séjour long en hôpital ou maison médicalisée, sont-ils nombreux à être scolarisés ? Comment sont-ils comptabilisés dans l'Éducation nationale sachant qu'ils le sont pour la santé dans le Programme de médicalisation des systèmes d'information PMSI, y a-t-il une variable dans la BCP qui indique ce type d'établissement et laquelle ? Sont-ils scolarisés par le Centre national d'enseignement à distance (CNED) ? Comment apparaissent-ils dans les bases de données et dans lesquelles, il faut également éviter les doublons dans le décompte.

- Ministère de la Justice :

Après avoir lu attentivement « Les chiffres clés de la justice » produits par les services pour les années 2005, 2009, 2012 et 2013, et cherché sur les sites du ministère de la Justice et de l'INSEE,

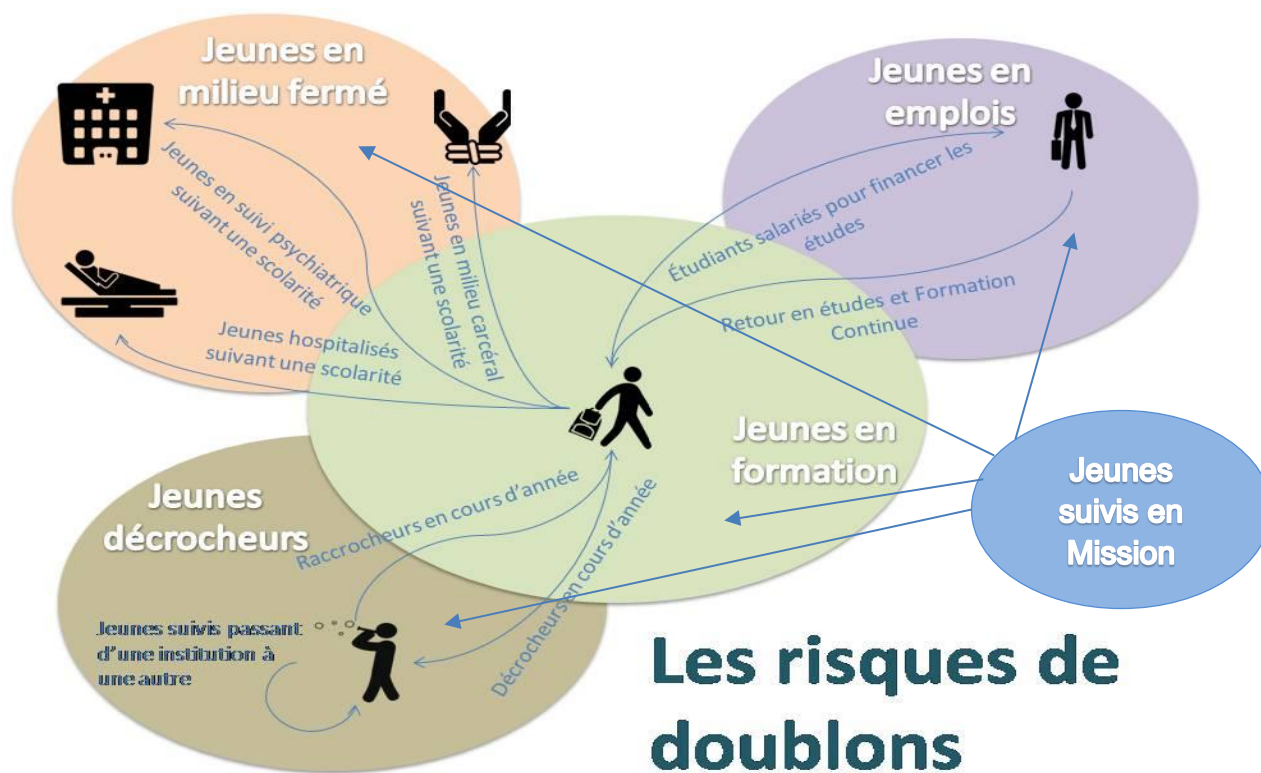
⁸⁵ E2C : Ecole de la deuxième chance.

⁸⁶ EPIDE : Etablissement Public d'Insertion de la Défense.

nous n'avons pas trouvé d'indicateur suffisamment précis qui pourrait être pris en compte dans notre décompte. Nous souhaitons connaître le nombre de jeunes de 15 à 30 ans incarcérés en milieux fermés pour une durée de plus d'un an au, au 1er janvier de chaque année de 2005 à 2013. L'idéal serait d'obtenir des données informant *a minima* sur l'âge, le genre, la date d'entrée en milieu fermé et la date de sortie prévue, depuis le 1er Janvier 2005 pour chaque individu incarcéré de 15 à 30 ans. Ces données nous permettraient ensuite d'obtenir le nombre exact de jeunes de 15 à 30 ans, en prison depuis plus d'un an pour les années 2005, 2008 et 2012.

Après cette présentation des requêtes auprès des producteurs de données des statistiques sources, le constat est sans appel, les risques de doublons sont importants et à prendre en considération lorsque nous stabiliserons la méthode de calcul des jeunes « invisibles ». Nous proposons un schéma pour expliquer une grande partie des risques de doubler les informations sur une même personne et ainsi fausser les résultats des calculs.

Schéma 2-10 : Les risques de doublons



Nous observons le nombre conséquent de risques de doublons auxquels nous pouvons rajouter les jeunes suivis en mission locale, complexifiant d'autant le comptage des « invisibles » lors d'une compilation de données anonymes, provoquant inévitablement une sous-estimation des effectifs de jeunes en invisibilité si nous ne les prenons pas en considération : il y aura donc nécessité à prioriser les statuts.

2.3 Choix des champs à intégrer aux calculs

Les inventaires réalisés, il faut analyser les données sources afin d'en comprendre les logiques, les critères et les champs pertinents. Cela permet de travailler sur la mise en cohérence des données sources. Nous nous apercevons très vite des incompatibilités qu'il va falloir résoudre. Voici un

exemple de demande d'extraction de la base de données du Parcours 3 collectant les données sur les jeunes inscrits en Mission locale. Nous avons besoin de disposer rétrospectivement du statut des fiches « jeunes » bénéficiant du CIVIS, et cela concernant les années précédant l'interrogation de la base du Parcours 3.

Tableau 2-11 : Demande d'extraction : base de données du Parcours 3

• Jeune ayant un statut « actif » ou « Fiche – 16 ans » au 01/01/nnnn • Libellé Programme != PADE (différent de)	Formation : • Type de cursus • Type de diplôme • Année d'obtention du diplôme • Établissement du diplôme • Commune de l'établissement du diplôme • Niveau du diplôme • Modalité du diplôme
Variables à extraire : Numéro unique de dossier Coordonnées : • Date de naissance • Code postal	
Situation actuelle : • Situation professionnelle au 01/01/nnnn • Nature de la ressource/libellé ressource au 01/01/nnnn	Suivi de la Mission locale : • Statut du dossier au 01/01/nnnn • Type d'appui au 01/01/nnnn • Libellé programme en cours au 01/01/nnnn

Note :

- Statut Fiche PPAE (en doublon avec les demandeurs d'emploi) pour l'année en cours
- Situation professionnelle, identification de doublons possible avec Pôle emploi ou salarié.
- Nature de la ressource ; identification de doublon possible avec le RSA
- Pour chaque année de 2005 à 2013, donner les variables à extraire « date de naissance » ... « libellé programme en cours », si (statut = « actif » ou statut = « fiche – 16 ans ») et programme != PADE (différent de)

Nous avons agi de la sorte pour toutes les enquêtes nécessaires à la réalisation des statistiques. Deux cas se sont présentés, 1) nous avons accès directement à la source, nous nous posons alors ces questions à nous même, en guise de méthodologie ; 2) nous n'avons pas accès directement aux données et devons les demander, donc nous proposons ce type de requête. Cela a nécessité une connaissance de la typologie et de l'organisation de l'ensemble des bases de données mobilisées, de leur format mais également des noms des champs. Lorsque nous remarquons que les champs n'étaient pas renseignés à l'identique, nous traitons les différences afin de mettre en cohérence les requêtes, notamment les dates (par exemple fin décembre – année N, début janvier – année N-1). Cette partie technique a été réalisée par notre assistante, Camille Blot, dont nous rendons compte du travail ci-après.

2.4 Des différences considérables suivant les sources de données choisies pour compter les « invisibles »

Nous pouvons percevoir, dans le tableau suivant, les résultats divergents et les amplitudes très importantes selon les sources utilisées – de -14 % à +78 % – entre les effectifs des « invisibles ».

En effet, chaque construction de données sources est régie par des règles qui lui sont propres. L'une va se baser sur un comptage des effectifs exhaustif et national ; une autre sur une collecte d'informations déclaratives ; une autre sera réalisée au niveau local ou départemental voire régional puis national ; une autre sur une enquête relative à un échantillon, etc. Cela peut changer les résultats selon que l'on utilisera une base de données ou une autre. Le sachant, il convient à la fois d'en tenir compte dans les calculs et les analyses qui en découleront, d'expliquer nos choix, et d'être cohérente dans ces choix. Le comparatif en exemple, décrit ci-dessous, est caractéristique pour illustrer ce problème de méthode de calcul suivant les données sources.

Tableau 2-12 : Comparaison du décompte des jeunes de 15 à 29 ans entre « données EEC » et « données diverses » pour l'année 2012⁸⁷

Situation du jeune	EEC ⁸⁸		Différence		Sources diverses	
	Effectif	Part	Effectif	Part	Effectif	Part
Ensemble des jeunes	11 123 369	100	787 530	100	11 910 899	100
Visibles	8 184 957	73,6	-102 540	-13,0	8 082 417	67,9
En Formation	5 282 763	47,5	-111 369	-14,1	5 171 394	43,4
En formation initiale	5 072 114	45,6	-111 369	-14,1	4 960 745	41,6
En formation continue	158 850	1,4	0	0,0	158 850	1,3
En apprentissage	51 799	0,5	0	0,0	51 799	0,4
En emploi stable	2 902 194	26,1	0	0,0	2 902 194	24,4
En emploi temps plein et partiel volontaire CDI	2 697 011	24,2	0	0,0	2 697 011	22,6
Entrepreneurs	205 183	1,8	0	0,0	205 183	1,7
En situation particulière			8 829	1,1	8 829	0,1
En prison (peine + d'un an)			8 829	1,1	8 829	0,1
Enfermés en suivi psychiatrique (séjours longs + d'1 an)						
En hôpital de jour ou de long séjour						
En insertion vers la vie active	2 478 140	22,3	279 332	35,5	2 757 472	23,2
Invisibles de degré 1 - En emploi précaire	1 241 321	11,2	0	0,0	1 241 321	10,4
En CDD	634 998	5,7	0	0,0	634 998	5,3
En Contrat unique d'insertion (ou autre contrat aidé)	90 755	0,8	0	0,0	90 755	0,8
En intérim	207 231	1,9	0	0,0	207 231	1,7
En temps partiel subi	308 337	2,8	0	0,0	308 337	2,6
Invisibles de degré 2 - En suivi long	1 236 819	11,1	279 332	35,5	1 516 151	12,7
Inscrit au chômage à Pôle emploi avec ou sans indemnité	1 214 609	10,9	-69 809	-8,9	1 144 800	9,6
Touchant le RSA (dont API-Allocation Parent Isolé)	22 210	0,2	234 463	29,8	256 673	2,2
Filles mères élevant leur(s) enfant(s) sans emploi ni formation touchant une indemnité spécifique de la CAF			114 678	14,6	114 678	
Invisibles de degré 4 - Ni en formation, ni en emploi, ni en accompagnement	460 272	4,1	610 738	77,6	1 071 010	9,0
Jeunes au foyer	292 040	2,6	0	0,0	292 040	2,5
Pas d'occupation trouvée	168 232	1,5	610 738	77,6	778 970	6,5

⁸⁷ Voir les sources dans le tableau précédent - Calculs des auteures.

⁸⁸ Données issues de l'Enquête emploi en continu (EEC) du ministère du Travail.

Nous aurions pu proposer un troisième tableau en remplaçant dans la deuxième colonne les données de la formation initiale de l'EEC par celles de la DGESCO qui devraient être plus justes, et dans la troisième colonne les données diverses du RSA et de l'API par ceux de l'EEC pour éviter les doublons. Mais les résultats auraient été incohérent, mélangeant des données de sources trop éloignées et hétérogènes. Ce tableau nous aurait cependant indiqué la nécessité d'une pondération des résultats par une augmentation certaine de la réalité qui devrait se situer entre 460 272 et 1 350 342 « invisibles » de degré 4. Cependant, nous situons le nombre de jeunes en degré absolu d'invisibilité entre 460 272 et 1 071 010, en concordance avec le tableau ci-dessus. Une fois ces explications et mises en garde faites, il est important d'expliquer la complexité du décompte des « invisibles » suivant leur degré de précarité au travers des choix de bases de données, de critères, et de champs que nous avons faits.

3 Stabilisation de la méthode pour compter les « invisibles » et premiers résultats

Dans la mesure où, nous ne disposons pas de toutes les sources de données individuelles pour éliminer les doublons, comme nous l'avons expliqué précédemment, nous avons décidé de travailler d'emblée sur une matière cohérente. Nous avons donc choisi de partir de la base de données de l'Enquête emploi en continu (EEC) qui propose une grande partie des champs nécessaires à la construction des statistiques sur l'invisibilité. Cependant, ce choix implique de prendre les résultats avec précaution, puisque, comme l'indique le tableau, l'effectif de l'ensemble des jeunes 15-29 ans est minimisé de 787 530 individus, phénomène dû essentiellement au mode de recueil des données des deux bases de l'INSEE (Enquête emploi en continu (EEC) et Recensement administratif de la population). En conséquence nous obtenons un nombre d'invisibles qui représente la fourchette basse des effectifs, choix qui n'est pas anodin dans les analyses qui suivront.

3.1 Méthode retenue pour compter les « invisibles »

Cette partie est rédigée par Camille Blot, qui nous a assistée pour la partie technique de la réalisation de ces nouvelles statistiques.

3.1.1 Réalisation de la base de données utilisée pour les calculs statistiques :

Les statistiques réalisées pour la recherche ont été faites à partir de données issues des Enquêtes Emploi en Continu (EEC). Ces données sont collectées trimestriellement par l'INSEE sur un échantillon d'individus, dit « représentatif de la population » selon l'INSEE. Le logiciel STATA a permis d'importer dans une seule et même base de données l'ensemble des enquêtes. Les données ont ensuite été traitées afin de rendre les années cohérentes entre elles et de générer de nouvelles variables utiles aux calculs à réaliser. Ce même logiciel a ensuite permis de générer des tableaux d'informations beaucoup plus agrégées, permettant d'être lus sur Excel. Ensuite, les tableaux ont été mis en page puis mis sous forme de graphiques.

a) Logiciels utilisés :

STATA a permis l'import et le traitement des données individus. Excel a essentiellement permis la lecture des données agrégées et leurs mises en forme. Au moment de la réception d'une EEC,

chaque ligne de tableau, ou plus précisément de la base de données, correspond à un individu et chaque colonne représente une question du questionnaire. Il est nécessaire d'agréger ses lignes et colonnes selon des critères définis pour en sortir des statistiques. STATA a donc permis d'agréger les données individus dans des tableaux tels que le nombre d'individus selon leur âge, leur occupation ou leur type de logement.

b) Données utilisées

Les EEC pour les années 2005, 2006, 2007, 2009, 2010, 2011 et 2012 ont été utilisées. L'EEC de 2008 n'était pas disponible au moment de la réalisation des statistiques, ie fin 2014. Les données pour les années 2010 et 2011 étaient disponibles en .dta, le format par défaut de STATA. Les autres années, ie 2005, 2006, 2007, 2009 et 2012 étaient disponibles au format dbase. Il a donc fallu les convertir au format .dta avant de les importer.

Avant de fusionner toutes les années d'EEC, il a été nécessaire d'identifier les variables utiles à la réalisation des statistiques sur la jeunesse invisible. Une fois la liste dressée, il a fallu vérifier si d'une part les variables existaient pour chacune des années, et d'autre part si les valeurs correspondaient d'une année sur l'autre. Soit on trouvait une variable de substitution, soit on modifiait la variable dans la phase de traitement des données.

c) Traitement des données

Cette étape permet d'uniformiser chacune des années d'EEC puis de créer de nouvelles variables qui seront utiles à la réalisation des statistiques. En premier lieu, chaque année d'enquêtes a été importée une à une puis converties au format .dta. Le coefficient de pondération a été regroupé au sein d'une même variable (coef1) plutôt que d'avoir autant de variables que d'année d'EEC (extri11, extri12...). Un identifiant unique a été attribué à chaque ligne en fonction : de l'identifiant du ménage auquel il appartient (plusieurs membres d'un même ménage peuvent être interrogés), de son ordre d'interrogation au sein du ménage, et du trimestre pendant lequel a eu lieu l'enquête.

La base de données finale comprend 35 variables dont 21 créées ou modifiées et 2 451 148 individus. L'ensemble des variables sont listées et définies dans le dictionnaire des variables. Néanmoins, les plus apparentes dans les statistiques sont définies et discutées ci-dessous. Le code permettant de modifier ou créer les variables, est aussi répertorié dans le dictionnaire des variables. Les statistiques ne sont réalisées que pour les années 2005, 2009 et 2012 sur un échantillon représentatif de 1 049 435 individus (282 721 pour 2005, 344 581 pour 2009 et 422 133 pour 2012).

Chacun des calculs statistiques a été pondéré avec le « Coefficient de pondération pour les individus, calé sur les estimations démographiques de l'année suivant l'enquête ». Les calculs statistiques de bases faits par nos soins, tel que le nombre de jeunes en CDI à un moment T ou le nombre de jeunes en formation, ont été comparés aux indicateurs donnés par la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) eux aussi obtenus grâce à l'EEC. Nos statistiques et les indicateurs de la DARES sont cohérents entre eux. Cette opération permet de vérifier que nous travaillons sur une base de données saine.

3.1.2 Variables clés :

a) L'âge

L'EEC fournit deux types d'âges différents ; AG « l'âge détaillé en années révolues au 31 Décembre », et AGE « l'âge détaillé au dernier jour de la semaine de référence ». Nous nous sommes servis du dernier. La base de données sur la jeunesse invisible dispose donc de l'âge au

dernier jour de la semaine au moment de l'enquête. Les individus ont ensuite été répartis en trois classes d'âges : 15-19 ans, 20-24 ans et 25- 29 ans. Au-delà de 29 ans révolus, les individus ne sont pas pris en compte.

b) La région

Le degré de localisation géographique le plus fin disponible dans l'EEC est la région. L'INSEE prend en compte la situation géographique de la résidence principale de l'individu enquêté. Le lieu de résidence d'un jeune étudiant est celui de ses parents, même s'ils ne partagent pas le même toit. Le lieu de résidence se distingue en termes de foyer fiscal et non pas de localisation de la nuitée.

c) Le type de logement du jeune

Cette variable indique si le jeune vit chez ses parents, s'il est locataire classique, locataire en HLM ou en meublé ou s'il est propriétaire. Elle a été construite en fonction du lien de parenté avec la personne de référence du ménage et le statut d'occupation du logement déclaré pendant l'enquête. Le jeune est considéré comme vivant chez les parents s'il n'est ni la personne de référence, ni le conjoint de la personne de référence du ménage enquêté et qu'il déclare être hébergé gratuitement. Pour être considéré comme étant locataire ou propriétaire, le jeune ne doit pas être enfant de la personne de référence.

d) L'occupation du jeune

L'occupation du jeune est une variable construite à partir de l'activité au sens du Bureau International du Travail (BIT) (soit actif occupé, chômeur, autre chômeur, étudiant et autre inactif) ; et de la situation dans laquelle le jeune déclare être au moment de l'enquête. L'occupation détermine le degré d'invisibilité du jeune. Il est courant qu'un jeune ait plusieurs occupations, telles que celle d'être étudiant et salarié. Il peut aussi être jeune au foyer (JF) tout en touchant le RSA.

Si un individu identifié comme jeune au foyer déclare une autre occupation, cette occupation primera sur son statut de (JF). Par exemple un jeune au foyer touchant le RSA, sera considéré comme un jeune touchant le RSA, si un jeune au foyer déclare faire des études, il sera considéré comme un étudiant.

Si un jeune touchant le RMI/RSA/API déclare une occupation autre que JF, alors cet autre statut primera. Un chômeur au RSA sera identifié comme chômeur. Un JF chômeur sera chômeur. Un étudiant chômeur sera comptabilisé comme étudiant. Il est possible qu'un jeune déclare travailler sans avoir pu identifier son statut (CDI, CDD, temps plein/partiel ...)

Pour le reste des statuts possible du jeune, l'ordre de priorité est le suivant CDI < CDD < Temps partiel subi < Intérim < Apprentis < Contrat aidé < Formation continue < Formation initiale. Si un jeune déclare être à la fois en CDI et en CDD, alors on le considèrera en CDD (aucun cas observé de 2005 à 2012). Si un jeune en CDI ou CDD est en temps partiel subi, alors il sera comptabilisé en temps partiel. Mais ce temps partiel sera reconsidéré en intérim, en apprentissage en contrat aidé ou en formation si l'une de ces situations est déclarée en parallèle du temps partiel subi.

e) Zone Urbaine Sensible (ZUS)

Cette variable est donnée par l'EEC. Soit l'individu enquêté vit en ZUS, soit il n'y vit pas. L'INSEE définit les ZUS comme telles : « *Territoires infra-urbains définis par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la Politique de la Ville, en fonction des considérations locales liées aux difficultés que connaissent les habitants de ces territoires. La loi du 14 novembre 1996 de mise en œuvre du pacte de relance de la Politique de la Ville distingue trois niveaux d'intervention : les*

zones urbaines sensibles (ZUS) ; les zones de redynamisation urbaine (ZRU) ; les zones franches urbaines (ZFU). »

f) la catégorie socio-professionnelle (PCS) des parents

L'EEC informe sur la PCS du père et celle de la mère. Elle a d'abord été réduite de 24 postes aux sept suivants : non renseignés, agriculteurs, commerçants artisans ou chefs d'entreprise, cadres, professions intermédiaires, employés, ouvrier et sans activités. La PCS des parents est définie en fonction de la PCS du père sauf si la mère est cadre ou si le père ne travaille pas.

3.2 Premiers résultats : les 15-29 ans « invisibles » en France, entre 2005 et 2012

Tableau 2-13 : Décompte des « invisibles » / classe d'âge et année

Classe d'âge	15-19			20-24			25-29		
Année	2005	2009	2012	2005	2009	2012	2005	2009	2012
Ensemble des jeunes	3 834 287	3 687 590	3 678 880	3 733 253	3 786 054	3 701 120	3 666 452	3 862 626	3 743 369
Visibles	3 495 251	3 373 158	3 384 097	2 507 247	2 507 570	2 451 519	2 421 796	2 603 795	2 349 341
En formation	3 440 200	3 332 323	3 348 387	1 554 569	1 566 717	1 685 851	204 908	219 310	248 525
En formation initiale	3 418 633	3 281 010	3 302 628	1 514 552	1 474 944	1 570 200	194 397	174 947	199 286
En formation continue	4 884	32 488	32 414	12 383	71 094	85 043	7 920	40 802	41 393
En apprentissage	16 683	18 825	13 345	27 634	20 679	30 608	2 591	3 561	7 846
En emploi stable	55 051	40 835	35 710	952 678	940 853	765 668	2 216 888	2 384 485	2 100 816
En emploi temps plein et partiel volontaire CDI	51 966	39 097	32 518	920 858	900 180	723 944	2 108 094	2 232 988	1 940 549
Entrepreneurs	3 085	1 738	3 192	31 820	40 673	41 724	108 794	151 497	160 267
En situation particulière	-00	-00	-00	-00	-00	-00	-00	-00	-00
En insertion vers la vie active	218 417	248 717	232 339	986 560	1 128 762	1 118 847	905 015	1 006 734	1 126 954
Invisibles de degré 1 - En emploi précaire	86 621	71 279	63 757	558 712	574 262	579 667	534 554	514 947	597 897
En CDD	37 650	33 736	30 994	241 978	283 316	272 036	278 562	266 479	331 968
En contrat aidé	10 876	6 133	5 815	61 354	61 004	48 245	60 550	40 286	36 695
En intérim	20 690	12 168	11 707	135 627	94 647	111 633	81 436	79 689	83 891
En temps partiel subi	17 405	19 242	15 241	119 753	135 295	147 753	114 006	128 493	145 343
Invisibles de degré 2 - En suivi long	131 796	177 438	168 582	427 848	554 500	539 180	370 461	491 787	529 057
Inscrit à Pôle emploi avec ou sans indemnité	129 454	175 397	166 262	419 781	546 187	531 298	362 600	482 126	517 049
Touchant le RSA	330	526	2 320	2 088	3 836	7 882	5 433	5 692	12 008
Parent isolé sans emploi sans formation	2 012	1 515		5 979	4 477		2 428	3 969	
Invisible degré 4 - Ni en formation, ni en emploi, ni en accompagnement	120 619	65 715	62 444	239 446	149 722	130 754	339 641	252 097	267 074
Jeune au foyer	105 812	12 978	16 379	225 997	83 947	78 049	326 142	196 072	197 612
Pas d'occupation trouvée	14 807	52 737	46 065	13 449	65 775	52 705	13 499	56 025	69 462
Jeunes NEET	60 781	259 577	237 014	157 587	704 160	673 912	175 415	726 246	775 098

Après avoir décrit les informations concernant le logiciel et les variables clés, nous proposons un premier tableau⁸⁹ qui servira de base à la présentation de nos résultats, ainsi qu'à la réalisation des analyses croisées proposées pour affiner la sociologie des jeunes concernés par l'invisibilité. Pour une meilleure lecture, il est nécessaire de prendre en compte le fait, qu'en 2012, l'indemnisation des jeunes parents isolés est associée au RSA, donc comptabilisée comme telle, ce qui cependant ne modifie pas les résultats puisque nous les avons insérés tous les deux dans le suivi long, en degré 2 d'invisibilité.

Nous ne procédons pas à l'analyse de ce tableau de résultats dans ce chapitre mais nous pouvons néanmoins augurer des problèmes d'insertion accentués, en 2012, pour la tranche d'âge des 25-29 ans, conséquence vraisemblable de la diminution des emplois stables, constatée entre 2008 et 2012, et remplacés en grande partie par des emplois précaires, CDD ou intérim.

Conclusion du chapitre 1 : La création de nouvelles statistiques proposant des degrés d'invisibilité pour les jeunes 15-29 ans

En conclusion de ce premier chapitre, nous pouvons dire que, malgré les différences non négligeables entre les données de l'Enquête emploi en continu (EEC) et celles des sources diverses, nous proposons un décompte définitif de l'invisibilité basé sur l'EEC plus homogène, évitant ainsi les doublons. Il a été conçu pour mettre en lumière les difficultés d'insertion des jeunes selon leur âge et leur situation. C'est pourquoi nous avons scindé les résultats par tranches d'âge significatives, représentant des périodes dédiées, en moyenne, à la formation initiale (15-19 ans), à la formation supérieure ou professionnelle (20-24 ans) puis à l'emploi 25-29 ans) et sur une période s'étalant sur sept ans entre les années 2005 (avant la crise financière et des subprimes), 2009 (fin de crise) et 2012 (trois ans après la crise et début de notre recherche), et cela pour voir notamment l'impact de ces crises successives sur la mise à l'emploi des jeunes. Nous avons créé trois degrés d'invisibilité représentant les jeunes en emploi précaire – en invisibilité de degré 1 ; en suivi long et accompagné – en invisibilité de degré 2 – et enfin sans statut – en invisibilité totale de degré 4. Nous réservons le degré 3 (suivi court) pour un travail ultérieur, n'ayant pas les données nécessaires à son calcul et à l'élimination des doublons.

De fait, notre choix de base de données produit une évaluation basse, moins spectaculaire que si nous avions choisi les bases de données diverses mais qui étaient susceptibles de comporter des doublons et des incompatibilités entre les données. Il conviendra de noter que le type d'enquête choisi (EEC), occulte notamment les jeunes sans domicile fixe, représentant aujourd'hui plus de 30% de cette population selon les organisations humanitaires sur le terrain⁹⁰. Cela n'a pas une incidence directe sur nos résultats mais comptera dans la partie suivante, puisqu'il s'agit, ensuite, de proposer une analyse fine des résultats en utilisant des tableaux dynamiques croisés, et cela en fonction des classes d'âge, du logement, et des situations et origines sociales et géographiques des jeunes, afin de faire émerger les données sociologiques de nos « invisibles ». Cependant nous pouvons d'emblée remarquer les écarts nets des résultats suivant l'âge du jeune : plus il vieillit, plus il est en risque d'invisibilité totale. Ce qui pose la question des dispositifs conditionnés par la classe

⁸⁹ Sources : Données Enquête emploi en continu, INSEE - Calculs des auteures.

⁹⁰ Entretien en septembre 2012 avec des maraudeurs lyonnais et parisiens chargés de proposer, le soir, de l'aide aux SDF dans la rue. Ils nous ont alors affirmé qu'ils représentaient à cette époque, plus d'un tiers des SDF, soit environ 40 000 à 50 000 jeunes sur tout le territoire français, avec une forte concentration dans les métropoles.

d'âge, qui peuvent être une solution pour gérer le « flux » des exclus mais en aucun cas le « stock » installé en invisibilité durable.

Chapitre 2 : La mesure du « stock » alimenté par le « flux »

Nous allons exploiter dans ce chapitre les résultats du tableau 2-13 du décompte de l'invisibilité par classe d'âge pour les années 2005, 2009 et 2012. Pour mémoire, la complexité du phénomène réside principalement dans la confusion entre le « flux » et le « stock » qui sont bien deux catégories distinctes de situations des jeunes, selon qu'ils appartiennent à l'une ou à l'autre. Subséquemment à ces deux catégories, il nous a semblé utile de construire ces degrés d'invisibilité, parce que les réponses doivent être adaptées à la problématique du jeune, et nous avons vu qu'elles sont multiples et inscrites dans une temporalité. Ainsi les 15-29 ans se décomposent en cinq catégories⁹¹, selon notre classement et notre décompte. En France, nous avons :

Tableau 2-14 : Cinq catégories de jeunes

- les jeunes « visibles » sur la « voie royale » en éducation initiale, en formation ou en emploi durable, soit 8 184 957 représentant 73,6 % des 15-29 ans ;
- les jeunes en invisibilité de degré 1 en emploi précaire, soit 1 241 321, représentant 11,16 % des 15-29 ans ;
- les jeunes en invisibilité de degré 2 en suivi long, soit 1 236 819, représentant 11,12 % des 15-29 ans ;
- les jeunes en invisibilité de degré 3 en suivi court, pour lesquels nous ne disposons pas des éléments nécessaires à la construction du décompte de ce degré⁹², qu'il ne faut pas négliger totalement pour autant ;
- les jeunes en invisibilité totale de degré 4 ni en éducation, ni en formation, ni en emploi, ni en accompagnement, soit 460 272 – fourchette basse, représentant 4,14 % des 15-29 ans.

Concernant le degré 3 d'invisibilité, nous devrions y trouver beaucoup de doublons. En effet, les jeunes vont essayer, de leur propre chef – ou sur les conseils des acteurs de terrain que l'on retrouve comme prestataire en degré 1 ou 2 – de consulter les CIO, PAIO, BIJ, PIJ, point d'écoute, etc. Ils sont en mode « zapping » et veulent rester maître de leurs consultations, mais nous pouvons retenir que ce sont des structures qui reçoivent, en premier accueil, tous les jeunes qui le souhaitent, sur le mode du volontariat et de l'anonymat. Cette précision apportée, pour compléter notre décompte des « invisibles », il nous semble important de les comparer à celui des NEET.

⁹¹ Les chiffres sont arrondis à l'unité supérieure et issus d'un travail de compilation des statistiques existantes – INSEE, DARES, DGESCO, DEPP, MGI/MLDS, PMJS, DREES, Missions locales... pour créer de nouvelles statistiques. Ils seront finalisés et publiés pour la soutenance de thèse fin 2016.

⁹² En l'état de notre connaissance des processus de construction des bilans chiffrés par les structures d'accueil, nous faisons l'hypothèse que nos « invisibles » de degré 3 se retrouveraient en doublon en degrés 1, 2 et 4.

Tableau 2-15 : Comparatif des « invisibles » et des NEET⁹³

Comparatif Invisibles/NEET	Nombre en 2012	Part en 2012
Ensemble des jeunes	11 123 369	100,00 %
Visibles	8 184 957	73,58 %
Invisible degré 1	1 241 321	11,16 %
Invisible degré 2	1 236 819	11,12 %
Invisible degré 4	460 272	4,14 %
Total des invisibles	2 938 412	26,42 %
Total des NEET selon la DARES fin 2012	(reconstitué) ≈1 679 629	15,1 % ⁹⁴
Total des NEET selon l'OCDE début 2013	≈1 900 000	17,1 % ⁹⁵
Dont NEET démissionnés selon l'OCDE début 2013	≈900 000	(reconstitué) 8,1 %

Des chiffres qui parlent d'eux-mêmes, parce que si nos travaux de recherche nous ont permis de dénombrer les jeunes « invisibles », il est important de les situer sur l'échelle des NEET, connue des acteurs publics et des médias, donc des citoyens lambda. Nous avons 2 938 412 jeunes « invisibles » ou en « risque » de le devenir ; 1 900 000 jeunes NEET⁹⁶ ; dont 900 000 jeunes NEET qui ne chercheraient même plus de solution⁹⁷ ; 460 272 jeunes en invisibilité totale de degré 4⁹⁸, fourchette basse. Nous avons construit la part de NEET démissionnés en 2012 en le reconstituant avec le nombre de NEET et sa part de la population des jeunes⁹⁹, puisque le comptage de la population des jeunes n'est pas identique suivant la base de données utilisée, nous avons choisi arbitrairement une méthode à laquelle nous nous tiendrons pour le reste de la recherche, sur la base de l'Enquête emploi en continu.

La mesure du « stock » des « invisibles » est une donnée sociologique d'importance puisqu'elle doit permettre aux décideurs politiques d'adapter l'offre aux besoins réels de la population des jeunes concernés. Néanmoins, une quantité seule ne sert pas à la compréhension fine des situations sociales. Il est important d'analyser ces chiffres aux prismes de plusieurs problématiques considérées comme des freins à l'insertion des jeunes. L'accès au logement, et particulièrement la décohabitation, en est une, la Profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS) des parents en est une autre pour mesurer notamment l'impact des origines socioculturelles des jeunes, et enfin la zone géographique d'habitation (« ZUS » et « non-ZUS ») est l'un des éléments clé étroitement lié à l'insertion professionnelle et, de fait, aux politiques publiques territoriales et régionales.

⁹³ Sources : Données Enquête emploi en continu, INSEE - Calculs des auteures.

⁹⁴ Sources : DARES 2013-073 - Emploi et chômage des 15-29 ans en 2012. Récupéré du site : <http://travail-emploi.gouv.fr/etudes-recherches-statistiques-de-76/etudes-et-recherches-77/publications-dares-98/dares-analyses-dares-indicateurs-102/2013-073-emploi-et-chomage-des-15,17211.html>

⁹⁵ Sources : OCDE. Récupéré du site : www.oecd.org/eco/documentsdetravail et <http://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=ECO/WKP%282013%2933&docLanguage=FR>

⁹⁶ Sources de la DARES, cette différence s'explique notamment par la non-prise en compte des emplois précaires dans le calcul des NEET.

⁹⁷ Chiffres proposés par les médias : Pascale Krémer, *Le Monde* du 1er juillet 2013, *Ces 900 000 jeunes inactifs découragés de tout*, Repris par le CAE, voir ci-dessous.

⁹⁸ Chiffres construits pour cette recherche, susceptible d'augmenter en résolvant le problème du choix et de la compatibilité des bases de données.

⁹⁹ Sources : INSEE, enquêtes Emploi 1975-2012 ; calculs DARES.

Nous aurions pu aborder d'autres sujets, celui du handicap¹⁰⁰ ou du genre par exemple, mais cela aurait rallongé notre recherche d'autant. Par ailleurs, l'évolution dans le temps du nombre de jeunes précaires, est à resituer dans son contexte géopolitique, socioéconomique et culturel. Un simple tableau de ce type ne permet pas d'analyser les résultats. Nous proposons en conséquence d'élargir notre champ d'explication dans ce chapitre.

1. Combien de jeunes sont « invisibles » ou en situation précaire ?

Ce tableau de décompte est le résultat de la création des nouvelles statistiques décrites dans le chapitre précédent. Il est important de l'étudier en préalable pour mieux comprendre les analyses qui vont suivre. Il dénombre et les jeunes selon l'année et leur statut – ou leur non-statut – et indique les taux de variations entre les années étudiées. Il montre également la nécessité de travailler sur des chiffres et sur des taux parce que les populations évoluent.

Tableau 2-16 : Une évolution dangereuse sur sept années¹⁰¹

15-29 ans						Classe d'âge
2005	Part en 2005	2009	Part en 2009	2012	Part en 2012	Année
11 233 992	100	11 336 270	100	11 123 369	100	Ensemble des jeunes
	74,99	8 484 523	74,84	8 184 937	73,58	Visibles
5 199 677	46,29	5 118 350	45,15	5 282 763	47,49	En formation
5 127 582	45,64	4 930 901	43,50	5 072 114	45,60	En formation initiale
25 187	0,22	144 384	1,27	158 850	1,43	En formation continue
46 908	0,42	43 065	0,38	51 799	0,47	En apprentissage
3 224 617	28,70	3 366 173	29,69	2 902 194	26,09	En emploi stable
3 080 918	27,42	3 172 265	27,98	2 697 011	24,25	En emploi temps plein et partiel volontaire CDI
143 699	1,28	193 908	1,71	205 183	1,84	Entrepreneurs
	10,50	1 160 488	10,24	1 241 321	11,16	Invisibles de degré 1 - en emploi précaire
558 190	4,97	583 531	5,15	634 998	5,71	En CDD
132 780	1,18	107 423	0,95	90 755	0,82	En contrat aidé
237 753	2,12	186 504	1,65	207 231	1,86	En intérim
251 164	2,24	283 030	2,50	308 337	2,77	En temps partiel subi
	8,28	1 223 725	10,79	1 236 819	11,12	Invisibles de degré 2 - en suivi long
911 835	8,12	1 203 710	10,62	1 214 609	10,92	Inscrit au chômage à Pôle emploi avec ou sans indemnité
7 851	0,07	10 054	0,09	22 210	0,20	Touchant le RSA
10 419	0,09	9 961	0,09	-00	-00	Jeunes parents isolés
	-00	-00	-00	-00	-00	Invisibles de degré 3 - en Suivi court
	6,23	467 534	4,12	460 272	4,14	Invisibles de degré 4 (degré absolu) - ni en éducation, ni en formation, ni en emploi, ni en accompagnement

Claire Bernot-Caboche - Les « invisibles »

31

En effet, nous devons prendre en considération l'évolution à la hausse de la population des jeunes 15-29 ans en 2009 suivi d'une baisse sensible en 2012 repassant en-dessous du seuil de 2005. C'est

¹⁰⁰ Si nous nous attachons par exemple aux enfants autistes, seulement 20 % d'entre eux sont scolarisés en milieu ordinaire, 37 % sont accueillis en IME et quarante mille ne sont pas scolarisés. Est-ce raisonnable ? Sachant que le seul vecteur d'une réelle intégration sociale des jeunes autistes passe par l'école, où l'apprentissage du regard des autres sur sa maladie et l'apprentissage de la différence par les « valides », sont effectivement des facteurs de socialisation. Bien évidemment quelques formes de handicap ne permettent pas cette mixité sociale – valides – non valides – au sein de l'Éducation nationale. Mais tous ceux qui peuvent l'être, devraient être scolarisés pour éviter de leur faire subir la « double peine » du handicap et de l'exclusion, et tous les autres devraient être pris en charge dans un institut spécialisé, ce qui n'était pas le cas en 2012.

¹⁰¹ Sources : Données Enquête emploi en continu, INSEE - Calculs des auteurs.

pourquoi la part des jeunes est plus parlante que leur nombre. La première lecture de ce tableau consiste à vérifier notre hypothèse de départ, misant sur une aggravation de la situation après 2009. En effet, nous constatons une légère augmentation de la part des « invisibles » de degré 4, due notamment à la diminution des « visibles » en formation initiale, mais également à l'augmentation des jeunes inscrits à Pôle emploi, en suivi long. L'emploi précaire (CDD, temps partiel subi et intérim), le degré 1 d'invisibilité, a tendance à minimiser ce résultat. Mais ils ne constituent pas la solution pour diminuer la précarisation des jeunes. Nous verrons pourquoi.

Pour compléter ces informations préalables, environ un tiers des jeunes « invisibles » de degré 4 en 2005 a été transféré à Pôle emploi en 2009, ce qui provoque mécaniquement un transfert des jeunes « invisibles » de degré 4 en degré 2 sur cette même période. C'est vrai concernant les trois tranches d'âge. Nous pouvons remarquer également que les jeunes parents isolés comptabilisés en 2005 et 2009 en suivi CAF ont été transférés en suivi RSA, mais là, cela n'a pas d'incidence sur le degré 2 puisque nous restons dans le cadre d'un suivi long. Sachant cela, les « invisibles » de degrés 1, 2 et 4 ont globalement augmenté entre 2009 et 2012. Notamment, les « invisibles » de degré 1, en emploi précaire, qui ont subi une augmentation de presque un point.

Une explication possible : les entreprises embauchent aujourd'hui majoritairement les jeunes en contrats précaires¹⁰² dont (intérim, apprentis, CDD et contrats aidés) plutôt qu'en CDI. C'est un facteur de précarité supplémentaire pour cette jeunesse, sachant que les 30-49 ans et les 50 ans et plus sont embauchés, respectivement, seulement à 7,9 % et 5,3 % en contrat précaire¹⁰³. C'est une des données sociologiques actuelle. L'observatoire des inégalités¹⁰⁴ a mis à jour en 2011 que la précarité était devenue la règle en matière d'emploi des jeunes. Cette dimension n'a d'ailleurs fait que s'accroître puisque, dans *Le Monde* du 27 novembre 2014, le journaliste Jean-Baptiste Chastand explique dans son article intitulé *Les précaires en première ligne du chômage*¹⁰⁵ :

Si les embauches reculent globalement, la part de celles en CDD augmente. Les chiffres publiés le 21 novembre 2014 par le service statistique du ministère du Travail, la DARES, sont venus le prouver : jamais la France n'a eu autant recours aux contrats courts. La France a notamment battu au deuxième trimestre 2014 son record de la part d'embauches en CDD. Selon la DARES, la part des CDD a atteint 84,2 % dans les entreprises de plus de dix salariés au deuxième trimestre 2014, un record historique. Les chiffres des URSSAF, disponibles pour l'ensemble des entreprises, sont encore pires, avec 87 % des embauches en CDD au troisième trimestre, là aussi du jamais vu. Pis, l'explosion des CDD concerne surtout ceux de moins d'un mois, avec des contrats toujours plus courts. La taxation de ces contrats, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2013, n'a pour l'instant rien changé à cette tendance. Cependant, si les embauches en contrats flexibles augmentent, la part des salariés en CDI reste relativement stable depuis le début des années 2000, tournant autour de 87 %. La précarité s'est en fait concentrée sur les salariés déjà précaires, l'accès au CDI étant toujours plus compliqué. Une fois le CDI obtenu, les salariés restent relativement bien protégés contre le chômage. Cette tendance a conduit à faire des contrats courts l'indicateur-phare du marché du travail. Nous pouvons rajouter que les jeunes sont les principales victimes de cette précarité dans l'emploi. En effet, quand ils arrivent à

¹⁰² Voir le graphique en page 201 de la thèse.

¹⁰³ Sources : INSEE - Enquête emploi - données 2011, Population active occupée. Schéma repris du site de l'Observatoire des inégalités. Récupéré du site : <http://www.inegalites.fr/spip.php?article461>

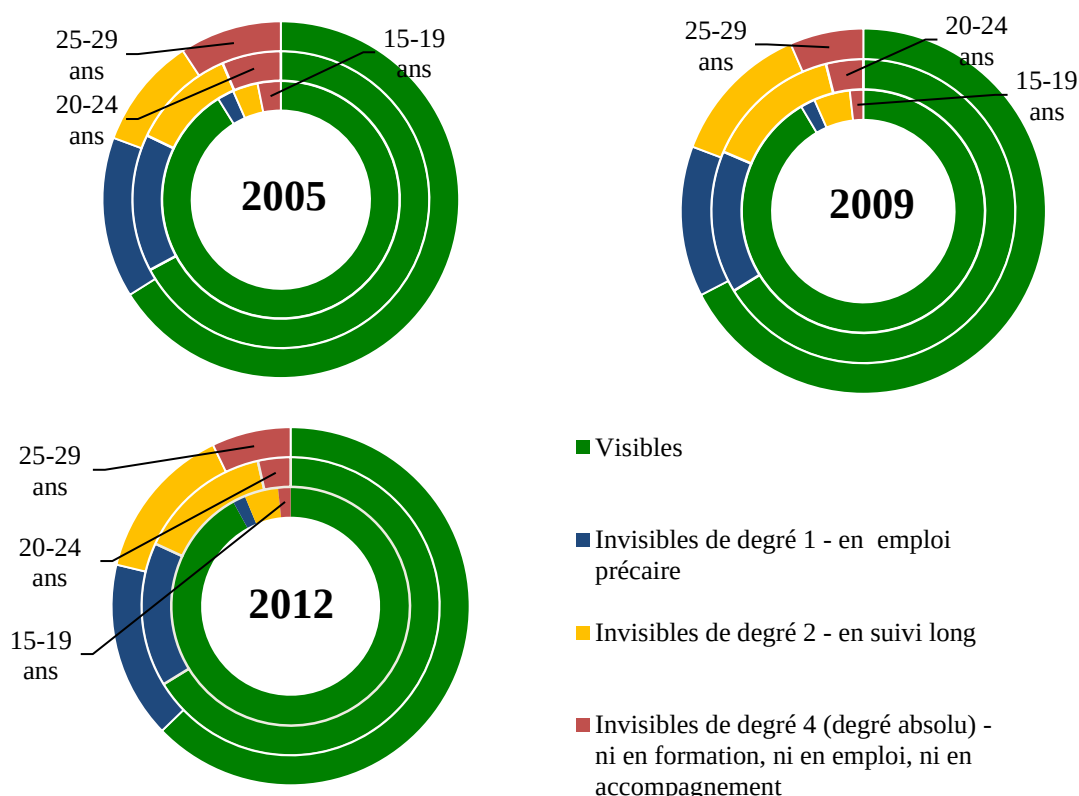
¹⁰⁴ Voir l'illustration page 201 de la thèse.

¹⁰⁵ Récupéré du site : http://www.lemonde.fr/emploi/article/2014/11/27/les-precaires-restent-aux-premieres-loges-du-chomage_4529871_1698637.html#fsAPr2jkFycjgMd.99

obtenir le sésame que représente leur premier emploi, il n'est majoritairement plus synonyme de leur envol vers l'autonomie.

Nous observons très clairement, sur le graphique suivant, l'augmentation globale du nombre des « invisibles » liée à l'âge des jeunes et cela, toutes catégories confondues. L'invisibilité totale de degré 4 prend une part importante de cette augmentation, et particulièrement pour les 25-29 ans. De plus, concernant l'évolution dans le temps de l'invisibilité des jeunes, nous voyons que la part des « visibles » a tendance à diminuer doucement en 2012, mais nettement, et particulièrement pour les 25-29 ans, ce qui mécaniquement provoque l'augmentation de la part des « invisibles ». Il est intéressant également d'observer, sur les cercles correspondants à l'âge des jeunes, l'écart des taux de jeunes en invisibilité entre 20-24 et 25-29 ans s'inverser dans des proportions assez importantes, et de fait, inquiétantes entre 2009 et 2012. Nous y reviendrons plus en détail, mais nous pouvons déjà poser une première hypothèse, en période de chômage massif, il n'y a pas de solutions proposées aux plus âgés des « invisibles » alors que l'offre de formation pour les 15-19 ans et l'offre d'emploi aidé associé à l'offre d'accompagnement concernant les 20-24 ans protégeraient de l'invisibilité partielle ou totale.

Graphique 2-17 : Répartition des jeunes selon leur degré d'invisibilité, par année et par classe d'âge¹⁰⁶



Sofiane nous a fait remarquer : « les couleurs de ce graphique rappellent celles des feux tricolores, si vous le franchissez au : vert tout va bien continuez votre chemin, bleu risque

¹⁰⁶ Sources : Données Enquête emploi en continu, INSEE - Calculs des auteures.

de sortie du chemin, fragilité ne foncez pas soyez prudent, jaune attention danger, faites-vous accompagner et rouge danger absolu, c'est l'accident assuré, la sortie du chemin de la vie. »

2. Trois degrés d'invisibilité liés à la précarité au-delà des jeunes « invisibles »

Nous comptons 2 938 412 jeunes de 15-29 ans en situation de précarité pendant leur période d'insertion vers la vie active, représentant 26,4 % de la population des jeunes entre 15 et 29 ans révolus. Il nous faut donner une définition de la précarité afin de pouvoir traiter les degrés d'invisibilité liés à ce vecteur. De nombreux jeunes de la génération Y ne peuvent pas se reposer sur du temps long et stable pour commencer à construire leur vie, à bâtir une famille, un foyer, un avenir professionnel et personnel. Ils ont intégré cette précarité dans leur mode de vie, ils « pensent précaire », ils « vivent précaire ».

La définition officielle de l'État français (Joseph Wresinski, 1987) révèle à elle seule les difficultés actuelles de la société – au vu du nombre d'individus concernés – et particulièrement celles des jeunes inscrits dans cette société : *« la précarité est l'absence d'une ou plusieurs des sécurités permettant aux personnes et aux familles d'assumer leurs responsabilités élémentaires et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut-être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives. Elle conduit le plus souvent à la grande pauvreté quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence, qu'elle tend à se prolonger dans le temps et devient persistante, et qu'elle compromet ainsi gravement les chances de reconquérir ses droits et de réassumer ses responsabilités, par soi-même, dans un avenir prévisible. »*

Le terme « précarité »¹⁰⁷ pour le Centre d'observation de la société, *« fait souvent référence à la précarité du contrat de travail. La montée du chômage s'est accompagnée d'une progression du nombre d'emplois « précaires ». Généralement, on regroupe sous ce label les personnes employées en contrat à durée déterminée, en intérim, en apprentissage, en stage ou en contrat aidé. Mais cet ensemble ne comprend pas les emplois précaires non-salariés que l'on ne sait pas mesurer, leur statut étant par définition précaire. Le fait d'inclure l'apprentissage au sein de la précarité est débattu : il s'agit bien d'un statut précaire, mais il est complété par une formation. Il est intégré par l'INSEE avec l'ensemble des autres contrats précaires, sous l'appellation « formes particulières d'emploi ». »* D'une manière plus globale, la précarité peut faire référence aux difficultés sociales en général, incluant la pauvreté, le chômage, le temps partiel subi ou d'autres problématiques, comme le surendettement. Voici quelques définitions pour mieux saisir la diversité de ce phénomène et de ses significations.

La précarité face au marché du travail nous amène à étudier la perception de précarité qui sera fortement dépendante de l'existence d'un chômage massif et de l'absence de fluidité du marché de l'emploi. En effet, plus il est aisé de changer d'emploi et d'en trouver un autre, moins le risque de perdre l'emploi actuel, ou que sa qualité se détériore, prend d'importance. La précarité potentiellement ressentie dans un système rigide où l'on ne peut pas changer facilement d'emploi durable, s'intensifie avec notamment la succession d'emplois de courte durée et l'éventualité d'un licenciement. Les groupes sociaux les plus à même d'être victimes de précarité sont donc les

¹⁰⁷ Récupéré du site le 15 janvier 2015 : <http://www.observationsociete.fr/pr%C3%A9carit%C3%A9>

groupes travaillant dans des secteurs où il est difficile de trouver un bon emploi et d'en changer. Le chômage de longue durée, augmentant le risque, et des revenus faibles ne permettant pas un filet de sécurité suffisant, sont donc les principales causes de précarité dues au travail.

La précarité relationnelle est un état d'instabilité des relations, entre individus, au sein de la société, qui peut se traduire par un appauvrissement des interactions sociales, voire à l'isolement social.

La précarité affective est un état dans lequel une personne se sent dépourvue de la possibilité de recevoir ou de donner des affects. La précarité affective peut être générée par de la précarité sociale, par différentes formes de maladies psychiques ou même physiques. Elle est souvent liée à un isolement social bien qu'elle puisse aussi survenir chez des personnes très bien insérées.

La précarité au sein de la famille peut être un élément déterminant (Zygmunt Bauman, 2013). Que la famille soit fidèle aux traditions religieuses (judéo-chrétiennes, musulmanes, etc.), ou qu'elle puisse prendre davantage de libertés face à celles-ci, change drastiquement les types de précarité potentielle au sein d'une cellule familiale. Par exemple, sans l'autorisation du divorce, un couple qui ne s'entend plus n'a pas la possibilité de mettre un terme à cette précarité relationnelle. En contrepartie, lorsque la séparation est autorisée, d'autres types de précarité s'accroissent. Par exemple davantage de familles monoparentales, ou simplement la précarité du divorcé ne l'ayant pas forcément souhaité, pouvant avoir du mal à refonder une famille. Un autre élément important de précarité au sein de la famille peut également être l'éloignement entre les individus d'une même famille. Soit intergénérationnelle avec le départ en maison de retraite, soit au sein des couples avec des métiers nécessitant de fréquents déplacements, ou encore l'éloignement imposé par une scolarité (notamment pour des études supérieures).

La précarité des conditions de vie qui peuvent ne pas être acceptables, peut être destructrice. Avoir un fort risque d'habiter un logement insalubre, un logement temporaire inadapté, voire aucun logement sont des exemples de précarité de condition de vie. Des termes apparaissent ou redeviennent d'actualité : « cabanisation », bidonville, Sonacotra, squat, expulsion, SDF. L'impact global de la précarité sur le corps social, peut se traduire par :

Tableau 2-18 : Impact de la précarité sur les conditions de vie des personnes

- Une dégradation des conditions de travail (un travailleur en situation précaire n'est pas en position de force pour défendre ses droits) ;
- Une dégradation de la santé physique ou mentale : la plupart des indicateurs de comportement et de santé sont altérés dans toutes les catégories de populations classées en situations de précarité (par opposition à celles qui ne le sont pas) ;
- Des difficultés à développer une vie sociale (ex : quitter le domicile parental, fonder une famille...) ;
- De la défiance envers les médias de masse. Une partie des personnes touchées par la précarité diminue leur temps consacré aux actualités, une minorité se tourne vers des médias alternatifs ;
- Une révolte contre l'organisation sociale (les salariés en situation précaire auront davantage tendance à s'opposer au système).

Zygmunt Bauman (2011) emprunte respectivement à Pierre Bourdieu et Cornelius Castoriadis les concepts pour définir la contre-utopie contemporaine : c'est « *l'incertitude qui domine : si le totalitarisme « moderne » n'est plus d'actualité, de nouvelles formes d'institutionnalisation de*

l'oppression restent à craindre, à travers notamment cette « précarisation sociale » et ce « règne de l'indifférence ». » Pour ce sociologue, « l'ambition à trouver dans la modernité un équilibre satisfaisant entre liberté et sécurité, et donc à assurer les conditions d'une authentique émancipation » n'est plus ancrée dans l'œuvre de l'État et ne peuvent apporter que de la précarité pour la très grande majorité des personnes, avec toutes les conséquences et les risques attendus. Une étude française de 2003 cite des enquêtes américaines, qui ont établi que les facteurs suivants (dont l'origine peut être la précarité) sont des facteurs de risque pour la santé :

Tableau 2-19 : Impact de la précarité au travail sur les personnes

- L'absence d'estime de soi ;
- Le sentiment de dévalorisation personnelle ;
- Le manque d'autonomie dans son travail ;
- Le sentiment de ne pas utiliser toutes ses compétences ;
- Le sentiment de ne pas recevoir l'estime que l'on pense mériter.

Précarité qui peut basculer à tout moment en pauvreté. Le seuil de pauvreté, fixé par convention à 60 % du niveau de vie médian de la population, s'établit à 987€ mensuels en 2012. La pauvreté, mesurée par référence à ce seuil, concerne 8,5 millions de personnes (13,9 % de la population)¹⁰⁸. Son intensité augmente : le niveau de vie des personnes pauvres est relativement plus éloigné du seuil de pauvreté, et particulièrement, la pauvreté s'accroît parmi les familles monoparentales : leurs revenus d'activité baissent, dans un contexte où les prestations sociales sont peu revalorisées. Ces millions de pauvres en France nous obligent à réfléchir aux liens entre pauvreté et précarité qui sont attachées à deux notions à la fois distinctes et liées. *« Dans les faits, les populations subissant une situation de précarité se recoupent souvent avec celles en situation de pauvreté. Cependant les deux populations ne se recouvrent pas exactement : une personne en situation de précarité n'est pas forcément – ou pas tout de suite – en situation de pauvreté »*. Les restos du cœur disent accueillir 25 % de jeunes bénéficiaires âgés de 18 à 31 ans, ce qui corrobore nos résultats. Une fois posés les principes de la précarité, nos statistiques permettent de compter précisément les jeunes précaires entre 15 et 29 ans révolus et de les classer suivant des degrés que nous avons nommés « degrés d'invisibilité » ou de risque de le devenir, permettant de sérier les difficultés grandissantes des jeunes et de les catégoriser suivant une logique mettant en relation individu et statut.

2.1 Critères d'invisibilité de degré 1 liés à l'emploi précaire

En 2012, ils sont 1 241 321 jeunes dans ce premier degré d'invisibilité, donc en situation de précarité liée à l'emploi non stable, en CDD, en Contrat unique d'insertion (ou autre contrat aidé), en intérim, en temps partiel subi ou encore en Volontariat ou en Service civique, représentant 11,2 % de la population des jeunes entre 15 et 29 ans révolus en 2012.

En mai 2000, le rapport du Commissariat général du Plan, Minima sociaux, revenus d'activité, précarité, présidé par Jean-Michel Belorgey, propose une explication, et un état des lieux inquiétant, sur la répartition du travail et les problèmes liés à la précarité :

¹⁰⁸ Récupéré du site de l'INSEE le 15 janvier 2015 : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1513

Depuis vingt ans, le régime de travail a changé, les statuts d'emploi se sont diversifiés, ébranlant notre système de protection sociale dont le financement repose sur l'emploi stable. Le chômage réduit les recettes de l'assurance chômage et augmente les dépenses d'indemnisation. Le nombre de chômeurs non indemnisés s'est accru. Les réformes successives pour sauvegarder un système de plus en plus déséquilibré se sont faites sans lien avec les autres éléments de la protection sociale (aide sociale, solidarité, allocations familiales, vieillesse). Le RMI, créé en 1988 pour pallier les situations de besoin les plus criantes, a révélé un nombre croissant de personnes, passant entre les mailles d'une protection sociale que l'on avait cru généralisée. [Nos invisibles de degré 4 s'inscrivent, a minima, dans cette population sans protection]

Il faut trouver des mesures susceptibles de remédier rapidement à ces problèmes d'urgence sociale pour préserver la démocratie, comme le démontrent les derniers mots de la conclusion du rapport : « le droit des plus faibles, reste en-deçà du droit, et ne leur assure pas la citoyenneté ». Aujourd'hui nous pourrions ajouter, quatorze ans après, que la situation ne s'est pas arrangée et qu'elle touche un nombre alarmant de jeunes de tous les milieux, avant même qu'ils n'aient pu « goûter » à la vie. À l'aune des années 2015 et 2016 qui ont vu la montée des intégrismes s'accroître dangereusement, il paraît urgent d'agir pour éviter l'implosion de la société.

Quelles conséquences statistiques ces définitions engendrent-elles, sachant que le seul décompte officiel existant, concernant les jeunes précaires, consiste à compter les NEET ? Alors que cette méthode de calcul ne prend pas en compte le salariat précaire. Et pourtant, ce sont des jeunes en danger de décrocher, à tout moment, quand leur emploi précaire ne débouche pas sur un emploi stable. Ils sont souvent, en conséquence, en incapacité de trouver un logement, les propriétaires exigeant des contrats de travail en CDI (*a minima* de 3 ans) pour assurer le paiement des loyers à venir. Beaucoup n'acceptent même pas que les parents soient cautions : ils exigent qu'ils prennent à leur nom le contrat de location, interdisant alors aux jeunes de bénéficier des aides au logement. Quand ils mettent un pied dans la spirale, les difficultés se multiplient inévitablement. L'accès à l'indépendance recule de jour en jour comme un but non atteignable.

2.2 Critères d'invisibilité de degré 2 liés à l'accompagnement long

En 2012, ils sont 1 236 819 à être inscrits au chômage à Pôle emploi, avec ou sans indemnité, à toucher le RSA (dont l'API) ou à être inscrits en CIVIS porté par la Mission locale, représentant 11,1 % de la population des jeunes entre 15 et 29 ans révolus.

La majorité des adultes ne fait pas confiance aux générations montantes, ne les comprend plus. Les conséquences sont dramatiques pour ces jeunes qui, en retour, le leur rendent bien. Pourtant, l'état de jeunesse nécessite un accompagnement sur le long terme. Les parents remplissaient cette tâche dans le passé, mais il faut convenir que cette période s'éternise, et qu'ils ne sont plus les mieux à même de le faire dans la durée, la psychologie des post-adolescents ayant évolué, la compréhension du monde en mutation étant plus complexe et les réseaux de connaissance n'étant plus suffisants pour faciliter l'insertion de leurs enfants, beaucoup de parents abandonnent, non par désintérêt vis-à-vis de leur enfant mais souvent par ignorance des solutions et pire, parfois par lassitude. En 2013, la loi portant obligation pour les entreprises de créer des Contrats de génération valorisant, sous la forme de tutorat, l'accompagnement des jeunes par les seniors, est un exemple concret de la prise de conscience de cette nécessité. Même si cette loi a eu du mal à entrer dans sa phase de mise en œuvre, les entreprises étant peu enclines à créer de nouveaux emplois, cette idée est au cœur d'une politique de l'emploi qui nous paraît intéressante à plusieurs titres : elle permet au jeune d'être mieux intégré dans l'entreprise et valorise le rôle du tuteur, elle favorise les liens intergénérationnels

distendus depuis de nombreuses années, et elle permet la transmission du « savoir-faire » et du « savoir être ».

Plus anciennement, en 1981, la loi portant création des Missions locales a été le départ de cette prise de conscience de l'importance d'accompagner les jeunes 16-25 ans pendant leur période d'insertion dans la vie active. Aujourd'hui elles sont déployées sur tous les territoires, elles sont d'autant performantes que le personnel est professionnalisé, mais ne répondent plus à la demande qui s'est élargie à tous les territoires (« ZUS » et « non-ZUS ») comme nous le constatons dans les analyses croisées qui vont suivre, et aux publics jeunes jusqu'à 30 ans, voire parfois plus. Nous le verrons dans l'analyse concernant l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines dans la troisième partie de notre recherche. En effet, elles correspondaient à une demande très spécifique et concernaient essentiellement les jeunes issus des quartiers sensibles où se concentraient les problématiques d'insertion. Nous pourrions dire que ces structures sont « stigmatisées » et réservées aux publics des cités dans l'imaginaire collectif, et d'ailleurs souvent installées dans ces territoires sensibles. Il faudra se poser la question de leur localisation, afin que tous les jeunes de tous les quartiers puissent y accéder normalement, et surtout naturellement.

Une autre question se pose, comment suivre statistiquement les jeunes en accompagnement long ? Cette question a été centrale dans la détermination de notre sujet de recherche qui a été, pour rappel, posé avant que les statistiques sur les NEET (comptabilisant le « stock ») ne soient publiées, ni que le SIEI (comptabilisant le « flux »), dans sa forme actuelle ne soit mis en œuvre pour suivre les décrocheurs du système de formation initiale. Il reste cependant des jeunes non pris en compte qu'il conviendra de mieux cerner pour leurs problématiques spécifiques, tels les jeunes vivant chez les parents, certains sont en capacité d'accompagner leurs enfants mais sont confrontés à la difficulté de les aider à trouver un emploi stable leur apportant les conditions de la décohabitation, etc.

2.3 Critères d'invisibilité de degré 3 liés à l'accompagnement court

Nous ne pouvons aujourd'hui donner une évaluation stable des jeunes bénéficiant d'un accompagnement court. Dans ce paragraphe, il est question des structures qui revendiquent un rôle d'accompagnement que nous qualifierons de court, souvent couvert par l'anonymat, ce qui rend complexe le comptage des jeunes concernés. La question à laquelle nous pourrions répondre est pourquoi faut-il une offre d'accompagnement court, et qu'est-ce que cela apporte de plus aux jeunes ?

Si nous voulons développer l'autonomie des jeunes, il est nécessaire qu'ils aient accès à l'information en directe pour répondre aux questions qu'ils se posent. Ces questions peuvent être multiples, sur des sujets très divers tels, la santé, le logement, la culture, les transports, l'orientation, la formation, l'emploi, la citoyenneté, etc. Ces questions appellent parfois des réponses simples, sans besoin de prolonger les relations avec les professionnels mis à leur disposition. Nous pourrions dire que ces lieux d'information sont des « guichets » à leur disposition.

Le Centre d'information et de documentation de la jeunesse (CIDJ) et ses antennes locales, les CRIJ, BIJ ou PIJ en sont un exemple, ou encore la Cité des Métiers ou le CIO, etc. Il existe une offre d'orientation, qui fait depuis peu l'objet d'une loi portant création d'un Service public régional de l'orientation, parmi les espaces où l'on peut poser des questions sans obligation de donner son nom, et sans forcément attendre une réponse précise, comme les CIO ou les PAIO, etc. Parfois la réponse n'est pas immédiate, elle nécessite des recherches plus longues, plus précises, pour préparer

son orientation par exemple. Le rôle de ces guichets sera de renvoyer le jeune sur des structures ad hoc, offrant de l'accompagnement long, après ce « premier accueil ».

Aujourd'hui il est très compliqué de connaître le chiffre exact des jeunes concernés par l'accompagnement court. C'est une des raisons, pour lesquelles, nous avons renoncé à les intégrer dans nos statistiques sur les degrés d'invisibilité. Nous l'avons intitulé degré 3 d'invisibilité. Les raisons de la complexité à le construire sont multiples, puisque par principe l'accueil est anonyme. Cependant il existe des outils pour suivre ces publics accueillis dans les différentes structures. Si nous devons travailler sur leur construction, la première action serait d'inventorier les structures d'accueil anonyme ainsi que leurs outils spécifiques de suivi. Ensuite il faudrait étudier l'ensemble des rapports d'activité, avant d'envisager une harmonisation difficile des critères nécessaires au recueil de données pour des statistiques prenant en compte l'accompagnement court des jeunes. Ce n'est pas infaisable, pour autant qu'il y ait une volonté politique de le faire. Il s'agirait de convaincre les structures d'accueil et les collectivités territoriales qui les financent. Nous ferons des propositions plus précises dans la quatrième partie.

2.4 Critères d'invisibilité de degré 4, degré absolu

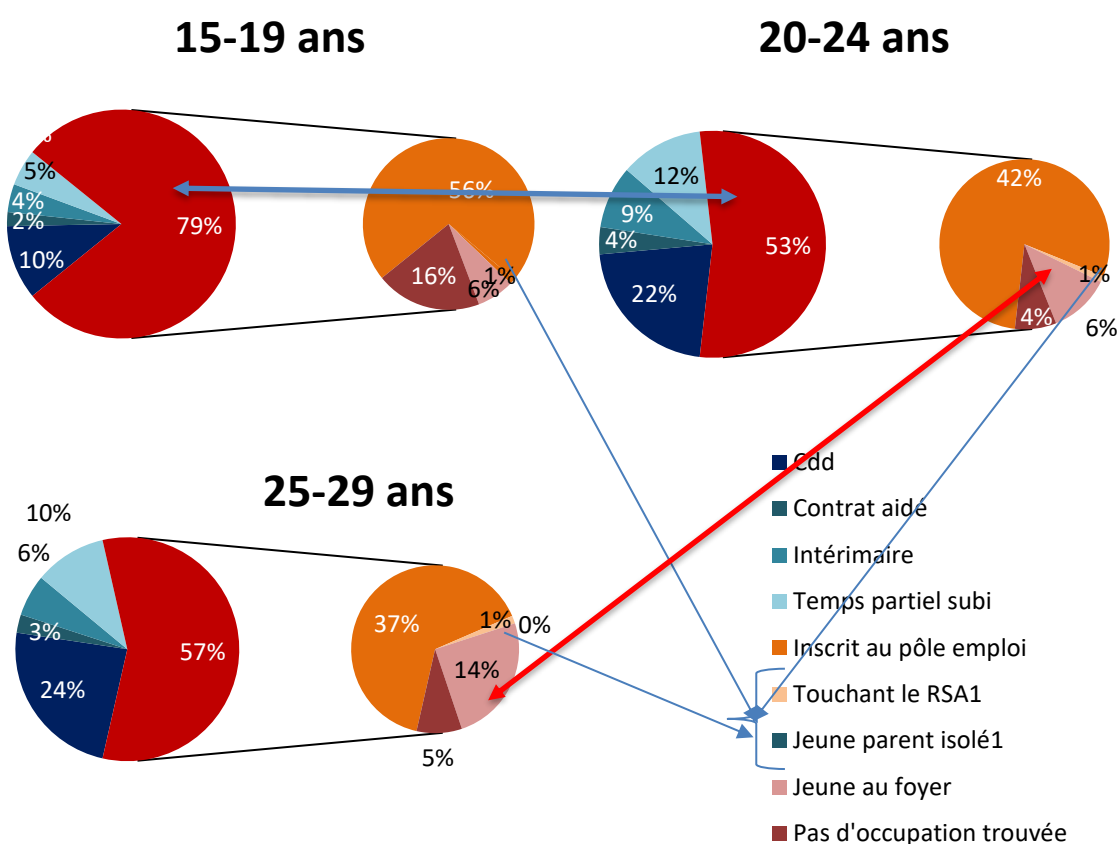
En 2012, ils sont 460 272 – fourchette basse – à être en invisibilité totale, ni en éducation, ni en emploi, ni en formation, ni en accompagnement long ou court, représentant 4,1 % de la population des jeunes entre 15 et 29 ans révolus. Quels sont les jeunes que l'on peut qualifier de jeunes « invisibles » statistiquement ? Entre la tranche d'âge des 20-24 ans et celle des 25-29 ans, les jeunes précaires passent de chômeurs à jeunes au foyer sans activité déclarée, c'est l'un des signes d'une entrée en invisibilité. Nous pouvons également expliquer la différence importante entre la part des jeunes sans occupation trouvée âgés de 15 à 19 ans et ceux âgés de 20 à 24 ans, les premiers sont majoritairement en décrochage scolaire et les autres en décrochage des études supérieures ou en incapacité de trouver un emploi, même précaire, après avoir obtenu leur diplôme.

Qui sont ces jeunes « invisibles » : ils se qualifient eux-mêmes de « rien », « invisibles » ou plutôt « effacés » de la société, de relégués, d'exclus « *du monde qui continue de marcher autour d'eux, mais sans eux* ». Ils s'enferment dans leur chambre, se créent parfois une autre vie sur le net, participent à l'économie parallèle pour quelques-uns afin de survivre et n'être pas un trop gros poids pour leur famille, se droguent pour oublier ou décrochent psychologiquement et/ou socialement. Ils se regroupent parfois dans les cités, ayant plus l'habitude de cette relégation, mais rarement dans les autres lieux d'habitation, plus diffus. Ils sont nombreux à ne pas recourir à leurs droits sociaux – le non-recours – pour diverses raisons : ils ne les connaissent pas, ils ont honte de leur situation, ils refusent l'aumône ou tout simplement ils se disent qu'ils n'y ont pas droit, ayant essuyé un, voire plusieurs refus, car les conditions de l'aides sont très étroites et sectorielles (logement, emplois aidés, prises en charge d'une formation, etc.).

Leurs parents ne les comprennent pas, ils ont également « honte » de ne pas avoir réussi à mener leur enfant à la réussite. Ils n'ont pas « *les clés du monde* » pour les accompagner, pourtant ils donneraient tout ce qu'ils ont pour y arriver, afin de pallier aux défauts de la société, alors ils s'arment de patience, enfin ils essaient. Ils se mettent parfois « en quête de la formation, du job, de la solution » pour leur enfant, mais ne maîtrisent pas forcément ni la patience, ni les mots pour « porter » leur enfant en « souffrance ». Alors « l'inquiétude » se fait plus grande et la démission est souvent au bout du chemin. Cette situation est nouvelle pour eux, « *de leur temps* » c'était plus facile, il n'y avait « *que les fainéants* » qui ne trouvaient pas de travail. Les images de leur jeunesse viennent brouiller les pistes des solutions envisageables.

Ces propos sont durs mais la situation économique a changé et les jeunes et les familles n'y sont pour rien, « *c'est la faute à pas de chance* » s'ils sont sans travail. Nous tempérerons ces propos car les freins à l'emploi, donc à la prise d'autonomie, sont souvent cumulatifs : la sortie de la formation initiale sans diplôme, l'impossible accès à un logement autonome, les origines socioculturelles, la mobilité fragilisée par le manque de moyens, sont autant de handicaps. Cependant la « voie royale » consistant en une bonne éducation, suivi d'une bonne formation et d'un bon emploi sans rupture ne mène plus systématiquement au contrat à durée déterminée à la sortie de l'école.

Graphique 2-20 : Répartition des jeunes « invisibles » selon leur occupation, par classe d'âge et pour l'année 2012¹⁰⁹



La répartition des jeunes « invisibles » en degrés 2 et 4 (petits camemberts de droite) – taux de jeunes au foyer ou sans occupation trouvée – est inquiétante. Elle représente¹¹⁰ 22 % de ces « invisibles » pour les 15-19 ans et 19 % des 25-29 ans, là où les jeunes devraient travailler, 57 % sont inoccupés, touchant ou non un revenu d'insertion. Sachant que les « invisibles » de degré 4 sont plus nombreux dans cette tranche d'âge, les résultats interrogent. Nous pouvons également faire le constat d'un taux d'inactivité très important des 15-19 ans, atteignant les 78 %, taux qui diminue à 53 % pour les 20-24 ans (double flèche bleue). Le graphique suivant nous apporte des

¹⁰⁹ Sources : Données Enquête emploi en continu, INSEE – Calculs des auteures.

¹¹⁰ Sans compter le RSA ni les parents isolés.

informations quant aux statuts menant à l'invisibilité, occupations que nous répartirons ensuite dans les degrés 1 à 4.

Parmi les inscrits à Pôle emploi entre 20-24 et 25-29 ans, nous constatons une augmentation inquiétante des inscrits, entre ces deux tranches d'âge, de 4 % mais surtout de 8% des jeunes au foyer (flèche rouge), correspondant à nos « invisibles » de degré 4.

3. Des spécificités selon un parcours « ordinaire »

Comme dit précédemment, les Européens ont choisi de présenter leurs statistiques sur la jeunesse en respectant trois intervalles d'âge intéressants à double titre : ils équivalent, tous les trois, à cinq ans, et correspondent chacun à une spécificité récurrente dans un parcours d'insertion que nous pourrions qualifier d'« ordinaire ».

Schéma 2-21 : Un parcours d'éducation, être ou ne pas être sur la « voie royale »



Claire Bernier-Caboché - Les « invisibles »

41

Nous pouvons imaginer la « voie royale » des jeunes inscrits dans ce parcours « ordinaire » bénéficiant d'un service public¹¹¹ pour toutes les voies de la réussite. Quid de ceux qui dévient de ce parcours « ordinaire » ? C'est ce que nous allons voir en étudiant chacun de ces intervalles d'âge sur les années 2005, 2009 et 2012, prenant ainsi en compte l'impact des crises financières et des subprimes de 2007 et 2008, et la politique publique d'insertion des jeunes, menée de 2002 à 2012.

¹¹¹ Nous entendons par « bénéficiant d'un service public », relevant des compétences d'un ministère attribué qui peut avoir décentralisé son action au niveau territorial (loi NOTRe), intégrant ainsi le public et le privé, et les missions de service public.

3.1 Les 15-19 ans

Les activités des 15-19 ans relèvent généralement de la formation initiale générale, technologique ou professionnelle, et/ou du rattachement. Nonobstant, nous comptons, en 2012, 62 444 jeunes de cette catégorie d'âge en invisibilité totale de degré 4.

Tableau 2-22 : Décompte des jeunes « invisibles » de 15-19 ans¹¹²

Classe d'âge	15-19 ans			
	2005	2009	2012	Part/2012
Ensemble des jeunes	3 834 287	3 687 590	3 678 880	100
Visibles	3 495 251	3 373 158	3 384 097	92,0
<i>En formation</i>	<i>3 440 20</i>	<i>3 332 323</i>	<i>3 348 387</i>	<i>91,0</i>
En formation initiale	3 418 633	3 281 010	3 302 628	89,8
En formation continue	4 884	32 488	32 414	0,9
Apprentis	16 683	18 825	13 345	0,4
<i>En emploi stable</i>	<i>55 051</i>	<i>40 835</i>	<i>35 710</i>	<i>1,0</i>
En emploi temps plein et partiel volontaire CDI	51 966	39 097	32 518	0,9
Entrepreneurs	3 085	1 738	3 192	0,1
Invisibles de degré 1 - en emploi précaire	86 621	71 279	63 757	1,7
En CDD	37 650	33 736	30 994	0,8
En contrat aidé	10 876	6 133	5 815	0,2
En Interim	20 690	12 168	11 707	0,3
En temps partiel subi	17 405	19 242	15 241	0,4
Invisibles de degré 2 - en suivi long	131 796	177 438	168 582	4,6
Inscrit au chômage à Pôle emploi avec ou sans indemnité	129 454	175 397	166 262	4,5
Touchant le RSA ¹	330	526	2 320	0,1
Jeune parent isolé ¹	2 012	1 515		-00,0
Invisibles de degré 3 - en Suivi court	nr	nr	nr	nr
Invisibles de degré 4 (degré absolu) - ni en formation, ni en emploi, ni en accompagnement	120 619	65 715	62 444	1,7

Nous pouvons observer, non seulement un transfert de 45 943 « invisibles » de 2005 dans les inscrits à Pôle emploi en 2009, mais également une baisse de la population des 15-19 ans de 155 407 jeunes en 2012, amorcée en 2009. Ce qui permet d'estimer que la part des « invisibles » de degré 4 a peu évolué entre 2005 et 2009 et représente environ 3 % de la population du même âge.

L'emploi stable diminue régulièrement entre 2005 et 2012, nous pouvons y voir les effets de la crise financière de 2007/2008, mais également une tendance des entreprises à moins miser sur les jeunes, et particulièrement les moins de 18 ans, d'ailleurs les apprentis sont aussi moins nombreux, ce qui est un signe. Nous pouvons nous questionner sur la pertinence de l'arrêt de l'école obligatoire à 16 ans. D'une manière plus générale, les « invisibles » de degré 4 ont diminué fin 2012 de 0,09 % dû essentiellement à une augmentation des scolaires de +0,3 % en parallèle d'une diminution de 0,2 % des emplois précaires autant que des inscriptions à Pôle emploi. Peut-on y voir les consignes données par le ministère de l'Éducation nationale de ne plus systématiquement passer par le redoublement, mais également l'amorce du travail sur le décrochage scolaire des jeunes sans

¹¹² Sources : Données Enquête emploi en continu, INSEE - Calculs des auteures.

¹⁾ RMI puis RSA en 2012. A cette date l'indemnisation pour les jeunes parents isolés est associée au RSA et est donc comptabilisé comme tel.

diplôme ? Il serait indispensable de continuer ces statistiques sur plusieurs années afin de voir l'effet des nouvelles lois sur le décrochage scolaire.

Tableau 2-23 : taux de scolarisation par âge (en %) ¹¹³

	2000-2001	2005-2006	2009-2010	2010-2011
2 ans	34,6	24,5	15,2	13,6
3 ans	100,0	100,0	100,0	98,0
4 ans	100,0	100,0	100,0	99,5
5 ans à 8 ans	100,0	100,0	100,0	100,0
9 ans	100,0	100,0	100,0	99,4
10 ans	100,0	100,0	100,0	98,6
11 ans	100,0	100,0	100,0	99,2
12 ans	100,0	100,0	100,0	98,4
13 ans	100,0	100,0	98,4	98,4
14 ans	99,3	99,6	98,0	98,1
15 ans	98,4	97,5	97,7	97,4
16 ans	96,5	96,6	94,5	94,2
17 ans	91,6	92,0	90,1	90,2
18 ans	79,6	78,8	79,2	77,0
19 ans	65,7	65,0	65,1	64,5
20 ans	51,4	51,9	52,2	51,9
21 ans	40,5	40,6	41,7	41,3
22 ans	33,3	32,8	33,5	33,1
23 ans	24,7	23,5	24,6	24,3
24 ans	17,2	15,8	17,0	16,3
25 ans	11,4	11,1	11,1	10,5

Il est intéressant de compléter notre analyse par une étude du taux de scolarisation par âge (tableau ci-dessus) pour tenter d'apporter un éclairage sur les raisons de cette exclusion précoce. Nous avons extrait les données qui nous intéressent dans le TEF 2013¹¹⁴. Le constat est rude depuis 2005 : 100 % des jeunes de moins de 16 ans ne sont plus systématiquement en formation initiale, alors que la loi les y oblige : les très jeunes « décrocheurs » apparaissent. En parallèle, le nombre d'enfants scolarisés à 2 ans était de 34,6 % en 2000/2001, il n'est plus que de 13,6 % en 2010/2011, est-ce un échec ou le résultat d'une volonté politique ? Pourtant, de nombreuses recherches confirment que, dans les milieux sociaux les plus défavorisés, c'est une des conditions d'une meilleure intégration scolaire.

Nous ne disposons pas encore des statistiques des années 2011/2012 et suivantes. Mais plus grave, un mouvement de déscolarisation dès le primaire s'est amorcé en 2005, et infléchi en 2009 où, dès l'âge de 13 ans, le taux de scolarisation descendait à 98,4 % pour atteindre 94,5 % à 16 ans. Il continue à diminuer en 2010 puisque le taux de scolarisation à 100 % s'arrête à 8 ans et descend à 94,2 % concernant les 16 ans. Doit-on mettre cette situation sur les conséquences d'une politique scolaire élitiste et « ségrégationniste » – suppression de la carte scolaire, redoublements trop

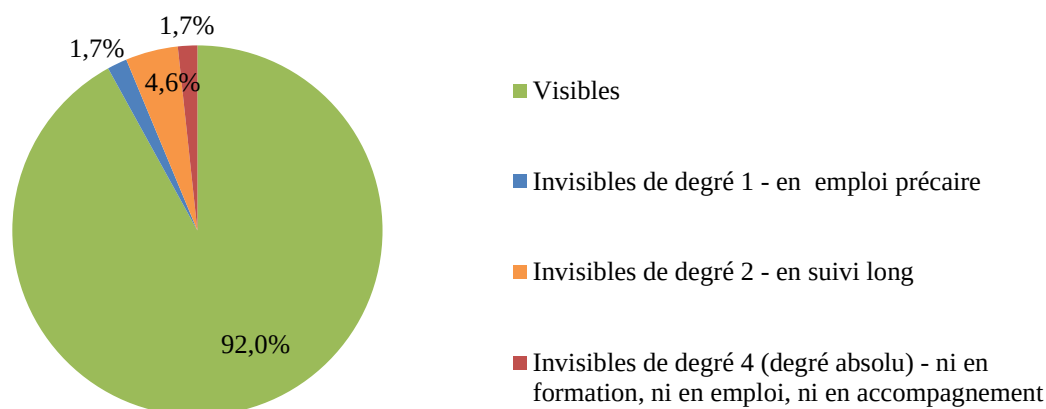
¹¹³ Sources : DEPP.

Champ : public et privé y compris scolarisation en apprentissage, en France (hors Mayotte).

¹¹⁴ (2013). *Tableau de l'économie française*. TEF 2013. INSEE. p. 107.

nombreux, suppressions progressives des moyens alloués aux ZEP et à l'école en général, etc. avec, pour effet, une démotivation précoce et un décrochage fatal ?

Graphique 2-24 : Répartition des jeunes de 15 à 19 ans selon leur degré d'invisibilité en 2012¹¹⁵



En 2012, les 15-19 ans sont 92 % à être en visibilité. Ils sont 1 % de ces « visibles » à travailler dans un emploi stable. Ce chiffre bas s'explique, puisque cette période devrait être consacrée à la formation initiale pour arriver sur le marché du travail avec un bagage minimum facilitant l'embauche. Il faut être conscient que l'absence de diplôme est un frein supplémentaire aujourd'hui pour trouver un emploi, évoluer dans son entreprise ou être mobile. Pourtant 32,4 % des personnes de 15 ans ou plus en France métropolitaine¹¹⁶ ont au plus un brevet des collèges contre 20,8 % des 25-49 ans. Étant donné que le niveau de formation requis par les nouveaux emplois s'élève, mécaniquement les 8 % d'élèves sortis sans aucun diplôme seront disqualifiés pendant leurs carrières professionnelles. Concernant l'emploi des 15-19 ans, 1/3 sont en emploi stable quand 2/3 sont en emploi précaire, dont la moitié en CDD. Ces proportions ont évolué négativement depuis 2012. Travailler avant 20 ans est compliqué, particulièrement avant la majorité puisque l'encadrement du travail des mineurs est très strict, seulement 2,7 % des jeunes s'y risquent avec succès, les autres abandonnent.

3.2 Les 20-24 ans

Les 20-24 ans devraient être en formation professionnelle et/ou supérieure, en emploi aidé ou en seconde chance. Pourtant le gap se creuse, les « invisibles » grossissent les rangs du « stock ». Peu travaillent et il n'y a pas assez de place en seconde chance en regard du nombre de jeunes nécessitant d'y être intégrés.

Nous faisons les mêmes remarques préalables à l'interprétation des résultats que pour les 15-19 ans. Les renseignements apportés par le tableau suivant sont intéressants à plusieurs titres. Entre 2009 et 2012 la part des jeunes en formation est plus importante de 4,17 % répartie entre la formation initiale et continue, et l'apprentissage, mais en même temps l'emploi subi un recul net de 4,16 %

¹¹⁵ Sources : Données Enquête emploi en continu, INSEE - Calculs des auteures.

¹¹⁶ Sources : INSEE, Enquêtes Emploi 2012 : http://www.insee.fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=nattef07232

qui annule l'effet dans la part des « visibles ». Concernant les bons résultats de 2012, faut-il déjà y voir les effets de la refondation de l'école et de la loi sur le décrochage scolaire, comme pour les 15-19 ans ? En parallèle, les jeunes confrontés à l'emploi voient une baisse de l'offre d'emploi en CDD et en contrats aidés tempérée par une hausse de l'intérim et du temps partiel subi provoquant une hausse de l'effectif des jeunes en degré 1 d'invisibilité et une baisse des effectifs en degré 2 inscrits à Pôle emploi qui pourrait s'expliquer également par l'augmentation de l'effectif des jeunes en formation ou en emploi aidé.

Tableau 2-25 : Décompte et part des jeunes « invisibles » de 20-24 ans¹¹⁷

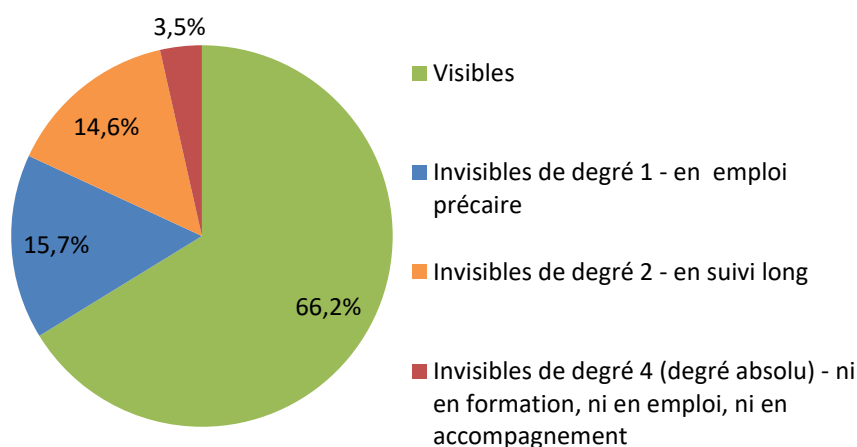
Classe d'âge	20-24 ans			
	2005	2009	2012	Part/2012
Ensemble des jeunes	3 733 253	3 786 054	3 701 120	100
Visibles	2 507 247	2 507 570	2 451 519	66,2
En formation	1 554 569	1 566 717	1 685 851	45,5
En formation initiale	1 514 552	1 474 944	1 570 200	42,4
En formation continue	12 383	71 094	85 043	2,3
Apprentis	27 634	20 679	30 608	0,8
En emploi stable	952 678	940 853	765 668	20,7
En emploi temps plein et partiel volontaire CDI	920 858	900 180	723 944	19,6
Entrepreneurs	31 820	40 673	41 724	1,1
Invisibles de degré 1 - en emploi précaire	558 712	574 262	579 667	15,7
En CDD	241 978	283 316	272 036	7,4
En contrat aidé	61 354	61 004	48 245	1,3
En intérim	135 627	94 647	111 633	3,0
En temps partiel subi	119 753	135 295	147 753	4,0
Invisibles de degré 2 - en suivi long	427 848	554 500	539 180	14,6
Inscrit au chômage à Pôle emploi avec ou sans indemnité	419 781	546 187	531 298	14,4
Touchant le RSA ¹	2 088	3 836	7 882	0,2
Jeune parent isolé ¹	5 979	4 477	-00	-00,0
Invisibles de degré 3 - en Suivi court	nr	nr	nr	nr
Invisibles de degré 4 (degré absolu) - ni en formation, ni en emploi, ni en accompagnement	239 446	149 722	130 754	3,5

Ce qui entraîne une diminution de 0,49 points entre 2009 et 2012 du nombre de jeunes en invisibilité totale de degré 4 mais la précarité, tous degrés confondus, reste à 34,8 %.

Pour compléter ce décompte, il nous paraît intéressant de visualiser, sur un graphique, la répartition des jeunes 20-24 ans selon leur degré d'invisibilité en 2012. Nous constatons une baisse du taux de visibilité par rapport à la tranche d'âge précédente, et une nette augmentation du taux de jeunes en emploi précaire, ce qui s'explique aisément, dans la mesure où la masse des jeunes en âge d'entrer dans le monde du travail est plus importante.

¹¹⁷ Sources : Données Enquête emploi en continu, INSEE - Calculs des auteurs.

Graphique 2-26 : Répartition des jeunes de 20 à 24 ans selon leur degré d'invisibilité en 2012¹¹⁸



Plus précisément, la comparaison de ce deuxième graphique avec celui des 15-19 ans, nous renseigne sur la nette diminution de 25,8 % des « visibles ». Nous pouvons l'analyser en grande partie par la diminution du nombre de jeunes en formation initiale (que l'on pourrait considérer aujourd'hui, comme la seule activité réellement protectrice), le faible taux de jeunes en formation continue et le très faible taux en apprentissage. Étant donné que l'offre d'emplois stables ne compense pas cette diminution, nous retrouvons les jeunes dans la précarité, renseignée par les degrés 1, 2 et 4 d'invisibilité. Quand nous savons que l'état d'invisibilité, quel que soit son degré, n'est pas favorable à une prise d'autonomie réelle, puisqu'il empêche notamment de s'installer dans un logement autonome, nous ne pouvons que nous inquiéter de la situation de ces jeunes. Ce graphique nous permet de voir que cette situation de précarité concerne plus d'un tiers des jeunes de 20-24 ans, renforçant notre questionnement sur la gestion du « stock » des « invisibles ».

3.3 Les 25-29 ans

Dans le meilleur des cas, les 25-29 ans sont en emploi ou en formation professionnelle tout au long de la vie. Pourtant, de nombreux jeunes alimentent également les rangs du « stock » des « invisibles ».

¹¹⁸ Sources : Données Enquête emploi en continu, INSEE - Calculs des auteures.

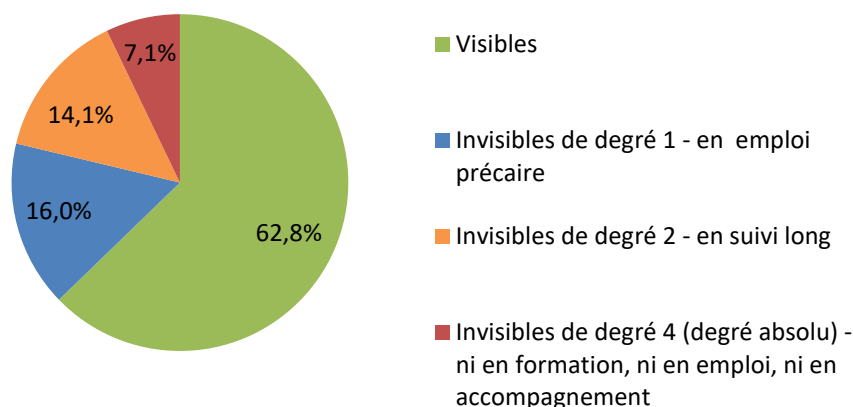
Tableau 2-27 : Décompte et part des jeunes « invisibles » de 25-29 ans¹¹⁹

Classe d'âge	25-29 ans			
	2005	2009	2012	Part/2012
Ensemble des jeunes	3 666 452	3 862 626	3 743 369	100
Visibles	2 421 796	2 603 795	2 349 341	62,8
En formation	204 908	219 310	248 525	6,6
En formation initiale	194 397	174 947	199 286	5,3
En formation continue	7 920	40 802	41 393	1,1
Apprentis	2 591	3 561	7 846	0,2
En emploi stable	2 216 888	2 384 485	2 100 816	56,1
En emploi temps plein et partiel volontaire CDI	2 108 094	2 232 988	1 940 549	51,8
Entrepreneurs	108 794	151 497	160 267	4,3
Invisibles de degré 1 - en emploi précaire	534 554	514 947	597 897	16,0
En CDD	278 562	266 479	331 968	8,9
En contrat aidé	60 550	40 286	36 695	1,0
En intérim	81 436	79 689	83 891	2,2
En temps partiel subi	114 006	128 493	145 343	3,9
Invisibles de degré 2 - en suivi long	370 461	491 787	529 057	14,1
Inscrit au chômage à Pôle emploi avec ou sans indemnité	362 600	482 126	517 049	13,8
Touchant le RSA ¹	5 433	5 692	12 008	0,3
Jeune parent isolé ¹	2 428	3 969	-00	-00,0
Invisibles de degré 3 - en Suivi court	nr	nr	nr	nr
Invisibles de degré 4 (degré absolu) - ni en formation, ni en emploi, ni en accompagnement	339 641	252 097	267 074	7,1

C'est ce que nous constatons dans ce tableau, confirmé par le graphique suivant. Là où nous devrions observer une nette augmentation de la population en emploi stable, il n'en est rien, le transfert des jeunes 20-24 ans de l'emploi précaire vers l'emploi durable ne s'est pas réalisé, alors qu'il se faisait il y a encore quelques années, quand le chômage était moins important. Où est la limite, jusqu'à quel âge va-t-on repousser la jeunesse ? Est-ce raisonnable de continuer dans cette voie ? Autant de questions sans réponse à la lecture de ces résultats. En effet, nous observons un net accroissement des « invisibles » de degré 4 de 2009 à 2012, alors que les effectifs de la population des 25-29 ans ont diminué, augmentant de fait, le pourcentage de jeunes 25-29 ans « invisibles » de degré 4, passant de 6,53 % à 7,13 %. Ces résultats questionnent et expliquent en partie le fort sentiment d'abandon ressenti par les jeunes et leurs familles. Le graphique suivant nous permet de visualiser cette répartition dans les degrés d'invisibilité des jeunes âgés de 25 à 29 ans.

¹¹⁹ Sources : Données Enquête emploi en continu, INSEE - Calculs des auteurs.

Graphique 2-28 : Répartition des jeunes de 25 à 29 ans selon leur degré d'invisibilité en 2012¹²⁰



Les effectifs des « visibles » descendent en-dessous des deux tiers des jeunes 25-29 ans et alimentent principalement la part des « invisibles » de degré 4. Ces jeunes ont une spécificité puisqu'ils font partie de ceux qui ne bénéficient plus des dispositifs d'aide à l'emploi à partir de leur 26^e anniversaire. Il est urgent de s'en inquiéter car les sortants de la tranche d'âge des 20-24 ans sans solution durable vont alimenter chaque année le « stock » des « invisibles » des 25-29 ans. Il ne peut que grandir si nous ne trouvons pas de solution pour ces cohortes, ce qui aura pour conséquence directe de reculer l'âge de l'état de jeunesse – comme au Japon par exemple où les individus sont considérés comme des jeunes jusqu'à 34 ans et au Québec jusqu'à 35 ans. Où va-t-on s'arrêter ?

Conclusion du chapitre 2 : Des nouvelles statistiques tenant compte des degrés d'invisibilité des jeunes 15-29 ans

En conclusion de ce chapitre, nous avons expliqué les résultats, en nous attachant aux critères des quatre degrés d'invisibilité, pour comprendre l'impact de la précarité sur les situations des jeunes, et avons procédé à la même observation sous l'angle des trois tranches d'âge avec chacune sa spécificité : 15-19 ans (âge du secondaire), 20-25 ans (âge des études supérieures et de l'entrée en emploi) et 25-29 ans (âge supposé de l'emploi pérenne). Ils sont 1 241 321 jeunes (11,2 %) dans ce premier degré d'invisibilité lié à l'emploi précaire, 1 236 819 dans le degré 2 d'invisibilité, en accompagnement long (11,1 %), et 460 272 – fourchette basse – à se situer en degré 4 d'invisibilité totale, ni en éducation, ni en emploi, ni en formation, ni en accompagnement long ou court, représentant 4,1 % des 15-29 ans. Ce qui fait près de trois millions de jeunes précarisés dès l'entrée dans leur vie, allant bien au-delà de nos hypothèses qui s'arrêtaient à deux millions en 2012. Nous avons découvert une situation à laquelle nous ne nous attendions pas, tout au moins avec cette ampleur, à savoir que, plus les jeunes vieillissent, plus ils sont nombreux en invisibilité de degré 4, alimentant d'autant le « stock » de façon durable, et cela dans des proportions très importantes puisque les effectifs font plus que doubler d'une tranche d'âge à l'autre : 15-20 ans (62 444), 20-24 ans (130 754) et 25-29 ans (267 074). Un autre phénomène troublant, est que les 15-24 ans ont vu

¹²⁰ Sources : Données Enquête emploi en continu, INSEE - Calculs des auteures.

leur effectif de jeunes « invisibles » de degré 4 diminuer constamment depuis 2005, alors que celui des 25-29 ans ré-augmentent entre 2009 et 2012. Nous verrons en troisième partie, qu'il n'y a plus aucun dispositif spécifique pour les jeunes ayant dépassé la date anniversaire de 26 ans. En conclusion, le « stock » ne peut que grandir en l'absence d'une ouverture de l'offre d'emploi aidé et de formation professionnelle, y compris la seconde chance. Après ces analyses sur la donnée brute, il est important de proposer des analyses croisées avec des éléments qui permettront de mieux connaître les jeunes « invisibles » et répertorier ainsi leurs difficultés spécifiques.

Chapitre 3 : Analyses croisées suivant la sociologie des jeunes « invisibles »

La mesure du « stock » des « invisibles » est une donnée sociologique importante et nécessaire à connaître pour que les politiques publiques puissent adapter l'offre aux besoins. Avant de commencer les analyses croisées, il nous paraît important de signaler que le manque de formation, l'absence de diplôme, la sous-qualification, sont autant de freins à l'embauche des jeunes. La période d'insertion se prolonge, même onze ans après la sortie de l'école, les moins diplômés sont les plus touchés. Le diplôme est un premier rempart au chômage. Nous n'étudions pas spécifiquement cet aspect de la problématique de l'insertion des jeunes dans notre recherche mais, en nous appuyant sur une étude de l'INSEE¹²¹, nous tenons à le rappeler.

Au-delà de ces limites, un nombre seul ne sert pas à la compréhension fine des situations sociales. Nous avons produit des statistiques faisant apparaître le « stock » des « invisibles » et celui des jeunes en risque d'invisibilité. Ces chiffres sont à mettre en corrélation avec les difficultés des jeunes et à analyser aux prismes de plusieurs problématiques considérées comme des freins à l'insertion. L'accès au logement en est un, la catégorie socioprofessionnelle (PCS) des parents ou les zones d'habitation (ZUS, ZRR, etc.), en sont d'autres. C'est ce que nous proposons de montrer dans ce chapitre.

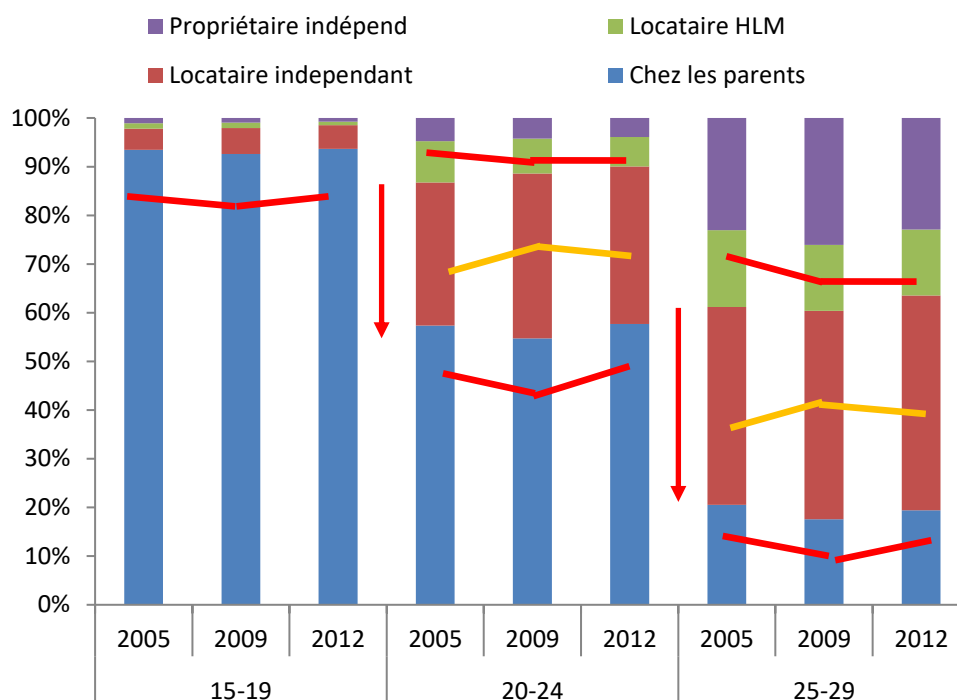
1. Les « invisibles » face à l'accès au logement

Nous avons croisé les résultats de notre enquête avec les données de l'Enquête emploi, meilleur support statistique pour obtenir les données sur le logement des jeunes, toutefois, étant donné la nature de l'échantillon, une partie des « invisibles » en rupture n'est pas enquêtée, notamment les sans domicile fixe (SDF). Mais aussi, les jeunes en foyer relèvent d'une enquête de terrain, ce qui nécessite une mise en garde sur les résultats proposés. Nous pouvons constater une surreprésentation des jeunes habitant chez les parents, ce qui semble « normal » pour les 15-19 ans, paraît moins évident concernant les 20-24 ans et complètement anachronique chez les 25-29 ans qui devraient avoir quitté le domicile parental pour s'installer dans leur vie. Par ailleurs, alors qu'un quart de la population jeune est précaire, nous devrions trouver en face de cette réalité une offre de logement HLM en conséquence. Pourtant, celle-ci apparaît déraisonnablement sous-dimensionnée et de surcroît, nous constatons, d'année en année, une diminution de la représentation des jeunes accédant à un logement dans ce secteur aidé.

Nous proposons une série de graphiques illustrant nos analyses.

¹²¹ Illustration page 225 de la thèse.

Graphique 2-29 : Répartition des jeunes selon leur type de logement (par classe d'âge pour les années 2005, 2009 et 2012)¹²²



Au-delà de ces grandes masses, ce graphique est peu lisible colonne par colonne, mais il donne une indication intéressante sur les tendances. Entre les années 2005 et 2009, nous observons, une baisse du nombre de jeunes habitant « chez les parents », courbe qui s'inverse pour remonter légèrement en 2012, quel que soit l'âge du jeune. Nous constatons le phénomène inverse dans le secteur « locataire indépendant », les jeunes sont de moins en moins nombreux à accéder à la location libre après un pic haut en 2009 ce qui confirme la difficulté à trouver un logement dans le secteur libre pour une part importante des jeunes précarisés entre 15 et 29 ans. En ce qui concerne le champ « locataire HLM », nous pouvons constater une baisse constante de l'accès aux HLM de 2005 à 2012 concernant les moins de 24 ans, et une stagnation pour les 25-29 ans à partir de 2009 après avoir subi une baisse conséquente entre 2005 et 2009. N'oublions pas que dans cette période la population jeune a diminué, ce qui rend d'autant plus incompréhensible cette réduction de l'accès aux logements aidés. C'est pourtant un secteur qui devrait être en augmentation au vu des besoins dus à la précarisation des jeunes à l'entrée dans la vie d'adulte. Le champ « propriétaire » est moins homogène, concernant les 20-24 ans, la baisse est constante entre 2005 et 2012, alors qu'elle a eu tendance à monter en 2009 pour redescendre en 2012 concernant la classe d'âge des 25-29 ans. Nous pouvons y voir notamment l'impact de la crise des subprimes qui a débuté en juillet 2007, les banques ont renforcé leurs conditions pour accéder au prêt immobilier, et peut-être une augmentation de la demande due au déplacement des normes familiales¹²³

¹²² Sources : Données Enquête emploi en continu, INSEE - Calculs des auteures.

¹²³ Familles monoparentales, séparation/recomposition nécessitant un double domicile là où il n'en fallait qu'un et de fait, provoquant une raréfaction des logements.

Nous pouvons compléter cette analyse en observant la répartition des jeunes selon leur habitation et leur occupation par tranche d'âge¹²⁴. En effet cela met en lumière des éléments intéressants : les étudiants habitent en très grande majorité chez les parents (91 %), c'est logique ; par contre, pour les propriétaires entre 15 et 19 ans, 84 % faisant partie de cette tranche d'âge sont des étudiants, nous supposons qu'ils sont issus en majorité des classes supérieures car l'étudiant – par essence – n'a pas de ressources propres, sauf s'il travaille, mais c'est quasiment toujours dans des jobs peu rémunérateurs et précaires, donc les banques ne prêtent pas à n'importe qui ; et parmi les locataires HLM, au même âge, ils sont 78 % à être étudiants et 76 % dans le champ locatif concurrentiel. Cette surreprésentation dans les logements indépendants pourrait démontrer une relative vivacité d'une offre adaptée aux jeunes étudiants, ce qui est loin d'être le cas dans toutes les régions et pour tous les statuts (étudiants, apprentis, en emploi précaire ou non...), nous le verrons par la suite.

A l'autre bout de la chaîne, il apparaît nécessaire de comparer l'accès au logement entre les jeunes travailleurs bénéficiant d'un CDI et d'un CDD. Nous choisissons la tranche d'âge des 25-29 ans en 2012, qui devraient naturellement prendre leur autonomie, notamment par la décohabitation d'avec les parents. Nous allons voir que la chose n'est pas aisée et, que des disparités d'accès au logement sont importantes suivant la précarité ou la durabilité du contrat de travail. En effet, quand un jeune est en CDD, il a cinq fois moins de chance d'habiter en location libre ou encadrée et dix fois moins de chance de devenir propriétaire.

Que les jeunes étudiants soient surreprésentés dans les HLM, et parmi les propriétaires jusqu'à 24 ans, n'est pas un problème en soit, même si nous pouvons regretter que le simple fait de travailler n'ouvre pas systématiquement droit à l'accès à un logement indépendant. Ces jeunes étudiants entre 15 et 19 ans n'en sont qu'au début de leur vie et sont largement privilégiés puisqu'ils ont soixante-dix fois plus de chance d'être locataire HLM, et vingt fois plus de chance d'être locataire dans le privé, que les jeunes ayant obtenu un CDI.

En revanche, que les jeunes en CDI ne puissent pas décohabiter (représentant respectivement 14 % des 20-24 et 41 % des 25-29 ans habitant chez les parents), démontre un véritable problème qui peut avoir plusieurs causes. La première pourrait être le signe d'un travail trop peu rémunéré pour répondre aux exigences des bailleurs ou des banquiers, la caution solidaire ne suffisant plus dans un grand nombre de cas ; la deuxième une inflation exponentielle des loyers et des prix au m² à acheter, cela devient impossible de se loger pour beaucoup d'entre eux. Et puis, il y a les travailleurs pauvres qui ne se posent même pas la question de la caution solidaire, ils relèveraient prioritairement des HLM, voire des foyers quand ils ont la chance d'y avoir accès. En attendant ils obtiennent parfois des logements d'urgence (en nombre insuffisant pour les accueillir tous) et, pour finir, dorment dans leur voiture quand ils en ont une, sous les ponts ou au mieux en squat, ou encore, peuvent être victimes des marchands de sommeil. Sans oublier la question de la rareté entretenue afin de maîtriser la hausse des loyers, à la convenance des propriétaires et au détriment des locataires.

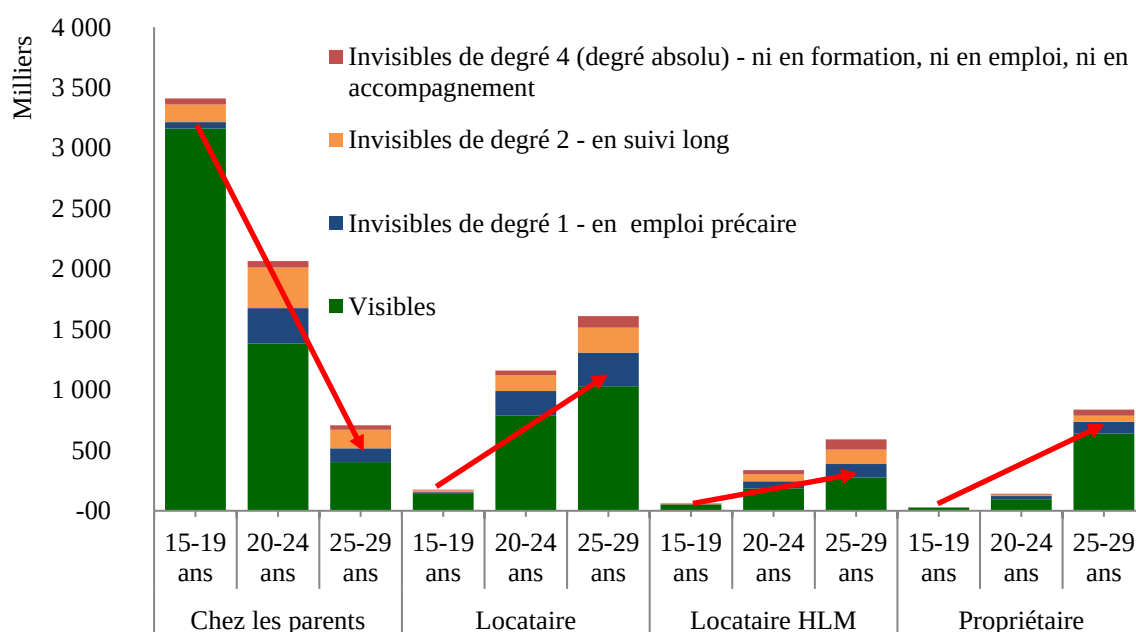
Nous pouvons constater, entre 2005 et 2012, une augmentation des « visibles » dans le secteur « locataire » et une diminution de ces mêmes « visibles » chez les parents et dans les secteurs « locataire HLM » et « propriétaire ». Pour compléter notre analyse précédente, il s'agirait de répondre à la question : pouvons-nous expliquer cette observation par une augmentation fébrile des loyers et/ou par la baisse de la construction d'HLM ou de logements adaptés ? Cela nécessiterait une étude spécifique que nous n'avons pas les moyens ni le temps de réaliser.

¹²⁴ Sources : Données Enquête emploi en continu, INSEE - Calculs des auteures. Illustration page 241 de la thèse.

Si nous voulons affiner l'analyse, attachons-nous à la répartition du logement des jeunes « invisibles » selon leur degré d'invisibilité et par classe d'âge¹²⁵, sans prendre en compte les effectifs des « visibles » – en formation ou en emploi stable –. Nous constatons alors une surreprésentation des « invisibles » de degré 2 dans le champ « chez les parents ». Ce sont les jeunes en suivi long qui sont inscrits à Pôle emploi, en Mission locale, au RSA, etc. Ils bénéficient parfois du seuil social minimal leur permettant tout juste la survie, mais certainement pas de payer un loyer. Nous retrouvons également les « invisibles » de degré 1 en emploi précaire qui ont, de fait, de grandes difficultés à accéder à un logement parce qu'ils ne peuvent présenter des garanties suffisantes au bailleur. Dans le champ « locataire » – à part chez les 15-19 ans non significatif – nous constatons une large représentation des « invisibles » de degré 1 en emploi précaire, ce qui mériterait de poursuivre l'étude pour savoir si ces jeunes, bénéficiaires d'un logement dans le secteur libre, ont déjà été en possession d'un CDI qui leur aurait facilité l'accès à un bail, ou si leurs parents sont issus des couches sociales plutôt favorisées, leur permettant d'être cautions solidaires de leurs enfants. Le champ « locataire HLM » voit un tassement des écarts entre les degrés d'invisibilité, le degré 4 – degré absolu – fait presque part égale avec le degré 1 et le degré 2, ce qui peut signifier que l'office HLM, consciemment ou inconsciemment serait attentif à la hiérarchisation des difficultés des postulants, même si nous pouvons déplorer le manque d'offre de logement dans ce domaine. Dans le secteur « propriétaire », nous pouvons remarquer une répartition privilégiant les « invisibles » de degré 1 en emploi précaires, puis de degré 4 en invisibilité totale, bien qu'un tassement s'opère en 2012 pour cette deuxième catégorie. Ce qui pose la même question que pour le champ précédent, les jeunes concernés, ont-ils connu des phases de « visibilité » hors précarité, ou font-ils partie des nantis ?

Le graphique suivant met en perspective les capacités ou les non-capacités des jeunes à décohabiter du domicile parental en 2012.

Graphique 2-30 : Habitation des jeunes selon leur degré d'invisibilité en 2012¹²⁶



¹²⁵ Illustration page 231 de la thèse.

¹²⁶ Sources : Données 2012 Enquête emploi en continu, INSEE - Calculs des auteures.

Nous observons une très large proportion de 15-19 ans domiciliés chez les parents, très peu de locataires et quelques rares locataires HLM ou propriétaires. Le nombre de 20-24 ans habitant chez les parents est moitié moins important, en revanche, la proportion de jeunes de 25-29 ans, encore chez les parents, est plutôt inquiétante. Nous pourrions expliquer le peu de jeunes en HLM, « visibles » ou « invisibles », par la faible rotation dans ces logements avec, pour conséquences, peu d'accès pour des nouveaux locataires d'une façon générale, une mobilité impossible pour les jeunes et, de plus en plus souvent, un retour chez les parents.

Il permet également d'étudier l'habitat des jeunes « visibles »¹²⁷, censés ne pas être en situation de précarité. Pourtant, ils ont du mal à décohabiter du domicile parental. Jusqu'à vingt ans, ce n'est pas un problème, car aujourd'hui les logements parentaux sont, en règle générale, plus adaptés à recevoir des jeunes. Là où cela pose un problème c'est quand les fratries sont grandes et que le nombre de chambres est inférieur au nombre de personnes vivant dans le foyer. À partir de vingt ans, le nombre de jeunes « invisibles » de degrés 1 et 2, voire 4, vivant chez les parents augmente de façon importante, alors que le nombre de « visibles » diminue seulement de moitié. À partir de vingt-cinq ans, le phénomène se reproduit pour partie, il y a diminution des « visibles » et des « invisibles » de tous niveaux, vérifiant ainsi le paradoxe du phénomène « Tanguy » qui a tendance à réaugmenter depuis 2009, là où il devrait diminuer.

Quand les jeunes sont en situation de précarité, c'est logique qu'ils se replient sur l'habitat familial, mais quand ils sont en situation stable, est-ce « normal » ? Ne doit-on pas poser globalement la question de l'offre de logements adaptés à un public jeune ? Ne doit-on pas revoir le système de caution extrêmement rigide et inadapté¹²⁸ ? Ne doit-on pas repenser l'encadrement des loyers afin qu'ils soient plus accessibles aux jeunes démarrant dans la vie, sans réserve d'argent, avec des familles qui ont de plus en plus de difficultés à aider financièrement leurs enfants ? Certains ou plutôt certaines trouvent des artifices pour s'en sortir, ou plus exactement « *se détournent du problème vers d'autres préoccupations plus valorisantes* » comme celle d'être mère par exemple. Dans une région, la moitié des jeunes filles en échec scolaire ont créé leur propre famille comme le montre cette étude sur les jeunes picardes :

Tableau 2-31 : Les jeunes picardes selon leur mode de cohabitation et selon qu'elles ont, ou non, décroché du système scolaire¹²⁹

Jeunes picardes		Décrocheuses (%)	Non décrocheuses (%)
Vivent chez leurs parents		36,4	61,4
Ont créé leur propre famille		49,4	20,8
dont :	couple sans enfant	14,0	13,9
	couple avec enfants	25,5	5,3
	famille monoparentale	9,9	1,5
Vivent seules		4,3	8,6
Vivent avec d'autres jeunes		5,8	5,3
Vivent en communauté		4,2	3,9
Total		100	100

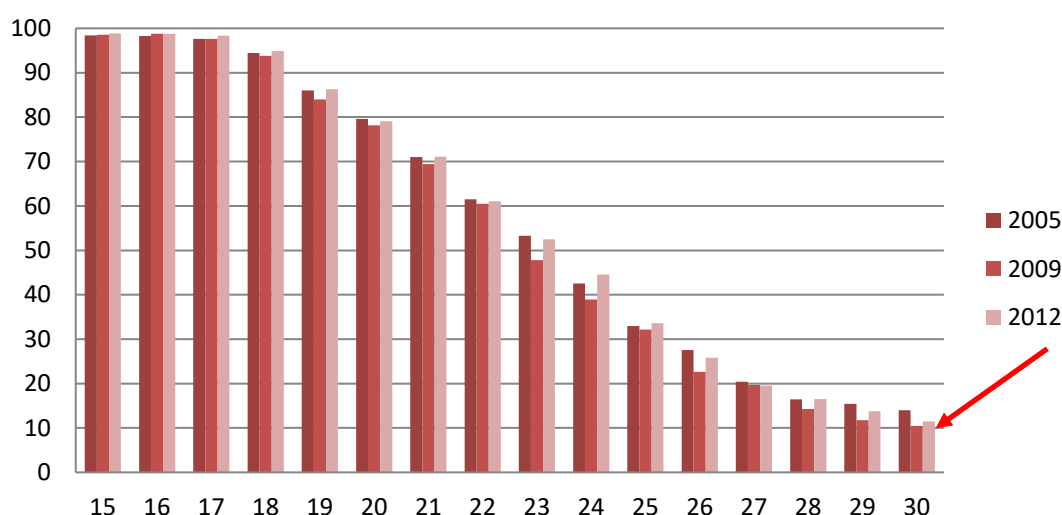
¹²⁷ Illustration complémentaire page 233 de la thèse.

¹²⁸ Une loi a été adoptée dans ce sens, mais uniquement pour les jeunes faisant des études supérieures.

¹²⁹ Sources : INSEE, recensement de la population 2007. Récupéré du site le 15 octobre 2015 : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=19032&page=ipa/ipa68/

A la lecture de ces chiffres, le constat est édifiant. Il serait intéressant de reproduire cette étude dans les autres régions, et particulièrement celle comportant des grandes métropoles, pour voir si cette tendance se reproduit ou non. Nous n'avons pas traité spécifiquement le sujet de l'égalité fille/garçon, mais nous pouvons imaginer aisément la différence entre les solutions offertes aux jeunes hommes face à celles des jeunes femmes. Le gap se creuse, mais cela ne contribue-t-il pas à laisser celles-ci dans un dilemme qui serait de choisir par défaut leur chemin de vie ?

Graphique 2-32 : Part des jeunes vivants chez leurs parents (par âge)¹³⁰



Ce dernier graphique propose d'étudier la non-décohabitation de 15 à 30 ans. Nous remarquons une courbe qui a tendance à décroître régulièrement après 18 ans pour s'affaïsser après 28 ans. Si nous avons connu une diminution des effectifs entre 2005 et 2009, la part des jeunes qui n'ont pas décohabité de chez leurs parents – ou pire qui y sont revenus – est repartie à la hausse entre 2009 et 2012. Ce qui confirme, par ailleurs, la dégradation du niveau de vie des jeunes et des familles. Comment peut-on admettre que 11 % des jeunes vivent encore chez leurs parents à 30 ans ? Sachant que c'est, pour la très grande majorité d'entre eux, un non-choix, et cela malgré ce que bon nombre affirme en société. Pas un seul jeune interrogé lors de nos entretiens ne nous a dit qu'il vivait bien le fait d'habiter chez les parents ou d'y être retourné après une période d'autonomie totale. Ils aspiraient tous et toutes à « accéder au sésame du logement individuel », condition de la liberté, et de la « vraie vie », la leur.

2. Les « invisibles » face à leur territoire d'habitation, « ZUS » et « non-ZUS »

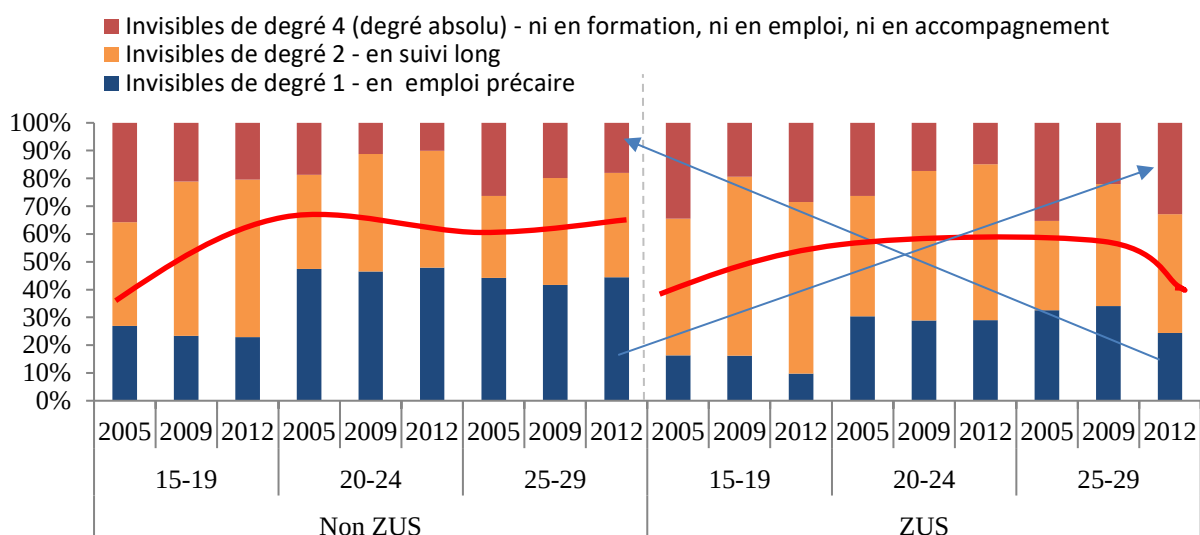
Depuis plusieurs décennies les politiques publiques dites de « rattrapage » se sont concentrées dans les Zones urbaines sensibles (ZUS), voire en Zones de revitalisation rurale¹³¹ (ZRR).

¹³⁰ Sources : Données Enquête emploi en continu, INSEE - Calculs des auteures.

¹³¹ Créées par la Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire du 4 février 1995, les zones de revitalisation rurale (ZRR) regroupent des territoires ruraux qui rencontrent des difficultés particulières : faible densité démographique, handicap structurel sur le plan socio-économique. Cette loi concernait 11688 communes au 1er janvier 2005.

Il est alors intéressant de croiser les statistiques sur l'invisibilité et la zone d'habitation des jeunes.

Graphique 2-33 : Décompte de l'invisibilité des jeunes selon leur zone d'habitation pour les années 2005, 2009 et 2012¹³²



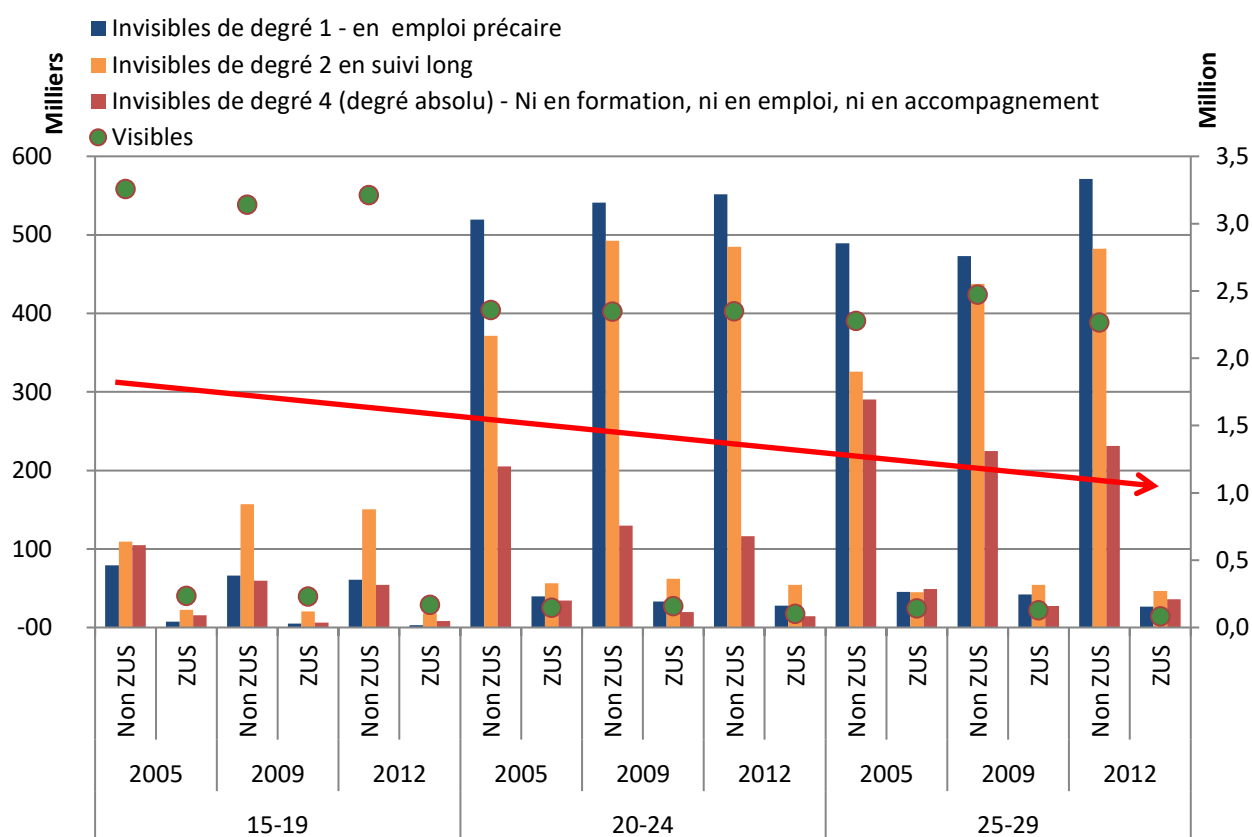
Avant d'observer ce graphique, nous aurions pu augurer qu'entre jeunes issus de « ZUS » et jeunes « non-ZUS », la répartition des jeunes dans les différents degrés d'invisibilité eut été comparable, ce qui n'est pas vraiment le cas. Même si en règle générale, nous trouvons plus de jeunes en situation d'invisibilité de degré 2 et 4 en ZUS qu'à l'extérieur, en contrepoint, le taux de jeunes « invisibles » de degré 1 – en emploi précaire – est moindre en « ZUS » par rapport aux « non-ZUS ». Ce phénomène s'explique de manière rationnelle : habiter en ZUS est un handicap supplémentaire pour trouver un emploi stable entre 15 et 29 ans révolus, à emploi équivalent, nous pouvons rajouter que cela perdure après la trentaine.

Par ailleurs, jusqu'en 2009, il y avait proportionnellement autant de jeunes « invisible » de degré 4 en « ZUS » et « non-ZUS » parmi les 15-19 ans, sans doute parce que l'école protégeait mieux. Ces chiffres sont à mettre en corrélation avec le taux de scolarisation des moins de 16 ans qui n'a plus été à 100 % depuis les années 2010. Sachant qu'il y a plus de déscolarisation en ZUS, cela explique la montée des effectifs des « invisibles » de degré 4 dans les zones sensibles en 2012. Cependant les 20-24 ans ont sans doute mieux bénéficié des dispositifs jeunesse puisque le taux de jeunes en degré 4 en ZUS est le seul à diminuer de manière très significative entre 2009 et 2012, nous faisons l'hypothèse qu'ils sont mieux informés que les jeunes habitant en milieu diffus. S'agissant des 25-29 ans, les habitants des ZUS sont mieux accompagnés mais la bascule entre les « invisibles » de degré 4 et de degré 1 se fait entre les jeunes habitants les ZUS et hors ZUS, en effet, nous constatons une inversion proportionnelle entre le taux de jeunes en emploi précaire et celui des jeunes sans aucun statut. Encore une fois habiter en ZUS peut se révéler un handicap en matière de recherche d'emploi.

Le schéma suivant permet d'affiner les différences entre les « visibles » et les « invisibles » en matière de territoire d'habitation.

¹³² Sources : Données Enquête emploi en continu, INSEE - Calculs des auteurs.

Graphique 2-34 : Répartition des « invisibles » selon leur âge et leur zone d'habitation pour les années 2005, 2009 et 2012¹³³



La flèche rouge présente la tendance décroissante de l'écart entre « visibles » et « invisibles » de 15 à 29 ans. Ce schéma est intéressant pour montrer que, si nous nous attachons aux grandes masses, les jeunes issus des « ZUS » ne sont pas représentatifs en regard des jeunes « non-ZUS », ni en matière de visibilité, ni en matière de précarité. En revanche il nous faut constater que les écarts entre les « visibles » et les « invisibles » sont largement inférieurs en « ZUS » par rapport au « non-ZUS ». Ce qui nous amène à conclure qu'habiter en ZUS expose deux fois plus les 20-29 ans au risque de précarité, mais habiter en « non-ZUS » ne protège plus de l'invisibilité. Pour mieux se rendre compte de ce phénomène, voici les données chiffrées des « invisibles » de degré 4, suivies de la répartition des « invisibles » dans les territoires.

Tableau 2-35 : Les « invisibles » de degré 4, selon la tranche d'âge et en regard de ceux issus des ZUS¹³⁴

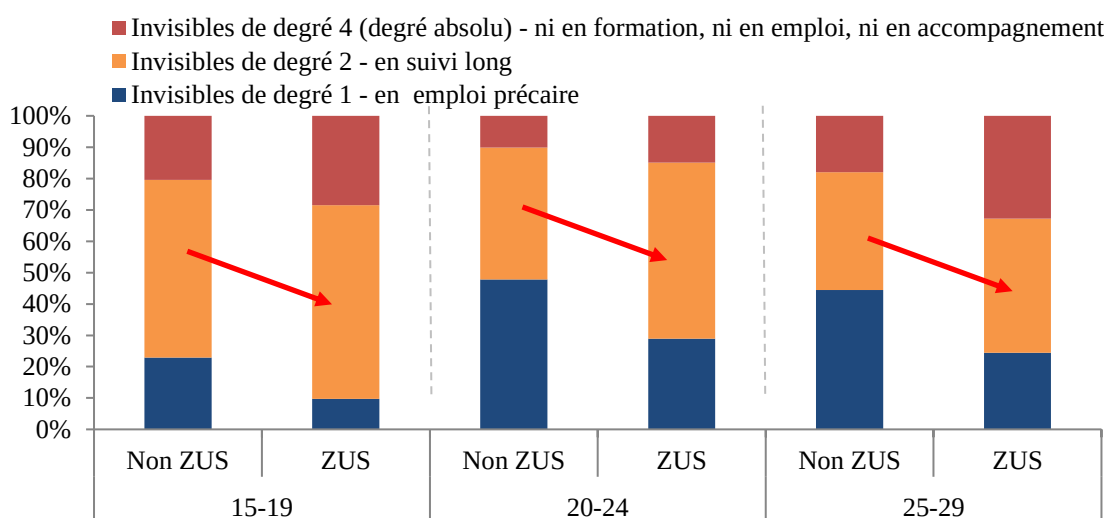
Age	Total des « invisibles »	Dont les « invisibles » issus des ZUS	% d'« invisibles » de degré 4 en ZUS
15-19 ans	54 209	8 235	15,2%
20-24 ans	116 359	14 395	12,4%
25-29 ans	231 324	35 750	15,5%
15-29 ans	460 272	58 380	12,7%

¹³³ Sources : Données Enquête emploi en continu, INSEE - Calculs des auteures.

¹³⁴ Sources : Données Enquête emploi en continu, INSEE - Calcul de l'auteur.

Ce tableau et le graphique complètent notre analyse en mettant à jour deux informations importantes pour notre étude. La première est que les jeunes 25-29 ans sont plus touchés par l'invisibilité totale de degré 4 en ZUS, et que les 20-24 ans sont plus concernés par le degré 2 d'invisibilité – accompagnement long – en ZUS, cette tendance se prolonge entre 25 et 29 ans alors qu'à 26 ans les Missions locales ne sont plus habilitées à suivre les jeunes, même si les conseillers ne les radient pas systématiquement de leurs listes et continuent à les accompagner à la demande des jeunes, sans pour autant pouvoir les inclure dans un programme de suivi. Il y a alors un déversement des jeunes en degré 2 vers le degré 4, les Pôles emploi peinant à prendre le relai de l'accompagnement car ils ne sont pas spécialisés dans l'insertion des jeunes.

Graphique 2-36 : Répartition des jeunes « invisibles » selon leur zone d'habitation en 2012¹³⁵



Cela peut montrer également que les jeunes « non-ZUS », concernés par l'accompagnement long, font moins de démarche auprès des structures d'aide, contrairement aux jeunes issus des « ZUS » qui ont déjà les codes et les réflexes de l'accompagnement. Inversement, nous remarquons que les jeunes « non ZUS » accèdent plus facilement à l'emploi précaire, ce qui corrobore les chiffres du chômage, l'emploi précaire étant devenu, en corolaire, une norme en matière d'embauche des jeunes.

3. Les « invisibles » face à la Profession et catégorie socioprofessionnelle des Parents (PCS)

Nous ne pouvons travailler sur la PCS¹³⁶ des parents sans en expliquer l'organisation des catégories, la répartition se fait en deux groupes socioprofessionnels – dits « supérieur » et « inférieur ». Les Professions et catégories socioprofessionnelles¹³⁷ sont regroupées en huit groupes, dont six

¹³⁵ Ibidem.

¹³⁶ Sources : INSEE PCS-1982, Desrosière, Goy et Thévenot six groupes socioprofessionnels concernant principalement les actifs au sens du BIT et deux groupes d'inactifs.

¹³⁷ Voir l'illustration page 240 et 241 de la thèse.

concernent les actifs. Nous considérerons les quatre premières comme « socialement supérieures » et les deux suivantes comme « socialement inférieures ». Le choix des adjectifs qualifiant le niveau socioprofessionnel est arbitraire et peut froisser les actifs de la seconde catégorie, mais il est parlant et souvent utilisé. Nous avons fait le choix de placer les professions intermédiaires dans la partie socialement dite « supérieure » parce que nous estimons que les personnes remplissant des emplois de professeurs des écoles, de techniciens ou encore de contremaîtres, nécessitent d'avoir suivi des études pendant a minima deux à trois ans après le baccalauréat. De plus leurs salaires sont situés généralement au-dessus de la médiane. Nos analyses en tiendront compte.

Les groupes des retraités (NS) et des autres personnes sans activité ont été regroupés dans les N/A pour notre étude. Il est à noter que la nomenclature des professions et catégories socio-professionnelles (PCS) a remplacé, à l'occasion du recensement de 1982, la nomenclature des catégories socioprofessionnelles (CSP) – créée en 1954 par Jean Porte, agent de l'INSEE. La nomenclature est réorganisée, mais l'architecture d'ensemble reste la même. Observons la répartition des jeunes selon leur âge, la PCS des parents, l'année de référence et leur degré d'invisibilité¹³⁸.

Les parents des jeunes « visibles » appartiennent en plus grand nombre aux professions et catégories socioprofessionnelles élevées, et cette tendance s'est accrue de manière continue entre 2005 et 2012 pour les 15-24 ans et a stagné ou légèrement régressé pour les 25-29 ans. Nous pouvons remarquer la même tendance pour les parents des jeunes « invisibles » de degrés 1 et 2 en rajoutant que, plus les jeunes vieillissent, plus la part des parents appartenant aux classes supérieures augmente de manière continue. En revanche, concernant les jeunes « invisibles » de degré 4, la part des parents ouvriers a d'abord augmenté entre 2005 et 2009, pour se réduire entre 2009 et 2012. Cette part d'ouvriers diminue avec l'âge des « invisibles », ce qui confirme le résultat de nos entretiens consistant à dire que les familles des catégories socialement « privilégiées » sont de plus en plus nombreuses à être touchées et, par ailleurs, sont démunies face au problème d'insertion des jeunes, c'est un phénomène qu'ils ont du mal à assumer parce qu'ils ne le comprennent pas.

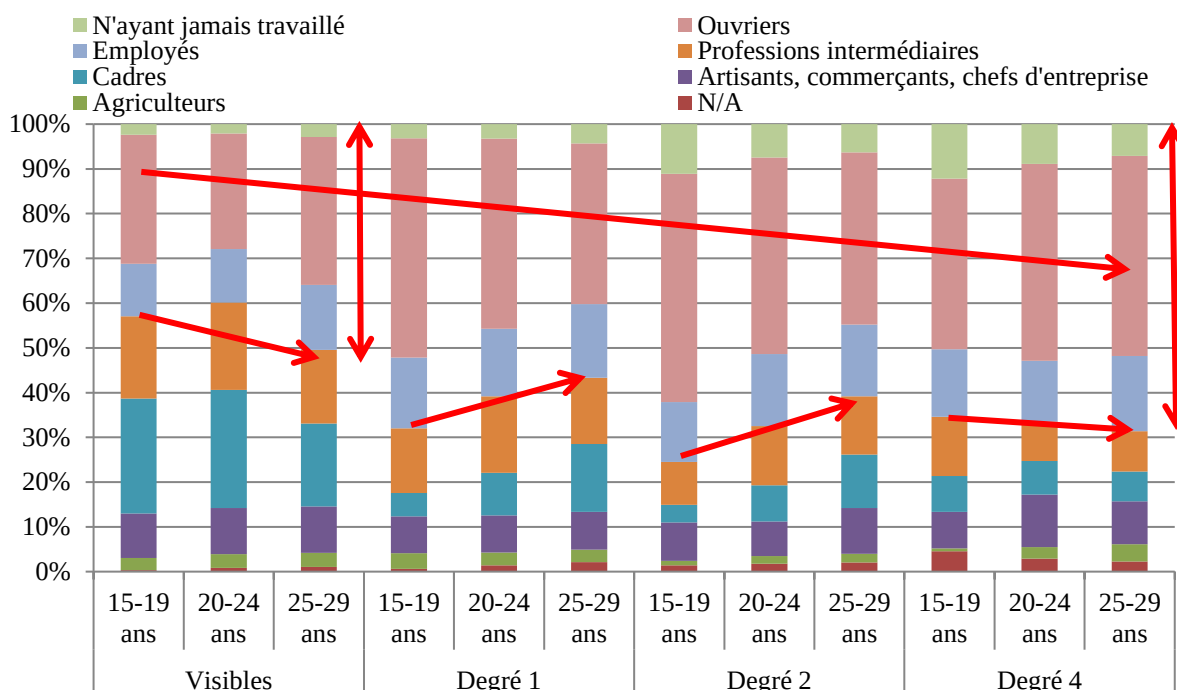
La concentration en ZUS des familles touchées demande des solutions collectives avant d'être individuelles, alors qu'au phénomène diffus, hors ZUS, doivent être apportées des solutions individuelles, à inventer puisqu'elles n'existent pas encore sur l'ensemble des territoires. Là où les jeunes « invisibles » des couches sociales élevées n'utilisaient pas l'accompagnement long en 2005, nous pouvons remarquer la plus forte augmentation dans le temps du degré 2 pour les jeunes 15-19 ans de cette catégorie sociale, et de fait un recul des catégories moins favorisées¹³⁹.

Faisons un focus en 2012 sur la répartition des 15-29 ans dans les degrés d'invisibilité, suivant la Profession et catégorie socioprofessionnelle des parents (PCS). Le graphique ci-dessous nous indique que plus les jeunes se situent dans un degré d'« invisibilité » élevé, plus leurs parents ont une PCS « inférieure ». Mais cette observation est à tempérer. En effet, même si proportionnellement il y a plus d'enfants de cadres parmi les « visibles », plus les jeunes vieillissent, moins la PCS des parents n'a d'incidence sur le degré d'invisibilité pour les degrés 1 et 2. A *contrario*, la PCS des parents de jeunes en invisibilité de degré 4 ne fluctue pas avec l'âge, puisque dès 15 ans, les PCS dites « supérieures » et « inférieures » gardent la même proportion, de l'ordre de (31) % jusqu'à 29 ans révolus.

¹³⁸ Illustration page 241 de la thèse.

¹³⁹ Illustration page 242 de la thèse.

Graphique 2-37 : Répartition des jeunes selon leur degré d'invisibilité et la PCS des parents par classe d'âge en 2012¹⁴⁰



Nous pouvons rajouter que, d'une manière globale, la tendance est à l'augmentation de la visibilité pour les jeunes issus de familles modestes, alors que pour les jeunes issus des catégories sociales « supérieures », la tendance est plutôt à la hausse dans l'ensemble des champs de l'invisibilité. Plusieurs hypothèses se dessinent, les parents de ces couches sociales dites « supérieure » ne sont pas préparés à ces situations plutôt complexes et ne préparent pas eux-mêmes les jeunes aux difficultés liées à l'installation, à la prise d'autonomie et à la dureté de la vie. Ils n'ont pas intégré comme un élément « normal », dans une véritable démocratie, le phénomène du descendeur social. Deuxième explication, l'entrée en emploi est devenue très difficile pour les jeunes diplômés, ce que nous avons nommé l'« effet domino » joue en leur défaveur puisqu'ils occupent des postes précaires et sous qualifiés quand ils ne disposent pas de postes correspondant à leur niveau d'étude. Et, quand ils arrivent à trouver un emploi à leur mesure, les patrons les embauchent en CDD courts (87 % des embauches en 2014) ou en stage, pour les « essayer » sur la durée (parole d'un directeur des ressources humaines), rares sont ceux qui trouvent aujourd'hui un CDI d'entrée avec un salaire juste, les patrons ne leur font pas d'emblée confiance. Ces jeunes sont devenus des variables d'ajustement et non des pions pour l'avenir.

En conclusion, ce ne sont plus les seuls enfants des PCS dites « inférieures » qui sont touchés. Même si le pourcentage des enfants de cadres est proportionnellement deux fois moins important que celui des enfants d'ouvriers, notre étude montre qu'ils sont aujourd'hui concernés par le phénomène de précarité mais également d'invisibilité totale. la proportion de PCS dites « supérieure » est plus importante pour les jeunes « visibles », se situant au-dessus de la moyenne pour représentant 60 % des parents. Mais paradoxalement, si nous observons les PCS des « invisibles », nous remarquons que ces mêmes parents appartenant à la classe moyenne supérieure représentent presque 40 %, ce qui est un fait nouveau, et cela particulièrement dans l'imaginaire

¹⁴⁰ Sources : Données Enquête emploi en continu, INSEE - Calculs des auteurs.

collectif. Pour vérifier cette affirmation, nous avons communiqué nos résultats à une vingtaine de personnes appartenant à différentes PCS, les commentaires ont convergé : « surprise » devant les résultats déplaçant les curseurs, « incompréhension », « colère ». Nous allons examiner cette répartition par territoire.

4. Les « invisibles » en territoire

Les politiques publiques se déclinent à plusieurs niveaux, local, régional, national et européen. Il est alors nécessaire de posséder des données chiffrées et calibrées à chacun de ces niveaux pour satisfaire aux besoins d'évaluation de ces politiques et, si nécessaire, de créer de nouvelles statistiques si elles n'existent pas. Certains territoires sont plus marqués par les difficultés d'insertion des jeunes, la Politique de la Ville est basée sur cette hypothèse et nous oblige à descendre à l'infra pour comprendre la nécessité de produire des politiques publiques de proximité adaptées. Nous nous attachons à ce travail dans ce paragraphe, en proposant un focus sur l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, suivi d'un comparatif entre deux régions, l'Ile-de-France et Rhône-Alpes, et enfin d'un comparatif européen entre le Danemark, l'Allemagne, la France, l'Italie et le Portugal, le niveau national étant déjà réalisé.

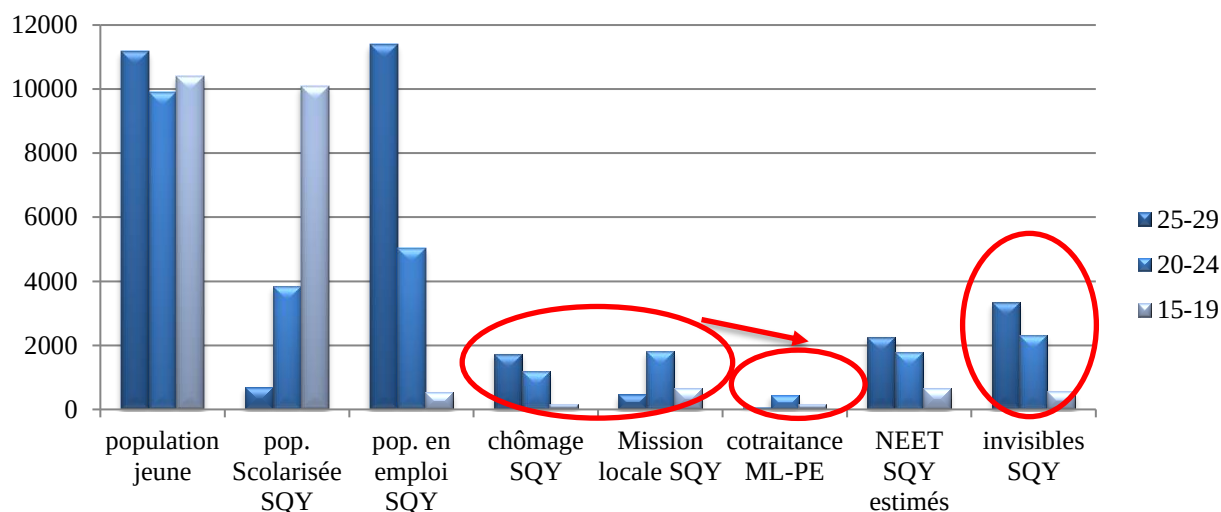
4.1 Les « invisibles » en agglomération : Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY)

Nous avons choisi Saint-Quentin-en-Yvelines car cette agglomération fait l'objet d'une étude de territoire dans la troisième partie de nos travaux. Il est à noter que nous n'avons pas trouvé de sources cohérentes offrant l'ensemble des informations comportant le champ « ville »¹⁴¹ pour construire des statistiques dénombrant les « invisibles » sur ce niveau de territoire. Cependant, même si certains chiffres ont été estimés de façon empirique, avec tous les risques d'erreurs possibles, il nous semblait nécessaire de produire ces données statistiques, à l'échelle de ce territoire, afin de comprendre les problèmes des jeunes au plus près du terrain. Nous proposons donc une estimation des jeunes « invisibles » par âge et par degré. Il nous semble intéressant de partir d'un premier graphique mettant à jour le statut des jeunes par âge à SQY, adossé à la mesure des NEET et à notre estimation globale des « invisibles » en nous appuyant sur les taux régionaux.

Il est important de savoir que l'indice jeunesse sur l'agglomération est de 2,5, celui de la Région Ile-de-France de 1,4 et celui de la France de 1,1, ce qui place cette agglomération à un niveau extrêmement élevé de population jeune. De plus, nous remarquons que la composition de la population des jeunes sur SQY ne respecte pas la progression nationale qui voudrait que les 15-19 ans soient moins nombreux que les 20-24 ans, eux-mêmes moins nombreux que les 25-29 ans, puisque la population des jeunes saint-quentinois âgés de 15 à 19 ans est plus importante que celle des 20-24 ans, donc avec des problématiques plus axées sur l'éducation initiale. Nous devrions retrouver ces écarts dans les résultats présentés, c'est pourquoi nous proposons un premier graphique construit avec les chiffres recueillis localement et basé sur le statut des jeunes avec toutes les réserves émises précédemment.

¹⁴¹ Champ Ville nécessaire à la reconstitution des données de cette agglomération composée de sept villes.

Graphique 2-38 : Le statut des jeunes par âge à Saint-Quentin-en-Yvelines (estimation)¹⁴²



Pour bien comprendre ce graphique, il est nécessaire d'émettre quelques mises en garde. En effet, la population scolarisée est à relativiser, puisque Saint-Quentin-en-Yvelines est une agglomération bénéficiant d'une université, elle accueille donc des jeunes d'autres communes environnantes tout comme certains établissements secondaires situés sur sa frange accueillent des collégiens ou lycéens de communes mitoyennes, hors agglomération. La population en emploi est également à relativiser puisque nous ne disposons pas des chiffres locaux sur les habitants en emploi mais sur les jeunes employés sur l'agglomération, ce qui est différent. Par ailleurs, la qualité de l'emploi n'est pas spécifiée, ce qui laisse entendre que les emplois précaires sont inclus dans ces chiffres – relevant du degré 1. Et enfin, la population NEET a été estimée selon le taux national par manque d'informations infra. En revanche ce sont les chiffres exacts donnés par la Mission locale et le Pôle emploi – relevant du degré 2. Pour information, les jeunes inscrits en Mission locale, et considérés comme actifs, sont généralement inscrits au Pôle emploi pour pouvoir bénéficier des nombreux dispositifs. Autre information, les jeunes NEET (estimés) incluent les jeunes au chômage qui ne sont pas forcément inscrits en Mission locale (ML).

Plusieurs constats s'imposent à la lecture de ce graphique. D'une part, la population des jeunes 25-29 ans est plus nombreuse au chômage. La situation change concernant les Missions locales puisque les 20-24 ans sont nettement plus nombreux, suivis par les 15-19 ans dépassant de peu les 25-29 ans. Ce qui s'explique aisément sur le plan pratique, puisque l'âge limite d'inscription en Mission locale est de 25 ans révolus, à l'identique de toutes les offres spécifiques jeunesse, même si les conseillers ne radient pas systématiquement les jeunes quand ils ont atteint cet âge fatidique, mais, comme nous l'avons dit précédemment, ils ne disposent plus d'aucun dispositif jeunesse à leur offrir. Cette tendance est conforme à nos observations précédentes. D'autre part, les 15-19 ans n'hésitent pas à s'inscrire en Mission locale alors qu'ils sont encore scolarisés ou qu'ils ont trouvé leur premier emploi ; c'est valable particulièrement pour les jeunes habitants dans les quartiers défavorisés, du fait de l'implantation de ces structures, situées historiquement en zones sensibles. Et puis, nous pouvons observer également que la cotraitance Mission locale-Pôle emploi – dans le cadre du Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) – est extrêmement faible par rapport à

¹⁴² Sources : INSEE 2012 et Pôle emploi - Calculs de l'auteur.

l'importance du nombre de jeunes au chômage, de NEET estimés sur le territoire, mais aussi de jeunes « invisibles » potentiels, tous degrés confondus, alors qu'elle est souvent la porte d'entrée des dispositifs jeunes. Par ailleurs, en observant les résultats corrélatifs aux différents statuts des jeunes et avant de continuer à extraire les degrés d'invisibilité, nous pouvons percevoir une incohérence entre les taux de chômage et d'invisibilité, ce qui remet en cause particulièrement le degré 2 en regard du nombre de jeunes inscrits au Pôle emploi (PE). En effet, nous comptons 1737 jeunes 25-29 ans et 1183 20-24 ans à PE contre respectivement 1234 et 982 « invisibles » de degré 2¹⁴³, ce qui fait un delta supérieur de 588 jeunes « invisibles » en degré 2 en comptant les jeunes 15-19 ans pour lesquels les proportions sont inversées (155 à PE et 270 en degré 2). Et cela sans compter les jeunes appartenant au degré 2 et non inscrit à PE.

Nous faisons l'hypothèse que les « invisibles » ont été sous-estimés sur ce territoire, nous allons le vérifier en affinant notre mesure des « invisibles » saint-quentinois en les répartissant par degré d'invisibilité et non plus par statut. Pour cela, nous avons construit un tableau exposant deux méthodes de calculs des taux d'invisibilité qui ont vocation à montrer les différences territoriales en matière d'insertion des jeunes dans la vie active. Ce tableau réunit les éléments qui vont permettre de construire les deux graphiques suivant pour observer la répartition des jeunes saint-quentinois dans les différents degrés d'invisibilité en utilisant la pondération *ad hoc*. La première méthode de calcul est fonction des « invisibles » en Ile-de-France et la deuxième introduit la variable des chiffres du chômage fournis par Pôle emploi à SQY. Nous avons calculé un coefficient correctif tenant compte de l'indice jeunesse et du taux de chômage des jeunes à SQY, pour obtenir les taux d'« invisibles » de la deuxième méthode.

Tableau 2-39 : Taux d'invisibilité en % pour les 15-29 ans suivant deux méthodes de calcul¹⁴⁴

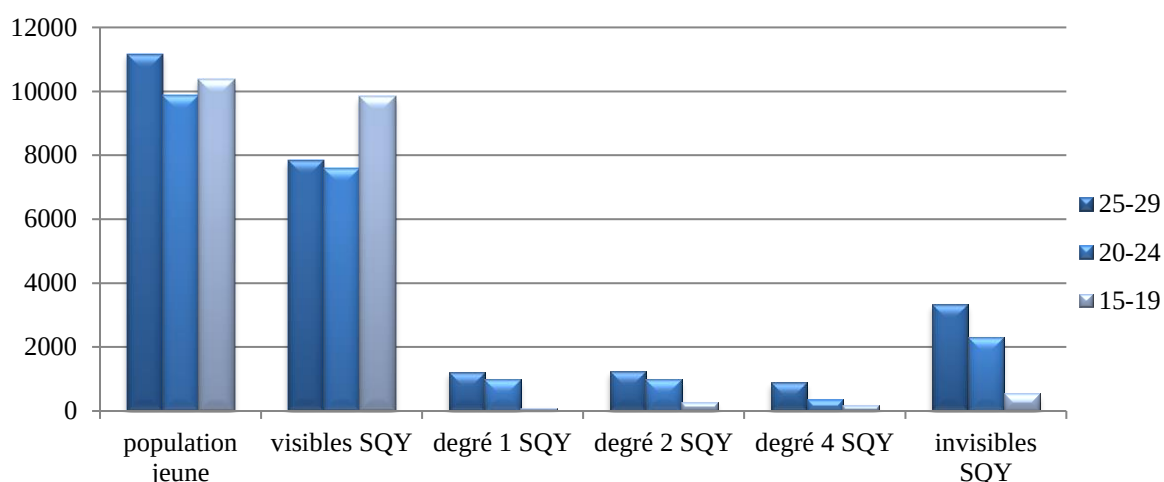
(%)	1 ^e méthode de calcul / « invisible » IdF	2 ^e méthode de calcul / chômage SQY
degré 1 SQY	7,51	9,43
degré 2 SQY	8,13	9,78
degré 4 SQY	4,66	5,70
T « invisibles » SQY	20,30	24,91

Ce qui nous amène à proposer deux graphiques estimant les jeunes « invisibles » à SQY selon l'âge et le degré. Le premier est conforme à nos chiffres régionaux des « invisibles », construit à l'aide des matériaux de l'étude régionale (présentée au paragraphe suivant) et identique au taux global d'« invisibles » du graphique précédent, et le deuxième, s'attache à mesurer les degrés d'invisibilité en fonction du taux réel de chômage et de l'indice jeunesse à SQY.

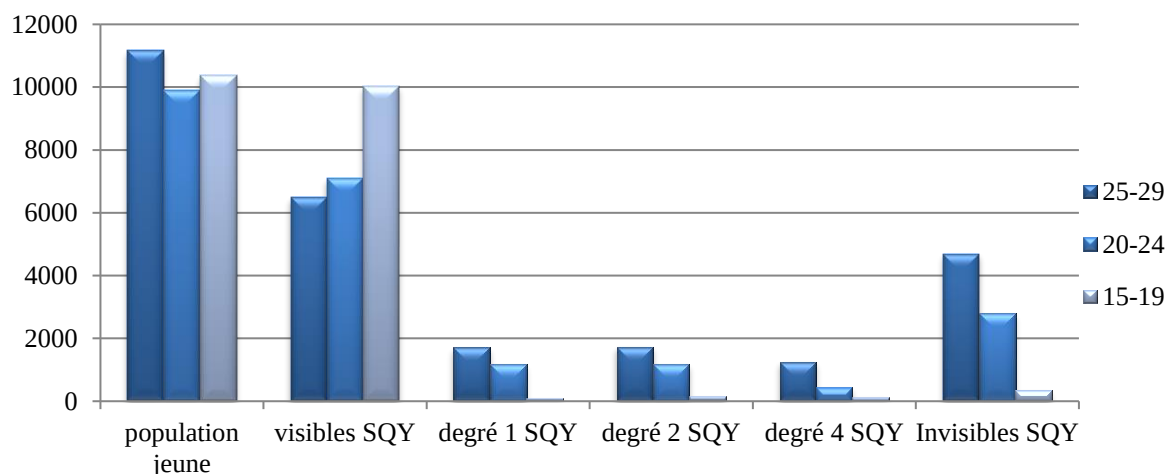
¹⁴³ Chiffres extraits de la première méthode de calcul.

¹⁴⁴ Sources : INSEE 2012 et Pôle emploi - Calculs de l'auteur.

Graphique 2-40 : Les jeunes « invisibles » de SQY par degré et par âge à (estimation en référence aux taux régionaux)¹⁴⁵



Graphique 2-41 : Les jeunes « invisibles » par degré à Saint-Quentin-en-Yvelines (estimation en référence au chômage réel)¹⁴⁶



Cette deuxième méthode de calculs nous indique le taux le plus probable de l'invisibilité sur le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines pour les 15-29 ans. Il approche globalement les 25 %, ce qui fait de l'agglomération, malgré son dynamisme économique et son attractivité éducative, un territoire où les jeunes habitants sont sujets à plus de difficultés d'insertion qu'ailleurs. Nous pourrions en conclure que les entreprises recruteraient moins de jeunes locaux que d'extérieurs, et que les universités accueilleraient également moins de jeunes du territoire. Nous pouvons observer des différences notables entre ces deux graphiques.

Il faut mettre ces chiffres en relation avec l'indice jeunesse, 1,8 fois plus élevé qu'en IdF, et l'adhésion de l'agglomération à un contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) déterminé par une population vivant à 21 % en ZUS, dont deux villes sont les plus symptomatiques, Trappes (63 %) et La Verrière (78 %), battant des records de public défavorisé. Peut-on se satisfaire, d'un côté de favoriser le tissu économique, et de l'autre de ne pas en faire bénéficier sa population ? C'est une

¹⁴⁵ Sources : INSEE 2012 - Calcul de l'auteur.

¹⁴⁶ *Ibidem*

question à ne pas éluder en termes de responsabilité sociétale des élus en charge de la gestion du territoire.

4.2 Les « invisibles » en région : comparatif Rhône-Alpes et Ile-de-France

Nous avons choisi pour notre étude les régions Ile-de-France et Rhône-Alpes qui sont deux régions remarquables pour leurs spécificités. La région parisienne bénéficie de Paris, ville-département-capitale de la Nation avec une très forte densité d'habitants au km², elle regroupe sur un même territoire régional l'ensemble des problématiques rencontrées par les jeunes. La région lyonnaise est dynamique mais à plus petite échelle, c'est une des plus grandes régions de France avec l'une des plus fortes densités de population, toute proportion gardée après Paris.

La première, très urbanisée, comporte néanmoins des zones rurales et agricoles dans ses franges. Elle accueille un public à large spectre, du plus aisé au plus pauvre, phénoménalisant la fracture sociale, avec un tissu industriel n'embauchant plus (exemple du secteur automobile remplaçant la main d'œuvre postée par la machine), mais également un dynamisme économique dû à la localisation de nombreux sièges sociaux d'entreprises, regroupant essentiellement les cadres. Elle a énormément travaillé sur le décrochage scolaire et le raccrochage pour stopper le flux. La deuxième est décentralisée et moins dense. Elle accueille un public plus homogène dont les catégories socioprofessionnelles appartiennent majoritairement à des bas niveaux de qualification. Son tissu économique se concentre sur les métropoles de Lyon et Grenoble qui font preuve d'innovation et sur le tourisme hivernal, elle a beaucoup développé son ingénierie sociale en direction des jeunes et notamment la formation et l'insertion professionnelle pour gérer le stock.

L'impact de l'existence des « invisibles » sur les régions est plus aisé à démontrer que pour les agglomérations. En effet, le champ « département » voire « région » est inclus dans les données sources recueillies pour le calcul national des « invisibles ». Nous proposons donc la même étude qu'au niveau national afin de montrer que deux régions peuvent obtenir de réelles disparités dans les résultats de leurs politiques publiques. Notre étude ne prend pas en compte le changement d'échelle de la Région Rhône-Alpes après l'application de l'acte III de la décentralisation de 2013 qui a impacté le périmètre de cette région puisque nous nous arrêtons à 2012.

4.2.1 La population des jeunes « invisibles » en région

Dans le même esprit que pour les statistiques nationales, nous commençons par l'étude des populations sur les années 2005, 2009 et 2012, ce qui nous permet une meilleure compréhension de la situation du territoire régional et pose ainsi les bases de l'analyse qui suivra. Ce premier tableau nous indique, pour ces deux grandes régions, l'évolution dans le temps du nombre de jeunes « invisibles » selon les tranches d'âge, dans les différents degrés d'invisibilité que nous avons créés.

Tableau 2-41 : Décompte des jeunes « invisibles » par classe d'âge en 2005, 2009 et 2012, en régions Rhône-Alpes et Île-de-France¹⁴⁷

	15-19 ans			20-24 ans			25-29 ans		
	2005	2009	2012	2005	2009	2012	2005	2009	2012
Île-de-France									
visible	688 008	675 185	678 986	589 450	594 870	612 767	608 999	653 952	607 902
total des invisibles	39 291	43 941	38 000	188 477	207 175	187 374	245 249	232 424	258 428
degré 1 - emploi précaire	8 699	10 469	6 267	70 438	85 614	79 109	99 613	89 634	93 579
degré 2 - suivi longs	14 470	22 263	18 614	70 085	90 489	79 429	80 258	88 879	95 748
degré 4 - invisibilité absolue	16 122	11 209	13 119	47 954	31 072	28 836	65 378	53 911	69 101
population totale 15-29 ans	727 299	719 126	716 986	777 927	802 045	800 141	854 248	886 376	866 330
Rhône-Alpes									
visible	327 035	339 763	353 512	249 324	255 681	258 423	264 123	263 688	257 369
total des invisibles	31 777	35 111	27 376	122 617	130 228	111 165	125 748	115 334	135 141
degré 1 - emploi précaire	9 146	9 327	7 151	59 606	59 594	56 527	59 130	48 316	61 190
degré 2 - suivi longs	7 786	17 727	14 817	39 162	54 812	43 110	34 726	44 728	48 679
degré 4 - invisibilité absolue	14 845	8 057	5 408	23 849	15 822	11 528	31 892	22 290	25 272
population totale 15-29 ans	358 812	374 874	380 888	371 941	385 909	369 588	389 871	379 022	392 510
différence IdF-RA en % des invisibles de degré 4	-1,92 %	-0,59 %	0,41 %	-0,25 %	-0,23 %	0,48 %	-0,53 %	0,20 %	1,54 %

Comme nous pouvons l'observer dans le tableau ci-dessus, la population des jeunes augmente globalement entre 2005 et 2009 passant de 2 359 474 à 2 407 547 pour l'IdF et de 1 120 624 à 1 139 805 pour RA. Nous allons concentrer nos observations sur l'évolution de la population totale entre 2009 et 2012. En IdF, la tendance est à la baisse pour les 15-29 ans (-24 090). Si nous nous attachons à notre panel de dix jeunes « invisibles » enquêté – deux jeunes sur dix sont partis en province et un à l'étranger nous pourrions trouver une explication plausible (hypothèse à vérifier sur un panel plus représentatif). En RA, il en est autrement la tendance est à la hausse pour les 15-19 et les 25-29 ans, compensée par la baisse d'effectif des 20-24 ans (au global +3 181). Ces éléments sont à prendre en compte dans les analyses qui vont suivre.

Par ailleurs, comparer deux régions peut apparaître compliqué si nous restons sur des quantités, et particulièrement quand la population de l'une représente plus du double de celle de l'autre, ce qui est le cas de la région parisienne. C'est pourquoi il est plus judicieux de comparer les taux d'invisibilité, c'est ce que nous ferons dans les analyses croisées de cette étude comparative régionale.

En 2012, nous comptons en IdF 483 802 jeunes « invisibles », dont 111 056 « invisibles » de degré 4, et en RA 273 682 jeunes « invisibles », dont 42 208 de degré 4. Ces chiffres sont inquiétants car 258 428 franciliens et 135 141 rhônalpins âgés de 25 à 29 ans sont précarisés alors qu'aucune politique publique spécifique ne leur est proposée. Ils alimentent d'autant et durablement le « stock » des « invisibles ».

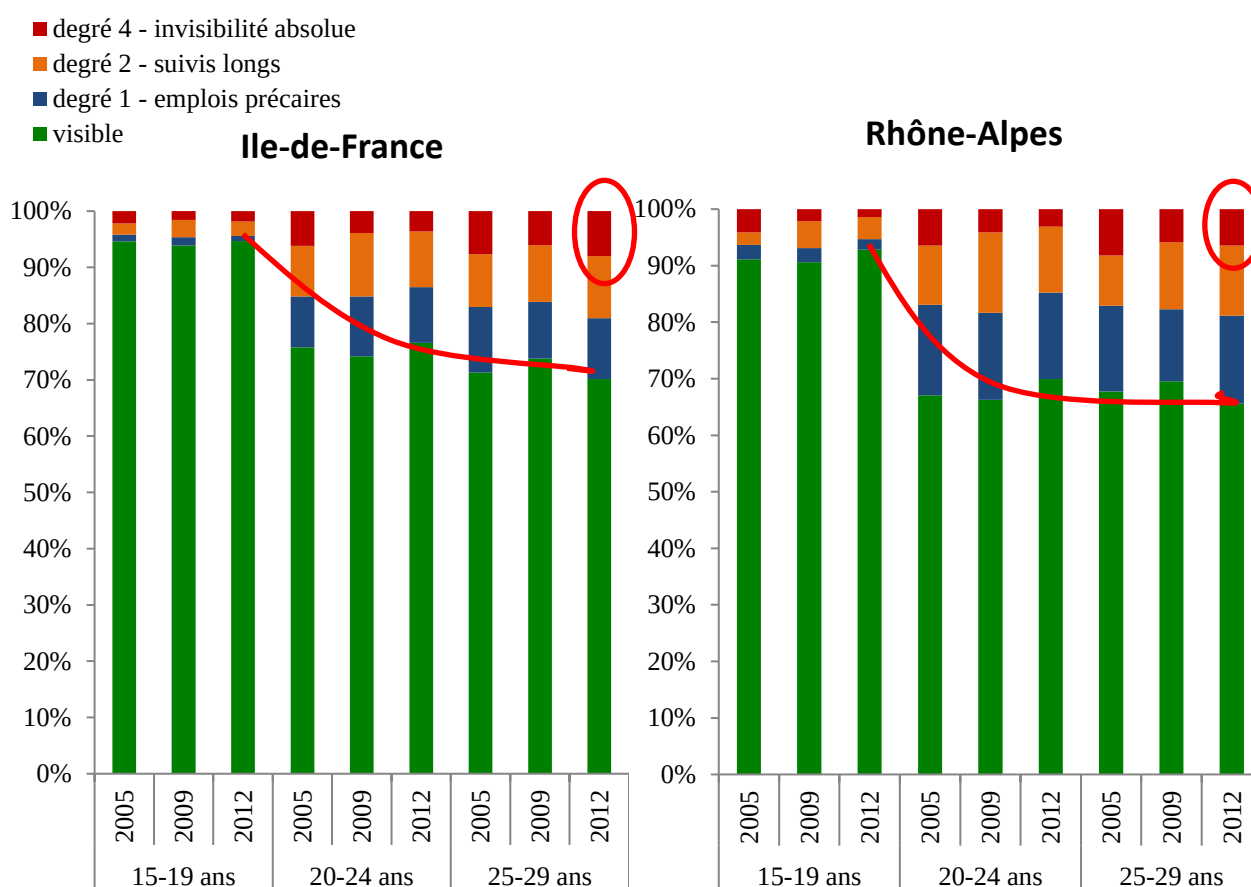
Dans tous les cas, la Région Ile-de-France compte proportionnellement plus de jeunes « visibles » que RA, que l'on s'attache aux tranches d'âge comme aux années étudiées (avec une exception en 2005, le taux de jeunes 25-29 ans en suivi long – à Pôle emploi « invisibles » de degré 2 – était plus

¹⁴⁷ Sources : Données Enquête emploi en continu, INSEE - Calculs des auteurs.

faible en RA). Donc globalement, il paraît naturel que le taux de jeunes « invisibles », tous degrés confondus en 2012, soit plus élevé en Région RA 23,9 % contre 19,52 % en IdF, car les problématiques ne sont pas de même nature et le tissu économique est plus favorable en IdF.

L'observation du graphique suivant nous informe sur la plus forte propension des jeunes rhônalpins à se retrouver dans le champ des « invisibles », tous âges et degrés confondus. Néanmoins, nous constatons également le même phénomène que dans nos statistiques générales, à savoir, plus le jeune vieillit, plus il a tendance à se retrouver en invisibilité totale de degré 4, quelle que soit sa région d'habitation. Avec une accentuation prononcée pour les 25-29 ans en IdF.

Graphique 2-42 : Invisibilité des jeunes par région¹⁴⁸



Les jeunes « invisibles » franciliens et rhônalpins (IdF,RA) se répartissent entre le degré 1 – en emploi précaires – (7,19 %,10,92 %), le degré 2 – en suivi long – (7,86 %,9,32 %) et le degré 4 – en invisibilité totale (4,47 %,3,66 %) – que nous allons étudier particulièrement. En effet, en 2005, le taux d'« invisibles » de degré 4 de RA approchait du double de celui de l'IdF pour les 15-19 ans, et était bien supérieur concernant les autres tranches d'âge, et donc, globalement, pour les 15-29 ans. RA a cependant réduit le delta en 2009 qui est devenu positif en 2012. Ce qui est valable pour le degré 4 ne l'a pas pour les autres degrés, puisque RA dépasse largement les taux de l'IdF pour les degrés 1 et 2 et, de fait, globalement tous degrés confondus.

¹⁴⁸ Sources : Données Enquête emploi en continu, INSEE - Calculs des auteures.

De plus, la différence de taux IdF-RA en degré 4 est de 1,54 % en moyenne pour les 25-29 ans, ce qui semble statistiquement négligeable mais représente de fait 13 341 jeunes en invisibilité totale supplémentaires en IdF – la population d’une ville moyenne – et si nous rajoutons les 3 841 20-24 ans et les 2 940 15-19 ans nous obtenons 20 122 jeunes en invisibilité totale en IdF, proportionnellement supplémentaires à RA. Cette démonstration a pour but de rapporter les résultats statistiques à une échelle humaine. Deux interprétations sont possibles : les politiques publiques de « jeunesse » rhônalpines ont porté leurs fruits, ou la situation de l’emploi s’est plus dégradée en Région IdF. Une explication envisageable, entre 2009 et 2012, le nombre de jeunes 25-29 ans en CDI a moins diminué en RA (-4,24 % contre -6,04 % en IdF) alors que le nombre de jeunes en CDD a sensiblement diminué en IdF (-0,13 % contre +1,05 % en RA). Peut-on y voir les résultats d’une politique de l’emploi plus dynamique en Rhône-Alpes, quoiqu’elle reste concentrée sur les emplois précaires (+3,28 % en RA et « seulement » +0,46 % en IdF). Cette différence en faveur de la Région RA se constate également concernant l’accès des jeunes à la formation professionnelle continue, (+0,45 % contre +0,11 % en IdF) sur la même période.

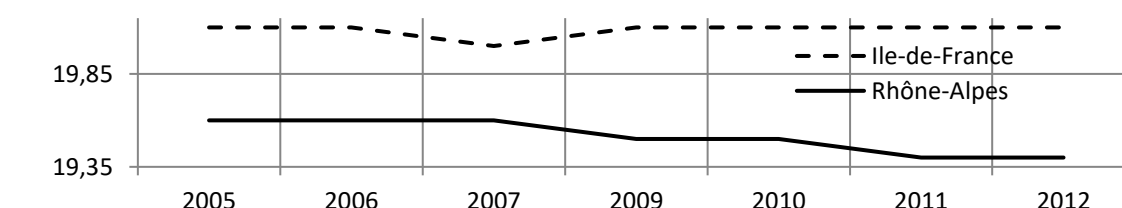
Après avoir étudié la répartition des jeunes « invisibles » entre les deux régions, nous complétons ces observations et informations, pour affiner l’analyse, par des graphiques mêlant les données sur l’habitat, la PCS des parents et le lieu d’habitation (« ZUS » ou « non-ZUS »).

4.2.2 Les jeunes « invisibles » et l’habitat en région

Nous avons observé en France que les jeunes avaient du mal à partir du domicile parental, donc à décohabiter, ce qui est encore plus vrai en région parisienne, et cela particulièrement pour les 20-24 ans puisque les parisiens ont 12,65 % en plus d’occasion de rester vivre chez les parents pendant cette période ; 8,31 % concernant les 25-29 ans et 2,14 % pour les 15-19 ans. De plus, les franciliens de 25-29 ans sont également défavorisés pour devenir propriétaire (-5,56 %), sans doute dû à la flambée des prix au m². La politique du logement des jeunes doit être plus dynamique en RA puisque les jeunes de 20-24 ans ont 7,39 % de fois plus de chance de trouver une location indépendante et 4,28 % un HLM ; cependant, celle-ci est loin d’être aboutie, ces chiffres le démontrent, un directeur de Mission locale affirme que, pour inverser la courbe, il s’avère indispensable d’agir sur les trois freins que sont le défaut d’offre qui crée la rareté ; la flambée des loyers – démesurément élevés en regard des moyens dont disposent les jeunes ; l’incapacité des jeunes à fournir une, voire des cautions solidaires, pourtant exigées par les propriétaires pour accéder à la location ou à l’achat. Les nouvelles dispositions gouvernementales vont peut-être changer la donne.

Nous proposons trois graphiques pour présenter nos conclusions, le premier montre l’âge moyen de décohabitation, le second et le troisième les « invisibles » par âge puis par degré d’invisibilité.

Graphique 2-43 : Âge moyen des jeunes 15-25 ans vivant chez leurs parents¹⁴⁹

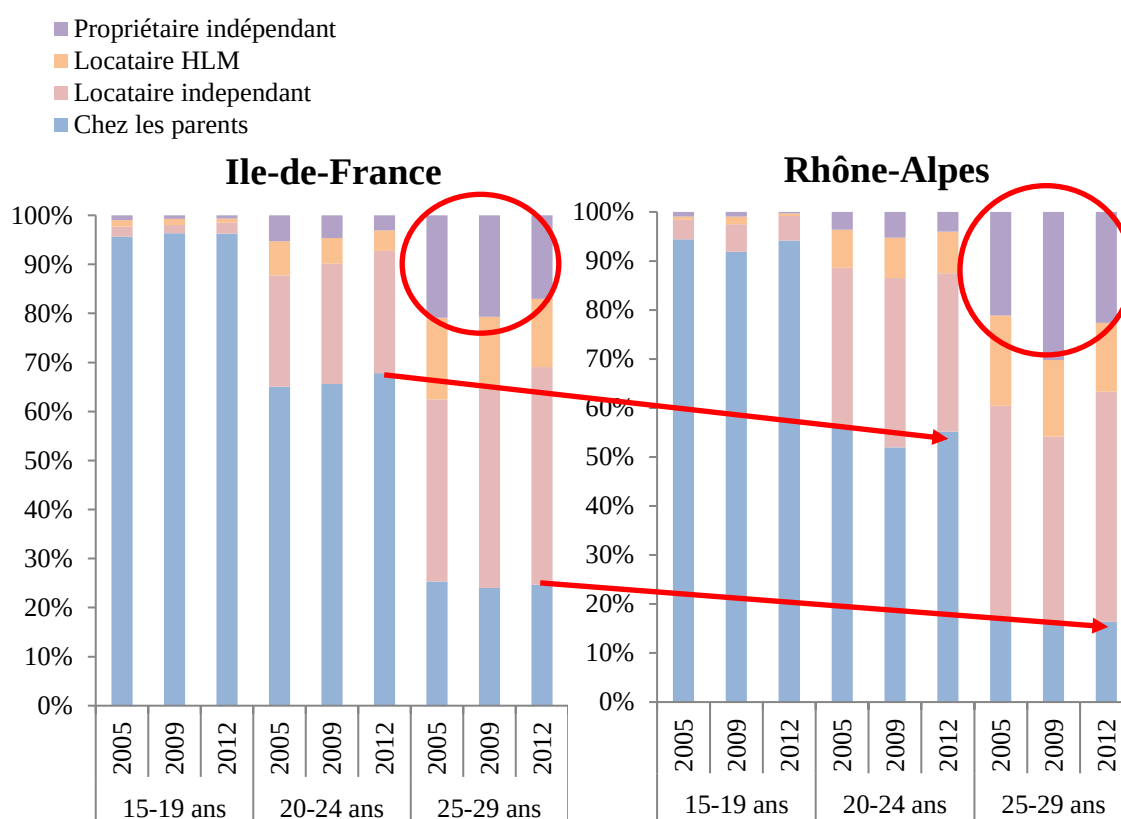


¹⁴⁹ Sources : Données Enquête emploi en continu, INSEE - Calculs des auteurs.

La courbe de l'âge moyen, tous degrés confondus, de décohabitation des 15-29 ans décroît régulièrement en Rhône-Alpes depuis 2007 alors que celle d'Ile-de-France stagne à un plafond d'âge plus élevé depuis 2009. Il serait nécessaire de mettre en relation la politique du logement des jeunes en Ile-de-France et en Rhône-Alpes pour comprendre ce phénomène. Une des explications des mauvais résultats de l'Ile-de-France pourrait être que les établissements de formation après le bac sont plus proches du domicile parental, il est donc moins coûteux de garder à la maison son enfant, le plus longtemps possible, pendant qu'il poursuit ses études supérieures. Cependant, nous pouvons imaginer que la crise de 2007-2008 a eu plus d'impact dans la région/capitale en ralentissant son développement car beaucoup de sièges sociaux y résident. Néanmoins, nous aurions pu attendre des résultats inverses, en raison d'une demande globale décroissante à Paris. En effet, il y a diminution de la population jeune en IdF $\approx$ (-24 000), réduisant la demande, et augmentation de celle de RA, certes minime $\approx$ (+3 000).

Le deuxième graphique permet d'affiner ces tendances

Graphique 2-44 : Habitation des jeunes « invisibles » par région¹⁵⁰



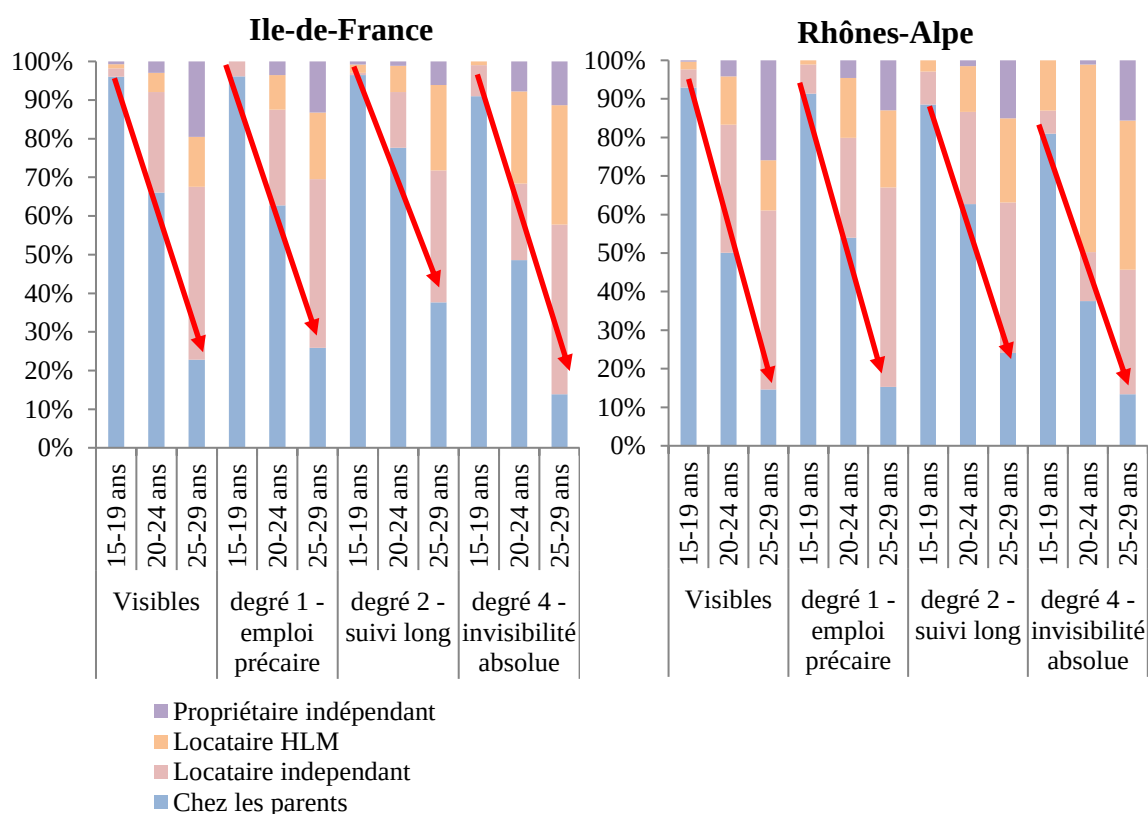
Il montre que la propension à devenir propriétaire est plus importante en RA bien que, nous observons une augmentation de ce phénomène en 2009 pour les 25-29 ans, pour la voir diminuer en 2012. Nous n'avons pas les clés pour expliquer ce phénomène, est-ce par diminution du nombre de jeunes en capacité de payer leurs mensualités d'emprunt ? Est-ce tout simplement un glissement de l'âge, trois ans après, ceux qui ont acheté leur logement à 27 ans et plus ne font plus partie des propriétaires de notre étude, ayant dépassé 30 ans ? Y aurait-il eu un frein dans les achats après la crise ? Par ailleurs, il confirme que le taux de jeunes « invisibles » vivant chez les parents est plus

¹⁵⁰ Sources : Données Enquête emploi en continu, INSEE - Calculs des auteures.

important en IdF, et cela quel que soit son âge et son statut. Cependant, Il est tout de même rassurant de voir que, plus le jeune vieillit, moins il habite chez ses parents, cependant, nous pouvons dénoncer le fait que les 25-29 ans habitent encore chez les parents à 25 % en IdF et presque 17 % en RA en moyenne, tous degrés d'invisibilité confondus.

Nous pourrions vérifier cette analyse en nous appuyant sur un troisième graphique pour montrer que le degré d'invisibilité a une incidence sur ce phénomène. En effet, quel que soit le degré d'invisibilité, plus le jeune vieillit, moins il habite chez ses parents. Cela est matérialisé par des pentes – flèche rouge – quasi similaires pour les deux régions à quelques variantes près : un peu moins de décohabitation chez les 25-29 ans en degré 1 et 2 que pour les « visibles » (phénomène plus prononcé en IdF), ce qui montre bien que l'emploi précaire ou l'absence d'emploi mettent des freins à l'accès au logement indépendant ; les deux phénomènes suivant sont étonnants pour cette même tranche d'âge puisque : 1) les jeunes en degré 2 – suivi long – accèdent plus facilement à un HLM (22,10 % en IdF et 21,85 % en RA), même s'ils restent plus nombreux chez les parents (37,62 % en IdF et 24,08 % en RA), et 2) les jeunes en degré 4 sont moins nombreux chez les parents (13,83 % en IdF et 13,37 % en RA) et accèdent encore plus aux HLM (30,95 % en IdF et 38,72 % en RA) voire aux logements indépendants et à l'achat.

Graphique 2-45 : Habitation des jeunes selon leur degré d'invisibilité en 2012 par région¹⁵¹



Ces résultats posent plusieurs questions. Montrent-ils une rupture dans l'accès à l'indépendance et à la vie active, avec un avant crise qui permettait la décohabitation et un après qui la freine ? Les

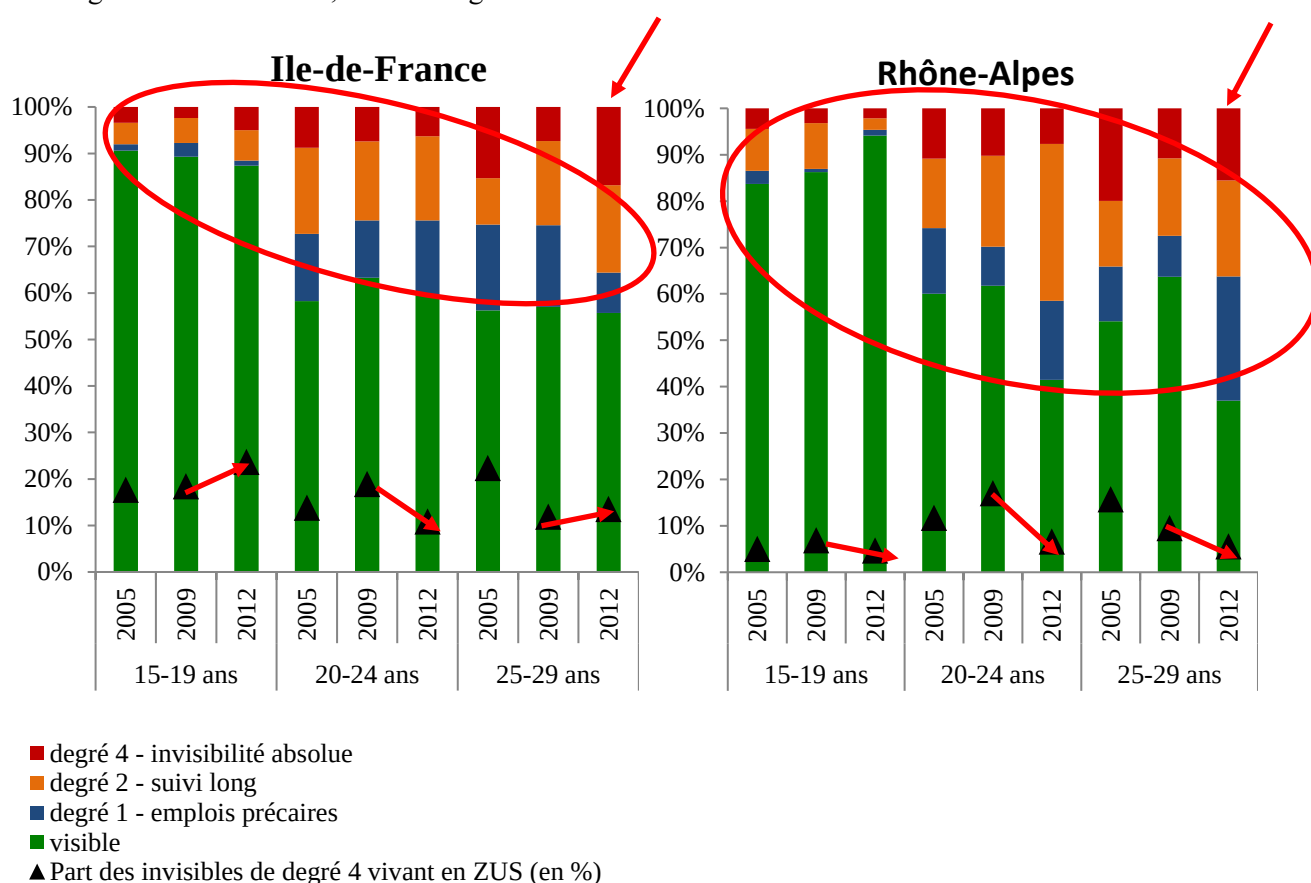
¹⁵¹ Sources : Données Enquête emploi en continu, INSEE - Calculs des auteurs.

HLM sont-ils facilement accessibles aux jeunes les plus précaires ? Nous pourrions imaginer qu'une grande partie de ces jeunes ayant décohabité serait issus des familles les plus aisées, en capacité d'aider leurs enfants à partir, notamment en se portant caution solidaire ou en achetant un logement indépendant. Nous pourrions vérifier ces hypothèses avec l'analyse de la PCS des parents des jeunes « invisibles ».

4.2.3 Les jeunes « invisibles » en région et les zones d'habitation (« ZUS » et « non-ZUS »)

En préalable de toute analyse, nous tenons à préciser que le nombre de jeunes 15-29 ans vivant en ZUS a considérablement baissé dans les deux territoires entre 2009 et 2012, moins 34 % en IdF et moins 55 % en RA, conséquences directes des politiques du Gouvernement de l'époque qui a réduit les périmètres, alors que les jeunes existent toujours avec les mêmes problématiques. Nous proposons, ci-dessous, un graphique illustrant la répartition des jeunes vivant en Zone urbaine sensible (ZUS) et sur les autres territoires, en fonction de leur âge et de l'année de référence.

Graphique 2-46 : Jeunes vivants en Zone Urbaine Sensible (ZUS) selon leur degré d'invisibilité, et leur âge¹⁵²



Les premières observations sont symptomatiques des différences de résultats liés au territoire et à la région d'habitation. En effet, en 2012, la part la plus importante des « invisibles » de degré 4 issus des ZUS vit en IdF et représente 23,71 % des 15-19 ans. Elle est inversement proportionnelle

¹⁵² Sources : Données Enquête emploi en continu, INSEE - Calculs des auteures.

à celle de RA pour la même tranche d'âge, qui représentent la part la moins importante (4,66 %). Par ailleurs entre 2009 et 2012, toujours en IdF, cette part de jeunes en degré 4 vivant en ZUS est en augmentation pour les 15-19 et les 25-29 ans. En revanche cette part diminue pour les 20-24 ans en IdF et pour l'ensemble des tranches d'âge en RA, sachant que le taux d'invisibilité totale des 20-24 ans des deux régions est en forte régression. Cependant, il est important de rajouter un élément de compréhension qui vient relativiser ces premières observations. En effet, si nous nous attachons à présenter les résultats en fonction des éléments suivants en % (part des invisibles en degré 4 ; part des invisibles de degré 4 vivant en ZUS ; part des jeunes vivant en ZUS) : cela donne pour les 15-29 ans en IdF (0,43 ; 23,71 ; 8,75) et en RA (2,15 ; 4,66 ; 3,07), pour les 20-24 ans en IdF (0,39 ; 10,89 ; 6,26) et en RA (0,21 ; 6,62 ; 2,69), et enfin pour les 25-29 ans en IdF (1,08 ; 13,58 ; 6,43) et en RA (0,36 ; 5,59 ; 2,31).

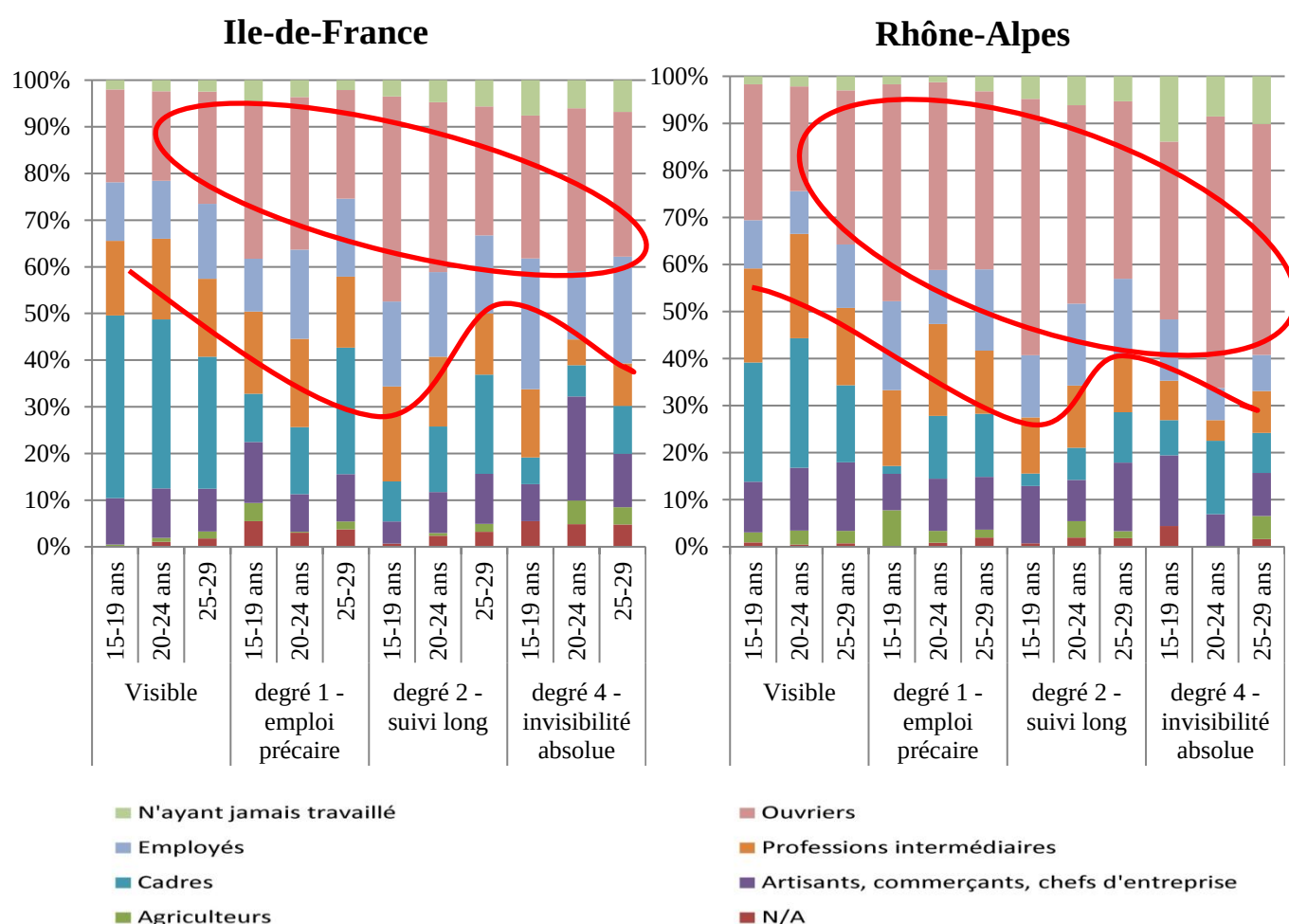
À l'aune de cet éclairage, nous pouvons mieux comprendre que les proportions soient inversées, puisque, dans les Zones urbaines sensibles (ZUS), le graphique l'indique clairement, la part des « invisibles » habitant en ZUS, tous degrés confondus, est plus importante en RA (39,80 %) en 2012 qu'en IdF (31,33 %), cette part globale est relativement stable en IdF depuis 2005 mais nous remarquons une sévère augmentation de la part des « invisibles » de degré 4 entre 2009 et 2012 une diminution de la part des jeunes 25-29 ans en degré 1, c'est-à-dire en emploi précaire, consolidant le stock des « invisibles » de degré 4. *A contrario*, en RA, il y a une forte augmentation globale des « invisibles » tous âges confondus entre 2009 et 2012, qui se caractérise principalement par un accroissement très important de la part des jeunes en degré 1 – emploi précaire – et en moindre proportion de la part des 25-29 ans « invisibles » en degré 4. Nombre d'entre eux se heurtent à la limite du 26^e anniversaire leur interdisant de bénéficier des dispositifs spécifiques. Pour les 20-24 ans, c'est un peu différent, nous constatons une baisse sensible de la part des invisibles de degré 4, et une augmentation de la part des jeunes en degré 1 et 2, et cela particulièrement en RA, caractérisant en partie la politique jeunesse régionale ciblées sur la formation, l'emploi, si précaire soit-il, et l'accompagnement long. Conséquences d'une volonté politique ? Ces différences de résultats entre les tranches d'âges mettent à jour les limites des politiques sectorielles et temporelles en matière d'insertion des jeunes, phénomène accentué par les nouveaux usages des entreprises puisque les embauches en CDI sont devenues des exceptions pour les jeunes, les précarisant systématiquement à leur entrée dans la vie professionnelle. Ces résultats sont les effets directs des politiques publiques menées dans chaque région, sachant que les Politiques de la Ville relèvent des compétences partagées entre la ville et le département.

4.2.4 Les jeunes « invisibles » en région et la PCS des parents

Le graphique suivant nous permet d'avoir une vision très claire de la composition de la population : les régions RA et IdF comptent respectivement une population à majorité d'ouvriers pour la première, versus, à majorité de cadres (et plus) concernant la deuxième. Cela est dû en partie à l'économie régionale mais également à la centralisation des sièges sociaux des entreprises autour de la capitale. Il convient d'apporter quelques nuances. En effet, pour les 20-24 ans, RA compte plus de professions dites « supérieures » (66,05 % en RA contre 64,32 % en IdF) pour les parents des jeunes « visibles » comme en degré 1 (46,52 % en RA contre 41,55 % en IdF). Concernant le degré 2 la tendance est respectée quel que soit l'âge des « invisibles », par contre nous retrouvons cette tendance en degré 4 pour les jeunes 15-19 ans (30,92 % en RA contre 28,6 % en IdF). Nous n'avons pas trouvé d'explication à ce constat.

Compte tenu de ces éléments de différenciations régionales caractéristiques, nous retrouvons deux grandes tendances dans la répartition des jeunes suivant la PCS des parents et leur degré d'invisibilité, remettant en cause l'approche socioéconomique des dispositifs proposés aux jeunes, de type Emploi d'avenir, vu le spectre très large de la PCS des parents des jeunes concernés : le taux de PCS des parents des jeunes « visibles » oscille autour de 60 % issus – pour simplifier – de professions et catégories socioprofessionnelles dites « favorisées », et 40 % dites de « bas niveau » – ouvriers et employés (61,97 % - 37,01 % / IdF ; 58,11 % - 41,19 % / RA) ; la situation s'inverse pour les « invisibles », tous degrés confondus, (40,21 % - 56,07 % / IdF ; 34,10 % - 64,42 % / RA), mais reste élevée. Par ailleurs, en comparant les moyennes des taux de professions dites « supérieures » par degré d'invisibilité, le constat est clair, plus le jeune est en degré d'invisibilité élevé, plus ce taux de PCS supérieure diminue mais reste supérieur à 30 % dans les deux régions en 2012.

Graphique 2-47 : Les jeunes selon la PCS de leurs parents par classe d'âge en 2012 en Ile-de-France et en Rhône-Alpes¹⁵³



Pour une analyse plus fine, il est important de vérifier cette constante en s'attachant à l'évolution par âge suivant le degré d'invisibilité. Cette constante admet quelques exceptions concernant les 20-24 ans en IdF (38,32 % passant à 39,60 %), et les 15-19 ans en RA (26,77 % passant à 30,92 %),

¹⁵³ Sources : Données Enquête emploi en continu 2012, INSEE - Calculs des auteures.

qui ré-augmente toutes deux pour le degré 4. Partant de la moyenne du taux des professions dites « supérieures » chez les parents des « invisibles » (40,21 % en IdF contre 34,10 % en RA), nous faisons le même exercice suivant l'âge des jeunes. Plus le jeune vieillit (15-19, 20-24, 25-29 ans), plus la part des professions dites « supérieures » des parents de jeunes « invisibles », augmente globalement quelle que soit la région, mais de manière moins prononcée en RA (30,33 % ; 35,26 % ; 36,70 % contre 35,63 % ; 39,82 % ; 45,18 % en IdF).

En conclusion l'écart entre les taux de classes professionnelles des parents s'estompe avec l'âge pour les « invisibles », mais l'écart entre les classes dites « supérieures » et les autres est deux fois plus important en RA qu'en IdF. Il convient de réfléchir à des politiques publiques spécifiques prenant en compte ces résultats. Une des possibilités serait de généraliser l'accès aux Emplois d'avenir à tous les jeunes jusqu'à leur 30^e anniversaire, et cela quel que soit leur zone d'habitation. En effet, aujourd'hui ces emplois aidés sont réservés aux jeunes peu qualifiés habitant principalement les ZUS – habitées à plus de 90 % par des personnes de PCS de bas niveau, mais ne représentant que 13 % de la population totale des jeunes.

4.3 Les « invisibles » et les NEET en Europe : France, Danemark, Allemagne, Italie, Portugal

Nous avons terminé ce travail statistique par une étude européenne qui demande à être élargie. Nous le ferons dans la troisième partie de notre recherche, et proposerons, dans la quatrième partie, un comparatif France-Allemagne, pays souvent mis en exergue pour démontrer que nous avons des difficultés à gérer notre chômage massif alors que l'Allemagne n'est pas exemplaire, et cela particulièrement dans le domaine social, où le modèle est à la précarisation plutôt qu'à la sécurisation des parcours. Les jeunes allemands sont les premiers à en souffrir. L'un d'entre eux nous a confié lors d'un entretien en Allemagne, qu'ils se nomment entre eux les « *trainers* » parce que de nombreux jeunes, avec parfois des niveaux d'études élevés, n'obtiennent que des petits bouts de travail dans deux, voire trois villes éloignées l'une de l'autre, avec des salaires très justes, les empêchant de se fixer à un endroit précis, alors ils dorment dans les trains entre deux emplois et survivent comme ils le peuvent.

Il nous est difficile de comparer les « invisibles » en Europe puisque nous n'avons pu réaliser le même décompte, ne disposant pas des sources nécessaires. Cependant, il est intéressant d'observer la part des NEET dans les cinq pays retenus pour notre étude. Part qui s'est réduite sensiblement entre 2004 et 2008 pour augmenter entre 2008 et 2012 de manière très significative, sauf pour l'Allemagne qui voit ses chiffres diminuer. Il faut cependant pousser l'analyse en détaillant par tranche d'âge pour s'apercevoir que les jeunes ne subissent pas les mêmes difficultés suivant leur âge et leur pays. C'est le cas de l'Italie et du Portugal qui n'ont pas pu remonter la pente en 2008 pour les 20-29 ans, et de la France pour les 25-29 ans. Ce qui signifie, pour les jeunes français, un ancrage dans la déshérence de plus en plus fort et de plus en plus destructeur, influençant leur moral, contrairement aux jeunes danois et allemands qui ont une vision plutôt positive de l'avenir si nous faisons abstraction des « *trainers* ».

Tableau 2-48 : Part totale des NEET (15-29 ans) en Europe (2004-2008-2012) et part des chômeurs NEET en 2012 (%)

GEO/TIME	Personnes non occupées de 15 à 29 ans			Part des chômeurs NEET
	2004	2008	2012	juil-12
Union européenne à 28	15,2	13,1	15,8	48,1
Danemark	6,4	5,0	8,2	42,1
Allemagne	12,9	11,0	9,3	40,2
France	12,9	12,4	15,0	57,2
Italie	19,5	19,3	23,9	33,9
Portugal	11,9	11,9	15,9	66,4

Tableau 2-49 : Part des NEET (15-29 ans) en Europe (2004-2008-2012) et part des chômeurs NEET en 2012 (%) par tranche d'âge¹⁵⁴

GEO/TIME	Personnes non occupées de 15 à 19 ans				Personnes non occupées de 20 à 24 ans				Personnes non occupées de 25 à 29 ans			
	2004	2008	2012	juil-12	2004	2008	2012	juil-12	2004	2008	2012	juil-12
Union européenne à 28	7,4	6,5	6,9	44,9	18,0	15,0	18,7	52,8	19,7	17,0	20,6	45,0
Danemark	2,9	2,5	3,8	36,8	7,5	6,2	9,5	41,4	8,6	6,5	11,6	43,8
Allemagne	3,4	3,8	3,0	42,4	16,8	12,9	10,6	41,8	18,9	15,8	13,2	38,0
France	5,1	5,2	6,3	54,1	16,1	15,3	17,9	61,9	17,8	16,7	20,2	53,1
Italie	11,6	11,4	11,9	29,1	21,2	21,6	29,5	38,7	23,7	23,8	28,9	32,0
Portugal	9,5	7,1	7,3	54,4	12,5	13,1	20,4	69,4	13,2	14,6	18,8	67,7

La mise en perspective de la part des chômeurs NEET, nous permet également d'observer les difficultés spécifiques des jeunes français puisque, là où nos résultats se situent en-dessous de la moyenne européenne concernant les personnes non occupées, nous dépassons largement cette même moyenne en ce qui concerne la part des chômeurs NEET. Cela dénote une situation de l'emploi désastreuse en France pour les jeunes 15-29 ans, à l'image de celle du Portugal alors que, dans la réalité, ce petit pays est bien plus en difficulté que le nôtre aujourd'hui. Il faudra résoudre ce dilemme et mettre à jour ce qui protège plus la jeunesse française. Ces chiffres peuvent être fossés parce qu'ils ne prennent pas en considération un certain nombre d'éléments : peut-on s'inscrire au chômage si on n'a jamais travaillé avant ? Combien de jeunes sont en emplois précaires ? Combien sont en emplois aidés ? Combien sont accompagnés – les Missions locales étant une invention française ?

Concernant la part totale des NEET dans la population jeune, la France se situait en 2012 légèrement en-dessous de la moyenne européenne, mais largement au-dessus concernant la part des chômeurs NEET, ce qui est symptomatique de l'« occupation » ou plutôt de l'inoccupation de ces jeunes sans activité reconnue mais pas forcément sans statut – référence aux « invisibles » de degré 4.

En prenant en compte nos interrogations, nous pouvons conclure que l'emploi des jeunes français est un véritable problème qui est à prendre en considération dans toutes les politiques publiques de

¹⁵⁴ Sources : EUROSTAT juillet 2012 et fin 2012.

EUROSTAT : Jeunes sans emploi et ne participant pas à l'éducation et à la formation, par sexe, âge et statut d'activité [yth_empl_150].

« jeunesse ». C'est ce qu'ont tenté de faire les pouvoirs publics en 2012 en créant des emplois aidés longue durée, avec toutes les difficultés à rattraper une tendance très négative, et à évaluer la quantité nécessaire. Il faut effectivement travailler au moins sur trois épiphénomènes : la confiance des patrons d'entreprises dans la jeunesse, la dynamisation de l'économie pour créer de l'activité, et au bout des emplois, mais également la réforme de la formation professionnelle qui est l'un des pivots de l'employabilité des jeunes.

Conclusion du chapitre 3 : Les analyses croisées révèlent des différences entre les territoires, mais des convergences entre les destins des jeunes

Pour conclure ce chapitre, cette étude fait apparaître plusieurs phénomènes inconnus jusqu'à présent. Les 15-29 ans précarisés représentent de l'ordre de trois millions de jeunes que nous qualifions de « stock ». Parmi eux, les « invisibles » de degré 4 représentent une part importante de la population des jeunes, atteignant pratiquement le demi-million – fourchette basse – sans aucune activité formative, d'emploi ou d'accompagnement. Parmi ces jeunes « invisibles », ils ne sont que 13 % à être issus des ZUS et 40 % à avoir des parents ayant une situation professionnelle dite « supérieure ». Ce qui remet largement en cause les politiques publiques, s'appuyant essentiellement sur la Politique de la Ville dans les quartiers sensibles en matière d'insertion des jeunes. Les conséquences sont dramatiques, ils sont encore 11% à vivre chez les parents à 30 ans, s'enferment dans des bulles où ils gèrent leur souffrance, plus ou moins bien, avec un taux brut de mortalité, dû au suicide des 15-29 ans, de 8,6 %¹⁵⁵, l'un des plus hauts de l'Union européenne, nous le verrons dans la troisième partie. Le territoire de vie des jeunes a des conséquences importantes sur son insertion, c'est ce que révèlent nos comparatifs statistiques en région et en Europe. L'insertion dans l'emploi des jeunes sera liée à la dynamique économique du territoire, aux politiques publiques menées et aux modes de vie des jeunes, assortis de quelques réserves, nous l'avons observé avec l'agglomération de SQY, le dynamisme économique du territoire n'est pas synonyme de bons résultats quant à l'embauche des jeunes locaux.

Conclusion de la deuxième partie : Les jeunes sacrifiés sur l'autel des chiffres

Les statistiques sur la jeunesse « invisibles » dépassent largement nos hypothèses de départ, ce ne sont pas deux millions de jeunes en danger, mais trois millions (voire quatre en fourchette haute), avec un minimum de 460 272 jeunes (fourchette basse et plus d'un million en fourchette haute) en invisibilité totale – ni en éducation, ni en formation, ni en emploi, ni en accompagnement ; des jeunes sans aucun statut et « invisibles » dans les statistiques classiques. Cette situation demande un traitement du « stock » par des politiques publiques adaptées à chaque territoire, puisque nos résultats font apparaître des inégalités territoriales importantes, tant au niveau local qu'au niveau régional. De plus, il s'avère que naître dans une famille socialement « privilégiée » ne protège plus de l'invisibilité, 40 % des jeunes « invisibles » – toutes catégories confondues – ont des parents appartenant aux PCS dites « supérieures ». Conjointement, nous comptons 87 % de ces mêmes jeunes vivant hors ZUS, à savoir qu'ils se répartissent différemment sur les territoires, et que la différence peut être très importante puisqu'un « invisible » de degré 4 a entre deux et cinq fois plus

¹⁵⁵ Sources : EUROSTAT 2012.

de probabilité d'habiter en IdF qu'en RA suivant son âge. Pour rajouter de la difficulté, plus le jeune vieillit, plus il a de possibilité de se retrouver « invisible » de degré 4, c'est-à-dire ni en éducation, ni en formation, ni en emploi et ni en accompagnement, ce qui remet en cause la limite d'âge des politiques publiques de « jeunesse » s'arrêtant à 25 ans révolus. Ce phénomène entraîne des problèmes de décohérence importants puisque 11 % des jeunes habitent encore chez les parents à 30 ans, ou y sont retournés. Ce qui remet en question leur autonomie et le moral des parents les accueillant dans la bienveillance mais dans l'inquiétude et l'incompréhension.

En 2017, la vision proposée par ces nouvelles statistiques, proposant des degrés d'invisibilité, est à réactualiser avec les données 2016 pour mesurer l'impact des politiques publiques de jeunesse menées par le quinquennat précédent et évaluer le chemin restant à parcourir avant de voir disparaître ou, tout au moins diminuer de façon significative, le stock des « invisibles ».

Après avoir mesuré le phénomène de l'invisibilité des jeunes dans toutes ses composantes, qualitatives et quantitatives, nous pouvons voir se dessiner une nouvelle vision des difficultés d'insertion des jeunes. Le paysage local est particulièrement pourvu en solutions de toutes sortes, publiques, mais aussi privées, individuelles ou collectives, mobilisant une masse financière très importante pour gérer l'urgence, sans arriver, jusqu'à présent, ni à prévenir convenablement le décrochage ni à construire un futur acceptable, où tous les jeunes auraient une place. Au vu des premiers résultats, c'est véritablement un changement de paradigme politique qu'il nous faut mener, mais avant de l'imaginer et de le dessiner, au plus juste des problématiques de cette jeunesse sacrifiée, il nous faut réaliser un inventaire des politiques publiques, structures et outils existants sur le territoire français et européen afin de tirer les enseignements de ce désastre. C'est ce que nous proposons de faire dans la troisième partie, pour pouvoir être force de proposition dans la quatrième.

TROISIEME PARTIE

Des empilements de dispositifs :

Quelle cohérence politique et quelle efficacité ?

Quel chemin et quelle lisibilité pour le jeune et sa famille ? Comment ne pas se perdre dans cette myriade d'offres ? Des questions à élucider. Là, où le jeune devrait être au cœur du système, il se retrouve à frapper à chaque porte pour essayer de trouver la bonne, celle qui lui permettra de trouver le chemin de son entrée dans sa vie d'adulte, assortie d'une réelle autonomie. Nous ne partons pas de rien, chacun – politiques, associatifs, syndicalistes... – a réfléchi de longue date au sujet mais, ne se remet pas suffisamment en question, pense avoir la solution, pense être le seul maillon actif, efficace et indispensable pour accompagner les jeunes. À rester dans cette configuration, « *les risques sont grands de perdre la jeunesse* », nous a confié le directeur du service « Politique de la Ville » d'une agglomération. Il souhaiterait que tous les partenaires acceptent de se rencontrer et de travailler ensemble pour rouvrir les voies de la réussite de tous les jeunes, sans en laisser le quart sur le bord de la route. C'est par un travail minutieux d'inventaire et de diagnostic des territoires, que nous pourrions apporter une partie de la réponse à cette question, qui fait quoi, pour qui, comment ?

C'est pourquoi cette troisième partie met en exergue et évalue, à titre d'exemple, des expériences de terrain remarquables, propose un inventaire – qui se veut exhaustif – des structures, dispositifs et actions à l'échelle d'une agglomération, suivi d'une étude comparée à l'échelle de l'Europe, en s'appuyant sur un « Agenda social de la jeunesse » créé pour pouvoir réaliser ces diagnostics à toutes les échelles des territoires. Ainsi, nous pourrions mieux cerner les difficultés des jeunes, mais également celles des acteurs, à trouver la bonne information et la bonne solution. Nous essaierons de comprendre pourquoi les pays européens nous envient la panoplie des solutions proposées aux jeunes, mais que les dispositifs en question, ne sont ni le gage de la réussite de tous les jeunes, ni une référence au sein de notre pays, et même constituent parfois des freins à l'insertion durable.

Chapitre 1 : Des dispositifs pour la jeunesse sur les territoires

Jean Jaurès disait dans son discours à la jeunesse de 1903 à Albi « *Le courage, c'est d'aller à l'idéal et de comprendre le réel* ». C'est ce que nous vous proposons dans ce chapitre, comprendre le réel, inventorier et analyser les dispositifs et les réponses politiques sur les territoires afin de comprendre les difficultés actuelles des jeunes. Une des premières : la Mission locale est partie d'une expérimentation et est devenue une des colonnes vertébrales de l'accompagnement de proximité des jeunes. Nous trouvons également tous les dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire ou le raccrochage. L'Éducation nationale en a fait l'un des piliers de la refondation en 2012. Cela nécessite de séparer les dispositifs dévolus à la gestion du « flux » de ceux relevant de la gestion du « stock », notions capitales dans notre recherche. La transition est ténue, un jeune en voie de décrochage scolaire, ou tout juste « décroché » (moins d'un an) fait partie de la première catégorie tandis que les « invisibles » et les décrochés de longue date alimentent la deuxième catégorie. Ces jeunes nécessitent des actions différenciées selon qu'ils sont dans l'une ou l'autre situation. Cependant il convient de trouver le fil rouge qui suivrait les jeunes du collège à leur prise d'autonomie. Plusieurs solutions se profilent. Les acteurs principaux, que sont l'Éducation nationale et la Mission locale, nécessitent une passerelle entre les deux organismes avec une passation des dossiers, organisée, sans faille, pour qu'aucun jeune ne soit abandonné, et surtout que l'on entre dans une phase de prévention du décrochage plutôt que de traitement de l'invisibilité des jeunes.

Des expériences dans le domaine de l'insertion, de la réinsertion et de l'accompagnement des jeunes sont devenues les fondations de l'action de terrain. En effet, certaines structures, nées de ces expérimentations, sont passées dans le domaine de l'action publique et ont été généralisées, telles

les Missions locales – comme dit précédemment – ou la prévention spécialisée. D’autres sont restées à la marge et accomplissent des missions d’insertion non pérennes, les financements étant fragiles – sujets à disparaître ou à fluctuer, les évaluations n’étant pas toujours probantes et les politiques publiques pouvant diverger d’un élu décideur à l’autre. Il nous faut connaître l’existant, l’évaluer selon ses capacités d’accueil et son efficacité sur les résultats produits, secteur par secteur, mais également avoir une vision critique et globale pour reconstituer le puzzle de ce que pourrait être une politique publique de « jeunesse » en imaginant les pièces manquantes. Cette partie risque d’être assimilée à un inventaire, mais elle est indispensable à la construction de notre quatrième partie consacrée aux solutions. Nous proposons ce tableau pour bien poser le problème de la gestion du « flux » et du « stock » des « invisibles ».

Tableau 3-01 : Des mesures et des structures pour le « flux » et pour le « stock »

Des mesures pour arrêter le « flux », relevant de l’éducation initiale	Des mesures et des structures pour gérer le « stock », relevant plus des structures partenaires
L’accompagnement	La prévention spécialisée
La lutte contre le décrochage scolaire	Les Missions locales
L’orientation scolaire	Le Service public régional de l’orientation
Les Ateliers ou classes relais	La formation professionnelle tout au long de la vie
Les réseaux d’éducation prioritaire	La VAE
L’alternance	Le CPF...
La seconde chance ...	Les emplois aidés longue durée
	La POE
	La Garantie jeunes...
Les dispositifs de la Région Rhône-Alpes	

Outre les mesures pour arrêter le « flux » des décrochés de l’éducation initiale, nous reconnaissons les cinq grands blocs pour gérer le « stock » des « invisibles », la prévention, l’insertion, l’orientation, la formation et l’emploi avec, en transversal, l’accompagnement global nécessité par la sécurisation des parcours d’insertion des jeunes dans leur vie d’adulte.

1. Des mesures et des outils pour tenter d’arrêter le « flux » des « invisibles »

Les mesures et outils présentés dans ce chapitre sont mis en place, pour certains, depuis de nombreuses années et sont aujourd’hui parties prenantes des politiques publiques en direction des jeunes. Mais la société étant, par essence, « mouvante », il est fondamental d’inventer, d’innover et d’expérimenter sans cesse pour réajuster l’offre à la mesure des problèmes rencontrés. Il nous semble que, pour arrêter le « flux » des sortants sans qualification, il est nécessaire de travailler essentiellement sur l’éducation initiale afin d’éviter le décrochage précoce avant l’obtention d’une qualification. Ce qui implique de penser une école accueillante, créant les partenariats nécessaires pour une éducation protectrice, non excluante et ouverte sur la cité. Les actions seront collectives et/ou individuelles, les dispositifs seront proposés en interne à l’école ou par des structures externes, suivant les besoins des jeunes. Nous aborderons donc les notions d’accompagnement, fil rouge des actions, de la lutte contre le décrochage scolaire, de réseaux d’éducation prioritaire permettant de rééquilibrer l’aide aux territoires déshérités, de l’alternance offrant une voie professionnelle aux élèves le nécessitant et/ou le désirant, et enfin de la seconde chance permettant aux jeunes sortis trop tôt du cursus scolaire d’y revenir, donc d’avoir le droit à l’erreur. L’orientation est abordée

dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire, mais doit être traitée comme un outil pédagogique d'apprentissage au choix.

1.1 L'accompagnement à la scolarité et l'accompagnement personnalisé

La nécessité d'accompagner tous les jeunes dans la construction de leur autonomie, qu'ils soient en difficulté ou qu'ils aient un parcours de vie dans une voie toute tracée, que nous qualifions de « voie royale », n'est plus à démontrer. Cet accompagnement est familial, dans le meilleur des cas, mais peut être proposé partout où il y a nécessité, l'Éducation nationale, ses partenaires, les structures d'accueil de proximité, les Missions locales, les clubs de prévention spécialisée, etc. Il sera léger ou renforcé, à la demande ou obligatoire, mais surtout accessible à tous, en direction des jeunes et de leurs familles. Il est nécessaire, avant de commencer ce recueil de mesures et d'outils, de définir la notion d'accompagnement dans le cadre scolaire, avec l'idée de garder un rôle central à l'école, c'est pourquoi nous commençons par l'accompagnement à la scolarité et nous poursuivons avec l'accompagnement personnalisé.

1.1.1 *Accompagnement à la scolarité*

L'accompagnement à la scolarité a fait l'objet d'une charte en 1992 réactualisée en 2001¹⁵⁶. Elle a donné un cadre, exigeant et déontologique, à de multiples actions qui se développaient sur le terrain, le plus souvent dans un environnement associatif. Ses principes généraux sont :

- le respect des choix individuels ;
- l'égalité des droits de chacun ;
- le développement des personnalités, l'acquisition des savoirs, savoir-être et savoir-faire indispensables ;

Les projets doivent faire explicitement mention :

- du caractère laïque des actions ;
- de leur refus de tout prosélytisme ;
- de la gratuité des prestations ou de la nature symbolique de la participation financière demandée aux familles ;
- de l'ouverture des actions à tous sans distinction d'origine, de religion ou de sexe.

On désigne par « accompagnement à la scolarité » l'ensemble des actions visant à offrir, aux côtés de l'école, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'école, appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social, visant à compenser les inégalités qui subsistent dans l'accès à la culture et aux savoirs. Ces actions, qui ont lieu en dehors des temps de l'école, sont centrées sur l'aide aux devoirs et les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire. Ces deux champs d'intervention, complémentaires et à vocation éducative, contribuent à l'épanouissement personnel de l'élève et à de meilleures chances de succès à l'école. Pour les jeunes scolarisés ou en voie de déscolarisation, la définition de l'accompagnement à la scolarité apparaît comme un bon compromis puisqu'il reconnaît le rôle central de l'école. Il se propose, par des stratégies diversifiées :

¹⁵⁶ Récupéré du site du ministère le 17 janvier 2015 : http://social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/charte_nationale_de_l_accompagnement_scolaire.pdf

- d'aider les jeunes, en utilisant notamment les technologies de l'information et de la communication, à acquérir des méthodes, des approches, des relations susceptibles de faciliter l'accès aux savoirs ;
- d'élargir les centres d'intérêt des enfants et adolescents, de promouvoir leur apprentissage de la citoyenneté par une ouverture sur les ressources culturelles, sociales et économiques de la ville, ou de l'environnement proche ;
- de valoriser leurs acquis afin de renforcer leur autonomie personnelle et leur capacité de vie collective, notamment par la pratique de l'entraide et l'encouragement du tutorat entre les jeunes ;
- d'accompagner les parents dans le suivi de la scolarité des enfants, ce qui se traduit par l'aide à la parentalité.

1.1.2 Accompagnement personnalisé

L'accompagnement personnalisé, créé en 2010 et proposant des activités de soutien, d'approfondissement, d'aide méthodologique, ou encore d'orientation, a pour but de soutenir l'élève dans la réussite de sa scolarité et de l'aider à gagner en autonomie. En 2012, l'élève devient, en plus, acteur de son parcours de formation et d'orientation. Cet accompagnement au sein de l'école est indispensable mais, jusque-là, trop peu d'élèves en bénéficiait. Il fallait développer une forme d'accompagnement pour tous, en réfléchissant à un accompagnement progressif : tutorat, suivi de petits groupes et suivi individualisé. En ce qui concerne le tutorat entre pair, nous l'avons vécu au collège expérimental Louis-Lumière en tant qu'élève dans les années 1971-1975, puis nous l'avons utilisé professionnellement en tant qu'enseignante en collège, en atelier relais et en centre de formation professionnelle. Peu de moyens sont à mobiliser, il suffit de former les élèves en début d'année, de former des binômes avec eux, et d'être à leur écoute à tout moment critique. Il y a deux formes de tutorat entre pairs, au sein de la classe, ou entre élève de l'établissement, par exemple de 3^e et 6^e. Cela favorise la citoyenneté, la solidarité et peut être utilisé pédagogiquement, particulièrement quand vous formez des paires « bon »/« faible » ou des trios « bon »/« moyen »/« faible ».

Pour ce qui est du suivi en petit groupe, nous l'avons également expérimenté en tant que présidente des parents d'élèves d'une commune de 10 000 habitants, en imaginant ce que nous avons appelé « l'accompagnement aux devoirs », mais qui était en fait de l'accompagnement à la scolarité, de la remise à niveau et de la remédiation. Nous avons réuni un groupe d'une vingtaine de bénévoles qui prenait en charge, pour l'année scolaire, des petits groupes de deux ou trois élèves de 6^e et 5^e – en concertation avec le collège, et à l'intérieur de l'établissement – et qui les accompagnaient pendant l'année scolaire. L'intérêt de cette expérience qui a duré plus de quinze ans était triple, les enfants appréciaient que des adultes s'intéressent à eux, une confiance réciproque s'installait, et les bénévoles apprenaient à connaître le collège et reprenaient confiance dans l'institution, et enfin, le coût était nul. Le seul travail à fournir par les professeurs était la liste des élèves à accompagner prioritairement, et le suivi du cahier de liaison qui permettait respectivement à chacun de connaître les besoins et les progrès des élèves concernés. Nous avons ciblé les deux premiers niveaux du collège car c'est là que beaucoup de choses se jouent pour les élèves fragiles. Les bénévoles avaient tous le niveau requis pour prendre en charge des collégiens, l'« écrémage » se faisait naturellement. Le dispositif était accepté par l'inspection académique et le chef d'établissement qui l'avait intégré au projet d'établissement. Les parents des élèves concernés étaient impliqués pour une meilleure

adhésion des collégiens. De nombreux élèves ont bénéficié de cette aide et ont réussi, non seulement à ne pas décrocher du collège, mais également à poursuivre des études.

Nous pouvons retrouver cet engagement citoyen et bénévole, favorisant les relations intergénérationnelles, au sein de l'association « Lire et faire lire » qui consiste à mettre en relation des retraités avec des classes primaires et maternelles pour organiser des lectures. Et enfin, pour terminer, le suivi individualisé qui peut être réalisé par des surveillants ou par des enseignants et qui s'adresse aux élèves les plus en difficulté. Il permet de ne pas attendre le moment de rupture pour agir. Les élèves sont connus en début d'année, il suffit de les repérer et de les inciter à accepter cet accompagnement individuel, qu'il s'intitule accompagnement personnalisé ou accompagnement à la scolarité. Le fait de proposer cet accompagnement systématique et progressif, permet de désinhiber les jeunes en difficulté qui se sentent moins coupables d'avoir besoin d'aide.

La refondation de l'école a pris acte de cette nécessité d'accompagner les jeunes pendant leur scolarité et l'a intégré à tous les niveaux de la réforme sur la lutte contre le décrochage. Pour compléter, la loi du 8 juillet 2013, dite « collège 2016 », proposent une réforme en profondeur des collèges et institue de l'accompagnement personnalisé pour tous les élèves, à raison de trois heures par semaine pour les 6^e et d'une heure par semaine de la 5^e à la 3^e. Aux établissements et aux enseignants de la mettre en œuvre et de mobiliser, si besoin est, les partenaires du territoire.

1.2 La lutte contre le décrochage scolaire dans le système éducatif

Après avoir présenté les différentes formes d'accompagnement, nous pouvons aborder les dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire. *« Garantir l'égalité des chances, faire en sorte que chaque jeune puisse construire son avenir professionnel et réussir sa vie en société sont des missions de l'école. En 2012, le ministère chargé de l'Éducation nationale s'est fixé deux objectifs clairs : prévenir plus efficacement le décrochage afin de diminuer le nombre de jeunes sortant sans qualification du système éducatif, et faciliter le retour vers l'école des jeunes ayant déjà décroché. »*¹⁵⁷ Sur ce deuxième point, plusieurs régions ont travaillé sur le sujet. Par exemple la Région Ile-de-France, à la suite des assises sur le décrochage, a développé plusieurs établissements ouverts aux jeunes désireux de reprendre un cursus initial. Le seul bémol étant l'aspect quantitatif de l'offre. En effet, là où 40 000 jeunes pourraient être concernés, le nombre de places en lycées de la seconde chance n'est que de 500.

1.2.1 La lutte contre l'absentéisme pour les élèves de moins de 16 ans

Un des fléaux de la dernière décennie a été un absentéisme en constante augmentation, « antichambre » du décrochage. Et cela, malgré la loi du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances, qui prévoyait la possibilité, pour le président du Conseil général, de proposer aux personnes responsables de l'enfant la signature d'un Contrat de responsabilité parentale (CRP). Cela concernait uniquement les cas avérés d'absentéisme scolaire, de trouble porté au fonctionnement de l'établissement ou toute manifestation de carence de l'autorité parentale (article L. 222-4-1 du code de l'action sociale et familiale). De plus, la loi du 28 septembre 2010 a autorisé une suppression administrative des allocations familiales. Comble de ces lois, les familles recevaient la

¹⁵⁷ Récupéré le 27 février 2015 sur le site : http://www.education.gouv.fr/cid55632/la-lutte-contre-le-decrochage-scolaire.html?gclid=CLLY7_Tng8ICFUoCwwoddZIAKQ

double peine, leur souffrance de ne pas être en capacité d'accompagner leurs enfants vers la réussite scolaire, et la diminution de leurs ressources les mettant encore plus en difficulté. Les résultats de ces réformes ont été désastreux puisqu'en 2010-2011, le taux de scolarisation n'était plus de 100 % dès 9 ans, touchant les jeunes écoliers de primaire ¹⁵⁸.

La refondation de l'école propose un nouveau plan de prévention et de lutte contre l'absentéisme scolaire. Ce dispositif met l'accent sur le dialogue avec les parents dans un esprit de coéducation, pour aider les parents plutôt que les sanctionner financièrement par une suppression des aides familiales, ou par une sanction pénale instaurée par la loi Ciotti, citée ci-dessus, qui fut abrogée en 2013. Il est important avant tout, de comprendre le jeune et de connaître ses difficultés, avant de mettre en place une action éducative. Cela nécessite une veille constante pour agir en prévention de son décrochage potentiel suspecté. La notion de contrat entre la famille, l'école et la ville, n'est une idée intéressante que si elle débouche sur un vrai dialogue qui se met en place de manière proactive, au sens de Paul Martin (1983), c'est à dire convertir une « menace » en « opportunité favorable », et cela dès l'apparition des premiers « signaux » de démobilisation.

Par ailleurs, un des éléments contributeur au décrochage scolaire est l'orientation par l'échec qui est, de fait, trop souvent subie plutôt que construite et partagée par le jeune et sa famille. La refondation offre plusieurs voies pour la réformer, proposant ainsi une expérimentation du « *dernier mot aux familles* » en fin de troisième. Mais surtout à partir de la rentrée 2015, « *un nouveau parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel sera proposé dès la sixième à chaque élève, puis aux différentes étapes de sa scolarité du second degré. L'ambition de ce parcours est d'aider chaque élève à élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnelle, et à éclairer ses choix. Il doit également lui permettre de se familiariser progressivement avec le monde économique et professionnel, et de développer son esprit d'initiative et sa compétence à entreprendre. Il succède à l'actuel parcours de découverte des métiers et des formations qui concerne actuellement tous les élèves, de la classe de cinquième jusqu'à la terminale de lycée.* » C'est, à notre sens, un des pivots de la réforme.

Dans le même cadre, de nombreux dispositifs éducatifs sont proposés aux équipes éducatives sous la rubrique « Suivre l'orientation des élèves » ou « Suivi du parcours scolaire de l'élève » ¹⁵⁹ (il nous semble que « Suivre l'orientation des élèves et l'accompagner tout au long de son parcours scolaire » aurait amené moins de confusion et correspondrait plus aux besoins d'accompagnement des élèves sur toute la période – école, collège, lycée). Ces dispositifs proposent de la remise à niveau, de l'accompagnement éducatif ou personnalisé, un Programme personnalisé de réussite éducative (PPRE), des dispositifs relais, des écoles ouvertes, des Sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) et enfin des Établissements de réinsertion scolaire (ERS),

¹⁵⁸ (2013). *Tableau de l'économie française*. TEF 2013. INSEE. p. 107.

¹⁵⁹ Article D331-47, modifié par Décret n°2014-1377 du 18 novembre 2014 - art. 18 : « *L'orientation est le résultat du processus continu d'élaboration et de réalisation du projet personnel de formation et d'insertion sociale et professionnelle que l'élève de collège, puis de lycée, mène en fonction de ses aspirations et de ses capacités. La participation de l'élève garantit le caractère personnel de son projet. Ce processus est conduit avec l'aide des représentants légaux de l'élève, des personnels enseignants et des autres personnels concernés de l'établissement scolaire. Ce processus prend appui sur le suivi du parcours scolaire de l'élève, qui inclut notamment l'évaluation de la progression de ses acquis, sur son information et celle de ses représentants légaux et sur le dialogue entre ces derniers et les membres de l'équipe éducative. Il se situe dans une perspective de développement des potentialités de l'élève et d'égalité d'accès des filles et des garçons aux formations.* » Récupéré le 19 juillet 2015 sur le site : http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?sessionId=DECD586E78D39D4C600F57DEFD634D94.tpdila07v_2?cidTexte=LEGITEXT000006071191&idArticle=LEGIARTI000029783171&dateTexte=20150719&categorieLien=id#LEGIARTI000029783171

proposant un accueil aux collégiens « perturbateur » ou « perturbés » en internat sur une durée d'un an.

1.2.2 La lutte contre le décrochage scolaire pour les élèves de plus de 16 ans

Pour lutter contre un phénomène complexe, assorti de causes multiples, il faut le comprendre. Ces causes peuvent être liées à une orientation contrainte, à des redoublements inefficaces, à une tendance à la dévalorisation de l'école et/ou du travail, voire de la formation professionnelle, ou encore à un environnement social et familial dégradé.

Dans ce cadre, la lutte contre le décrochage scolaire passe par la mise en œuvre d'un accompagnement personnalisé obligatoire, des stages passerelles pour se réorienter si besoin, des entretiens personnalisés pour chaque élève en voie professionnelle. Pour améliorer le suivi des élèves au sein des établissements, des applications informatiques ont été créées, comme le module de SIECLE « Prévention/ Remédiation » de l'application SDO (Suivi De l'Orientation)¹⁶⁰. Ces modules SDO, déployés progressivement, permettent le suivi des élèves de la 6e à la Terminale, et notamment, celui de leur orientation. Ils apportent des éléments d'information utiles dans la mise en place d'actions de prévention, de remédiation, d'orientation et permettent le suivi des inscriptions au service de la prévention du décrochage¹⁶¹. Ils font partie des outils de suivi des élèves et donc de prévention de l'« invisibilité » des jeunes au sens de notre travail de recherche, c'est-à-dire sans statut institutionnel. Plusieurs enjeux ont été retenus par le ministère de l'Éducation.

Tableau 3-02 : Des orientations pour améliorer la politique de lutte contre le décrochage¹⁶²

	Un enjeu humain	Un enjeu social	Un enjeu économique
Des enjeux majeurs	Des talents non valorisés Une scolarité vécue en état de souffrance par de nombreux « décrocheurs » : - perte d'estime de soi - sentiment d'être dépassé - peur de l'école - repli sur soi, etc.	Une exposition plus forte des « décrocheurs » à la précarité pour le reste de leur vie : - isolement - chômage - problèmes de santé - problèmes avec la justice, etc.	Un surcoût pour la société d'au moins 230 000 euros sur toute la vie d'un décrocheur Une « dette » contractée chaque année de plus de 30 milliards d'euros
Lutter contre le décrochage, c'est...	Rendre l'école bienveillante et donner une chance à tous les jeunes	Préserver la cohésion sociale	Investir aujourd'hui pour faire diminuer les coûts demain

Le ministère de l'Éducation nationale rappelle que « *La lutte contre le décrochage s'inscrit dans les priorités de la « stratégie Europe 2020 » pour une économie durable, intelligente et inclusive, et fait partie des priorités au niveau national : le président de la République a fixé l'objectif de*

¹⁶⁰ Illustration page 279 de la thèse.

¹⁶¹ Récupéré le 27 février 2015 sur le site : <http://www.esen.education.fr/?id=79&a=75&cHash=f1342fdc0e>

¹⁶² Sources : Rapport de diagnostic de l'évaluation partenariale de la politique de lutte contre le décrochage (18 juin 2014). Récupéré le 27 février 2015 sur le site : http://cache.media.education.gouv.fr/file/2014/85/8/Rapport-Evaluation-partenariale-de-lutte-contre-le-decrochage-scolaire_331858.pdf

diviser par deux au cours de sa mandature le nombre de décrocheurs. » Dans ce cadre, des enjeux – humains, sociaux et économiques – ont été déterminés pour fixer les orientations en matière de politique de lutte contre le décrochage, comme le montre le tableau précédant

À la suite du rapport du diagnostic partagé par tous les acteurs de la lutte contre le décrochage et publié le 18 juin 2014, les orientations principales ont été définies :

- 1) La mise en place d'une politique publique dédiée, intégrée et partenariale de lutte contre le décrochage sur les trois volets prévention/intervention/remédiation, qui articule l'action de l'Éducation nationale avec les autres politiques (l'emploi et la formation professionnelle, la ville, etc.), et qui associe l'ensemble des acteurs concernés autour d'objectifs clarifiés et d'indicateurs partagés. Elle bénéficie de budgets dédiés et consolidés ;
- 2) Le développement d'actions de prévention au cours de la scolarité obligatoire, notamment dans le premier degré, est mis en cohérence avec les priorités de la loi pour la refondation de l'école ;
- 3) L'amélioration de l'efficacité des actions de remédiation propose une offre concertée, entre les différents acteurs, et de solutions complémentaires adaptées aux différents publics ;
- 4) Une meilleure articulation des systèmes d'information et bases de données permet d'améliorer l'accompagnement et la prise en charge « proactive » des jeunes ;
- 5) Une meilleure évaluation et adaptation des dispositifs facilite le suivi des cohortes de jeunes.

Tableau 3-03 : Les trois champs de la lutte contre le décrochage¹⁶³

Champ	Définition	Public cible	Exemples de politiques et de dispositifs
Prévention	Ensemble des stratégies, organisations et dispositifs visant à encourager la persévérance scolaire et plus largement à favoriser la réussite de tous les élèves.	Tous les élèves (actions structurelles), élèves présentant des risques (actions spécifiques).	Actions liées à l'obligation scolaire, la prévention de l'exclusion, le climat scolaire, l'implication des parents, les pratiques pédagogiques, etc.
Intervention	Dispositifs et actions mis en œuvre à la suite de l'identification de signes de décrochage (absentéisme, difficultés scolaires lourdes, etc.) chez un élève. Le repérage est donc un prérequis à l'intervention.	Élèves en situation de décrochage mais qui n'ont pas encore quitté le système scolaire.	Actions d'accompagnement scolaire ou socio-éducatif, dispositifs relais, etc.
Remédiation	La remédiation a pour objectif le retour en formation, l'accès à une qualification ou l'accès à un emploi stable d'élèves ayant déjà décroché.	Élèves décrochés.	Accompagnement par les Missions locales, solutions offertes par les régions, écoles de la 2e chance, l'EPIDE, parcours de remobilisation, mobilisation des ressources de formation initiale (apprentissage, EN), etc.

Pour agir efficacement et sortir des politiques sectorielles, il a été acté que les dispositifs retenus devaient se fixer trois objectifs, *a minima*, la prévention pour agir en amont, l'intervention pour ne

¹⁶³ Sources : Rapport de diagnostic de l'évaluation partenariale de la politique de lutte contre le décrochage (18 juin 2014).

pas laisser l'élève en difficulté d'apprentissage et la remédiation pour dépasser les freins et reconstruire l'envie de se former, comme l'indique ce tableau.

Un des éléments constitutifs de cette réforme est la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS) qui contribue à la réalisation de plusieurs objectifs :

- Prévenir le décrochage scolaire
- Faciliter l'accès au diplôme et à la qualification
- Contribuer à la sécurisation des parcours de formation.

Le personnel de la MLDS participe au repérage des jeunes décrocheurs en lien avec les « référents décrochage scolaire » et les « groupes de prévention du décrochage scolaire ». Ils collaborent à la mise en place d'actions de prévention, exercent une activité de conseil et d'expertise en ingénierie de formation. Ils participent, en relation avec les CIO (Centre d'information et d'orientation) de l'Éducation nationale, à l'évaluation des besoins de formation et à l'accompagnement des jeunes vers les organismes les mieux adaptés. Ils permettent également de clarifier l'offre de formation et de services auxquels les jeunes peuvent accéder. Ils sont en mesure de proposer des solutions dans le cadre notamment des réseaux FOQUALE (Formation Qualification. Emploi), outil principal de la réforme en cours initiée en décembre 2012 par Vincent Peillon, alors ministre de l'Éducation nationale.

1.2.3 Les dispositifs pour les jeunes qui ont décroché du système scolaire

Depuis 2011, le système interministériel d'échanges d'informations (SIEI) permet de repérer les jeunes sortis du système éducatif sans diplôme. Le SIEI identifie ces jeunes, non plus sur la base d'informations déclaratives, mais par un croisement de bases de données au niveau national et interministériel (Éducation nationale, Agriculture, CFA et Missions locales).

Ainsi, deux fois par an, ces listes sont transmises aux responsables des 360 plateformes de suivi et d'appui aux jeunes décrocheurs réparties sur l'ensemble du territoire. En complément, les réseaux FOQUALE¹⁶⁴ rassemblent, dans le périmètre d'action de ces plateformes, les établissements et dispositifs relevant de l'Éducation nationale susceptibles d'accueillir les jeunes décrocheurs. Les collectivités territoriales, les villes, les représentants des ministères de l'intérieur, la défense, l'emploi, l'agriculture, la jeunesse et sport sont associés à la plateforme dont la gouvernance se fait sur trois niveaux, les membres responsables du réseau qui l'animent, le comité technique du réseau qui définit les actions à mener et les acteurs opérationnels qui accompagnent le jeune. Chaque jeune décrocheur pris en charge se voit proposer une seconde chance et un « Contrat formation qualification emploi ». Ce nouveau dispositif, visant à proposer à chaque décrocheur un parcours personnalisé de retour en formation, a déjà permis, à la rentrée 2013, de « raccrocher » près de 14 000 jeunes. L'effort des réseaux FOQUALE s'est intensifié en 2013-2014 puisque plus de 180 000 jeunes ayant décroché l'année précédente ont été contactés. Plus de 100 000 d'entre eux ont bénéficié d'un entretien et 34 000 ont été pris en charge.

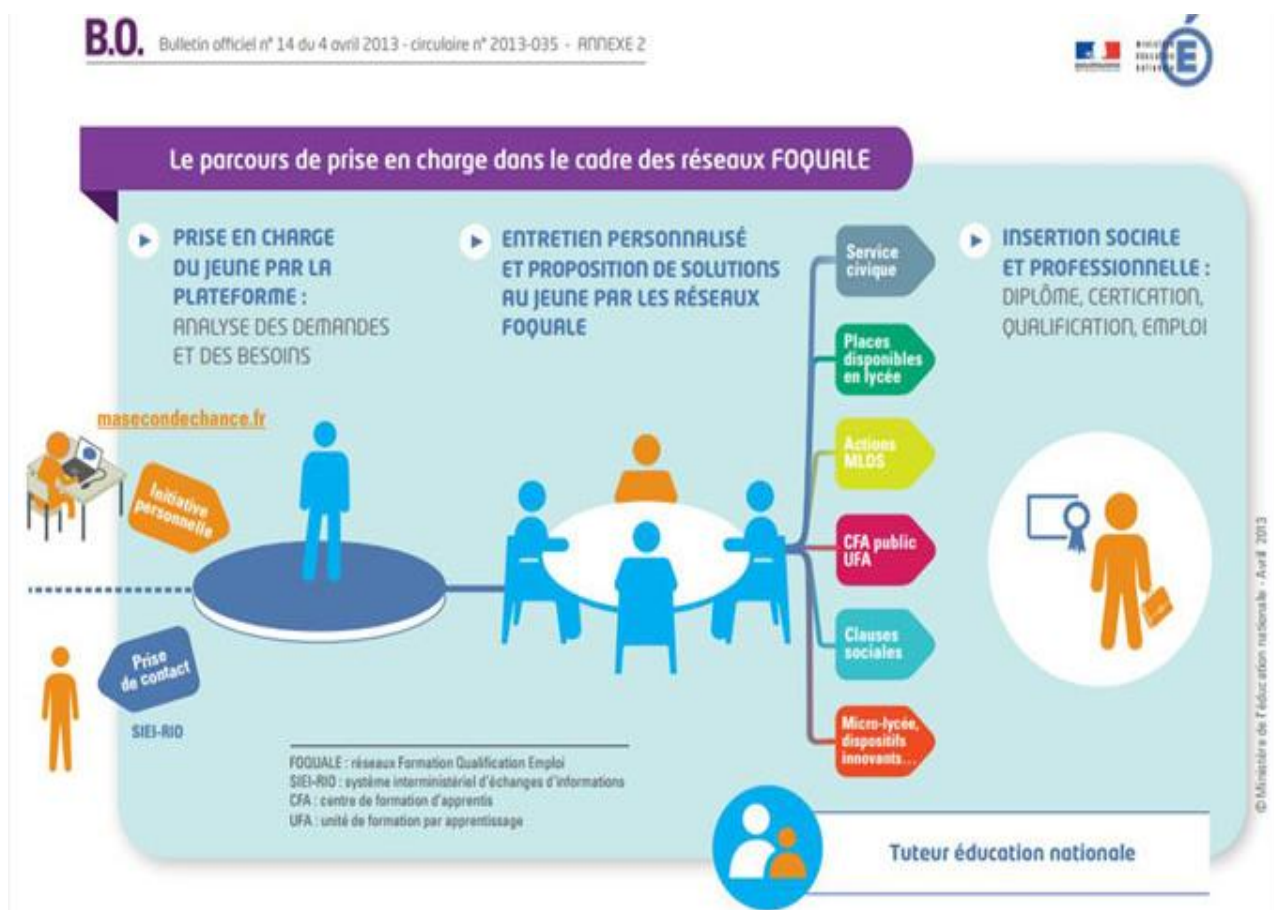
La difficulté résiduelle liée à la mise en œuvre de cette loi est la publicité et la médiatisation qui en est faite, il faut que l'information arrive aux familles et aux jeunes. Les pouvoirs publics se sont emparés dernièrement des réseaux sociaux, outils numériques répandus particulièrement auprès des jeunes, et diffusent des clips ou des schémas de présentation des réformes. C'est déjà un premier

¹⁶⁴ Illustration page 282 de la thèse.

pas, cependant il nous semble que cela relève d'une cause nationale et que les médias devraient publier ces informations en toute conscience. En effet, les médias publics « grande écoute » pourraient être réquisitionnés et participer, dans le cadre de leur responsabilité sociétale, à diffuser largement ces informations pour ajouter de l'efficacité.

Nous pouvons observer le parcours de prise en charge des jeunes décrochés de l'éducation initiale depuis moins d'un an, dans le cadre du réseau « Formation-Qualification-Emploi ».

Schéma 3-04 : Le parcours de prise en charge¹⁶⁵



La loi du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'école de la République précise que « *tout jeune sortant du système éducatif sans diplôme bénéficie d'une durée complémentaire de formation qualifiante qu'il peut utiliser dans des conditions fixées par décret. Cette durée complémentaire de formation qualifiante peut consister en un droit au retour en formation initiale sous statut scolaire.* » Nous pouvons constater qu'il existe de nombreuses solutions pour les jeunes décrochés de l'éducation initiale, mais cela suffit-il ? Qu'advient-il des jeunes décrochés du supérieur ?

¹⁶⁵ Récupéré le 27 février 2015 sur le site : http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=71326.

1.2.4 Un premier bilan mitigé

Le ministre s'était engagé à faire revenir, au cours de l'année scolaire 2013-2014, 20 000 jeunes décrochés en formation initiale diplômante. Pari tenu un an plus tard, nombre que l'on peut augmenter avec les 3 000 jeunes effectuant un Service civique. À ceux-là s'ajoutent 11 000 jeunes décrocheurs bénéficiant d'un parcours de retour en formation accompagné par la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS, anciennement MGI, Mission générale d'insertion). Ces jeunes bénéficient soit de préparations spécifiques au baccalauréat ou au diplôme qu'ils n'ont pas obtenu, soit de stages de remotivation pour un retour en formation, soit d'un accompagnement pour une insertion professionnelle. Nous pourrions les imaginer dans un « sas de remobilisation » entre l'inactivité et l'activité. L'objectif pour 2014 était de compter 25 000 jeunes décrocheurs de retour en formation initiale.

Le bilan est intéressant : 34 000 jeunes, soit 21,7 % des identifiés, ont retrouvé un horizon à leur vie, c'est un bon début. Cependant en regard des seuls « invisibles » de degré 4 – ni en emploi, ni en formation, ni en éducation, ni en accompagnement – faisant l'objet de notre recherche, représentant 62 444 des 15-19 ans fin 2012, additionnés aux 130 754 20-24 ans, soit 193 198 15-24 ans, le chiffre annoncé paraît dérisoire car il ne représente que 17,6 % des jeunes 15-24 ans en besoin d'accompagnement vers la réussite. Nous rappelons que ce dispositif ne touche que le contingent des jeunes sortis récemment du circuit scolaire. En effet, lors de la dernière campagne SIEI, en décembre 2013, 156 978 jeunes ont été identifiés comme étant dans cette situation d'exclusion. Les jeunes présents sur ces listes cumulaient quatre conditions le jour de leur identification :

- avoir été scolarisé au moins 15 jours en continu au cours de l'année scolaire en cours ou de l'année scolaire précédente ;
- être âgé de 16 ans au moins ;
- ne pas avoir atteint le niveau de diplôme fixé par voie réglementaire ;
- ne plus être inscrit dans un système de formation initiale (Éducation nationale, agriculture, CFA).

Ce décompte ne prend pas en compte les jeunes ayant quitté le système scolaire depuis plus d'un an. En conséquence, si nous comparons les 156 978 jeunes du SIEI à la réalité du terrain fin 2012 – nous faisons l'hypothèse que, sauf à la marge, les jeunes « invisibles » comptés fin 2012 n'ont pas retrouvé de solution en 2013 avant d'être identifiés par le SIEI – il reste donc 36 220 jeunes 15-24 ans « invisibles » de degré 4 non identifiés, soit 18,7 %. Sans doute sont-ils décrochés de formation initiale depuis trop longtemps, si l'on élimine la possibilité qu'ils soient âgés de moins de 16 ans. Il faut ensuite leur ajouter les 25-29 ans « invisibles » de degré 4 évalués par nos statistiques à 267 074. Nous restons dans des proportions extrêmement préoccupantes puisque nous dépassons les 300 000 jeunes totalement exclus des dispositifs proposés. Les uns pourraient être sauvés quand les autres s'isoleraient un peu plus, quelle justification peut-on donner à ces derniers et à leurs familles ? « Vous avez raté le train des réformes en court, vous êtes trop fracassés pour que la société ne s'intéresse à vous ! » Ce n'est pas acceptable. Nous avons pensé à un projet de traitement de ces « invisibles » injoignables, qui consisterait en la création d'un numéro d'urgence « invisibles », largement médiatisé pour offrir à ces jeunes oubliés des politiques publiques de raccrochage, la possibilité d'aller à la rencontre d'une structure en mesure de les accompagner vers la sortie du tunnel.

En revanche cela démontre la nécessité de développer des politiques publiques spécifiques pour les 25-29 ans qui, pour l'instant, ne sont pas considérés comme des personnes ayant des besoins particuliers. Ne faut-il pas trouver un système permettant de suivre tous les jeunes de 15 à 29 ans, quels que soient leur situation, leur âge ou leur statut, non pas pour les « cliquer » comme certains détracteurs peuvent l'imaginer, mais pour les accompagner tous vers une insertion réussie sans en perdre un seul ? Nous avons imaginé un outil permettant d'organiser la transition entre la formation initiale, la formation professionnelle et/ou supérieure et l'insertion vers un emploi durable, consistant à créer une Carte « *Vitae* » d'activité concentrant sur un même support toutes les informations nécessaires à un bon accompagnement vers l'emploi. Elle serait remise aux jeunes dès leur premier stage de 3^e. Nous la détaillons dans la quatrième partie dans le cadre du Compte personnel de formation (CPA).

Et si nous nous attachons particulièrement aux jeunes habitants dans les ZUS, il est nécessaire de proposer, sous un nouvel angle, un bilan de l'éducation prioritaire, dont les zones sensibles bénéficient depuis plus de trente ans. Elle est décriée aujourd'hui pour des raisons principalement comptables. Il faudrait poser une toute autre question, l'ascenseur social continue à fonctionner pour une partie non négligeable de jeunes issus des ZUS, qu'en serait-il si les ZEP n'avaient jamais existé, nous n'osons pas imaginer les quartiers déshérités sans politique prioritaire. Nous ne nous poserions sans doute pas la question si le descendeur social de la classe moyenne ne s'était enclenché, créant de la défiance dans les politiques publiques prioritaire car chacun se pense une priorité de la Nation.

1.3 Les réseaux d'éducation prioritaire

Nous avons vu dans la deuxième partie, que les jeunes « invisibles » issus des ZUS cumulent, de fait, plusieurs handicaps liés à la situation socioéconomique de ces territoires. C'est la raison principale du développement, dans le système éducatif français, des zones d'éducation prioritaires (ZEP) regroupant des établissements scolaires (écoles ou collèges, voire lycées) dotés de moyens supplémentaires et d'une plus grande autonomie pour faire face à des difficultés d'ordre scolaire et social, rompant ainsi avec l'égalitarisme traditionnel du système éducatif français. Elles ont été créées en 1981 par une circulaire interministérielle¹⁶⁶ proposée par le ministre de l'éducation de l'époque, Alain Savary, dans le but de lutter contre l'échec scolaire. Depuis la rentrée 2006, les ZEP n'existent plus sous ce simple nom. Des dispositifs successifs les ont remplacées – APV, RAR, CLAIR, ECLAIR, etc. Selon une étude de l'INSEE portant sur la période 1982-1992, « la mise en place des zones d'éducatons prioritaires n'aurait eu aucun effet significatif sur la réussite des élèves » (Roland Bénabou, Francis Kramarz et Corinne Prost, septembre 2005). Elles sont décriées depuis leur création, du fait notamment de cette rupture égalitaire au sein de l'Éducation nationale, consistant à donner plus à ceux qui ont moins et en conséquence, en ont le plus besoin. Pourtant que seraient devenus les quartiers sensibles si les ZEP n'avaient pas existé, des élèves des quartiers sensibles auraient-ils pu accéder de plus en plus nombreux à des études supérieures ? Cela n'empêche pas de se poser la question de leur légitimité dans le paysage éducatif. Le rapport de l'inspection générale coécrit par Catherine Moisan (IGEN) et Jacky Simon (IGAENR) (1997) y contribue :

¹⁶⁶ Circulaire EN n°81-238 du 1er juillet 1981 relative à la création des zones d'éducation prioritaire, BO n°27 du 9 juillet 1981.

« Les Déterminants de la réussite scolaire en ZEP » préconise notamment comme solution aux problèmes des ZEP la stabilisation des équipes éducatives. Cependant, il constate que les primes ne suffisent pas pour cela. Mais plus généralement, en étudiant une cinquantaine de ZEP, ce rapport a permis de discerner les facteurs concourant à la réussite des ZEP les plus efficaces :

- la scolarisation précoce en maternelle ;
- le recentrage sur les activités de base (dire, lire, écrire) ;
- l'ouverture de l'école vers le quartier, la taille et la structure de la ZEP ;
- la qualité du partenariat ;
- les relations inter-degrés ;
- le pilotage local par duo responsable-coordonnateur ;
- la stabilité des enseignants.

À la rentrée 1999, la carte de l'éducation prioritaire a été redéfinie et une nouvelle structure ajoutée : le réseau d'éducation prioritaire (REP)¹⁶⁷.

Puis une succession de réformes ont eu lieu : la rentrée 2006 a vu la suppression des ZEP et REP, pour les remplacer par 254 réseaux « ambition réussite » (RAR)¹⁶⁸ et les autres réseaux dits « de réussite scolaire » (RRS). Une nouvelle dimension spécifie les RAR : l'articulation du projet entre l'école, la famille et les partenaires. La réforme accentue également le pilotage académique de l'éducation prioritaire, avec pour objectif de réduire le nombre d'établissements concernés, afin de concentrer les moyens sur les collèges les plus en difficulté. Cela fut dramatique pour les collèges éjectés du dispositif, car ce qui leur avait permis de se maintenir disparaissait : moins de moyens humains, voire financiers, et en parallèle, disparition de la formation des enseignants, effacement de la carte scolaire, réduction drastique des financements de projets culturels, etc. Des enseignants ont commencé à penser à démissionner, ce qui ne s'était jamais vu. La rentrée 2011 a vu naître le programme Écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite (ÉCLAIR) ; mais l'esprit fondateur des ZEP, qui consistait à donner plus à ceux qui avaient le moins, a perdu son « âme » puisqu'il fut expérimenté sur 105 établissements, relevant ou non de l'éducation prioritaire à la rentrée 2010¹⁶⁹, même s'il a été étendu à 245 sur 254 RAR à la rentrée 2011. Pour l'année scolaire 2011-2012, l'éducation prioritaire est composée de deux entités distinctes : les réseaux ÉCLAIR qui concentrent un public issu majoritairement des catégories sociales scolairement défavorisées, et les RRS dans lesquels le public est généralement plus hétérogène. « A la rentrée 2012, le nombre des écoles et établissements inscrits dans le programme ÉCLAIR est de 2 096 écoles (dont 951 maternelles et 1 145 élémentaires) 333 EPLE (dont 301 collèges, 14 lycées, 18 lycées professionnels) et 4 internats d'excellence. 782 collèges et environ 4676 écoles sont en RRS. »¹⁷⁰

Ces réorganisations successives et cette remise en questionnement du coût financier des zones prioritaires en éducation font perdre un temps précieux aux élèves et aux familles concernées. Ceux-ci ne comprennent pas les changements de caps inexplicables rationnellement, car la situation sociale se dégrade régulièrement dans et hors les quartiers sensibles ; ils vivent cette dégradation

¹⁶⁷ Récupéré le 27 février 2015 sur le site : <http://www.reseau-canope.fr/education-prioritaire/comprendre/reperes-historiques.html>

¹⁶⁸ Circulaire EN n°2006-058 du 30 mars 2006 relative aux principes et aux modalités de la politique de l'éducation prioritaire, BO n°14 du 6 avril 2006.

¹⁶⁹ Circulaire n° 2010-096 du 7 juillet 2010 relative au Programme « Clair », BO n° 29 du 22 juillet 2010.

¹⁷⁰ Récupéré le 27 février 2015 sur le site : <http://www.educationprioritaire.education.fr/connaitre/donnees-cles.html>

de l'intérieur et savent que donner plus, est au moins nécessaire à leur survie, à leurs espoirs de voir leurs enfants réussir. En 2013, le ministère publiait les chiffres suivants :

Tableau 3-05 : L'éducation prioritaire en nombre et % d'élèves¹⁷¹

Education prioritaire	Élèves/Écoles	Élèves/Collèges	Élèves/Lycées
RRS	690 152	366 771	15 556
Éclair	351 135	142 276	21 652
Total	1 041 287	509 047	37 208
Taux d'élèves scolarisés	17,9 %	19,6 %	1,95 %

En 2015 les ZEP ne sont pas enterrées puisque la nouvelle carte de l'éducation prioritaire entrera en vigueur à la rentrée scolaire de septembre avec 350 Réseaux d'éducation prioritaire et « Réseaux d'éducation prioritaire renforcés » (REP+, des ZEP améliorées avec plus de moyens). C'est le recteur qui doit déterminer dans chaque académie les noms des établissements retenus, sur la base d'un « indicateur social » prenant en compte l'origine socioprofessionnelle, la part d'élèves boursiers habitant en zones urbaines sensibles et/ou ayant au moins un an de retard à l'entrée en sixième. Tant que les inégalités sociales existeront, il y aura nécessité à donner plus à ceux qui ont le moins. C'est ce que permettent les Zones d'éducation prioritaires. Encore une fois, la bonne question est, si les ZEP n'existaient pas, qu'advierait-il des jeunes habitant ces quartiers sensibles ? Pourraient-ils poursuivre, pour les meilleurs, des études plus longues ? Pourraient-ils prendre l'ascenseur social et gravir les étages de la société ?

La gestion du « flux » des « invisibles », objet d'une réforme en profondeur depuis 2012, commence à produire des effets positifs sur le décrochage en France. En effet, l'OCDE, (Organisation de coopération et de développement économique) qui évalue et compare les systèmes éducatifs des pays membres avec l'enquête PISA, considère que la refondation et la réforme engagée du collège va dans le bon sens après dix années d'inégalités croissantes (Marie Piquemal, 10 juillet 2015). Et puis les chiffres du décrochage, publiés à l'automne 2016, font état d'une baisse progressive importante du nombre des décrocheurs de l'éducation initiale, puisqu'ils passent de 150 000 par an en 2012 à moins de 100 000 en 2016, montrant l'efficacité des mesures mises en œuvre. C'est une excellente nouvelle, mais ce n'est pas suffisant pour s'en réjouir complètement, il faudra renouveler l'évaluation de la réforme dans quatre ans quand les cohortes auront bénéficié de la refondation en tout début de scolarité, si tant est qu'un autre Gouvernement n'ait détruit la dynamique enclenchée en imposant une énième réforme avant de n'avoir pu évaluer complètement la précédente.

1.4 L'alternance élargie au supérieur

La formation par alternance serait, d'après les statistiques du ministère de l'Emploi, un facilitateur de l'insertion professionnelle. Ainsi, en 2010, 61 % des jeunes en contrat d'apprentissage obtenaient un emploi à l'issue de leur formation. Ce taux atteint 86 % trois ans après leur sortie de contrat. Elle peut prendre trois formes engendrant trois statuts différents, la voie scolaire où les jeunes sont considérés comme des stagiaires, la voie de l'apprentissage où ils bénéficient d'un

¹⁷¹ Repères et Références statistiques 2013, p.66 – DEPP. Récupéré le 27 février 2015 sur le site : <http://www.education.gouv.fr/cid57096/reperes-et-references-statistiques.html#Le%20syst%C3%A8me%20%C3%A9ducatif>

contrat de travail et la voie du contrat de professionnalisation pour les plus âgés, gérée par les partenaires sociaux. Cela contribue à brouiller la compréhension des voies de l'alternance pour les jeunes et leurs familles.

1.4.1 *Le contrat d'apprentissage sécurisé*

Le nombre total d'apprentis a doublé depuis le début des années 1990 pour atteindre les 425 000 en 2009-2010¹⁷², notamment dans le supérieur. Le contrat d'alternance s'ouvre à de nouveaux secteurs comme le tertiaire. Il s'adresse de moins en moins aux jeunes n'ayant pas atteint l'année de terminale de CAP-BEP puisque seuls 35 % des entrants en 2009 n'avaient pas atteint le niveau V de formation. En revanche, 25 % des nouveaux contrats de cette même année visaient l'obtention d'un diplôme de l'enseignement supérieur. Tous les cursus de formation peuvent être réalisés en alternance. Il existe plus de 1 300 formations répertoriées. Cela concerne des diplômes de niveau V comme des diplômes d'un niveau post bac à bac + 5 (BTS, licence professionnelle, master professionnel, diplôme d'ingénieur). Dès l'âge de 15 ans, tous les jeunes peuvent entrer en apprentissage. Deux formes d'alternance existent. Elles répondent au même objectif d'acquisition de connaissances et de compétences spécifiques, en vue de l'obtention d'un diplôme. Il s'agit :

- des contrats d'apprentissage. Ils permettent à un jeune de suivre une formation dans un CFA, en alternant avec des périodes d'apprentissage en entreprise. Le jeune peut aussi, dans le même esprit, bénéficier du programme Leonardo dans l'Union européenne. Il est suivi par un maître d'apprentissage et profite d'un revenu variant de 25 % à 78 % du salaire de référence (relevant de la taxe d'apprentissage) ;
- des contrats de professionnalisation. Ils favorisent l'insertion ou le retour à l'emploi du jeune grâce à une qualification professionnelle reconnue par l'État ou la branche professionnelle¹⁷³. Les périodes de formation générale, et son évaluation, représentent de 15 à 20 % de la durée complète du CDD (150 heures minimum) ; la formation pratique est dispensée par un organisme de formation ou par l'entreprise elle-même (si elle est dotée d'un service de formation agréée). Le jeune bénéficie d'un tuteur au sein de l'entreprise et d'une rémunération variant entre 55 % et 80 % du SMIC (relevant des OPCA¹⁷⁴).

C'est un format de formation qui ne correspond pas à tous les jeunes. Il peut être dévastateur pour celui qui a choisi (ou, à qui on a imposé) l'option de l'alternance si, en entreprise, les collègues du jeune ne comprennent pas et/ou ne respectent pas son statut de « stagiaire de la formation professionnelle » et n'exerce pas le tuteurage requis. De surcroît, certains jeunes ressentent beaucoup de fatigue physique et sont incapables de se concentrer dans la partie des apprentissages théoriques. L'exercice est plus aisé quand la pratique se fait en établissement de formation

¹⁷² Sources : Le ministère de l'Emploi.

¹⁷³ *Une branche professionnelle regroupe les entreprises d'un même secteur d'activité et relevant d'un accord ou d'une convention collective. Juridiquement, toutefois, le Code du Travail ne donne aucune définition de la branche, de telle sorte que si celle-ci existe, elle demeure un privilège d'employeurs disposant d'une véritable liberté formelle. L'usage confond souvent la branche et la convention collective. Cette confusion est erronée, car il peut exister plusieurs conventions collectives dans une même branche. La branche est une notion connexe du secteur d'activité (NAF : nomenclature d'activités française), mais se distingue de celui-ci et par sa nature, et par sa portée. Le secteur d'activité est une notion définie au niveau européen pour harmoniser les statistiques publiques. Son origine est donc administrative. Sa physionomie est très différente de celle des branches. Un même secteur d'activité concerne généralement plusieurs branches. Inversement, une branche recouvre d'ordinaire plusieurs secteurs d'activité.* Récupéré du site le 25 février 2015 : <https://www.legifrance.gouv.fr/>

¹⁷⁴ OPCA : organisme paritaire collecteur agréé par l'État.

professionnelle avec une meilleure cohérence entre l'apprentissage pratique et théorique : « On voit à quoi sert la théorie directement, et puis les heures de pratique sont mieux réparties dans la semaine, même si on a des commandes pour l'extérieur à terminer. Moi j'ai essayé les deux et je suis tombé sur un patron qui ne m'a rien appris, et qui disait toujours : mais ils ne vous apprennent rien à l'école ! Et lui alors, il ne m'a rien apporté, que du dégoût pour son entreprise » dixit un jeune en entretien qui a décroché de son contrat de professionnalisation.

1.4.2 La formation professionnelle en CFA

Les Centres de formation des apprentis (CFA) sont créés par convention avec l'État et/ou les collectivités territoriales (particulièrement les régions), mais aussi avec les chambres de commerce, de métiers ou d'agriculture, les entreprises et les établissements d'enseignement public ou privé. L'enjeu de l'apprentissage est d'offrir des formations initiales qui correspondent aux évolutions du marché du travail. La convention est signée pour cinq ans renouvelables. Un CFA est dit « hors mur » quand il ne possède pas sa propre équipe pédagogique, ou n'a pas de locaux adaptés pour recevoir les apprentis. Un contrat est alors passé avec un ou plusieurs établissements pour bénéficier de leurs locaux et des enseignants qui assureront la formation théorique.

Nous avons réfléchi, pendant notre période de chargée de mission nationale à l'UNSA sur la politique publique de « jeunesse », à un contrat unique d'alternance. Ce contrat sécurisé permettrait une gestion prévisionnelle des ruptures de contrat laissant au jeune la possibilité, le cas échéant, de se réorienter ou de changer d'employeur, de disposer de tous les avantages sociaux de l'entreprise, et enfin de bénéficier d'une promesse d'embauche conditionnée à la réussite des examens et à la bonne intégration dans l'entreprise. Nous pensions également qu'il est indispensable que les compétences acquises pendant l'alternance soient inscrites dans un « livret de compétence », « porte-folio » ou autres outils, afin que celles-ci soient valorisées pour la suite du parcours professionnel du jeune, avec notamment pour objectif de les évaluer et de les intégrer au CV (*curriculum vitae*). Dans la mesure où l'alternance est un facilitateur d'embauche à la fin de son cursus de formation, il est indispensable de rapidement démultiplier les places en entreprise et en centre de formation. Le chef de l'État annonçait 500 000 places d'apprentissage d'ici à 2017. Cet objectif volontariste nécessite la mobilisation collective en faveur de cette voie de formation. Le document suivant nous indique le chemin des nouvelles politiques publiques¹⁷⁵ :

- 14 janvier 2014 : le Pacte de responsabilité et de solidarité annoncé par le président de la République, le 14 janvier dernier puis présenté le 8 avril par son Premier ministre Manuel Valls lors de sa déclaration de politique générale prévoit des mesures pour relancer l'emploi des jeunes notamment par l'apprentissage.

- 5 mars 2014 : la loi relative à la formation professionnelle sécurise le parcours de la formation de l'apprenti.

- 7 et 8 juillet 2014 : la feuille de route issue de la troisième Grande conférence sociale rappelle l'objectif de 500 000 apprentis d'ici à 2017 et mobilise des leviers structurels pour réformer en profondeur l'apprentissage.

¹⁷⁵ Récupéré le 27 février 2015 sur le site : <http://www.gouvernement.fr/action/le-plan-de-relance-de-l-apprentissage>

- 19 septembre 2014 : le président de la République a tenu des Assises de l'apprentissage pour rassembler les partenaires sociaux, les représentants des collectivités locales et des réseaux consulaires. Objectif : lever les freins pour développer l'apprentissage.

- 7 octobre 2014 : la campagne d'information nationale au service de l'Apprentissage « avec un grand A » porte un message commun adressé aux jeunes et aux entreprises : « L'apprentissage, c'est votre avenir ». Les spots diffusés à partir du 11 octobre à la télévision et dès le 18 octobre à la radio expliquent pourquoi l'apprentissage est une voie d'excellence. Sur internet et les réseaux sociaux (Facebook et Twitter), la parole donnée aux apprentis montre la richesse et la diversité des formations, des débouchés et des parcours professionnels. Enfin, sur le terrain les entreprises pourront faire connaître leur engagement via un macaron « ici on forme un apprenti ». Le Premier ministre a confié à Jacky Richard, la mission de coordonner la mise en œuvre du plan de développement de l'apprentissage dans la fonction publique, qui avait été annoncé à l'issue de la Grande conférence sociale des 7 et 8 juillet dernier. Objectif à atteindre : 10 000 apprentis dans la fonction publique d'ici à 2017.

- 29 avril 2015 : François Rebsamen et Gérard Mestrallet, président de FACE et PDG d'Engie, créent la Fondation Innovations pour l'Apprentissage (FIPA). Celle-ci a pour objet de soutenir le développement de l'alternance sous toutes ses formes, en partant des entreprises.

- 20 mai 2015 : Jacky Richard a remis son rapport intitulé « Développer et pérenniser l'apprentissage dans la fonction publique » au Premier ministre. Il rend compte des actions déjà engagé sur le terrain rappelant l'objectif de recruter plus de 4 000 jeunes en apprentissage dès la rentrée 2015 et jusqu'à 10 000 à la rentrée 2016 dans la fonction publique de l'État (ministères et établissements publics).

Dans la même dynamique, la feuille de route de la troisième Conférence sociale pour l'emploi des 7 et 8 juillet 2014 est très claire et fixe cinq objectifs :

- 1) Développer l'apprentissage au sein du système de formation initiale ;
- 2) Changer l'image de l'apprentissage auprès des jeunes et des acteurs de l'orientation ;
- 3) Développer l'apprentissage dans le secteur public ;
- 4) Renforcer le développement de l'apprentissage et le rendre attractif : Des priorités sont fixées :
 - Identifier les secteurs et métiers propices au développement de l'apprentissage ;
 - Doubler le nombre d'apprentis dans les métiers du sport et de l'animation pour atteindre un objectif de 6 600 ;
 - Doubler le nombre d'apprentis en situation de handicap avec un objectif de 5 000 ;
 - Étudier le recours à l'apprentissage dans les grands marchés publics ;
 - Favoriser la mobilité des apprentis dans le cadre du programme Erasmus+.
- 5) Simplifier les embauches et améliorer le statut des apprentis :
 - Examiner les dispositions relatives à l'embauche des jeunes mineurs ;
 - Conduire une concertation sur le statut des apprentis et en particulier leur rémunération ;
 - Harmoniser les conditions d'ouvertures des sections d'apprentissage.

Trois conventions d'objectifs et de moyens pour le développement de la filière sont signées, permettant aux acteurs publics de déployer, sur le terrain, 266 développeurs de l'apprentissage. Leur mission de promotion de l'apprentissage dans chacune des régions se fera auprès des entreprises pour relancer l'alternance et les épauler dans les démarches administratives. Ils seront en charge de

l'information sur les réformes, et notamment celle de l'apprentissage intégrée dans la loi relative à la formation professionnelle (qui crée la possibilité de conclure des CDI en apprentissage dans le cadre du Contrat de génération), sur les aides auxquelles elles peuvent prétendre, et sur les deux décrets du 17 avril, entrés en vigueur le 2 mai, simplifiant le cadre réglementaire de mise en situation professionnelle des jeunes, apprentis, élèves, stagiaires, tout en garantissant un niveau de protection inchangé pour les mineurs ; etc.

La Fondation innovations pour les apprentissages (FIPA), dont l'objet est de soutenir le développement de l'alternance sous toutes ses formes, en partant des entreprises, propose quatre champs expérimentaux concernant l'innovation :

- développer l'apprentissage alterné (CFA, contrat d'apprentissage) ;
- développer la professionnalisation alternée (contrat de professionnalisation) ;
- développer l'insertion alternée (stage d'insertion, formation des demandeurs d'emploi) ;
- développer l'orientation alternée (SPRO, dispositifs d'orientation).

*« L'apprentissage est une arme contre le chômage des jeunes et le point de départ d'une carrière réussie. Mais c'est aussi un dispositif gagnant pour les entreprises. Ces dernières ont plus que jamais besoin d'une main d'œuvre qualifiée qui corresponde réellement à leurs besoins de compétences »*¹⁷⁶ a déclaré le ministre François Rebsamen le 29 avril 2015. La ministre de l'Éducation nationale, Najat Vallaud-Belkacem, est chargée de mobiliser les académies et confie aux recteurs d'académie la mise en œuvre d'un plan de développement de l'apprentissage dans les établissements publics. Au-delà de la construction de ce « plan » gouvernemental pour l'apprentissage, la réussite de sa mise en œuvre passe par une prise de conscience des entreprises de leur part de responsabilité sociétale dans ce projet, et par une grande réforme de l'offre de formation qui doit être à la hauteur des ambitions des pouvoirs publics. L'alternance peut être une voie de la réussite pour les élèves, et particulièrement ceux issus des classes socialement défavorisées qui pourront, de fait, payer leurs études. Encore faut-il que le nouveau Gouvernement en prenne conscience et ne remette pas en cause ce pacte de responsabilité mais, au contraire, engage les entreprises à prendre des jeunes en alternance.

1.5 Le droit à la seconde chance : des établissements de formation pour les élèves « décrochés »

On appelle « décrocheur » un élève qui quitte, ou risque de quitter, prématurément le système scolaire sans avoir obtenu de diplôme (CAP certificat d'aptitude professionnelle, bac pro ou bac). Certains établissements proposent des solutions adaptées innovantes et personnalisées. Ils accompagnent le jeune avec une pédagogie spécifique dans son projet personnel : remotivation, reprise d'études, construction ou consolidation d'un projet professionnel en vue d'un emploi¹⁷⁷. Nous aurions tendance à nommer cet élève « décroché » du système plutôt que « décrocheur » qui implique une volonté de la part du jeune qui est contestable. *« On veut changer le regard sur le décrochage scolaire (...) On veut arrêter la culpabilisation des jeunes et des familles. On veut soutenir directement les jeunes »*, annonçait Henriette Zoughébi, vice-présidente de la Région Ile-de-France en charge des lycées, en visitant le micro-lycée de la Courneuve le 18 avril 2013. *« Cette*

¹⁷⁶ Ibidem.

¹⁷⁷ Récupéré le 27 février 2015 sur le site : <http://www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/Au-lycee-au-CFA/Dispositifs-specifiques/Lyceens-decrocheurs-comment-les-aider>

seconde chance, si elle est banale dans de nombreux pays développés, reste encore une culture à créer en France. Un bel objectif pour 2030 ! » Guillaume Balas, alors Conseiller régional d'Ile-de-France et auteur d'un ouvrage sur le décrochage, l'a rappelé aux Assises régionales sur cette question le 22 septembre 2013 : « *le décrochage n'est pas seulement le combat de l'école mais celui de toute la société* ».

Nous proposons un aperçu de l'ensemble des dispositifs existants sur le territoire en matière de deuxième chance et de rattrapage. Leur multiplicité peut brouiller le paysage de l'offre, ou participer à la complémentarité, l'idéal étant toujours que les jeunes ne décrochent pas de l'éducation initiale. L'ONISEP (office national d'information sur les enseignements et les professions) a intégré ce phénomène dans ses pratiques éditoriales et propose un nouveau service en ligne réservé à ce thème : <http://masecondechance.onisep.fr/#accueil>. Nous détaillons les deux dispositifs les plus implantés sur l'ensemble du territoire, et présentons les autres, étant souvent restés au niveau de l'expérimentation locale.

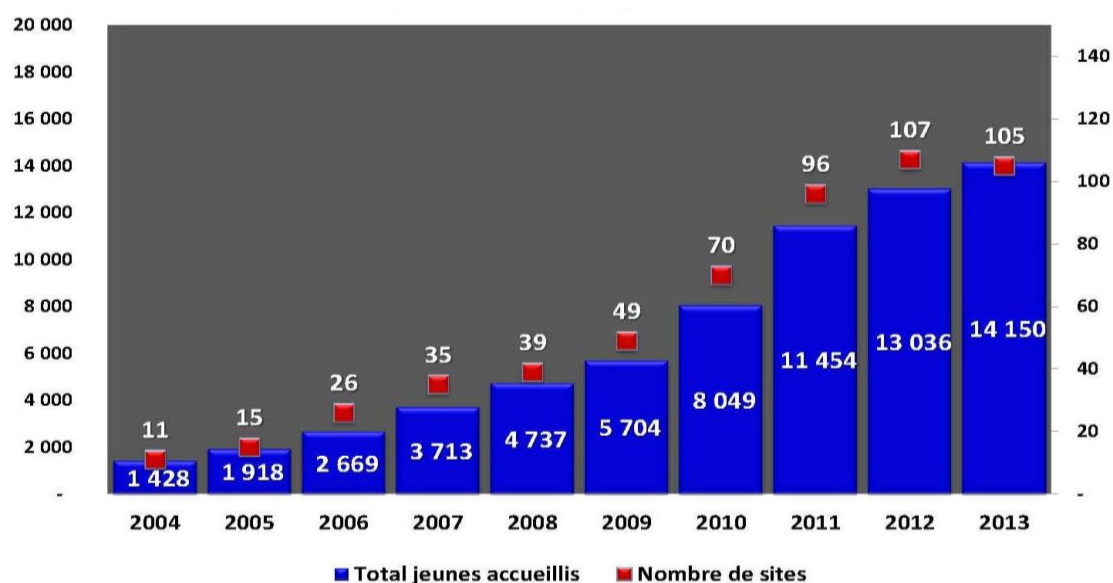
1.5.1 Les E2C

*Les Écoles de la deuxième chance (E2C) ont pour objectif d'assurer l'insertion sociale et professionnelle de jeunes adultes de 18 à 25 ans sans qualification et sans emploi. Les E2C sont rassemblées autour d'une association : « Le Réseau des Écoles de la 2e Chance » (Réseau E2C France) depuis juin 2004 autour d'une Charte des principes fondamentaux. En 2013, les E2C ont accueilli 14 150 jeunes, soit dix fois plus en dix ans. Le nombre de sites a dépassé la centaine (105 en 2013) et le dispositif est présent dans 17 régions, 47 départements et 4 DOM-TOM. Avec 58 % de sorties positives, le dispositif confirme son rôle actif dans l'intégration sociale et professionnelle des jeunes adultes sans diplôme, ni qualification. En fort développement, le Réseau E2C France s'inscrit dans un nouveau paysage institutionnel et a mis en place les outils indispensables pour assurer la qualité du dispositif par un processus de labellisation.*¹⁷⁸

La scolarité qui dure de 6 à 24 mois, est rémunérée au titre de la formation professionnelle. Les candidatures, qui reposent avant tout sur le volontariat, sont proposées par les Missions Locales, Pôle emploi et les structures d'insertion. Cette présentation des E2C trouvée sur leur site est intéressante, c'est un début, mais si l'on se positionne du côté des 42 % de jeunes sans solution à la fin du cursus, c'est un désastre car ils se retrouvent une nouvelle fois en échec, après avoir touché l'espoir d'une issue positive. Pour bien comprendre la place des écoles de la seconde chance dans le monde de l'insertion, nous présentons un diagramme révélant l'évolution du nombre de jeunes concernés par les E2C. Nous pouvons y constater que les effectifs de jeunes accueillis progressent depuis leur création, et particulièrement de 8,5 % en 2013, mais que le nombre de sites a légèrement diminué en 2013. Comment doit-on l'interpréter ? Les sites ont-ils été optimisés au niveau de l'accueil ? La réorganisation des E2C a-t-elle eu un réel impact sur la gestion des jeunes sortis trop tôt de l'éducation initiale ? Tous les territoires possèdent-ils une E2C accessible aux jeunes le nécessitant ?

¹⁷⁸ Récupéré le 27 février 2015 sur le site : <http://www.reseau-e2c.fr/> ainsi que les diagrammes.

Diagramme 3-06 : Nombre de jeunes concernés par les E2C



Pour compléter ces informations, il est intéressant d'observer¹⁷⁹ les origines sociales des jeunes concernés, ainsi que leurs difficultés véhiculées à leur entrée dans l'école. Les bénéficiaires de l'E2C sont à plus de 80 % des jeunes issus de milieux urbains, n'ayant pas validé de niveau V et avec peu d'expérience professionnelle. Il faut se poser la question de l'emplacement des E2C, du transport pour y accéder, de leur capacité d'hébergement pour les jeunes domiciliés loin de l'école. Nous retrouvons un cumul de handicaps qui n'est pas facile à gérer, les écoles sont-elles outillées pour cela ?

Force est de constater, que malgré un travail important des formateurs de l'école de la seconde chance, les résultats concernant les sorties positives¹⁸⁰ (58 % répartis en 20 % de formations qualifiantes, 12 % de contrats d'alternance, 9 % d'emplois aidés et 17 % de contrats de travail) sont, certes supérieurs à ceux d'autres dispositifs, mais sont, dans les faits, inférieurs aux 60 % imposés par les financeurs. Nous pouvons relativiser ces résultats, puisqu'en 2009 les sorties « durables » concernaient 630 jeunes quand elles en concernent 1938 en 2013, le chiffre a plus que triplé, mais que représentent ces quelque jeunes face au demi-million de jeunes en invisibilité totale ?

Il est très difficile de dire que les écoles de la deuxième chance sont la solution idoine, à moins de multiplier le nombre de places disponibles (14 150) par plus de trente pour couvrir l'ensemble des besoins, mais elles peuvent faire partie d'une panoplie d'offres.

1.5.2 Les EPIDE

L'EPIDE (Établissement Public d'Insertion de la Défense)¹⁸¹ est une réponse singulière et adaptée aux besoins de jeunes désocialisés, en manque de repères et pour lesquels le risque de marginalisation est important. Sa mission : insérer les jeunes en difficulté. « Créé en août 2005, l'EPIDE est un établissement public d'insertion. Il est financé par le ministère chargé de l'Emploi

¹⁷⁹ Illustration page 297 de la thèse.

¹⁸⁰ *Ibidem*.

¹⁸¹ Récupéré du site le 2 mars 2015 : <http://www.epide.fr/>

et le ministère chargé de la Ville, le financement est complété par une subvention du Fonds Social Européen (FSE). L'établissement est placé sous triple tutelle des ministères chargés de l'Emploi, de la Ville et de la Défense. Sa mission est d'accompagner des jeunes femmes et hommes dans la réussite de leur projet social et professionnel, grâce à un parcours adapté et individualisé. L'EPIDE accueille des volontaires âgé(e)s de 18 à 25 ans révolus, sans qualification professionnelle et sans emploi, en situation de retard ou d'échec scolaire, voire en risque de marginalisation, pour une durée de 8 à 10 mois » Les EPIDE sont également ouverts depuis peu aux mineurs délinquants de 16 à 18 ans sur prescription de la justice.

Ces jeunes sont issus pour un tiers des ZUS (13 %) et autres quartiers sensibles (21 %)¹⁸², ce qui donne une image syncrétique du public, gage d'une mixité sociale. Les élèves sont accueillis en internat et perçoivent une allocation. Ils participent aux tâches quotidiennes relatives à la vie en communauté et à des activités sportives. L'EPIDE met en œuvre une offre globale de services qui s'articule autour de quatre volets : la socialisation, l'orientation, la formation et l'emploi. L'EPIDE dispose de 18 centres répartis sur le territoire métropolitain. Les classes ont des effectifs réduits (quinze personnes en moyenne). Les volontaires qui souhaitent s'inscrire dans un centre de l'EPIDE sont orientés par les Missions locales et par d'autres partenaires prescripteurs. Les candidatures spontanées constituent également une part importante des demandes d'inscription. Ils sont environ 3 000 à être accueillis par an. Le tableau suivant montre le rendement de ceux qui persistent, correspondant au nombre de places occupées :

Tableau 3-07 : Nombre de jeunes en EPIDE et rendement

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre moyen de places occupées	152	522	1 360	1 570	1 896	1 992	2 047
Sorties à l'emploi	0	293	579	884	943	1 243	1 408
Rendement* (en %)	0	56	43	56	50	62	69

* Rendement = sorties à l'emploi / places occupées

Les résultats paraissent plutôt décevants devant la mobilisation de moyens humains représentant 980 adultes pour 3 269 volontaires admis dans le programme en 2011. En effet, près du tiers des jeunes sont sortis avant terme du dispositif plus ou moins rapidement, ce qui modifie les résultats affichés. Le rendement des sorties positives (emploi et formation qualifiante) n'est plus de 69 %, mais en réalité de 44 % des entrants, ce qui est proportionnellement peu en regard des écoles de la deuxième chance ou d'autres dispositifs ; même si l'on peut convenir que les jeunes qui sortent à la fin du parcours ont retrouvé le goût de vivre et une place dans la société et qu'il y a eu une amélioration de 6 % entre 2010 et 2011¹⁸³. Tous les jeunes ne s'intègrent pas en EPIDE. La discipline y est très stricte et l'esprit militaire régnant dans l'école ne correspond pas à tous les jeunes. Ce parcours peut être une solution choisie à la marge pour les quelques jeunes volontaires ou le nécessitant, mais ne sera jamais qu'un élément d'une offre globale. ce qui n'est pas la même chose.

Nous serions tentée de dire que le rôle de socialisation de l'armée – en responsabilité des EPIDE – pourrait se transposer dans une participation à l'organisation d'un Service civique obligatoire

¹⁸² Illustration page 298 de la thèse.

¹⁸³ Illustration page 299 de la thèse des résultats des sorties positives/ensemble des sorties arrêtées au 31 décembre 2011 dans les EPIDE.

(SCO) plus adapté, à notre sens, aux besoins de la société actuelle et qui pourrait favoriser la mixité sociale, nous développerons cette idée dans la quatrième partie.

1.5.3 Les collèges lycées élitaires pour tous (CLEPT)

Le CLEPT, structure de l'Éducation nationale, mène une expérience innovante, depuis 2000 à Grenoble. Cet établissement accueille des jeunes volontaires de 15 à 23 ans, décrochés et/ou décrocheurs du collège ou de tout type de lycée, ayant quitté le système scolaire depuis plus de 6 mois, en vue d'une remise à niveau de fin de collège ou d'une entrée en lycée. « *L'objectif prioritaire est de les réinscrire dans un processus d'apprentissage et de les réconcilier avec une trajectoire scolaire d'enseignement général qui pourrait les conduire jusqu'à un baccalauréat* »¹⁸⁴ général littéraire, scientifique, économique et social. 1) A l'entrée du dispositif, les jeunes sont accueillis dans un module de raccrochage ; 2) Dans un deuxième temps, ils réintègrent un cursus généraliste en fonction de leurs profils et acquis ; 3) En parallèle, une alternance culturelle et éducative leur est proposée. Il s'agit de temps d'apprentissage dans des champs moins classiques, au sein d'ateliers co-animés par des professionnels et des enseignants. Lieux de détournement pédagogique, ils sont aussi ceux d'une véritable éducation à la citoyenneté¹⁸⁵.

Nous pourrions faire un parallèle avec les ateliers ou classes relais du collège, mis à part que nous sommes sur un temps long, bien mieux adapté à du raccrochage scolaire après une rupture « consommée » ou en phase de l'être. C'est une expérience qui mérite une évaluation fine des résultats mais également des moyens humains et financiers engendrés par un tel dispositif.

1.5.4 Les lycées de la nouvelle chance

Il existe plusieurs lycées de la nouvelle chance en France. Ce sont des projets locaux tentant de répondre aux besoins spécifiques des territoires d'implantation. Celui de Villeurbanne accueille des jeunes entre 18 et 25 ans, ayant quitté le système éducatif scolaire depuis au moins un an, et cela dans l'objectif de les aider à construire leur projet professionnel en préparant un bac professionnel en 2 ans. Celui de Versailles accueille des jeunes entre 16 et 25 ans désirant reprendre une scolarité en vue de passer un bac général (L ou ES) ou technique (STMG). Ses méthodes et objectifs rejoignent ceux du CLEPT de Grenoble.

1.5.5 Les micros lycées

Trois micro-lycées (à fin 2014), un par département, ont été créés dans l'académie de Créteil (sur quatre sites) et un quatrième dans l'académie de Nice. Ils accueillent (après admission sur entretien) des jeunes entre 16 et 25 ans, ayant obtenu un passage en seconde mais ayant décroché d'un lycée depuis au moins 6 mois, sans place dans un établissement scolaire traditionnel et résidant à une heure de transport maximum du lieu de cours. L'objectif est de les aider à (re)préparer un bac L (littéraire), ES (économique et social) ou STG (sciences et technologies de la gestion), en 1 ou 2 ans et de les accompagner dans leur projet personnel de formation. Ils suivent des cours dans toutes les disciplines prévues pour chaque bac, mais avec des horaires aménagés. Sans être qualifiés de

¹⁸⁴ Récupéré le 27 février 2015 sur le site : <http://clept.org/qui-sommes-nous/>

¹⁸⁵ *Ibidem*.

« micro-lycées », d'autres établissements implantés dans d'autres académies, notamment, Aix-Marseille, Caen, Grenoble, Nantes, Paris, Poitiers... peuvent être considérés comme s'inscrivant dans les buts de « raccrochage » poursuivis par les « micro-lycées ». Ce dispositif a déjà fait ses preuves : celui de Sénart, un des quatre micro-lycées que compte déjà la Région Ile-de-France, a obtenu en 2013 un taux de réussite au bac de 60 %. Celui de la Courneuve atteignait déjà les 78 % en 2011 : des scores plus qu'honorables compte tenu du profil des élèves. Cette solution nous agrée car elle est incluse dans les établissements scolaires classiques et de fait, marginalise moins les jeunes y ayant recours, et de plus, elle peut participer à la mixité sociale dans les établissements scolaires. Il y a matière à créer autant de micros lycées que de demande.

1.5.6 Les lycées expérimentaux

Quatre lycées expérimentaux (CLE Hérouville, CEPMO Oléron, lycées autogérés de Paris et Saint-Nazaire) ont été créés en 1982 dans l'objectif de proposer une formation qui répond aux exigences du baccalauréat général littéraire, scientifique, économique et social. Les équipes pédagogiques proposent des méthodes d'enseignement différentes à des jeunes de plus de 15 ans motivés et volontaires. Ils ont parfois quitté le système éducatif depuis longtemps, rencontrent des difficultés particulières ou viennent de la filière professionnelle et ont besoin d'un appui spécifique.

1.5.7 Les LMA (lycée municipal d'adultes)

Les LMA s'adressent en priorité aux personnes salariées de plus de 18 ans qui ont interrompu leur parcours scolaire, parfois depuis de nombreuses années, et qui souhaitent passer leur baccalauréat général littéraire, scientifique, économique et social. Les cours obligatoires ont lieu le soir et le samedi matin hors temps de travail.

1.5.8 Les MFR (Maisons familiales et rurales)

Les MFR accueillent majoritairement en internat – dans un cadre éducatif – des jeunes qui souhaitent passer un diplôme professionnel de l'enseignement agricole de la 4^e à la licence pro. Elles favorisent l'insertion sociale et professionnelle par le biais de l'alternance et de l'apprentissage à la citoyenneté.

1.5.9 Comparatif des Micro-lycées, E2C et EPIDE

Il est intéressant de comparer les structures pour bien en saisir leur intérêt et leur place dans une politique de seconde chance, le tableau suivant s'attache à en comparer les trois principales¹⁸⁶. En préalable, nous tenons à préciser que le nombre de jeunes concernés diffèrent du bilan des E2C mais la philosophie du comparatif est intéressante à observer. En effet, nous remarquons que les micro lycées recrutent à 50 % par les médias ou le bouche à oreille. Cela confirme la valorisation par les jeunes eux-mêmes de cette solution, le retour à l'école ne leur fait pas peur. Par ailleurs, les 80 % de réussite au baccalauréat sur les élèves présentés (65 % des élèves inscrits) est une réussite

¹⁸⁶ Sources : Jean-Paul Delahaye, Directeur Général de l'Enseignement Scolaire (DGESCO). Rapport de diagnostic du 28 mars 2014 : *Evaluation partenariale de la politique de lutte contre le décrochage scolaire*.

en soit, que l'on ne peut comparer aux 80 % des EPIDE puisqu'en réalité, ils ne seront que 44 % des entrants à trouver une sortie positive du dispositif. De surcroît, ce rapport daté de mars 2014, confirme nos hypothèses, le nombre de places disponibles pour les jeunes décrochés est largement inférieur aux besoins réels.

Tableau 3-08 : Comparaison des micro-lycées, E2C et EPIDE

	MICROLYCÉES Formation diplômante	E2C Formation professionnalisante	EPIDE Insertion sociale et professionnelle
Public accueilli	- De la fin du collège à la Terminale - Accueil de 1000 jeunes / an environ dans les structures de type microlycées¹	- Niveau collège - Accueil de 9300 entrants / an environ, principalement de niveau infra V	- En grande difficultés scolaire (30 à 40% d'illettrisme) et financières - Accueil de 3200 jeunes / an environ
Canaux/Prescripteur	30% structures institutionnelles (CIO, missions locales, lycées) 50% Internet / bouche à oreille / médias 20% Autres	75% des prescriptions se font par les Missions locales 35,5% issus des quartiers « politique de la Ville »	40% missions locales 10% JDC 30% candidatures spontanées 20% Autres structures.
Principe	- Respecter l'individualité et la liberté de l'apprenant. - Favoriser l'individualisation de l'enseignement. - Donner du sens par un travail interdisciplinaire. - Favoriser les postures professionnelles qui privilégient le « côte-à-côte ». - Collaborer en équipe éducative et pédagogique. - Evaluer de manière constructive et réparatrice.	- Donner aux établissements une autonomie pédagogique (afin de développer l'innovation et les synergies locales). Individualiser les parcours par la construction d'un projet professionnel. - Renforcer le lien avec les entreprises (parcours en alternance) et valider des compétences. - Evaluer de façon à positionner le jeune par rapport à ses progrès, et non par rapport au groupe.	- Offrir un cadre rassurant et strict avec un travail important sur les règles. - Garantir un accompagnement du jeune 24h/24. - Favoriser une prise en charge globale du jeune. - Connecter la formation à l'insertion en consolidant les bases scolaires minimales et donner du sens aux règles. - Offrir un regard pluri-professionnel à chaque jeune pour faciliter son insertion tant sociale que professionnelle.
Résultats	Exemple du Microlycée de Sénart, 2011 : 80 % de réussite au baccalauréat sur élèves présentés, 65% sur élèves inscrits. 78 % en emploi ou en études 3 à 5 ans après leur sortie (suivi de cohorte 2003-2006).	58% de sorties positives qui conduisent à une insertion durable des jeunes. - A plus long terme, 20% des sorties négatives transformées en insertion quelques années plus tard.	80% des jeunes qui suivent le parcours jusqu'au bout sortent avec un emploi ou se dirigent vers une formation diplômante.

1) Toute SRE (structure de retour à l'Ecole) sont souvent confondues avec les Lycées de la nouvelle chance, CLEPT, etc.

En conclusion, certes ces structures sont rendues plus lisibles pour les jeunes et leurs familles par leur promotion sur le site de l'ONISEP, sous l'onglet unique « seconde chance », encore faut-il avoir l'idée de le visiter. Et puis, nous convenons que ces quelques dispositifs forment une palette d'offre de deuxième chance pour les jeunes en déshérence, mais ne constituent pas aujourd'hui un élément suffisant de réponse aux problèmes des jeunes « invisibles » de degré 4 constituant le « stock » des décrochés de longue date. En effet, les places disponibles ne sont pas suffisamment nombreuses, les conditions d'admission sont par trop restrictives, et les territoires ne sont pas maillés en regard des besoins réels de cette population particulière. Et puis il y a matière à améliorer les résultats concernant les sorties positives des jeunes, en les calculant sur la base des cohortes entrées dans le dispositif et non des cohortes restant jusqu'à la fin du cursus comme notamment pour les EPIDE.

1.6 Un exemple remarquable, la Région Rhône-Alpes

Nous avons voulu conclure cette présentation des structures et dispositifs pour stopper le « flux » du décrochage, en présentant rapidement quelques éléments du travail accompli par la région rhônalpine en matière de lutte contre le décrochage scolaire et de l'emploi. Il fera une bonne transition avec le raccrochage des décrochés. Cette région a été particulièrement novatrice dans ce domaine, nous vous présentons son plan de raccrochage réfléchi et mis en place rapidement après 2011. Année particulièrement douloureuse puisque tous les chiffres sur le « flux » des décrochés du système de formation initiale sont arrivés sur la place publique. Rhône-Alpes (RA) a réalisé ce à quoi tous les professionnels aspirent, le PRAO, (Pôle Rhône-Alpes de l'Orientation) une sorte de guichet unique pour les acteurs de l'orientation organisant le débat avec les autres acteurs de l'insertion, la formation professionnelle, l'emploi, la seconde chance, etc. C'est sans doute une des raisons de son avancée rapide dans les dossiers, en comparaison avec d'autres régions qui réfléchissent encore, depuis presque deux mandats sur la mise en œuvre du Service public de l'orientation, alors qu'elle peut être la clé de grandes réussites, comme celle de grands échecs pour les jeunes mal orientés.

Nous avons montré précédemment l'utilité d'un sas de respiration et de remobilisation pour les plus éloignés de l'emploi et de la formation, là où les choix de vie sont difficiles à faire. Il apparaît dans le dispositif proposé par la région RA comme indispensable à la remobilisation des jeunes, tout y est pour les accompagner à construire leur projet d'avenir pendant cette période délicate de l'entrée dans la vie « d'apprenti adulte ». Les MIFE, Maisons de l'Information sur la Formation et l'Emploi, proposent un dispositif spécifique, les « Entretiens et Modules d'Orientation Personnalisée », en fonction de leurs besoins, une sorte de guidance en ligne et un site d'accueil :

- entretiens basés sur l'histoire de vie (Autobiographie raisonnée du Professeur Henri Desroche) ;
- modules d'orientation ;
- inventaires de personnalité (Pass'Avenir, Transférance, Sosie, ...) ;
- outils d'expression de l'identité professionnelle (CGP, Blason, ...) ;
- e-portfolio ou portfolio de compétences ;
- outil d'information et d'orientation à la création d'entreprise ou d'activité, Balise, pour favoriser l'esprit d'entreprendre par l'exemple d'initiatives réussies - outils de remédiation cognitive (LPAD, PEI) ;
- accompagnement et suivi personnalité de la demande.

Un autre élément nous paraît remarquable, le site dédié à la mise en relation des jeunes avec les chefs d'entreprise, pour un stage, de l'alternance et même des emplois. On peut y déposer également un CV en ligne <http://www.rhonealpesjob.com/> Nous sommes convaincue de la nécessité de l'existence d'un tel outil pour les jeunes et leurs familles, qui peineront moins que leurs aînés quand il s'agira de trouver un patron qui veuille bien les accueillir pour un stage ou une formation. Cela concourt à réduire la discrimination importante qui peut exister entre un jeune bénéficiant d'un réseau d'influence et un autre. Le premier n'aura pas besoin de frapper à toutes les portes et le deuxième rencontrera beaucoup de difficultés et, finalement, sera tenté de renoncer à la formation.

Le plan de la région Rhône-Alpes en faveur des jeunes pour le raccrochage en formation et pour l'emploi¹⁸⁷ est également un atout clé dans la politique d'insertion des jeunes exclus. Il permet, de

¹⁸⁷ Illustration page 305 de la thèse.

manière volontariste, de « *donner les moyens aux acteurs locaux de s'engager, d'expérimenter des actions qui permettent de repérer, d'aller chercher et d'accompagner les jeunes décrochés de 16 ans à 25 ans qui ne sont pas ou plus en mesure de faire eux-mêmes les démarches pour rencontrer les structures pouvant les aider à retrouver le chemin de la formation ou de l'emploi. Pour mémoire, le plan est doté d'un budget de 3,9 millions d'euros. Il concernait 103 actions financées pour 48 projets portés et a touché environ 3 300 jeunes qui ont été accompagnés sur sa durée.* » Il nous semble important de mettre en exergue le cheminement du raccrochage : aller chercher le jeune sur le terrain, l'accompagner pour le remobiliser sur du temps long, l'orienter vers de la formation ou un emploi. La première et la deuxième phase étant essentielle pour la réussite du jeune. Et puis un autre élément indispensable est la coordination de tous les acteurs pour qu'ils travaillent ensemble et qu'ils soient véritablement au service des jeunes en exclusion, et pas simplement là pour remplir des cases et des objectifs.

Il y aurait tant d'autres outils inventés ou repris par la Région Rhône-Alpes à décliner, cependant nous souhaitons dire quelques mots sur le portefeuille de compétences donnant le moyen de garder trace de son parcours professionnel, de ses expériences, pour s'en servir tout au long de sa vie. C'est un outil nécessaire pour les actifs, mais particulièrement pour les jeunes en phase d'exclusion, en incapacité de retracer seuls leur parcours. Cela a l'avantage d'engranger les moindres petits pas en avant qu'ils entreprennent, et pour finir de les valoriser. L'image du jeune en 3^e du collège, rédigeant son premier CV pour rechercher un stage de découverte, est assez symptomatique. Il est au tout début de sa carrière professionnelle et de son parcours de vie, il s'interroge fortement pour l'écrire. S'il avait un portefeuille de compétence déjà ouvert, où il avait inscrit tous ses acquis de formation et toutes ses expériences personnelles et scolaires, il pourrait s'en servir. La région Rhône-Alpes propose un site où l'on peut remplir son portfolio en ligne, c'est une bonne idée d'avoir pensé sa portabilité. Cela nous permet de faire la transition avec les mesures pour gérer le « stock » des « invisibles », car c'est un dossier personnel qui peut être utilisé tout au long de son parcours professionnel, et particulièrement pendant les transitions ou les moments difficiles.

2. Des mesures et des outils pour tenter de gérer le « stock » des « invisibles »

Concernant l'objectif affiché de gérer le « stock », la première structure à laquelle nous avons pensé en début de recherche, a été la Prévention spécialisée (PS), parce qu'elle est un des rares dispositifs à mailler les territoires situés en zones sensibles, capable de mobiliser des éducateurs spécialisés dans les ghettos longtemps désertés par le service public – refusant de s'implanter ou de s'y maintenir – assimilant ainsi les habitants à des « *sous-citoyens* » comme ils se nomment parfois. Les acteurs de la PS peuvent être les seuls liens entre le jeune et la société, les éducateurs spécialisés peuvent s'aventurer là où d'autres n'iront pas. Mais cette hypothèse est partiellement réfutée, car c'était sans compter les résultats de notre étude statistique qui montre que 87 % des jeunes « invisibles » sont domiciliés hors ZUS (zone urbaine sensible). Donc la question est comment aller chercher ces autres jeunes oubliés sur leur territoire, et comment les remobiliser ? Nous proposons une présentation de la prévention spécialisée pour en voir ses limites, puis des Missions locales qui ont un grand rôle à jouer en matière d'insertion, suivi d'autres dispositifs et outils, tels le Service public de l'orientation, la formation professionnelle et l'emploi, pouvant travailler sur cette gestion du « stock » des « invisibles ». Les limites de tous ces outils sont situées sur un plan qui nous paraît pourtant rédhibitoire, ils sont basés sur le volontariat des jeunes, et nous savons qu'un jeune « invisible » est à l'arrêt de toute dynamique personnelle et qu'il ne parviendra pas à faire le premier

pas tout seul, nous l'avons vu dans la première partie, les « invisibles » misent sur la « rencontre providentielle » pour créer le déclic.

2.1 La prévention spécialisée

La prévention spécialisée, avec ses éducateurs « mobiles », est un outil formidable, car c'est le seul qui a pour but principal d'aller à la rencontre des jeunes en déshérence donc, par essence, « immobiles », et cachés de la société. Pour bien comprendre l'intérêt porté à ce dispositif, nous allons le décrire précisément, car il est l'un des éléments clé de l'accompagnement des jeunes « perdus de vue » par les administrations.

La prévention spécialisée est une forme d'action éducative en direction des jeunes et des groupes de jeunes, en rupture ou en souffrance, en voie de marginalisation ou déjà marginalisés, menée dans le milieu de la vie naturelle des jeunes. Cette intervention, caractérisée par le travail de rue, relève des missions de l'aide sociale à l'enfance placée sous la responsabilité des départements. La mise en place des actions s'appuie sur des principes qui fondent la cadre de l'intervention : l'absence de mandat nominatif, la libre adhésion des jeunes, la non-institutionnalisation des activités¹⁸⁸.

Depuis le 1^{er} décembre 2005, la prévention spécialisée relève du champ d'application de la loi du 2 janvier 2002 – article L 312-11 du Code de l'action sociale et des familles (CASF). La très grande majorité des structures de prévention spécialisée relèvent du champ associatif et sont financées à environ 80 % par les départements et le reste par les villes (Politique de la Ville et autres). Ces structures sont les maillons indispensables pour aller chercher les jeunes – en souffrance, en déshérence ou à l'abandon – dans les quartiers les plus déshérités. Les éducateurs spécialisés doivent, pendant leur mission, passer environ 40 % de leur temps dans la rue, pour aller au contact direct du jeune. Là où il y a le plus d'insécurité – trafics en tout genre et/ou consommation de produits toxiques, etc. Les éducateurs de rue sont les traits d'union entre les jeunes « invisibles » et les institutions, entre la jeunesse en déshérence et la société. Ils les « apprivoisent » petit à petit, par un long travail de terrain, pour qu'ils puissent imaginer qu'une autre vie est possible, pour les amener à avoir envie de renouer avec la société, et pour finir qu'ils fréquentent les institutions *ad hoc*.

Les instances de coordination sont réparties sur deux niveaux, celui des professionnels que l'on nommera coordination « technique » – services concernés à la mairie, Éducation nationale, associations et structures partenaires... où le secret peut être partagé sans problème majeur ; et celui des élus que l'on peut nommer coordination « politique », nous y retrouvons les mêmes partenaires mais au niveau des élus et des représentants des structures, pour y dessiner les politiques publiques locales, les ajuster aux besoins du terrain, ou les créer si elles n'existent pas. Mais, comme la plupart des structures accueillant des jeunes et relevant de l'anonymat et du volontariat, les associations de prévention spécialisée posent le problème de la confiance. Confiance entre élus municipaux et éducateurs, confiance entre élus des CA (Conseil d'administration) et éducateurs, très réservés sur le secret partagé, créant ainsi de part et d'autre de la suspicion, voire de la défiance, et cela au

¹⁸⁸ Récupéré le 27 février 2015 sur le site : <http://www.social-sante.gouv.fr/espaces,770/famille,774/dossiers,725/protection-de-l-enfant-et-de-l,1112/la-prevention-specialisee,1667/qu-est-ce-que-la-prevention,6538.html>

détriment du travail de rue auprès des jeunes. C'est tout le problème de la délégation de service public, de son suivi et de son évaluation.

Quand ces freins sont levés, les éducateurs de rue font un travail remarquable de raccrochage des jeunes dans les quartiers sensibles. Cependant, au regard des résultats statistiques de notre recherche, nous avons vu que les « invisibles » sont répartis sur l'ensemble du territoire et, ne sont plus concentrés dans les seules zones urbaines sensibles. D'où la limite de ces dispositifs de prévention spécialisée. Si cela paraît impossible d'élargir les prérogatives des structures de prévention spécialisées à tous les territoires, les moyens à mobiliser à la mesure de la tâche seraient considérables, il est alors nécessaire d'inventer un nouveau dispositif capable d'agir sur l'ensemble des territoires, s'intéressant à tous les jeunes en déshérence, et prompt à accompagner les familles isolées et perdues dans leur tâche éducative. Pourquoi pas une sorte d'« insertion spécialisée ». Nous tenterons de proposer des solutions et des pistes de travail dans la quatrième partie.

2.2 Les Missions locales

Les premières Missions locales ont été créées en 1982, pour donner suite au rapport de Bertrand Schwartz¹⁸⁹ sur l'insertion professionnelle et sociale des jeunes sous le Gouvernement Mauroy, en réponse aux problèmes spécifiques des jeunes des quartiers sensibles avec une visée de réduire l'inégalité des chances.

La Mission locale est un espace d'intervention au service des jeunes. Chaque jeune accueilli bénéficie d'un suivi personnalisé dans le cadre de ses démarches. Les structures d'accueil doivent apporter des réponses aux questions d'emploi, de formation mais aussi de logement ou de santé. Chaque jeune, selon son niveau, ses besoins, ses difficultés, peut bénéficier de réponses individualisées pour définir son objectif professionnel et les étapes de sa réalisation, pour établir son projet de formation et l'accomplir, pour accéder à l'emploi et s'y maintenir. Elle assure des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement, pour aider les jeunes de 16 à 25 ans à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion sociale et professionnelle¹⁹⁰.

Les Missions locales ont vu leurs prérogatives évoluer dans le temps, et particulièrement ces dix dernières années. en effet, dans le cadre de l'accès à l'emploi, le ministère de la Cohésion sociale a créé le Projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE) : « La loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005 a reconnu, dans le code du travail à l'article L311-10-2, que dans le cadre de leur mission de service public pour l'emploi, les Missions locales ont pour objet d'aider les jeunes de 16 à 25 ans révolus à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion professionnelle et sociale, en assurant (comme dit précédemment) des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement. L'État leur confie la mise en œuvre du droit à l'accompagnement vers l'emploi durable des jeunes de moins de 26 ans confrontés à un risque d'exclusion. » Cet accord-cadre vise à favoriser l'accès à l'emploi des jeunes de 16 à 25 ans révolus en renforçant le partenariat entre Pôle emploi (anciennement l'ANPE) et les Missions Locales, on parlera de cotraitance. Les objectifs affichés sont de :

- *Faciliter leur accès à l'emploi par l'orientation, la formation professionnelle, l'accompagnement dans la recherche et le maintien à l'emploi ;*

¹⁸⁹ Délégué interministériel à l'insertion professionnelle et sociale des jeunes en difficulté de 1983 à 1985.

¹⁹⁰ Récupéré le 27 février 2015 sur le site : <http://www.mission-locale.fr/>

- *Intervenir en direction des entreprises pour favoriser leur insertion durable dans l'emploi ;*
- *Mener ensemble des actions de communication valorisant ce partenariat et en améliorant la lisibilité, tant pour les jeunes que pour les partenaires des deux réseaux.*

*La Mission locale propose un accompagnement personnalisé par parcours selon une approche globale. Ces parcours prévoient au moins un entretien par mois, à l'exception des périodes de stages, formations ou emplois précaires (moins de 2 mois), prestations ou de toute situation particulière mais temporaire qui limiterait la disponibilité du jeune demandeur d'emploi. Cet accompagnement repose sur une démarche pédagogique visant la mobilisation du jeune sur la définition d'un parcours intégrant un suivi totalement adapté jusqu'à la consolidation de l'insertion professionnelle.*¹⁹¹

Ce dispositif d'accompagnement se fait en partenariat avec Pôle emploi qui, devant la dégradation de la situation sociale des plus précaires, introduit également la notion d'accompagnement global des demandeurs d'emploi les plus en difficulté dans ses missions. Cependant, Pôle emploi délègue généralement aux Missions locales l'accompagnement des jeunes de moins de 26 ans. La Mission locale dispose d'outils pour suivre les jeunes, ils ont évolué depuis sa création. Ces dispositifs, s'adressant au public des 16-25 ans sortis majoritairement du système scolaire sans qualification, ont changé régulièrement de nom. Du CFI en 1990 (Crédit Formation Individualisé) à TRACE (Trajet d'accès à l'emploi) en 1998 en passant par PAQUE (Préparation Active à la Qualification et à l'Emploi) en 1992 et aujourd'hui le CIVIS (Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale) en 2005. Il s'agit d'organiser les conditions d'une transition, d'un passage vers l'emploi ou, *a minima*, vers une activité socialement reconnue, ou encore un accès à la qualification.¹⁹²

Le CIVIS s'adresse à des jeunes de 16 à 25 ans révolus (soit jusqu'à leur vingt sixième anniversaire) rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle. Le contrat est conclu avec les Missions locales ou les Permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO). Les titulaires d'un CIVIS sont accompagnés par un référent. La durée du contrat est d'un an renouvelable. Il a pour objectif d'organiser les actions nécessaires, et d'accompagner les jeunes dans leur projet d'insertion dans un emploi durable, ou dans leur projet de création ou de reprise d'une activité non salariée. L'accompagnement personnalisé proposé est adapté aux difficultés rencontrées, à la situation du marché du travail et aux besoins de recrutement. Il vise à lever les obstacles à l'embauche et à développer ou restaurer l'autonomie des jeunes dans la conduite de leur parcours d'insertion. Il peut comprendre des mesures d'orientation, de qualification ou d'acquisition d'expérience professionnelle. Pour les personnes d'un niveau de formation VI, V bis (jeunes n'ayant aucun diplôme et jeunes ayant prolongés leurs études jusqu'à la fin de la 1ère année de CAP ou de BEP), ou encore V sans diplôme (jeunes entrés en deuxième année de CAP et BEP sans obtenir de diplôme, et jeunes sortis de formation initiale en seconde ou en première) l'accompagnement personnalisé et renforcé est assuré par un référent unique ; au cours du premier trimestre du CIVIS, le référent assure une fréquence hebdomadaire des contacts.

Depuis janvier 2009, un jeune peut effectuer plusieurs périodes non contiguës dans le dispositif CIVIS. Sont considérées comme telles les périodes (d'au plus un an) non suivies d'un renouvellement dans le mois qui suit. Ce principe permet une souplesse souvent nécessaire pour accompagner les jeunes qui le nécessitent. Le dispositif CIVIS a enregistré 1 060 000 entrées entre

¹⁹¹ Récupéré le 27 février 2015 sur le site :

http://www.missionlocalecorail.fr/ppae_projet_personnalise_d_acces_a_l_emploi.php

¹⁹² Récupéré le 27 février 2015 sur le site : <http://sejed.revues.org/7232>

sa création en avril 2005, et décembre 2010. Parmi eux, près de 800 000 sont sortis du dispositif : 34 % ont accédé à un emploi durable à la sortie, 7 % à un emploi non durable et 7 % ont entamé une formation. Pour plus de la moitié des jeunes, le dispositif n'a pas débouché sur une solution positive : ces jeunes sont au chômage ou inactifs à la fin de leur CIVIS. En 2012, 26,1 % des jeunes comptés en premier accueil trouvaient un emploi à l'issue de leur accompagnement et 51,7 % des jeunes sortaient de Mission locale sans formation, ni emploi comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau3-09 : Activités du réseau des Missions locales en 2012¹⁹³

Données stabilisées à fin septembre 2013, extraction début octobre 2013 : année 2012		France métro.	Taux
Activité du réseau en 2012	Jeunes reçus en entretien	1 098 913	
	Jeunes reçus en entretien individuel	1 086 692	
	Jeunes en premier accueil	483 156	43,97 %
Taux d'accès à un emploi, à une formation, rescolarisation et immersion en entreprise dans les six mois pour les jeunes en premier accueil	Toute forme d'emploi	126198	26,12 %
	dont « emploi classique »		19,34 %
	dont emploi aidé		4,10 %
	dont alternance		3,50 %
	Formation	71 490	14,80 %
	Rescolarisation	10 243	2,12 %
	Immersion en entreprise	25 241	5,22 %
	Jeunes sans formation, ni emploi <i>a minima</i>*	249 984	51,74 %

*il peut y avoir des doublons emploi/formation

Pour mieux comprendre l'efficacité du principal outil de suivi et d'accompagnement des jeunes inscrits en Mission locale, nous proposons d'étudier les résultats du CIVIS, en nous attachant aux détails des entrées/sorties des jeunes suivis par les conseillers en 2012 et 2013. Nous découvrons ainsi les limites des Missions locales :

- 1) La moitié des jeunes n'ont pas d'activité d'emploi ou de formation à leur sortie du CIVIS ;
- 2) Sur les 1 086 692 jeunes ayant eu un entretien individuel avec un conseiller, seulement 17,6 % des jeunes présents ont signé un CIVIS et de surcroît, ils ne représentent que 37 % des jeunes suivis en Mission locale que nous avons classés parmi les jeunes « invisibles » (quel que soit leur degré d'invisibilité). Que propose-t-on aux autres jeunes ?
- 3) Nous pouvons constater une amélioration de 3,6 point de la mise à l'emploi durable entre 2012 et 2013 et une légère diminution de la mise en formation. « *Les nouveaux emplois aidés y contribuent pour une partie honorable* » dicit un responsable de Mission locale lors d'un entretien. Cependant, dans le même temps, il nous a affirmé : « *aujourd'hui les conseillers ne peuvent placer que 15 % des jeunes qui le nécessitaient en formation* ». Cela pose question. Quelle est la volonté politique de traiter le problème ? D'une part, n'a-t-on pas sous-estimé les problèmes d'insertion de la jeunesse ? D'autre part, nos quelque 500 000 « invisibles » ne sont pas suivis par les Missions locales donc ne sont pas en CIVIS. Les Missions locales sont-elles dimensionnées et adaptées pour traiter l'ensemble de la cohorte des jeunes nécessitant un accompagnement global personnalisé ?

¹⁹³ Sources : Données issues de l'application Parcours 3 dont sont équipées les Missions locales et les PAIO. Récupéré le 27 février 2015 sur le site : <http://travail-emploi.gouv.fr/etudes-recherches-statistiques-de-76/statistiques,78/politique-de-l-emploi-et-formation,84/politiques-d-emploi-et-438/le-civis-et-l-accompagnement-des,3127.html>

Pour compléter et bien comprendre le problème de sous-dimensionnement des Missions locales, nous présentons une analyse de leur tableau de bord sur les 3 premiers trimestres 2012 et 2013¹⁹⁴. Cette enquête étudie trois aspects de l'accompagnement des jeunes par les Missions locales :

- L'accueil des jeunes : le nombre de jeunes accueillis est en augmentation de 4,7 % sur les 3 premiers trimestres 2013 et les jeunes nouvellement accueillis sont en hausse de 7,5 %. Le taux de renouvellement du public est en très légère hausse ;
- L'accès à la vie professionnelle : on constate une amélioration nette du retour à l'emploi. En baisse au 1er semestre, il est revenu à son niveau de 2012, sur 3 trimestres réunis (23,6 %). Le taux d'accès à l'alternance et à la formation reste, quant à lui, en légère baisse. À noter, la diminution de 5 % du nombre de jeunes accédant à l'alternance, malgré la hausse du nombre de jeunes accueillis ;
- L'accompagnement renforcé des jeunes en contrat d'insertion dans la vie sociale – CIVIS : le nombre important de sorties du CIVIS, au 3^{ème} trimestre, limite l'augmentation du nombre de jeunes accompagnés en CIVIS constatée au 1er semestre de cette même année. Les sorties du CIVIS, plus nombreuses qu'en 2012 sur la même période, sont légèrement plus fréquentes en emploi mais surtout beaucoup plus fréquentes en emploi durable (24,4 % des sorties). L'impact des emplois d'avenir est indéniable sur ces indicateurs.

Nous proposons d'observer un tableau de bord des Missions locales pour comprendre leur rôle dans le paysage des politiques de jeunesse et constater les résultats des dispositifs qu'elles activent, tel le CIVIS, au moment d'un changement de politique.

Tableau 3-10 : Tableau de bord des Missions locales – comparatif janvier-septembre 2012 et 2013¹⁹⁵

	Janvier-septembre 2012 (calculé en janvier 2013)		Janvier-septembre 2013 (calculé en janvier 2014)		Tendance
Accueil des jeunes					
Jeunes accueillis	1 169 692	-	1 225 130	-	↗
Jeunes accueillis pour la 1 ^{ère} fois	361 240	30,9%	388 483	31,7%	↗
Accès à la vie professionnelle					
Jeunes en emploi ou formation	402 705	34,4%	415 891	33,9%	→
Jeunes en emploi	275 720	23,6%	288 552	23,6%	→
Jeunes en alternance	31 205	2,7%	29 663	2,4%	→
Jeunes en formation	136 980	11,7%	136 239	11,1%	→
Jeunes en contrat d'insertion dans la vie sociale - CIVIS					
Jeunes entrés en CIVIS	120 237	-	126 925	-	-
Jeunes accompagnés en CIVIS	206 055	-	208 756	-	↗
Jeunes sortis du CIVIS	140 307	-	142 763	-	↗
Jeunes sortis en emploi ou en formation	66 379	47,3%	68 041	47,7%	→
Jeunes sortis en emploi	53 978	38,5%	55 646	39%	→
Jeunes sortis en emploi durable	31 270	22,3%	34 885	24,4%	↗
Jeunes sortis en alternance	8 113	5,8%	7 669	5,4%	→
Jeunes sortis en formation	13 765	9,8%	13 961	9,8%	→

À noter que :

Les jeunes dits accueillis, ou accueillis pour la première fois dans la période, ont eu au moins un entretien avec un conseiller de la Mission locale durant le laps de temps concerné. Le taux de renouvellement (nombre de jeunes nouvellement accueillis par rapport à l'ensemble des

¹⁹⁴ Illustration page 313 de la thèse.

¹⁹⁵ Sources : Entrepôt national des Missions locales - COPEXEN - Janvier 2013 et janvier 2014.

*jeunes accueillis) est de 31,7 %. Les accès à la vie professionnelle sont calculés à partir du décompte des périodes d'emplois, formations ou contrats en alternance, quelle qu'en soit la durée. En regard du nombre de jeunes accueillis, le taux d'accès à la formation est de 11,1 % sur cette période. Les taux de sorties de CIVIS sont calculés au regard de l'ensemble des jeunes sortis de CIVIS sur la période. Il est de 39 %.*¹⁹⁶

Depuis 2011, les Missions locales possèdent un nouveau dispositif d'accompagnement vers l'emploi durable des jeunes en grande difficulté, le revenu contractualisé d'autonomie (RCA) et depuis 2012, l'accord national interprofessionnel pour les jeunes décrocheurs, dit « ANI décrocheurs ». Malgré tout, les places dans les dispositifs ne sont pas suffisamment nombreuses pour accueillir tous les jeunes en besoin. Il paraît important de les renforcer, mais ce n'est pas le seul élément d'amélioration à apporter. Il conviendrait de développer ces organismes d'insertion pour mailler le territoire, au regard de nos résultats statistiques. Mais donner plus de responsabilités aux Missions locales, nécessiterait de lancer un audit sur les conditions de travail des Missions locales ; de renforcer leurs moyens face à l'ampleur de la tâche, notamment en ce qui concerne la professionnalisation des acteurs ; et de les accompagner, si nécessaire, pour recevoir ce nouveau public de décrocheurs très éloigné du volontariat requis pour être inscrit. En effet, l'effort ne doit pas seulement être budgétaire, mais aussi porter sur la formation des salariés pour une tâche devenue extrêmement complexe et pour un public qui s'est largement diversifié et désocialisé sur du temps long et qui vit à 87 % en milieu diffus.

Nos résultats statistiques concernant les « invisibles » de degré 4 – ni en éducation, ni en formation, ni en emploi et ni en accompagnement – bien plus nombreux entre 25 et 29 ans qu'entre 15 et 24 ans, laissent à penser qu'il y a lieu d'envisager de reculer l'âge limite des dispositifs gérés par les Missions locales en regard de la population accueillie : de l'aveu des conseillers, ceux-ci continuent à suivre les jeunes ayant dépassé la limite d'âge, mais ne disposent plus de moyens spécifiques pour les accompagner *« je ne peux pas humainement dire à un jeune, que je suis depuis plusieurs années, qui a confiance en moi, c'est terminé, va voir ailleurs... donc je continue à le recevoir mais je n'ai plus rien à lui proposer »*. Force est de constater que le Pôle emploi n'est pas en condition de gérer ce recul de l'âge de l'état de jeunesse, non pris en compte par les politiques publiques. Il n'en a ni les outils, ni les capacités d'accueil spécialisé, ni les moyens professionnels malgré leur bonne volonté. Les Missions locales et les Pôles emploi sont membres du Service régional de l'orientation, nouvel acteur de l'insertion.

2.3 Le Service public régional de l'orientation (SPRO)

La réforme de l'orientation dans le secondaire ne résout pas l'ensemble des difficultés rencontrées dans le cadre du choix de son avenir. L'amélioration du processus d'orientation scolaire et professionnelle tout au long de la vie est indéniablement conditionnée à la valorisation ou revalorisation de tous les chemins et de tous les métiers. Ce processus doit donc s'inscrire dans un service public garantissant la qualité de prestation et l'égalité de traitement des usagers.

2.3.1 L'orientation des élèves et des étudiants

¹⁹⁶ *Ibidem.*

Avant tout, nous devons être conscients que l'orientation est un processus lent qu'il est nécessaire de réussir, car il se trouve au cœur du parcours d'acquisition de l'autonomie des jeunes, et de sa préservation pour les adultes. Ainsi, la construction d'une véritable politique publique d'orientation et de « réorientation » professionnelle est indispensable. Nous avons vu que la logique du socle commun de connaissance et de compétence oblige à considérer l'éducation à l'orientation comme un objet transversal à toutes les disciplines et, à repousser toute orientation à la fin de la scolarité obligatoire. L'acquisition de l'« indispensable » contribue à la construction progressive d'un parcours de formation réfléchi et choisi. De nombreux exemples d'initiatives et de projets innovants et expérimentaux démontrent que le système scolaire est capable de s'adapter, au quotidien, aux besoins des élèves. La question de leur transférabilité et, au-delà, de leur généralisation se pose. Cela nécessite, notamment, de concevoir et mettre en œuvre leur évaluation.

Mis à part l'école, il y avait urgence à penser la création d'un Service public d'orientation tout au long de la vie, à décliner au niveau régional et local. Certaines régions l'ont déjà mis en œuvre fin 2015. Sa mission est de coordonner les structures proposant de l'information sur l'orientation, tels les PAIO, PAJ, CIO (secondaire) et SCUIO (universitaire), Missions locales, Pôle emploi, Cité des métiers..., de mailler le territoire et de rendre accessible l'offre à tout public. Il facilite la diffusion de l'information, il centralise les données (économiques et autres...), il rend plus lisible et plus efficace le service public et coordonne les acteurs territoriaux de l'éducation sans pour autant prendre leur place, en toute complémentarité. En effet, les conseillers d'orientation de l'Éducation nationale ont une mission de service public depuis de nombreuses années. La question de leur efficacité, pour tous les élèves concernés, est une autre chose. Si l'on se place du côté du service public, ils jouent leur rôle en « remplissant » les classes supérieures à chaque palier d'orientation. Si l'on se place du côté des élèves, tous ne sont pas satisfaits de leur orientation, et ceux qui ne le sont pas du tout, ont peu de chance de prolonger leurs études jusqu'à l'obtention d'un diplôme, puisque nombreux sont ceux qui décrochent, avec pour raison récurrente, une orientation subie dans un établissement et/ou une spécialité qui ne les intéressent pas au point de préférer abandonner que de poursuivre leur cursus. Il est périlleux de dissocier totalement l'orientation initiale de l'orientation tout au long de la vie, mais la loi a tranché et permis de clarifier la place et le rôle de chacun des acteurs.

L'article L6111-3 du code du travail, modifié par la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, acte une nouvelle organisation du Service public de l'orientation, issue de l'acte III de la décentralisation. Il précise la compétence de chaque acteur :

- *L'État définit, au niveau national, la politique d'orientation des élèves et des étudiants, dans les établissements scolaires et dans les établissements d'enseignement supérieurs. Pour ce faire, il s'appuie sur les CIO et les SCUIO ;*
- *La région coordonne les actions des autres organismes participant au Service public régional de l'orientation (SPRO) ainsi que la mise en œuvre du Conseil en évolution professionnelle (CEP) ; elle assure la mise en réseau de tous les services, structures et dispositifs qui concourent à la mise en œuvre du SPRO sur son territoire.¹⁹⁷*

L'orientation n'est pas seulement une affaire scolaire, c'est aussi un maillon important dans le parcours professionnel des actifs.

¹⁹⁷ Principes de mise en œuvre du SPRO en Ile-de-France, déclinaison opérationnelle de la Charte (Version présentée à la Commission SPRO du 19 mai 2015).

2.3.2 Mise en œuvre du Service public régional de l'orientation (SPRO)

Nous avons participé aux commissions de travail organisées par la Coordination régionale de l'emploi et de la formation professionnelle (CREFOP) depuis plusieurs années en Ile-de-France. Nous avons donc contribué à l'élaboration d'une charte et du cahier des charges du SPRO, dont suivent quelques éléments. Il est important que ce projet aboutisse et soit mis en œuvre rapidement pour que les franciliens puissent enfin bénéficier de ce nouveau service public. En effet, dans le contexte socioéconomique actuel, préparer sa vie professionnelle dès la formation initiale, construire son projet, adapter ultérieurement ses compétences, ou en acquérir de nouvelles, sont des éléments importants de la vie de chaque personne. Pour les accomplir au mieux il faut pouvoir accéder à une information gratuite et complète sur les métiers, les formations, les certifications, les débouchés et les niveaux de rémunération. Il est nécessaire que ce service contribue à la mise en adéquation de l'offre de formation et des besoins économiques des territoires en coordonnant tous les acteurs – les lieux d'information et d'orientation (Pôle emploi, PAIO, Réseau IJ, Missions locales...), les chambres consulaires et des métiers, de l'industrie, du commerce, les OPACIF et FONGECIF¹⁹⁸, les organisations représentant les salariés et les entreprises – qui doivent faire preuve d'une volonté commune de travailler ensemble. C'est la mission confiée au Service public régionalisé de l'orientation (SPRO) institué par la loi du 24 novembre 2009. Avec lui, a été créé un nouveau droit : celui d'être informé, conseillé et accompagné en matière d'orientation professionnelle. Ce nouveau droit entend :

- *Permettre aux personnes d'accéder à leur droit à l'information et à l'orientation, et de l'exercer pleinement ;*
- *Prendre en compte les besoins économiques et les articuler avec les aspirations des personnes selon leur âge et leurs objectifs de formation et de qualification ;*
- *Démocratiser l'accès aux savoirs afin qu'aucun public ne reste à l'écart ;*
- *Contribuer à élever le niveau de formation et de qualification ;*
- *Réduire le nombre de personnes sans qualification reconnue ;*
- *Faciliter l'accès à l'emploi durable.*¹⁹⁹

Les grands principes du Service public francilien de l'orientation contenus dans la Charte commune du SPRO sont :

- *L'égalité d'accès sur l'ensemble du territoire régional ;*
- *La facilité d'accès (géographique et temporelle) et accessibilité des lieux ;*
- *La gratuité des services ;*
- *La continuité de l'accompagnement des personnes ;*
- *La garantie de la qualité du service rendu ;*
- *La lisibilité de l'offre et des lieux relevant du service concerné ;*
- *La prise en compte de la diversité des situations des personnes ;*

¹⁹⁸ FONGECIF : Fonds de Gestion des Congés Individuels de Formation

OPACIF : Organisme Paritaire Agréé au titre du Congé Individuel de Formation

¹⁹⁹ Principes de mise en œuvre du SPRO en Ile-de-France, déclinaison opérationnelle de la Charte (Version présentée à la Commission SPRO du 19 mai 2015).

- *L'articulation du Service public francilien de l'orientation avec le Service public de l'Éducation nationale, le Service public de l'Emploi et le Service public régional de la Formation.*²⁰⁰

Le SPRO doit permettre au bénéficiaire, tout au long de sa vie, d'analyser sa situation personnelle et professionnelle, d'être conseillé et accompagné dans la réalisation de son projet professionnel. Ce service public inclut les demandes de durée complémentaire de formation qualifiante et de formation professionnelle pour les décrocheurs. Dans cet objectif, la région entend fédérer l'ensemble des structures contribuant au SPRO autour d'objectifs communs au service des bénéficiaires et, d'autre part, renforcer la visibilité et la lisibilité du SPRO auprès de ces derniers. Dans ce cadre, chaque membre du SPRO s'engage sur son territoire d'intervention à :

- *Contribuer à l'accueil généraliste de tous les publics de la Région Ile-de-France¹, quel que soit leur lieu d'habitation ou de travail, selon diverses modalités (en présentiel ou à distance via une solution web ou par téléphone...)* ;
- *Assurer une écoute pour analyser la demande et repérer les besoins de l'individu (projet de formation initiale ou continue ; accès à l'emploi ; recrutement ; projet de mobilité géographique, professionnelle ; projet de création-reprise d'entreprise) ;*
- *Apporter à tous les publics une information correspondant à leurs recherches, exhaustive et objective, « actualisée et territorialisée », relative « aux tendances socio-économiques, l'emploi, les métiers, les compétences, les qualifications, les formations, prenant en compte l'émergence des nouvelles filières et des nouveaux métiers dans le domaine de la transition écologique et énergétique » ;*
- *Accompagner/guider si nécessaire la personne à la consultation des informations afin d'en faciliter l'appropriation (capacité d'autonomie relative selon usages des TIC, degré de compréhension) ;*
- *Orienter le cas échéant la personne vers une structure susceptible de lui fournir un conseil personnalisé adapté de qualité afin d'assurer la complémentarité et la continuité du service rendu.*²⁰¹

Dans la continuité du service défini ci-dessus, les opérateurs du Conseil en évolution professionnel (CEP) mettent en œuvre les niveaux 2 et 3 du CEP, tels que définis par la loi du 5 mars 2014 (arrêté du 16 juillet 2014). Les blocages portent souvent sur la mise en tension entre deux finalités : le développement personnel et citoyen, et le développement professionnel. Si l'on n'y veille pas l'un peut primer sur l'autre et il peut y avoir tentation de certains partenaires de produire de l'employabilité directe, au détriment du niveau d'éducation et de formation. Il est nécessaire de trouver des dispositifs qui conjuguent les deux. Il s'agirait de combler le retard dans sa mise en œuvre, dû essentiellement aux réticences de l'Éducation nationale mais aussi aux calendriers électoraux, pour ne pas retomber dans le même travers aux abords des prochaines élections régionales, ou au prochain changement de ministre. Par exemple, en Région Ile-de-France, la charte a été adoptée par l'assemblée régionale en septembre 2014 après avoir été travaillée en commission régionale, les principes de mise en œuvre du SPRO l'ont été en juillet 2015, il était urgent de finaliser ce dispositif, malheureusement, encore une fois, les élections ont eu lieu et le projet n'a pas abouti. Il aura cependant contribué à mettre autour de la table toutes les parties prenantes, pour « accoucher » d'un texte partagé qui, nous l'espérons, aura permis aux acteurs de se connaître et de

²⁰⁰ Ibidem.

²⁰¹ Ibidem.

mieux travailler ensemble, pour le bien commun de tous. Une orientation réussie permet de trouver notamment la formation professionnelle qui convient à chacun(e). Il est important de bien connaître ce processus.

2.4 La formation professionnelle tout au long de la vie

Jusqu'à présent la formation professionnelle initiale n'est pas considérée comme une orientation positive, elle est contrainte par l'échec, elle est rarement choisie, les jeunes y accèdent en deuxième voire troisième choix. Et quand bien-même, la voie professionnelle serait un choix, l'établissement accessible est rarement celui du premier vœu de l'élève : *« les adultes ne nous prennent pas en compte, ils nous mettent là où ça les arrange, même si ça ne nous convient pas. Nous les jeunes on sait ce que l'on veut et ce que l'on ne veut pas. Ils ne nous prennent pas au sérieux et veulent toujours avoir raison, même sur notre vie ! »* Dixit un jeune lors d'un entretien au forum pour l'emploi parisien. D'où une perte considérable des effectifs la première année. En France la culture élitiste de l'école ne permet pas la valorisation de la formation professionnelle. En Autriche, un jeune ayant réussi ses études supérieures ne rechignera pas à reprendre une formation professionnelle s'il ne trouve pas de travail dans sa branche, sans avoir le sentiment d'être déclassé parce qu'il prépare un CAP après avoir passé son master. La formation professionnelle correspond à une volonté d'intégrer rapidement le marché du travail et, peut donc apparaître comme une solution pour nombre de jeunes en situation de chômage. C'est une nécessité que d'encourager la formation professionnelle pour les jeunes, autant dans le cadre d'une formation tout au long de la vie, que dans le cadre d'une formation initiale.

Néanmoins, nous commençons à rencontrer ce phénomène en France rappelle Frédéric Potet (2009), dans un article du journal *Le Monde* publié le 13 février 2009, *Bac, fac, grande école, le nouveau CV du plombier*. À Quimper, le CFA des métiers du bâtiment n'a pas attendu l'émergence du phénomène pour proposer cette formation accélérée en douze mois, sans le moindre complexe, à des étudiants titulaires de maîtrises, de licences, de DUT et autres BTS, voire à des polytechniciens, dont la moyenne d'âge est de 24 ans (largement supérieure à celle des élèves qui fréquentent habituellement les CFA après la troisième). Ils ne se réorientent pas « par défaut » vers la plomberie. La plupart partagent un penchant réel pour le bricolage et ont en commun la même aversion pour le travail de bureau. Leurs parents les rêvaient ingénieurs, enseignants, dirigeants d'entreprise, financiers... Ils sont là pour apprendre un métier qu'ils pourront exercer immédiatement après leur apprentissage, sans craindre de passer par la case chômage, et grâce auquel ils pourront devenir rapidement leur propre patron, voire créateurs d'entreprise.

À l'heure du Grenelle de l'environnement et de l'engouement pour les énergies renouvelables, le plombier est aussi un installateur de pompes à chaleur, de panneaux solaires, de chaudières à condensation, de poêles à bois... *« Dans chaque CFA de France, il y a désormais au moins deux ou trois anciens étudiants du supérieur. On n'en avait aucun il y a encore quelques années »,* observe Daniel Munozau du Comité de concertation et de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics (CCCA-BTP), un organisme regroupant une centaine de CFA. Même constat à la Chambre syndicale des métiers de la plomberie : *« Au Salon de l'apprentissage qui s'est tenu mi-janvier 2009 à Paris [explique-t-on], 15 % des jeunes qui sont passés sur notre stand chercher des informations étaient des étudiants de fac. On n'est plus dans l'anecdote. »*

Cependant, il semble nécessaire de se pencher sur la qualité de la formation professionnelle, permettant une diversification des parcours, offrant de l'alternance, du personnel qualifié et une pédagogie différenciée et adaptée à un public plus mature. Il est indispensable de travailler sur la

mobilité des jeunes pour que l'éloignement des centres de formation ne soit pas un frein ; mais également sur la valorisation de la formation professionnelle pour qu'elle sorte de ce marquage de la voie par l'échec.

2.4.1 Le Compte personnel de formation (CPF)

Devant la multiplication des ruptures dans le parcours des actifs, et afin de développer la formation professionnelle initiale et continue, il était nécessaire de rattacher le droit individuel à formation, à la personne et non plus au contrat. Ce qui a été institué par la loi du 14 juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi. Le Compte personnel de formation (CPF) a vu sa portée élargie et concerne, en application de l'article L.6111-1 du code du travail, toute personne entrée sur le marché du travail, indépendamment de son statut (salarié, primo-demandeur d'emploi, demandeur d'emploi et, à terme, fonctionnaires, travailleurs indépendants...). Ainsi, chacun aura un CPF qu'il utilisera à sa guise dans le prolongement de l'école obligatoire et/ou pendant sa vie professionnelle. En effet, l'Accord National Interprofessionnel (ANI) de janvier 2013 se voulait très ambitieux, et a posé le principe du CPF :

- Universel : toute personne dispose d'un compte personnel de formation dès son entrée sur le marché du travail (à partir de 16 ans) et jusqu'à son départ à la retraite ;
- Individuel : chaque personne bénéficie d'un compte, indépendamment de son statut, qu'elle soit salariée ou demandeur d'emploi.

La loi de juin 2013 privilégie trois catégories de bénéficiaires :

- Les salariés, dont le compte s'incrémenterait de la même manière que le compte DIF (Droit Individuel à Formation) actuel (ANI janvier 2013, titre 1 art.5) ;
- Les demandeurs d'emploi (ANI janvier 2013, titre 1 art.5) ;
- Les jeunes sortis sans qualification du système scolaire. La loi d'orientation et de programmation n° 2013-595 (publiée au JO le 8 juillet 2013) pour la refondation de l'école de la République, crée un « droit à la formation différée » : les élèves qui ont achevé leur scolarité obligatoire sans obtenir de qualification doivent « *pouvoir poursuivre des études afin d'acquérir un diplôme ou un titre de niveau V* ». Ils bénéficient « *d'une durée complémentaire de formation qualifiante* » (décret prévu). Ainsi que l'indique l'AEF (dépêche n° 183131 du 24/05), ce droit pourrait « *représenter le premier étage du CPF* ».

Au début de nos travaux de recherche, en 2012, nous avons pensé qu'instituer un « capital » formation à la naissance avec « droit de tirage », aurait permis d'institutionnaliser la possibilité, pour ceux qui ont arrêté l'école, de la reprendre au niveau où ils se sont arrêtés, après une pause, voire de reprendre une formation longue après avoir travaillé plusieurs années. La solution adoptée pour les actifs est différente et a évolué pour les jeunes en rupture. Un droit au retour en formation initiale, dans le cadre du Service public régional d'orientation (SPRO) et de la loi sur le décrochage scolaire, est désormais proposé aux jeunes de 16 à 25 ans, décrocheurs du système éducatif sans diplôme. Cette seconde chance peut s'exercer sous différents statuts : élève, apprenti, stagiaire de la formation professionnelle. La seule limite est l'âge qui peut vite être en handicap, surtout quand nous regardons les chiffres des « invisibles » entre 25 et 29 ans. La création d'un véritable droit à la formation pour tous, attaché à l'individu, était nécessaire. Cependant il reste du chemin à parcourir pour qu'il soit effectif. En effet, il y a nécessité à le mettre en œuvre, ce qui n'est pas aisé devant les réticences des professionnels de la formation et les financeurs. Cette opération nécessite de la transparence, des dynamiques de diversification et de renforcement de l'offre de formation,

une cohérence territoriale et une meilleure adéquation de cette offre avec celle de l'emploi. Mais également cette mise en œuvre nécessite une médiatisation à grande échelle du nouveau CPF pour que chaque individu ait accès à l'information de l'existence de ce droit et de la procédure à suivre pour y accéder, trop peu d'actifs se sont inscrits sur le site :

<http://www.moncompteformation.gouv.fr/>.

2.4.2 Espace de concertation dans le cadre de la démarche d'élaboration des Centres régionaux de formation professionnelle

La Région Provence Alpes Côte d'Azur expérimente la mise en œuvre de l'habilitation d'une partie des structures de formation qu'elle finance pour les jeunes et les demandeurs d'emploi. S'appuyant sur le droit européen permettant de qualifier des actions de formation, en direction des personnes les plus éloignées de la qualification, le Service social d'intérêt général (SSIG), « *permet de consolider les logiques de coopération et de partenariats entre les organismes de formation, les prescripteurs, et la région. Une démarche d'élaboration dans la concertation des Centres régionaux de formation professionnelle est ouverte* ». ²⁰² Ces pratiques vont dans le sens de notre réflexion autour des difficultés à constituer une offre de formation pérenne et de qualité. Il serait souhaitable que toutes les instances régionales et locales de financement de la formation professionnelle (FP) se penchent sur cette expérimentation. Nous sommes intimement convaincue, pour avoir utilisé personnellement la formation professionnelle tout au long de la vie, en tant qu'usager, mais également pour avoir été formatrice et présidente d'une structure de formation à rayonnement régional, qu'il y a besoin de mettre en œuvre une telle procédure pour que les centres, ne rendant pas le service attendu, ne puissent bénéficier d'un financement public, mais surtout arrêtent d'exercer et de produire plus de dégâts que de bienfaits sur le public, et particulièrement vers le plus éloigné de l'emploi.

2.4.3 La validation des acquis et de l'expérience (VAE)

Dans une société où le diplôme tient une place prépondérante pour l'obtention d'un emploi, la VAE est une belle invention née en 2002. Elle permet de valider son expérience, les compétences acquises lors de périodes de travail mais également dans des activités personnelles sportives, culturelles ou de loisir, ou des activités bénévoles au sein d'une association en tant que dirigeant ou acteur. « *Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie d'au-moins trois ans d'expérience en rapport direct avec la certification visée, peut prétendre à la VAE. Cette certification qui peut être un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle doit être inscrite au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)* ». ²⁰³ Pour répondre à la complexité et à la diversité des dispositifs VAE, la circulaire DGEFP du 23 avril 2002 a proposé rapidement la mise en place d'une réponse structurée en matière d'information et de conseil. L'État, associé à chaque Conseil régional qui le souhaite, installe les « Points-relais conseil en VAE » au sein des Centres d'animation et de ressources de l'information sur la formation (CARIF). Ces cellules régionales interservices d'information-conseil en VAE mettent à la disposition des demandeurs différents outils et services

²⁰² Récupéré le 27 février 2015 sur le site : <http://www.espace-competences.org/fr/espace-pro/professionnalisation/concertation.aspx>

²⁰³ Récupéré le 27 février 2015 sur le site : <http://www.vae.gouv.fr/?les-statistiques-de-la-vae>

susceptibles de faciliter leur progression : bilan de compétences, VAE ou reconnaissance de l'équivalence des diplômes (RED)²⁰⁴. Le dispositif mis en place dans chaque région peut varier en fonction des orientations choisies, du nombre de points-relais retenus et des missions qui leur sont affectées.

En 2012, environ 64 000 dossiers de candidatures à un titre professionnel délivré par un certificateur public ont été jugés recevables à la VAE. 48 700 candidats se sont présentés devant un jury en vue de l'obtention de tout ou partie d'un titre ou d'un diplôme et, parmi eux, environ 28 700 candidats ont obtenu une validation totale. Ces chiffres sont en baisse par rapport à 2011. Depuis la mise en place du dispositif en 2002, plus de 250 000 personnes ont été certifiées par la voie de la VAE, c'est peu en regard de la demande. Les femmes (76 %) et les personnes en emploi (70 %) restent majoritaires parmi les candidats à des certifications publiques. Hors enseignement supérieur, seulement un peu plus de la moitié parmi les 1 300 certifications disponibles, ont été présentées. Toutefois, le choix de la moitié des candidats se concentre sur seulement une dizaine de certifications. 70 % d'entre eux visent un titre ou un diplôme de niveau baccalauréat ou CAP/BEP (Zélie Legrand, Janvier 2014).

Il y a du chemin à parcourir pour que toutes les demandes soient accompagnées et débouchent, à terme, sur la réussite de tous les dossiers présentés par tous les candidat(e)s et candidates. Cependant c'est un bon moyen d'obtenir un diplôme supérieur permettant la mobilité ou l'accès à l'emploi.

2.5 L'emploi : des dispositifs et des questions, vers un guichet unique ?

Les dernières décennies ont consacré les formules d'accompagnement des jeunes rencontrant des difficultés d'insertion sur le marché du travail. Ces actions reposent en grande partie sur le réseau des Missions locales et des permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO). Mais ce ne sont pas les seules, et nous verrons plus loin que la multiplication des structures d'accueil complexifie leur visibilité sur les territoires et leur accès aux jeunes, ainsi qu'à leur famille. Dans un contexte de crise économique, les Missions locales ont connu un afflux sans précédent de jeunes peu ou pas qualifiés – plus d'un million de 16-25 ans ont été en contact avec une Mission locale ou une Permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO) en 2012 – sans pour autant, nous l'avons vu précédemment, que l'ensemble des jeunes accueillis ne trouve des solutions. En effet, ces structures ne sont pas suffisamment bien calibrées, ni à la réalité de la demande, ni à la diversification des publics et des problématiques rencontrées, et encore moins à l'allongement de l'âge de l'état de jeunesse. Les Pôles emplois sont obligés de prendre le relai, mais ne sont pas forcément outillés pour recevoir ces nouveaux publics non préparés à l'emploi. Il est nécessaire qu'ils puissent s'appuyer sur des partenaires ayant cette expertise, obligeant à une proximité. Les professionnels d'Évry l'ont compris en créant un espace rassemblant les Missions locales, les Pôles emploi, les PLIE, le suivi RSA, etc. Cette difficulté d'insertion des jeunes 15-29 ans oblige à réfléchir à des lieux communs d'accueil des usagers, mais également à des outils d'insertion, tels la préparation opérationnelle à l'emploi (POE) ou les emplois aidés élargis aux 25-29 ans pour pallier le déficit d'emplois publics ou privés, etc.

Un autre type de guichet unique est l'espace du PRAO de la Région Rhône-Alpes, rassemblant les professionnels pour les habituer à travailler ensemble, mais également hébergeant un site à vocation

²⁰⁴ Récupéré le 27 février 2015 sur le site : <http://www.cncp.gouv.fr/repertoire/contacts-vae>

d'aide en matière d'orientation, de recherche d'emploi, de formation, etc. rassemblant, en un même espace virtuel, un grand nombre d'informations facilitant la vie des jeunes et des moins jeunes. Pour résumer, trois formes de guichets uniques sont possibles, un accueil physique des jeunes, un accueil physique des professionnels et un portail unique d'information virtuelle. Néanmoins le guichet unique ne fait pas l'unanimité parmi les professionnels, ceux-ci sont souvent campés dans des fonctionnements individuels et réfutent leur bien-fondé sous des prétextes difficilement entendables par le public concerné.

2.5.1 L'exemple des Maisons de l'emploi

En effet, ce manque d'ajustement, de visibilité et d'offres adaptées aux jeunes, mais aussi la multiplicité de l'offre, demandent de pousser la réflexion sur la nécessité d'un guichet unique. Les Maisons de l'emploi remplissent cet objectif : rassembler – dans un lieu unique – des acteurs complémentaires qui prennent l'habitude de travailler ensemble, de se parler, de se coordonner sur des actions mieux ciblées. De plus, elles mènent conjointement des travaux sur le tissu économique des territoires, mettant à disposition des facilitateurs pour repérer et contribuer au développement des métiers dits d'avenir. Il faudrait que ces structures puissent toutes disposer d'un point de premier accueil unique, identifié par les jeunes, afin de les orienter vers le bon interlocuteur, en fonction de leur niveau de compétences, leur âge, leurs envies, leurs besoins, sans avoir pour autant à faire des kilomètres entre les différentes structures, décourageant les plus éloignés de l'insertion souvent inscrits dans une temporalité décalée et raccourcie. Il faudrait pouvoir élargir les expérimentations réussies, et pourtant un mouvement inverse se met en place et, faute de financement, elles perdent de leurs implantations et sont enclines à fermer leurs portes ou à requalifier leurs prestations. Nous aurions pu évoquer les Cités des métiers, les Maisons de l'entreprise, etc. Quand le lieu « unique » existe, le public y trouve son compte, même si des difficultés persistent.

2.5.2 La préparation opérationnelle à l'emploi (POE)

De plus en plus d'employeurs ont du mal à recruter des salariés formés au métier de leur entreprise. Versus, la formation professionnelle ne peut former à tous les métiers sur tous les territoires parce que le niveau de compétences requis est de plus en plus élevé, parce que les cycles de mutation technologique sont de plus en plus courts. Alors, pour un recrutement en contrat à durée déterminée (CDD) d'au moins douze mois, ou en contrat à durée indéterminée (CDI), si Pôle emploi a diagnostiqué la difficulté de trouver un candidat correspondant exactement au profil de poste vacant, il propose la Préparation opérationnelle à l'emploi (POE individuelle ou collective) qui permet la mise en place d'une formation de préparation à la prise de poste. La POE contribue à résorber efficacement l'écart entre les compétences du candidat retenu et les compétences requises par le poste. C'est une des raisons poussant à augmenter le nombre de préparation opérationnelle à l'emploi destinées aux jeunes avec ou sans qualification.

Dans la même optique, pour éviter les ruptures en cours de professionnalisation, il serait capital de réfléchir à la mise en place d'un tuteur qui pourrait accompagner les jeunes en entreprise – en formation professionnelle ou lors de leur premier contrat – et cela pendant les premiers mois d'activité *in situ*. Cela permettrait au jeune de mieux maîtriser les clés de l'entreprise, mais également au tuteur de transmettre son savoir-faire et son savoir être. Cela nécessite une formation des tuteurs, et du temps libéré pour mieux accompagner les jeunes salariés. Les Contrats de génération sont un outil possible, mais limité aux moins de 26 ans et nonobstant, toutes les

entreprises n'ont pas de personnel sénior « à disposition », notamment parmi les jeunes entreprises innovantes. Pourtant ces dernières doivent pouvoir entrer dans ce processus d'intégration des nouveaux salariés, « *comme cela se faisait dans les années 1980* » nous a rapporté le cadre d'une entreprise devenue depuis une multinationale. Ce sont des actions à favoriser et à développer. L'entreprise doit être un lieu où le salarié se sent en sécurité, à la fois physique (maîtrise du geste professionnel) et mentale (maîtrise des clés de l'entreprise et confiance dans l'entreprise). L'adversité et la peur de mal faire sont autant de freins à la réalisation d'un travail de qualité. Les bénéfices d'une meilleure organisation satisfont autant le salarié que le ou les dirigeants de l'entreprise.

2.5.3 Les emplois aidés de longue durée et la garantie de ressources

Aujourd'hui, le chômage massif est un élément accélérateur de la déshérence des jeunes, quel que soit leur niveau de formation ou leurs origines socioculturelles. La mise en place de contrats aidés peut, surtout en période de crise, être une première réponse. Pour autant une politique volontariste sera primordiale, tant en termes de croissance qu'en termes de politique industrielle ambitieuse, pour combattre efficacement le chômage et, par voie de conséquence, le chômage des jeunes. Dans le cadre de la bataille contre le chômage, celui des jeunes les plus éloignés de l'emploi nécessite une stratégie offensive et protectrice. C'est pourquoi les emplois aidés tels que les Emplois d'avenir constituent un élément important de l'offre, et si l'on passe outre le fait que leur public cible – issu principalement des ZUS – masque l'ampleur du problème, ils vont permettre à des jeunes cumulant les handicaps, de trouver le chemin de l'insertion et de la qualification professionnelle. Les Contrats de génération, qui ne visent pas les mêmes catégories de jeunes, ont également un rôle à jouer avec le double objectif : réconcilier deux générations et ouvrir des perspectives d'emploi pour tous les jeunes. Nous détaillons ci-après différentes offres :

- Emplois tremplin, emplois aidés, garantie pour l'autonomie : De 1997 à 2002, le Gouvernement Jospin a développé 310 000 Emplois jeunes, à 35h payé au minimum le SMIC. Les périodes d'aide étaient longues – cinq ans au maximum – associées, en règle générale, à un accompagnement et des formations²⁰⁵. Une partie de ces jeunes était employée par les associations ou les collectivités territoriales qui ont pu développer ainsi de nouveaux métiers, et l'autre partie par l'Éducation nationale qui a créé les aides éducateurs. Ce dispositif a été arrêté alors qu'il a servi de tremplin pour l'emploi à de très nombreux jeunes, leur offrant une expérience suffisamment longue pour conquérir le marché du travail classique. ²⁰⁶74 % des jeunes trouvaient immédiatement un emploi à leur sortie du dispositif dont 54 % en CDI, dépassant très largement les résultats de l'ensemble des dispositifs d'accompagnement et d'insertion qui atteignent rarement les 60 % de sorties positives – emploi ou formation – exigées par les financeurs. Le Gouvernement suivant a proposé des « sous-contrats » : courts – environ 6 mois ; à temps partiel – environ 20 heures ; et payé au prorata du nombre d'heures effectuées, donc largement en dessous du SMIC mensuel, ne leur

²⁰⁵ A noter que nous avons été associée à la formation des aides éducateurs de notre département en « médiation violence » et à son évaluation par le ministère de l'Éducation nationale, en partenariat avec le rectorat et la Ligue de l'Enseignement. La formation durait un mois et portait sur quatre axes : la psychologie de l'enfant et du jeune, la pédagogie du projet, la connaissance des institutions partenaires de l'école et le développement des partenariats. Cela a été une belle expérience qui n'a pas été reconduite alors que les enseignants auraient souhaité qu'on la généralise à tous les acteurs éducatifs pour les armer à accompagner les jeunes dont ils avaient la responsabilité.

²⁰⁶ Sources : AFP, publié le 29 août 2012 sur le site : www.lepoint.fr

permettant pas une prise d'autonomie et la décohabitation du domicile parental. En effet, le phénomène Tanguy a été révélé en 2001, caricaturé par le film d'Etienne Chatiliez, mais ce n'était que le début d'une lente évolution des chiffres qui, en 2012, touchait 11 % des jeunes habitant encore chez leurs parents à 30 ans. Et n'imaginons pas que c'est volontaire, par « désinvolture » ou par facilité, mais bien par nécessité : 90 % des 24-25 ans vivant encore chez leurs parents rêvent de prendre leur envol²⁰⁷. Aujourd'hui il existe une multitude de contrats aidés et de garantie de ressources :

- 1) Le CUI-CUI (Contrat Initiative Emploi dans le secteur privé) et le CUI-CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi dans le secteur public et associatif), sont réservés aux personnes reconnues par les institutions chargées de l'insertion professionnelles comme spécialement désavantagées pour accéder à un emploi.
- 2) Le Contrat d'autonomie géré par le ministère du Travail qui est un dispositif expérimental d'insertion professionnelle, réservé aux jeunes de 16 à 25 ans révolus, suivis ou non par le Service public de l'emploi, en priorité peu ou pas qualifiés, résidant dans des quartiers couverts par des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) et, rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.
- 3) Le RSA jeunes actif réservé aux 18-24 ans qui justifient d'une certaine durée d'activité professionnelle et répondent à des conditions assez strictes, notamment avoir exercé une activité professionnelle pendant au moins 2 ans à temps plein (au moins 3 214 heures) au cours des 3 ans précédant la date de la demande, être français, etc.
- 4) La Garantie jeune se compose à la fois d'une garantie à une première expérience professionnelle, au travers de la combinaison d'un accompagnement dans un parcours dynamique et de la multiplication de périodes de travail ou de formation, et enfin d'une garantie de ressources en tant qu'appui de cet accompagnement.

En 2015, la Garantie Jeunes sort du stade expérimental et s'étend à 72 départements : c'est une forme de RSA jeunes pour les 18-25 ans qui ne sont ni étudiants, ni en formation, ni en emploi. Si le jeune est accepté dans le dispositif Garantie Jeunes par la sélection effectuée par les commissions locales, il s'engage dans une démarche active de recherche d'emploi et participe à l'ensemble des actions prévues. Le contrat prévu est d'un an renouvelable entre six et douze mois selon le parcours du jeune. Le montant de l'allocation Garantie Jeunes 2015 est forfaitaire 433,75 euros (hors forfait logement). Elle peut être cumulée à un emploi à condition que les ressources ne dépassent pas le montant mensuel de 300 euros, sinon l'allocation devient dégressive puis est supprimée quand les ressources sont équivalentes à 80 % de l'allocation.²⁰⁸ Elle est en voie de généralisation, ce qui est une excellente décision compte-tenu du chômage massif des jeunes.

- Emplois d'avenir : Les jeunes sans diplôme de 16 à 25 ans en sont les premiers bénéficiaires, en particulier dans les zones urbaines ou rurales les plus marquées par le chômage. D'autres jeunes en difficulté d'insertion, ayant poursuivi leurs études jusqu'à un premier niveau de qualification (CAP-BEP) ou jusqu'au Baccalauréat dans certaines zones particulièrement sensibles, peuvent également accéder à ces emplois. Ils sont principalement portés par les Missions locales et sont proposés par les employeurs du secteur non marchand dans des activités ayant une utilité sociale avérée, et susceptibles d'offrir des perspectives de

²⁰⁷ Selon une étude MACIF-Opinion Way réalisée du 9 au 15 mai auprès d'un échantillon de 512 jeunes de 18 à 25 ans.

²⁰⁸ Récupéré le 27 février 2015 sur le site : <http://www.allochomage.com/10830-garantie-jeunes-2015-conditions-pour-avoir-ce-rsa-jeunes.html>

recrutement durable (filrière verte et numérique, secteur social et médico-social, aide à la personne, animation et loisir, tourisme, ...). En outre, les Emplois d'avenir professeur permettent d'accompagner des étudiants boursiers qui souhaitent poursuivre leurs études et se destiner aux métiers de l'enseignement avec pour vocation principale de diversifier le public ayant la vocation de devenir professeur. Un premier bilan est en cours de réalisation.

- Contrats de génération : L'analyse de la structure de l'emploi en France et les chiffres s'y référant, révélait en 2012 que le taux de chômage était le plus important chez les jeunes et chez les seniors actifs. Il était donc nécessaire de travailler en parallèle sur ces deux segments de la population. Le Contrat de génération s'y attelle. Certains secteurs de l'économie ont une pyramide des âges particulièrement vieillissante. C'est, entre autres, le cas dans les structures de l'économie sociale et solidaire. La mise en œuvre des Contrats de génération a pour conséquence d'encourager les employeurs à réfléchir sur ces thématiques et permet de mettre en œuvre une stratégie de rajeunissement, gage de dynamisme. L'insertion professionnelle des jeunes ne doit pas avoir l'effet pervers de pousser prématurément les seniors en dehors de l'entreprise. Grâce au Contrat de génération, ils ont la possibilité de transmettre leur savoir-faire aux jeunes générations en signant un Contrat de génération qui les protège. Ce nouveau contrat possède deux dimensions, quantitative pour réduire le chômage des jeunes et qualitative puisqu'il favorise l'insertion des jeunes en CDI. Ces derniers sont accompagnés, intégrés et formés par le tutorat, sur du temps long (3 ans). Il peut prendre deux formes selon la taille de l'entreprise. D'une part, la forme d'un accord collectif « Contrat de génération » obligatoire dans les entreprises de plus de 300 salariés. D'autre part, la forme d'un contrat signé entre l'employeur, un jeune embauché en CDI et un salarié senior dans les entreprises de moins de 300 salariés. Pour que les entreprises de moins de 300 salariés bénéficient des aides financières et des dispositifs incitatifs, les Contrats de génération doivent être conclus pour une durée de trois ans pour les jeunes de 16-25 ans et continuer jusqu'à l'âge de la retraite pour le senior. Cependant, là où le dispositif était facultatif pour ces entreprises de taille intermédiaire, il est devenu obligatoire en 2014. Autre avantage pour les entreprises de moins de 50 salariés, le Contrat de génération permet à un senior dirigeant de tester un jeune sur trois années pour lui transmettre son entreprise. Il nous semble que, dans le contexte actuel, où les liens intergénérationnels sont distendus, c'est un dispositif à valoriser, si tant est que la formation des tuteurs soient prise au sérieux par les entreprises et que l'accompagnement des jeunes soit de qualité et favorise vraiment ce contact entre les seniors et les jeunes, où chacun s'enrichira de l'expérience de l'autre.
- Les emplois aidés font partie de l'offre en direction des jeunes pour faciliter leur insertion dans un emploi durable, mais quand les difficultés sont telles qu'il leur est impossible d'envisager une activité sur du temps long, des collectivités innovent.

2.5.4 Le Travail Alternatif Payé A la Journée (TAPAJ)

Le TAPAJ²⁰⁹ (Projet de revalorisation pour la réinsertion sociale) a commencé de manière expérimentale à Bordeaux en Juin 2012. C'est une expérience locale qui demande à être évaluée. Elle concerne pour l'instant quelques jeunes mais est intéressante à analyser, car elle s'adresse à un

²⁰⁹ Récupéré le 27 février 2015 sur le site : <http://www.ceid-addiction.com/trouver-service/pole--jeunes-en-errance%5B9%5D/tapaj%5B36%5D>

public en déshérence, cumulant les handicaps, pour qui il n'existe aucun dispositif public maillant les territoires.

Concrètement le dispositif TAPAJ propose aux jeunes de 18 à 25 ans en situation très précaire, un travail à la journée payé en espèce dès la fin de celle-ci, alternative à la manche. Scindé en trois phases, au fil de la remise à plat de la situation administrative et médicale du jeune, le programme se présente en premier lieu comme une alternative à la manche accompagnée d'une approche éducative, le tout dans l'univers du monde du travail. En effet, outre « un vrai contrat de travail », les chantiers répondent à des missions confiées par des collectivités, (pour l'heure, le service espace vert de la Mairie de Bordeaux) et d'entreprises telles que la SNCF, Auchan ou ERDF pour des missions d'élagage, désherbage des rues, nettoyage d'espaces verts ou encore de médiation avec des riverains et commerçants sur des travaux en cours. Au fil des phases du programme, les contrats de travail proposés sont de plus en plus longs avec au bout du processus, un accompagnement vers des projets d'orientation via des formations qualifiantes, du travail en chantier d'insertion voire pour certains, un accès direct à des contrats de droit commun. L'objectif est bien ici, la revalorisation de l'image de soi par le travail, et la préparation graduelle aux différentes contraintes du monde professionnel. Un premier pas vers une démarche d'insertion. Ce programme innovant a été remarqué par la Mission interministérielle qui voudrait le voir se développer dans d'autres villes.

Les premiers enseignements importants permettent d'affirmer que le TAPAJ permet de :

- posséder un outil supplémentaire et complémentaire afin de pouvoir capter une partie du public jeune, errant, encore réfractaire à toute démarche auprès des structures, et pouvoir initier un début d'accompagnement, s'orientant dans un second temps vers le soin et la prise d'autonomie ;
- par sa conception en trois phases, proposer une évolution graduelle, un nouveau « marche-pied » vers les dispositifs classiques, permettant de moduler les contraintes et ainsi capter de nouveaux publics jeunes en situation de grande précarité ;
- apporter enfin un nouvel outil de médiation dans l'espace public et de travail sur les représentations réciproques, proposant une modalité d'activité.

Même si elle concerne aujourd'hui un très petit nombre en regard du nombre de jeunes « invisibles », et même si le budget de l'action est exceptionnel, cette expérience a le mérite de s'adresser à un public très spécifique, inadapté à une offre classique dans le domaine de l'insertion par l'emploi. Cette expérience montre qu'il est nécessaire de continuer à expérimenter, à innover dans le domaine social, mais il faut le faire avec méthode, en évaluant régulièrement, en se fixant des objectifs à chaque étape et en n'hésitant pas à faire évoluer le projet, voire à le généraliser ou contrairement à l'abandonner. Cela pose le problème du financement de l'innovation et ensuite de la recherche du financement de l'action et de sa pérennisation (ou le coût social de son arrêt – chômage des salariés) il convient de chercher à élargir les sources de financement pour que la structure tende à devenir autonome financièrement même si elle bénéficie de subventions publiques.

La présidente d'une association d'Ile-de-France, proposant un panel complet de dispositifs de traitement social, comportant de la prévention spécialisée, de l'insertion par l'économie, du logement d'urgence et du logement passerelle intermédiaire, nous a fait part lors d'un Conseil d'administration, que les exigences de sorties positives étant revues à la hausse par les financeurs publics, les subventions étant revues à la baisse et devenant de plus en plus tributaires des bons résultats de placement de la structure, les salariés avaient tendance à ne choisir de s'occuper que des moins éloignés de l'emploi pour augmenter artificiellement les chiffres de sorties positives.

Quid des plus en difficulté pour qui les structures ont été créées ? Nous entrons dans un effet domino, et ce sont toujours les personnes relevant véritablement de l'urgence qui en pâtissent, se retrouvant finalement à la rue, SDF, dans la précarité absolue de tous les instants, sans aucun accompagnement. N'oublions pas qu'un tiers des sans domicile fixe est un jeune de moins de trente ans.

Nous pouvons conclure que les « invisibles », constituant le « stock », ont à leur disposition des dispositifs variés. La question centrale reste la même que pour arrêter le « flux » des décrochés », le nombre de places disponibles est-il en adéquation avec les besoins réels ? Le jeune et sa famille sont-ils suffisamment informés de l'existence de tous ces outils et/ou en capacité de l'être ? Ont-ils accès aisément et naturellement aux acteurs de terrain susceptibles de les accompagner dans les procédures d'inscription pour accéder à ces nombreux dispositifs ? Ne manque-t-il pas une structure qui aille chercher le jeune sur son terrain, hors des ZUS, et qui l'accompagne dans sa remobilisation ? Les Mission locales ne sortent pas des murs et la prévention spécialisée reste dans les Zones sensibles. Nous pourrions imaginer un dispositif d'insertion spécialisée, à la frange de la prévention spécialisée et de l'insertion classique. En attendant la création d'une nouvelle structure, il nous semble important d'observer le fonctionnement et les dysfonctionnements de ce que l'on pourrait qualifier d'élément central de ce que nous attendons d'une politique publique de « jeunesse », à savoir l'outil qui permet aux jeunes de construire leur autonomie par l'accès à l'information.

2.6. Le CIDJ, un élément central des politiques publiques de « jeunesse », mais une structure en difficulté

Nous devons toujours innover, transformer, adapter, pour que l'évolution de la société ne soit pas en décalage avec l'offre de service public sur le terrain. *André Robert (2012) l'exprime dans l'édito du premier numéro de la revue Inter Pares « (...) comment penser les notions de permanence, d'innovation et de durabilité dans nos appareils notionnels et méthodologiques, comment sortir des écueils de la fidélité à une tradition de pensée, du risque de la reproduction stérile de l'identique, de la prétention excessive à l'originalité à tout prix, de l'auto-déclaration d'excellence ? »* Ces propos tenus sur le champ scientifique sont tout à fait adaptables aux projets de politiques publiques. Nous partons du réel pour imaginer un idéal, ce n'est pas sans conséquence, ni agacement des élus. En effet, dans un entretien avec un cadre national d'un parti politique, lorsque nous avons discuté ces quelques idées, la première réaction fut d'opposer une infaisabilité car trop de préconçus inviolables et trop de monde à faire bouger. Mais justement, c'est en partant de ce principe antinomique au courage politique que nous n'osons pas avancer et finalement que la société régresse. Dans ce cadre nous présentons quelques éléments de réponses en faisant un focus sur une structure que nous connaissons bien et pour laquelle nous avons réalisé une étude dans le cadre syndical, le Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ). Consciente d'être politiquement incorrecte, notre vision de la situation du CIDJ n'est pas bonne : des Points information jeunesse (PIJ) sortis du réseau, une organisation interne inadaptée, une déclinaison nationale, régionale et territoriale non évidente, des problèmes financiers et structurels, font que le CIDJ est en difficulté. Pourtant, disposant d'un maillage performant du territoire, cette structure pourrait être un élément central d'une politique publique de « jeunesse ».

Nous portons un regard sur une expérience vécue au sein de notre syndicat. Nous ne pouvons faire l'économie d'une réflexion sur l'intérêt d'une telle démarche. Une recherche scientifique se construit en plusieurs temps. Le premier est consacré à l'observation, le deuxième privilégie le

raisonnement sur les phénomènes observés, et puis il y a le troisième temps, celui de l'expérimentation permettant de tirer des enseignements, plutôt réservé habituellement aux sciences exactes, néanmoins c'est ce que nous proposons de faire ici en sciences humaines et sociales. En effet, notre recherche a été alimentée par notre travail professionnel dans le syndicat de l'UNSA, où nous sommes considérée comme ayant une « expertise » sur l'emploi des jeunes, mais également sur l'ensemble des problématiques liées à la jeunesse. Lors de la visite d'une représentante du personnel du CIDJ alertant la Secrétaire générale de l'Union départementale de l'UNSA Paris sur un plan de licenciement à venir, nous sommes intervenue hors cadre syndical, avec l'aval du syndicat, en proposant à la salariée de travailler avec elle sur un plan de restructuration de l'entreprise associative en voie de fermeture, à plus ou moins long terme, si celle-ci n'évolue pas. Nous disons hors cadre, car si nous n'avions pas été sensibilisée à ce sujet et que nous n'en avions pas eu la maîtrise, nous serions restée dans le cadre du syndicat, donc sur le traitement des licenciements. Et de plus, il se trouve que le CIDJ pourrait être l'un des éléments de réponse à notre sujet de recherche, nous avons donc proposé notre aide pour réfléchir à la réécriture du projet associatif. Nous avons pensé que ce serait formidable de pouvoir expérimenter sur le terrain une idée de réponse. Nous avons procédé par étape, sous la forme d'entretiens pour recueillir toutes les données. Le premier temps a été celui de l'observation, de l'écoute :

- Une première rencontre a permis aux salariées de préciser la situation, nous avons lancé quelques pistes de réflexion, et leur avons demandé de travailler sur ces pistes : l'histoire du CIDJ, ses prérogatives, son inscription dans le projet de la politique publique de « jeunesse », son ancrage sur le territoire, ses points forts, ses points faibles, etc. ;
- Une deuxième rencontre a permis de travailler sur les bases d'une présentation de la situation, des objectifs à atteindre et des perspectives envisagées pour répondre aux questions posées ;
- Une troisième rencontre a été nécessaire pour négocier avec le personnel un certain nombre de propositions qui remettaient en cause les pratiques professionnelles et demandaient un redimensionnement de la structure sur plusieurs niveaux et un changement d'échelle ;
- Une quatrième rencontre a été basée sur le diagnostic financier se prévalant de la structuration en trois niveaux d'interventions et de financement du CIDJ – État, Région, Département ;
- Une cinquième rencontre a permis de travailler sur les projets à venir en fonction des nouvelles politiques publiques concernant la jeunesse, issues du Conseil interministériel de la jeunesse (CIJ). Nous avons demandé à nos correspondants du syndicat de réfléchir aux 47 mesures concrètes, élaborées pour répondre aux attentes des jeunes en matière d'action publique. Le CIDJ se trouve être concerné par les 13 objectifs du Comité Interministériel de la jeunesse (CIJ)²¹⁰ avec une capacité à s'impliquer concrètement.

Cette étude²¹¹ présente un diagnostic partagé de l'existant mettant à jour les difficultés structurelles du CIDJ. Elle aurait pu déboucher sur une réorganisation de la structure sur quatre niveaux, plus en relation avec la politique territoriale. Mais elle ne s'arrêtait pas là puisque la deuxième partie de l'étude a fait émerger de nouvelles propositions d'activités qui replaceraient le CIDJ au cœur du projet de la politique publique de « jeunesse » du 21^e siècle. A l'issue du raisonnement sur les phénomènes observés, le deuxième temps aurait pu être professionnel puisque, à l'issue de ces entretiens, nous avons proposé que soient présentées, sur la base de notre expertise et devant le bureau du Conseil d'administration du CIDJ et le CE (Comité d'entreprise), les solutions à leurs

²¹⁰ Récupéré le 27 février 2015 du site : <http://www.jeunes.gouv.fr/actualites/priorite-jeunesse/article/comite-interministeriel-de-la-5540>

²¹¹ Etude complète page 338 de la thèse.

deux problèmes, à savoir celui de l'accès au service public de l'information à l'ensemble des jeunes, et celui de l'entreprise en difficulté. Un projet associatif et de restructuration a été co-construit avec le personnel et a nécessité une bonne dose de créativité de leur part et une phase de négociation avec le personnel obligé de revisiter son statut et son métier.

Le troisième temps a été politique avec la communication du projet au vice-président de la Région Ile-de-France en charge du Service public de l'orientation et de la formation professionnelle, au Maire adjoint à l'emploi de Paris, aux grands partenaires (Missions locales, DIRECCTE²¹²...) et pour finir aux différents ministres concernés, dont les ministres de la jeunesse et des sports, de la réussite éducative, de l'emploi et celui de l'Économie Sociale et Solidaire. Ceux-ci en ont pris note et ont changé la gouvernance de la structure. Cependant, le personnel n'a pas été en capacité de gérer la suite, la ligne syndicale de l'entreprise n'étant pas dans la dynamique de restructuration que nous proposons, ce qui peut se comprendre mais qui nous a semblé dommageable, car un an après la fin de cette étude, le personnel du CIDJ était de nouveau en difficulté. Il aurait sans aucun doute fallu plus de temps pour expliquer d'avantage la démarche à l'ensemble du personnel.

D'une manière générale, cette étude alimente notre recherche, et montre notamment la nécessité d'un long travail de diagnostic de toutes les structures à « délégation de service public », et particulièrement, celles travaillant avec la jeunesse en errance. Nous sommes dans une conjoncture économique et sociale qui nécessite de rationaliser leur efficacité et leur lisibilité, d'autant plus lorsqu'elles sont à déclinaison nationale, régionale et départementale puis locale comme le CIDJ. Le potentiel de force d'action de ces dispositifs maillant le territoire est, de fait, très important.

Notre étude a fait l'objet d'une communication lors des rencontres doctorales EPIC à Genève en juin 2013 et d'un article dans la revue *Inter Pares* 3.

Conclusion du chapitre 1 : Un foisonnement de structures à disposition des jeunes, pour quelle efficacité ?

En conclusion de ce chapitre, nous faisons le constat de l'existence de nombreux dispositifs en direction des jeunes en difficulté. Nous pourrions presque affirmer que, quels que soient les freins d'insertion des jeunes, une ou des solutions existent. En posant ce préalable, nous sommes en droit de nous questionner sur l'inefficacité de la gestion du « stock » des « invisibles », pourquoi autant de jeunes sont écartés de ces dispositifs et, de fait, perdent confiance dans l'institution ? Allons-nous vers un idéal qui serait, à tout jeune rencontrant un (ou des) problème(s), la société lui trouve une (ou des) solutions ? Deux questions se posent. Sommes-nous en capacité de le faire ? Et pire, en avons-nous la volonté politique ? Si nous hésitons à remettre en cause l'action publique, nous sommes en droit de nous poser la question, pourquoi n'agissent-ils pas pour tous les jeunes en besoin ? Une des réponses pourrait être, parce que les acteurs ne connaissent pas la réalité ? Est-elle satisfaisante ? Nous ne le pensons pas, c'est pourquoi il est important d'aller plus loin dans notre recherche. Dans ce deuxième chapitre, nous proposons un focus sur une agglomération des Yvelines, à l'échelle locale, pour discuter notre hypothèse consistant à dire, les dispositifs et structures d'accueil existent, mais ne sont pas du tout dimensionnées à la situation et au nombre de jeunes remplissant le « stock » des « invisibles ». Ce nouveau chapitre servira, par conséquent, à mesurer la cohérence de l'offre et l'adéquation entre le nombre de places disponibles et le nombre

²¹² DIRECCTE : Directions Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi.

de jeunes concernés, au plus près du territoire, mais également à vérifier la lisibilité de l'offre et son maillage sur les territoires et à savoir quelle est la bonne échelle pour mailler le territoire au plus juste.

Chapitre 2 : Focus sur une agglomération regroupant sept communes et 145 000 habitants

Une des questions de cette recherche est : Comment articuler les politiques publiques – éducation initiale et formation professionnelle, information et orientation, insertion et emploi, accompagnement, et enfin vie quotidienne (santé, logement, citoyenneté...) – pour ne plus perdre de jeunes et tous les accompagner, sans rupture douloureuse, vers leur prise d'autonomie ? Nous avons montré que trop de jeunes entre 15 ans et 29 ans se perdent et se désocialisent, enfermés dans des problématiques nombreuses et complexes. Paradoxalement, nous faisons l'hypothèse qu'une grande quantité de dispositifs sont à leur disposition et que de nombreux acteurs agissent sur le terrain au sein d'une multitude de structures. Pourquoi ces dispositifs restent illisibles et souvent inconnus à de nombreux jeunes et à leur famille, voire aux professionnels travaillant sur le terrain ? Il y a urgence à réfléchir ensemble sur les bons outils, et à imaginer ceux qui manquent, pour dépasser les freins à l'insertion de tous les jeunes.

C'est ce que nous proposons avec la réalisation de cette étude sur le territoire de l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY). Elle concerne les structures publiques ou privées travaillant pour le public « jeune » et doit nous amener à confronter des solutions et faire des propositions en matière de politique publique locale de « jeunesse », ceci afin d'éviter les ruptures sociales des plus fragiles. Cette enquête doit permettre notamment d'élaborer une typologie des structures existantes et une classification des solutions en cinq grands domaines.

Nous avons choisi de réaliser cet inventaire sur le territoire de cette agglomération de la région parisienne, parce qu'elle compte presque 150 000 habitants, sept communes hétérogènes quant à leur population, leur économie et leur territoire, et surtout parce qu'elle peut présenter un bilan de dix années de Politique de la Ville. Elle est située dans les Yvelines, à l'ouest de Paris, département très contrasté entre richesse et pauvreté. Notre méthodologie de collecte a évolué au cours de l'enquête devant la multitude d'informations recueillies. En effet, nous devions aborder cette partie de la recherche en proposant, pour commencer, un inventaire « à la Prévert », accompagné d'une typologie des solutions pour, finalement, remplir la boîte à outil du politique.

Cet inventaire devait concerner essentiellement les structures en « négatif », celles consacrées uniquement à la réinsertion des « invisibles ». Notre objectif a changé en cours d'inventaire, nous avons opté pour un recueil exhaustif des structures travaillant avec la jeunesse, car notre recherche s'inscrit dans un cadre généraliste mettant en lumière le « flux » et le « stock » des jeunes décrocheurs et décrochés, et doit permettre de bâtir une politique publique de « jeunesse » globale. Pour obtenir les informations nécessaires, nous avons procédé en plusieurs étapes sur un territoire donné. Voici un déroulé de la méthode :

1. Nous avons fait le choix du territoire de l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines parce que c'est une des toutes premières communautés de communes du département, basée sur une ville nouvelle des années quatre-vingt, et nous faisons l'hypothèse qu'elle représente la bonne échelle de territoire pour développer une politique publique efficace et de proximité. Elle a été précurseur dans la mise en œuvre des regroupements de communes en agglomération. Elle a dix ans d'existence institutionnelle en 2013, ce qui permet de faire un

bilan de la politique publique menée. Cette agglomération de 145 000 habitants regroupe sept communes dont quatre comptant une population d'environ 30 000 personnes et trois de 10 000 ou moins, une zone rurale, plusieurs villes ou quartiers classés ZUS²¹³, plusieurs zones dites « privilégiées », une université et un indice de jeunesse élevé... Tous ces indicateurs permettant de balayer l'ensemble des problématiques rencontrées par les jeunes quelles que soient leurs origines socioculturelles ;

2. Nous avons l'intention de produire un inventaire de toutes les structures en relation avec le raccrochage des jeunes mais, comme dit précédemment, en avançant dans la collecte des données, nous nous sommes vite aperçue qu'il serait préférable d'avoir une vision globale, et en « positif », des intérêts des jeunes afin de dégager les manques, les incohérences, les déserts, les redondances, et cela à partir de la totalité de l'offre en direction des jeunes, et puis nous n'allions pas recommencer le énième inventaire thématique ;
3. Dans un premier temps, pour obtenir une meilleure lecture de la situation, nous avons créé une grille d'entretien que nous avons soumise à quelques président(e)s et/ou directeur(trice)s de structures. Notre méthodologie convenait à une enquête à petite échelle, pour une vingtaine de dispositifs et/ou structures. Mais au regard de la multiplicité des résultats (plusieurs centaines), et donc de l'élargissement de l'étude, nous en avons été dissuadée. Par ailleurs, les entretiens n'étaient pas convaincants et ne répondaient pas à nos questionnements ;
4. Nous avons prévu de renseigner un tableau des typologies des structures *ad hoc* pour envisager de proposer une analyse des résultats de l'enquête axée sur l'insertion ou la réinsertion après un décrochage, mais là encore, la multitude des structures trouvées nous ont encouragée à repenser notre étude, et nous avons préféré catégoriser les résultats au prisme d'un Agenda social de la jeunesse créé à cet effet pour notre recherche ;
5. Dans ce nouveau contexte, après avoir inventorié et classifié les structures, et afin d'avoir une vision la plus précise possible, nous avons organisé avec les services de l'agglomération une réunion de volontaires, responsables de structures, sous la forme d'un brainstorming pour échanger sur les bonnes pratiques et les mesures envisageables. Cette réunion a fait l'objet d'un enregistrement et d'un décryptage qui nous permettent de présenter une analyse de la situation ;
6. Il nous est apparu nécessaire de réaliser une étude chiffrée du territoire, partagée avec l'observatoire de l'agglomération, pour compléter cet inventaire avec la typologie du terrain et de sa population ;
7. Et enfin, nous avons analysé les résultats. Analyse que nous vous présentons.

1. L'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines en chiffres

Nous sommes partis des chiffres de l'Observatoire de l'agglomération, (sources : INSEE). L'indice jeunesse est de 2,5, il se situe largement au-dessus du niveau de ceux du département et de la Région Ile-de-France qui ne sont qu'à 1,4 et s'écarte encore plus de celui de la France qui n'est qu'à 1,1. Le taux de chômage est également inférieur à celui de la région et le taux d'activité est supérieur. Ce qui démontre, en apparence, le dynamisme du territoire, mais nous verrons que ce n'est pas si évident pour les jeunes habitant le territoire de SQY. Avec ses 39,9 % de taux de logements sociaux, cette agglomération est également exemplaire puisque le taux régional n'est qu'à 22 %, même si la

²¹³ ZUS : Zone Urbaine Sensible.

répartition sur les sept villes du territoire n'est pas vraiment égalitaire. Une question devient alors fondamentale, les logements sociaux de toutes les villes de SQY, sont-ils accessibles à tous les habitants de l'agglomération le nécessitant ?

En revanche, l'agglomération n'a pas une politique « jeunesse » spécifique, mais on peut retrouver cette thématique dans les multiples pôles sectoriels, à savoir, les pôles développement économique et emploi (Maison de l'emploi, Maison de l'entreprise, Mission locale, PLIE, Cité des métiers...), éducation, politique de la ville, quartiers prioritaires, droit (Maison de la justice et du droit), santé (IPS), logement, vie associative et enfin culturel (plan jeunesse). Nous verrons que cette sectorisation peut poser problème en matière de cohérence et d'efficacité de l'offre.²¹⁴

Pourtant, les jeunes 15-29 ans représentent à eux seuls 21,8 %, une partie non négligeable de la population de l'agglomération, avec ses propres caractéristiques, ses propres besoins. La situation de cette agglomération semble, *a priori*, très dynamique quant à son tissu universitaire et son développement économique, particulièrement dans la catégorie de la recherche et du développement, mais cela bénéficie-t-il aux jeunes du territoire ? Si elle respecte la hiérarchie de la France, la composition de la population jeune de SQY se distingue. Au niveau global, les 25-29 ans sont plus nombreux que les 15-19 ans qui sont à leur tour plus nombreux que les 20-24 ans, ce qui n'est pas le cas des petites villes ni de Trappes et Montigny le Bretonneux. Nous allons voir pourquoi en nous appuyant sur les informations recueillies sur le site du Comité Interministériel des Villes (CIV), et présentant les territoires en Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS)²¹⁵. Celui-ci nous informe sur le nombre de quartiers et d'habitants en Zone Urbaine Sensible (ZUS), et sur la dynamique de la Politique de la Ville sur le territoire de SQY, et met en évidence les inégalités importantes de territoires et les incohérences, notamment, Montigny possède un quartier en ZUS et n'est pas impliquée dans le CUCS de l'agglomération alors qu'Élancourt qui ne possède pas de ZUS l'est.

Cependant, il existe une corrélation entre le type de ville et la population des jeunes. En effet, la proportion de jeunes est plus importante dans les villes en ZUS ou dans celles possédant des quartiers en « CUCS non-ZUS » comme Trappes et Guyancourt où, par ailleurs, l'indice jeunesse est supérieur à la moyenne de SQY. C'est vrai également pour La Verrière malgré un format de ville moindre. Montigny le Bretonneux échappe à la règle, ayant très peu de quartiers en ZUS (11 %) et n'étant pas en CUCS, la proportion de jeunes habitant la ville est néanmoins élevée. Faut-il le mettre au compte de la population la plus importante de l'agglomération et/ou le fait que ce soit une ville universitaire ? Magny les Hameaux est également en situation particulière, en ZUS, mais plus excentrés et isolée du cœur de l'agglomération, avec des transports en commun moins nombreux que les autres villes et en conséquence moins peuplée en jeunes.

Pour cette partie de l'étude, nous étudions la population des jeunes en utilisant la règle du « un pour mille » mettant ainsi à jour des caractéristiques imperceptibles autrement. Cette approche permet de descendre en détail dans l'analyse, afin d'obtenir une image fine de la population des jeunes Saint-Quentinoise et de se faire une idée des inégalités de répartition des jeunes, ou non, par tranche d'âge et par ville. En effet, la répartition globale des jeunes à SQY est relativement proportionnelle entre les trois tranches d'âge 15-19, 20-24 et 25-29 ans. Cependant, la « Répartition des jeunes par âge et par ville » nous permet d'observer que les 24-29 ans sont plus nombreux à habiter dans les grandes villes, vraisemblablement du fait de l'offre de logement plus importante et mieux adaptée

²¹⁴ Illustration page 352 de la thèse.

²¹⁵ Illustration page 354 de la thèse.

à cette population. Nous parlons de la tranche d'âge où les jeunes devraient avoir quitté le domicile parental.

Aujourd'hui, cette offre dépend notamment de la politique Logement des villes. La Verrière, située en ZUS, rejoint les proportions des grandes villes – se démarquant nettement de Magny ou de Voisins composées à majorité d'habitats que nous qualifions de « privilégiés » et/ou « ville dortoir » – avec une particularité, puisque son taux de 20-24 ans dépasse celui de toutes les autres villes. Nous n'avons pas les moyens d'affiner cette analyse qui est sans doute liée à une décohabitation difficile et une offre de logements plus limitée que ses villes « grandes sœurs » en regard de sa petite taille et sans doute de l'éloignement, tout relatif, de la cité universitaire²¹⁶. Les jeunes de 15 à 29 ans sont, de fait, souvent obligés de s'expatrier sur un autre territoire plus offrant en matière de logements adaptés pour décohabiter du logement parental. Ce qui nous conforte dans notre hypothèse de départ, l'échelle de l'agglomération en matière d'habitat nous semble intéressante pour harmoniser l'offre et l'étendre à un plus large public. En effet, un jeune habitant La Verrière ne doit pas être défavorisé par rapport à un jeune habitant cinq-cents mètres plus loin, mais dans une ville voisine plus grande. Il y a nécessité à désolidariser l'offre du lieu d'habitation des parents, l'élargir à proximité des lieux d'études supérieures et professionnelles, et la rendre accessible à tous, donc travailler sur la construction de logements aidés dans toutes les villes et particulièrement celles qui dérogent à la règle des 25 % *minimum* imposée par la loi SRU du 18 janvier 2013 (article 10).

Nous avons aussi observé, qu'à l'âge où les jeunes ont besoin de plus de mobilité, l'habitat en zone rurale est problématique si la ville ne possède pas un transport public efficace, maillant le territoire, adapté aux horaires et *habitus* des jeunes, qu'ils soient salariés, apprentis, étudiants ou demandeurs d'emplois, et tout simplement lorsqu'ils veulent pratiquer une activité culturelle ou sportive. Au lieu d'être un atout d'habiter à la campagne comme à Magny les Hameaux, cela devient un handicap pour ceux et celles qui ne possèdent pas un véhicule à moteur personnel dès l'âge requis. Cela se confirme dans les statistiques puisque, plus les jeunes vieillissent dans cette ville, moins ils sont nombreux, contrairement aux grandes villes urbaines de l'agglomération. Christopher met à jour la problématique de ces jeunes isolés du bassin économique : « *Quand on habite un patelin, on investit dans son véhicule. Être mobile pour pouvoir être ailleurs, offre un horizon salutaire.* »²¹⁷ Ce qui n'est pas le cas de nombreux jeunes, ne possédant pas leur propre véhicule individuel.

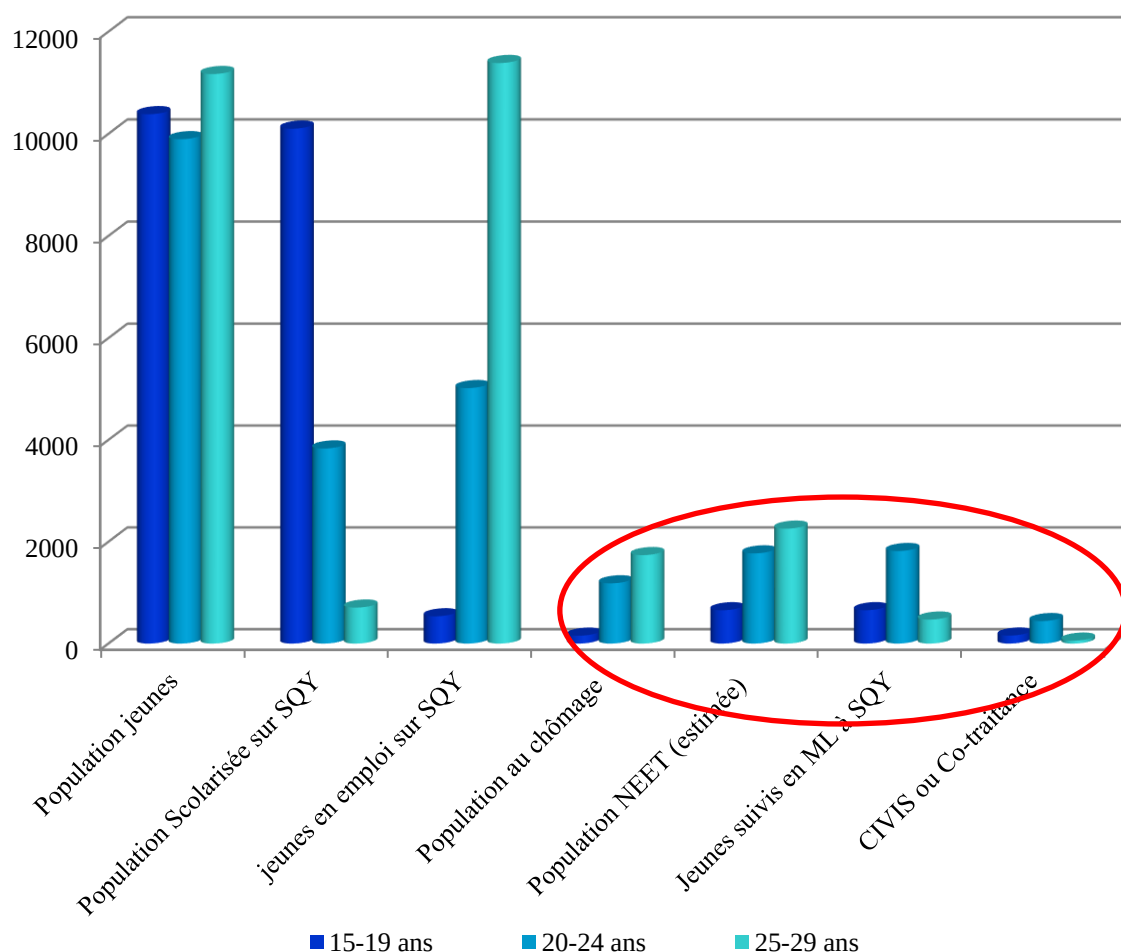
Avant de conclure cette présentation de l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, nous proposons un graphique significatif qui permet de se faire une idée de l'activité des jeunes, et particulièrement de ceux qui sont en difficulté d'insertions. Graphique construit avec les données de l'INSEE, de l'observatoire de SQY, du Pôle emploi et de la Mission locale. Sa lecture mérite quelques éclaircissements avant analyse. Nous remarquons que si l'on additionne, sur le territoire de SQY, la population scolarisée, en emploi, au chômage et les NEET, la somme est supérieure à la « Population jeunes ». L'explication est simple, d'une part, nous ne disposons pas de chiffres comptant uniquement les scolaires et les salariés habitants sur le territoire de SQY. Et d'autre part, disposant d'une université et d'un tissu économique dynamique, l'agglomération accueille de nombreux étudiants et salariés qui habitent à l'extérieur de l'agglomération et viennent y étudier ou travailler la journée. Concernant la population au chômage nous avons choisi la catégorie A des

²¹⁶ Illustration pages 353 et 356 de la thèse.

²¹⁷ Laurent Decotte. (31 octobre 2007). *Rencontre avec la jeunesse invisible*. Récupéré le 27 février 2015 du site : Endireplus@lavoixdunord.fr

inscrits cherchant un emploi. Nous avons été obligée d'estimer la population des NEET, en appliquant le taux national, à la population des jeunes de l'agglomération, ne disposant pas de statistiques par ville.

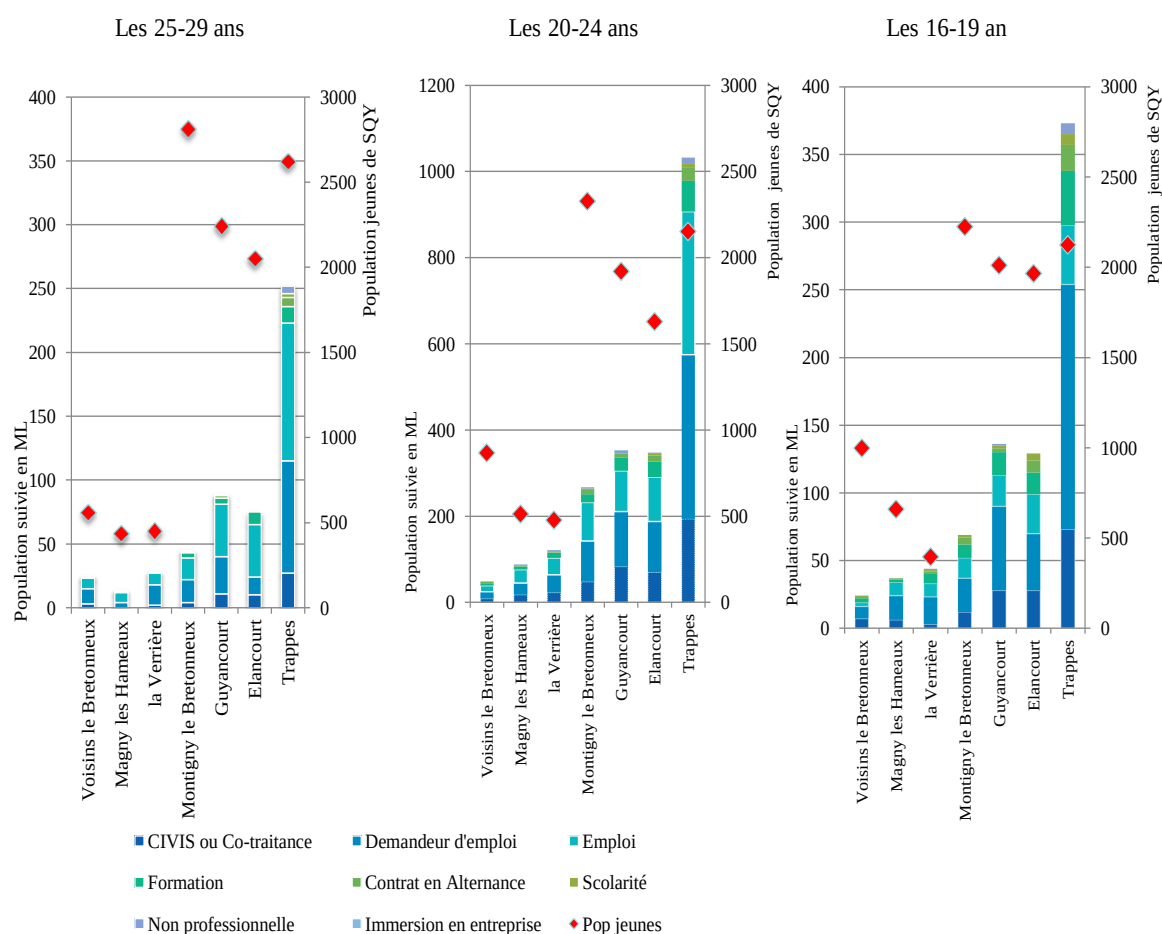
Graphique 3-11 : Le statut des jeunes sur l'agglomération de SQY par âge



Cependant, avec toutes les précautions citées, ces projections nous permettent de poser l'hypothèse suivante : le nombre de jeunes 25-29 ans suivis en Mission locale est largement inférieur au nombre de jeunes chômeurs et/ou considérés comme NEET, ce qui semble cohérent puisqu'il n'existe plus aucune politique publique de suivi spécifique dès le vingt-sixième anniversaire, contrairement aux 15-25 ans (espaces d'accueil et dispositifs). En conséquence, presque un quart des 25-29 ans NEET n'est pas inscrit au chômage, notamment par découragement, ce qui correspond vraisemblablement aux invisibles. Et quand nous observons le taux de jeunes inscrits en Mission locale bénéficiant d'un CIVIS ou d'une cotraitance avec Pôle emploi, nous constatons que l'offre est largement inférieure aux besoins, ce qui est vrai pour les 15-19 ans et les 20-24 ans, est criant pour les 25-29 ans, toujours pour les mêmes raisons.

Nous proposons de nous intéresser à la déclinaison des statuts des jeunes fréquentant la Mission locale pour chacune des villes de l'agglomération.

Graphique 3-12 : Statut des jeunes suivis en Mission locale à SQY



Ce graphique nous montre que les jeunes issus des ZUS – particulièrement Trappes et La Verrière mais également Guyancourt en proportion moindre – sont plus nombreux à fréquenter les Missions locales et à être suivis en CIVIS. Ils sont également plus nombreux à être demandeurs d'emploi et moins nombreux proportionnellement à être en emploi, ce qui confirme les taux de chômage plus élevés en ZUS. Mais là où les jeunes ne devraient plus fréquenter les Missions locales après 25 ans, ils sont encore nombreux à le faire. Nous pouvons remarquer que la formation et les contrats en alternance sont très peu utilisés par les usagers, ce qui corrobore la déficience dénoncée par les acteurs de l'insertion sur l'agglomération.

Pourquoi tous les jeunes concernés par l'inactivité ne pouvaient bénéficier en 2012 d'un CIVIS ? Ces constats nous permettent de poser une nouvelle question, le nombre de places offertes aux jeunes est-il suffisant et adapté à leurs besoins réels ? Nous proposons un inventaire des structures travaillant avec la jeunesse pour tenter d'y répondre.

2. Inventaire des structures travaillant pour la jeunesse

Lorsque le constat d'un indice jeunesse très élevé (2,5) est fait, il est nécessaire de connaître l'état du territoire en matière d'offre et de résultats pour ne pas passer à côté des difficultés d'un public nombreux et divers. Nous avons imaginé réaliser un inventaire des structures en partant d'une

typologie de l'offre, structure, types d'actions, nature des solutions, outils, partenariats, financement, gouvernance, niveau d'impulsion et résultats²¹⁸ qui nous a permis de construire un premier questionnaire à destination des responsables de structures travaillant avec la jeunesse sur l'agglomération²¹⁹. Avec l'accord du président de l'agglomération et du vice-président à la jeunesse et aux sports, les directeur(trice)s des services Politique de la Ville, Vie associative et de l'observatoire nous ont donné accès aux données territoriales. Au début de notre recherche, nous pensions pouvoir réaliser un inventaire assorti d'un diagnostic financier, structurel, fonctionnel et pédagogique de toutes les structures enquêtées sur le territoire. Nous estimions qu'il était important que les partenariats et les coordinations apparaissent pour mesurer les interrelations. C'est un travail que nous aurions pu finaliser si nous avions disposé de plus de temps et de moyens. Nous sommes convaincue que c'est par ce travail précis et exhaustif d'analyse des solutions que nous pourrions dégager l'efficacité réciproque et complémentaire des structures. Néanmoins, avant de réaliser ce travail d'enquête, il nous fallait réaliser un inventaire de ces structures et dispositifs. Et plus nous avançons dans ce travail, plus la liste s'allongeait considérablement et plus nous voyions les limites des moyens d'investigation pressentis au départ.

Notre méthodologie de recherche pour cette partie de l'étude a donc évolué dans le temps, nous n'avons pas pu aller aussi loin que nous l'avions imaginé. Nous avons donc procédé à un inventaire – qui se veut exhaustif – de l'ensemble des structures travaillant avec les jeunes sur le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines. Nous sommes partie de la liste des associations de l'agglomération extraite de la base de données du pôle associations de Saint Quentin. La requête considérait les associations dans les domaines de l'éducation, de la santé, du logement, de l'emploi, de la formation, des loisirs (spécifiques jeunes), de l'insertion, parce que les politiques publiques s'appuient souvent sur des structures associatives subventionnées pour remplir des missions de service public. Le fichier comportait les noms des structures, les coordonnées, les noms des responsables, les domaines d'exercice. Nous avons également obtenu un fichier des financements de l'agglomération vers ces structures. Ces documents sont publics et nous ont été très facilement communiqués par les services, contrairement à d'autres territoires, pour lesquels nous n'avons obtenu aucun renseignement, villes et Conseil général (devenu le Conseil départemental depuis). Le fichier des structures comprenait plus de mille structures, il nous a servi de base pour démarrer l'inventaire. Nous l'avons nettoyé du « bruit » et avons vérifié sur Internet l'ensemble des informations recueillies auprès de la préfecture et des sites existants. Il est resté dans un premier temps plus de cinq-cents structures. Le fichier restant n'était pas exhaustif puisque nous ne disposions que des structures associatives.

Nous avons donc étudié les plaquettes de présentation des sept communes et celle de l'agglomération. Nous y avons trouvé des informations communes, mais également des informations manquantes sur les établissements secondaires, les universités, l'offre communale. Nous sommes arrivée à plus de sept-cents lignes. Cependant nous n'étions toujours pas satisfaite du résultat, nous avons été chercher les informations complémentaires sur l'annuaire postal, puis sur l'annuaire des CFA de la région, sur l'annuaire académique des établissements secondaires et supérieurs puis sur les sites des sept villes. Enfin au bout de plusieurs semaines voire mois de collecte d'informations, nous sommes parvenue à constituer un inventaire qui nous semblait exhaustif. Ce foisonnement d'informations était impressionnant, mais incroyablement déroutant. Que faire avec toutes ces lignes renseignées ? Nous avons réalisé qu'il n'était pas pensable de

²¹⁸ Illustration page 357 de la thèse.

²¹⁹ Illustration page 360 de la thèse.

présenter ces informations les unes à la suite des autres sans les ordonner. Oui mais quel ordre appliquer ? Nous avons cherché des correspondances, des cohérences en nous posant la question du domaine de compétence de l'offre de chaque structure. Cinq grandes catégories sont apparues, que nous avons ensuite déclinées en vingt-et-une sous classes. La lecture des résultats apparaissait de plus en plus nettement.

Une fois réalisée la répartition des informations dans ce que nous avons nommé un « Agenda social de la jeunesse », et pour être certaine de la justesse de notre travail, nous avons contacté le service jeunesse de chacune des sept villes et avons demandé à confronter notre liste avec les responsables des services concernés. Cinq communes ont joué le jeu et nous ont accordé un rendez-vous d'une heure réparti en deux moments : contrôle de la liste et entretien sur notre enquête. La confrontation des listes nous a permis d'éliminer quelques structures qui n'avaient plus cours et d'en rajouter quelques-unes oubliées, mais à la marge. Les rendez-vous ont été étalés sur deux mois afin de nous adapter aux disponibilités de nos correspondants. Quand nous avons vu l'ampleur des résultats et le temps consacré à la préparation de cet inventaire, nous avons abandonné l'idée de l'enquête qualitative et quantitative auprès de tous les acteurs, nous n'avions pas la capacité de la réaliser, ne disposant pas de tous les mails ni de toutes les adresses, et le coût en temps et en argent aurait été trop important.

Il nous restait le brainstorming organisé en partenariat avec l'agglomération. Nous avons convenu d'une date, fin juin 2014 sur une demi-journée, organisée en deux temps. Une première partie où nous avons présenté les résultats de notre enquête et une deuxième où nous avons discuté ces résultats. Même si nous avons abandonné l'inventaire pointant uniquement les structures d'insertion, nous avons invité les responsables des structures les plus représentatives de notre public en déshérence, la Mission locale, un club de prévention spécialisée, un centre d'insertion et de formation, les services de l'agglomération concernés par le sujet, l'école de la seconde chance, une structure d'accueil et d'écoute des jeunes et quelques structures d'accompagnement. Le débat fut rude car les résultats de l'étude ont déconcerté les professionnels. Mais plusieurs idées sont ressorties : ils convenaient de mieux travailler ensemble, de réfléchir à l'adaptation du nombre de places à la mesure de la demande, de la nécessité de repenser l'offre en regard du manque de réponses à certains besoins des jeunes. L'agglomération est apparue comme une mesure juste pour élaborer une politique publique de « jeunesse » répondant à l'ensemble des besoins des jeunes. Nos résultats le confirment ci-après.

Nous avons envisagé de prolonger ce travail en organisant une nouvelle réunion avec cette fois les responsables politiques de l'agglomération et des villes concernées, qui pourrait déboucher sur des assises de la jeunesse. C'est un travail de longue haleine, qui pourrait servir à l'élaboration du nouveau plan de ville de l'agglomération. Nous proposons une analyse des résultats pour montrer les limites d'une telle offre en l'état.

3. Spécificité des structures travaillant avec la jeunesse

Ces structures sont publiques, parapubliques ou privées – relevant de l'ESS²²⁰ ou de l'économie réelle – avec ou sans délégation de service public. La lecture des résultats est complexe pour une personne avisée, alors qu'en est-il pour le jeune ou sa famille ? Une offre pourra être gratuite avec ou sans droit d'admission quand une autre offre, « habillée » de la même façon, pourra être payante

²²⁰ ESS : Economie Sociale et Solidaire.

à des tarifs parfois exorbitants pour des familles dans la détresse, qui devront faire le choix entre payer des dépenses nécessaires à la vie quotidienne, et payer des frais d'éducation aux enfants. Les choix sont dramatiques à faire, sacrifier l'avenir de son enfant ou manger correctement, se loger correctement. Beaucoup choisissent de miser sur l'avenir de leur enfant plutôt que sur leur présent, même si les résultats de ce pari sont hypothétiques. C'est une réalité qu'il convient de ne pas oublier.

Quand les organismes publics n'ont pas les moyens de mettre en œuvre certaines actions, elles font appel à des structures parapubliques ou privées. Pendant très longtemps, ces actions furent confiées principalement à des associations qui se sont spécialisées et professionnalisées. L'éducation populaire était à la pointe de l'action éducative et sociale et y a pris une grande place, un certain nombre de leurs créations d'activités éducatives ont été intégrées au sein de la politique publique (les classes et ateliers relais, la médiation école-famille, la prévention spécialisée...). Mais les associations (loi de 1901) ont laissé petit à petit leur place au privé à but lucratif. En effet, « les contraintes liées au statut d'association, notamment en matière de publicité, ont engendrées la création de « sociétés-écrans » qui assurent la diffusion et la commercialisation des offres d'éducation sur le marché ou, inversement, la création d'une association en complément de la société commerciale existante. (...) » (Jean-Michel Leterrier, 2001). Pour bien comprendre la situation, nous devons définir les contours de l'éducation populaire :

C'est un courant de pensée qui cherche principalement à promouvoir, en dehors des structures traditionnelles d'enseignement et des systèmes éducatifs institutionnels, une éducation visant l'amélioration du système social. Depuis le XVIII^e siècle occidental, ce courant d'idées traverse de nombreux et divers mouvements qui militent plus largement pour le développement individuel des personnes et le développement social communautaire (dans un quartier, une ville ou un groupe d'appartenance, religion, origine géographique, lieu d'habitation, etc.) afin de permettre à chacun de s'épanouir et de trouver une place dans la société.

Ce type d'éducation s'est développé en parallèle à l'éducation initiale puis à la formation professionnelle et enfin à la formation tout au long de la vie, mais également avec l'arrivée du champ social, dans les politiques publiques nationales et territoriales. Elle a pris son essor en 1901 avec la loi de libre association qui a vu fleurir de très nombreuses associations. « En France, tout au long du 20^e siècle, l'éducation populaire s'est d'abord organisée autour de trois grands courants idéologiques : le christianisme social, dont la dimension intellectuelle est illustrée notamment par le personnalisme autour de la revue *Esprit*, les mouvements laïques, dont la Ligue de l'enseignement, Les Francas, les Céméas, etc. et enfin le mouvement ouvrier. » L'éducation populaire est souvent définie comme complémentaire de l'enseignement formel²²¹ et/ou de l'école.

C'est une éducation qui dit reconnaître à chacun la volonté et la capacité de progresser et de se développer, à tous les âges de la vie. Elle ne se limite pas à la diffusion de la culture académique, elle reconnaît aussi la culture dite populaire (culture ouvrière, des paysans, de la banlieue, etc.). Elle s'intéresse à l'art, aux sciences, aux techniques, aux sports, aux activités ludiques, à la philosophie, à la politique. Cette éducation est perçue comme l'occasion de développer les

²²¹ Définition de la mission du CEDEFOP : « L'apprentissage formel est celui qui est dispensé dans un contexte organisé et structuré, et qui est explicitement désigné comme apprentissage. L'apprentissage formel est intentionnel de la part de l'apprenant ; il débouche généralement sur la validation et la certification. A ne pas confondre avec l'apprentissage informel qui découle des activités de la vie quotidienne liées au travail, à la famille ou aux loisirs. Il n'est ni organisé ni structuré. L'apprentissage informel possède la plupart du temps un caractère non intentionnel de la part de l'apprenant. Ou avec l'apprentissage non-formel qui est intégré dans des activités planifiées qui ne sont pas explicitement désignées comme activités d'apprentissage mais qui comportent un important élément d'apprentissage. L'apprentissage non-formel est intentionnel de la part de l'apprenant. » Récupéré le 20 juillet sur le site : <http://www.oce.uqam.ca/article/apprentissage-formel-informel-non-formel-des-notions-difficiles-a-utiliser-pourquoi/>

capacités de chacun à vivre ensemble, à confronter ses idées, à partager une vie de groupe, à s'exprimer en public, à écouter, etc. Pour certains, l'éducation populaire se différencie de l'animation sociale et culturelle sur les aspects suivants :

- L'animation est une des branches du tiers secteur, employeur de nombreux animateurs socioculturels, [quand] l'éducation populaire est un mouvement social essentiellement composé de militants bénévoles ayant une vision politique de leur mission ;
- L'animation par sa professionnalisation même, en devenant un travail social, est plus centrée sur la gestion d'équipements et de dispositifs d'accompagnement et d'insertion. Il lui est difficile d'avoir un projet politique qui soit contre celui de ses financeurs, les collectivités territoriales et l'État ;
- Suivant une tendance du XX^e siècle, l'éducation populaire est également devenue un secteur marchand, où les acteurs historiques (des associations, mais aussi les sociétés idoines qu'elles ont créées) font désormais face à de nouvelles sociétés spécialisées. La rentabilité pouvant prendre alors le pas sur les objectifs éducatifs. (Jean-Michel Leterrier, 2001)

Il est nécessaire de compléter cette définition par l'histoire récente confirmant cette présentation. En effet, nombre de ces nouvelles structures sont nées dans les trente dernières années. Au début, elles étaient principalement issues de l'éducation populaire, leurs dirigeants embrassant les valeurs de la République. Cependant, depuis plusieurs années – début du 21^e siècle – nous avons vu fleurir des structures entièrement privées, travaillant pour le social et l'insertion, avec la même « enveloppe », mais régies par des règles internes ne répondant plus aux mêmes valeurs intransigeantes de liberté (choix pour les publics), d'égalité (d'accès), de fraternité et de laïcité. La manne financière de ce pan de l'action sociale a ouvert la boîte de pandore. Le phénomène de création de ces nombreuses structures – très diverses quant à leurs motivations – entraîne un foisonnement d'initiatives avec des logiques très différentes et de fait, des résultats inégaux et insatisfaisants face à la situation sociale, et particulièrement celle des jeunes en déshérence.

Fort de ces précisions, nous pouvons réaliser une typologie conceptuelle et l'analyser, puis dégager des perspectives et faire des propositions de « modernisation » du champ éducatif et social. S'appuyant sur l'analyse des chiffres et des politiques publiques de l'agglomération, cette étude peut être une aide précieuse pour les élus politiques en charge d'organiser l'accompagnement des jeunes pendant cette période délicate de leur prise d'autonomie.

4. Un inventaire de l'offre au prisme de notre « Agenda social de la jeunesse »

À force de collecter des données ministérielles, européennes (EUROSTAT), de l'INSEE et de l'observatoire de l'agglomération, nous avons remarqué des récurrences dans les différents indicateurs. Devant la multitude de ces données nécessaires à notre étude, il nous a fallu, à un moment donné, les classer pour ne pas nous y perdre, et puis une certaine logique est apparue : il ne fallait pas « saucissonner » le temps long du jeune mais travailler sur la globalité de ses besoins, sans exclusive. Au fur et à mesure, nous avons construit cet « Agenda social de la jeunesse »²²² sous la forme de 21 items – à l'image symbolique de l'Agenda 21 – répartis en cinq grandes catégories, balayant l'ensemble des intérêts des jeunes et validé par des jeunes et une jeune femme responsable d'un Bureau d'information jeunesse (BIJ). La critérisation des structures et actions de l'inventaire

²²² Voir sur le site : <http://www.defi-metiers.fr/publications/franciliens-ndeg10> page 4.

répond à une logique globale, cependant certaines structures remplissent des missions relevant de plusieurs champs, nous avons choisi pour chacune d'elles le champ d'activité principal pour éviter au mieux les doublons et ne pas fausser les résultats. Le tableau qui est présenté ci-après tient compte de cette règle.

4.1 Typologie des structures classées dans l'Agenda social

Nous proposons un tableau présentant le nombre de structures et dispositifs classés selon notre « Agenda social de la jeunesse », issu de l'inventaire réalisé à SQY. Le tableau suivant est la synthèse chiffrée d'un tableau Excel recueillant l'ensemble des données récoltées (plus de 800 lignes)²²³. Nous avons rajouté dans les sept tableaux initiaux – pour chaque ville – un champ spécifique (0/1) qui a permis de réaliser ce tableau de synthèse en utilisant les calculs automatisés du logiciel Excell. Nous l'avons décliné par ville, avec un champ « agglo SQY » qui est le fruit de l'addition des données de toutes les villes et un champ « hors agglo » nécessaire à la compréhension des résultats car les jeunes du territoire de SQY fréquentent aussi des structures extérieures, inexistantes ou sous-dimensionnées *in situ*. Les résultats de cet inventaire sont frappants. Nous comptons 684 structures publiques, parapubliques ou privées travaillant avec les jeunes habitants l'agglomération, 802 en ajoutant les communes limitrophes recevant des jeunes de l'agglomération dans leurs structures. Seulement 20 % sont consacrées à l'emploi, la prévention, l'insertion, l'information, l'orientation et la formation – 29 % si nous supprimons le sport, la culture et les activités diverses qui peuvent fausser l'analyse. Ce tableau nous renseigne sur la répartition des structures ou actions dans les villes de l'agglomération.

Nous remarquons que tous les critères sont renseignés dans la colonne de Saint-Quentin-en-Yvelines, alors que plusieurs ne le sont pas (= 0) lorsque l'on s'intéresse aux colonnes des villes, ce qui vérifie notre hypothèse quant à l'intérêt de choisir l'échelle d'une agglomération comme mesure du phénomène. En effet, l'agglomération propose une offre complète de structures et d'actions vers les jeunes, touchant à l'ensemble de leurs intérêts. Cependant ce tableau d'inventaire ne permet pas de vérifier que ces structures ont la capacité requise à répondre à la totalité des demandes de tous les jeunes du territoire.

Sans enquête précise sur le nombre de jeunes en demande ni sur les places disponibles dans chaque structure, nous ne pouvons savoir si l'offre est en relation avec les besoins réels. Nous avons tenté de chiffrer les grandes masses dans les pages précédentes, postulant de la disproportion entre l'offre insuffisante face à la demande de plus en plus importante, notamment concernant la formation professionnelle. Mais c'est lors de nos entretiens avec les responsables que nous avons obtenu les éléments nous permettant véritablement de faire apparaître les dysfonctionnements et les manques. Cela corrobore les résultats du graphique concernant le statut des jeunes par âge à SQY. Néanmoins il est nécessaire de regarder le nombre de structures proposant de l'accompagnement scolaire, nous pouvons nous interroger sur leur efficacité et le nombre de jeunes touchés par l'offre au vu des résultats.

²²³ Pour exemple, nous avons mis l'inventaire de deux villes page 682 de l'annexe de la thèse.

Tableau 3-13 : Inventaire des structures et actions jeunesse à SQY

Saint-Quentin-en-Yvelines : un inventaire des structures et actions jeunesse 19

Ville de l'agglo	Elancourt	Guyancourt	La Verrière	Magny les Hameaux	Montigny le Bretonneux	Trappes	Voisin le Bretonneux	Agglo SQY	Taux d'offre pour 1000	Hors agglo	Total
Nombre d'habitants	26829	27966	5993	9027	33337	29380	11730	144262	1000		
Education-Formation avec sport & culture	60	86	12	22	107	63	47	397	0,21	45	442
Education-Formation sans sport & culture	25	49	7	9	41	33	20	184	0,13	33	217
1/ Formation Initiale	3	5	0	1	9	6	2	26	0,18	10	36
2/ Formation Professionnelle continue	1	1	2	0	11	6	1	22	0,15	9	31
3/ Formation supérieure	2	12	0	0	1	2	0	17	0,12	5	22
4/ Formation aux NTIC et à l'anglais	1	2	1	0	2	1	3	10	0,07	0	10
5/ Formation au permis de conduire et info	1	0	0	0	1	0	2	4	0,03	1	5
6/ Seconde chance et insertion pro	5	1	0	1	2	4	0	13	0,09	0	13
7a/ Accompagnement scolaire	10	9	2	2	8	9	6	46	0,32	3	49
7b/ Accompagnement scolaire - Association de parents	2	5	1	3	4	2	4	21	0,15	0	21
7c/ Accompagnement scolaire - Association de Jeunes	0	13	1	2	2	2	1	21	0,15	4	25
7d/ Accompagnement scolaire – Médiation	0	1	0	0	1	1	1	4	0,03	1	5
8/ Culture	11	13	3	4	15	8	5	59	0,41	0	59
9a/ Sport	20	22	2	7	47	20	20	138	0,96	12	150
9b/ Activités	4	2	0	2	4	2	2	16	0,11	0	16
Information-Orientation	3	6	2	2	4	6	2	25	0,09	5	30
10/ Bibliothèque et Centre de documentation	1	3	1	1	1	2	1	10	0,07	0	10
11/ Information et orientation	2	3	1	1	3	4	1	15	0,10	5	20
Prévention-Insertion	6	6	3	3	13	9	3	43	0,15	6	49
12/ Insertion et accompagnement	1	1	0	1	0	1	1	5	0,03	0	5
13/ Prévention, urgence et solidarité	5	5	3	2	13	8	2	38	0,26	6	44
Emploi et accompagnement	7	7	2	5	31	15	3	70	0,12	6	76
14a/ Emploi - Accompagnement chômage – Interim	6	4	1	3	24	10	2	50	0,35	0	50
14b/ Emploi - Insertion par l'économie	0	1	1	2	0	3	0	7	0,05	2	9
14c/ Emploi - Aide à la création d'entreprise	0	0	0	0	6	0	0	6	0,04	4	10
15/ Mobilité	1	2	0	0	1	2	1	7	0,05	0	7
Vie Quotidienne	19	29	13	11	28	40	9	149	0,17	56	205
16/ Transport	2	1	2	1	3	3	1	13	0,09	5	18
17/ Logement	7	8	1	1	8	7	1	33	0,23	24	57
18/ Santé	5	8	4	4	7	20	1	49	0,34	25	74
19/ Citoyenneté	2	1	0	1	3	1	2	10	0,07	1	11
20/ Droit	1	1	0	0	2	1	1	6	0,04	1	7
21/ Espace d'accueil familles et Jeunes	2	10	6	4	5	8	3	38	0,26	0	38
Total par ville avec sport & culture	95	134	32	43	183	133	64	684	0,18	118	802
Total par ville sans sport & culture	60	97	27	30	117	103	37	471	0,14	106	577

Observons la situation de l'éducation initiale qui est censée proposer une offre correspondant à l'intégralité de la demande, étant donné la loi d'obligation scolaire. En effet, l'Éducation nationale se doit de mailler tous les territoires, de mettre en relation un nombre suffisant d'établissements et de professeurs pour satisfaire aux besoins de tous les élèves et de répondre à toutes les situations. Cette offre de lieux d'accueil correspondant à un taux de 0.18/1000 habitants.

Faisons le même exercice en calculant cette fois-ci la moyenne pour les cinq grands blocs sans prendre en compte les activités sportives et culturelles qui faussent les calculs. Nous obtenons le tableau suivant :

Tableau 3-14 : Taux de présence des structures sur le territoire de SQY ²²⁴

Education initiale/1000 habitants	0.18
Education-Formation/1000 habitants	0.13
Information-Orientation/1000 habitants	0.09
Prévention-Insertion/1000 habitants	0.15
Emploi/1000 habitants	0.12
Vie Quotidienne/1000 habitants	0.17
Taux moyen/1000 h. (sans activités sportives et culturelles)	0.14

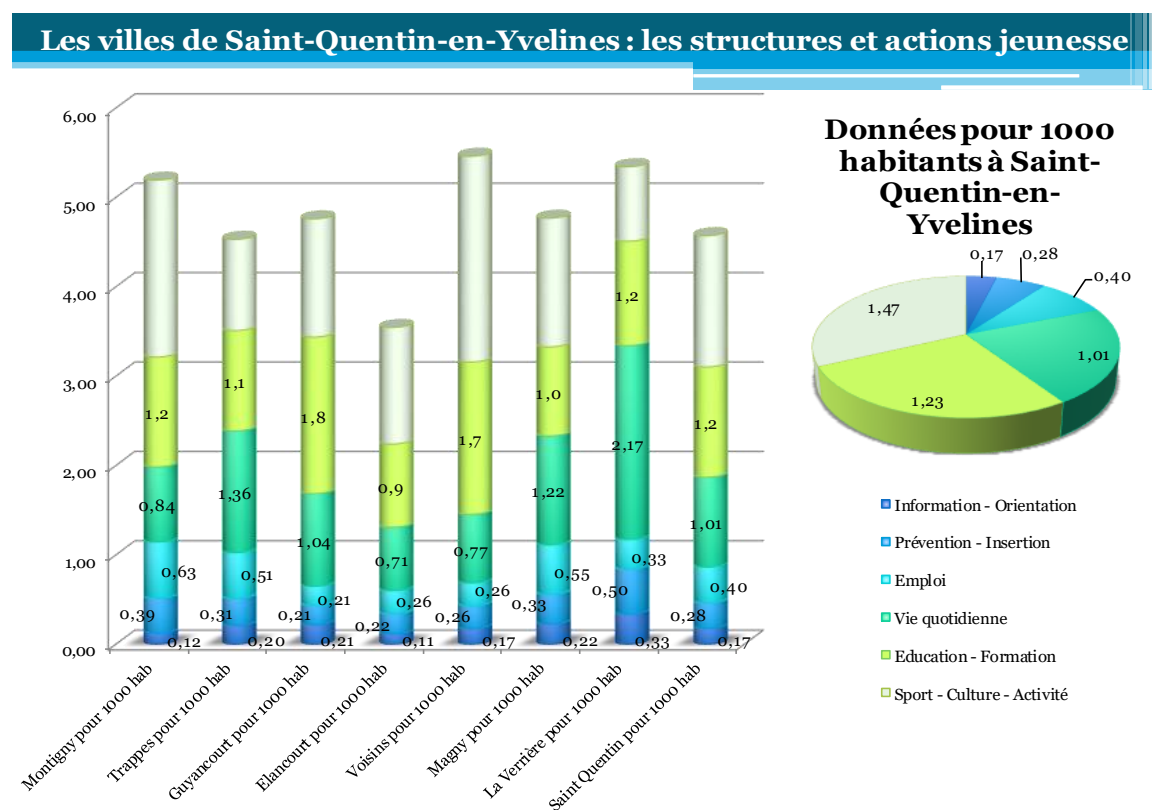
Nous fixons le taux d'offre d'éducation initiale comme la référence à 0.18 pour mille habitants, celui-ci devient le taux étalon. Nous constatons qu'aucun des blocs n'obtient, à lui seul, cette valeur. C'est vrai pour l'emploi, mais c'est vrai également pour la formation professionnelle, pour l'accompagnement par les Missions locales, etc. Et pourtant, comme dit précédemment, nos chiffres ne font pas état de la notion de capacité d'accueil, or nous savons que les établissements secondaires ont une capacité d'accueil moyenne de 500 élèves. Il est extrêmement rare de voir des structures qui accueillent autant de bénéficiaires, sauf en ce qui concerne les Pôles emploi (3075 15-29 ans inscrits en 2012) répartis sur quatre sites faisant une moyenne de 770 jeunes inscrits par site de Pôle emploi, et les Missions locales (2943 inscrits à SQY dont 1345 demandeurs d'emploi et 655 CIVIS en 2012) répartis sur quatre sites, faisant une moyenne de 740 jeunes inscrits par site en Mission locale. En ce qui concerne la rubrique information-orientation, nous aurions pu rajouter les sites dédiés tels celui proposé par la Région Ile-de-France le site <http://www.lesmetiers.net/>, celui de l'ONISEP dépendant de l'Éducation nationale <http://www.onisep.fr/> ou celui du CIDJ dédié à la jeunesse, sous la responsabilité du ministère Jeunesse et Sports : <http://www.cidj.com/> ; mais nous n'avons pas de statistiques mesurant le nombre de visiteurs par ville. Une analyse plus fine des résultats de l'inventaire s'impose.

4.2 Quelle efficacité des politiques publiques locales de « jeunesse » ?

Nous présentons dans ce graphique, une répartition des structures par grande catégories au niveau de l'agglomération et de chacune des villes la composant. L'agenda social a permis de critériser les données suivant une logique à la fois temporelle et de continuité des actions et du service public, centrée sur les besoins du jeune. Nous avons regroupé les structures et actions en six rubriques bien distinctes, sortant légèrement de la structuration de l'agenda social qui n'en comprenait que cinq. En effet, vu les résultats, nous avons sorti la rubrique « Sport-Culture-Activité » de « Éducation-Formation » pour une meilleure lecture et plus d'objectivité et nous nous attachons uniquement aux communes de SQY. Observons la partie qui mène à l'emploi « Information-Orientation », « Prévention-Insertion » et « Emploi » 19 % en bleu, celle qui favorise la « Vie quotidienne » 22 % en vert et celle qui prépare à l'emploi « Éducation-Formation » 27 % en jaune. Ne pas se méprendre, la formation professionnelle continue y est incluse mais représente une part inférieure en nombre de structure à celle de l'offre de formation initiale, et nettement inférieure en capacité d'accueil. Reste la partie « Sport-Culture-Activité » 32 % en blanc.

²²⁴ Sources : Inventaire des structures travaillant avec la jeunesse à SQY. Calcul de l'auteur. Les schémas suivants sont issus des mêmes sources.

Graphique 3-15 : Taux de structures et actions jeunesse à SQY



Claire Bernot-Caboche - Les « invisibles »

Si nous descendons à l'infra, nous remarquons que La Verrière et Voisins, deux petites villes, rassemblent le plus de structures travaillant avec les jeunes sur leur territoire. Cependant, la répartition des thématiques mises en avant, est différente. En effet, La Verrière se distingue dans le domaine de la vie quotidienne (santé, logement...), à l'image de Trappes, en moindre proportion. Et Voisins brille dans celui de l'éducation, avec de nombreux dispositifs d'aide aux jeunes. La Verrière est également une ville qui possède plusieurs dispositifs en matière de prévention-insertion et d'information-orientation. Montigny, Trappes et Magny possèdent une offre plus importante en matière d'emploi, toute proportion gardée. D'une manière générale, là où il faudrait plus d'aide à l'insertion et à l'emploi, nous faisons le constat du déficit de structures. Au-delà de ces considérations, la question résiduelle est, le nombre de place est-il suffisamment important pour accueillir tous les jeunes le nécessitant ? Nous verrons que tel n'est pas le cas.

4.3 Quelle lisibilité de l'offre pour les jeunes, les familles, les acteurs, les élus ?

Nous allons voir que l'illisibilité de l'offre sur le territoire rajoute de la confusion pour les jeunes et leurs familles. Aujourd'hui l'offre est très diverse et très hétérogène quant à son statut : privé (entreprise et association), public, parapublic à délégation de service public... C'est compliqué de faire la différence, *a priori*, pour le jeune et sa famille. Le choix n'est pas anodin, car il déterminera le coût du service pour les familles. Cela engendre notamment des frustrations quant à la pratique de nombreuses activités ou de l'accès à certaines formations...

Outre cette partie de l'étude, ce qui ressort des entretiens avec les jeunes en difficulté est que les jeunes et les familles ont une plus grande envie d'autonomie, ils ont « *besoin de comprendre pour*

choisir »²²⁵, ils n'ont « *plus envie qu'on leur impose une voie* », « *qu'on les mette dans des cases* ». Ils n'ont plus confiance dans l'institution, ils ne savent pas faire la différence entre l'offre publique et l'offre privée. Nous avons fait l'expérience dans un salon de l'emploi, en proposant un document pédagogique unique réalisé dans le cadre syndical, contenant toutes les questions qu'un jeune se pose entre 15 et 29 ans, et leur permettant de s'orienter eux-mêmes vers la réponse adaptée à leur situation et à leurs envies. Leurs réactions étaient unanimes : « *enfin un document fait pour nous, pour qu'on puisse choisir* ». Certains n'osaient plus aller au stand de la Mission locale ou de Pôle emploi car ils avaient l'impression qu'on les dépossédait de leur vie. Les acteurs sociaux voulaient leur imposer des voies dont ils ne voulaient pas, sous des prétextes qui ne leur convenaient pas. La confiance était rompue. Si le jeune est sur la « voie royale », ce n'est pas un problème pour lui, il trouvera de lui-même son chemin, bénéficiant parfois d'aide familiale ou de réseau mais s'il est sur une voie détournée, avec des portes qui se ferment plutôt qu'elles ne s'ouvrent, il aura toutes les difficultés à se repérer dans ce dédale de l'offre de formation, d'insertion, d'emploi ou d'accompagnement. La question est comment remettre de la confiance dans les relations entre les acteurs de terrain, le jeune et sa famille ?

4.4 Quelle visibilité des structures sur le territoire

En France, nous avons une organisation territoriale relevant plus du millefeuille que d'une réelle cohérence. Les élus et les acteurs le disent régulièrement. Pourtant ces mêmes élus et ces mêmes acteurs n'ont de cesse que de faire connaître individuellement leur offre, chacun pour soi, en réalisant une plaquette individuelle de présentation. C'est bien, ils se font plaisir, chaque commune et chaque acteur possède sa plaquette et son site de présentation. Les acteurs « *vendent* » leurs « *produits* » pour être les plus attractifs vers les bénéficiaires mais surtout vers les financeurs et les élus territoriaux, pour être reconduits, notamment, lors d'un prochain appel d'offre. Nous caricaturons à peine la situation, des acteurs le dénoncent régulièrement car ils craignent la baisse ou la suppression de leurs subventions s'ils ne font pas de « *lobbying* », et cela a été dit également par les jeunes à plusieurs reprises lors de nos entretiens. Cependant cela perdure. Pour dépasser ce simple constat, toutes les communes ne classent pas de la même manière les informations, rajoutant de l'illisibilité à l'information produite. Certaines ne possèdent même pas de rubrique jeunesse, d'autres fusionnent famille, éducation et jeunesse, etc. Cela alimente la confusion. De plus il faut avoir en sa possession les sept plaquettes des sept communes plus celle de l'agglomération pour obtenir une vision qui se voudrait globale de l'offre de proximité, mais qui n'est pourtant que partielle. Cette lecture est infaisable pour beaucoup de familles et de plus chronophage, sans être certain, par ailleurs, de trouver la bonne réponse.

Mais au-delà de ces aspects matériels, les collectivités locales et territoriales feraient une économie non négligeable sur le plan éditorial (coût du papier, de l'impression, de la réalisation...) en mutualisant leurs informations et leurs publications. Ne serait-il pas possible de centraliser ces données à l'agglomération, dans une plaquette unique destinée aux jeunes et organisée selon le même principe, et pourquoi pas sur le modèle de notre « Agenda social de la jeunesse » ? Cette visibilité unique des structures sur un document commun ne remplacerait pas un guichet unique mais permettrait de remplir ce besoin d'autonomie des jeunes et de leurs familles, dans le cadre d'une recherche d'information ou d'orientation, et de dispositifs d'accès à l'accompagnement, l'emploi, l'insertion ou la formation et autres activités. Cela pourrait être sous la forme papier mais

²²⁵ Entretiens informels avec des jeunes de l'agglomération fréquentant la Cité des métiers.

également sous la forme d'un site dédié à la jeunesse, accessible des sites Internet de chaque ville par un simple « clic », ainsi que de celui de l'agglomération.

4.5 Quel maillage du territoire (besoin/offre)

Lorsque l'on parle du maillage d'un territoire, cela implique de porter un regard global sur le problème. Cela nécessite de penser l'offre en fonction de l'ensemble des besoins des jeunes et non pas en fonction de l'envie des acteurs de terrain. Cela se concrétise par une construction politique et publique de l'offre et non pas une construction privative et individuelle. Même si le privé peut avoir sa place sous la forme associative ou entrepreneuriale, ce n'est pas au secteur privé de coordonner la chose publique, car cela se fait toujours au détriment de ce maillage du territoire et de l'égalité réelle d'accès. Tous les territoires ne sont pas identiques, ne disposent pas du même tissu social ou économique, mais tous les jeunes ont globalement les mêmes besoins pour bâtir leur parcours de vie, cela se résume aux rubriques de notre « Agenda social de la jeunesse ». Ce qui se traduit par l'obligation des pouvoirs publics de mettre en œuvre, sur tous les territoires, une offre de politiques publiques de qualité équivalente en matière d'éducation, de formation, d'insertion, d'emploi, de facilitation de la vie quotidienne, etc. Aujourd'hui les Missions locales, l'Éducation nationale maillent le territoire, l'accès à l'emploi et à la formation professionnelle est très inégal, mais également l'accès aux soins, aux transports, au logement, etc. Comment combattre ces inégalités ? C'est une véritable question !

Revenons à notre étude sur SQY, à l'échelle d'une commune, de nombreux champs ne sont pas pourvus, mais à l'échelle de l'agglomération nous retrouvons l'ensemble des éléments figurants dans l'« Agenda social de la jeunesse ». Cela montre que l'agglomération est une échelle adaptée à la mise en œuvre d'une politique publique de « jeunesse ». Mais il ne faut pas se tromper, ce n'est pas parce que les structures existent qu'elles sont suffisamment bien dimensionnées ni qu'elles travaillent ensemble. C'est le cas notamment de la formation professionnelle. Lors de la réunion des acteurs à l'agglomération de SQY, le directeur de la Mission locale nous a fait part de son désarroi devant le manque de place. Il rejoint les propos d'un autre directeur parisien *« là où il y a dix ans nous pouvions placer 50 % des jeunes nécessitant de la formation professionnelle, nous ne pouvons plus en placer que 15 %, c'est un véritable problème ! Nous ne parlons même pas de l'emploi, vu le chômage grandissant, les jeunes, pour qui il est nécessaire de travailler, sont dans une impasse totale. Que faire, quelle réponse pouvons-nous leur apporter, quelle solution leur proposer ? »* Ces mots sont très durs, ils rendent compte de l'impasse dans laquelle la société se trouve aujourd'hui.

C'est la question récurrente mais qui n'a toujours pas trouvé de réponse durable et aboutie depuis la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. Son article premier du 26 août 1789 précisait *« les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune. »* Et l'article premier du 24 juin 1793 de la déclaration de la Constitution de la République de l'an I complétait *« le but de la société est le bonheur commun. Le Gouvernement est institué pour garantir à l'homme la jouissance de ses droits naturels et imprescriptibles. »*. Articles repris et améliorés dans le préambule de la Constitution de 1946 (finalisée en 1948). En effet, ce dernier énonce des principes considérés *« comme particulièrement nécessaires à notre temps »* Ceux-ci portent principalement sur les droits des travailleurs et les droits sociaux mais pas seulement :

- Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi ;
- Tout bien, toute entreprise, dont l'exploitation a ou acquiert les caractères d'un service public national ou d'un monopole de fait, doit devenir la propriété de la collectivité par la nationalisation ;
- La Nation garantit :
 - le droit à la protection de la santé ;
 - la sécurité matérielle : toute personne a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté ;
 - le repos et les loisirs, notamment pour l'enfant, la mère et les vieux travailleurs ;
- Le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence. Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ;
- L'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État.

Pourtant, près de 230 ans après l'écriture des premiers textes fondateurs de notre démocratie actuelle, la réalité est toute autre pour nombre de citoyens. Ces articles fondant notre République sont-ils voués à ne pas être complètement mis en œuvre pour tous les citoyens ? La réalité est qu'en France et en Europe les jeunes naissent encore aujourd'hui inégaux socialement, et à cela se rajoute l'inégalité intergénérationnelle. Quand nous étions dans une société où l'ascenseur social ne faisait que monter, ce n'était pas un problème, les parents étaient fiers, aujourd'hui ils ont à la fois peur de l'avenir incertain, et honte de voir leurs enfants se détruire inexorablement.

4.6 Quelle proximité : réflexion sur l'accès au transport, à la mobilité extraterritoriale et au logement

L'accès à l'emploi nécessite de pouvoir se déplacer localement, mais également au-delà des frontières. Néanmoins, avant de pouvoir se déplacer, il faut accéder à un logement, condition *sine qua non* pour obtenir un emploi.

Le transport interne à l'agglomération est assez bien pensé en étoile et circulaire puisque de nombreux bus sillonnent le territoire, avec quelques réserves pour Magny les Hameaux où les jeunes considèrent que, sans véhicule à moteur, ils sont isolés. Le transport externe l'est également avec deux gares SNCF et une gare RER. En ce qui concerne l'accès à la mobilité européenne, celle-ci est peu accessible aux jeunes des petites villes Magny et La Verrière, qui ne disposent pas des structures locales organisant la mobilité. La question est, les jeunes de ces deux villes ont-ils la possibilité de bénéficier de l'offre d'une ville voisine ? En revanche l'accès des jeunes au logement est plus problématique sur le plan quantitatif (insuffisant face à la demande) et qualitatif (adapté et accessible à des petits budgets), mais il est également inégalement réparti sur le territoire de l'agglomération, nous le voyons notamment en comparant l'offre des villes de plus de 25 000 habitants à celle de moins de 12 000. Toutefois, la capacité des logements pour les jeunes est difficile à apprécier finement en l'état de notre recherche puisque nous ne disposons pas du nombre de places de chacun des lieux d'accueil. Et, de plus, une des villes de l'agglomération est

universitaire, donc possède de fait plus de logements étudiants, mais accessibles à tous les jeunes fréquentant le campus et non aux seuls habitants de l'agglomération.

Plusieurs questions persistent. Les structures ancrées sur le territoire de SQY sont-elles accessibles à tous les jeunes y demeurant, sans notion de périmètre des villes ? Sont-elles connues des jeunes et de leurs familles ? Maillent-elles le territoire en offrant autant de places que de besoins ?

Conclusion du chapitre 2 : Une multitude de dispositifs pour une efficacité mesurée

En conclusion de ce chapitre, un constat édifiant, près de 700 structures ont été inventoriées et ordonnées sur un territoire de 145 000 habitants, faisant apparaître la multiplicité de l'offre en direction de la jeunesse. Elle peut être une richesse, être parfois surdimensionnée – faisant suite à des arbitrages budgétaires – (culture, sport, accompagnement scolaire...), mais souvent au détriment des structures sous-dimensionnées concernant la formation professionnelle, l'accès à l'emploi, l'accompagnement ou encore l'insertion et la prévention.

Cependant lorsque nous mettons en parallèle cette offre multiple et le nombre important de jeunes « invisibles » sur le territoire, nous ne pouvons que conclure à un échec considérable puisque la myriade de possibilités apparaît, de fait, inefficace pour un bon quart de la population des jeunes. C'est tout un pan de la société qui peine à passer de l'état de jeunesse à celui d'adulte indépendant et autonome, maître de sa vie. D'où la nécessité de reconsidérer la politique d'insertion dans l'emploi des jeunes, qu'ils soient en difficulté scolaire ou non, puisqu'il s'avère aujourd'hui qu'un long cursus en étude supérieure n'amène plus systématiquement à l'emploi direct et durable. Des entretiens nous ont appris une volonté des acteurs de prendre en compte l'état des lieux du territoire et de mieux se coordonner pour une meilleure efficacité des dispositifs en place. Les décideurs et financeurs doivent en prendre acte, favoriser la co-construction d'une politique globale pour accompagner les jeunes 15-29 ans pendant cette période d'édification de leur chemin de vie, et enfin la lier à une politique nationale qui n'est pas sans relation, directe ou indirecte, avec la politique publique de « jeunesse » européenne. Dans ce cadre, nous proposons une étude comparée à l'échelle de l'Europe.

Chapitre 3 : Une étude comparée à l'échelle de l'Europe

Dans le contexte mondial et européen, pour installer la politique nationale que l'on souhaite, il est nécessaire de faire sauter un à un les verrous extérieurs, ceux qui relèvent de la gouvernance mondiale, et plus proche de nous, ceux qui relèvent de l'Union européenne. Cela nécessite de connaître les prérogatives de chaque étage de la « fusée » des politiques publiques. Nous nous attacherons particulièrement à l'étage de l'Europe car l'étage mondial n'est pas encore d'actualité ; même si, pour défendre la liberté d'expression, une cinquantaine de dirigeants du monde se sont rassemblés le 11 janvier à Paris, nous montrant une prise de conscience d'agir ensemble à l'échelle de la planète. En attendant de mettre en œuvre cette utopie au niveau mondial, nous ne pouvons faire l'économie d'un diagnostic européen qui contribuera à réinscrire la problématique intra française, dans une problématique plus large qui est celle de l'insertion des jeunes en Europe. Aujourd'hui, les jeunes européens ont de grandes difficultés à entrer en emploi, les effets de la dernière crise financière se font plus que jamais sentir. L'Europe prend tout son sens. Il est alors nécessaire de mutualiser les bonnes pratiques et de travailler sur un diagnostic partagé, de

l'analyser, et de dégager les enseignements et les améliorations à apporter, et cela particulièrement dans le domaine relatif à la période d'insertion des jeunes dans la vie active.

Une insertion réussie pour un jeune nécessite plusieurs phases : l'éducation, l'orientation, la formation professionnelle, l'insertion et enfin l'emploi. Ce parcours doit se penser dans un environnement favorable dont la vie quotidienne est porteuse : le logement, le transport, l'accès au droit, la santé, la citoyenneté, la vie sociale. Pour y travailler, nous reprenons notre « Agenda social de la jeunesse »²²⁶ construit autour de ces principes. Le diagnostic sera essentiellement quantitatif autour d'une série de statistiques sur l'année 2012. Il concerne cinq pays d'Europe choisis pour leur réputation, d'une part à obtenir parmi les meilleurs ou les moins bons résultats concernant l'emploi des jeunes, et d'autre part, à représenter des grands et des petits pays par leur nombre d'habitants et leur surface. Outre la France (24,7 %) – dans la moyenne des résultats de l'UE (23 %) – concernant le chômage des moins de 25 ans, nous avons choisi l'Allemagne (8.1 %) et le Danemark (14 %) pour les plus performants et le Portugal (37,7 %) et l'Italie (35,3 %) pour les moins performants. Nous n'avons pas choisi la Grèce ou l'Espagne car leurs problèmes nationaux dépassent le simple cadre de la politique publique de « jeunesse ». Ces éléments chiffrés doivent permettre de se faire une idée de l'insertion dans l'emploi des jeunes en Europe et montrent qu'il ne faut pas se baser uniquement sur le taux de chômage ou celui des NEET, mais qu'il est nécessaire de regarder l'ensemble des critères jouant sur l'accès à l'emploi. C'est comme un jeu de dominos, si l'on touche à un pion, c'est toute la chaîne qui bouge, élément après élément, le mouvement pouvant être ascendant comme descendant.

*Les enjeux, favoriser l'emploi des jeunes*²²⁷ : La récession a fortement frappé les jeunes en Europe en réduisant leurs perspectives d'emploi. Selon les dernières statistiques d'EUROSTAT, le taux d'emploi des jeunes en Europe a chuté à 32,9 % au cours du premier trimestre 2011, ce qui constitue le chiffre le plus faible jamais enregistré dans l'histoire de l'Union européenne. En juillet 2011, le taux de chômage des jeunes en Europe s'élevait à 20,7 % – ce qui représentait environ cinq millions de jeunes sans emploi²²⁸. Mais attention, il convient de resituer ces chiffres dans leur contexte, un jeune n'est pas forcément considéré comme un actif au sens du BIT donc ces chiffres sont, par nature, sous-dimensionnés. L'Union européenne œuvre à réduire le chômage des jeunes et à augmenter leur taux d'emploi conformément à son objectif global, qui vise un taux d'emploi de 75 % de la population en âge de travailler, c'est-à-dire les 20-64 ans. A notre sens, cette affirmation pose déjà un problème éthique et moral majeur puisque les dirigeants européens se satisfont de laisser un quart de la population active sur le bord du chemin. Comment peuvent-ils accepter cette idée ?

Les raisons d'agir : Quand nous observons la carte européenne du chômage²²⁹, nous comprenons mieux les raisons poussant les élus de l'Union européenne à agir pour lutter contre le chômage des jeunes. Alors qu'ils représentent l'avenir du projet européen, la grande union des peuples, pas un pays n'est épargné par ce fléau, tous les pays se situent au-dessus de la barre fatidique des 20% de taux de chômage des jeunes. Est-ce la bonne mesure, puisque pour être considéré chômeur, il faut

²²⁶ Récupéré le 27 février 2015 du site : <http://la.jeunesse.invisible.overblog.com/2013/12/des-solutions-pour-la-jeunesse-invisible-oui-mais-lesquelles.html>

²²⁷ Récupéré le 27 février 2015 du site : <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=fr&catId=1036>

²²⁸ Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail. (2011). Les jeunes et les NEET en Europe : premiers résultats.

²²⁹ Sources : EUROSTAT. Récupéré le 27 février 2015 du site : <http://eurofound.europa.eu/fr/publications/resume/2011/labour-market/young-people-and-NEET-in-europe-first-findings-resume>

avoir déjà travaillé ? Il nous semble que non, cela masque la réalité de l'invisibilité des jeunes qui ne se manifestent pas, et qui, par conséquent, n'entrent jamais dans les statistiques officielles. En résumé, les principales raisons d'agir sont :

- Le taux de chômage des jeunes représente plus du double de celui des adultes : 23,3 % contre 9,3 % au quatrième trimestre 2012 ;
- Les chances qu'un jeune sans emploi trouve un emploi sont faibles : seuls 29,7 % des jeunes de 15 à 24 ans au chômage en 2010 ont trouvé du travail en 2011 ;
- Lorsque les jeunes travaillent, leur emploi est souvent moins stable : en 2012, 42 % des jeunes salariés travaillaient dans le cadre d'un contrat temporaire (soit quatre fois plus que les adultes) et 32 % travaillaient à temps partiel (soit près de deux fois plus que les adultes) ;
- Les jeunes ayant abandonné prématurément leurs études ou leur formation constituent un groupe à risque : 55,5 % d'entre eux sont au chômage, et pourtant parmi ceux-ci, 70 % affichent une volonté de travailler ;
- La résignation est un problème croissant puisque 12,6 % des jeunes inactifs souhaitent travailler mais ne cherchaient pas d'emploi au troisième trimestre 2012 ;
- En 2011, 12,9 % des jeunes étaient sans emploi, ne suivant ni études, ni formation ;
- D'importantes inadéquations des compétences existent sur le marché de l'emploi en Europe ;
- Malgré la crise, plus de deux millions d'emplois sont vacants dans l'Union européenne.

Les taux de chômage des jeunes en Europe sont édifiants²³⁰. A ces raisons connues de tous, il nous semble intéressant de rajouter, à notre constat, les paroles de deux jeunes italiens, Federico et Alex, qui nous ont fait part de leurs inquiétudes lors d'un entretien réalisé au mois de février 2016. En effet, une grande partie de leurs congénères poursuivent de longues études, « *sans pour autant trouver de travail à la hauteur de leurs diplômes* » et acceptent, *de facto*, des emplois sous-qualifiés. Ils disent l'Italie « *partagée en deux, le Nord réussira mieux que le Sud, spolié par les organisations, telles la Camorra ou la Mafia, pillant toutes les richesses, appauvrissant la population, empêchée d'agir ou de créer de l'emploi sans leur accord dans le sud de leur pays* ». Même si ce dernier fait est essentiellement un problème purement italien, le premier est récurrent dans l'ensemble des pays de l'UE où le chômage est massif. Les conséquences sont dramatiques, puisque « *de nombreux jeunes diplômés quittent leur pays d'origine pour aller travailler à l'étranger* », privant ainsi la Nation de forces vives pouvant concourir à la bonne marche économique, et créant ainsi un déficit dans l'investissement en formation, les pays n'en voyant pas le fruit.

Par ailleurs, un jeune binational, danois/français, nous a expliqué que le Danemark avait institué une période de latence après les études, mais que celle-ci provoquait du « *doute* » et fragilisait les jeunes. Sa sœur et lui-même sont allés jusqu'au bout de leur cursus supérieur, mais, diplôme en poche, ils n'arrivent pas à « *accrocher la vie* » d'adulte avec un statut indépendant. Cet entretien laisse apparaître un profond désarroi et pose la question de l'accompagnement des jeunes pendant ces périodes de latence, sachant que les parents ne sont plus en bonne position pour suivre et conseiller les jeunes post-adolescents, voire adolescents. Trop de liberté, sans capacité d'agir, peut mettre le jeune et sa famille dans une situation d'échec. Il est nécessaire de trouver le juste milieu entre la situation de blocage des jeunes italiens du Sud et celle de trop grande ouverture des jeunes danois. Il nous semble que des lieux d'accueil ouverts à tous, pourvus d'animateurs, telles les Maisons des jeunes et de la culture (MJC), seraient une solution intermédiaire. Les jeunes ont besoin

²³⁰ Illustration page 380 de la thèse.

de se retrouver pour parler, bâtir des projets ensemble, dans un milieu relativement protégé. Ces lieux font terriblement défaut, comme en France. Et paradoxalement, c'est l'un des rares éléments dont nous n'avons pas trouvé de statistiques européennes. Le Service civique obligatoire pourrait être également une voie parmi d'autres actions.

Les principales actions : L'Union européenne n'est pas restée sans agir à partir du moment où elle a pris conscience du danger, et donc de la nécessité de proposer des actions spécifiques pour infléchir la courbe du chômage des jeunes. Elle s'est attachée, après la crise financière de 2008, à présenter un certain nombre de mesures visant essentiellement l'emploi, l'insertion et l'accompagnement des jeunes. Les principales actions sont dans l'ordre décroissant de mise en œuvre :

- La communication « *Œuvrer ensemble pour les jeunes Européens – Un appel à l'action contre le chômage des jeunes* » (2013) vise à accélérer la mise en œuvre de la Garantie pour la jeunesse et l'investissement dans les jeunes, et à développer des outils au niveau européen pour aider les pays de l'UE et les entreprises à recruter des jeunes ;
- L'initiative « *Emploi des jeunes* » (2013) renforce et accélère les mesures prévues par le train de mesures « *Emploi des jeunes* » (2012). Elle vise surtout à aider les jeunes qui sont sans emploi et ne suivent ni études, ni formation, dans les régions dont le taux de chômage des jeunes dépasse 25 % ;
- Le train de mesures « *Emploi des jeunes* » (2012) s'inscrit dans le cadre des mesures en faveur de la jeunesse du paquet global « *Emploi* ». Il comprend :
 - une proposition de mise en place d'une Garantie pour la jeunesse par les États membres – convenue par le Conseil en avril 2013 ;
 - une deuxième phase de consultation des partenaires sociaux de l'Union européenne sur un cadre de qualité pour les stages ;
 - l'alliance européenne de l'apprentissage et de moyens pour réduire les obstacles à la mobilité des jeunes.
- « *Jeunesse en mouvement* » est un ensemble d'initiatives politiques relatives à l'éducation et à l'emploi destinées aux jeunes Européens. Il se compose de :
 - L'initiative sur les perspectives d'emploi des jeunes (2011) comportant des actions destinées à réduire le chômage des jeunes ;
 - « *Ton premier emploi EURES* » visant à aider les jeunes de toute l'UE à décrocher un emploi.
- Le *Panorama européen des compétences* est un outil destiné à rassembler des informations sur les prévisions et les besoins de qualifications ainsi que sur l'évolution du marché du travail dans toute l'UE ;
- Les mesures dans le domaine de la mobilité européenne (ERASMUS, etc.), de l'éducation et de la culture.

Pour sa part, la France n'a pas attendu l'UE et a mis en place plusieurs outils pour favoriser la mise à l'emploi des jeunes, et particulièrement vers les publics les plus en difficulté (Emplois d'avenir, Contrats de génération, réforme de la formation professionnelle, des stages et de l'orientation, refondation de l'école et réforme de l'éducation et de la réussite éducative...) et enfin la Garantie jeunes qui s'attache à garantir une indemnité aux jeunes les plus précaires pendant des périodes d'emploi ou de formation, sur des territoires réputés les plus en difficulté. Elle est financée par des fonds français et du Fond social européen (FSE) – hors ceux de la « Garantie pour la jeunesse » de l'UE. Elle est gérée par les Missions locales qui bénéficient d'une indemnité spécifique pour l'accompagnement de chaque jeune. Ce dispositif s'intègre naturellement dans l'ensemble des

actions européennes en faveur de l'emploi des jeunes. Mais attention, la Garantie jeunes en France est un outil direct à disposition des jeunes, via la Mission locale (propositions d'accompagnement, indemnité, offres d'emplois et de formations...), qu'il ne faut pas confondre avec la Garantie pour la jeunesse proposée par l'Europe, qui est un outil politique de coordination européenne des actions et ne finance pas directement les jeunes mais des actions au niveau de l'État et des régions concernées, sur dossier et gérée par les DIRECTE avec des fonds spéciaux du FSE.

Le choix des territoires expérimentaux français a été plus ou moins fait sur le principe du volontariat des territoires les plus en difficulté (à l'échelle locale, départementale...) pour les deux premières vagues, celui des territoires européens a été fait sur l'indicateur du taux de chômage des jeunes supérieur à 25 % (à l'échelle régionale), ce qui ne nous semble pas la bonne échelle car les huit régions métropolitaines (figées au niveau du choix) ne sont absolument pas représentatives de la réalité du terrain, l'indicateur aurait dû être non pas le taux de chômage aléatoire des jeunes, mais plutôt le nombre de NEET qui aurait eu un vrai sens. Tous les États membres de l'UE ont déployé un large éventail de mesures destinées à remettre les jeunes sur le marché de l'emploi ou dans le système éducatif. Certaines de ces mesures existaient depuis des années, d'autres n'ont été que récemment introduites pour relever les défis induits par la dernière crise économique, et ses répercussions sur la jeunesse.

Les premiers résultats de l'étude montrent que les pays adoptent diverses approches combinées en vue de doter les jeunes des compétences et aptitudes requises sur le marché de l'emploi, tout en créant des opportunités nouvelles et meilleures pour ceux-ci. La plupart des États membres semblent avoir diversifié leurs initiatives en fonction des spécificités des différents sous-groupes de jeunes NEET, tout en tenant compte des groupes vulnérables, plus susceptibles de cumuler les facteurs défavorables et d'être exclus du marché de l'emploi. L'adaptation, ou la mise en œuvre récente de ces mesures, ne permettent pas, à ce jour, de disposer d'une évaluation de ces programmes. C'est un sujet à suivre, car, évaluer l'efficacité de telles initiatives est essentiel, notamment en cette période d'austérité où s'impose une utilisation plus efficace des ressources.

1. Des indicateurs au prisme de notre « Agenda social de la jeunesse »

La question est, comment proposer une vision globale et cohérente de l'état des pays européens et de l'Europe, dans son ensemble, sur la problématique de la jeunesse ? Pour ce faire, nous nous appuyons sur le site officiel des statistiques européennes EUROSTAT qui nous indique le chemin des statistiques spécifiques sur la jeunesse et nous montre l'intérêt de mesurer les politiques publiques pour évaluer leur influence sur la vie des jeunes européens, non pas sur un élément, mais sur un ensemble de critères²³¹.

Les statistiques sur la jeunesse jouent un rôle important pour évaluer les progrès réalisés en vue des objectifs de la stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse (2010-2018) : améliorer les possibilités de formation et d'emploi, et promouvoir la citoyenneté active, l'inclusion sociale et la solidarité des jeunes âgés de 15 à 29 ans. Ce recueil de statistiques couvre les domaines d'action mentionnés dans la stratégie en faveur de la jeunesse et fournissent des données démographiques de contexte.

- *Démographie : donne des indications générales sur les grandes tendances ayant une incidence sur la population des jeunes ;*

²³¹ <http://ec.europa.eu/eurostat/web/youth/data/database>

- *Éducation et formation : informe sur la participation des jeunes à l'éducation et à la formation – formelle et informelle ;*
- *Emploi et entrepreneuriat : informe sur l'insertion professionnelle des jeunes en tant que travailleurs ou entrepreneurs ;*
- *Santé et bien-être : comprend des indicateurs sur la santé et le bien-être des jeunes, axés sur les styles de vie, l'état de la santé et la santé mentale ;*
- *Inclusion sociale : comprend des indicateurs relatifs aux jeunes menacés de pauvreté ou d'exclusion sociale ;*
- *Culture et créativité : comprend un indicateur décrivant la fréquence de participation à des activités culturelles. De nouveaux indicateurs sont en cours de développement ;*
- *Participation : comprend des indicateurs de la participation des jeunes à la société en général ;*
- *Bénévolat : comprend un indicateur de la participation aux activités volontaires informelles ;*
- *Les jeunes et le monde : vise à mesurer, à tous les niveaux, la mobilisation des jeunes dans l'élaboration des politiques globales, au moyen des réseaux et autres instruments dont les jeunes disposent. Toutefois, aucune donnée provenant des statistiques européennes n'a pu être identifiée pour cet objectif.*

En nous appuyant sur notre outil, l'« Agenda social de la jeunesse », nous avons défini les indicateurs les plus pertinents pour chaque item de la grille, ils sont de l'ordre de quatre-vingts répartis dans les vingt-et-une lignes de l'agenda. Nous avons décidé d'élargir les seuls indicateurs proposés par EUROSTAT. Nous avons donc recherché d'autres sources officielles, permettant de comparer les résultats des cinq pays étudiés. Nous pouvons remarquer, à la lecture du tableau suivant, que quelques items ne sont pas renseignés dans dix-neuf cases sur quatre cents quatre-vingt-dix-huit, c'est que nous n'avons pas trouvé d'indicateurs pertinents pour deux lignes, ou que certaines données ne sont pas disponibles ou très difficiles à trouver pour certains pays de l'UE, ce qui ne nous a pas permis de remplir ce tableau intégralement, mais il nous semblait intéressant de faire apparaître l'importance de ces items dans la période d'insertion et la mise à l'emploi des jeunes, même non renseignés. Nos recherches et notre veille nous ont conduite à visiter le Centre de documentation de la Représentation de la Commission européenne en France, situé au boulevard Saint Germain à Paris, et à prospecter sur les différents sites de la communauté européenne, mais également sur des sites spécialisés (permis de conduire, bibliothèques, etc.). Nous livrons les données recueillies sous la forme de tableaux comparatifs suivis d'une analyse des résultats pour chacun des domaines proposés. Cette analyse précise des chiffres, ne peut se faire sans vision claire de la population concernée. C'est pourquoi nous partirons de ce premier indicateur, à l'image de l'étude réalisée à Saint-Quentin-en-Yvelines. Sauf indication contraire, les données suivantes concernent les 15 à 29 ans, proviennent essentiellement d'EUROSTAT pour l'année 2012, et sont classées selon notre « Agenda social de la jeunesse ». Le comparatif sera exécuté le plus souvent possible sur des taux plutôt que des données brutes, seule manière de ne pas fausser les analyses face à l'hétérogénéité des pays (surface, population...)

1.1 Population

Nous débutons donc cette comparaison par une étude de la population. Les indicateurs choisis au-delà du nombre d'habitants de chaque pays, concernent les ratios de jeunes par tranche d'âge, l'accroissement naturel dû à la natalité et celui dû à l'immigration. Cet angle est intéressant car il

remet notamment en jeu l'« imaginaire collectif » véhiculé par les médias, mais également par certains partis politiques qui voudraient nous faire croire que tous les maux de la France sont la conséquence directe d'un accueil trop important d'immigrés sur notre territoire.

Tableau 3-16 : Population des cinq pays d'Europe et de l'UE²³²

Population	Danemark	Allemagne	France	Portugal	Italie	UE à 28
Population Indicateurs :						
Population 2012 (nb)	5 580 500	81 843 700	65 397 900	10 541 800	60 820 800	502 404 400
Jeunes 15-19 ans (%)	↑ 6,40 %	↓ 5,00 %	6,10 %	↓ 5,30 %	↓ 4,80 %	↓ 5,50 %
Jeunes 20-24 ans (%)	↑ 6,20 %	↓ 6,10 %	6,10 %	↓ 5,50 %	↓ 5,20 %	↓ 6,20 %
Jeunes 25-29 ans (%)	↓ 5,70 %	↓ 6,10 %	6,10 %	↓ 6,00 %	↓ 5,60 %	↓ 6,50 %
Jeunes 15-29 ans (%)	18,30 %	17,10 %	18,30 %	16,90 %	15,50 %	18,10 %

Nous pouvons remarquer que la population moyenne de l'Europe vieillit, en effet, il y a moins de jeunes de 15-19 ans que de 20-24, qui sont eux-mêmes moins nombreux que les 25-29 ans. C'est le cas également du Portugal et de l'Italie. L'Allemagne a tendance à voir ses effectifs de 15-19 ans baisser d'1,1 point alors qu'elle avait acquis une stabilité entre les 25-29 et les 20-24 ans. Le cas de la France est notable puisqu'il reste stable à 6,1 % pour les trois catégories d'âges. Quant au Danemark, son taux de population jeunes est en constante augmentation, ce qui favorise le rajeunissement de sa population globale. C'est le seul des cinq pays à égaler la France concernant son ratio de jeunes 15-29 ans à 18,30 %, cependant, il est compliqué d'entrer en comparaison brute au vu de la différence de superficie des territoires, représentant les deux extrêmes des pays d'Europe.

Tableau 3-17 : Natalité et migration en Europe²³³

Population	Danemark	Allemagne	France	Portugal	Italie	UE à 28
Natalité et migration Indicateurs :						
Accroissement naturel	6 500	-189 600	272 700	-6 000	-46 800	405 300
Solde migratoire	13 400	281 800	76 800	24 300	241 100	869 800
Solde migratoire/ population	0,24 %	0,34 %	0,12 %	0,23 %	0,40 %	0,17 %
Accroissement de la population	19 900	92 200	349 500	18 300	194 300	1 275 100
Taux d'accroissement/ Population	0,36 %	0,11 %	0,53 %	0,17 %	0,32 %	0,25 %
Jeunes immigrants 15- 19 ans	6,80 %	6,20 %	7,80 %	9,30 %	6,10 %	5,70 %
Jeunes immigrants 20- 24 ans	23,50 %	16,90 %	20,60 %	17,50 %	12,50 %	15,00 %
Jeunes immigrants 25- 29 ans	21,70 %	16,70 %	16,00 %	19,60 %	17,10 %	17,20 %
Jeunes immigrants 15- 29 ans	17,10 %	13,72 %	14,80 %	15,66 %	12,18 %	12,98 %

²³² Sources : EUROSTAT 2012. Ce qui sera également le cas pour l'ensemble des statistiques des tableaux suivants, sauf indication contraire.

²³³ *Ibidem*.

Nous retrouvons cette dynamique à propos du ratio de jeunes immigrants pour le Danemark (17,1 %), concernant particulièrement les 20-29 ans. Ce qui place ce petit pays largement au-dessus de la moyenne européenne. Le taux d'accroissement de la population italienne (0,32 %) approche celui du Danemark (0,36 %), grâce à son taux d'immigration mais celui-ci se situe en-dessous de celui de l'Europe quant à sa part de 15-29 ans, il faudrait réaliser une étude plus poussée mais là n'est pas le sujet, car l'Italie est en ce moment très touchée par l'immigration clandestine. L'Allemagne a le plus faible taux d'accroissement de la population (0,11 %) malgré un très fort taux de solde migratoire, deux fois plus élevé que celui de la moyenne européenne (0,34 %), juste en-dessous de celui de l'Italie (40 %) qui s'est accru ces dernières années. La France est à part, elle possède le plus fort taux d'accroissement de la population (0,53 %), correspondant à plus du double de celui de l'Europe, et en parallèle le plus faible taux de solde migratoire (0,12 %). Elle cumule à elle seule 27,4 % de l'accroissement de la population européenne à 28 pays. Ce qui la place au premier rang. C'est un atout pour l'avenir, cela peut être un frein pour le présent et pourrait expliquer en partie ses difficultés à redresser les chiffres du chômage, et particulièrement celui des jeunes. Ces chiffres nous indiquent que si l'on ne prend pas en compte le très fort taux d'accroissement naturel de la population représentant 272 000 personnes de plus pour la simple année 2012, nous risquons de sous-dimensionner les politiques publiques, sachant que nous ne sommes qu'au milieu de ce phénomène d'accroissement²³⁴. Plus récemment, nous pourrions interroger les difficultés du système APB (Affectation post bac) à proposer une place pour chaque jeune bachelier de l'année désirant poursuivre des études supérieures à la rentrée 2017-2018. Peut-on se permettre d'observer ce phénomène par un seul de ses aspects ? Nous ne le pensons pas.

1.2 Éducation - Formation

Ce volet de l'éducation-formation est important car il concerne la préparation de l'avenir d'un pays, et plus généralement celui de l'Europe. Nous avons choisi comme indicateur, la Classification internationale type de l'éducation (CITE/ISCED en anglais) qui a été conçue par l'UNESCO au cours des années 1970, révisée en 1997 et en 2011. C'est un outil construit pour produire, dans l'ensemble des pays, des statistiques comparables sur l'enseignement et la formation, prenant en compte à la fois les niveaux et les domaines d'éducation. Notre étude compare dans la première partie de ce tableau les niveaux de CITE dans les cinq pays, par tranche d'âge. Nous comptons le taux de jeunes qui ont atteints, à 15-19 ans, 20-24 ans et 25-29 ans, les niveaux de CITE 0-2 (collège), 3-4 (lycée) et 5-6 (supérieur). Les données en gras représentant la tranche d'âge dans la norme du niveau de formation initiale.

Nous pouvons observer, d'une manière générale, que les jeunes français se situent majoritairement au niveau de CITE 0-2 entre 15 et 19 ans, au niveau 3-4 entre 20 et 24 ans et au niveau 5-6 entre 25 et 29 ans contrairement aux autres pays où le taux majoritaire se situe au niveau 3-4 pour les 25-29 ans. Paradoxalement, la France possède le plus faible taux de 15-19 ans ayant atteint le niveau 0-2 et le plus fort taux de 25-29 ans ayant atteint le niveau 5-6, cependant, il ne faut pas s'arrêter à ces résultats puisque, si nous observons les taux de CITE supérieurs, nous constatons de façon remarquable que les jeunes français sont les plus nombreux à 15-19 ans à atteindre les niveaux de CITE 3-4 et 5-6 et que les 20-24 ans sont également les plus nombreux à atteindre le niveau 5-6.

²³⁴ Voir notre analyse dans la quatrième partie.

Tableau 3-18 : Éducation - Formation (initiale)

Éducation - Formation initiale		Danemark	Allemagne	France	Portugal	Italie	UE à 28
Les jeunes ayant atteint entre 15-19 ans, 20-24 ans et 25-29 ans les niveaux 1997 CITE Indicateurs :							
15-19 ans	niveau CITE 0-2	92,9	85,9	70,4	80,3	85,1	75,2
	niveau CITE 3-4	7,1	13,9	27,3	19,7	14,9	24,1
	niveau CITE 5-6	0	0,2	2,3	0	0	0,7
20-24 ans	niveau CITE 0-2	28	24,4	15,6	32,5	22,4	19,7
	niveau CITE 3-4	64,7	68,8	57,6	52,1	70,9	67,8
	niveau CITE 5-6	7,3	6,8	26,8	15,3	6,7	15,5
25-29 ans	niveau CITE 0-2	19,4	13,3	16,5	38,4	25,7	17,8
	niveau CITE 3-4	43,2	60,7	41,4	31,9	51,4	47,5
	niveau CITE 5-6	37,4	26,1	42,1	29,7	22,9	34,7
La formation initiale Indicateurs :							
Jeunes 20-24 en niveau secondaire supérieur		72,0 %	75,6 %	84,4 %	67,5 %	77,6 %	80,3 %
Jeunes scolarisés à 18 ans (UE27)		83,8 %	87,6 %	77,0 %	76,4 %	76,4 %	79,1 %

Cette spécificité française peut trouver plusieurs explications : 1) le niveau des français, à âge équivalent, est supérieur (en moyenne) aux autres pays étudiés à un âge donné, ce qui peut signifier que le supérieur serait plus accessible à l'ensemble de la population mais surtout que les français seraient plus attachés aux études supérieures ; 2) la France prend en compte les jeunes à haut potentiel, puisque nous avons notamment 2,3 % de 15-19 ans ayant atteint le niveau 5-6 avant l'âge dit « normal » ; 3) les jeunes restent dans le supérieur pour éviter de se confronter aux difficultés de trouver un emploi, comme un rempart au chômage subit. Nous avons retrouvé cette troisième réponse dans nos entretiens « *je me réinscris à la fac pour ne pas être rien !* »²³⁵ affirmait Virginie, une jeune fille de 25 ans qui venait de passer un diplôme d'ostéopathe et qui angoissait de ne plus avoir de statut officiel avant de pouvoir s'installer en cabinet.

Nous pouvons rajouter que, dans le contexte économique actuel en pleine mutation, avec une technicisation des métiers, cet attrait typiquement français pour le supérieur est plutôt un pari sur l'avenir, à la suite du pari consistant à dépasser les 80 % d'une classe d'âge au bac – nous possédons le plus fort taux de jeunes 20-24 ans poursuivant des études au niveau secondaire supérieur (lycée). En effet, les robots remplacent les exécutants – peu diplômés – et il faut être capable de maîtriser la complexité des dernières technologies de manière permanente pour pouvoir rebondir dans un système où les cycles de mutations sont de plus en plus courts. Nous faisons l'hypothèse que cette maîtrise passe par une formation supérieure initiale qui favorise la mobilisation intellectuelle et l'adaptation technique. Il sera moins pénible pour ces jeunes de se former tout au long de la vie, puisqu'ils auront atteint le niveau de formation nécessaire à la reconversion permanente, ils auront appris à apprendre. D'ailleurs, nous pouvons déjà le constater avec les jeunes polytechniciens reconvertis en plombier comme nous l'avons vu précédemment.

²³⁵ Entretien préalable à l'étude avec un groupe de jeunes concernés par l'invisibilité ou l'ayant été.

Tableau 3-19 : Éducation - Formation (professionnelle et supérieure, seconde chance et accompagnement scolaire)

Éducation - Formation initiale	Danemark	Allemagne	France	Portugal	Italie	UE à 28
La formation professionnelle Indicateurs :						
25-64 ans participant à la Formation professionnelle tout au long de la vie 2011 (UE27) ²³⁶	32,3 %	7,8 %	5,9 %	11,7 %	6,5 %	8,9 %
Enseignement secondaire de deuxième cycle (niveau 3) - Orientation préprofessionnelle et professionnelle (niveau CITE 4-5) 2011 (UE27)	32 103	436 651 16,77 % de l'Europe	555 750 21,34 % de l'Europe	39 770	378 670	2 603 778
La formation supérieure Indicateurs :						
Niveau de scolarité 5-6 de la CITE	43,0 %	32,0 %	43,6 %	27,2 %	21,7 %	35,7 %
La seconde chance, l'insertion professionnelle, la formation par récurrence Indicateurs :						
Jeunes ayant quitté prématurément l'éducation-formation – 18-24 ans niveau collège	9,1 %	10,6 %	11,6 %	20,8 %	17,6 %	12,7 %
L'accompagnement scolaire, les associations de parents, les associations de jeunes, la médiation Indicateurs :						
Participation à des actions d'éducation non formelles	34,0 %	3,1 %	5,9 %	12,0 %	6,0 %	9,1 %

Cette question de la préparation à l'insertion dans l'emploi des jeunes diplômés du supérieur est prégnante. Concomitamment, cela nécessite d'interroger les mutations technologiques des entreprises. Sont-elles à la hauteur pour que le besoin de main d'œuvre hautement qualifiée soit en concordance avec le nombre de jeunes diplômés arrivant sur le marché du travail ? Les ajustements sont complexes, et particulièrement en matière d'investissement en formation professionnelle pour une montée en compétence des salariés déjà en entreprise pour accompagner ces mutations. Nous pouvons faire un parallèle avec l'augmentation des jeunes créateurs de leur propre entreprise en sortant de l'université ou de grandes écoles, c'est certes stimulant, mais cela dénote une certaine inadéquation entre l'offre et la demande d'emploi dans les entreprises de haute technologie « high-tech ». Versus, l'absence de qualification est un frein à l'emploi, et quand il s'agit de bas-niveaux de qualification encore faut-il que la qualification soit adaptée aux besoins des entreprises. À noter que nous avons l'un des plus faibles taux de scolarisation des jeunes à 18 ans (inférieur à l'UE). Cela pose la question de l'âge de la fin de la scolarité obligatoire qui s'arrête à 16 ans en France.

La scolarité initiale peut être un échec relatif pour un jeune quand l'avenir lui réserve la possibilité de se rattraper. La formation professionnelle tout au long de la vie fait partie des outils de rattrapage. Or, la France avait en 2011 le plus faible taux de participants à la formation professionnelle tout au long de la vie (5,9 %) et en même temps le plus fort taux d'orientation préprofessionnelle et professionnelle de l'Europe, représentant 21,34 % dépassant l'Allemagne (16,77 %). Comment se fait-il que la valorisation de cette orientation ne soit pas meilleure en France ? Le taux de personnes bénéficiant de la formation professionnelle tout au long de la vie au Danemark se situe largement au-dessus de celui de toute l'Europe puisqu'elle est 3,6 fois supérieure. Même l'Allemagne qui est souvent citée en exemple n'est qu'à 7,8 %. Il est à noter que la France a relevé le défi de sa mauvaise

²³⁶ Taux de participation à l'éducation et à la formation. Récupéré le 28 février 2015 du site : <http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/submitViewTableAction.do?jsessionid=M43QYBJRZXD-EkXZLvMGGfEIH2DfqgDHGLxQT4K6I-hBJm2C6QLL!1046740277>

place et, en 2013, à l'aide des différentes réformes des politiques publiques engagées depuis mai 2012, a vu très rapidement ses résultats faire un bon à 19,3 % pour dépasser ceux de l'Europe qui n'a progressé qu'à 11,2 %. Alors que les quatre autres pays étudiés ont vu baisser leurs résultats. Ce qui confirme le rôle des politiques publiques dans les performances des pays. Il faudra réfléchir au contenu de la formation professionnelle pour encore améliorer les performances de la France en matière de chômage des jeunes.

Concernant la deuxième chance, en 2012, la France possède un taux de jeunes ayant quitté prématurément et sans qualification l'éducation-formation, entre 18 et 24 ans, (11,6 %) en-dessous de la moyenne européenne (12,7 %). Néanmoins il reste légèrement supérieur à celui de l'Allemagne (10,6 %) et du Danemark (9,1 %) qui accusent des résultats moins performants que ceux que l'on aurait pu attendre. L'Italie (17,6 %) et le Portugal (20,8 %) sont largement au-dessus de ces taux. Ces résultats confirment la nécessité d'offrir des moyens de rattrapage pour les jeunes déscolarisés trop tôt, mais laisse aussi à réfléchir sur le décrochage de la scolarité initiale.

Concernant les activités d'éducation non formelle, pratiquées en dehors de l'école, le Danemark est le « bon » élève de l'UE avec 34 % des jeunes y participant contre 9,1 % pour l'Europe. La France est l'un des pays le moins participatif avec seulement 5,9 % des jeunes, et pour une fois, l'Allemagne est en-dessous de ce seuil, avec 3,1 %. Cela souligne notamment le poids de l'école en France. Nous sommes devant un véritable paradoxe car les parents misent sur l'Éducation nationale mais, en parallèle, une partie non négligeable des enseignants considère que l'école est un lieu de transmission et non plus d'éducation. Concomitamment, le tissu associatif, proposant des activités d'éducation populaire de qualité et accessibles à tous, se délite et se désengage des quartiers ; dans le même temps les parents sont deux à travailler donc n'ont plus le temps de s'occuper de leurs enfants pendant la journée. Quid des temps libres pour ces jeunes tiraillés par une société qui les a oubliés.

Au-delà des apprentissages de base, plusieurs éléments s'avèrent indispensables pour trouver un travail. La maîtrise des nouvelles technologies, de l'anglais et le permis de conduire font partie de ces incontournables. Nous avons choisi des indicateurs permettant de mesurer ces items.

En effet, les nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC), sont devenues indispensables dans la vie quotidienne et professionnelle. Leur maîtrise directe ou indirecte est requise en préalable lors d'une recherche d'emploi, comme dans de nombreux actes de tous les jours : pour consulter ses remboursements de sécurité sociale ou de mutuelle, pour suivre ses droits à indemnisation, à formation, pour déclarer ses impôts, etc. Elles sont d'ailleurs considérées dans le socle commun comme une compétence transversale et sont enseignées principalement en technologie, mais également utilisées et consolidées dans les autres matières. La France est bien placée sur ce sujet en matière de formation initiale et moins bien en formation tout au long de la vie, ce qui confirme d'autres résultats de cette étude à l'inverse de l'Allemagne. Le Portugal est dans le peloton de tête concernant les deux, formation, initiale et permanente, nous verrons plus loin que le Portugal a modernisé ses établissements.

Tableau 3-20 : Éducation - Formation : Un plus pour l'accès à l'emploi (NTIC)

Éducation - Formation	Danemark	Allemagne	France	Portugal	Italie	UE à 28
La formation aux nouvelles technologies Indicateurs :						
16-29 ans qui a obtenu des qualifications par un établissement d'Éducation nationale initial (école, collège, lycée, université, etc.)	61 %	62 %	73 %	71 %	49 %	67 %
16-29 ans qui a obtenu des qualifications par des centres de formation et d'enseignement pour adultes, sur leur propre initiative	3 %	17 %	1 %	16 %	9 %	8 %
16-29 ans qui a obtenu des qualifications par des centres de formation et d'enseignement pour adultes, sur demande de l'employeur	4 %	5 %	3 %	7 %	3 %	5 %
16-29 ans qui a obtenu des qualifications en auto-formation en utilisant les livres, CD-ROM, etc.	13 %	40 %	18 %	28 %	25 %	26 %
16-29 ans qui a obtenu les qualifications en auto-formation, en apprenant en « faisant »	82 %	86 %	76 %	87 %	69 %	72 %

La maîtrise des langues étrangères est devenue indispensable pour accéder à un très grand nombre d'emplois.

Tableau 3-21 : Éducation - Formation : Un plus pour l'accès à l'emploi (langues étrangères)

Éducation - Formation	Danemark	Allemagne	France	Portugal	Italie	UE à 28
La formation à l'anglais - l'allemand - le français Indicateurs :						
Jeunes apprenant au moins 2 langues étrangères (UE27) : en formation générale (2011)	59,6 %	nr	92,4 %	70,9 %	24,0 %	49,8 %
Idem en formation professionnelle	0	nr	27,2 %	9,8 %	39,1 %	43,3 %

Cette étude fait état d'un autre paradoxe pour la France – décriée pour l'apprentissage des langues à l'école – puisqu'elle permet à 92,4 % des jeunes en formation générale d'apprendre deux langues vivantes, deux fois plus que la moyenne européenne, mais à seulement 27,2 % des jeunes en formation professionnelle, presque moitié moins que la moyenne de l'UE. L'Italie nous dépasse mais n'arrive pas à la moyenne de l'Europe qui est de 43,3 %. L'Allemagne n'est pas renseignée.

La France n'arrive pas à sortir de son image de « mauvaise élève » dans le cadre de l'apprentissage des langues. Nous n'avons pas ici les outils pour comprendre cette situation, mais la nouvelle réforme des collèges de mars 2015 devrait permettre d'améliorer cette image puisqu'elle généralise l'apprentissage d'une deuxième langue vivante dès la 5^e. Cela permettra aux jeunes, orientés en voie professionnelle, de mieux la maîtriser avant la sortie de la formation initiale avec trois années de formation au lieu de deux au collège. L'idéal serait de généraliser l'apprentissage de la deuxième langue vivante dans toutes les voies professionnelles. Il faut préparer les jeunes à la mobilité

européenne, c'est l'un des enjeux pour la construction de celle-ci, mais surtout, cela peut être une chance supplémentaire pour le jeune d'accéder à un emploi dans l'espace européen, voire dans le monde. Les jeunes ont plusieurs outils à leur disposition, dont l'apprentissage et la maîtrise des langues étrangères (parlé, lu, écrit), les échanges linguistiques (type jumelage) et/ou formatifs (Erasmus...) généralement réservés aux étudiants du supérieur. Il y a beaucoup d'amélioration à réaliser, notamment sur leur financement, et pour que toutes les classes de la population puissent y accéder.

La formation au permis de conduire est également indispensable pour trouver du travail, c'est dommage que nous n'ayons pas obtenu d'indicateurs européens plus fiables²³⁷.

Tableau 3-22 : Éducation - Formation : Un plus pour l'accès à l'emploi (permis de conduire)

Éducation - Formation	Danemark	Allemagne	France	Portugal	Italie	UE à 28
La formation au permis de conduire Indicateurs :						
Coût moyen du permis de conduire	nr	1 600€ (1 500 à 2 000€)	1 200€ (800 à 1 500 jusqu'à 3 000€)	1 000€	850€ (500 à 1 000€)	nr
Nombre de points sur le permis	3	18	12	0 (décompte inversé)	20	nr

En Europe, l'accès au permis est très inégal, notamment par son coût variant d'un pays à l'autre de 500€ à 3 000€²³⁸. Certains États ont mis en place un système de permis à points, bien que celui-ci varie fortement en fonction des pays. Dans certains États membres, le conducteur commence avec un capital initial de points qu'il perd au fur et à mesure de ses infractions. Une fois ce capital de points épuisé, il doit, selon les pays, repasser l'examen théorique et/ou pratique ou encore suivre un stage. A l'inverse, dans d'autres pays, le conducteur part d'une base de « zéro point » (Portugal) et se voit crédité d'un certain nombre de points après une infraction. Une fois atteint un plafond, le conducteur se voit retirer son permis²³⁹. Le 19 janvier 2013 a vu l'instauration d'un permis de conduire européen avec l'entrée en vigueur de la troisième directive de l'Union européenne relative au permis de conduire. Les nouvelles règles garantissent une véritable liberté de circulation aux conducteurs de l'Union européenne, renforcent la sécurité sur les routes européennes et réduisent les risques de fraude. Il faut savoir que rien qu'en France il y a entre 500 000 et 700 000 personnes qui roulent sans permis. Ce nouveau permis de conduire européen est une chance pour les jeunes mais seulement si l'UE travaille également sur l'harmonisation du coût pour que l'accès au permis ne soit plus un frein pour les jeunes et ne participe plus à une rupture dans l'égalité. En France, à compter du 15 mars 2017, le permis de conduire est éligible au CPF (Compte personnel de formation), ce qui devrait permettre à tous les jeunes de le passer dans les meilleures conditions.

²³⁷ Indicateur peu fiable mais à défaut, il donne une indication des inégalités sur le territoire européen. Récupéré le 27 février 2015 du site : <http://www.caradisiac.com/Le-tour-du-monde-des-auto-ecoles-48800.htm>

²³⁸ Récupéré le 27 février 2015 du site : <http://www.touteleurope.eu/actualite/examen-du-permis-de-conduire.html>

²³⁹ Récupéré le 27 février 2015 du site : <http://www.touteleurope.eu/actualite/le-permis-de-conduire-a-points-dans-l-ue.html>.

Pour compléter ces données en éducation et formation initiale, nous proposons des indicateurs sur l'accès aux activités culturelles et sportives, dont les pratiques sont essentielles dans la formation des jeunes concernant le faire société et l'apprentissage des règles, mais également l'esthétique de la vie.

Tableau 3-23 : Éducation – Formation (culture et sport)

Éducation - Formation	Danemark	Allemagne	France	Portugal	Italie	UE à 28
La culture Indicateurs :						
Visite de sites culturels 15-29 ans (2006)	31,1 %	43,8 %	27,2 %	33,0 %	24,6 %	31,2 %
Le sport et les loisirs Indicateurs (UE27) :						
Pratique sportive (5x/1x//0x)/semaine ²⁴⁰	15/49//18	9/40//31	13/35//34	9/24//55	3/26//55	9/31//39
Autres activités (5x/1x//0x)/semaine	43/42//4	33/42//10	28/50//6	17/31//36	7/30//33	27/38//14

L'Allemagne est très bien placée en ce qui concerne les visites de sites culturels (43,8 %), largement au-dessus de la moyenne européenne, alors que la France est en-dessous (27,2 %) à l'instar de l'Italie alors que ces deux pays possèdent un patrimoine culturel de grande valeur. Cela démontre encore une fois le faible taux d'encadrement des jeunes en dehors de l'école. Ce n'est pas seuls, que les enfants visitent spontanément les musées ; la motivation vient de la stimulation des adultes, qu'ils soient parents, animateurs ou professeurs, et nous savons l'importance de la culture dans la formation du citoyen et dans la réussite des études supérieures.

Le sport est devenu une des compétences de l'Union européenne à la suite de la ratification du Traité de Lisbonne fin 2009. Pour la première fois l'UE vise activement à favoriser le sport et l'activité physique au niveau des politiques publiques, non seulement en vue d'améliorer la santé et le bien-être physique à travers l'UE, mais également pour sa valeur éducative et pour augmenter le rôle que le sport peut jouer comme amplificateur de la cohésion sociale. La France qui cumule 49 % de personnes pratiquant un sport 1 à 5 fois par semaine et 75 % pratiquant une autre activité plus informelle (1 à 5 fois par semaine) est bien placée, certes derrière le Danemark (64 % et 85 %), mais au même niveau que l'Allemagne (49 % et 75 %). Ces résultats placent ces trois pays largement au-dessus du Portugal (33 % et 48 %) et de l'Italie (29 % et 37 %), mais également de la moyenne européenne (40 % et 52 %). La France peut encore améliorer ses performances en démocratisant tous les sports pour les rendre accessibles aux plus démunis.

La formation et l'éducation demandent de savoir ce que l'on veut faire de sa vie, dans ce cadre, l'information et l'orientation des jeunes entrent au cœur des préoccupations des jeunes et des familles.

1.3 Information - Orientation

Dans le cadre de la construction de l'autonomie des jeunes, ce volet de l'Agenda social est indispensable. En effet, si nous voulons qu'un jeune choisisse sa vie, il lui faut maîtriser l'accès à l'information, sa compréhension et sa maîtrise. Ensuite il pourra bâtir son orientation, en faisant ses

²⁴⁰ Sources : (2010). Sport and Physical Activity. Conducted by TNS Opinion and Social at the request of Directorate General Education and Culture. Special Eurobarometer 334/Wave 72.3. TNS Opinion et Social.

propres choix, en construisant son projet professionnel et son chemin de vie. Nous proposons plusieurs indicateurs permettant de comparer les cinq pays.

L'accès aux bibliothèques et centres de documentation est une première entrée intéressante, puisque leur accès est indispensable à la poursuite des études et particulièrement des études supérieures. Nous nous sommes donc appuyée sur une enquête paneuropéenne destinée à évaluer les perceptions des utilisateurs à l'égard des avantages liés aux technologies de l'information et de la communication dans les bibliothèques publiques, proposant un chiffrage de leur nombre, rapporté à une population de 10 000 habitants pour mieux mesurer le taux moyen de structures à disposition de la population.

Tableau 3-24 : Information – orientation (les bibliothèques et centre de documentation)

Information - Orientation	Danemark	Allemagne	France	Portugal	Italie	UE à 28
Les bibliothèques et centre de documentation Indicateurs :						
Nombre de bibliothèques publiques	2 216	11 670	5 016	1 418	12 515	5 577 (moy.)
Nombre de bibliothèques pour 10 000 habitants	3,97	1,43	0,77	1,35	2,06	3,11
Nombre de bibliothèques publiques pour 10 000 habitants	0,17	1,00	0,52	0,03	1,15	1,03
Adultes (%) qui ont fréquenté une bibliothèque publique au cours des 12 derniers mois (du dernier mois) – 17pays	57 (28)	16 (11)	26 (15)	14 (8)	12 (6)	23 (14)
Dépense/ habitant	135€	34€	28€	7€	29€	34€
Nombre d'utilisateur par bibliothèque	1 139	974	2 366	2 237	1 757	(moy.) 1 160
Bibliothécaire(s) par bibliothèque	1,45	1,65	2,78	1,92	1,09	1,43
Nombre d'éditeurs	99	1 661	608	103	602	(moy.) 223
Nombre de musées	366	6 377	4 829	644	3 187	(moy.) 1 043

La France, malgré ses nombreux plans de développement des bibliothèques publiques, n'est pas le pays le plus favorable sauf en ce qui concerne le personnel mis à disposition des lecteurs. Il aurait fallu rajouter les données concernant les bibliothèques privées de type associatif (Amicale laïque, plus de 1 000 Bibliothèque pour tous, etc.) qui ont de plus en plus de difficultés à survivre, et les bibliothèques scolaire (en France 51 700 BCD, 11 300 CDI, ± 150 BU et enseignement supérieur, etc.) présentes dans tous les établissements scolaires, de la maternelle au supérieur. Les métiers de demain nécessiteront toujours plus de technicité et de compétences élargies, et particulièrement en matière de maîtrise de la recherche d'informations.

Les jeunes âgés de 15 à 24 ans représentent une part significative des usagers des bibliothèques (38 %) : « la fréquentation est étroitement liée aux personnes qui sont encore scolarisés à plein temps (48 %). La fréquentation est également liée aux niveaux d'éducation les plus élevés ; 33 % des répondants qui ont arrêté leurs études à temps complet à l'âge d'au moins 20 ans se sont rendus dans une bibliothèque au cours des 12 derniers mois » (Susanna Quick, Gillian Prior, Ben Toombs, Luke Taylor et Rosanna Currenti, 2013-03). Ce qui est confirmé par la fréquentation des adultes qui n'est que de 23 % en Europe ramenée à 14 % en ne considérant que le dernier mois enquêté.

Ces lieux d'accès à l'information et à la culture sont aussi les catalyseurs de la lecture pour tous, source de socialisation de notre patrimoine culturel.

Concernant l'information et l'orientation, nous aurions souhaité présenter d'autres indicateurs comme le nombre de centres d'orientation, ou encore le nombre de lieu d'information jeunesse. Mais nos recherches de données européennes sont restées infructueuses. Nous proposons quelques indicateurs sur l'accès à l'information *via* Internet, montrant le rôle des bibliothèques publiques dans ce cadre.

Tableau 3-25 : Information – orientation (l'accès à l'information *via* Internet)

Information - Orientation	Danemark	Allemagne	France	Portugal	Italie	UE à 28
L'information, l'orientation Indicateurs :						
Les ménages disposant d'un accès Internet à domicile ²⁴¹	90 %	83 %	76 %	58 %	62 %	nr
Utilisation d'ordinateurs dans le cadre d'activités liées à l'emploi au cours des 12 derniers mois	19 %	23 %	23 %	42 %	29 %	nr
Les bibliothèques publiques fournissant un accès à l'information pour ceux qui n'y ont pas accès ailleurs	71 %	75 %	61 %	49 %	45 %	nr
Première orientation (Eurydice, 2015)	16	10	15	14	15	nr

L'accès à l'information peut se faire à l'aide d'un média papier, ou d'un média virtuel, conformément à l'évolution des nouvelles technologies. Les services proposés par les bibliothèques varient considérablement. Cependant, en ce qui concerne la mise à disposition d'ordinateurs, une grande majorité des bibliothèques (plus de 80 %) propose ce service au public dans la plupart des pays. L'Allemagne est une exception, car seules 30 % des bibliothèques proposent des ordinateurs en libre-service (cela s'explique probablement en partie par le fait qu'en Allemagne certaines bibliothèques sont financées par l'Église). En parallèle, les chiffres montrent que les niveaux d'accès à Internet depuis le domicile varient considérablement entre les pays, le Danemark et l'Allemagne se situant dans la fourchette haute (au moins 80 %) et le Portugal et l'Italie dans une fourchette basse. Ces chiffres mettent en évidence des pays affichant un faible niveau d'accès à Internet depuis le domicile, dans lesquels l'accès à des ordinateurs de bibliothèques, est susceptible d'être particulièrement important. L'item « l'utilisation d'ordinateurs dans le cadre d'activités liées à l'emploi au cours des 12 derniers mois » a été mesuré en considérant les critères suivants : Trouver des informations sur la façon de chercher un emploi ou de déposer une candidature pour un emploi ; Chercher un emploi ; Rédiger un CV ou une lettre de motivation ; Améliorer les compétences requises par votre emploi actuel ; Déposer une candidature pour un emploi dans votre pays ; Chercher des informations sur un employeur ; Trouver une agence de recrutement ; Utiliser un tableur ; Chercher un emploi dans un autre pays de l'UE et enfin, Déposer une candidature pour un emploi dans un autre pays de l'UE. Cela confirme le rôle des bibliothèques dans la cité. Nous possédons un réseau de bibliothèque en cours de modernisation, cependant il faudrait que les

²⁴¹ Sources : EUROSTAT 2011.

territoires « désertiques » se dotent d'un accès de proximité à une bibliothèque, quitte, pourquoi pas, à ouvrir celles des établissements scolaires en dehors des heures de classe.

Nous proposons d'approfondir cette partie quantitative, par un travail qualitatif d'investigation, qui permet de se faire une idée des différents systèmes d'information et d'orientation dans nos cinq pays en nous appuyant sur le site de la commission européenne consacrant une rubrique, Eurydice²⁴², dédiée aux politiques d'éducation de chaque pays de l'UE. Nous n'allons pas élargir notre réflexion sur ce sujet qui mériterait une recherche spécifique, mais nous pouvons proposer une analyse rapide des deux grandes tendances, l'une visant à favoriser l'élitisme par la concurrence laissant peu d'espace à la liberté individuelle et l'autre s'attachant à éduquer au choix tous les jeunes, dès le plus jeune âge, pour qu'ils s'essaient à l'exercice de cette liberté fondamentale qui est de construire sa vie. En effet, les pratiques diffèrent d'un pays à l'autre, avec une réelle différence entre les pays du sud et du nord. Il existe de nombreux dispositifs d'orientation en Europe. Cependant, depuis quelques années, les structures spécialisées agissant sans relation avec les établissements scolaires ainsi que les modèles d'orientation où les enseignants organisaient directement les pratiques d'information et d'orientation (comme au Danemark) cèdent la place à des partenariats entre professionnels de l'orientation, établissements et enseignants (comme en France, en Italie, en Allemagne et au Portugal).

Deux modèles produisent deux résultats quasi opposés : un système qui vise à limiter le décrochage et à favoriser une meilleure réussite des élèves pour les amener à accéder si possible aux meilleures universités (mais de nombreux élèves sont laissés au bord du chemin, subissant une orientation par l'échec), et celui de l'approche orientante qui relève de l'éducation à l'orientation et exerce une influence depuis quelques années auprès des instances européennes. Issu du concept américain de « caree education » (Hoyt, 1975/1984) et instauré officiellement dans le système éducatif québécois en 2000, il est expérimenté dans plusieurs pays de l'Union européenne (notamment l'Italie et la France). Il considère que l'ensemble de la scolarité, dès le primaire, et à l'intérieur de chaque discipline, doit concourir à l'orientation, et que la réussite scolaire des élèves est liée à leur motivation en rapport avec l'insertion professionnelle. Il a été diffusé en France depuis 2003 dans l'académie de Montpellier (Ferré, 2005) qui a accueilli en 2007 un projet européen Léonardo monté par la région de Taranto en Italie.

Une harmonisation des dispositifs d'orientation est en cours en Europe. La France a devancé l'expérimentation en l'intégrant dans la loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie – qui a eu du mal à se concrétiser sur le terrain. Première loi complétée par celle du 5 mars 2014, relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, qui a renforcé le rôle des Conseils régionaux qui se voient confier, sur leur territoire, une mission renforcée de pilotage de la politique de formation professionnelle, orientation comprise. L'Éducation nationale a pris sa part en intégrant cette fois-ci l'éducation à l'orientation dans les *curricula* attendus. Mais certains pays ont beaucoup de chemin à parcourir pour que les bonnes pratiques émergent et produisent leur effet.

- Le Danemark ne dispose pas dans ses écoles d'appui psychologique organisé pour accompagner les élèves, ce sont les enseignants qui se chargent de l'orientation, sont-ils formés à cet exercice, avec une vision claire du marché du travail ? Et en ce qui concerne l'orientation professionnelle, chaque école est indépendante et sans obligation, un Conseil d'école pour l'orientation peut être nommé, il est responsable de fournir aux apprenants une

²⁴² Récupéré le 21 juillet 2015 du site : <https://webgate.ec.europa.eu/fpfis/mwikis/eurydice/index.php/Countries>

préparation à l'orientation pour qu'ils puissent exercer leur choix d'éducation et de « vocation ». Cette organisation comporte les conseils en orientation sur l'offre éducative des écoles, sous la responsabilité du professeur principal de la classe et du conseiller d'éducation, et en coopération avec les autres professeurs de l'école, les conseillers en orientation municipaux et les parents ;

- L'Allemagne propose de la formation à la vie active mais ne parle pas d'éducation à l'orientation dans le système scolaire, cependant elle propose un appui psychologique à toute la communauté éducative, de l'élève au personnel d'entretien. Ce qui est une excellente chose pour l'avoir expérimenté en établissement scolaire avec un pédopsychiatre. Elle a développé également des agences de l'emploi qui travaillent en coordination avec tous les partenaires et à tous les niveaux ; elle valorise les formations professionnelles plutôt que les formations de haut niveau de qualification ; dans la plupart des Länder, l'orientation professionnelle est maintenant devenue une partie fixe des programmes d'études dans les directives ou les règlements. L'orientation professionnelle dans les écoles d'éducation générale incorpore, entre autres, l'information sur les champs professionnels, l'exploration d'intérêts, l'établissement des aptitudes et des qualifications, l'enseignement des stratégies de prise de décision, l'expérience professionnelle pratique en entreprise, et enfin la réflexion approfondie sur ses aptitudes, ses intérêts et ses capacités. Elle a également développé un programme d'orientation professionnelle proposant un appui aux élèves aspirant à obtenir un certificat de fin d'études d'école secondaire inférieure comme qualification la plus élevée dans le cadre de l'accompagnement des décrochés du système scolaire sans qualification ;
- Nous ne développerons pas le système d'orientation de la France, c'est déjà fait. Cependant, nous pouvons rajouter à la lecture des informations trouvées sur le site européen, que notre pays est très en avance en matière de réforme de l'orientation, particulièrement en ce qui concerne l'orientation tout au long de la vie et depuis peu, l'orientation scolaire qui a vu généraliser les bonnes pratiques d'éducation à l'orientation avec la réforme des collèges. Il reste à travailler sur la mise en œuvre de ces politiques publiques et à renforcer l'approche psychologique en s'inspirant de l'Allemagne ou du Portugal qui ont mis à disposition de l'ensemble de la communauté éducative un appui psychologique de qualité, ce qui aurait sans aucun doute, un effet bénéfique sur le moral des professionnels, des élèves et de leur famille ;
- L'Italie a réfléchi de longue date au développement d'un plan national pour l'orientation en pensant la formation du personnel. En 2004, le ministère de l'Éducation, de l'Université et de la Recherche (MIUR), a établi le Comité national pour l'orientation. Il est présidé par le ministre et composé des représentants du MIUR, du ministère du Travail, de l'association italienne des dirigeants, de la chambre de commerce, des communes et de l'association de provinces, des régions, des éditeurs, des universités aussi bien que de l'institut national pour l'évaluation du système d'éducation, et l'institut national pour la documentation, l'innovation et la recherche dans l'éducation. Le comité devrait favoriser la comparaison parmi des acteurs d'école, des autorités locales et l'université pour la définition des grandes lignes de l'orientation, la méthode de travail et effectuer des initiatives et des projets-pilotes opérationnels expérimentaux. En 2009, le ministère a également édité les directives spécifiques sur l'orientation dans la formation continue. Cependant, les conseils psychologiques ne sont pas rendus obligatoires au niveau national. Cependant, beaucoup d'écoles fournissent un service psychologique. Ce sont les services de l'emploi qui gèrent la formation professionnelle des jeunes et des actifs, avec une quantité d'heures destinée aux activités d'orientation dans toutes les formations proposées ;

- Pour le Portugal, le ministère de l'Éducation a intégré, par la législation de 1991 (loin°190/1991 du 17 mai), la psychologie et des services d'orientation dans le réseau de l'école. Ils proposent des services de support éducatif spécialisé chargés de garantir la pleine intégration des étudiants dans la vie de l'école. Leurs activités, qui doivent être conjuguées avec les structures éducatives d'orientation (de guidance), incluent notamment la psychologie et les services de consultation ; le centre éducatif de soutien ; d'autres services offerts par l'école principalement dans le domaine du bien-être à l'école, etc. et cela pour toute la communauté éducative depuis les établissements de « précours » jusqu'à la fin du 3^e niveau de l'éducation obligatoire. Les services offrent un appui psychologique et psychopédagogique dans le domaine de l'activité éducative au sein de l'école et une consultation professionnelle aux étudiants, professeurs, parents, puéricultrices et personnel non-enseignement des écoles. Dans leur rôle comme unité de secours éducative spécialisée, ils facilitent le développement personnel et de l'identité sociale des étudiants encourageant le succès à l'école. Ils suivent la vie des étudiants, instruisent et font des ajustements au processus apprentissage-enseignement tout en aidant à trouver des réponses appropriées aux problèmes éducatifs. Ils aident à diagnostiquer les intérêts et qualifications des étudiants et aident à définir leurs projets de vie ; ils aident également en coordonnant le rapprochement de la famille, de l'école et le monde des activités formatrices, culturelles et professionnelles.

Le système éducatif français protège les élèves jusqu'à 15 ans révolus, avec un premier pallier d'orientation se situant à la fin du collège, comme le Portugal contrairement à l'Allemagne qui oriente ses élèves dès dix ans et l'Italie dès 14 ans. Le Danemark se distingue en n'orientant les élèves qu'à 16 ans. L'âge du premier pallier d'orientation va déterminer la politique éducative des pays, plus on recule l'âge de la différenciation de l'offre, plus les jeunes vont acquérir une culture commune. C'est sans aucun doute les danois qui ont raison de fixer cette limite le plus tardivement possible, et cela dans une Europe où le taux de chômage, et particulièrement celui des jeunes est relativement important, mais également où il faut renforcer la cohésion sociale et la citoyenneté par une plus grande mixité, et nous savons que le niveau du collège offre encore cette possibilité en travaillant sur la carte scolaire. Nous avons souligné par un complément d'information cet élément de l'« Agenda social de la jeunesse », parce que nous pensons qu'une partie de la (ou des) solutions, réside à une réforme de l'orientation – en cours aujourd'hui – en insistant sur l'éducation à l'orientation. Après avoir abordé l'information et l'orientation, lorsqu'un jeune est perdu, ou pour éviter qu'il se perde, il est important d'examiner la prévention et l'insertion qui doit pouvoir contribuer à éviter le décrochage ou à raccrocher les jeunes déjà perdus.

1.4 Prévention - Insertion

La condition de jeunesse est une période importante dans la vie d'une personne mais complexe à évaluer. Le jeune a une injonction de s'insérer dans sa vie d'adulte, mais nous savons que sans accompagnement, il aura du mal à franchir les différentes étapes. C'est pourquoi il est important d'avoir une vision claire des jeunes inoccupés et/ou en risque de l'être comme l'indique le tableau suivant. Cela caractérisera les politiques publiques de prévention et d'insertion à mettre en œuvre. Pour l'OCDE²⁴³ l'insertion des jeunes requiert :

Un système de transition efficace entre l'école et l'emploi pour les jeunes adultes [qui] doit être mis en place : une préparation efficace à l'emploi suppose l'achèvement réussi des cours

²⁴³ OCDE. (2011). *Lessons from PISA for the United States : Strong performers and successful reformers in education.*

académiques, l'acquisition de compétences professionnelles génériques fortes – la ponctualité, l'effort, la capacité à être un membre d'équipe efficace – et la maîtrise technique des compétences professionnelles nécessaires pour entamer une carrière bien rémunérée. Voilà pourquoi, outre le développement des compétences académiques et des connaissances des jeunes, un système de transition efficace entre l'école et l'emploi doit être mis en place. La formation sur le lieu de travail constitue une part essentielle d'un tel système.

Tableau 3-26 : Prévention - Insertion

Prévention - Insertion	Danemark	Allemagne	France	Portugal	Italie	UE à 28
L'insertion et l'accompagnement Indicateurs :						
Personnes non occupées 15-19	3,8 %	3,0 %	6,3 %	7,3 %	11,9 %	6,9 %
Personnes non occupées 20-24	9,5 %	10,6 %	17,9 %	20,4 %	29,5 %	18,7 %
Personnes non occupées 25-29	11,6 %	13,2 %	20,2 %	18,8 %	28,9 %	20,6 %
La prévention, l'urgence et la solidarité Indicateurs :						
Total personnes en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale	19,0 %	19,6 %	19,1 %	25,3 %	29,9 %	24,8 %
Jeunes en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (2011 UE)	36,4 %	25,4 %	24,3 %	28,5 %	36,0 %	28,2 %

À titre d'exemple, en matière de prévention du décrochage, le Danemark mise sur la synergie des communes : les communes danoises sont tenues de contacter les jeunes qui ont abandonné l'école au moins deux fois par ans jusqu'à l'âge de 19 ans. Quelques communes vont plus loin. Dans certains cas, ce travail est effectué par les conseillers d'orientation professionnelle de l'école. Ailleurs, notamment dans les plus grandes villes, il incombe à des conseillers d'orientation professionnelle spécialisés dans la jeunesse. À partir de 18 ans, ces jeunes ont droit à une garantie de revenu limitée, mais seulement s'ils mettent au point et réalise des projets d'action en consultation avec le service d'orientation professionnelle. Il s'agit d'une approche d'obligation mutuelle qui vise à les aider à se prévaloir de leur droit à l'éducation et à la formation²⁴⁴. En France, c'est à l'école de suivre les jeunes déscolarisés ou en voie de l'être (MGIEN, <http://reviensteformer.gouv.fr/>, <http://masecondechance.onisep.fr>). Les communes peuvent mettre en place des dispositifs, mais c'est facultatif. Certaines le font sous le couvert notamment des réseaux de réussite éducative et/ou de la Politique de la Ville. Nous trouvons également des systèmes de Garantie jeunesse en cours de généralisation sur tous les territoires, c'est un outil de remobilisation des jeunes déscolarisés et/ou inactifs.

D'une manière générale, plus les jeunes générations vieillissent, plus ils ont de chance de se retrouver inoccupés, quel que soit leur pays d'habitation, sauf pour le Portugal. *A contrario*, il y a des différences considérables entre habiter au Danemark, le plus favorable des cinq pays pour les 15-19 ans (3,8 % NEET) dépassant de très peu l'Allemagne (3,0 %) – et habiter l'Italie cumulant les difficultés rencontrées de 15 à 29 ans. La France se situe légèrement en-dessous du niveau moyen de l'Europe à 28 avec des résultats plus performants que le Portugal et l'Italie – sauf pour les 25-29 ans (20,2 %) où notre pays est moins performant que le Portugal (18,8 %). Ces chiffres corroborent les résultats de notre analyse en deuxième partie, la France doit faire des efforts considérables pour insérer les jeunes 25-29 ans relevant des politiques de gestion du « stock » des

²⁴⁴ Récupéré le 28 février 2015 du site : http://www.keepeek.com/Digital-Asset-Management/ocd/employment/l-orientation-professionnelle_9789264015227-fr#page21

« invisibles ». En effet, les politiques publiques réservées aux moins de 26 ans commençant à porter leurs fruits quatre ans après leur mise en œuvre, il ne s'agirait pas d'oublier les jeunes plus âgés, mais néanmoins en déshérence, sous le prétexte qu'ils ont dépassé l'âge requis pour bénéficier des dispositifs d'insertion en vigueur.

En matière de mesure du risque de pauvreté ou d'exclusion sociale des personnes, la France est l'un des pays le mieux placé, même si nous ne pouvons pas nous glorifier des résultats. En effet, à 19,1 %, presque à égalité avec le Danemark (19 %), le taux de la France est en-dessous de celui de l'UE à 28 (24,8 %) et des pays du sud, le Portugal (25,3 %) et l'Italie (29,9 %), mais également de l'Allemagne (19,6 %). Si nous faisons un focus sur les jeunes, ces risques progressent dangereusement pour atteindre 24,3 % en France. La hiérarchie entre pays reste la même sauf pour le Danemark qui devient le plus mauvais des pays avec 36,4 % des jeunes en risque, ce qui est gravissime quand on sait que la pauvreté empêche les jeunes de s'installer et de construire leur avenir, l'Italie est également à 36 %. Pourtant le Danemark n'a pas cette réputation, il compense sans doute en partie les difficultés des jeunes avec la solidarité intergénérationnelle, bien que le risque de toutes les générations reste relativement élevé. Les élus ont pris trop souvent exemple sur les soi-disant bons résultats des politiques publiques allemandes et/ou danoises en s'appuyant sur leur faible taux de jeunes non occupés et leurs bons résultats en matière de chômage. Cela devient une gageure quand nous regardons les chiffres du tableau précédent, en effet pouvons-nous occulter les taux de risque de pauvreté et d'exclusion sociale des jeunes, dépassant le tiers des 15-29 ans danois et le quart des allemands ? Nous ne pouvons pas nous contenter de ces résultats et devons réfléchir à protéger les parcours de tous les jeunes européens. Cet indicateur doit faire réfléchir les responsables politiques sur l'avenir des jeunes générations au Danemark, mais également en Allemagne, en France et dans tous les autres pays d'Europe. Les politiques de prévention et d'accompagnement doivent mener à l'emploi – dans l'état actuel du modèle de la politique de la jeunesse – pour une insertion sociale durable et une prise d'autonomie réelle.

1.5 Emploi

L'emploi est la condition fondamentale, aujourd'hui, pour décohabiter des parents et s'installer enfin chez soi. Mais attention, pas n'importe quel travail, un précieux CDI pour pouvoir le produire auprès des banques ou des propriétaires pour obtenir un logement décent. Nous allons voir que la France n'est pas sinistrée en regard des autres pays d'Europe, mais ne se situe pas non plus dans les meilleurs résultats, elle reste comme pour beaucoup d'items, dans la moyenne européenne.

Tableau 3-27 : Emploi (chômage et risque de pauvreté)

Emploi	Danemark	Allemagne	France	Portugal	Italie	UE à 28
L'emploi, l'insertion par l'économique, l'aide à la création d'entreprise Indicateurs 2012 :						
Taux d'emploi 25-29 ans	71,8 %	77,6 %	74,9 %	71,0 %	57,3 %	71,1 %
Taux de chômage des - 25 ans	14,0 %	8,1 %	24,7 %	37,7 %	35,3 %	23,0 %
Taux chômage dans la population Totale 2012 - variation 2013	↘ 7,4 %	↘ 5,4 %	↗ 10,6 %	↘ 17,3 %	↗ 11,3 %	↗ 10,7 %
Jeunes employeurs et travailleurs indépendants 15-29	14 200 0,25 %	267 400 0,327 %	214 900 0,329 %	39 600 0,38 %	459 700 0,76 %	2 761 900 0,55 %
Taux de chômage « longue durée » (1 an et +) 15-29	1,6 %	2,0 %	5,2 %	9,7 %	12,5 %	6,5 %
Taux de risque de pauvreté des 18-25 ans au travail	25,8 %	10,3 %	12,0 %	11,0 %	12,8 %	11,9 %

Le taux d'emploi des jeunes 25-29 ans en France (74,9 %) est supérieur au taux moyen de l'UE à 28 (71,1 %) et proche de celui de l'Allemagne (77,6 %). Le Danemark et le Portugal sont au niveau de l'UE et largement au-dessus de l'Italie (57,3 %). Ce bon positionnement en Europe, ne met pas la France à l'abri d'une mauvaise image de la population concernant l'accès à l'emploi pour les jeunes. Nous pouvons constater que là où, le taux de chômage des jeunes est le plus important, en Italie et au Portugal, les jeunes sont les plus dynamiques à créer leur propre emploi, résultats à tempérer par les us et coutumes des pays du sud qui, notamment en Italie, favorisent les échoppes à proximité des lieux culturels, jobs saisonniers par essence précaires.

Ces deux pays sont également concernés par un taux de chômage « longue durée » des 15-29 ans relativement important, quand nous savons que plus l'inactivité est longue, plus il y a de difficultés à se réinscrire dans le monde du travail (PISA). Il est nécessaire de tempérer les résultats honorables du Danemark concernant le taux de chômage des moins de 25 ans avec celui du risque de pauvreté au travail qui monte à 25,8 %. Nous sommes en droit de nous poser la question : est-il préférable d'avoir un travail de mauvaise qualité ne nous permettant pas d'accéder à une autonomie durable, ou est-il préférable d'attendre pour obtenir un travail stable ? Les résultats des enquêtes sur la perception de l'avenir qu'ont les jeunes au Danemark – plus sereine qu'en France – dessinent peut-être la réponse, même si elle ne nous satisfait pas. La mobilité internationale peut être une solution, mais elle s'apprend.

Tableau 3-28 : Emploi (mobilité internationale)

Emploi	Danemark	Allemagne	France	Portugal	Italie	UE à 28
La mobilité Indicateurs :						
(nb) Mobilité internationale Erasmus (étudiante études/stages)	4 485	34 891	35 311	1 917	9 184	33 269
Mobilité formation professionnelle initiale Léonardo	576	2181	15 276	1018	1941	27 424 (moy.) 857

Nous apportons quelques précisions sur la mobilité européenne des jeunes parce l'expatriation est parfois la condition pour entrer sur le marché du travail. La France est plutôt dans la bonne moyenne, et particulièrement pour le programme Léonardo (formation professionnelle). Résultats à mettre en relation avec des études qui ont été menées sur les origines socioculturelles des jeunes en mobilité européenne. Cependant, la très grande majorité de ces jeunes est issu des classes sociales plutôt favorisées. Faut-il s'en contenter ou mettre en place les éléments permettant la démocratisation de la mobilité, qu'elle soit interne ou externe au pays parce qu'elle conditionne de plus en plus souvent l'accès à un emploi durable et de qualité.

Il nous a semblé important de compléter cette étude par un tableau situant les NEET dans la population des cinq pays. Nous pouvons constater encore une fois que les 15-29 ans ont plus de difficultés à s'insérer dans la vie active et qu'une part non négligeable (de 8,2 à 23,9 % suivant le pays) est considéré comme NEET. La France se situant au niveau moyen.

Tableau 3-29 : Indicateurs d'emploi et de chômage des jeunes dans les principaux pays industrialisés en 2012²⁴⁵

Emploi	Danemark	Allemagne	France	Italie	Portugal	UE 27
Population totale (en Millier)	1 019	13 934	11 214	9 439	1 798	89 253
15 à 29 ans						
Taux d'emploi	60,2	57,7	44,0	32,5	41,3	46,7
Part de chômage	9,0	4,6	9,7	11,0	15,6	10,3
Taux de chômage	13,0	7,4	18,0	25,2	27,4	18,1
Part des NEET	8,2	9,6	15,1	23,9	15,9	15,9
Dont 15 à 24 ans						
Taux d'emploi	55,0	46,6	28,4	18,6	23,6	32,9
Part de chômage	9,1	4,1	8,9	10,1	14,3	9,7
Taux de chômage	14,1	8,1	23,9	35,3	37,7	22,8
Part des NEET	6,6	7,7	12,3	21,1	14,1	13,2
Dont 25 à 29 ans						
Taux d'emploi	71,8	77,6	74,9	57,3	71,0	71,1
Part de chômage	8,9	5,4	11,1	12,5	17,9	11,4
Taux de chômage	11,0	6,5	12,9	17,9	20,1	13,8
Part des NEET	11,6	13,2	20,6	28,9	18,8	20,6
15-64 ans						
Taux d'emploi	72,6	72,8	63,9	56,8	61,8	64,2
Part de chômage	6,0	4,3	7,0	6,9	12,2	7,6
Taux de chômage	7,7	5,6	9,9	10,8	16,4	10,6

En nous appuyant sur tous les indicateurs, nous observons que l'Allemagne fait partie du peloton de tête – Allemagne-Danemark. Le Danemark peut être moins performant que la France, notamment sur la part de chômage des 15-24 ans et le taux d'emploi des 25-29 ans. Il paraît étonnant que la part de chômage des 15-24 ans danois et portugais soit supérieure à la part des NEET, dans la mesure où les sans-emploi sont inclus dans les NEET. Il serait intéressant d'analyser précisément leur méthode de calcul, le seul indice trouvé sur le document d'origine est une note de lecture : « *au Danemark, 55,0 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans occupent un emploi en 2012 ; 9,1 % sont au chômage (part de chômage), soit 14,1 % de ceux qui sont présents sur le marché du travail (taux de chômage)* ». En revanche, la France se situe au-dessus du niveau moyen de l'Europe sauf pour quelques indicateurs concernant les 15-24 ans. Il conviendrait de faire des analyses plus poussées pour comprendre les bons résultats de l'Allemagne, particulièrement sur le taux d'emploi des 25-29 ans, néanmoins, nos travaux nous indiquent déjà l'urgence d'agir en France sur cette tranche d'âge.²⁴⁶

²⁴⁵ Sources : INSEE, Enquête emploi 2012, estimation DARES pour la France ; EUROSTAT, enquêtes Forces de travail (LFS) pour l'UE27, l'UE15 et les pays de l'UE15 sauf la France. Données issues de la note d'analyse n°73 de la DARES publiée en 2013, *Emploi Et chômage des 15-29 ans en 2012*.

²⁴⁶ « *La part des chômeurs est la proportion de chômeurs dans l'ensemble de la population. Cet indicateur est plus faible que le taux de chômage qui mesure la proportion de chômeurs dans la seule population active. Il est utilisé pour nuancer le très fort taux de chômage parmi les jeunes de moins de 25 ans. Comme beaucoup de jeunes sont scolarisés et que relativement peu ont un emploi, leur taux de chômage est très élevé alors que la proportion de chômeurs dans la classe d'âge est beaucoup plus faible.* » Récupéré du site de l'INSEE le 21 juillet 2015 : <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/part-chomeurs.htm>

1.6 Vie quotidienne

Les éléments de la vie quotidienne sont essentiels pour « prendre la température » d'un pays. Des sociologues comme Mucchielli (2007)²⁴⁷ parlent de « bonheur social minimum » « *un bon logement, de quoi se nourrir, se soigner, s'éduquer, travailler.* » Nous rajoutons le transport pour se déplacer d'une activité à l'autre, pour une mobilité géographique de proximité, qui est une des conditions pour trouver du travail.

Tableau 3-30 : Vie quotidienne (transport et logement)

Vie quotidienne	Danemark	Allemagne	France	Portugal	Italie	UE à 28
Le transport Indicateurs :						
Répartition modale du transport de voyageurs (UE27)						
- Trains	9,0 %	8,1 %	10,3 %	4,3 %	5,1 %	7,1 %
- Voitures particulières (estimée)	81,6 %	86,0 %	83,8 %	84,8 %	82,8 %	84,1 %
- Autocars, autobus, trolleybus...	9,4 %	5,8 %	5,9 %	10,8 %	12,1 %	8,8 %
Le logement Indicateurs :						
Age moyen de décohabitation	21,1	28,3	23,5	28,8	29,7	26,2
Proportion de jeunes vivant chez les parents (2011)						
- 16-24	52,9 %	87,4 %	70,1 %	89,8 %	94,0 %	83,0 %
- 25-29	2,8 %	24,2 %	17,4 %	60,9 %	63,0 %	39,4 %
Taux de privation sévère liée au logement (UE 2011)	11,9 %	8,4 %	11,5 %	9,9 %	23,1 %	16,5 %

Le Danemark est bien placé en ce qui concerne les transports en commun, la France et l'Allemagne la talonnent pour le transport ferroviaire, mais sont loin derrière concernant le transport en commun routier. Pourtant, en milieu rural, c'est l'un des éléments permettant la mobilité des jeunes, et particulièrement des plus précaires, ceux qui n'ont pas les moyens financiers de posséder un véhicule particulier. Le maillage territorial en matière de transport en commun doit être pensé pour ne laisser aucun territoire sans moyen de transport adapté à la population active et scolaire, en particulier à celle des jeunes, et rendre cohérentes les liaisons entre bassins de vie, éducatifs et économiques. C'est une des compétences de la région, mais également des départements et des communes concernant le scolaire, que d'organiser ce schéma des déplacements de la population.

La décohabitation est un indicateur très important puisqu'il détermine le premier palier de l'autonomie à l'entrée dans la vie. Le Danemark est le pays qui permet aux jeunes de partir en moyenne dès 21,1 ans, chiffres confirmés par le plus faible taux des 16-24 ans (52,9 %) et des 25-29 ans (2,8 %) vivant chez leurs parents. La France le suit de près à 23,5 ans, confirmés également par le taux de jeunes vivants chez les parents, 70,1 % avant 25 ans et 17,4 % entre 25 et 29 ans – chiffres qui confirment notre analyse croisée des « invisibles » avec leur habitat, en deuxième partie. Alors que, concernant la décohabitation, l'Allemagne (28,3 ans), l'Italie (28,8 ans) et le Portugal (29,7 ans) obtiennent des résultats supérieurs à la moyenne de l'Europe (26,2 ans) reculant d'autant l'âge de l'indépendance, chiffres confortés par les mêmes proportions de jeunes vivants au domicile parental. C'est surprenant pour l'Allemagne, nous aurions attendu un âge inférieur de décohabitation, dans la mesure où le taux de privation sévère liée au logement est moindre (8,4 %)

²⁴⁷ Extrait d'un entretien avec Laurent Mucchielli réalisé pour notre mémoire de Master 2 en 2007.

dans ce pays. En comparaison, le taux de l'Italie dépasse 23 %. Ce qui peut vouloir dire que ce n'est pas une question de logement disponible pour les allemands, mais que cela pourrait s'apparenter à un *habitus*. La France, quant à elle, se situe en-dessous du niveau moyen de l'Europe mais son taux de privation liée au logement s'élève tout de même à 11,5 %²⁴⁸, entraînant des conséquences freinant l'indépendance des jeunes : 1) poursuivant des études supérieures – quel que soit le cursus – empêché de pouvoir habiter à proximité de son école ou université ; 2) ayant terminé ses études, de trouver un logement indépendant et à la mesure de ses moyens et de ses besoins. Il y a un véritable défi à s'emparer de la politique du logement en France afin de permettre à chaque jeune d'accéder à un logement indépendant à un âge raisonnable. La loi Alur, adoptée le 20 février 2014 va dans ce sens, mais sa mise en œuvre est lente et méconnue de beaucoup de jeunes. Pourtant, elle permet notamment l'encadrement des loyers et la sécurisation des relations locataires/bailleurs, la création d'un statut de colocation, très appréciée des jeunes, ainsi que l'amélioration du processus d'attribution des logements sociaux.

Tableau 3-31 : Vie quotidienne (santé, citoyenneté)

Vie quotidienne	Danemark	Allemagne	France	Portugal	Italie	UE à 28
La santé Indicateurs :						
Taux brut mortalité : suicide 15-29 (2009)	4,9 %	6,7 %	8,6 %	4,9 %	3,7 %	↗ 7,7 %
Besoin d'exams ou de traitements non satisfait 16-29 (2011) sur enquête ressenti	94,4 %	96,9 %	93,1 %	99,5 %	96,7 %	95,8 %
Problème de santé ou de handicap	14,6 %	12,9 %	15,4 %	10,1 %	6,9 %	11,4 %
La citoyenneté Indicateurs :						
Participation des jeunes à des activités informelles sur la base du volontariat 15-29 (UE27)	2,3 %	30,8 %	13,7 %	30,1 %	19,5 %	31,7 %
Pourcentage de travailleurs syndiqués	67,0 %	18,0 %	8,0 %	19,0 %	35,0 %	23,0 %

Ces difficultés d'accès au logement indépendant provoquent souvent des conséquences dramatiques sur la santé des jeunes, alors que l'indicateur de santé est un élément important dans l'évaluation d'une société. Les politiques publiques sont à développer dans ce domaine pour rééquilibrer les inégalités. Une enquête conduite auprès des jeunes sur les besoins d'exams ou de traitements non satisfaits, donne des résultats très inquiétants en Europe. La France ne peut se glorifier de son résultat le plus faible car il atteint tout de même 93,1 %. Lors de nos entretiens avec des jeunes, ceux-ci nous ont fait part clairement de ce ressenti mais surtout en le mettant en relation avec le manque de lieu d'écoute et de traitement des souffrances psychiques des jeunes, ils ne comprennent pas la société que leurs parents leur ont laissé et sont incapables de se révolter, d'où leurs pratiques de prises de risques inconsidérés (alcool, drogues, jeux dangereux...). En parallèle, le taux de mortalité dû au suicide des français âgés de 15 à 29 ans (8,6 %) est supérieur à la moyenne européenne (7,7 %). Nous sommes le seul des cinq pays à dépasser cette moyenne. Cela confirme le sentiment d'abandon ressenti par les jeunes français, cela joue sur leur moral et cristallise leur souffrance, la rendant sans issue possible à certains. De plus, nous pouvons remarquer que le Danemark, l'Allemagne et la France, dépassent la moyenne européenne en matière de problèmes

²⁴⁸ Pratiquement égal au taux de jeunes de 30 ans vivant encore chez les parents, voir les résultats de nos statistiques sur les « invisibles » en deuxième partie.

de santé et de handicap, mettant en exergue la fracture sociale dans ces trois pays, la France atteignant le taux de 15,4 %. L'Italie et le Portugal sont en-deçà des résultats de l'Europe en ce qui concerne les problèmes liés à la santé, nous pourrions en tirer les conclusions qu'ils sont protégés par leurs parents en raison d'une décohabitation tardive, ou que leur système de santé est plus protecteur. Explication plausible concernant les jeunes allemands en moindre proportion.

Dans un autre domaine, à l'heure où la France revendique le dialogue social pour construire ensemble les réponses aux problèmes de société rencontrés, nous faisons l'amer constat d'un désengagement syndical profond en France, 8 % de travailleurs syndiqués, c'est peu comparé à l'Italie (35 %) et cela paraît ridicule vis-à-vis du Danemark (67 %). L'Allemagne, tant mise sur un piédestal, n'est qu'à 18 % de travailleurs syndiqués. En ce qui concerne la participation des jeunes à des activités informelles sur la base du volontariat, la France n'est pas la dernière (13,7 %) devant le Danemark qui n'est qu'à 2,3 % alors que l'Allemagne et le Portugal sont à plus de 30 %. Cela démontre un individualisme plus fort dans notre pays et l'héritage de la politique éducative des quinze dernières années. Attendons de voir ce que donnera l'éducation à la morale civique des enfants qui deviendront jeunes dans quelques années.

Tableau 3-32 : Vie quotidienne (accès aux droits et espace d'accueil)

Vie quotidienne	Danemark	Allemagne	France	Portugal	Italie	UE à 28
L'accès au droit Indicateurs :						
Pas d'indicateur trouvé	nr	nr	nr	nr	nr	nr
Les espaces d'accueil Indicateurs :						
Pas d'indicateur trouvé	nr	nr	nr	nr	nr	nr

Nous n'avons pas trouvé d'indicateurs permettant de mesurer l'accès aux droits et les espaces d'accueil et pourtant, il s'avère qu'en France particulièrement, c'est un véritable problème pour les jeunes de ne pas connaître leurs droits et de ne pas pouvoir se réunir dans des espaces publics.

En conclusion, nous pouvons aisément constater que les résultats inscrits dans ces tableaux, ne donnent pas une hiérarchie constante des cinq pays et de l'UE, mais qu'au contraire, certains critères sont loin d'être bons concernant les pays réputés obtenir de bons résultats au niveau du chômage, tels le Danemark et l'Allemagne. Ces deux pays révèlent de meilleurs résultats apparents sur l'occupation des jeunes mais au détriment d'une précarité grandissante ayant notamment des conséquences notables sur les mauvais résultats des indicateurs de santé et de risque de pauvreté, ou encore d'exclusion sociale. La question fondamentale reste, quelle société voulons-nous pour nos enfants ? Une société protectrice et émancipatrice ou une société du « chacun pour soi » et qui précarise ? Nous allons étudier plus particulièrement le Portugal et l'Italie pour arriver à déterminer ce qui constitue leurs mauvais résultats.

2. Quelle efficacité des politiques publiques nationales de « jeunesse », l'exemple du Portugal et de l'Italie

Nous avons conçu un questionnaire à destination d'acteurs européens. Voici l'essentiel de notre demande :

Pour compléter et terminer notre étude sur la population des jeunes 15-29 ans en difficulté d'insertion, nous avons besoin de données politiques. En effet, pour comprendre pourquoi les

résultats sont si différents d'un pays à l'autre, il est nécessaire de comparer les politiques publiques nationales sectorielles et de « Jeunesse » mises en œuvre dans chacun des cinq pays, d'en saisir les imbrications dans la politique de « Jeunesse » européenne, et enfin d'analyser le comparatif des résultats statistiques pour mettre en lumière les plus et les moins de chaque pays en matière de politique publique de « Jeunesse ». Ce questionnaire parcourt l'ensemble des préoccupations des jeunes afin de mieux analyser l'offre en fonction de leurs besoins. Il se veut généraliste et exhaustif pour une meilleure compréhension de ce qui produit les réussites et les échecs des différents pays en matière d'insertion durable des jeunes. Ce questionnaire a été réalisé en nous appuyant sur les politiques globales ou sectorielles françaises. Les politiques spécifiques à chacun des pays, sont importantes à étudier dans les cinq grands domaines de notre « Agenda social de la jeunesse » : Éducation-Formation, Information-Orientation, Prévention-Insertion, Emploi et Vie quotidienne.

Le Portugal et l'Italie ont répondu favorablement à notre demande, ce sont les deux pays en difficulté, même si nous aurions souhaité que les deux autres participent. Les résultats de cette enquête nous permettent de travailler sur les difficultés des pays les plus en retard, en regard de leur politique publique de « jeunesse ». Nous les avons rencontrés séparément et rendons compte de leurs réponses distinctement afin de bien différencier leur manière de percevoir leur réalité. Nous compléterons en fin de chapitre par quelques passages remarquables d'interviews de jeunes *in situ* dans leur pays respectif. La difficulté de la compréhension fine de l'ensemble des problématiques, due à la non maîtrise de la langue du pays – utilisation simultanée d'un français approximatif, d'un anglais décousu et de la langue autochtone pour les réponses – fait que nous ne pouvons utiliser l'ensemble des entretiens, mais uniquement des bribes, cela n'en enlève aucunement l'intérêt. Néanmoins nous tenons à préciser que nous sommes bien consciente que la parole d'un individu appartenant à un pays n'est pas représentative, à elle seule, de la réalité de la situation dans le dit pays ; mais ajouté au comparatif statistique européen et aux paroles de quelques jeunes de divers horizons choisis au hasard des rencontres lors de nos voyages d'étude, dont la matière recueillie est relativement convergente, cela donne une légitimité à nos résultats et aux analyses que nous proposons. Les deux répondants sont : 1) pour le Portugal, Claudia Pereira, jeune femme de moins de trente ans, chercheuse en psychologie du travail., 2) pour l'Italie, Fausto Durante, homme, quinquagénaire, responsable du Secrétariat européen du syndicat italien CGIL.

Concernant Claudia et Fausto, ils sont tous les deux conscients de la situation dans leur pays respectif et observent avec intérêt le fonctionnement de nos politiques publiques en matière d'emploi, de formation, d'éducation, mais surtout de prévention et d'insertion. En effet, ils constatent que nous sommes l'un des pays le plus pourvu en dispositifs de toutes sortes pour les jeunes, ils nous envient nos Missions locales, nos clubs de prévention spécialisée, nos associations d'éducation populaire, et même notre système éducatif avec des écoles publiques plus ouvertes sur la société que les leurs, etc. Nous suivons la même organisation que pour les enquêtes précédentes, celle de notre « Agenda social de la jeunesse », et proposons les réponses apportées par nos deux interlocuteurs lors des entretiens²⁴⁹.

²⁴⁹ Questionnaires accessibles pages 410 à 426 de la thèse.

2.1 Éducation - Formation

2.1.1 L'éducation initiale générale, technologique et professionnelle

1) Claudia : *L'école est obligatoire au Portugal jusqu'à 18 ans depuis environ cinq ans. Ce recul de l'âge a été pensé pour protéger les jeunes jusqu'à leur majorité quand le chômage de masse s'est accru. Des cours « relais » de formation – à petits effectifs – ont été mis en place pour accompagner les élèves les plus éloignés des compétences scolaires. Malheureusement, il n'existe pas de passerelle entre la formation professionnelle et la formation initiale et supérieure, sauf pour quelques filières alors, quand on a commencé une formation, il est difficile d'en changer.*

- *L'offre de formation initiale se partage entre le public et le privé alors que la formation professionnelle est essentiellement publique. Les stages en entreprises, proposés pendant le temps scolaire, ne posent pas de problème d'encadrement puisque les écoles et les entreprises relèvent du même ministère. L'alternance école-entreprise est organisée de façon que le jeune soit un à deux mois en stage sous la responsabilité d'un tuteur de l'entreprise.*

- *Concernant l'apprentissage des langues étrangères, l'anglais s'étudie en 1^{er} cycle, l'anglais et le français en 2^e et 3^e cycle, quant au lycée, il conseille l'anglais plus une deuxième langue (français, espagnol, allemand...). En voie professionnelle, les élèves ne pourront choisir qu'une seule langue. Ce qui les disqualifie sur le plan de la mobilité extérieure.*

- *L'utilisation des nouvelles technologies à l'école est mesurée. Il existe quelques tableaux interactifs dans les établissements, mais alors que les élèves bénéficient d'une tablette à l'école élémentaire, les cours se prennent encore sur papier. En 3^e, les élèves disposent d'une discipline supplémentaire, l'information/communication, à raison d'une heure par semaine.*

- *Il n'existe pas au Portugal la notion de conduite accompagnée, les jeunes apprennent à conduire à 18 ans moyennant une somme d'environ 500 €.*

2) Fausto : *L'école est obligatoire jusqu'à 16 ans comme dans de nombreux pays européens.*

- *Le raccrochage scolaire fait partie des grands principes de l'éducation en Italie mais n'est pas financé, donc quasi inexistant.*

- *L'offre d'éducation initiale est principalement publique, même si les deux existent en parallèle. Cependant le privé est réservé aux « riches ». Quant à la formation professionnelle, c'est le public qui en a la responsabilité, elle manque considérablement de moyens. La solution des dernières années a été de constituer des fonds professionnels, avec les associations et syndicats des entreprises, pour avoir accès au financement public. Mais Fausto estime que ces enseignements devraient relever de l'Éducation nationale.*

- *Concernant les stages en entreprise et la formation en alternance (école/entreprise), les jeunes peuvent en bénéficier à partir de 16 ans, cela correspond à la deuxième année de l'école supérieure – le cursus se décompose en 5 ans d'élémentaire + 3 ans d'école du milieu secondaire + 5 ans dont 2 obligatoire de l'école supérieure. Une nouvelle loi permet de rémunérer le stagiaire dès le premier jour s'il a terminé l'école – il est non payé s'il est encore à l'école. Les conséquences sont rédhitoires, le service public de la formation professionnelle est très faible pour les jeunes qui ne travaillent pas.*

- La pratique des langues à l'école n'est pas très développée, les élèves ont une langue obligatoire à choisir entre l'anglais et le français, la deuxième langue est facultative. Les connaissances acquises sont de niveau élémentaire mais pas suffisantes pour la pratique.

- La place des nouvelles technologies est reléguée au second plan. Pour Fausto, l'Italie devrait avoir une politique de développement des apprentissages des NTIC mais, pour des raisons financières, ils n'ont pas investi, les cours sont théoriques sans pratique, ce qui ne convient pas à ces apprentissages qui devraient partir de la pratique.

- Le permis de conduire n'est pas enseigné à l'école. Les jeunes peuvent le passer à 16 ans pour conduire une moto et à 18 ans pour une voiture.

Ces premières réponses sont dramatiques à entendre, faute de moyens suffisants pour l'école, les fractures sociales sont en train de se creuser, et ce n'est pas la formation professionnelle qui réussira à rattraper les jeunes décrochés de l'éducation initiale et pour finir de la vie. En Italie, le service de la formation professionnelle est faible pour les sans-emplois, ce qui disqualifie d'entrée ceux qui n'ont pas eu encore accès à un premier travail. Le Portugal a résolu le problème de la gestion partagée des stagiaires de la formation professionnelle, qui est publique, puisque l'emploi et l'éducation sont sous la même tutelle d'État. À noter, au Portugal, le recul de l'âge à 18 ans « pour protéger les jeunes mineurs ».

2.1.2 La formation professionnelle tout au long de la vie

1) Claudia : L'État gère au Portugal la formation professionnelle qui est entièrement publique. Elle est financée par l'impôt. Les jeunes salariés ont droit à des stages professionnels rémunérés après l'enseignement supérieur, en situation de transition ou de mobilité.

- Les centres d'emploi gèrent la formation des chômeurs, ils requièrent deux ans de salaire pour bénéficier d'une formation technique voire générale si besoin. La formation tout au long de la vie est prise en charge par l'État pour les salariés du public et par l'entreprise pour ceux du privé. Les professionnels peuvent bénéficier de 25 heures par an de formation.

2) Fausto : La formation professionnelle est régie par l'État au travers d'une loi. Le service public fait ce qu'il peut, les initiatives viennent souvent des entreprises et sont coordonnées par les fonds professionnels, les entreprises et les syndicats. Des organismes collecteurs gérés par les partenaires sociaux collectent les fonds nécessaires à développer les formations professionnelles. Les entreprises ne sont pas obligées de contribuer mais ne peuvent utiliser ces ressources et celles des fonds publics que si elles décident d'adhérer.

- Des partenariats sont contractualisés avec les entreprises pour la professionnalisation du personnel, c'est notamment le système de formation et d'enseignement technique supérieur (IFTS – Instuzione e Formazione tecnica superiore) qui gère la formation continue au niveau national.

- Il n'y a pas de règle générale pour bénéficier de droit à formation, cela se fait suivant les accords de branches. Les conventions collectives encouragent les entreprises dans ce sens. Les seules prérogatives des entreprises sont les formations en santé et sécurité au travail. Les demandeurs d'emploi accumulent des provisions de droit à formation : « droits à subsides pour désoccupation ». Ils peuvent demander au centre pour l'emploi de bénéficier d'une formation professionnelle mais ce n'est pas obligatoirement préconisé. L'entreprise peut décider d'elle-

même de former son personnel sur ses fonds propres pour le spécialiser ou l'orienter sur des nouvelles voies de développement.

La formation professionnelle est une question d'État dans ces deux pays, mais l'organisation diffère. Au Portugal, elle est payée par l'impôt, tandis qu'en Italie, les branches professionnelles ont une grande place dans la gestion. Quel est le meilleur système ? Il nous semble que trop d'excès dans un sens ou dans un autre n'est pas bon. Nous ferons des propositions en quatrième partie.

2.1.3 La culture

1) Claudia : Au niveau de la culture, l'école propose une discipline d'éducation physique mais la pratique essentielle du sport se fait en extrascolaire. La pratique de la musique à l'école se fait en cours moyen et 6^e, après c'est une option, mais d'une manière générale, c'est tellement cher qu'il y a peu d'élus.

2) Fausto : La culture est en danger en Italie faute de moyen. Il y a diminution des pratiques sportives, et des activités culturelles à cause des coûts, et l'école manque considérablement de moyens. Chaque école fait de son mieux.

Ces deux pays sont inquiets pour la poursuite de l'éducation à la culture et au sport à l'école, car ce sont devenu des activités extrêmement coûteuses, accessibles à peu de jeunes. Il ne faudrait pas que nous arrivions au même constat, car ce sont des activités où l'excellence peut être un moteur pour un jeune en difficulté qui apprend, de surcroît, les règles de vie en communauté.

2.2 Orientation- Information

2.2.1 L'orientation des jeunes et des adultes

1) Claudia : Le choix de l'orientation revient aux enseignants, au psychologue et finalement à l'élève et sa famille en fonction des notes et du métier envisagé. Le psychologue travaille avec chaque élève et propose des visites d'écoles professionnelles et des tests. L'éducation à l'orientation comporte trois périodes sous la vigilance du psychologue qui présente : 1) les options, 2) l'exploration des métiers et 3) le travail – valeurs et compétences.

- Les enseignants et les psychologues sont informés sur les métiers, le supérieur et les écoles professionnelles, mais n'ont aucune relation avec les entreprises. [Ce qui pose les mêmes problèmes que pour l'orientation scolaire en France.]²⁵⁰

- Les actifs bénéficient de cliniques spécialisées en psychologie du travail pour ce qui concerne l'orientation tout au long de la vie.

2) Fausto : Pour ce qui est du choix de l'orientation, il revient à la famille et au jeune. Il existe des journées d'orientation où les équipes pédagogiques rencontrent les parents et les élèves, à savoir qu'il n'existe pas de conseillers d'orientation, ce sont les professeurs qui accompagnent les élèves dans leur orientation. Les établissements organisent des « open day » où le supérieur visite le secondaire et les universités visitent le supérieur.

²⁵⁰ Note de l'auteur.

- En ce qui concerne l'orientation des actifs, ce sont les centres pour l'emploi qui organisent le conseil, le service public pour l'emploi peut valider des formations dans le domaine des connaissances générales et génériques si besoin est.

Ce sont les familles qui valident l'orientation dans ces deux pays. La France s'est récemment mise au diapason. Au Portugal, l'orientation à l'école est prise en main par un psychologue qui a des prérogatives similaires à nos conseillers. Contrairement à l'Italie l'école Portugaise n'a aucun contact avec l'entreprise. Dans ce domaine, nous sommes dans un entre deux, avec des stages obligatoires, de l'alternance, mais rarement des visites en entreprise avant de choisir un métier comme cela s'est fait un temps en France.

2.3 Prévention - Insertion

Nous proposons des questions concernant la prévention et l'accompagnement des jeunes.

2.3.1 La prévention spécialisée

1) Claudia : La notion de prévention spécialisée n'existe pas au Portugal, il y a des postes santé à l'école, des structures de prévention SIDA et toxicomanie mais pas de prévention de la délinquance. Ce sont les institutions ou les collèges en interne qui gèrent ces problématiques.

2) Fausto : Les centres d'éducation sanitaire et psychologique, relevant du ministère de la Santé publique, proposent des programmes de rééducation, mais la notion de prévention n'est pas mobilisée, nous restons dans le cadre du curatif.

Encore une fois le Portugal se distingue en gardant, au sein de l'école, les prérogatives de prévention. L'Italie reste dans la posture de réparation plutôt que de prévention. Nous pourrions ajouter que notre prévention spécialisée n'a bien souvent que le nom et fait également du curatif dans l'urgence, oubliant trop souvent la notion de prévention en amont des difficultés rencontrées par les jeunes.

2.3.2 L'accompagnement des jeunes

1) Claudia : Le Portugal ne possède pas de structure d'accompagnement spécifique aux jeunes. Ceux-ci sont accueillis dans des foyers où on leur propose des formations, ou des institutions d'études notamment pour des conseils professionnels. Il existe un « collège interne » qui gère les problèmes des jeunes sans solution.

- Les politiques publiques spécifiques aux jeunes sont inexistantes, pas de Mission locale, pas de parcours sécurisé ni d'accompagnement. Cependant le ministère de l'Éducation propose des initiatives d'inclusion et d'occupation. Des associations récréatives travaillent également avec les jeunes.

2) Fausto : En Italie il n'y a pas de structure d'accompagnement spécifique aux jeunes sans solution, mis à part des services d'orientation dans les Centres pour l'emploi. Rien de concret n'a été réalisé. Il y avait des offices départementaux avec aujourd'hui un délégué au Conseil national pour la jeunesse, sous la présidence du Premier ministre, qui devrait être force de proposition, mais qui s'avère inopérant sur le terrain à ce jour.

- L'Europe vient au secours de l'Italie mais l'utilisation de la « Youth garantie » est loin de compenser la réalité et les besoins du terrain : 4 millions de jeunes concernés entre 16 et 25 ans, repoussé à 29 ans en Italie car 60 % des jeunes sont au chômage ; 400 000 demandes ont été présentées ; 220 000 ont été traitées ; et 46 000 propositions concrètes d'« offres de possibilité » mais non indemnisées.

Ces deux pays ne disposent pas de structure d'accompagnement de proximité des jeunes. Ces activités sont principalement du ressort du ministère de l'Éducation nationale au Portugal. En revanche l'Italie développe sa vision globale sous l'autorité du Premier ministre. Nous pouvons constater que la mise en œuvre de la Garantie jeunesse est difficile et ne remplit aujourd'hui qu'un centième de sa mission.

2.4 Emploi

Cette partie comporte des questions sur l'emploi et la mobilité – interne et externe – des jeunes, sachant que l'accès à l'emploi est aujourd'hui la condition de l'autonomie, et que la mobilité rajoute des chances de trouver un travail, donc une indépendance financière.

2.4.1 L'emploi

1) Claudia : Des politiques d'aide à l'emploi des jeunes sont proposées comme le contrat « Recit verte » correspondant aux autoentrepreneurs, l'État prend en charge les taxes affairant à l'entreprise la première année.

- Il n'existe pas à ma connaissance de chambre consulaire au Portugal.²⁵¹

- Ce sont les Centres d'emploi qui gèrent l'indemnisation, le reclassement, l'offre et la demande d'emploi. Les chômeurs bénéficient d'un salaire pendant ces périodes chômées.

- Les jeunes n'ont pas de structures spécifiques et ne pourront prétendre à indemnisation qu'à partir de 18 ans.

2) Fausto : Dans le cadre des politiques d'aide à l'emploi spécifique pour les jeunes, l'Italie utilise les fonds de la « Youth garantie » pour encourager les entreprises dans les échanges travail/école. Ces fonds européens sont donnés directement aux entreprises, les charges sociales étant payées par l'État. Si une entreprise embauche une personne licenciée collectivement, elle ne paie pas de charges au début, mais cela ne profite qu'à ceux qui ont eu la chance d'avoir déjà obtenu un premier travail.

- Il existe des chambres consulaires de l'industrie et du commerce publiques dans chaque département pour organiser la formation professionnelle dans certains domaines spécifiques au territoire.

- Ce sont les Centres pour l'emploi, présents dans chaque canton, qui organisent la gestion des chômeurs. Les offices pour l'emploi ont la compétence départementale de la formation professionnelle. Si leur argumentation est retenue, les demandeurs d'emplois sont mis en relation professionnelle pour leurs demandes en matière d'orientation, d'information et de

²⁵¹ Il existe des chambres consulaires franco-portugaises.

formation. Une expérimentation est en cours. Ils peuvent prétendre à une « indemnité de mobilité ».

- Les jeunes n'ont pas une structure spécifique et dépendent dès 16 ans des Centres pour l'emploi. Ils peuvent bénéficier ainsi de subsides à occupation entre six mois et trois ans.

Ces deux pays disposent d'un équivalent des Pôles emploi, mais pas de Mission locale. Les jeunes sont donc considérés comme des adultes, même s'ils présentent des problématiques spécifiques, et particulièrement celui de l'accès au premier emploi. L'Italie est plus développée que le Portugal en matière d'emploi, elle possède, comme la France, des chambres consulaires territorialisées, un système de formation professionnelle et d'indemnisation. Les jeunes mineurs Portugais n'ont pas droit à indemnisation étant donné leur changement de statut, puisque l'école est obligatoire jusqu'à 18 ans.

2.4.2 La mobilité

La question de la mobilité est importante en tant que facilitateur pour l'accès à l'emploi.

1) Claudia : La question de la mobilité interne est complexe dans un pays où le chômage de masse est important. Beaucoup de chômeurs « longue durée » choisissent de migrer en Europe, mais également les infirmiers et les médecins, ce qui appauvrit le service public de la santé. Mis à part le Brésil pour des questions de langue, les jeunes ne choisissent pas une mobilité extra européenne.

2) Fausto : En règle générale, la mobilité est facile en théorie, mais en réalité personne ne quitte son travail car il y a pénurie d'emplois vacants. Entre le public et le privé elle est bloquée car le nombre de travailleurs du public est limité.

- Les jeunes italiens utilisent Erasmus mais les résultats sont mitigés car les attributions d'aide dépendent essentiellement de la bonne volonté des universités qui choisissent des personnes spécialisées et laissent le commun sur le bord de la route.

- La mobilité mondiale est étonnamment dynamique, c'est la première fois depuis vingt ans que l'émigration des italiens vers les autres pays est supérieure aux immigrants.

Dans le premier comparatif statistique, nous avons pu mesurer l'accès aux apprentissages des langues étrangères. Les italiens sont défavorisés, une seule langue est enseignée, avec un faible niveau en fin de cursus. Les portugais sont plus à l'aise avec les langues, puisque même les voies professionnelles proposent au moins une langue. Ce qui facilite largement la mobilité. Mais, une fois que la barrière de la langue est levée, Fausto et Claudia font émerger les limites de la politique publique européenne d'aide à la mobilité des jeunes, qu'elle soit proposée en éducation initiale, dans le supérieur ou en formation professionnelle. En effet, ils pointent le doigt sur l'épine des dispositifs, il faut de l'argent pour être mobile. Nous avons le même problème en France, même si c'est en moindre proportion, en regard des dispositifs en vigueur, ce sont toujours les mêmes qui partent, ceux qui sont issus des milieux plutôt privilégiés et dont les parents peuvent assumer financièrement les déplacements des jeunes.

2.5 Vie quotidienne

Un bon emploi améliore la vie quotidienne, *versus* une vie quotidienne dégradée ne permet pas de trouver un bon emploi. Alors quand nous parlons « Vie quotidienne », nous l'envisageons dans sa globalité, ainsi cela concerne l'accès au logement, à la santé, à un lieu d'accueil et aux droits, mais aussi la citoyenneté. Nous abordons également la politique familiale et sociale pour compléter les informations nécessaires afin d'avoir une vue globale de la situation dans ces deux pays.

2.5.1 Le logement

1) *Claudia : À part les campus pour les étudiants, il n'y a pas de politique du logement des jeunes. Les jeunes restent chez les parents quand ils en ont la possibilité, peuvent bénéficier des institutions ou des foyers jusqu'à 18 ans et au-delà peuvent se retrouver dans la rue sans domicile fixe (SDF), nous en rencontrons beaucoup. Les jeunes décohabitent en moyenne à 30 ans.*

2) *Fausto : Il n'existe pas de politique du logement des jeunes et en regard, les loyers sont très chers. Mis à part les étudiants qui ont accès aux résidences universitaires, les jeunes restent chez leurs parents. Les SDF sont essentiellement des immigrés. La décohabitation est rendue très difficile sans travail, et même s'ils en ont un, les jeunes ne sont pas assez payés. Quand elle le peut, la famille aide leur enfant à partir.*

Nous retrouvons la problématique française qui, de fait entrave la prise d'autonomie : des loyers chers, pas d'emploi pérenne – facilitateur de l'accès à la location – un parc réduit et un risque de relégation dans la rue. Alors, oui, contrains, les parents jouent le rôle de loueur potentiel à titre gratuit – ou parfois non – pour leurs enfants, empêchés de décohabiter. Cette pénurie de logement autonome provoque inévitablement des problèmes de santé chez les jeunes sur le plan physique et psychique.

2.5.2 La santé

1) *Claudia : Les jeunes sont sous la responsabilité des parents pour ce qui concerne la santé.*

2) *Fausto : En ce qui concerne la santé, il existe une assistance sanitaire obligatoire non spécifique aux jeunes mais dont ils bénéficient. La « taxe » finance la santé et c'est gratuit pour le citoyen. Ce qui fait que le jeune peut se soigner gratuitement. Les problématiques psychiatriques des jeunes se développent entraînant de l'insécurité.*

Le système italien est intéressant puisque la santé est accessible à tout citoyen. Le jeune portugais est comme le français, obligé de compter sur ses parents pour se soigner. Ce qui participe largement à la fracture sociale. Il serait intéressant de voir comment l'Italie peut se permettre, dans la situation économique qu'elle connaît, de garder un accès pour tous à la santé, en en faisant un service public gratuit.

2.5.3 La citoyenneté

1) *Claudia : Nous avons un Service civique non obligatoire pour les filles et pour les garçons. L'éducation civique est faite par le professeur principal qui va travailler avec les élèves à partir*

des problèmes de la classe. Un représentant des élèves représente la classe au Conseil de classe. Les jeunes sont majeurs à 18 ans et peuvent voter. Après avoir déserté les bureaux de vote, aujourd'hui, ils s'intéressent de nouveau à la politique et au syndicalisme.

2) Fausto : Il existe un Service civique volontaire. L'Italie prend au sérieux l'éducation à la citoyenneté, en proposant un programme d'éducation civique à l'école, comme une matière enseignée une heure par semaine. Les conseils de classe élisent deux élèves, deux parents plus les professeurs. Les élèves font partie des conseils de classes, de l'institut et du Conseil départemental. Les jeunes votent et sont majeurs à 18 ans. Cependant peu de jeunes s'intéressent à la politique et au syndicalisme. Ils n'ont plus confiance ni l'espoir d'une amélioration.

L'Italie et le Portugal comptent tous les deux sur l'école pour former le citoyen. Le Service civique fonctionne mais l'Italie sent un délitement dans le civisme des jeunes, alors que le Portugal, au contraire, voit réapparaître une jeunesse plus politisée. Alors que nous sommes plutôt dans la phase de dépolitisation en France, une question se pose, quels sont les éléments de convergence avec l'Italie et comment s'appuyer sur l'exemple portugais ? Peut-être un problème de confiance dans les élus ?

2.5.4 La politique familiale et sociale

1) Claudia : La politique familiale et sociale pour les jeunes ne s'attache qu'aux mères au foyer pendant un temps court – un an – mais sans rémunération et donne du temps au père au foyer.

2) Fausto : En ce qui concerne la politique familiale et sociale spécifique pour les jeunes, l'État donne aux parents, à partir de 18 ans, une somme pour élever leur enfant.

Faute de moyens spécifiques, le Portugal ne peut traiter l'ensemble des problèmes sociaux des jeunes, sauf cas particulier. Là où les jeunes français revendiquent, à leur majorité, de ne plus être sous la coupe des parents quand il s'agit de recevoir les prestations familiales, la Garantie jeunes peut être un élément de réponse, qu'ils soient en formation ou non, qu'ils vivent chez leurs parents ou non. L'Italie a pour l'instant tranché et verse aux parents ces fameuses prestations. Il faut dire que les jeunes italiens restent en moyenne plus longtemps chez les parents que les jeunes français.

2.6 Une politique publique de « jeunesse » pour les NEET ?

Il est question de relier les politiques publiques nationales aux politiques européennes en matière de jeunesse.

2.6.1 Les NEET – ni en éducation, ni en formation, ni en emploi

1) Claudia : N'a pas entendu parler des NEET. Le Portugal n'a pas de politique spécifique pour les jeunes exclus malgré les nombreux chômeurs. L'emploi précaire n'est pas pris en compte par le ministère, étant très répandu. [Nous sentons une sorte de fatalité]

- Un « invisible » est un jeune dont la société ne se préoccupe pas, ni pour l'emploi, ni pour l'éducation.

2) Fausto : *En Italie il existe un Service de statistiques nationales – ISTAT – travaillant sur des sondages mensuels et une synthèse annuelle rendant compte des chiffres recueillis. L'emploi précaire n'est pas pris en compte et isolé dans les statistiques, il est considéré comme un emploi, ce qui peut fausser les résultats. Il n'existe pas de statistiques sur l'insertion des jeunes.*

- *Un jeune « invisible » est un jeune qui a terminé d'étudier, qui a un travail irrégulier ou sous payé, qui est sans emploi et/ou qui n'a aucune structure publique ou privée qui s'engage pour lui.*

La France possède une, voire deux, agence d'études et de statistiques par ministère en plus de l'INSEE. Claudia ne connaît pas l'Instituto Nacional de Estadística, IP (INE) qui produit des statistiques dans tous les domaines. Ils sont tous les deux intéressés par notre méthodologie de calcul, mais ils sont loin d'imaginer la chose faisable dans leur pays.

2.6.2 La politique publique de « jeunesse »

1) Claudia : *Les politiques sont sectorielles, il n'y a pas de coordination, et particulièrement concernant la jeunesse. Pourtant le Portugal rencontre les mêmes problèmes d'insertion des jeunes qu'en France. Alors que cela reste une préoccupation majeure pour les citoyens, elle est théorique et ne s'inscrit pas suffisamment dans la politique publique de « jeunesse » européenne.*

- *Il faudrait se pencher sur tous les axes des problématiques rencontrées par les 15-29 ans car tous sont importants.*

2) Fausto : *L'Italie rencontre les mêmes problèmes d'insertion des jeunes qu'en France. C'est devenu la priorité absolue du pays. Il existe un Conseil national pour la jeunesse et chaque organisation a un département pour la syndicalisation des jeunes. Mais la politique reste sectorielle par manque de moyen, même si la politique publique de « jeunesse » italienne s'inscrit dans la politique européenne au travers de la « Youth garantie ».*

- *Les axes d'une politique publique de « jeunesse » à privilégier mettraient l'accent sur l'éducation, l'emploi et la formation, car un citoyen ne peut être responsable sans une éducation, une formation et un travail.*

L'Italie est un peu plus avancé dans la définition d'une politique publique de « jeunesse » et en a fait sa priorité mais n'a pas les moyens de ses projets. Les portugais sont conscients qu'il faut agir, mais les pouvoirs publics n'en ont manifestement pas encore fait leur priorité. Nous sommes privilégiés en France, *dixit* nos interlocuteurs, car c'est une priorité politique, tout au moins affichée, et nous avons les moyens d'agir, mais les pouvoirs publics n'ont pas encore mesuré l'ampleur de la tâche à accomplir pour sortir de leur invisibilité tous les jeunes sans statut, tels que nous avons définis et mesurés.

Ces réponses n'engagent que les personnes qui ont répondu à notre questionnaire. Elles complètent notre travail par des points de vue de citoyens engagés professionnellement ou syndicalement. Elles donnent également un instantané du sentiment d'impuissance dans ces deux pays que sont le Portugal et l'Italie, subissant tous deux des taux de chômage très importants parmi la population qui nous intéresse, à savoir les 15-29 ans. Les jeunes que nous avons interviewé à Lisbonne et à Rome confirment ces informations, ils ont du mal à envisager un avenir serein, où ils auraient un emploi leur permettant de devenir enfin des adultes autonomes, ne dépendant plus des parents, n'étant plus obligés de migrer pour s'en sortir, de « *faire la manche* » ou de dormir dehors, sous

une tente au mieux. Ils ont hâte de « *construire leur vie* », de « *vivre leurs passions* », de participer à la « *marche du monde* ». Malgré ce paysage non propice à faire des projets personnels, à se projeter dans l'avenir, une bonne partie de la population des précaires possède un dynamisme et l'envie de réussir leur vie. Ils ont intégré qu'elle serait plus difficile que celle de leurs parents, qu'ils ne bénéficieraient plus systématiquement de l'ascenseur social favorisé, pendant les trente glorieuses, par l'école de la République. Il faut remarquer que les parents de ces jeunes générations ont mis du temps à intégrer que la situation d'échec de leur enfant n'était pas forcément due à son manque de dynamisme personnel, mais était fortement influencée par l'échec de la société à mener toute une génération vers une insertion réussie. Ils accusent le coup et deviennent plus indulgents envers leur enfant qu'ils sont plus en mesure d'accompagner sur le long terme. Nous avons ressenti cette inflexion et ce lent changement de mentalité au cours de notre recherche, entre le début de notre réflexion en 2010-2011 et la fin de notre recherche 2014-2015. À force de pédagogie, à force de patience et finalement d'empathie concernant les familles qui ont fait l'objet d'entretiens, et puis la société a mis à jour les NEET et les décrocheurs qui ont également fait leur chemin dans l'imaginaire collectif, retirant un peu de culpabilité dans les regards des uns et des autres.

Après avoir terminé ces deux enquêtes, quantitative et qualitative, et après avoir comparé et analysé les résultats de ces cinq pays d'Europe, nous proposons de comprendre la construction de la politique publique de « jeunesse » européenne et les intrications entre politique nationale et politique européenne en nous appuyant sur la France. Il nous semble que les enjeux de la construction de l'Europe participent d'un mouvement circulaire, où chacun s'enrichit des progrès et expériences des autres, tout en abondant ce mouvement de leurs propres réussites. La politique publique de « jeunesse » serait-elle dans cette dynamique ? C'est ce que nous appelons de nos vœux face à l'urgence induite par ces « invisibles », installés sur le long terme dans une précarité subie, si nous n'agissons pas rapidement pour leur ouvrir des perspectives.

3. Quelle méthodologie pour la construction d'une politique publique européenne de « jeunesse » ?

Avec 23,5 % des 15-24 ans sans emploi en 2012, le chômage des jeunes reste une préoccupation majeure pour l'Union européenne. À ce titre, nous avons vu précédemment que les institutions européennes, dans le cadre de leurs prérogatives, ont lancé toute une série de mesures afin d'apporter des réponses et des solutions majeures pour les jeunes européens. En conséquence, pour conclure cette troisième partie, il nous a semblé intéressant d'observer la volonté d'associer les jeunes à la construction des politiques publiques. En effet, le Parlement européen a invité cinquante-six jeunes à Bruxelles, du 6 au 8 novembre 2013, dans le cadre d'une agora citoyenne consacrée à l'emploi des jeunes en Europe. Sous le patronage de Martin Schulz (président du Parlement européen), d'Isabelle Durant (vice-présidente) et de Martin Hirsch (ancien haut-commissaire à la lutte contre la pauvreté et président du Service civique), les participants issus des vingt-huit États membres de l'Union européenne, en recherche d'emploi ou en activité, ont alerté les décideurs européens sur la situation actuelle de l'emploi des jeunes en Europe et fait part de leurs préoccupations, mais également de leurs attentes et espoirs. Durant ces trois jours, ils ont pu dialoguer avec des députés européens, ainsi qu'avec des experts de la Commission européenne et de l'agence EUROFOUND qui évalue les conditions de vie et de travail des Européens. Les débats se sont principalement orientés sur les difficultés d'accès à l'emploi et sur le phénomène des « NEET ». À l'issue de ces rencontres et discussions, les cinquante-six participants ont présenté une série de propositions et de mesures réunies dans une charte pour la jeunesse européenne et qui met en avant :

1. Une vision partagée des États membres concernant le rôle et la place de la jeunesse dans la société européenne, se traduisant notamment par l'établissement d'une « charte de la jeunesse » ;
2. La promotion d'instruments et d'outils pour améliorer les politiques publiques à l'égard de la jeunesse, tel un meilleur soutien à la mobilité ou encore une meilleure reconnaissance mutuelle des diplômes et qualifications ;
3. La reconnaissance de l'entrepreneuriat comme instrument majeur pour l'avenir de l'Europe ;
4. La promotion et la reconnaissance du volontariat (et autres services similaires) ;
5. Une meilleure connaissance des programmes et mesures en Europe ;
6. Une meilleure implication des jeunes européens comme acteurs et promoteurs dans la lutte contre le chômage, et non comme simples cibles, impliquant notamment une participation de ces derniers dans la mise en place de programmes qui leur sont directement consacrés.

Cette charte a été transmise à la vice-présidente du Parlement européen lors de la séance de clôture du 8 novembre 2013. Elle s'est engagée à suivre les travaux de l'Agora ainsi que la situation personnelle de chacun des cinquante-six participants.

*L'Europe s'engage pour l'emploi des jeunes avec le Fonds social européen et la Garantie européenne pour la jeunesse.*²⁵² Créé en 1957 par le Traité de Rome, le Fonds social européen (FSE) est le principal instrument financier de l'Union européenne pour favoriser le développement de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'insertion professionnelle. Depuis plus de 50 ans, le FSE cofinance ainsi de nombreux projets pour soutenir l'emploi et la formation de millions de citoyens en France et dans les autres États membres. Le Fonds social européen (FSE) est mis en œuvre par périodes de sept ans, dites « périodes de programmation ». Une nouvelle période de programmation s'est ainsi ouverte en 2014 pour s'achever à l'horizon 2020, dans le cadre de la stratégie « Europe 2020 » qui vise une « croissance intelligente, durable et inclusive.

En France, le FSE de la programmation 2014-2020 est réparti entre plusieurs programmes. Le programme d'ampleur nationale est dédié au soutien de l'emploi et de l'inclusion : c'est le Programme Opérationnel National (PON). Sa mise en œuvre est placée sous la responsabilité du ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social.²⁵³ Le reste de la programmation 2014-2020 relève de programmes régionaux confiés aux conseils régionaux ; ces programmes sont notamment dédiés à des actions de formation professionnelle, d'apprentissage et d'orientation. En outre, face à la situation de l'emploi des jeunes européens, l'Union européenne a souhaité que chaque État se dote d'un plan d'action en faveur des jeunes, visant à leur proposer des solutions dans les quatre mois suivant leur sortie du système éducatif ou la perte de leur emploi. Cela a donné lieu à la recommandation du 22 avril 2013 du Conseil de l'Union européenne, qui a instauré une Garantie européenne pour la jeunesse. Elle vise à ce que tous les jeunes de moins de 25 ans se voient proposer une offre de qualité pour un emploi, une formation, un apprentissage ou un stage dans les quatre mois suivant leur sortie de l'enseignement ou la perte de leur emploi. L'éloignement du marché du travail des jeunes de moins de 25 ans, et plus spécifiquement des NEET – ni en éducation, ni en formation, ni en

²⁵² Récupéré du site : <http://www.emploi.gouv.fr/actualites/leurope-sengage-pour-lemploi-des-jeunes-avec-fonds-social-europeen-et-garantie-europeenne>. Mise à jour le 28 janvier 2015.

²⁵³ A lire la synthèse du PON FSE. Récupéré du site : <http://www.emploi.gouv.fr/files/files/Synthese-du-Programme-operationnel-National-FSE-2014-2020.pdf>

emploi—est une préoccupation commune à tous les États membres de l'Union européenne.²⁵⁴ Et pour appuyer les États membres dans leurs démarches en réponse à la recommandation du Conseil, l'Union européenne a également mis en place un instrument financier spécifique : l'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ). L'IEJ intervient ainsi en complément et en complémentarité du PON FSE 2014-2020. L'IEJ vient en appui du Plan français pour la Garantie européenne pour la jeunesse pour certaines actions, notamment l'accompagnement des jeunes par Pôle emploi et les Missions locales, les actions de lutte contre le décrochage scolaire et la mise en situation professionnelle dont le Service civique. Un certain nombre de réformes structurelles et de mesures phares ont été mis en œuvre pour accompagner les engagements du Plan français.

Nous tenions à terminer cette partie par un texte montrant la capacité des jeunes à travailler sur leur avenir et à construire la société de demain. Ce ne sont pas n'importe quels jeunes qui ont participé à l'écriture de cette charte, ils ne font sans doute pas partie de notre public « invisible » mais ils ont suffisamment de volonté et de ténacité pour être entendus et c'est déjà important. Cependant, il nous semble qu'Henriette Zoughebi, vice-présidente du Conseil régional d'Ile-de-France, en charge des lycées et de la politique éducative jusqu'en 2015, montre la bonne voie en invitant à la tribune des jeunes concernés par le sujet, à chaque manifestation (colloque, assise, etc.) sur le décrochage, ou autre. Ils ont toujours quelque chose à dire, sans être dans la représentation mais dans la réalité, avec leurs mots, choisis mais tellement vrais. Ils ont juste besoin d'être invités à s'exprimer et d'un peu de bienveillance de la part de l'animateur, qui doit respecter la différence de niveau de langage, et doit adopter une pédagogie du dialogue adaptée à la situation.

Conclusion du chapitre 3 : Des chiffres à relativiser

En conclusion de ce chapitre, nous pouvons affirmer que les résultats statistiques des pays européens ne doivent pas être réduits aux seuls indicateurs du chômage pour démontrer qu'un pays est en voie de réussite et de progrès social. Le Danemark et l'Allemagne le prouve en regard de leurs médiocres résultats en matière de précarité vécue par les jeunes, et de risque de pauvreté. Comme nous l'annoncions, la France se situe dans la moyenne européenne concernant la plupart des indicateurs retenus pour réaliser ce comparatif. Cependant, elle obtient de meilleurs résultats concernant le risque de pauvreté des jeunes, démontrant une certaine efficacité de son ingénierie sociale. Il conviendra d'en prendre acte dans la construction d'une politique publique de « jeunesse » efficiente obligeant, à notre sens, à toujours s'appuyer sur une vision globale de la situation. Il est question de choix de société et non de chiffrages stériles, voire hostiles, pour l'homme et sa survie, et particulièrement concernant les jeunes générations.

²⁵⁴ A lire la réponse française au plan Garantie européenne pour la jeunesse. Récupéré du site : <http://www.emploi.gouv.fr/files/files/France-Plan-garantie%20jeunesse%281%29.pdf>

Conclusion de la troisième partie : Les enjeux de la construction d'une politique publique de proximité cohérente au niveau régional et européen

Cette partie rend compte de la capacité créatrice des français à proposer une multitude de solutions mais également de l'inadéquation de l'offre avec les besoins quantitatifs et qualitatifs réels des jeunes. En effet, le foisonnement de dispositifs ou de structures n'est pas synonyme de résultats positifs et/ou *optimums*, de même que la rareté de certains établissements ne fait pas leur qualité. Nous pouvons conclure que le bon niveau de délimitation territoriale infra est l'intercommunalité, à la fois pour mettre en œuvre une politique publique cohérente, et proposer une offre de proximité, mais également pour rationaliser les coûts par une mutualisation des moyens (humains, matériel et financier). Encore faut-il que la gouvernance et la coordination des dispositifs et des structures soient organisées, évaluées et suivies, afin d'obtenir un maillage territorial s'approchant de la « perfection », ne laissant aucun territoire désertifié, n'abandonnant aucun jeune sans solution. Telle devrait être la volonté de tous les décideur(se)s publics. L'égalité territoriale passe par cette coordination des dispositifs et politiques publiques de « jeunesse » au niveau régional. Nous retrouvons à ce niveau le souci d'efficacité pour un maillage des territoires, une cohérence régionale, et une plus grande diversité de l'offre. Les régions sont spécifiques, avec leurs contraintes et leur culture. Elles peuvent adapter leur offre de politiques publiques en mettant l'accent sur la formation, l'emploi et/ou le logement, etc., suivant leurs spécificités territoriales. Cependant, il est nécessaire de penser une politique publique nationale de « jeunesse » qui permettrait une péréquation, mais également de mailler encore plus finement le territoire, d'obtenir une offre encore plus large et diversifiée, de limiter les inégalités territoriales dues aux régions « pauvres » et « riches », et de faciliter la mobilité intra-nationale des jeunes.

Une des difficultés de ce 21^e siècle, qui peut être pensée comme une chance, est que nous ne pouvons plus penser « franco-français ». En effet, l'Europe est devenue incontournable et nécessite que l'on travaille de concert avec les autres pays la composant, car nos politiques publiques sont imbriquées dans les politiques européennes. Cette harmonisation, facilitée par un échange de bonnes pratiques, permettrait de s'enrichir mutuellement et de mieux organiser la mobilité européenne des étudiants, mais également celle des salariés – par exemple, trop nombreux en France et pas assez en Allemagne, car nous avons posé la limite de notre modèle en regard du chômage massif installé durablement. Cela ne peut se faire dans de bonnes conditions et avec efficacité, que si nous construisons l'Europe des peuples pour que ces échanges soient fraternels et basés sur des règles équitables et égalitaires. Notre quatrième partie est consacrée à cette réflexion globale que pourrait dessiner les contours d'une politique publique de « jeunesse » nationale pour la France en consonance avec la politique de « jeunesse » européenne.

QUATRIEME PARTIE

Penser l'urgence, construire le futur :

Vers un nouveau paradigme politique

Pour faire face à la réalité locale, faut-il penser et mettre en œuvre une politique publique spécifique de « jeunesse » à tous les niveaux de décision, contrairement à ce que pensent bon nombre de nos élus ? A l'issue de nos travaux de recherche, mais également en regard de notre expérience de terrain, nous répondons par l'affirmative. Elle doit s'intégrer parfaitement dans une politique publique générale avec une vision globale du progrès, apportant de la cohérence et de la visibilité. Alors, quand nous avons posé les conditions de la construction d'une politique publique efficace de « jeunesse », à savoir quand nous avons observé, mesuré et expliqué le phénomène de la précarité et de l'invisibilité subie des jeunes, il reste à élaborer des solutions dans le cadre de cette vision globale de la situation. Elles peuvent être locales ou dépasser les frontières pour entrer dans un cadre européen, mais avant tout elles doivent être pensées nationales et coordonnées, reliées à l'acte trois de la décentralisation inscrit dans la nouvelle loi NOTRe.

Nos résultats de recherche nous permettent de partir sur des bases reflétant la réalité de la situation des jeunes en France, sans être déconnectée de l'Europe qui, aujourd'hui, influence les politiques publiques de tous les pays la composant. La France peut être le moteur d'une transformation élargie, encore faut-il se donner les moyens de l'être. De plus, en observant les chiffres produits par l'OCDE au niveau mondial, nous constatons que les NEET ne sont pas une réalité purement française ou européenne, mais que cet état de la jeunesse n'a pas de frontière dans le monde, mettant gravement en danger toutes les démocraties dans un avenir proche si rien n'est fait. Devant ce défi et parce que le problème actuel est la rareté de l'emploi, il nous a semblé intéressant de rencontrer un chef d'entreprise de PME, président de l'association Initiative France du territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines, Philippe Marguerit. Nous rendrons compte de ce dialogue tout au long de cette quatrième partie. Nous nous appuyons également sur notre travail scientifique et politique mené en parallèle de notre recherche. Nous mettrons ainsi en débat les incidences sur les politiques menées depuis le début de notre travail de recherche, qui a coïncidé avec l'élection d'un nouveau président de la République et d'un nouveau Parlement imposant un virage de la vision politique sur la jeunesse, dont ils ont fait leur priorité. Notre réflexion s'arrête au printemps 2017 car nous ne disposons pas encore de chiffres consolidés après l'élection du nouveau chef de l'Etat.

Nous aborderons, dans cette quatrième partie, les inflexions dans les politiques publiques de « jeunesse » depuis le début de nos travaux, le phénomène de rupture dans le statut des jeunes et, comment y palier, ce qui nous conduira à réfléchir à un nouveau paradigme politique pour penser la place de la jeunesse dans la société et construire le futur, et plus précisément leur futur.

Chapitre 1 : De l'information à l'action, une inflexion dans les politiques publiques de « jeunesse » ?

Nous avons commencé notre travail de recherche fin 2011. Un changement de Gouvernement a bouleversé notre terrain de recherche le 6 mai 2012, puisque le président nouvellement élu avait fait, de la jeunesse, une priorité pour sa campagne et son mandat à venir. Ses promesses se sont déclinées sur plusieurs axes, l'éducation, la formation et l'emploi, mais également la citoyenneté et la vie quotidienne. Dès leur prise de fonction, les ministres ont engagé de vastes concertations sectorielles, dont celles de la Refondation pour l'éducation ; de la formation professionnelle et du raccrochage scolaire proposant leurs assises respectives ; de l'emploi avec les Accords nationaux interprofessionnels (ANI) ; et enfin, le Comité interministériel de la jeunesse (CIJ) est venu compléter le tout en rassemblant vingt-quatre ministères et l'ensemble des acteurs, y compris les organisations de jeunesse. Le Gouvernement, sous l'égide du Premier ministre, a réuni trois fois le CIJ pendant nos travaux (2013, 2014 et 2015). Celui-ci a été créé pour permettre la continuité et la cohérence de l'action des pouvoirs publics consacrée à la jeunesse. Chaque année il s'appuie sur un état des lieux qui se veut objectif suivant des indicateurs mesurant l'évolution des axes prioritaires identifiés. La création d'un poste de délégué(e) interministériel(le) de la jeunesse et des Comités d'administration régionaux (organisés par les Préfets de région) est une avancée mais il reste à décliner sur les territoires une véritable politique publique de proximité ancrée dans la réalité. Dans la continuité du CIJ, le 11 avril 2016, à l'issue d'une réunion avec les organisations de jeunesse, le Premier ministre a annoncé, en présence des ministres de l'éducation, du travail et de la jeunesse, une nouvelle série de mesures en faveur de l'autonomie des jeunes et de leur insertion professionnelle²⁵⁵. D'autres mesures, en relation avec les travaux du Comité Interministériel Egalité et Citoyenneté (CIEC), sont également contenues dans le projet de loi Egalité et Citoyenneté, présenté à l'Assemblée Nationale le 13 avril 2016²⁵⁶. Ces nouvelles données n'ont pas été traitées lors de la remise de nos travaux mais nous avons jugé nécessaire de les intégrer dans le bilan des chantiers du CIJ.

1. « Priorité jeunesse », des territoires et des acteurs

Nous proposons une méthode du changement de politique, et cela avant de schématiser, dans un premier temps, l'architecture de cette nouvelle politique publique nationale de « jeunesse » afin d'en présenter les concepts en jeu et d'en repérer la cohérence, ou l'incohérence et, dans un deuxième temps, de décliner les treize chantiers du CIJ sous l'égide d'un des acteurs, en l'occurrence, le CIDJ, afin d'observer comment les structures, travaillant avec la jeunesse, peuvent s'emparer de ces politiques au quotidien.

1.1 La nécessité d'une méthode pour changer la politique publique de « jeunesse »

Nous avons mené de nombreux entretiens tout au long de notre travail de recherche avec des jeunes en déshérence, mais également avec des acteurs publics et de la société civile, afin de comprendre

²⁵⁵ <http://centre-val-de-loire.drdjcs.gouv.fr/spip.php?article534>

²⁵⁶ <http://www.injep.fr/veille/promulgation-de-la-loi-relative-egalite-et-la-citoyennete-11004.html>

le phénomène de l'invisibilité. Lors d'un de ces entretiens, un chef d'entreprise de PME nous a affirmé *« si vous estimez qu'il y a danger, ce sont la rapidité d'évaluation, d'analyse de la situation et d'action qui comptent, mais la bonne méthode à appliquer, c'est de partir du besoin pour agir vrai et juste »*, donc partir du jeune et de ses difficultés pour développer une politique publique de « jeunesse » cohérente et adaptée aux mutations du monde. Notre recherche arrivant à son terme, il est important de déboucher sur des propositions d'actions, mais avant tout il est essentiel de proposer une méthode.

L'extrait d'un entretien avec le directeur de la Mission locale de Paris en septembre 2013, dix mois après le lancement des Emplois d'avenir et six mois après celui des Contrats de génération, nous permet de mesurer les inquiétudes des acteurs de terrain et leur envie d'agir. En effet, quand nous lui avons demandé son opinion sur la situation de l'emploi des jeunes, sa réponse a été catégorique : *« la question de l'emploi des jeunes reste une vraie question de société. Les problématiques se posent essentiellement sur deux plans. Les difficultés d'accès au marché du travail pour les moins de 30 ans continuent à s'amplifier. La structure de l'emploi, telle qu'elle se décide aujourd'hui, précarise durablement les jeunes par une succession de contrats courts, ce qui ne permet pas d'envisager sereinement un parcours de vie. D'autre part, il faut sérieusement s'interroger sur la dimension d'intégration dans l'entreprise et sur les mécanismes de consolidation/formalisation des compétences sur le poste de travail. »* Il a rajouté *« il faut nécessairement rester optimiste et faire confiance à cette jeunesse tiraillée entre une culture de la consommation de masse et un environnement économique qui continue à se dégrader pour elle. »* Et sur les freins à la résorption du chômage des jeunes, pour ce directeur de Mission locale de la plus grande ville de France, *« il faut faire des choix économiques et sociétaux permettant de dégager des priorités. La culture du diplôme, un modèle bien français, empêchent les mobilités professionnelles. La recherche hystérique du résultat à tout prix enclenche des processus mortifères pour l'emploi. L'automatisation excessive de certains postes de travail, si elle permet des rentabilités immédiates, est dramatique sur le long terme (autoroutes, supermarchés, etc.). »*

Le regard de ce directeur est dur mais rejoint celui du chef d'entreprise sur la nécessité d'agir vite. C'est par un diagnostic de qualité mettant à jour la réalité du territoire, que nous pourrions agir à la juste mesure des besoins et difficultés des jeunes. La politique actuelle d'emploi aidés en direction des jeunes permet de gérer l'urgence mais ne peut seule renverser cette situation explosive. Cela requiert la mobilisation de tout un pays et au-delà de l'Europe ; exige de la patience pour réparer les blessures ; nécessite que les acteurs se recentrent sur leurs missions, travaillent ensemble et en toute complémentarité. Cette vision requiert un chef d'orchestre ayant l'autorité nécessaire à mener tous les acteurs vers la réussite. Faut-il s'inspirer du déploiement des Emplois d'avenir, avec des ministères, des régions et des DIRECCTE très mobilisés ? Nous partons de loin, la réalité du terrain est dure. Pourtant, il existe une multitude d'offres publiques ou privées dans les domaines de la formation initiale jusqu'à l'insertion : formation professionnelle, formation supérieure, accompagnement, information, orientation, insertion par l'économique, plateformes du décrochage, remobilisation, deuxième chance, emplois aidés, logement d'urgence... Sont-elles suffisantes et bien réparties sur les territoires ? Permettent-elles la neutralité de l'accès à l'information ? Comment rendre compatible les choix individuels avec l'offre de formation, d'insertion ou d'emploi ? Les politiques sectorielles sont-elles suffisantes, ne faut-il pas une politique publique de « jeunesse » les coordonnant ?

Pour répondre à ces questions, nous proposons de rappeler les différents temps de vie des jeunes et les différentes sphères dans lesquelles ils circulent, sachant que pour un développement qualifié de

« normal » de sa personnalité, il lui faut un espace protégé qui s'effacera progressivement jusqu'à sa prise d'autonomie financière et sa décohabitation du domicile parental.

- Partons de la sphère intime du jeune, dans le meilleur des cas, l'enfant grandit sans difficulté mais des événements peuvent le perturber comme la perte ou l'éloignement d'un proche, des violences subies, des soins impossibles, un handicap ou un voile imposé, etc. Là, tout peut basculer dans une vie anonyme, une auto exclusion, une dépression chronique ou encore la toxicomanie, etc.

- La première sphère que nous qualifions d'« extérieure » est la famille. Des problèmes d'autorité peuvent se poser, par exemple dans les familles recomposées ou la (le) compagne(on) a du mal à se situer par rapport à l'enfant de l'autre ; un logement exigü ou insalubre n'offre pas la place pour les devoirs à la maison et l'épanouissement personnel ; la religion trop prégnante se situant au-dessus de la loi peut être source de tension et parfois d'un retour au pays d'origine ; l'illettrisme des parents rend plus difficile le suivi scolaire ; etc. L'enfant ou l'adolescent pas suffisamment encadré ou se sentant mal aimé ou incompris par ses parents peut entraîner une rupture familiale, ou encore un enfermement symbolique du jeune dans sa chambre avec des parents désespérés.

- La deuxième sphère est scolaire. Quand les lacunes s'accumulent sans arrêt, les classes sont redoublées à répétition, que le jeune n'accède pas à l'orientation qu'il a choisie ou que l'école est impossible à trouver parce qu'il n'a pas de patron (ou inversement), qu'il subit des violences plus ou moins graves dans l'établissement sans intervention des adultes, etc., alors le décrochage scolaire se profile, précoce ou tardif, les conseils de discipline à répétition font œuvre d'exclusion. Nous pouvons rajouter qu'une scolarité peut être stoppée pour raison religieuse et/ou culturelle.

- La troisième sphère est la cité, ou le quartier, où le jeune peut subir de la violence ou être happé par les bandes, souvent par manque d'espace et/ou d'activités encadrées, il peut se perdre dans la vente de produits illicites ou de contrebande pour s'en sortir financièrement au risque de se mettre dans l'illégalité, parce qu'il n'aura pas trouvé d'emploi et qu'il n'envisage même pas de retourner en formation. Un ou plusieurs de ces problèmes peuvent entraîner la déshérence d'un jeune par l'entrée en délinquance juvénile, une rupture sociale totale ou partielle (travailleurs pauvres) avec une vie dans la rue ou au mieux dans un squat.

- La quatrième et dernière sphère « extérieure » est la société qui peut renvoyer une image négative au peuple et à sa jeunesse, comme la discrimination et/ou la non-intégration, le chômage massif ou la confusion qui règne autour de l'application de la loi sur la laïcité. Une société qui atteint un taux record de personnes au chômage, qui ne construit pas suffisamment de logements sociaux pour loger ses huit millions de pauvres, et puis petit à petit une société où la précarisation sociale et professionnelle fait qu'il est compliqué de redresser la pente d'un descendeur social des enfants des populations de la classe moyenne supérieure, même si c'est souvent un ressenti parce que le niveau de vie moyen est largement au-dessus de celui des années 1970.

Pour bien comprendre ce phénomène, nous avons proposé, dans les parties précédentes de notre recherche, une typologie de la jeunesse en invisibilité ou en risque de l'être. Pour rappel, il existe deux catégories principales d'« invisibles ». La première catégorie concerne les quelque 5% des jeunes français habitant en ZUS et cumulant les handicaps. Ils ont un risque de 10,6% d'être en invisibilité totale. C'est la catégorie la plus ancienne issue des Zones prioritaires habituée à la relégation, le phénomène est concentré sur des quartiers bien identifiés. Cela se manifeste par des phénomènes de bande pour ne pas s'isoler ; par de l'économie parallèle car il faut bien survivre ; par des addictions pour moins souffrir, par des revendications non-entendues par les acteurs politiques... ; mais également par une solidarité familiale organisée même si les moyens sont

restreints – au niveau financier et du logement ; et nous pouvons retrouver aussi une forme de solidarité entre pairs.

La deuxième catégorie, moins connue, concerne les 95% des jeunes vivant sur le reste du territoire et issus des autres catégories socioculturelles. Ils ont un risque de 4% d'être complètement invisibles et représentent, de fait, 87% des jeunes invisibles. C'est la catégorie la plus récente issue de la classe moyenne voire supérieure, pour qui c'est nouveau, d'où une incompréhension de la situation. Le statut social familial n'est plus une protection pour cette jeunesse, à part peut-être pour les quelques familles qui pourront compenser les difficultés par une réponse financière mais qui ne règlera pas tout. Le phénomène est diffus, ce qui rend le traitement des problèmes rencontrés par les jeunes très complexe. Cela se manifeste par un isolement jusqu'à l'effacement de la vie sociale ; un sentiment de relégation, d'exclusion de la société ; une souffrance psychologique non prise en compte car incomprise des familles ou des acteurs, se traduisant par une dépression chronique, des suicides, des addictions aux jeux vidéo, aux drogues ou à l'alcool... ; de la résignation ; un repli sur soi – en « mode protection » ... ; nous retrouvons une forme de solidarité familiale subie. L'illisibilité de l'offre sur le territoire rajoute de la confusion pour les jeunes et leurs familles.

D'une manière générale, nous pouvons dire que les difficultés d'un jeune « invisible » sont de plusieurs ordres. Celui d'être écouté par les professionnels, les acteurs de terrain, les élus, les psychologues et psychiatres – en nombre insuffisant... ; d'imposer leurs choix ; de trouver un emploi ; une place en entreprise pour de l'alternance ou un stage ; une place en centre de formation professionnelle ; de trouver un logement ; un espace de débat ; une place dans la société, une dignité, du respect ; etc. pour enfin devenir autonome et être considéré comme un adulte à part entière.

Nous avons démontré la complexité du phénomène de l'invisibilité, à la fois sur le plan des problématiques rencontrées par les jeunes, et sur les difficultés à les dénombrer. Le fait que les jeunes concernés par l'invisibilité ne rencontrent pas un unique problème mais des problèmes très divers, souvent cumulés, il y a peu de chance de retrouver les mêmes trajectoires d'un jeune à un autre. En conséquence, nous ne pouvons pas compter sur une solution unique, mais sur une palette de solutions qui permettra une individualisation des parcours des jeunes. L'enjeu devient : un jeune, un (ou des) problème(s), une (ou des) solution(s) personnalisée(s). Cela requiert d'élaborer les conditions indispensables à l'organisation d'une offre de qualité répondant aux besoins de chaque jeune « invisible ». Il manque un fil rouge, un « fil d'Ariane » qui fasse que le jeune et sa famille ne se perde pas dans le dédale de ces outils, et que cette boîte à outil « géante » serve au jeune qui en aura besoin. Par conséquent, il n'y aura jamais une solution unique pour tous les jeunes mais des solutions individualisées pour chacun des jeunes concernés. N'oublions pas que les 75% des jeunes qui ont suivi la « voie royale » – éducation, formation, emploi sans rupture – ne sont pas concernés par ces dispositifs, mais en cas de nécessité, il faut qu'ils les connaissent, qu'ils sachent qu'ils existent et que les jeunes en difficulté ne se referment pas sur eux-mêmes alors que la solution existe.

Nous avons constaté qu'il y avait nécessité à poser un diagnostic de territoire qualitatif et quantitatif en s'appuyant sur un outil du type de notre « Agenda social de la jeunesse » qui permettrait le redimensionnement de l'offre et son réajustement. Ces structures, acteurs ou dispositifs, sont connus des jeunes et de leurs parents lorsqu'ils habitent un quartier sensible, ils savent que la Mission locale est une « sorte de Pôle emploi pour les jeunes », que le CMPP « *c'est quand on a des problèmes psychologiques ou de comportement* », que le club de prévention « *c'est pour les jeunes vivant dans les caves ou « dealant » à la sortie du collège ou du lycée, voire à l'intérieur* », etc. Mais sorti des quartiers, ce n'est plus la même chose, nous l'avons vérifié lors de nos entretiens

dans les quartiers plus favorisés, ni les adultes, ni les jeunes et souvent même pas les professionnels travaillant avec les jeunes, n'ont une vision globale de l'offre, alors que 87% des jeunes « invisibles » de degré 4 – donc totalement effacés de la société et sans statut – n'habitent pas dans les Zones urbaines sensibles (ZUS), donc n'ont jamais côtoyé ces structures, n'en connaissent pour la plupart même pas l'existence. Il y a un sérieux décalage entre les Politiques de la Ville, de prévention ou d'insertion des années 1980 – faites pour les quartiers sensibles – et les politiques d'aujourd'hui devant prendre en considération ces nouvelles données sur la sociologie des jeunes en déshérence.

L'ascenseur social continue de monter pour nombre de jeunes issus des ZUS, mais là où cela devient un vrai problème pour le moral des jeunes et de leurs familles, c'est que, pour les classes moyennes et supérieures – cadres supérieurs et dirigeants compris – le descendeur social s'est mis en route et nous ne savons pas quand il s'arrêtera. Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron (1970) pourraient être satisfaits pour ces familles issues des quartiers populaires, certes l'ascenseur social monte moins vite qu'avant, mais il est débloqué, nos résultats le montrent. Ce qui est encore un élément supplémentaire pour dire que le monde a changé, la transformation des mentalités suit la mutation technologique et la mutation du travail, ou plutôt son offre ; et plus exactement, nous passons d'une société du plein emploi avant 1970, à une société du chômage de masse en 2012. A l'inverse du phénomène de massification de l'enseignement secondaire en 1970, nous osons dire, qu'en ce début de millénaire, l'évincement des sans qualification ni diplôme concerne chaque année un nombre de jeunes sortis du système scolaire pratiquement identique aux 170 000 chômeurs de l'époque. L'état de l'exclusion s'est desserré en 1970, il se resserre en 2012²⁵⁷.

En nous appuyant sur les résultats de nos travaux quant au foisonnement des dispositifs et structures spécifiques jeunesse, nous pensons qu'il est nécessaire : 1) d'adopter une méthode commune et efficace afin de dépasser les freins sociétaux en évitant les recouvrements de missions et les « déserts » d'actions ; 2) d'installer une bonne gouvernance et un contrôle des structures à délégation de service public évitant les dérives budgétaires et pédagogiques ; et enfin 3) d'organiser un tuilage des solutions d'accompagnement individuel des jeunes les plus en difficulté de la sortie du système scolaire à la mise à l'emploi durable. Toutes les propositions de politiques sectorielles sont à inscrire dans le puzzle de l'action publique participant à la construction d'une politique globale de la jeunesse, pour que toutes les voies empruntées soient celles de la réussite et bénéficient d'un véritable service public de qualité. Elles doivent prendre en compte la complexité du problème, l'utilité d'une offre diversifiée, complémentaire et lisible, la nécessité de la mise en synergie de tous les acteurs pour un exercice de l'autonomie dans les choix, et ainsi dépasser l'échec actuel hérité notamment des politiques élitistes et sectorielles.

Nous verrons comment travailler sur l'illisibilité de l'offre avec notre outil de diagnostic, comment travailler sur l'information jeunesse avec le portail unique favorisant l'autonomie, et enfin quel outil proposer pour permettre une vision globale et une visibilité des droits individuels rassemblés sur une Carte « *Vitae* » de la formation et du parcours professionnel que nous développerons dans le deuxième chapitre, renommée Carte « *Vitae* » d'activité après sa reprise dans le projet de loi sur le Compte personnel d'activité (CPA) inscrit dans la loi « travail » adoptée par le Parlement en 2016 et mise en vigueur en janvier 2017. Le changement de Gouvernement en mai 2017 va-t-il permettre d'aller au bout de ce projet ?

²⁵⁷ Les données statistiques ont été récupérées en 2014, nous ne disposons pas encore des dernières années, donc nous avons choisi de produire les données 2012 d'une manière uniforme quand nous le pouvions.

Nous avons postulé de la nécessité d'une méthode pour changer la politique publique de « jeunesse », néanmoins, il faut recentrer le problème sur notre public des « invisibles », très éloigné du projet, des jeunes en déshérence, mais une déshérence non bruyante, une déshérence désocialisante, induisant de l'effacement de la vie sociale, une déconnexion de l'offre sociétale, par définition intouchables parce qu'absents des statistiques et de l'offre de solutions – inadaptées aux non-volontaires, à ceux qui ont baissé les bras devant des difficultés qu'ils jugent insurmontables. Des questions se posent. Comment les amener à sortir de leur invisibilité ? Comment aller les chercher sur le territoire ? Comment les remobiliser alors qu'ils sont monopolisés par leur survie plutôt que par l'émergence d'un projet professionnel ? Comment les accompagner à envisager la construction de leur avenir ? Nous pouvons espérer une issue favorable, où la prise en compte de la réalité ferait émerger une réponse politique globale. Cependant, il est indispensable de :

1) Remettre le jeune au cœur de son projet, donc l'écouter ; réinstaurer de la confiance mutuelle ; sortir de la posture de sachant pour le jeune, pour entrer dans la posture d'adulte référent pour un accompagnement réussi (on ne peut se projeter en avant et prendre le risque d'avancer si l'on ne possède pas un repère stable – pilier ou fil rouge du parcours en construction ; avoir pour objectif d'accompagner le jeune à formuler ses envies, à les traduire en besoins et à construire un parcours de réussite vers l'emploi.

2) Penser véritablement la temporalité. Pour construire un projet il faut d'un côté une personne en demande et de l'autre un but à identifier et un environnement favorable. Mais cette injonction du projet peut être destructrice si nous ne pensons pas la temporalité pour sortir de l'urgence et si nous ne rattachons pas le projet professionnel au projet personnel pour penser un projet de vie cohérent et valorisant. Il manque alors un sas d'une durée variable entre l'éducation initiale et la construction d'un projet, espace qui est nécessaire pour installer un accompagnement stable et efficace ; redonner au jeune de la confiance en soi et surtout dans l'institution, et parfois tout simplement le goût de vivre. Accorder des temps de respiration où l'on prend le temps nécessaire pour se remettre dans une dynamique constructive, pour imaginer un projet de vie, et au-delà un avenir possible. Le Service civique pourrait y contribuer et devenir un véritable projet de société s'il était obligatoire et pourquoi pas, à durée variable – 2 à 18 mois par exemple – mais pas seulement.

3) Concevoir une offre en regard du problème. On ne peut plus se contenter de constater le manque de place en formation professionnelle et/ou en emploi – aidé ou non, ni en accompagnement en Mission locale. Il faut notamment élargir l'offre de formation et d'emplois aidés, renforcer les Missions locales en continuant à les professionnaliser, restructurer les systèmes de formation et de certification professionnelle, inadaptés aux besoins, gaspilleurs de moyens humains et financiers. On ne peut plus accepter l'orientation subie ; il faut éduquer très jeune au choix, progressivement, dans la durée, pour éviter le stress de la 3^e du collège et l'orientation par l'échec en formation professionnelle, car nous avons besoin de jeunes formés dans les métiers dits « manuels ». On ne peut plus se cacher derrière le manque de volontarisme des jeunes ; il faut tous aller les chercher sur le territoire. On ne peut plus se contenter du manque de logements ; il faut les construire pour les 700 000 25-29 ans vivant encore chez leurs parents, partout où il y a des besoins, ce qui est le cas dans pratiquement toutes les villes de France.

4) Remettre de la lisibilité dans l'offre. Ce qui nécessite un partenariat exemplaire, à l'image de la réussite éducative, répondant précisément au qui fait quoi, avec qui et pour qui ? Nous avons besoin de tous les acteurs pour créer une dynamique de réussite. L'offre locale doit être accessible à 100% des jeunes en besoin d'aide. Les acteurs de terrain doivent travailler ensemble pour rétablir des liens directs afin que les projets de chaque jeune puissent naître. D'où l'importance que les projets

individuels s'inscrivent dans un projet de territoire et, au-delà, dans un projet de société. C'est l'avenir de la démocratie qui est en jeu si nous voulons que le futur soit humain.

Par ailleurs, la complexité du phénomène réside principalement dans la confusion entre le « flux » et le « stock » qui sont bien deux catégories de situations distinctes. Nous l'avons vu, le premier concerne les jeunes décrocheurs, ou plutôt décrochés, du système scolaire. Stopper le « flux », que l'on pourrait qualifier d'hémorragie de l'école, nécessite de travailler sur la protection du parcours scolaire initial, c'est le rôle de l'Éducation nationale, avec par exemple la réussite éducative, le raccrochage et la deuxième chance. Et puis le deuxième concerne les jeunes installés dans la précarité et au final dans l'invisibilité, donc gérer le « stock » nécessite de travailler sur la transition entre l'éducation initiale et l'emploi, avec un service public pour toutes les voies de la réussite : la prévention que nous avons requalifiée d'« insertion spécialisée » parce qu'il faut aller les chercher sur le territoire ; l'insertion par l'économique pour les confronter à l'emploi aidé ; l'accompagnement parce que seul – sans le soutien d'un adulte référent – c'est infaisable ; l'emploi parce que c'est le sésame de la prise d'autonomie ; la formation professionnelle parce que c'est la clé d'une insertion dans l'emploi durable et réussie.

Au-delà de ces deux catégories, il nous semble utile de rappeler les degrés liés aux risques d'entrée en invisibilité que nous avons construits, parce que les réponses doivent être adaptées à la problématique du jeune, et nous avons vu qu'elles sont multiples. Ainsi, nos travaux nous ont amenée à répartir les 15-29 ans en cinq catégories²⁵⁸. Pour rappel, en France, nous avons les jeunes « visibles » en éducation initiale, en formation ou en emploi durable, soit 8,2 millions, représentant 72,5% des 15-29 ans ; les jeunes en risque d'invisibilité de degré 1 – en emploi précaire, soit 1,2 millions, représentant 11% des 15-29 ans ; les jeunes en risque d'invisibilité de degré 2 – en suivi long, soit 1,3 millions, représentant 12% des 15-29 ans ; les jeunes en risque d'invisibilité de degré 3 – en suivi court –, pour lesquels nous ne disposons pas des éléments nécessaires à la construction de ce degré qu'il ne faut pas pour autant négliger²⁵⁹ ; Et enfin les jeunes « invisibles » ni en éducation, ni en formation, ni en emploi, ni en accompagnement, de degré 4 – degré absolu, soit de l'ordre de 500 000 « invisibles », représentant 4,5% des 15-29 ans en fourchette basse – mais plus vraisemblablement dépassant le million de jeunes.

Cette réalité est explosive. La massification de l'emploi a laissé place à la massification du chômage des jeunes, fabriquant la génération Y, celle des précaires, des sacrifiés, risquant de se perdre et d'entrer en « invisibilité ». Il est illusoire d'attendre une amélioration mécanique et spontanée, alors il nous paraît nécessaire de dépasser cette vérité et de construire, au prisme d'une autre vision politique, une nouvelle société plus accueillante pour les jeunes. Le Conseil interministériel de la Jeunesse (CIJ) s'est mis à l'œuvre, nous proposons d'explorer ses travaux et son bilan.

1.2 « Priorité jeunesse », une déclinaison territoriale et locale nécessaire

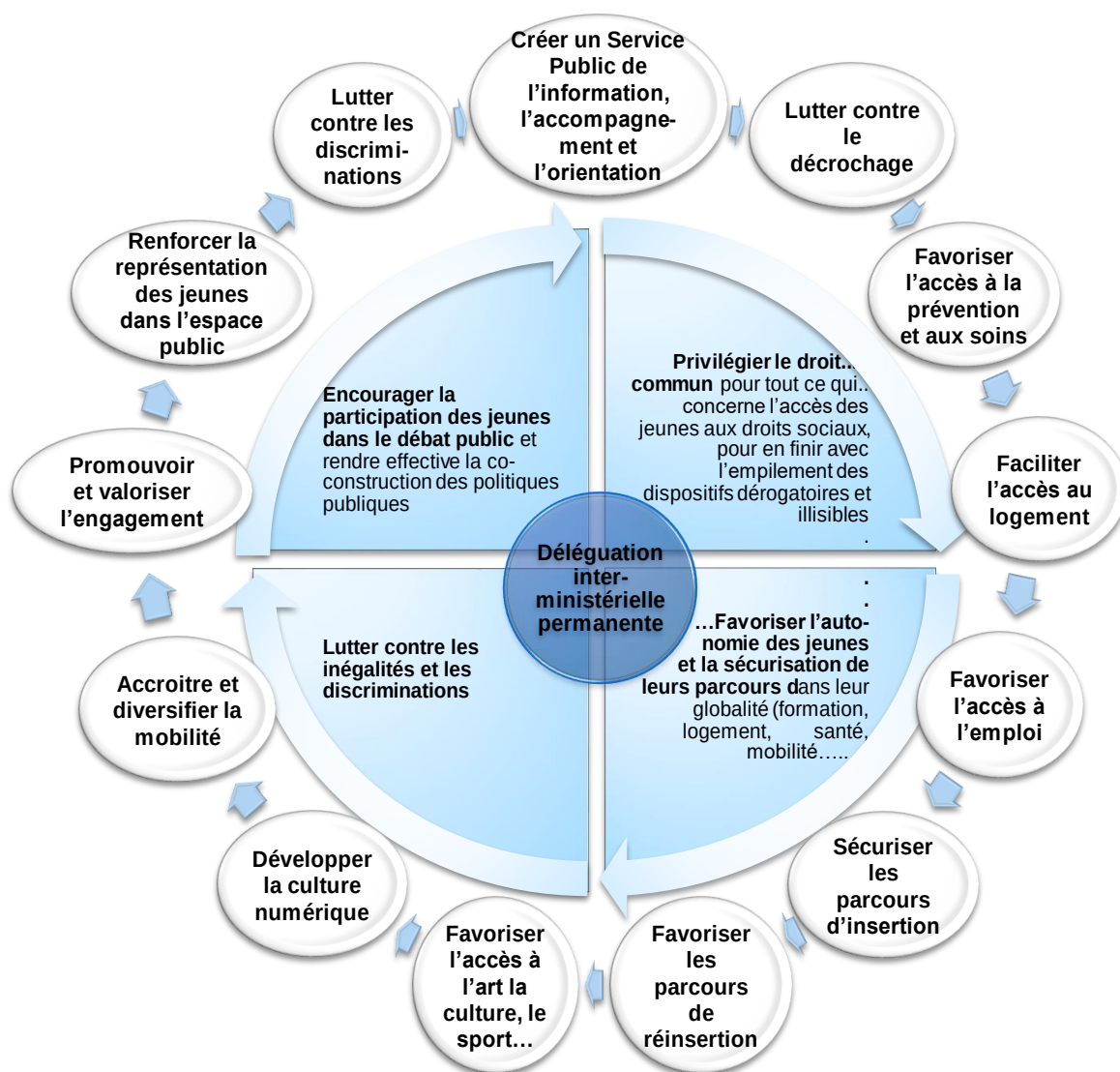
Lors du premier CIJ, en février 2013, nous avons déjà bien engagé notre recherche et obtenu des premiers résultats faisant apparaître les besoins des jeunes. La méthode utilisée au niveau national par le CIJ a permis de mettre en place un véritable dialogue sociétal sur le sujet, rassemblant tous les acteurs – organisations de jeunesse comprises – autour d'une table. Néanmoins, nous n'avons

²⁵⁸ Les chiffres sont arrondis et issus d'un travail de compilation des statistiques existantes – INSEE, DARES, DGESCO, DEPP, MGI/MLDS, PMJS, DREES, Missions locales... – pour créer de nouvelles statistiques.

²⁵⁹ Même si nous y retrouvons beaucoup de doublons, les jeunes sont dans un mode « zapping ».

pas compris le choix des axes de travail retenus pour développer la nouvelle politique publique de « jeunesse ». Ils nous semblaient peu lisibles, et de fait, nous paraissaient inadaptés à notre public de jeunes « invisibles ».

Schéma 4-01 : Architecture du réseau national pour prévenir le décrochage et raccrocher les jeunes décrochés issue du CIJ



En effet, comme le montre ce schéma, l'architecture du plan « Priorité jeunesse » au niveau national comporte quatre axes et treize chantiers. Sa lecture fait apparaître l'agrégation des concepts liés aux préoccupations de notre public de jeunes « invisibles », mélangeant ce qui ressort du « flux » des décrochés et du « stock » des « invisibles », à savoir ce qui correspond à la lutte contre le décrochage de la formation initiale, et ce qui répond à l'insertion des jeunes dans la vie, mais également ce qui relève du bien commun. Nous aurions préféré une répartition en cinq axes qui permettrait une déclinaison régionale puis locale de cette volonté de faire de la jeunesse une priorité : éducation/formation, prévention/insertion, information/orientation, emploi et enfin, vie quotidienne et citoyenne. Cette autre architecture s'accorde mieux aux résultats de notre recherche,

correspondant, à notre sens, plus aux attentes du public jeune et de leurs familles, souffrant de l'illisibilité de l'offre sur les territoires. Mais surtout, elle apparaît davantage adaptée au public en grande difficulté, permettant de flécher les politiques publiques spécifiques.

Au niveau régional, il est à noter que, dans le cadre de l'acte 3 de la décentralisation, l'animation de nombreuses politiques publiques et la coordination des acteurs et des partenaires régionaux revient à la Région (et/ou à l'État). Après avoir étudié l'organisation de plusieurs d'entre elles, dont l'Ile-de-France et Rhône-Alpes, nous avons élaboré cette architecture montrant que les axes de travail y sont pensés selon une logique plus lisible et pragmatique et, de facto, plus proche du réel. Dans la chaîne de responsabilités, les actions d'accueil, d'accompagnement et de suivi du public sont réalisées et animées par les structures locales. Cependant, nos travaux nous amènent à penser qu'elles doivent être bâties et coordonnées au niveau régional²⁶⁰ pour un meilleur maillage des territoires. Cette vision requiert une animation des acteurs à chaque niveau, et une coordination politique, ayant toute légitimité pour faire travailler conjointement l'ensemble des partenaires et acteurs. Ce qui pointe la problématique de la connaissance de l'ensemble de l'offre du territoire par tous les acteurs travaillant avec la jeunesse. De nombreuses mesures, telle la prévention spécialisée, sont mises en œuvre à la suite d'un diagnostic partagé. Plus il sera fin, plus la mesure sera efficace. Malgré cela, nous ne pouvons nier les difficultés actuelles de ces structures et leur efficacité limitée, les chiffres le montrent douloureusement alors, pour obtenir une plus grande efficacité sur le terrain, il nous apparaît nécessaire de réaliser non pas un diagnostic sectoriel, mais global et partagé, sur tout l'existant – acteurs, difficultés sociales, etc. – et d'en analyser les résultats afin de proposer des réformes adaptées à l'ampleur des difficultés locales qui diffèrent d'un territoire à l'autre, d'une région à l'autre. Ce qui nous autorise à imaginer qu'une grande conférence interministérielle, précédée d'une grande consultation, voire conférence, au niveau local – agglomération – puis régional, aurait apporté cette efficacité au niveau national.

Au niveau local, des éléments probants de notre recherche nous permettent de penser que l'architecture régionale doit se décliner au niveau de l'agglomération, comprenant l'animation du réseau et la coordination des acteurs et partenaires. Nous avons vu dans notre inventaire des structures que la ville – voire le quartier – ne permet pas la multiplication des dispositifs, elle n'en a pas les moyens, ni financiers ni humains, alors que cette large offre est une des conditions de réussite pour raccrocher tous les jeunes, leurs difficultés étant multiples et complexes. Une politique publique spécifique de « jeunesse » sur l'agglomération – ou communauté de communes – permettrait une meilleure articulation des actions locales, à l'image de l'échelle ministérielle et régionale. Les acteurs sont nombreux et mal répartis sur les territoires. Il apparaît alors nécessaire de disposer d'une animation du réseau qui permette à tous les partenaires de se coordonner autour d'un projet de territoire fédérateur et efficace. Il s'agit de toucher l'ensemble des jeunes quels que soient leurs demandes, lieux d'habitation et/ou besoins.

Un directeur de Mission locale appuie notre analyse en disant qu'il serait nécessaire de dépasser les recommandations du CIJ qui a fait des « *préconisations trop généralistes et surtout démagogiques pour un public en grande difficulté d'insertion* » [et notamment pour nos jeunes « invisibles »]. Par ailleurs, pour mieux mailler le territoire et créer un « réflexe » chez les élus, il paraît nécessaire de développer un outil listant les données clés pour une insertion réussie, avec une clause d'insertion sociale et dans l'emploi des jeunes. En effet, le maire d'une ville de 17 000 habitants, située dans les Yvelines, président d'une communauté d'agglomération de douze communes, nous rapportait

²⁶⁰ Voir notre mémoire de Master2. (2011). *De l'orientation à la mise à l'emploi durable, comment éviter les ruptures sociales*. Rouen.

lors d'un entretien : « *Ce n'est plus la terre de l'agenda 21* [adopté par 173 chefs d'État lors du sommet de la Terre, à Rio de Janeiro, en 1992] *qui est en danger, ce sont les jeunes d'aujourd'hui ! Il nous faut un outil de réveil des consciences pour éviter la pire des catastrophes !* » Notre entretien avec ce maire a ouvert de nouvelles pistes concernant notre inventaire exhaustif sur la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines. Ce qui confirme notre vision de la situation quant à la méconnaissance des acteurs locaux entre eux, mais plus positivement de leur volonté de clarifier les choses.

A l'image de notre travail de recherche, cet outil pourrait permettre de poser un diagnostic de territoire au niveau de l'agglomération et ainsi lister l'ensemble des acteurs pour mieux articuler les actions favorisant l'insertion sociale et dans l'emploi de tous les jeunes, quelles que soient leurs situations et leurs origines socioculturelles. La multitude de structures traduit à la fois une richesse mais peut révéler une déperdition de moyens humains et/ou financiers. Et quand les acteurs locaux, travaillant avec les plus éloignés de l'emploi, ont une méconnaissance de l'ensemble du paysage des professionnels implantés sur leur territoire – zones sensibles mais également autres quartiers comptant de nombreux jeunes en situation d'invisibilité totale – l'efficacité de leur action s'en trouve réduite. Les problématiques des jeunes exclus sont tellement diverses et imbriquées les unes dans les autres, qu'un seul acteur ne peut les résoudre seul, il doit pouvoir s'appuyer sur un réseau d'acteurs pouvant répondre à l'ensemble des problèmes des jeunes. Cependant, ce réseau ne sera efficace que s'il existe une cartographie précise indiquant le « *qui fait quoi, où et pour qui* », dicit un directeur de Club de prévention. Nous verrons que cette cartographie existe sur certains territoires, à certains niveaux, mais est inexistante dans de nombreux endroits où chacun travaille dans son coin, réduisant ainsi l'efficacité des politiques publiques.

Dans ce sens, la Région Ile-de-France, dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire, a réalisé plusieurs cartographies des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) sur quatre territoires expérimentaux faisant l'objet d'un protocole de sécurisation des parcours, sur lesquelles ils répertorient les formations et lieux d'accueil (Avenir jeune, CFA, CFA-DAA, CIO, Structures de raccrochage, GRETA²⁶¹, Lycées, EREA, Missions locales, MLDS et MLDS EP). Cela démontre une volonté de mesurer l'offre et de vérifier le maillage territorial. Et la Région Rhône-Alpes a également réalisé une cartographie du plan régional en faveur des jeunes pour le raccrochage en emploi et pour la formation, croisant les informations des acteurs (Organisme de formation, Organisme consulaire, Mission locale, Fondation, Établissement de formation initiale, Collectivité, Association), le nombre de jeunes par projet et par type de structure, et enfin le nombre de jeunes sans diplôme en 2008 par ZTEF²⁶². Le résultat est moins fin au niveau de l'implantation des structures, mais il apporte des éléments essentiels à la mesure du problème, et cela sur l'ensemble du territoire régional.

Cette idée de transformer la grille de critérisation de notre inventaire en « Agenda social de la jeunesse », a été développée dans notre article publié au printemps 2014, dans le magazine de la formation professionnelle n°10 de Défis Métiers, faisant suite à une publication sur notre site de recherche à l'automne 2013. En voici le contenu :

²⁶¹ GRETA : Groupement d'Etablissements

²⁶² Sources : INSEE.

Les ZTEF (zones territoriales emploi - formation) sont des périmètres géographiques définis conjointement par l'État et la Région.

Tableau 4-02 : Un « Agenda social de la jeunesse » comme outil de diagnostic

Education – Formation 1. La formation initiale 2. La formation professionnelle 3. La formation supérieure 4. La formation aux nouvelles technologies et à l'anglais (nécessaires à l'emploi) 5. La formation au permis de conduire (souvent indispensable sur un CV) 6. La seconde chance, l'insertion professionnelle, la formation par récurrence 7. L'accompagnement scolaire, les associations de parents, les associations de jeunes, la médiation 8. La culture (accès à toutes les formes de culture) 9. Au sport et aux activités de loisirs (accès facilité à tous les sports et loisirs) Information – Orientation 10. Une bibliothèque ou un centre de documentation 11. L'information (pour favoriser l'autonomie) et l'orientation (choisie et éclairée) Prévention – Insertion 12. L'insertion (Mission locales, MGI, plateforme...) et l'accompagnement (pour sécuriser les parcours des plus précaires) 13. La prévention (prévention des risques, permanence d'écoute...), l'urgence et la solidarité Emploi 14. L'emploi (aidé, public, privé, ESS...), l'insertion par l'économique, l'aide à la création d'entreprise 15. La mobilité (régionale, nationale, européenne et mondiale) Vie quotidienne 16. Au transport (accès au transport en commun de proximité à des coûts adaptés) 17. Au logement (logement autonome et adapté à la situation) 18. La santé (sécurité sociale, mutuelle et accès aux soins et à la prévention santé) 19. La citoyenneté (journée citoyenne, inscription sur les listes électorales, service volontaire) 20. Au droit (point d'accès au droit) 21. Un espace d'accueil (centre social, maison des jeunes...) pour les familles et les jeunes

Nous reconnaissons les cinq grands blocs que sont « éducation-formation », « information-orientation », « insertion-prévention », « emploi » et « vie quotidienne ». Nous avons retenu 21 sous-items d'une manière symbolique en rappel de l'agenda 21 qui avait permis de réaliser un saut qualitatif sur la prise de conscience des élus concernant la protection de la planète et de l'humanité ; le maire interrogé y fait d'ailleurs référence. Nos travaux nous ont appris que les problématiques des jeunes étaient multiples et agrégées les unes aux autres, qu'ils souhaitaient être considérés comme une personne et non pas comme une « sous-catégorie », c'est pourquoi il nous a semblé important de ne pas voir l'exclusion au prisme d'un seul élément mais de tous les éléments du parcours de vie des jeunes. Nous aborderons plus précisément son contenu dans le deuxième chapitre.

Cet « Agenda social de la jeunesse » a permis de réaliser un premier diagnostic qualitatif à Saint-Quentin-en-Yvelines. Nous avons pu ensuite tester cet outil, pour élaborer un comparatif européen, dans lequel nous avons réussi à trouver des indicateurs statistiques pour la quasi-totalité des items, ce qui nous a facilité une analyse thématique précise des données. Ce deuxième diagnostic comparé est quantitatif. Et puis nous avons utilisé une troisième fois cet agenda lors d'un entretien avec des acteurs italiens et portugais, en construisant une grille d'entretien comportant des questions, pour chaque item, nous ayant permis, ensuite, de compléter l'analyse européenne comparative, donc encore un diagnostic qualitatif.

En conséquence, il s'avèrerait intéressant de généraliser un outil de diagnostic à l'ensemble des territoires pour, d'une part opérer une réelle prise de conscience des acteurs politiques et des professionnels et d'autre part, leur faciliter le travail en rendant lisibles les besoins et les offres s'adressant à un public jeune. Il permettrait ainsi de visualiser, sur un même document et/ou un même espace, la globalité des éléments constituant les parcours de vie et d'accompagnement des jeunes, afin de redonner de la transparence et de la lisibilité aux acteurs œuvrant pour, et autour des jeunes. Et puis, savoir que l'on a une structure adaptée à côté de chez soi peut rassurer les jeunes et leurs familles.

Au-delà du diagnostic de territoire, pour une efficacité optimum de la mise en œuvre des préconisations du CIJ, il apparaît nécessaire que chaque acteur, en relation avec l'objet de sa structure, soit en capacité de s'appropriier les mesures retenues et décline, celles qui le concernent, dans son projet d'établissement (associatif, public ou privé avec délégation de service public ou non...), afin de pouvoir s'inscrire dans cette politique publique de « jeunesse ». Nous proposons d'observer ce travail auprès du CIDJ.

1.3 Une proposition de déclinaison de la « Priorité jeunesse » au CIDJ

Après avoir analysé l'architecture du CIJ, nous allons regarder précisément comment le Centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ) s'inscrit dans cette politique publique et comment de tels objectifs peuvent prendre corps. Nous avons vu que le CIDJ a une grande responsabilité en tant que structure d'information de la jeunesse. C'est pourquoi, dans le prolongement de notre étude en 2013, nous avons demandé aux salariés de réfléchir à la manière dont le CIDJ s'inscrivait dans le projet du CIJ et, en conséquence, d'en décliner les treize chantiers en actions passées et à venir, en projets et en développement possible pour faire du CIDJ une structure indispensable au développement d'une politique publique de « jeunesse » favorisant la prise d'autonomie graduelle des jeunes. Nous vous présentons le travail de réflexion des membres du syndicat, rassemblé dans un tableau à deux entrées, les chantiers du CIJ et les actions du CIDJ :

Tableau 4-03 : Missions du CIDJ face aux 13 chantiers du CIJ

Chantier 1 : Créer un service public de l'information, de l'accompagnement et de l'orientation	➤ accompagnement global par un travail partenarial collaboratif autour des besoins et demandes des bénéficiaires en tant que centre de ressource ➤ échanges réguliers de pratiques entre professionnels travaillant pour et avec les jeunes, impulsé par le CIDJ en tant que centre de ressources ➤ mise en relation avec les partenaires prescripteurs et acteur de l'orientation et des dispositifs d'insertion et d'orientation (Mission locale, Pôle emploi, cap emploi, travailleurs sociaux, association d'insertion, E2C, MGI, professionnels des différents secteurs pour la découverte des métiers, stage et alternance, enseignants...) ➤ lien avec les parents et fédération de parents d'élèves, premiers acteurs de l'orientation par le biais d'entretien, de conférences, forum, etc.
Chantier 2 : Promouvoir la réussite de tous les jeunes en luttant contre le décrochage	➤ événements et forum associant des partenaires spécialisés (école de la deuxième chance, micro lycée, enseignement innovant...) ➤ initier un travail inter partenarial approfondi des différents acteurs de l'orientation et de l'éducation du secondaire au supérieur (connaissance des professionnels, mise en relation...)

Chantier 3 : Améliorer la santé et favoriser l'accès à la prévention et aux soins	➤ ateliers collectifs d'échange et d'apport de connaissance pour la recherche d'un logement adapté aux possibilités de chacun-e ➤ permanence de partenaire spécialisé sur la question du logement : accompagnement individuel des jeunes (constitution du dossier, recherche de garant et caution, aides financières pour le paiement du loyer, hébergement d'urgence, DALO, logement intergénérationnel...) ➤ dossier ressource, témoignage, plaquette d'information (Jcomjeune, Actuel CIDJ, outils pédagogiques au sein de l'espace d'accueil) ➤ proposer des permanences spécifiques sur les questions de prévention et de soin afin de permettre aux jeunes de ne pas rester seuls face à ces questions sensibles, en particulier quand ces questions émergent lors d'entretien généraliste
Chantier 4 : Faciliter l'accès au logement	➤ ateliers collectifs d'échange et d'apport de connaissance pour la recherche d'un logement adapté aux possibilités de chacun-e ➤ permanence de partenaire spécialisé sur la question du logement : accompagnement individuel des jeunes (constitution du dossier, recherche de garant et caution, aides financières pour le paiement du loyer, hébergement d'urgence, DALO, logement intergénérationnel...) ➤ dossier ressource, témoignage, plaquette d'information (Jcomjeune, Actuel CIDJ, outils pédagogiques au sein de l'espace d'accueil) sur l'ensemble des solutions en termes de logement et la méthodologie de recherche (hébergement d'urgence, foyers de jeunes travailleurs, CHRS, résidence et foyers étudiants, partenaires spécialisés...) ➤ mise en relation avec les différents acteurs intervenant pour le logement des jeunes (associations, services sociaux...) ➤ proposition d'offres et demandes de logement (propriétaires / colocation...) ➤ accompagnement pour la rédaction des différents dossiers liés au logement ➤ sensibilisation des propriétaires de logement aux dispositifs d'aide à la location
Chantier 5 : Favoriser l'accès à l'emploi	➤ ateliers collectifs : les secteurs qui recrutent, découverte de l'ESS, utilisation des NTIC pour sa recherche ➤ entretien thématique pour l'accompagnement à la méthodologie de recherche d'emploi : accompagnement CV, lettre de motivation, préparation à l'entretien de recrutement ➤ événements et forum associant des partenaires spécialisés (Mission locale, APEC, Pôle emploi, syndicats professionnels...) permettant aux jeunes d'entrer en contact en face à face ➤ job dating / alternance dating : mise en relation avec des entreprises dans le cadre de rencontres sur inscription ➤ dossier ressource, témoignage, plaquette d'information, guide (Jcomjeune, Actuel CIDJ, outils pédagogiques au sein de l'espace d'accueil) : rechercher un emploi, trouver un job...
Chantier 6 : Sécuriser les parcours d'insertion sociale et professionnelle	➤ accueil et accompagnement des jeunes vers les professionnels et partenaires, faisant suite à la détection de besoins lors d'un entretien ➤ information des jeunes, des familles, des professionnels et des partenaires sur toutes les structures existantes dans les domaines sociaux professionnels (annuaire)

Chantier 7 : Favoriser le parcours de réinsertion	➤ évènements et forum associant des partenaires spécialisés, notamment dans le domaine de la justice
Chantier 8 : Favoriser l'accès aux sports, à l'art, à la culture	➤ partenariat avec le Kiosque jeune : invitations, tarifs réduits, aides aux projets ➤ évènements thématiques : pratiques culturelles, accès à la culture ➤ dossier ressource, témoignage, plaquette d'information, guide (Jcomjeune, Actuel CIDJ, outils pédagogiques au sein de l'espace d'accueil)
Chantier 9 : Développer la culture numérique et l'accès à ses nouveaux métiers	➤ évènements et forum associant des partenaires spécialisés (Point Cyb). ➤ dossier ressource, témoignage, plaquette d'information, guide (Jcomjeune, Actuel CIDJ, outils pédagogiques au sein de l'espace d'accueil)
Chantier 10 : Accroître et diversifier la mobilité européenne et internationale	➤ structure d'envoi SVE ➤ évènements et forum associant des partenaires spécialisés ➤ dossier ressource, témoignage, plaquette d'information, guide (Jcomjeune, Actuel CIDJ, outils pédagogiques au sein de l'espace d'accueil)
Chantier 11 : Promouvoir et valoriser l'engagement	➤ permanence spécialisée : accompagnement individuel de l'idée au projet (bénévolat, Service civique, Volontariat international, création d'association...) ➤ couveuse intergénérationnel portée conjointement par le CIDJ et l'ADIL Boutique de gestion ➤ réunion d'information et d'échange sur le Service civique ➤ mise à disposition d'offres de bénévolat (Espace bénévolat) ➤ dossier ressource, témoignage, plaquette d'information, guide (Jcomjeune, Actuel CIDJ, outils pédagogiques au sein de l'espace d'accueil)
Chantier 12 : Renforcer la représentation des jeunes dans l'espace public	➤ évènements et forum associant des partenaires spécialisés ➤ dossier ressource, témoignage, plaquette d'information, guide (Jcomjeune, Actuel CIDJ, outils pédagogiques au sein de l'espace d'accueil)
Chantier 13 : Conforter le lien entre les institutions et les jeunes et lutter contre les discriminations	➤ évènements et forum associant des partenaires spécialisés ➤ dossier ressource, témoignage, plaquette d'information, guide (Jcomjeune, Actuel CIDJ, outils pédagogiques au sein de l'espace d'accueil)

Nous n'avons pu obtenir un document plus abouti, mais il est intéressant de constater que tous les chantiers de la « priorité jeunesse » y sont interrogés, ce qui augure de la place de cet organisme – à déclinaison nationale, régionale, départementale et locale – dans une politique publique de « jeunesse » ; ce qui signifie aussi que tous les chantiers ont été appropriés par le CIDJ, nous pouvons penser que les autres organismes en font de même. Au-delà de ces réponses, et là où nous aurions dû constater une cohérence nationale de la politique associative du CIDJ, déclinée régionalement et adaptée aux spécificités locales, cet exercice syndical nous a permis de constater sa difficulté à clarifier et organiser les actions selon une logique imposée par leur ministère de tutelle. En effet, ces actions paraissent juxtaposées et non régies par une dialectique entre les besoins

des jeunes et les savoirs faire du personnel du CIDJ. Nous avons imaginé en 2013 que le CIDJ, alors remis en question par les autorités et les financeurs, pourrait être le promoteur et le porteur d'un portail unique de la jeunesse, à visée nationale avec une déclinaison régionale et locale²⁶³, nous pensons que c'est toujours d'actualité en 2017.

Ce portail unique s'inscrit dans le cadre de la réflexion sur le guichet unique qui peut revêtir plusieurs formes, un accueil jeunesse – physique – unique, favorisant la lisibilité de l'offre regroupée en un même lieu, mettant le jeune au cœur du projet ; un portail jeunesse – Internet – unique, tel celui que nous présentons, porté par le CIDJ, privilégiant la prise d'autonomie des jeunes ; et enfin, un espace de rencontre pour les professionnels, tel le PRAO de Lyon, favorisant le rapprochement des structures et leur mise en réseau avec, pour conséquence directe, une meilleure lisibilité des prérogatives de chacun et la mise en place d'un véritable travail partenarial, misant sur la coordination des acteurs. Ces trois formes de guichet unique ne sont pas exclusives, elles peuvent exister de concert pour une plus grande efficacité et une complémentarité. Nous proposons ci-dessous un tableau extrait du magazine n°10 de Défis Métiers, définissant les éléments indispensables à l'information assortis d'un accès par un simple « clic » aux sites des structures travaillant pour la jeunesse.

Tableau 4-04 : Un portail unique de la jeunesse porté par le CIDJ

L'accès aux informations notamment sur : • La formation initiale et tout au long de la vie, les stages • L'information et l'orientation • La prévention et l'insertion • L'accès à l'emploi • L'accès au logement • L'accès à la santé • L'accès à la culture • L'accès au droit • La mobilité • L'engagement (Service civique...), etc.	L'accès aux portails des structures : • Éducation nationale • Enseignement supérieur • Formation professionnelle (CPF, CPA...) • Réseau IJ (information jeunesse) • SPRO (service public régional de l'orientation) • ONISEP • Chambre et cité des métiers • Insertion, Seconde chance • Prévention spécialisée • Mission locale • Pôle emploi, Maison de l'emploi • Insertion par l'économie • Chambre consulaire (Commerce et l'Industrie, Artisanat...) pour la création d'entreprise et la formation... • Portail santé, culture, droit, logement, engagement, etc.

En regard des besoins d'autonomie des jeunes, et pour aller encore plus loin, nos travaux nous permettent de dire qu'il y a nécessité d'une mise en relation directe des jeunes avec les acteurs de terrain. Cela pourrait se formaliser par des questions réponses par messagerie, mais également par la possibilité de prendre directement rendez-vous avec un acteur local sur le site dédié.

Toutes les politiques publiques de « jeunesse » ne relèvent pas uniquement du CIDJ, il reste néanmoins que l'information qu'il donne est un analyseur de ces politiques, sous couvert qu'elles soient cataloguées et présentées aux publics. Indépendamment des aléas institutionnels qu'a subi

²⁶³ Idée développée dans notre article publié dans le magazine de la formation professionnelle n°10 de Défis Métiers au printemps 2014.

cette structure, la question de la lisibilité de l'offre est essentielle pour trouver des éléments de réponses, tant pour la jeunesse que pour les acteurs et partenaires concernés par l'insertion des jeunes. Ces chantiers peuvent-ils se concrétiser sur de nouveaux chantiers ?

2. Un bilan 2015 contrasté, entre les chantiers du CIJ réalisés, ceux à mettre en œuvre et ceux manquants

En 2014, le bilan du CIJ faisait état des avancées des différents chantiers en les requalifiant plus simplement, mais en ne les regroupant toujours pas selon une logique simple et adaptée à tous publics. Il faudra attendre le dossier du CIJ de 2015 pour trouver cette simplification suivant trois axes : « se former et travailler » (FT), « s'engager et s'épanouir » (EE) et enfin « vivre dans de bonnes conditions » (VBC). Ces abréviations se retrouvent dans notre tableau d'analyse, elles permettent de comparer la classification des axes du dossier du CIJ avec notre classification retenue. Les correspondances peuvent être décalées, nous nous en expliquerons. En l'occurrence, nous proposons d'analyser ce bilan selon, non pas leurs axes de travail, mais en reprenant notre outil, correspondant à notre vision des besoins des jeunes. Nous allons donc catégoriser les éléments du dossier du CIJ 2015²⁶⁴ au prisme de notre « Agenda social de la jeunesse » partagé en cinq axes portant sur l'accès pour tous à l'offre en « éducation-formation », « information-orientation », « prévention-insertion », « emploi » et « vie quotidienne ». Nous proposons une analyse déclinée en trois parties, ce que les pouvoirs publics ont déjà engagé, intitulé « ce que le Gouvernement a fait » et ce qu'ils se sont engagés à réaliser, sous le titre « ce que le Gouvernement va faire » – items extraits tous deux du document du CIJ et concernant les Gouvernements 2012-2017 – complétée par ce qui manque, à notre sens, pour construire une politique publique de « jeunesse » permettant aux jeunes « invisibles » de retrouver une place dans la société, mais également, aux jeunes de ne pas décrocher du système de formation initiale. Nous retrouvons la notion de « flux » sortant et de « stock » s'accumulant et formant les « invisibles », c'est essentiellement les actions pour cette deuxième catégorie que nous allons analyser, quand bien même nous rappelons quelques éléments concernant le décrochage scolaire.

2.1 Éducation – Formation

Cette partie reprend les éléments de la formation initiale (secondaire, supérieure et professionnelle), les formations indispensables pour une insertion dans l'emploi (TICE, anglais et permis de conduire), la seconde chance et l'accompagnement et enfin l'accès à la culture et au sport. Nous avons divisé ce tableau en plusieurs parties pour des raisons pratiques.

La formation secondaire initiale a moins été l'objet d'attentions de la part du CIJ, laissant cette partie des réformes aux soins du ministère de l'Éducation nationale. Nous avons juste rajouté quelques éléments fondateurs.

²⁶⁴ Récupéré du site du CIJ : <http://www.jeunes.gouv.fr/actualites/actualites-interministerielles/article/priorite-jeunesse-un-comite> et [Dossier du Comité interministériel de la jeunesse le 3 juillet 2015](#)

Tableau 4-05 : Analyse de l'action politique de « jeunesse » au prisme de notre « Agenda social de la jeunesse » et du dossier du CIJ 2015 : « Éducation-formation »

« Ce qu'a fait le Gouvernement »		Ce qui fait défaut au regard de nos analyses
La formation secondaire initiale		
Mise en œuvre : - Refondation - Réforme des collèges et lycée - Orientation scolaire - Prévention du décrochage - Réussite éducative - Raccrochage - Stages...	« Ce que le Gouvernement va faire »	- Prolonger la scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans pour protéger les mineurs - Arrêter les notes sanctions, voire les supprimer jusqu'à la fin du collège pour éviter le décrochage par le découragement - Installer durablement l'accompagnement de tous les élèves le nécessitant

Le tableau suivant s'attache à l'amélioration de la formation professionnelle initiale qui est un élément important de la diversification des parcours des jeunes. Il conviendra de vérifier que les jeunes en apprentissage, par l'alternance, ne soient pas décrochés du système de formation, parce qu'ils n'ont pas trouvé d'entreprise pour un stage ou une alternance, ou parce qu'ils ont mal été orientés. Nous avons pu voir qu'elle nécessitait une revalorisation indispensable pour qu'elle devienne une voie choisie et non plus une voie « *poubelle* » comme certains jeunes la qualifient. Cela aurait un double impact, le décrochage serait moindre et les métiers auxquels elle forme bénéficieraient également d'une revalorisation.

« Ce qu'a fait le Gouvernement »		Ce qui fait défaut au regard de nos analyses
La formation professionnelle initiale		
(FT) Alternance : - Un plan de développement de l'apprentissage : à partir de septembre 2015, les TPE (moins de 11 salariés) qui embauchent un apprenti mineur sont exonérées de tout salaire et de toute cotisation sociale. - « Réussite apprentissage » : accompagner avant l'entrée en apprentissage et pendant les premières semaines du contrat 10 000 jeunes décrocheurs en 2016.	« Ce que le Gouvernement va faire »	- Intégrer dans la responsabilité sociétale des entreprises la capacité à prendre des jeunes en stage et/ou en alternance - Réformer en profondeur l'offre de formation professionnelle, la réorganiser en différenciant la formation initiale et tout au long de la vie qui n'ont pas les mêmes vocations - Réhabiliter les lycées professionnels pour absorber les jeunes qui ne trouvent pas de patrons pour une alternance - Créer une plateforme régionale de stages et d'alternance mettant en relation les entreprises, les jeunes et les écoles pour sortir de la discrimination - Rendre responsables les CFA, ou écoles proposant de l'alternance, de l'obtention d'une place en entreprise avec l'interdiction de résilier l'inscription pour défaut de patron

« Ce qu'a fait le Gouvernement »	« Ce que le Gouvernement va faire »	Ce qui fait défaut au regard de nos analyses
La formation supérieure initiale		
(FT) Bourses étudiantes : - Une réforme des bourses étudiantes avec la création de deux nouveaux échelons : un échelon « 0 bis » pour accompagner plus de 132 000 jeunes (aide annuelle de 1 000 euros), et un échelon « 7 » pour 30 000 étudiants provenant des familles les plus modestes, gagnant moins de 7 540 euros par an (aide annuelle de 5 500 euros). - Au total, 458 millions d'euros ont été consacrés aux bourses depuis 2013, dont 200 millions de mesures nouvelles, pour mieux soutenir les étudiants modestes par l'intermédiaire de bourses plus nombreuses et dont le montant est plus important (15 % de revalorisation – 134 500 étudiants supplémentaires bénéficiaires).	(EE) Carte étudiante européenne : - Objectif : simplifier et accompagner la mobilité étudiante, renforcer la dimension sociale de l'enseignement supérieur en Europe. Ce projet permettra d'être reconnu comme étudiant au niveau européen, quel que soit l'établissement d'inscription. Cette carte devra permettre à l'étudiant de faire valoir ses droits dans les autres pays de l'Union européenne sur simple présentation de sa carte, et offrir la réciprocité aux étudiants européens en France.	- Améliorer l'accès des universités à tous les jeunes, imaginer un droit d'entrée modulable suivant les ressources des jeunes et celles des parents - Mieux accompagner les jeunes dans leur recherche d'emploi, à l'image de Lyon qui organise des rencontres mensuelles avec des acteurs économiques pour les futurs diplômés - Développer l'alternance dans le supérieur pour éviter que les jeunes ne soient obligés de travailler en parallèle de leur formation, cause de nombreux décrochage du supérieur

La formation supérieure a fait l'objet d'une attention toute particulière, puisque l'objectif fixé par le Parlement, le mardi 9 juillet 2013, à travers l'adoption d'un texte qui multiplie les mesures dans l'espoir d'améliorer la réussite des étudiants, est d'atteindre 50 % d'une classe d'âge diplômée du supérieur. Notamment, un effort conséquent a été réalisé sur l'élargissement de l'assiette des bourses aux étudiants, pour sécuriser leurs parcours, ainsi que sur la mobilité européenne. Cependant, il nous semble qu'il reste beaucoup de chemin à parcourir pour que l'ensemble des jeunes puissent imaginer, un jour, trouver naturel de continuer un cursus dans le supérieur, de bénéficier des échanges entre université, de choisir leur voie selon leurs désirs et non, seulement au prisme des réalités sociales.

« Ce qu'a fait le Gouvernement »	« Ce que le Gouvernement va faire »	Ce qui fait défaut au regard de nos analyses
La formation aux nouvelles technologies et à l'anglais (nécessaires à l'emploi)		
(FT) Numérique : - Une Grande École du Numérique, qui offre dès 2015 à 10 000 jeunes sans condition de diplômes, sur 3 ans, des formations aux outils numériques et aux métiers du numérique, à travers tout le territoire, via des structures labellisées, et permettant une insertion professionnelle très rapide avec des liens étroits avec les entreprises et un accompagnement renforcé.	- Réforme des collèges, deuxième langue obligatoire dès la 5^e (effectif depuis la rentrée 2016)	- Mieux former les professeurs à l'utilisation des TICE et mieux équiper les établissements - Ne pas interdire les réseaux sociaux dans les établissements, mais au contraire apprendre aux élèves à en faire bon usage - Développer les jumelages d'établissement avec les pays anglo-saxons pour favoriser, dès le collège, la pratique de l'anglais. Les TICE sont à exploiter avec des outils gratuits comme Skype - Équiper tous les établissements scolaires en matériel TICE

Des éléments indispensables pour trouver un emploi et sortir du décrochage ou de l'invisibilité sont pris en considération par le CIJ, telle la formation aux nouvelles technologies. En revanche, rien n'est proposé pour améliorer l'apprentissage de l'anglais au collège, lycée et CFA. Le développement des échanges linguistiques est réservé aujourd'hui à quelques jeunes privilégiés alors qu'il serait nécessaire de le développer afin d'améliorer la pratique de tous les jeunes. Nous proposons, à l'image de ce qui est fait dans plusieurs établissements scolaires, d'utiliser des outils gratuits comme Skype qui pourraient servir à organiser des visioconférences entre établissements anglophone et français, permettant de mettre en relation directes les élèves. Par ailleurs, le CIJ n'a pas abordé l'accès au permis de conduire alors que sans permis, pas de travail.

		Ce qui fait défaut au regard de nos analyses
La formation au permis de conduire (souvent indispensable sur un CV)		
« Ce qu'a fait le Gouvernement »	« Ce que le Gouvernement va faire »	- Les élèves pourraient passer le permis de conduire au lycée, le code pourrait y être enseigné, à l'image de l'ASSR passé au collège et devenu indispensable pour conduire un deux-roues - Les jeunes en Service civique pourraient bénéficier du permis de conduire offert en contrepartie de leur engagement, comme anciennement au Service militaire

Le permis de conduire est devenu indispensable pour compléter son *curriculum vitae*. Aujourd'hui nombreux sont les jeunes qui n'ont pas les moyens de payer l'auto-école pour obtenir le précieux sésame. Depuis 2017 il est possible de mobiliser son CPF (Compte personnel de formation) pour passer le permis, ce qui est une avancée certaine.

Le CIJ s'intéresse à la seconde chance, impliquant le droit de se tromper, de prendre des chemins détournés. Il nous apparaît néanmoins qu'il ne propose pas de généraliser la récurrence au sein des établissements scolaires initiaux, ce qui, à notre sens est une erreur. D'une part, cela permettrait de minimiser les coûts très importants des structures parallèles à l'Éducation nationale ne pouvant pas accueillir tous les « raccrocheurs », et d'autre part cela valoriserait les jeunes sortis du système scolaire prématurément. Bien sûr il serait nécessaire de mettre en place un accompagnement personnalisé rapproché et une pédagogie adaptée à ces jeunes en désir de reprendre un cursus « normal » alors qu'ils ont accumulé des lacunes incontestables. Plusieurs pays ont une population mixte dans leurs établissements et en sont satisfaits. Nous pourrions explorer cette voie.

« Ce qu'a fait le Gouvernement »		Ce qui fait défaut au regard de nos analyses
La seconde chance, l'insertion professionnelle, la formation par récurrence		
(FT) Droit au retour en formation pour tous les jeunes jusqu'à 25 ans : - Une augmentation du nombre de places en EPIDE (établissements publics d'insertion de la défense), afin d'accueillir 1 000 jeunes supplémentaires dès 2015. Deux centres supplémentaires seront ouverts début 2016. Par ailleurs, seront créées 2 000 places du dispositif AFPA deuxième chance, ainsi que sept centres de Service militaire volontaire en métropole. 1 000 jeunes supplémentaires sont accompagnés dans les écoles de la deuxième chance en 2015.	« Ce que le Gouvernement va faire »	- Ouvrir autant de place de seconde chance que de besoin, multiplier les établissements tels que les micro-lycées et les E2C, un par agglomération serait la bonne mesure. Cependant, il faut convaincre les établissements du secondaire du bienfait du retour en formation initiale pour les moins de 26 ans qui le désirent, ce qui réduirait les coûts de la récurrence. Il suffirait de proposer un accompagnement renforcé pour ces élèves en utilisant, par exemple, les jeunes en Service civique qui en ont les capacités et pourraient compléter les équipes éducatives en CFA et lycées

L'accompagnement est une chose essentielle à penser et à organiser, nous retrouvons les dispositifs dans la Refondation de l'école et la réforme des collèges et lycées.

« Ce qu'a fait le Gouvernement »	« Ce que le Gouvernement va faire »	Ce qui fait défaut au regard de nos analyses
L'accompagnement scolaire, les associations de parents, les associations de jeunes, la médiation		
- Refondation		

L'accès à toutes les formes de culture est également formateur et contribue à améliorer les capacités créatrices des jeunes ainsi que leur ouverture au monde.

	« Ce que le Gouvernement va faire »	Ce qui fait défaut au regard de nos analyses
La culture (accès à toutes les formes de culture)		
« Ce qu'a fait le Gouvernement »	(EE) Soutien de la Jeune création : Objectif : faciliter l'émergence des jeunes créateurs dans tous les domaines de la vie culturelle et leur insertion professionnelle. Développement au sein des écoles du ministère de la Culture d'incubateurs pour l'innovation, la création d'entreprise et la mise en situation professionnelle. Mesures d'accompagnement des étudiants de ces écoles dès la rentrée 2015 par des bourses sur critères sociaux, un soutien à l'insertion professionnelle et à la création d'activités. Ouverture plus large des labels et réseaux du spectacle vivant et des institutions patrimoniales aux résidences d'artistes.	- Gratuité de tous les musées pour les jeunes en référence à celle qui est proposée aux anciens - Réduction dans les salles de concert et de théâtre pour tous les jeunes, voire une journée gratuite pour les jeunes par semaine comme cela se pratique pour les retraités

Le sport et les activités de loisirs participe à la création de liens sociaux et à l'apprentissage des règles, c'est pour cela qu'il est indispensable de les rendre accessibles à tous les jeunes.

« Ce qu'a fait le Gouvernement »	« Ce que le Gouvernement va faire »	Ce qui fait défaut au regard de nos analyses
Le sport et les activités de loisirs (accès facilité à tous les sports et loisirs)		
(EE) Vie associative : Mobilisation, dès 2015, de 50 millions d'euros supplémentaires pour conforter les associations de proximité, d'éducation populaire et de sport.	(EE) Accès au sport et aux loisirs : Objectif : élargir l'accès des jeunes aux loisirs collectifs, à la pratique sportive et aux métiers du sport - Expérimentation à la rentrée 2015 de colos « nouvelle génération » pour que le nombre le plus grand d'enfants et d'adolescents puissent découvrir des lieux et des activités et faire l'expérience de la mixité sociale. - Plan « citoyens du sport » pour soutenir les associations sportives et permettre à tous les jeunes de pratiquer un sport : 400 emplois supplémentaires d'éducatrices et d'éducateurs sportifs dans les quartiers de la Politique de la Ville ; formation de 1 500 jeunes aux métiers du sport en 3 ans ; plan « citoyens du sport » dans chaque fédération, formation pour les bénévoles et salariés aux valeurs citoyennes ; promotion de l'engagement citoyen par le développement du Service civique dans le secteur sportif.	- Remobiliser les associations d'éducation populaire, au-delà du seul aspect financier, dans les quartiers, pour réoccuper l'espace et ne plus laisser la place aux seules associations culturelles - Permettre aux bénévoles actifs et dirigeants de bénéficier de trimestres pour la retraite comme une loi en préparation le propose, accélérer son vote

D'une part l'accès à la culture et aux activités de sports et loisirs sont des éléments essentiels pour lutter contre toutes les formes de discrimination, mais également permettre aux jeunes défavorisés d'accéder aux formations supérieures jouant souvent sur le niveau culturel de leurs futurs étudiants comme principe de sélection. D'autre part, il est reconnu que la réussite des étudiants est plus importante lorsque ceux-ci pratiquent un sport ou une activité culturelle. Ils font preuve d'une plus grande ouverture d'esprit et peuvent se décentrer positivement et momentanément de leurs études pour mieux se recentrer après leur activité. Contrairement aux étudiants qui ont un travail rémunéré qui les démobilise considérablement, étant chronophage et fatigant.

2.2 Information - Orientation

Nous allons aborder l'accès à l'information vérifiée et de qualité, indispensable pour la poursuite des études, ainsi que l'orientation choisie et éclairée, comme outil qui permettra au jeune de construire son projet de vie.

Tableau 4-06 : Analyse de l'action politique de « jeunesse » au prisme de notre « Agenda social de la jeunesse » et du dossier du CIJ 2015 : « Information-Orientation »

	« Ce que le Gouvernement va faire »	Ce qui fait défaut au regard de nos analyses
Une bibliothèque ou un centre de documentation		
« Ce qu'a fait le Gouvernement »	- Plan « bibliothèques ouvertes » pour améliorer l'accueil des étudiants en Bibliothèques universitaires afin de mieux prendre en compte les rythmes de vie et d'études des étudiants en élargissant les horaires d'ouverture des BU en soirée, le week-end et pendant les vacances précédant les examens	- Relancer le prêt inter bibliothèques pour que l'accès à tous les ouvrages soit facilité pour tous les étudiant(e)s, quel que soit son lieu d'habitation - Élargir les plages horaires des bibliothèques publiques pour que les jeunes puissent en bénéficier en fin d'après-midi ou en début de soirée, comme cela se fait en Angleterre ou en Allemagne

Dans le cadre de la démocratisation de la connaissance, l'accès à l'information est l'élément fondateur d'une prise d'autonomie réelle. Bien sûr, il faut que cette information soit adaptée aux publics visés, en l'occurrence, les jeunes. Ceux-ci doivent pouvoir obtenir un renseignement personnalisé et, si nécessaire, un accompagnement plus important à leur demande. Les bibliothèques et centre de documentation doivent pouvoir s'adapter à leurs besoins, aussi bien au niveau des plages horaires que de l'offre de prêt.

L'acte trois de la décentralisation a permis la mise en œuvre du Service public régional de l'orientation tout au long de la vie (SPRO). Nous regrettons que l'Éducation nationale ne se soit inscrite dans ce processus, qu'en parallèle à la région comme c'est le cas en Ile-de-France, ce qui remet en cause la place des CIO dans le paysage de ce service public. En effet, il y a un risque fort qu'à terme ils disparaissent, ce qui est la tendance aujourd'hui dans cette région. Une note d'espoir réside dans la plus grande disponibilité des conseillers qui devraient être, de fait, plus présents en établissement, directement au contact des élèves. Nous pouvons voir dans le tableau suivant comment le Gouvernement a traité la problématique de l'information et de l'orientation

« Ce qu'a fait le Gouvernement »	« Ce que le Gouvernement va faire »	Ce qui fait défaut au regard de nos analyses
L'information (pour favoriser l'autonomie) et l'orientation (choisie et éclairée)		
(FT) Orientation : Généralisation du Service public régional d'orientation depuis le 1er janvier 2015. Il permet la coordination des acteurs pour informer, conseiller et accompagner gratuitement les jeunes dans leurs choix d'orientation, de formation, et plus largement dans leur vie quotidienne et leurs projets. (EE) Vie associative : Aide à la création de médias de proximité (1 million d'euros) et création d'incubateurs de nouveaux médias citoyens numériques.	(FT) La boussole des droits : Un web service offrant une information personnalisée, des fonctions d'orientation et d'accompagnement, adaptées à chaque jeune. - Objectif : faciliter l'accès des jeunes aux droits et services qui les concernent sur l'emploi, le logement et la santé, puis élargir les thèmes ; simplifier l'offre d'information, apporter des réponses opérationnelles.	- Veiller à ce que toutes les 6^e bénéficient de plage horaire au CDI pour apprendre à faire des recherches documentaires en début de cursus secondaire pour acquérir les bonnes pratiques - Instaurer réellement l'apprentissage à l'orientation dès la 6^e ou la 5^e afin de d'offrir un vrai choix à tous les élèves en fin de 3^e - Créer des ateliers de découverte des métiers avec supports vidéo (lesmétiers.net et ONISEP.fr) dès la 6^e pour élargir les choix professionnels et particulièrement les métiers d'avenir - Veiller à ce que tous les établissements secondaires et supérieurs bénéficient de larges plages horaires pour les permanences des conseillers d'orientation <i>in situ</i>

2.3 Prévention-Insertion

L'insertion, complétée par une prévention efficace, est fondamentale pour notre sujet de recherche puisqu'une entrée dans la vie d'adulte réussie pour tous les jeunes éviterait l'entrée en invisibilité.

Tableau 4-07 : Analyse de l'action politique de « jeunesse » au prisme de notre « Agenda social de la jeunesse » et du dossier du CIJ 2015 : « Prévention-Insertion »

« Ce qu'a fait le Gouvernement »	« Ce que le Gouvernement va faire »	Ce qui fait défaut au regard de nos analyses
L'insertion (Mission locale, MGI, plateforme...) et l'accompagnement (sécurisation des parcours)		
- Plateforme de la MGI - Réseau FOQUALE... (FT) Garantie jeunes : Un parcours vers la formation et l'emploi pour les jeunes en grande précarité : un dispositif alliant un accompagnement intensif individuel et collectif, des mises en situation professionnelle, des formations et une garantie de ressources. 10 000 bénéficiaires sur 10 territoires en 2014, 50 000 bénéficiaires sur 71 territoires en 2015, 100 000 bénéficiaires en 2017.	(FT) Prime d'activité : - Objectif : apporter du pouvoir d'achat à tous ceux qui travaillent et ont des salaires modestes, donc aux jeunes, qui occupent souvent des emplois précaires ou connaissent des périodes d'intérim, des CDD trop courts. Le RSA activité ne concernait que 5 000 jeunes ; un million de jeunes pourront percevoir la prime d'activité.	- Mettre en place une Carte « Vitae » d'activité et de la formation dès le premier stage de découverte en 3^e qui contribuerait à sécuriser le jeune et à faire en sorte qu'il ne soit plus sans statut ni invisible aux statistiques - Donner plus de moyens aux Missions locales et repousser l'âge des dispositifs jeunes jusqu'à 29 ans au vu des résultats statistiques de notre recherche - Créer un Service public de l'« insertion spécialisée » pour aller chercher les jeunes « invisibles » sur tous les territoires

		Ce qui fait défaut au regard de nos analyses
La prévention (prévention des risques, permanence d'écoute...), l'urgence et la solidarité		
« Ce qu'a fait le Gouvernement »	« Ce que le Gouvernement va faire »	- Réformer la prévention spécialisée, les associations ne sont plus adaptées aux besoins des jeunes et ne travaillent que dans l'urgence - Créer des lieux d'écoute dans tous les territoires (agglomérations) - Créer un Service public « insertion, prévention, accompagnement »

Aujourd'hui, malgré les nombreux dispositifs de raccrochage, trop de jeunes sont perdus de vue et invisibles aux statistiques. Les MGI rappellent les jeunes décrochés depuis moins d'un an, avec des résultats de plus en plus probants. Tous ne répondent pas aux appels téléphoniques et parmi ceux qui répondent, tous ne se déplacent pas aux rendez-vous fixés. Certains ont retrouvé des formations ou un travail sans prévenir l'institution, mais beaucoup composent les laissés-pour-compte, sans statut et sans avenir, au mieux chez les parents, au pire en squat ou dans la rue. Les structures de prévention spécialisées vont à la rencontre des jeunes dans les quartiers sensibles mais ne se préoccupent pas des 87 % de jeunes « invisibles » issus des autres quartiers (40 % des « invisibles » appartiennent à la PCS favorisée). Ils alimentent d'autant le « stock » de jeunes sans statut et invisibles, sans que personne ne s'en préoccupe. Pour éviter que celui-ci ne s'agrandisse, il est indispensable de mettre en place un outil de suivi individualisé, telle notre Carte « *Vitae* » qui permettrait de ne pas perdre les jeunes après l'école et de pouvoir, a minima, les classer dans une catégorie d'inactivité ou de décroché, leur apportant un statut et permettant de les contacter, de les suivre et de les accompagner sur une voie de la réussite. Par ailleurs, la prévention spécialisée travaille dans l'urgence, il nous semble que le nom d'« insertion spécialisée » conviendrait mieux en élargissant ses prérogatives à l'ensemble des territoires.

Au vu de ces éléments, il nous semble urgent de créer un véritable Service public « prévention, l'insertion – sociale et dans l'emploi – et accompagnement » qui coordonnerait les Missions locales, Pôles emploi, PLIE, structures de prévention spécialisée, de suivi RSA et toute forme d'insertion (sociale, économique...), etc., afin de sortir de la concurrence actuelle que se font ces différents organismes – liée essentiellement au mode de financement – plutôt que, de se répartir les publics accompagnés, et de travailler en toute complémentarité.

2.4 Emploi

Aujourd'hui, les difficultés d'accès à un travail – correctement rémunéré pour prendre son autonomie – sont prégnantes pour les jeunes, pourtant l'emploi est le nœud des difficultés rencontrées par les « invisibles ». Son érosion devient une tendance de fond avec des conséquences sociales majeures et cela malgré les nombreux dispositifs mis en place depuis 2012. Les mauvais résultats marquent les difficultés du Gouvernement à inverser la courbe du chômage. Cependant il faut moduler ce constat en rappelant la spécificité française quant à sa population en augmentation constante (environ un million de plus tous les quatre ans). Nous proposerons un nouveau paradigme politique qui devrait permettre au jeune de ne plus « être rien » quand il est entre deux statuts (par exemple entre formation et emploi). Il est d'usage de travailler sur les transitions économiques, cela nécessite d'inventer de nouvelles formes d'activité professionnelles. Un autre élément s'inscrit dans le paysage de l'emploi, la capacité à être mobile, géographiquement mais également sur la nature du travail, ce qui nécessite de penser les transitions professionnelles et la mobilité en amont.

Tableau 4-08 : Analyse de l'action politique de « jeunesse » au prisme de notre « Agenda social de la jeunesse » et du dossier du CIJ 2015 : « Emploi »

« Ce qu'a fait le Gouvernement »	« Ce que le Gouvernement va faire »	Ce qui fait défaut au regard de nos analyses
L'emploi (aidé, public, privé, ESS...), l'insertion par l'économique, l'aide à la création d'entreprise, l'orientation et la formation professionnelle tout au long de la vie		
- CPF et CEP (FT) Promotion de l'entrepreneuriat : PEPITE - Sur tout le territoire, y compris en Outre-Mer, pour encourager et aider l'innovation et l'entrepreneuriat des étudiants : les projets de reprise ou de création d'activité par des étudiants sont soutenus par un accompagnement individualisé, l'attribution du statut national d'étudiant entrepreneur et de crédits d'enseignements. - Soutien aux projets pour promouvoir la culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat auprès des jeunes de l'élémentaire aux études supérieures, à travers un appel à projets du Programme Investissements d'Avenir doté de 20 millions d'euros. (FT) Emplois d'Avenir : Une véritable expérience professionnelle et une seconde chance de se former pour les jeunes peu ou pas qualifiés : un CDI ou un CDD de 3 ans à temps plein incluant des périodes de formation, un suivi social et professionnel personnalisé. À fin 2014 : 190 000 jeunes entrés en Emploi d'avenir, dont plus de 20 000 dans les métiers de l'animation et du sport. (FT) Contrat Starter : Un appui exceptionnel pour faciliter l'accès durable à l'emploi dans le secteur marchand des jeunes de moins de 30 ans en difficulté d'insertion : une aide à l'entreprise à hauteur de 45 % du salaire et des cotisations sociales pendant une durée de 6 à 24 mois. Toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, leur domaine d'activité ou leur lieu d'installation peuvent recruter en contrat starter. Objectif de 13 000 contrats en 2015. (FT) Contrats de génération : Une aide pour encourager l'embauche de jeunes en CDI en parallèle du maintien en emploi ou du recrutement de seniors dans les entreprises de moins de 300 personnes. - Objectif de 40 000 contrats en 2015. (FT) Accompagnement individuel à Pôle emploi : Un déploiement de 700 conseillers dédiés à l'accompagnement individuel ou collectif des 18-25 ans. 230 conseillers couvrent spécialement les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.	- CPA (FT) Développement de l'entrepreneuriat comme voie d'insertion professionnelle pour les jeunes : - Objectif : faciliter l'insertion professionnelle via la création et la reprise d'entreprises, par un accompagnement et un soutien pour les demandeurs d'emploi et les jeunes. Pôle emploi et le réseau des Missions locales seront mobilisés pour augmenter le nombre de personnes suivies et offrir un accompagnement renforcé.	- Repousser l'âge à 29 ans et élargir à tous les territoires l'accès aux emplois d'avenir et aux Contrats de génération et autres dispositifs jeunesse - Développer les POE - Développer les structures d'insertion par l'économique (une par agglomération)

Au regard de notre analyse, nous pensons que les dispositifs spécifiques proposés aux jeunes, en matière d'emploi, sont nécessaires et relativement efficaces pour les 15-25 ans, mais passé ce seuil, le « stock » des jeunes 25-29 ans s'accroît et rend la situation extrêmement compliquée pour cette catégorie qui ne dispose plus d'aucun dispositif après 25 ans. À notre sens, il est urgent d'élargir l'assiette d'âge de tous les dispositifs « jeunesse » jusqu'à 29 ans révolus. Par ailleurs, chaque agglomération devrait posséder une structure d'insertion par l'économie du type Régie de quartier, Jardin de Cocagne, etc. ainsi qu'une structure d'accompagnement à la création d'entreprise telle Initiative France, pour compléter les missions de Pôle emploi et des Missions locales, particulièrement sur le plan financier et professionnel, ainsi que sur l'élargissement des réseaux économiques et professionnels.

« Ce qu'a fait le Gouvernement »	« Ce que le Gouvernement va faire »	Ce qui fait défaut au regard de nos analyses
La mobilité (régionale, nationale, européenne et mondiale)		
(EE) Mobilité internationale : - Mise en place de comités régionaux de la mobilité internationale qui regroupent toutes les structures concernées au niveau local, adaptent l'offre existante aux besoins des jeunes et en particulier de ceux qui connaissent des difficultés d'insertion et partent peu à l'étranger pour se former ou participer à des projets. - Hausse de 40 % des crédits européens ERASMUS + pour la période 2014 - 2020, pour encourager la mobilité européenne et internationale des jeunes, quel que soit leur statut. Des exigences renforcées en faveur des jeunes sans formation et issus de quartiers populaires, qui profitent encore trop peu des bénéfices d'une expérience à l'étranger.	(EE) Portail unique de la mobilité internationale « Découvrir le Monde » : - Objectif : rendre l'offre de mobilité internationale plus lisible et plus accessible. En septembre 2015 sera lancé un portail numérique regroupant toutes les propositions des différentes structures et programmes, qu'ils soient financés par des fonds européens, nationaux ou locaux, partant du profil du jeune et lui permettant de s'orienter et de trouver quelle structure pourra l'accompagner dans son projet.	- Développer les voyages scolaires, en primaire et secondaire

La mobilité est rendue complexe pour les jeunes issus des milieux modestes et défavorisés car elle requière une aide financière conséquente et des réseaux dont ils ne disposent pas ou peu. Il est alors nécessaire de les aider financièrement et dans leurs démarches. Mais avant tout il faut ouvrir les possibles des jeunes, et cette envie de découvrir le monde s'acquière très jeunes. De plus, des enfants qui n'ont jamais voyagé en France ou à l'étranger ont souvent peur de sortir de leur quartier, c'est pourquoi il serait nécessaire de développer les voyages scolaires, et cela particulièrement dans les quartiers sensibles et populaires.

2.5 Vie quotidienne

Une bonne formation et un bon emploi conditionnent la vie quotidienne des jeunes, mais inversement, des problèmes de santé ou de logement, voire de transport ou de droit, peuvent

bouleverser la donne et faire qu'une formation choisie ou un emploi de qualité peuvent être remis en cause. C'est pourquoi, il est important d'analyser les progrès dans ce domaine.

Tableau 4-09 : Analyse de l'action politique de « jeunesse » au prisme de notre « Agenda social de la jeunesse » et du dossier du CIJ 2015 : « Vie quotidienne »

		Ce qui fait défaut au regard de nos analyses
Au transport (accès au transport en commun de proximité à des coûts adaptés)		
« Ce qu'a fait le Gouvernement »	« Ce que le Gouvernement va faire »	- Généraliser la carte imagin'R à taux réduit dans toutes les régions et pour tous les jeunes, quel que soit leur statut - Réfléchir au maillage des territoires en fonction de tous les bassins, de vie, économique, scolaire, mais également de la formation professionnelle

Le fait d'élargir le statut d'étudiant aux jeunes apprentis et en formation professionnelle initiale aurait un double avantage, celui de revaloriser la formation professionnelle et celui d'étendre les droits des jeunes en voie professionnelle. À la suite de nos nombreux entretiens avec les jeunes, ce sentiment de relégation de la « voie royale » lorsqu'un jeune sort du cursus de formation générale (voire technologique) est ressenti comme une frustration à laquelle s'ajoute parfois de la souffrance. Si le statut d'étudiant en formation initiale existait dès la fin du cycle obligatoire, cela simplifierait la situation.

« Ce qu'a fait le Gouvernement »	« Ce que le Gouvernement va faire »	Ce qui fait défaut au regard de nos analyses
Au logement (logement autonome et adapté à la situation)		
(VBC) Améliorer les conditions d'hébergement des jeunes en alternance : Création, rénovation ou reconstruction de plus de 4 000 places d'hébergement pour des jeunes en alternance, principalement dans le cadre du contrat d'apprentissage. Mobilisation, au bénéfice d'apprentis, des capacités d'hébergement des internats de lycées professionnels. (VBC) Plan « 40 000 logements étudiants » : Lancé en 2013, ce plan atteindra fin 2015 près de 50 % de son objectif, avec la production totale de 20 722 nouveaux logements étudiants. Fin 2017 : la construction de 42 445 logements est programmée, dépassant ainsi l'objectif fixé.	(VBC) Faciliter l'accès au logement : Objectif de la loi ALUR : sécuriser les relations entre bailleurs, locataires et professionnels de l'immobilier ; redonner du pouvoir d'achat. - Mise en place du contrat de location type - Encadrement des loyers à Paris le 1er août 2015. - Encadrement des honoraires de location - Encadrement de la colocation dans le parc privé, touchant particulièrement les jeunes. Le contrat type s'applique également aux logements en colocation, ainsi que l'encadrement des loyers. La solidarité entre les colocataires est désormais de 6 mois maximum. - Colocation dans le parc social : pour favoriser la colocation pour les étudiants, et plus largement pour les jeunes de moins de 30 ans, les organismes HLM peuvent louer de manière dérogatoire, sans application des conditions de ressources, un logement pour une durée d'un an renouvelable, à un ou	- Il est nécessaire d'élargir l'offre de logement pour les jeunes, étudiants, en formation professionnelle, en emploi précaire pour que tous puissent décohabiter, 40 000 places de logements ne sont pas suffisantes quand on sait que 11 % des jeunes vivent encore chez leurs parents à 30 ans - Il faut que les logements étudiants soient ouverts aux jeunes en formation professionnelle initiale, y compris aux apprentis

« Ce qu'a fait le Gouvernement »	« Ce que le Gouvernement va faire »	Ce qui fait défaut au regard de nos analyses
	plusieurs étudiants, apprentis, ou jeunes de moins de 30 ans. (VBC) Développer des dispositifs de sécurisation locative : Pour les étudiants - Objectif : permettre aux étudiants sans caution d'accéder à la location. Le dispositif CLE est destiné à tous les étudiant(e)s âgés de moins de 28 ans ainsi qu'aux doctorants et post-doctorants étrangers quel que soit leur âge, qui disposent de revenus mais qui ne peuvent présenter de garant familial, amical, ou bancaire. Il permet aux étudiants de bénéficier d'une garantie de l'État. En cas d'impayés de loyer, le propriétaire a l'assurance d'être dédommagé par un Fonds de garantie. Pour les jeunes actifs - Objectif : développer une caution solidaire pour les salariés. Une caution solidaire (« VISALE ») financée par Action Logement verra le jour début 2016. Elle sera gratuite pour le locataire. Elle s'adressera aux salariés entrant dans un emploi par tout contrat de travail et bénéficiera ainsi aux jeunes salariés de moins de 30 ans. (VBC) Augmenter l'offre de logements adaptés aux jeunes : Parc social : - Objectif : augmenter encore davantage la part des petits logements dans la programmation de la construction des logements sociaux. Meilleure prise en compte des besoins de petits logements lors de l'étude des agréments du logement social par les préfets et les collectivités territoriales. Foyer de jeunes travailleurs (FJT) : Travail avec l'Union nationale pour l'habitat des jeunes notamment pour la rénovation énergétique des FJT et résidences sociales jeunes, la mutation et l'adaptation des logements aux modes de vie et la participation des jeunes à la gouvernance.	

« Ce qu'a fait le Gouvernement »	« Ce que le Gouvernement va faire »	Ce qui fait défaut au regard de nos analyses
La santé (sécurité sociale, mutuelle et accès aux soins et à la prévention santé)		
(VBC) Centres de santé : - Création de 17 centres de santé universitaires (objectif : 30 en 2017), avec transformation de centres de prévention en centres pouvant prescrire des soins. (VBC) Prévention des conduites addictives : Développement d'une stratégie de prévention des conduites addictives par les pairs pour les étudiants. Lancement d'un appel annuel à étudiants volontaires pour devenir « étudiants relais santé ».	(VBC) Tiers payant : - Objectif : permettre à tous de mieux se soigner La généralisation du tiers-payant à compter de 2017 permettra aux nombreux jeunes qui renoncent encore à des soins pour des raisons financières de consulter et de se soigner. La dispense d'avance de frais contribuera à lever ces freins. Depuis le 1er juillet, le tiers-payant bénéficie d'ores et déjà aux bénéficiaires de l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé (ACS), dont les revenus sont très modestes. (VBC) L'accès à la CMU-C et à l'ACS : - Possibilité pour les étudiants en rupture avec leur famille et qui touchent des aides du fonds national d'aide d'urgence (FNAU) de bénéficier de la CMU-C indépendamment du foyer de leurs parents. - Extension de la CMU-C et de l'ACS par le relèvement du plafond de ressources de ces aides, bénéficiant largement aux jeunes. Réforme de l'ACS au 1er juillet 2015 pour renforcer l'accès à l'aide à la complémentaire santé. Cela est particulièrement utile quand on sait que 13 % des étudiants qui n'ont pas de complémentaire mettent en avant la difficulté des démarches. Les contrats sélectionnés seront nettement moins chers que les contrats actuels et offriront une meilleure couverture.	- Faire attention à ce que les jeunes en formation professionnelle initiale ou supérieure aient les mêmes droits que les étudiants, imaginer une carte d'étudiant pour les jeunes en formation professionnelle initiale, ce qui aurait pour conséquence indirecte de les valoriser et de leur apporter les mêmes droits - Supprimer les mutuelles étudiantes pour revenir au régime de la sécurité sociale, bien plus fiable. Nous constatons le fiasco de ces structures en écoutant les jeunes : ils mettent plus de six mois à être remboursés, quand ils le sont. Une des conséquences, directe, est le non-recours aux soins

Une bonne santé est une des conditions de la réussite des jeunes. C'est pendant cette période que se déterminera la santé de l'adulte qu'il deviendra. Nous savons que plus de 90 % des jeunes ont du mal à se soigner et nombreux sont ceux qui renoncent à consulter un médecin quand ils en ont besoin (Réf. Partie 3 chapitre 3). Alors quand il s'agit d'un spécialiste, ophtalmologiste, gynécologue, dentiste ou autres, ils y renoncent d'entrée avec les conséquences parfois dramatiques que l'on connaît. Deux solutions sont possibles : rendre l'accès aux soins gratuits jusqu'à 26 ans, voire 30 ans, ou supprimer les mutuelles étudiantes pour les remplacer par les régimes généraux bien plus fiables et efficaces.

« Ce qu'a fait le Gouvernement »	« Ce que le Gouvernement va faire »	Ce qui fait défaut au regard de nos analyses
La citoyenneté (journée citoyenne, inscription sur les listes électorales, Service volontaire)		
(EE) Service civique : Création d'un droit universel au Service Civique : Plus de 90 000 jeunes ont déjà effectué un Service civique depuis 2010. Ils seront 70 000 pour la seule année 2015. La montée en charge se poursuivra afin que tout jeune qui le souhaite puisse faire un Service civique. (EE) Réserve citoyenne : Création de la réserve citoyenne, qui instaure la possibilité pour tous les citoyens, y compris les plus jeunes, de s'impliquer pour une mission au service de l'intérêt général et de se familiariser ainsi avec l'engagement. (EE) Vie associative : Soutien à la création de « fabriques d'initiatives citoyennes », espaces de rencontres et de montage de projets, s'articulant avec les conseils citoyens des contrats de ville au sein desquels les jeunes doivent avoir une place prépondérante.	(EE) Réforme des listes électorales et stands d'inscription en septembre : - Objectif : permettre à tous ceux qui ont déménagé de s'inscrire en cours d'année sur les listes électorales. - Report de la possibilité d'inscription sur les listes électorales jusqu'à fin septembre 2015 pour voter au scrutin régional de décembre, pour répondre à la mobilité des jeunes. - Mise en place en septembre 2015 de bureaux d'inscription délocalisés dans les universités et campagne de sensibilisation en direction des jeunes. - Étude de la possibilité de voter au second tour pour les jeunes devenant majeurs entre deux tours de scrutin.	- Rendre le Service civique obligatoire sur 2 à 18 mois

	« Ce que le Gouvernement va faire »	Ce qui fait défaut au regard de nos analyses
Les droits (point d'accès au droit)		
« Ce qu'a fait le Gouvernement »	(FT) Portail de la vie étudiante : Objectif : simplifier les démarches des étudiants et regrouper les services en ligne. À compter de la rentrée 2015, un portail de vie étudiante (PVE) accessible depuis etudiant.gouv.fr permettra aux étudiants d'accéder à toutes les informations administratives utiles à leur vie quotidienne et leur parcours. Il regroupera sur un site Internet unique les informations aujourd'hui dispersées entre le CNOUS, les CROUS, les établissements, la CAF, les collectivités territoriales... Les informations porteront sur les droits et aides, les services de la vie quotidienne, les activités culturelles, sportives. Il inclura un simulateur de droits et permettra à chacun d'accéder aux services adaptés sur son territoire.	- Élargir ces droits aux jeunes en formation professionnelle initiale et en apprentissage

Au-delà des mesures proposées, il nous semble important de tendre à la généralisation du Service civique pour le rendre obligatoire à l'horizon 2020, et cela afin de redonner un sens à la vie

citoyenne des jeunes, de favoriser la mixité sociale et la connaissance de la différence, et enfin de réinscrire le rite de passage de l'état de jeunesse à l'état d'adulte.

Par ailleurs, le portail de la vie étudiante n'aura de sens que s'il englobe dans le mot étudiant tous les jeunes en formation poste collège, qu'ils soient dans le supérieur, la formation professionnelle initiale, l'apprentissage etc. sinon nous recréons des points de discrimination par le statut.

« Ce qu'a fait le Gouvernement »	« Ce que le Gouvernement va faire »	Ce qui fait défaut au regard de nos analyses
Un espace d'accueil (centre social, maison des jeunes...) pour les familles et les jeunes		
		- Réhabiliter les MJC, centres sociaux..., ou équivalents pour que les jeunes aient la possibilité de se rencontrer dans des lieux sécurisés

« Ce qu'a fait le Gouvernement »	« Ce que le Gouvernement va faire »	Ce qui fait défaut au regard de nos analyses
Autres		
(VBC) Testings : Lancement de mesures de testings en matière d'accès des jeunes à la formation, au logement, aux stages, à l'emploi, aux loisirs et à l'apprentissage : des vecteurs forts d'autonomie et d'insertion sociale et professionnelle. - Objectif : mieux identifier les discriminations encourues par les jeunes, du fait de leur jeunesse et de caractéristiques combinées (sexe, lieu de résidence, origine).	(EE) Année de césure dans le parcours universitaire : - Objectif : permettre aux étudiants de suspendre temporairement leurs études, pour six mois à un an, sans être pénalisés dans leur cursus ni perdre leurs droits. La césure pourra prendre la forme d'un stage, d'un CDD, d'un engagement (Service civique ou autre). L'étudiant en césure pourra bénéficier des avantages liés à son statut d'étudiant (sécurité sociale, maintien du droit à bourse). La période de césure pourra être valorisée par l'attribution de crédits d'enseignement dans le cadre de la formation. (EE) Clause d'impact jeunesse : A l'occasion de la préparation des projets de textes législatifs et réglementaires, une clause d'impact jeunesse, destinée à mesurer les conséquences sur la jeunesse de chaque norme produite par l'État, sera mise en œuvre. Une analyse systématique sera conduite au regard des enjeux de l'égalité entre tous les jeunes, de la justice intergénérationnelle et de la non-discrimination dans l'accès aux droits et aux services.	- Élargir cette possibilité de césure à tous les jeunes, quel que soit leur cursus de formation

Il manque des lieux de rencontre spécifiques pour les jeunes, favorisant notamment la mixité sociale. Aujourd'hui les jeunes des milieux favorisés disposent de lieux privés, tandis que les jeunes de milieux moins favorisés n'ont pas toujours le loisir de se rencontrer en dehors de l'école et se retrouvent dans la rue, sans encadrement, sans repère avec tous les dangers que l'on connaît. Les MJC ont presque toutes disparues, les Centres socioculturels également. Pourtant, il serait intéressant

que tous les jeunes s'essayent à l'autogestion de leurs loisirs et de leurs rencontres pour que nos élus de demain soient le reflet de la société.

Élargir la possibilité de césure à tous les jeunes, qu'ils soient en formation générale, technologique ou professionnelle, qu'elle ne soit pas réservée à l'élite permettrait de revaloriser la formation professionnelle, d'autant plus que nous retrouvons de nombreux jeunes sans statut qui sont automatiquement en « césure » de la « voie royale » mais ne sont pas reconnus comme tels, ce qui les disqualifie de la vraie vie et leur assène la double peine, celle de l'exclusion et celle de la discrimination de statut.

En conclusion, ces actions gouvernementales ainsi que les projets d'action programmés par le CIJ sont nombreux mais nous faisons l'hypothèse qu'ils ne vont pas toujours au cœur du problème des 15-29 ans, et même parfois risquent d'accentuer la discrimination de classe et de statut. Pour pallier les manques de ces politiques publiques de « jeunesse », nous avons proposé plusieurs solutions – réhabilitations ou créations – afin de déjouer les pièges dans lesquels les acteurs publics tombent parfois, en partant de belles idées, mais en oubliant une partie de la population, et particulièrement notre public de jeunes « invisibles ». Une des limites du CIJ réside peut-être dans le choix des jeunes acteurs y participant, issus de structures de jeunesse, composées essentiellement de jeunes déjà conscientisés et universitaires, avec parfois une pensée qu'une jeune femme de 26 ans, travaillant dans un EPIDE, a qualifié de « *monolithique* » et pire de « *passéiste* » consistant à reproduire la pensée des anciens, sans réelle innovation sociale et encore moins sociétale, en s'accrochant sur les privilèges de leur classe d'étudiant, et en oubliant ceux qui n'accéderont jamais à ce bonheur d'étudier en université ou en grandes écoles.

Pour continuer notre propos sur les mesures à déployer pour tenter de résoudre cette endémie sociétale, nous avons proposé un certain nombre de pistes lors de communications et/ou dans des articles dont nous étions l'auteure. Nous avons pu constater que quelques-unes de nos propositions ont été reprises et adaptées dans des lois et/ou déclinées dans des dispositifs. Nous sommes consciente de ne pas être seule à réfléchir sur ce sujet, mais nous avons souhaité continuer à communiquer sur notre sujet de recherche, et cela depuis le début de notre recherche. Nous avons eu la chance, non seulement de travailler sur un objet politique d'actualité, mais également celle, que nos travaux intéressent les élus et soient repris en partie dans des textes de loi qui ont modifié notre terrain de recherche²⁶⁵.

Conclusion du chapitre 1 : Comment capitaliser notre vision de la réalité des « invisibles » et les solutions préconisées

En conclusion de ce premier chapitre, Nous pouvons dire que l'élaboration des politiques publiques de « jeunesse » est un processus lent, nécessitant de remettre continuellement son ouvrage en question, prenant en compte à chaque fois l'évolution de la situation réelle des citoyens, en l'occurrence ici, celle des jeunes. À notre sens, ce qui est certain, c'est que des réformes sont possibles, nous l'avons observé en quatre ans de recherche. Nous avons même pu étudier les premières évaluations de plusieurs dispositifs. D'ailleurs, les pouvoirs publics sollicitent régulièrement un apport scientifique, avec la volonté de partir sur des bases saines, reflétant la

²⁶⁵ Nous avons réservé un chapitre à la démonstration de ces interférences pendant ces quatre années de travail scientifique. Tous les documents sont accessibles sur notre site de recherche, à l'adresse suivante : <http://la.jeunesse.invisible.overblog.com/>

réalité sociale et les aspirations de la population, d'où l'existence d'observatoires, ou agences statistiques rattachées à chaque ministère et à de nombreux territoires. Encore faut-il qu'ils entendent les alertes concernant l'urgence. Mais « une grande réforme », celle qui permettrait de sortir de ce modèle de société abandonnant une partie de ses jeunes, est-elle possible ? Là nous n'en sommes pas certaine. Une politique éducative d'ampleur s'évalue sur une douzaine d'années, voire plus, le temps qu'une cohorte d'enfants passent dans toutes les classes concernées pour en mesurer véritablement les effets. Un vrai problème en France, et dans de nombreuses démocraties, est que nous n'avons pas le temps politique pour ancrer les réformes dans la durée. Certes des acquis restent, mais trop sont remis en cause avant même d'avoir été évalués, voire mis en place.

Nous pouvons également dire que la « boîte à outil » du politique est bien pourvue d'une multitude de nouvelles lois, de nouveaux dispositifs, mais l'un des problèmes majeurs de la société d'aujourd'hui, est que les citoyens et les futurs usagers n'en voient pas la cohérence, n'en comprennent pas le sens, et ne visualisent pas le « plus » pour eux et leurs enfants, et finalement rejettent toutes nouvelles mesures, avant même leur mise en œuvre. Ils ont pourtant besoin de comprendre et de voir un avenir se dessiner pour leurs enfants. Les acteurs politiques font-ils suffisamment acte de pédagogie pour valoriser les nouveaux droits apportés par ces nouvelles lois ? Nous avons des inquiétudes à ce sujet. Les médias ne relevant souvent que les aspects négatifs et, étonnamment, c'est ce qui reste dans l'imaginaire collectif. Néanmoins, si nous devons retenir un élément de nos apports, ce serait la Carte « *Vitae* » qui, à notre sens, serait l'une des clés de la réussite pour contribuer à attacher les droits à la personne, facilitant ainsi la vision globale de son parcours professionnel, permettant un accompagnement adapté pour qu'elle puisse se projeter dans sa vie active en suivant un fil rouge, à son rythme, mais sans être abandonnée, avec une offre d'accompagnement adaptée à la mesure de ses problèmes. Sa mise en œuvre nécessite de sortir des politiques élitistes et segmentées illisibles pour les personnes non averties. Il s'agira alors de penser une politique d'urgence inscrite dans une politique globale sur du temps long, n'oubliant ni une partie de la jeunesse, ni une catégorie, et en prenant conscience que les jeunes « invisibles » sont devenus statiques, donc nécessite une remise en confiance avant de pouvoir avancer.

Chapitre 2 : Le phénomène de rupture dans le statut des jeunes

Les ruptures dans les chemins de vie sont mal vécues aujourd'hui, pourtant elles sont de plus en plus fréquentes. Elles ne peuvent demain que s'élargir si nous ne repensons pas l'organisation globale des temps de vie, dans l'espace et dans le temps. Les jeunes ont les mêmes aspirations que leurs aînés, à savoir construire leur vie à leur idée, à leur mesure, et surtout à leurs envies et en toute autonomie. Ils ont, comme leurs parents, besoin d'avoir un statut, de ne pas « être rien », et surtout d'avoir le sentiment d'appartenir à un collectif, d'être en relation avec des pairs, de bouger dans le monde et avec le monde. Si nous admettons l'énorme coût social induit par de l'inactivité stérile²⁶⁶, il nous faut penser ces temps interstitiels entre l'éducation, la formation professionnelle et l'emploi, pour qu'ils ne soient plus des temps morts, mais des temps de vie choisis et assumés. Ce changement de paradigme induit une sécurisation des parcours des personnes tout au long de la vie, en commençant par la jeunesse, ce qui nécessite de repenser les temps libres pour inscrire les jeunes dans une société bienveillante, leur ouvrant des espaces vers un avenir. C'est ce que nous proposons de développer dans ce chapitre.

²⁶⁶ Sources : INJEP, il se monterait à 1,2 % du PIB en 2013.

1. Penser les temps libres et les temps citoyens

Le manque d'anticipation de la mutation du contenu du travail, provoquant inexorablement sa rareté, nous entraîne vers la destruction de notre modèle de société, trop de pauvres, trop de souffrance, plus assez de place pour les jeunes. Ils subissent souvent le descendeur social masquant, par son ampleur, l'ascenseur social qui continue malgré tout pour quelques élus à fonctionner. Ce phénomène de rupture, dans le statut des jeunes, doit nous amener à penser les temps libres comme des temps positifs qu'il convient d'organiser. Nous démontrons la nécessité de généraliser le Service civique en le rendant obligatoire, pour recréer un rite de passage de l'état de jeunesse à l'état d'adulte. Nous abordons la possibilité de comptabiliser, dans les parcours des jeunes, les activités hors triptyque « éducation-formation-emploi » ce qui oblige à repenser les temps libres. Nous approchons la notion des relations intergénérationnelles pour recréer du lien entre tous les âges de la vie. C'est ce que nous proposons de développer dans ce chapitre.

1.1 Un Service civique universel et obligatoire, voire européen²⁶⁷

La révolution française de 1789 a vu l'émergence de la liberté et des Droits de l'homme et du citoyen. Le Conseil national de la Résistance (CNR) a inventé une société de l'égalité, de la fraternité et de la redistribution, fer de lance de la responsabilité sociétale de nos élus, tous bords confondus. La révolution technologique et des nouvelles technologies de l'information et de la communication ne doit pas être l'avènement d'un nouvel esclavage moderne. C'est à ce prix que les jeunes reprendront confiance dans la République et dans ses acteurs. Comment préserver la liberté individuelle dans une société égalitaire et fraternelle au mieux, et plutôt inégalitaire et individualiste aujourd'hui ? « *Sauf au regard de la problématique du terrorisme, la question majeure n'est pas celle de la liberté dans nos sociétés occidentales. Nous devrions retourner notre devise nationale : fraternité, égalité, liberté.*²⁶⁸ » nous fait part un chef d'entreprise faisant sienne la pensée de François Dubet (2014). Comment faire vivre cette fraternité et cette solidarité, si ce n'est en installant un Service civique universel et obligatoire, c'est ce que nous proposons, en voici les arguments.

Après les tragiques événements de janvier 2015, la mobilisation sans précédent qui s'en est suivie a exprimé une inquiétude sur l'avenir et un refus de la violence. La liberté individuelle est constitutive de notre République, mais elle s'inscrit dans un cadre collectif plus large. Il y a un réel besoin d'élaborer un nouveau pacte social où la solidarité reprendrait toute sa place. Cela nécessite que chaque individu dispose des fondamentaux, mais également d'un espace où la créativité et la solidarité lui permettent de vivre heureux et dignement. Il est urgent de redonner à la République tout son sens et un sens à la vie des citoyens, et notamment des jeunes. La création d'un Service civique universel, depuis le 1er juin 2015, devrait nous y conduire. Certaines voix s'élèvent même pour défendre l'idée d'un service obligatoire qui serait « *fondé sur l'idée de fraternité et de solidarité, par lequel chacun d'entre nous, en contrepartie des droits que lui garantit la République, acceptera comme l'un de ses devoirs de contribuer au bien commun en donnant de son temps, (...)* »

²⁶⁷ Nous nous appuyons sur une note électronique parue en juin 2015 : Bernot-Caboche, C. (24 juin 2015). *Faut-il un Service civique obligatoire européen ?* Paris, France : Fondation Jean Jaurès. Récupéré du site le 17 octobre 2015 : <http://www.jean-jaures.org/Publications/Notes/Faut-il-un-service-civique-obligatoire-europeen>

²⁶⁸ Entretien avec Philippe Marguerit en octobre 2015.

où l'égalité entre chaque Français, quelle que soit son origine, est fondatrice »²⁶⁹. Cependant, ce projet doit s'inscrire dans un projet de société plus large. Cela requiert de travailler sur nos valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité ainsi que sur le principe de laïcité, nos richesses étant bâties sur les différences, et les potentialités créatrices des territoires et des hommes et femmes les composant. Être citoyen, c'est faire partie d'un collectif et c'est avoir la capacité d'agir sur sa vie et de la faire progresser vers toujours plus de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité.

Dans une France et une Europe peu accueillantes, un quart des jeunes se sentent rejetés avant même d'avoir pu se lancer dans la vie. Basé sur le seul volontariat, le Service civique n'attire que les jeunes déjà conscientisés, il constitue alors certes une expérience valorisante pour ces individus, mais sans avoir d'impact sur l'ensemble de la jeunesse, et encore moins sur la société. Or pour pouvoir réduire les inégalités, c'est sur la société entière qu'il faut agir, par des politiques publiques qui, plutôt que de les accentuer, les réduiraient – parce que l'égalité ne se commande pas mais s'organise. Dans ce contexte, comment améliorer le dispositif existant et lui donner une place prépondérante et incontournable dans la vie de tous les jeunes, si ce n'est par la création d'un Service civique universel et obligatoire, et pourquoi pas en lien avec l'Europe ?

1.1.1 Un bilan de cinq années d'existence très positif

Le Service civique volontaire existe depuis le 10 mars 2010, remplaçant le Service civil volontaire – mis en place par la loi du 31 mars 2006 pour compenser la suppression du Service militaire en 1998. Il a été porté par le Haut-commissariat à la jeunesse, sous la direction de Martin Hirsch, et soutenu par un large consensus politique. Le « *Référentiel de missions* », dont l'objectif est de préfigurer les contours opérationnels des activités du Service civique, a été réalisé par l'Inspection générale des affaires sociales. Une Agence du Service civique (ASC) a été créée pour assurer sa promotion, l'agrément des organismes d'accueil ainsi que le contrôle et l'évaluation du dispositif. Le bilan est plus qu'encourageant et montre qu'il répond à un besoin réel des jeunes. Prévu pour 10 000 jeunes en 2010, le dispositif est monté en puissance et a permis à 32 000 jeunes en 2013, et 35 000 en 2014, d'accéder à une mission d'intérêt général. Au total, ce sont plus de 65 000 jeunes (de 16 à 25 ans) qui se sont portés volontaires pour une action collective dans des domaines aussi variés que la solidarité, le sport, l'éducation, la culture, les loisirs, la coopération internationale, et cela dans près de 4 000 organismes agréés composés essentiellement d'associations mais aussi de collectivités territoriales, d'hôpitaux ou de préfectures.

Le Service civique est aujourd'hui victime de son succès. L'ASC reçoit cinq demandes pour une mission et « *limite pour les structures agréées le nombre de jeunes qu'elles peuvent accueillir* »²⁷⁰. En effet, la montée en puissance du Service civique ne doit pas pour autant se faire au détriment de la qualité de l'accueil, du suivi et des missions. Le respect de la mixité sociale des jeunes engagés n'a pas toujours été à la hauteur des enjeux, mais il tend à le devenir. « *Soucieuse de cette responsabilité, l'ASC et ses partenaires (principalement associatifs) ont œuvré dans ce sens. Aujourd'hui, malgré un déficit de jeunes ne disposant pas du baccalauréat (25 % contre 30 % [de l'ensemble de la jeunesse]), le Service civique accueille 17 % de jeunes des quartiers bénéficiant*

²⁶⁹ Appel pour un Service civique obligatoire signé par plus de 400 parlementaires et de nombreux intellectuels porté par le journal *La Vie* le 17 novembre 2005 à la suite des émeutes des banlieues.

²⁷⁰ *Liberté, égalité, citoyenneté : un Service civique pour tous*. Rapport sur l'avenir du Service civique, remis par François Chérèque, président de l'Agence du Service civique, à Najat Vallaud-Belkacem, alors ministre des Droits des femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, en juillet 2014. On trouvera les résultats d'une étude TNS-Sofres dans ce rapport. (Les citations suivantes en sont issues, sauf avis contraire)

de la Politique de la Ville (ce qui est conforme à leur proportion dans la population) ». Par ailleurs, l'Éducation nationale utilise depuis 2012 le Service civique pour lutter contre le décrochage scolaire. Sur son objectif de 2013 de trouver une solution de raccrochage pour 20 000 jeunes, près de 20 % ont été confiés au Service civique accueillant plus de 3 600 jeunes décrocheurs et 5 000 en 2014.

Nous pouvons cependant nous poser la question des raisons de l'engagement des jeunes volontaires. L'impact sur les jeunes ayant vécu cette expérience, est très positif. *« Ils s'inscrivent dans un parcours vers l'emploi plus dynamique : 75 % des volontaires sont soit en stage, soit en formation, soit en emploi, six mois après le Service civique. Cet effet sur le parcours professionnel et l'insertion est plus marqué pour les jeunes les moins qualifiés : le Service civique offre donc bien un « rattrapage » aux jeunes les moins bien partis »*. Dès l'origine, ce dispositif a été visé par les critiques, certains arguant que les objectifs sont louables mais que les missions de Service civique sont utilisées par les structures d'accueil en substitution à des embauches traditionnelles, masquant l'échec de la politique de l'emploi car près de 50 % des jeunes commençant un Service civique se déclarent demandeurs d'emploi. L'ASC répond par l'argument suivant : *« une mission de Service civique se caractérise par une démarche volontaire, un projet personnel, une action en renfort d'utilité sociale (qui ne se substitue pas mais complète celle des professionnels) et par un accompagnement pédagogique »*. Selon les volontaires sortis du dispositif en 2012, ils seraient 49 % à considérer que c'était l'expérience la plus utile pour définir leur projet professionnel – contre 24 % pour la réalisation d'un stage. Cela se traduit chez 72 % des volontaires par une vision précise du projet professionnel ou de formation à l'issue de leur Service civique. Ils ont pu développer des compétences, acquérir de l'autonomie, découvrir le milieu professionnel et le monde du travail. Ils estiment que cette expérience est à valoriser dans le CV et lors des entretiens d'embauche, comme un facilitateur d'emploi et un accélérateur pour l'orientation professionnelle.

Sur le plan de la citoyenneté, les résultats sont également de bon augure. En effet, *« s'ils n'ont pas été plus voter que les autres jeunes aux dernières élections européennes, ils voient plus d'intérêt pour eux à l'Europe que l'ensemble des jeunes Français (72 % contre 56 %)*. Mais ce qui les distinguent encore plus des autres jeunes, c'est qu'ils ont le sentiment qu'ils peuvent contribuer à faire bouger les choses surtout là où ils habitent (80 % contre 62 %) et qu'ils sont prêts à rendre service à des proches ou voisins (96 % contre 89 %) et même à donner du temps ou de l'argent à des associations d'entraide (84 % contre 64 %) ». Les jeunes apprécient la possibilité de profiter de cette expérience comme d'un tremplin professionnel, tout en ayant un engagement solidaire envers autrui et la collectivité. *« Les missions sont diverses et contribuent à ouvrir l'esprit. Elles permettent de changer le regard sur les autres ; 89 % des anciens volontaires se disent satisfaits de leur mission. C'est un plébiscite ! Plus encore, les anciens volontaires sont quasi unanimes (94 %) à estimer qu'avec le recul leur décision de faire une mission de Service civique était une bonne idée »*. De plus, tous les organismes ayant accueilli des jeunes en redemandent l'année suivante.

La conclusion du rapport du président de l'Agence du Service civique, François Chérèque, va dans ce sens : *« le Service civique atteint donc bien ses objectifs de cohésion sociale et renforce les jeunes dans un parcours de vie plus positif. Il est donc gagnant pour le jeune et gagnant pour la Nation. Il a trouvé sa place dans une période où parfois les Français doutent de la jeunesse. Le Service civique est un plus pour les relations intergénérationnelles, un plus pour l'unité nationale, un plus pour les jeunes parfois en recherche de repères »*. Le Service civique a été institué et organisé sur la base du volontariat, mais la loi précise qu'il pouvait *« à terme, être systématisé, en fonction d'une évaluation de son impact »*. Ces conclusions vont dans le sens de la généralisation.

Nous y adhérons totalement parce que nous pensons que la France est désunie, et parce qu'une trop grande partie des jeunes est en situation d'échapper à la citoyenneté, devant d'abord résoudre ses propres problèmes avant de penser aux autres.

1.1.2 Les objectifs d'un Service civique obligatoire

Le Service civique a été essentiellement utilisé au départ par les jeunes déjà sensibilisés, issus des milieux intellectuels, plutôt favorisés, et bénéficiant d'un socle commun solide et souvent supérieur. Il ne répond plus aujourd'hui à la demande de plus en plus grande des jeunes qui l'utilisent plus comme un rempart à l'inactivité plutôt que comme un acte citoyen. En 2014, ils ont été 150 000 à le demander, sans pour autant tous trouver une place disponible. Et même si le président de la République a demandé expressément à l'agence d'accueillir tous les jeunes inscrits sur la plateforme, le rendre obligatoire permettrait à la jeunesse de se rassembler autour d'un même projet de société, d'imaginer l'avenir et d'en dessiner ensemble les contours. Il permettrait de ne plus penser les politiques publiques en s'appuyant sur les seuls jeunes déjà investis dans la vie publique.

Un Service civique obligatoire donnerait l'occasion de développer les capacités de chacun à vivre ensemble, à ne plus avoir peur de la différence, à donner de son temps et de son énergie aux autres, à confronter ses idées, à s'exprimer en public, à écouter, débattre, créer ensemble pour le plaisir de partager. Il serait un apprentissage de la citoyenneté et de la solidarité par la mise en acte des valeurs qui fondent la République. Il serait un rempart à la prise en otage de jeunes exclus par les mouvements fondamentalistes et terroristes. Il faciliterait la mixité absolue – fille-garçon, sociale, éducative... – sans privilège et sans contournement, rassemblant les jeunes fractionnées par les politiques fortement discriminatoires et ghettoïsantes, particulièrement des dix premières années de ce début de vingt-et-unième siècle. Il serait « *le lieu symbolique où réside véritablement l'égalité. Cette égalité doit se traduire dans les faits. Il importe que, quels que soient le statut social, l'âge, le sexe, la religion, chaque citoyen soit clairement convaincu qu'il ne saurait y avoir de passe-droit dans un domaine si nécessaire à la cohésion de la République, à la construction de l'Europe* »²⁷¹.

Il pourrait être ainsi le pilier central de la refondation du pacte social, mettant en cohérence les politiques liées à l'éducation, à la formation, à l'emploi, à la jeunesse et même aux seniors, dans une temporalité où les ruptures ne seraient pas considérées comme des échecs mais comme des temps de respiration, voire d'orientation, au sens du latin « *oriri* » – se lever, ou se relever, commencer à se former, débiter sa vie d'adulte. Il permettrait d'améliorer ce qui peut l'être dans le paradigme classique – éducation-formation-emploi – qui se voulait sans rupture, mais qui ne l'est plus, et d'accompagner les jeunes dans leur projet de vie – leur métier d'« adulte ». Il doit répondre à « *une double condition. Les applications dans le temps, l'espace, la durée, doivent résulter d'une mise en œuvre la plus souple et la plus pragmatique possible, en fonction des besoins du pays, des capacités de chacun.* »²⁷².

²⁷¹ Appel pour un Service civique obligatoire, op.cit. 17 novembre 2005.

²⁷² Ibidem.

1.1.3 Pourquoi élargir le Service civique à l'Europe ?

Le Service volontaire européen (SVE) offre déjà l'opportunité aux jeunes de vivre une expérience de mobilité et d'engagement dans un autre pays. Il leur permet de découvrir une autre culture et d'acquérir des compétences utiles à l'insertion socioprofessionnelle. Chaque année, 6 000 jeunes y participent, dont 900 jeunes Français, selon des chiffres de 2011. Ces missions en Europe sont très demandées par les jeunes qui voient là une opportunité de découvrir d'autres jeunes, d'autres manières de vivre et de travailler, au-delà des frontières. Ce sont 700 organisations françaises qui concourent activement à la mise en œuvre de ces Volontariats²⁷³, témoignant ainsi d'une adhésion notable de la société civile.

L'Europe s'est construite autour de l'idée d'une paix durable, grâce au développement d'une solidarité de production entre la France et l'Allemagne, rendant impossible tout affrontement. Puis elle s'est élargie progressivement à d'autres pays du continent européen. Mais dans les faits, elle s'est attachée au marché commun, à l'agriculture, à la production... ; elle a ouvert les frontières intérieures aux personnes et aux marchandises, mais n'a pas développé autant qu'il l'aurait fallu le vivre-ensemble, le lien social, le sentiment de fierté d'être un citoyen européen. C'est un chantier à venir, celui qui aurait pour but de faire vivre l'égalité et la solidarité entre les peuples, et de créer ainsi l'Europe sociale et citoyenne. L'Allemagne a commencé à en prendre conscience en instaurant un salaire minimum calqué sur le nôtre. Pour autant, les citoyens européens ont besoin de se connaître, et cela peut passer par la jeunesse, qui se sent la plus européenne et n'hésite pas à dépasser les frontières, même si la confiance des jeunes dans l'Europe a diminué en 34 ans, passant de 64 % en 1980 à 42 % en 2014, mais cela concerne plus la politique de l'Europe que sa géographie.

Un Service civique européen et obligatoire souderait les peuples autour d'un projet commun. Face à la montée des intégrismes religieux et politiques, il s'avère nécessaire de construire cette citoyenneté européenne. La création de l'Union européenne a gommé les risques de guerre, mais la radicalisation favorise à la fois le repli sur soi et la réactivation de l'esprit guerrier. Cela nécessite de travailler sur deux axes : l'apprentissage des langues pendant la scolarité obligatoire – générale, technologique et professionnelle – si nous voulons que les jeunes Européens communiquent entre eux, se comprennent et se rapprochent pour dépasser les barrières sociales et géographiques ; l'inclusion dans le socle commun de la connaissance de la géopolitique des pays de l'Union européenne et des politiques nationales et européennes si nous voulons qu'ils construisent ensemble une Europe vertueuse pour demain.

« La réalisation de ce Service civique doit s'appuyer sur le maillage territorial de nos collectivités locales, sur les réseaux associatifs, sur le tissu de nos entreprises et bien sûr des services publics »²⁷⁴. Les jumelages entre les villes nous ont donné l'exemple de la faisabilité des échanges de personnes à coût modéré puisque son principe est de résider chez l'habitant ; pourquoi ne pas imaginer une telle organisation pour les jeunes en Service civique ?

²⁷³ Richez, J.-C. (2011, février). *Panorama des différentes formes de volontariat et de Service civique en Europe*. Rapport d'études. INJEP. Récupéré du site le 15 janvier 2016 : http://www.injep.fr/sites/default/files/documents/JES_06_services_civiques.pdf

²⁷⁴ *Ibidem*.

1.1.4 Leviers et moyens

Fort du bilan de cinq années d'existence du Service civique, le rapport Chérèque suggère de réorienter le dispositif pour répondre à la demande à venir. Nous pourrions nous en inspirer pour mettre en place le Service civique obligatoire. Le rapport propose de :

- 1) Élargir l'assiette du financement du Service civique, grâce aux contributions d'autres ministères utilisateurs de Service civique. Assurer une meilleure articulation du financement du Service civique avec celui des emplois aidés. Cofinancement par des opérateurs publics (collectivités, hôpitaux...). Recours aux crédits européens. Taxes affectées ;
- 2) Faire évoluer le financement des structures accueillant des jeunes en Service civique en modulant l'aide de cent euros mensuels selon le nombre et la diversité (niveau de formation, handicap...) de jeunes accueillis ;
- 3) Permettre des dérogations à la durée de l'engagement (moins de six mois) et au temps hebdomadaire de celui-ci (moins de 24 heures) en fonction de la situation particulière du jeune (handicap par exemple) à l'image des emplois aidés ;
- 4) Permettre sous certaines limites le financement de certaines actions ou composantes du Service civique par des financements privés, mécénats d'entreprises, dons de particuliers, produits solidaires... ;
- 5) Renforcer les fondamentaux du Service civique : reconnaissance de cette expérience dans les parcours des jeunes (formation, recherche d'emploi) mais aussi dans l'accès à de nouveaux droits comme d'autres jeunes (transports, carte d'étudiant, permis de conduire...) et un accès plus facile à la nationalité française pour les jeunes volontaires étrangers. Permettre aux jeunes d'avoir une année de césure dans leur cursus de formation pour faire leur Service civique (entre autres possibilités) ;
- 6) Faire progresser le mode de gouvernance de l'ASC au niveau national en faisant rentrer au Conseil d'administration les ministères co-financeurs, les organismes accueillants (associations, assemblée d'élus) et des représentants des jeunes ; mais aussi de la même façon au niveau des territoires²⁷⁵.

En France, la mise en place d'un Service civique obligatoire (SCO) nécessite de mobiliser plusieurs institutions : l'Agence du Service civique volontaire ; les ministères concernés – Jeunesse et Vie associative, Éducation nationale et Enseignement supérieur, Travail et Formation professionnelle, Défense, Affaires étrangères et européennes... ; les collectivités territoriales et notamment les régions qui pourraient coordonner le SCO ; les élu-e-s à tous les niveaux ; les structures d'éducation populaire ; les partis politiques et les syndicats ; l'ensemble des citoyens et notamment les seniors.

En Europe, il s'agit d'actionner les leviers suivants : l'Agence du Service civique volontaire européen ; la Commission européenne par sa direction générale « EDU » (culture, éducation et jeunesse) ; les territoires et les institutions ; les comités de jumelage ; les partis politiques, les syndicats et la société civile...

La mise en place de moyens pour le Service civique obligatoire, afin d'inclure tous les jeunes, exige de travailler sur plusieurs axes : inscrire dans la loi l'obligation de faire son Service civique entre 18 et 25 ans révolus – l'idéal aurait été pour tous un service à 18 ans, juste en fin de scolarité

²⁷⁵ *Ibidem*.

obligatoire, avec une montée en charge programmée et répartie sur cinq années, cela pourrait constituer un objectif pour 2020 ; transformer l'Agence du Service civique en Agence du Service civique universel et obligatoire ; proposer une réforme de la retraite avec la possibilité d'arrêter à soixante ans contre l'engagement d'accompagner les jeunes en SCO sur le temps restant ; inscrire, dans la loi, l'obligation des trois fonctions publiques (État, hôpitaux et collectivités territoriales) de prendre des jeunes en SCO au prorata du nombre de jeunes habitants sur leur territoire en complément des associations ; réquisitionner les casernes et les centres d'hébergement collectif pendant le temps commun qui pourrait se situer en automne, après les vacances d'été ; tisser des liens avec les pays d'Europe qui souhaiteraient créer la même dynamique, et tenter de convaincre l'Europe d'inscrire ce projet dans la politique publique de « jeunesse » européenne, cela a été envisagé en 2010, il est nécessaire de le réactualiser ; proposer une indemnité au moins égale à celle du Service civique actuel comprise entre 573,65 euros et 680,15 euros par mois pour que les jeunes ne soient pas sans ressources.

Dans le même temps, il est nécessaire de travailler sur l'amélioration des politiques segmentées, à savoir : faire vivre la refondation de l'école et la réussite éducative, particulièrement dans la partie du parcours citoyen, avec pour objectif de ne plus avoir aucun jeune exclu du système de formation initiale avant d'entrer en Service civique ; rendre obligatoire la scolarité jusqu'à 18 ans pour éviter les ruptures précoces – comme au Portugal qui l'a mis en place récemment, il n'y a pas de travail entre 16 et 18 ans, ou très peu, il vaut donc mieux des jeunes mineurs à l'école ou en formation professionnelle choisie plutôt que dans la rue, et cela avant de pouvoir entrer en Service civique obligatoire qui ne peut se faire qu'à la majorité pour des questions de responsabilité des structures accueillantes et de maturité des jeunes ; faire aboutir et vivre la réforme de la formation professionnelle et de l'orientation, et réorganiser et élargir l'offre de formation en fonction des besoins réels de la société, en y incluant ce retour possible dans le cadre du Service civique obligatoire ; améliorer l'offre d'emplois utiles en ouvrant notamment les Emplois d'avenir à tous les jeunes en situation d'invisibilité totale et durable – ni en éducation, ni en formation, ni en emploi, ni en accompagnement – jusqu'à 29 ans, et cela quels que soient leurs origines socioculturelles et leur lieu d'habitation. L'offre doit être amplifiée en fonction des besoins, aux niveaux quantitatif et qualitatif, en parallèle de l'offre pour les jeunes en Service civique.

L'organisation du Service civique universel et obligatoire pourrait être découpée en deux temps. Le premier serait un temps commun de deux mois, permettant de travailler sur les valeurs de la République, celles qui nous rassemblent, mais également de faire un bilan de compétence, de santé, des droits, et de travailler sur un projet de vie personnel et citoyen. Le second temps, d'une durée moyenne de huit mois – variable en fonction des situations – serait adapté à chaque jeune et offrirait un accompagnement pour élaborer son projet professionnel, la reprise d'une formation professionnelle, des travaux d'intérêt général (Service civique volontaire actuel), la création d'activités, voire l'entrée dans un service militaire. Les ambassadeurs de la citoyenneté dans les établissements scolaires pourraient être un bel exemple de mission possible.

1.1.6 Un exemple de mission envisageable

Dans les années 1990, avant la fin du Service militaire obligatoire, des jeunes appelés faisaient de l'accompagnement scolaire ou encore des activités pour le foyer dans les établissements scolaires. Nous pourrions nous en inspirer pour ce nouveau Service civique obligatoire. Nous avons réalisé un tableau chiffrant le nombre de jeunes en SCO concernés par une ouverture potentielle des établissements scolaires du premier et second degré. Nous avons réalisé ce décompte en nous basant

sur le nombre d'élèves – 1 ou 2 jeunes en Service civique pour 100 élèves – ou en se basant sur le nombre d'établissements – 2 jeunes en SCO minimum par établissement primaire et 4 par établissement secondaire. Les ajustements se feraient sur projet d'établissement, en privilégiant les établissements en zones sensibles. Nous proposons une mise en perspective de l'occupation des jeunes en Service civique, suivant ces trois paramètres dans le tableau suivant.

Tableau 3-10 : Projection sur les missions en établissements scolaires pour les jeunes en SCO²⁷⁶

Élèves et apprentis	Nombre élèves	1 SCO/ 100 él.	2 SCO/ 100 él.	Nombre établt.	2 SCO/établt. pr. 4 SCO/établt. sec.
Nombre d'inscrits	12 747 800	127 478	254 956	64 000	150 800
Ecoles	6 760 600	67 606	135 212	52 600	105 200
Collèges (premier cycle et SEGPA)	3 332 000	33 320	66 640	7 100	28 400
Lycées	2 655 200	26 552	53 104	4 300	17 200

Ce tableau montre que, si l'on veut absorber une cohorte complète de jeunes en Service civique obligatoire en France, cela est du domaine du possible. Et puis, les établissements scolaires se plaignent, souvent à juste titre, qu'il n'y a pas assez de personnel d'encadrement, nous pourrions y remédier de cette façon. De plus, les jeunes en Service civique pourraient être les ambassadeurs de la citoyenneté à l'école avec un passage de relai vers les plus jeunes, cela participerait de leur engagement et les positionnerait dans l'étape post-scolarité obligatoire, comme une sorte de rite de passage dans le monde des adultes responsables.

1.1.6 Répondre aux oppositions

Dans un contexte économique et social compliqué, où la confiance dans le politique, et entre les générations, reste fragile, et alors que le commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe s'inquiète lui-même du « *recul de la tolérance* » en France et d'un « *inquiétant effritement de la cohésion sociale et du principe d'égalité* » (Maryline Baumard, 17 février 2015), une grande cause nationale rapprochant les jeunes ne devrait pas rencontrer d'obstacles infranchissables. Cependant, certains avancent des arguments contre la généralisation du Service civique.

- Avec le Service civique, on opposerait la jeunesse et les partis politiques. Pourtant, l'enquête « *Génération... quoi ?* »²⁷⁷ confirme que les jeunes adhèrent massivement à l'item « *L'État devrait créer un Service civil obligatoire alternatif à l'armée (humanitaire, hospitalier, social...)* » (81 % d'accord sur 152 867 répondants), nous ne pouvons pas dire que ce n'est pas une réalité, ni une très large majorité. De la même manière, 83 % (sur 155 543 répondants) réfutent l'affirmation selon laquelle « *Il y a trop de libertés* ». C'est un faux argument pour freiner la généralisation du Service civique.

- Le Service civique représenterait un coût financier important. C'est une vraie question, mais François Chérèque propose des solutions dans son rapport : le Service civique doit prendre sur les

²⁷⁶ Sources : Ministère de l'Éducation nationale. Récupéré du site : <http://www.education.gouv.fr/cid57111/l-education-nationale-en-chiffres.html>

²⁷⁷ Enquête « *Génération... quoi ?* », *op. cit.*

autres budgets de la Nation qui auraient ainsi moins à consacrer en matière sociale et économique puisque le public aura glissé de l'inactivité à une activité ayant du sens et facilitant l'insertion à son issue. Le coût des NEET en Europe – touchant 17 % des européens de 15-29 ans sans éducation, formation ni emploi – se serait élevé à 153 milliards d'euros en 2011. Cette estimation correspond à 1,2 % du PIB européen²⁷⁸. C'est une manne financière très importante qui pourrait servir à rouvrir des espaces aux jeunes générations. À ce stade, ce n'est qu'une question de volonté politique que d'y réfléchir : il s'agit de donner autrement, l'avenir de la jeunesse en dépend. Ils ont besoin d'exister. Leur offrir un moyen, qui plus est, renforce leur sentiment d'appartenance à l'humanité, serait le plus beau cadeau que la Nation pourrait leur faire.

- Il y aurait, par ailleurs, des difficultés à trouver une activité pour chaque jeune en service. Or, si nous nous situons dans le cadre d'une grande cause nationale, une mobilisation générale de tous les citoyens est possible. Si chaque fonction publique (État, hôpitaux, collectivités territoriales) fait l'effort de trouver des missions aux jeunes en service sur son territoire, si chaque entreprise associative, de l'économie sociale et solidaire – voir plus – prend sa part et que chaque citoyen donne de son temps, nous pourrions avoir une montée en charge des jeunes en Service civique d'ici à 2020. Cela nécessite de demander à chaque échelon les efforts proportionnés au nombre de jeunes habitant sur le territoire. La région – avec l'aide des départements – pourrait coordonner la gestion des places à trouver. C'est une question de responsabilité sociétale.

- Dans une France où nous comptons trois millions de jeunes en situation de précarité, dont un demi-million en invisibilité totale²⁷⁹ – ni en éducation, ni en formation, ni en emploi, ni en accompagnement – créer un Service civique obligatoire permettrait de continuer à rassembler toutes les générations autour d'un projet commun. Nous ne pouvons plus laisser des jeunes à l'abandon après la scolarité obligatoire, professionnelle et/ou supérieure, alors qu'ils ne demandent, de manière quasi unanime, qu'à travailler pour devenir indépendants. Le statut de citoyen en Service civique serait un tremplin pour tous et un élément de cohésion sociale comme le stipule l'exposé des motifs de la loi de 2010.

Ce projet demande un effort à la Nation pour accueillir, non pas 100 000 ou 150 000, mais de l'ordre de 800 000 jeunes par an dans le dispositif d'ici à 2020. Ce Service civique universel, obligatoire et ouvert sur l'Europe pourrait rapprocher les générations et les pays dans un projet commun de société. Il pourrait être un formidable outil démocratique pour redonner toute sa place à l'humain, dans une République apaisée, et pourrait également contribuer à l'émergence d'une Europe sociale et citoyenne, à l'image des rêves d'une jeunesse née libre et européenne. Il appartient aux pouvoirs publics d'avoir la volonté de mettre en œuvre ce pacte républicain, et les citoyens de toutes générations suivront. Nous en sommes persuadée. Ces propos ont été écrits en 2015.

En 2018 le chef de l'Etat a réaffirmé sa volonté dans une interview d'Éric Nunes parue le 14 février dans le journal *Le Monde* : « *Je souhaite un service obligatoire, ouvert aux femmes et aux hommes, pouvant avoir une ouverture sur la chose militaire mais dont la forme pourra être civique (...) Le moment que représentera ce service national universel, est un moment de rencontre entre la jeunesse de notre pays et la Nation, et en partie son armée, mais ça peut-être aussi un engagement civique, comment est-ce qu'on donne de son temps utilement à la Nation. (...) National, obligatoire, universel* ». Réussira-t-il à mettre en œuvre son projet dans un délai raisonnable ?

²⁷⁸ Récupéré le 15 janvier 2014 sur le site : www.injep.fr/Le-cout-economique-des-NEET

²⁷⁹ Chiffres issus de l'Enquête emploi en continu de l'INSEE, calculs de l'auteure, voir la deuxième partie.

1.2 Une offre d'activités culturelles et sportives accessibles à tous

Nous savons que l'accès au sport et à la culture est une des conditions pour réussir sa scolarité et surtout la poursuivre dans des études supérieures, mais également pour se préparer une vie saine. Les enfants apprennent les règles de vie en société au travers des jeux collectifs, apprennent à maîtriser leur corps par la pratique d'un sport individuel, ou leurs gestes en activité artistique telle la peinture, la poterie ou le dessin, mais également à s'ouvrir au monde en visitant un musée, en écoutant un concert ou en regardant une pièce de théâtre. L'école fait ce qu'elle peut, avec les moyens qu'elle a, avec plus ou moins de bonheur elle rend accessible les pratiques sportives, culturelles et artistiques *a minima* à tous les élèves. Nous mettons juste un bémol, à notre sens, la notation de ces activités scolaires en fait une compétition, freinant les plus faibles, alors que la liberté créatrice devrait en être le moteur et valoriser toute forme de production, qu'elle soit sportive, artistique ou culturelle, nous en avons fait l'expérience professionnellement en établissement classé ZEP, lorsque nous sommes exigeante, en tant que professeure ou animatrice d'une séance, dans une bienveillance sereine, l'excellence est à portée de main, même pour les élèves les plus en difficulté et/ou en refus de travailler. La poésie, la peinture ou la musique peuvent être les déclencheurs d'un réveil studieux, de la prise de conscience de leurs capacités de travail, parce que, si l'on sait susciter la passion, plus rien ne peut arrêter un élève en train de produire. Souvent les familles complètent ces apprentissages par des inscriptions à des activités hors temps scolaire. Cependant, tous les enfants n'y ont pas accès de la même façon, en effet, la marchandisation des activités sportives et culturelles est arrivée à son paroxysme, les abondements des collectivités étant en baisse considérable. Pourtant, il faut voir les forums des associations dans toutes les villes, les premiers week-ends de rentrées scolaires. C'est le rendez-vous de tous les parents et enfants qui souhaitent participer à une activité sportive et/ou culturelle.

Mais toutes les activités ne sont pas accessibles à tous les enfants et à toutes les familles. Certains sont favorisés et peuvent choisir, d'autres sont contraints de pratiquer une activité en fonction de son prix et non de ses goûts, cela crée de la frustration et de la discrimination. En effet, les structures d'accueil relèvent très souvent des associations. Celles-ci sont subventionnées plus ou moins par les collectivités territoriales, en nature, avec un prêt de salle et/ou de matériel par exemple, et/ou en espèces, avec une subvention plus ou moins importante. Dans ce domaine, les politiques publiques territoriales peuvent différer d'une ville à l'autre. Certaines vont conditionner le montant de la masse financière allouée, au nombre de bénéficiaires des activités, d'autres à la qualité des personnes touchées – issues de zone sensible, application d'un quotient familial pour les fratries, accueil de personnes porteuses de handicaps, etc. – et d'autres ne proposeront aucune aide. Ces financements peuvent provenir des communes, des communautés d'agglomération, des départements ou des régions, voire de l'État si la ville ou l'agglomération est concernée par la Politique de la Ville, par exemple, et même pour certaines, de l'Europe. Nous ne pouvons que constater les déséquilibres et les écarts entre territoires. Ce processus de financement n'encourage pas la péréquation entre villes riches et villes pauvres, donc ne peut qu'accentuer les inégalités.

Nous avons rencontré des acteurs locaux qui ont élaboré dans les années 1990 les « Contrats bleus ». Ceux-ci consistaient à offrir, à tous les élèves de primaire, des activités culturelles et sportives à très bas coût hors temps scolaire (10 francs / trimestre). L'enfant changeait d'activité tous les trimestres et pouvait ainsi en découvrir une multitude dans le domaine du sport ou de la culture. Ils étaient financés par le ministère de la Jeunesse et des sports et par la ville. Ces dispositifs ont pris divers noms au fil des années qui ont suivi, et ont disparu au début du 21^e siècle pour réapparaître au sein des établissements primaires sous la forme de l'aménagement des rythmes scolaires à la rentrée 2013. C'est un début mais ce n'est pas suffisant, il faudrait établir une charte des

municipalités et des collectivités territoriales s'appliquant à la répartition des subventions aux associations afin que soient pris en compte les critères sociaux pour ouvrir l'accès à toute forme d'activités sportives, artistiques et culturelles, à tous les jeunes, quel que soit leur milieu social d'origine, dans le prolongement de ce qui se pratique en milieu scolaire.

1.3 Reconstruire le lien intergénérationnel : vers une confiance réciproque

Nous avons émaillé notre recherche de références à l'intergénérationnel. Il nous semble important d'en faire état d'une manière plus précise dans cette quatrième partie pour trouver des pistes de réconciliation entre toutes les générations. Dès la naissance, l'enfant est pris en charge et éduqué par ses parents. Nous voyons une première forme de relations intergénérationnelles en prise directe sur du temps long, voire tout au long de la vie. Et puis il y a les relations familiales grands-parents et petits-enfants, moins formelles, moins exigeantes, avec une temporalité qui permet d'autres rapports, d'autres relations. Nous savons que les années d'après-guerre, les migrations professionnelles ont satellisé les familles et de fait les générations, mais le développement des NTIC – téléphone, Skype, internet, réseaux sociaux... – les a rapprochées, parce que c'est un lien fort. Le lien filial est une sorte de filet de sécurité pour l'enfant quand tout se passe bien. Cependant, certains enfants sont éloignés de la famille pour diverses raisons, il est alors nécessaire que l'enfant retrouve une forme de lien intergénérationnel fort, et cela afin de mieux bénéficier de l'éducation dont il a besoin pour grandir. Il peut être placé dans une famille qui tentera de recréer ce lien de confiance ou dans un institut spécialisé, de type orphelinat ou foyer d'accueil suivant son âge. Il faut s'attacher à ce que sa situation soit la moins chaotique possible et qu'il bénéficie, comme les enfants vivant dans leur famille, d'un adulte référent unique tout au long de sa jeunesse. L'enfant mineur doit être protégé jusqu'à sa majorité par une personne majeure, considérée comme compétente, et de fait d'une autre génération. Nous savons trop bien que ce n'est pas le cas aujourd'hui pour tous parce que les institutions d'aide sociale à l'enfance sont multiples et que la passation des dossiers n'est pas fluide. Pourtant l'enfant est une personne qui a droit, même s'il est né dans une famille dite « incompétente » ou « inexistante », d'avoir un parcours de vie le plus doux possible et ne pas être un simple numéro que l'on met dans une case.

Quand le jeune atteint sa majorité, il entre dans un nouveau monde, celui de la responsabilité. Ce n'est pas pour cela qu'il n'a plus besoin d'être guidé, de trouver un adulte qui répondra à ses questions, qui l'accompagnera dans ses démarches, qui le formera si besoin. Sur le plan personnel, les jeunes majeurs peuvent trouver de l'accompagnement auprès des acteurs des Missions locales, encore faut-il que les jeunes y soient accompagnées avant d'atteindre leurs 18 ans pour éviter les ruptures. Sur le plan professionnel, les Contrats de génération décrits dans la troisième partie allaient dans ce sens. En effet, ces contrats auraient pu être l'archétype du concept de compagnonnage qui consistait, pour un maître plus âgé, à transmettre un savoir, un savoir-faire et un savoir-être à un plus jeune, et de l'accompagner jusqu'à la réalisation de son chef d'œuvre qui marquait son entrée dans le métier en pleine autonomie. C'était une belle idée, même si ce dispositif a été peu utilisé par les entreprises qui le méconnaissaient, ou qui en ont fait une lecture plutôt négative. Il a été supprimé par le Gouvernement en septembre 2017. Il aurait peut-être fallu l'améliorer parce que l'idée était intéressante.

Ces relations intergénérationnelles sont nécessaires à la compréhension de la vie, et particulièrement des articulations des temps de la vie, de la naissance à la mort. Elles permettent aux jeunes de se situer sur l'échelle de leur histoire, et de l'histoire commune.

Une étude de la SOFRES pour l'IRCANTEC²⁸⁰, réalisée du 20 au 27 novembre 2013, auprès d'un échantillon représentatif de personnes âgées de 15 ans et plus²⁸¹, *Les français et l'intergénérationnel*, « 63 % des français estiment que les relations entre générations sont moins fortes qu'il y a 20 ans, un jugement partagé par toutes les tranches d'âge. Pourtant, même si ce pessimisme collectif se répercute sur leur façon de penser ou de voir le monde, les français parviennent encore à fabriquer du lien social et le réinventent [en permanence]. L'importance accordée aux liens intergénérationnels en témoigne : 97 % disent avoir déjà participé à une activité de solidarité intergénérationnelle dont 82 % qui y participent actuellement. Concrètement, 73 % des Français déclarent avoir déjà apporté une aide en nature à leurs parents (services domestiques, soins, aides à la vie quotidienne) et 52 % à leurs enfants adultes ou petits-enfants ; 73 % disent prendre régulièrement des nouvelles de leurs voisins plus âgés ; et enfin 48 % déclarent apporter une aide en nature à des tiers d'une autre génération. » La motivation principale est la volonté d'entraide, mais, selon le type d'engagement, des freins persistent comme le manque de temps, ou l'absence de volonté, de besoin ou d'envie. En revanche, « s'engager dans des actes de solidarité intergénérationnelle semble être un phénomène durable » au vu des 80 % de français déjà engagés dans des activités intergénérationnelles déclarant vouloir continuer à le faire. Leurs attentes envers les institutions sont d'ailleurs fortes à ce sujet puisqu'ils plébiscitent le rôle à jouer dans le développement des actes de solidarité entre des personnes d'âges différents à 93 % pour les associations, 91 % pour les communes et 77 % pour les régimes de retraite.

- Concernant la cohabitation intergénérationnelle, nous remarquons chez les jeunes une « *recherche de praticité* » : 69 % des moins de 25 ans cherchent à faire des économies et pour 55 % cela facilite la recherche d'un logement. Ils sont alors confrontés aux 73 % des personnes âgées qui ne souhaitent pas partager leur logement avec des jeunes sans filiation directe. Nous pouvons cependant le lire « à l'envers » et dire que 27 % sont prêt à le faire pour rendre ou échanger des services.

- Concernant l'intergénérationnel dans l'éducation, un espoir apparaît puisque 70 % des français sont prêts à transmettre leur savoir-faire ou leurs connaissances et expériences professionnelles aux plus jeunes, et inversement 85 % approuvent l'idée de mettre en place des heures de volontariat pour que les élèves s'occupent des personnes âgées.

Ces chiffres confirment notre vision de la relation et de la solidarité intergénérationnelle, comme étant indispensable à la bonne marche de la société. Gille Séraphin (2011)²⁸², sociologue, dénombre cinq formes possibles de liens intergénérationnels attachés chacun à une relation de transmission dont la nature est distincte selon le type de relation intergénérationnelle considéré :

L'expression « lien intergénérationnel » est aujourd'hui fort usitée en sciences humaines, sociales, économiques, juridiques... comme si elle correspondait à des normes ou à des pratiques clairement définies. Pourtant, selon l'objet de l'étude dans laquelle elle est employée, le sens peut être fort différent : il est possible de considérer les générations familiales (les générations dans une même lignée, au sein d'une relation de parenté) ; les générations sociales (les générations par âges : les jeunes, les personnes âgées... ; les générations historiques : les

²⁸⁰ IRCANTEC : Institution de Retraite Complémentaire des Agents Non Titulaires de l'État et des Collectivités publiques.

²⁸¹ Récupéré le 20 octobre 2015 sur le site : <http://www.tns-sofres.com/etudes-et-points-de-vue/les-francais-et-lintergenerational>

²⁸² Séraphin, G. (2011). Introduction. Lien intergénérationnel et transmissions. *Recherches familiales*, 8(1), 3-6. Récupéré le 23 octobre du site : <http://www.cairn.info/revue-recherches-familiales-2011-1-page-3.htm>

personnes ayant connu la Seconde Guerre mondiale, celles ayant vécu Mai 68... ; les générations statutaires : les parents, les grands-parents...); voire les générations professionnelles (personnes qui dans un cadre professionnel ont vécu un apprentissage initial et une expérience professionnelle communs). Le seul point commun, finalement, est que le lien intergénérationnel met en contact, généralement, des personnes d'âges différents. (...) Or, selon ce type de lien, familial, social ou professionnel, la relation de transmission revêt elle aussi des formes très diverses.

Dans un lien intergénérationnel familial, par exemple, la transmission porte sur une identité individuelle et/ou familiale, sur des statuts familiaux et sur une mémoire, voire sur un patrimoine mobilier et immobilier (également porteur de ces statuts familiaux, identités et mémoire).

Dans un lien intergénérationnel social, la transmission porte plus sur des statuts sociaux, y compris quand la dénomination de ces statuts emprunte au langage de la parenté. (...) La transmission ne s'effectue ainsi pas dans une lignée parentale, du grand-parent ou parent vers un petit-enfant, mais entre générations sociales, de l'ensemble des grands-parents ou parents, vers l'ensemble des enfants. Les unités d'observation changent d'échelle. Des événements historiques vécus en commun construisent ainsi la nature du lien, donc la nature de la transmission. La nature et les modes de la transmission intergénérationnelle sociale sont ainsi fortement construits par les événements historiques vécus collectivement par chacune des générations. (...)

Le lien intergénérationnel professionnel met en relation, dans un cadre professionnel des personnes appartenant à des générations différentes. Les générations dont il est ici question ne sont pas automatiquement corrélées à l'âge, mais à la période de la formation initiale et à l'expérience professionnelle. La transmission porte sur un savoir-faire pratique partagé. D'ailleurs, les conflits naissent en partie quand ce type de transmission est contrarié, voire impossible. (...)

Ainsi, la nature de la transmission est fort distincte selon le type de relation intergénérationnelle considéré : elle porte sur une identité individuelle et/ou familiale, des statuts familiaux et une mémoire, voire sur un patrimoine mobilier et immobilier dans le cadre d'une relation familiale ; sur des statuts sociaux quand il s'agit de lien intergénérationnel social ; et sur des savoir-faire pratiques partagés quand il est question de relation intergénérationnelle professionnelle. Cette transmission suit fréquemment le chemin d'une relation intrafamiliale ; elle est souvent influencée par le parcours personnel de chacun des protagonistes ; mais elle se construit toujours dans un contexte historique (ensemble d'éléments aussi bien économiques, sociaux, juridiques, culturels...) qui la marque de façon indélébile.

Ces propos nous montrent l'importance de travailler sur l'intergénérationnel dans toutes les politiques publiques, de façon à faire en sorte que les jeunes comprennent, et particulièrement les « invisibles », qu'ils font partie d'un tout que l'on peut nommer la société, qu'ils ne sont pas seul et qu'ils peuvent trouver la bonne personne qui les accompagnera, encore faut-il que la société réconcilie les générations et favorise les rapprochements intergénérationnels. La piste des contrats (professionnels) de génération est explorée, celle de la culture ou du sport également (par exemple l'opération « Lire et faire lire » ou l'encadrement sportif). Il est temps de réconcilier les citoyens de toutes générations, le Service civique universel et obligatoire est une piste, en permettant aux anciens de s'y investir et de se mettre au service de la jeunesse. Ce dispositif pourrait même permettre aux jeunes de former les anciens à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication, et la boucle serait ainsi bouclée dans un cercle vertueux d'échanges de savoirs intergénérationnels.

2. Sécuriser les parcours pour ne plus perdre de jeunes

Parler de sécurisation des parcours nécessite de maîtriser la notion de parcours. Il peut être un parcours de vie – ou chemin de vie – dans ce cas nous sommes sur la globalité des espace-temps, présents et futurs, un parcours qui permet à chaque individu de maîtriser sa vie, d'exercer sa liberté et de choisir sa vie. Cela ne va pas sans un parcours éducatif, nous parlerons alors de la formation initiale du jeune, jusqu'à l'obtention d'un diplôme – revient l'injonction des 80 % de réussite au bac pour les générations actuelles – mais surtout les notions de formation de l'homme, du citoyen et du professionnel induisant les autres parcours. Le parcours citoyen comprend l'éducation à la citoyenneté, le rite de passage de l'état de jeunesse à l'état d'adulte au moyen, par exemple, du Service civique universel et obligatoire, et enfin une citoyenneté active tout au long de sa vie (syndicat – engagement dans le dialogue social ; politique – participation aux votes et aux référendums, engagement dans un Parti... ; associative – engagement dans la société civile). Le parcours professionnel nous amène à travailler sur l'orientation et la formation professionnelle tout au long de la vie – pour se réactualiser en permanence face aux cycles de plus en plus rapides des mutations – et sur l'emploi des actifs, mais également sur la sécurisation des parcours entre ces deux statuts, pour que l'homme ne soit pas perdu pour la société en cas d'inactivité professionnelle temporaire.

2.1 Faut-il un revenu universel d'insertion ?

Il convient de donner une définition de ce que serait un revenu universel d'insertion avant de répondre à la question. C'est un objet portant à critique de très longue date, plusieurs expériences nous le montre dans l'histoire. En effet, les juges anglais du Berkshire, dès le 18^e siècle, ont décidé d'allouer un complément de ressources afin de garantir un minimum vital aux journaliers paysans et ouvriers, le « *Speenhamland Act* », en compensation de la loi sur les enclosures les empêchant d'exploiter les terrains communaux. Les conséquences d'une simple loi, en contre point d'une autre loi, ont produit un déséquilibre notoire entre les riches propriétaires et les pauvres ouvriers, incapables d'acheter les terrains nécessaires à leur production personnelle leur assurant un complément de subsistance. Elle a contribué en son temps à la paupérisation d'une grande partie de la population. Au début du 20^e siècle, Jacques Duboin, théoricien de l'économie distributive, a posé en 1934, les fondements du revenu social. Cette idée est reprise en 1968 à Besançon par Henri Huot, adjoint aux affaires sociales, sous l'appellation « Minimum social garanti ».

Ensuite de nombreuses initiatives locales, menées par ATD Quart Monde, voient le jour sous des appellations diverses. Elles ont contribué à la naissance de la loi n°88-1088 du 1^{er} décembre 1988 sous le Gouvernement de Michel Rocard, instituant le Revenu minimum d'insertion (RMI) visant à insérer les quelques deux millions de personnes les plus en difficulté. Cette première loi va évoluer, en décembre 2003, l'État transfère la responsabilité du pilotage aux Conseils généraux dans le cadre de l'acte II de la décentralisation. Mais ce RMI ne s'adressait qu'aux personnes âgées de plus de 25 ans, ce qui en excluait d'office les jeunes n'ayant pas atteint ce seuil. Ce qui a conduit, dès 2007, à envisager la création d'une allocation d'autonomie pour les jeunes, sans suite sous la précédente présidence. En parallèle, la Prime pour l'emploi (PPE) a été créée sous le Gouvernement de Lionel Jospin par la loi n° 2001-458 du 30 mai 2001. Elle consiste à donner un complément de revenu aux personnes physiques qui occupent un emploi à faible salaire – en référence aux travailleurs pauvres – dans le but de favoriser le passage d'une prestation sociale (RMI ou allocation chômage) à l'emploi, en creusant l'écart entre les revenus du travail et les revenus d'insertion. La

mise en place de cet impôt négatif a été saluée par des économistes de tous bords, comme Thomas Piketty, Jacques Généreux ou Alain Madelin.

Le RMI, de plus en plus contesté par bon nombre de formations politiques, est remplacé par le revenu de solidarité active (RSA) et mis en place par la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, elle concernait plus de trois millions de personnes. La loi de finances pour 2010 (article 135) a élargi le bénéfice du RSA aux jeunes de 18 à 25 ayant travaillé l'équivalent de deux ans sur les trois dernières années, qui ne devait concerner qu'environ 160 000 jeunes et à peine 10 000 la réclamaient en 2012. *« Cinq ans après son lancement, cette prestation est décrite comme un échec, ayant aidé, sur la période, seulement 151 000 personnes à franchir le seuil de pauvreté sur une population de deux millions de personnes et n'ayant pas amélioré le taux de retour à l'emploi »*²⁸³.

Dans un rapport d'étude sur le Département de Paris, le statisticien Bernard Gomel et la sociologue Dominique Méda montrent que les effets de seuil que le RSA était censé éliminer sont toujours une réalité pour les allocataires. Les auteurs précisent que *« la reprise d'une activité d'un certain volume fait perdre, dans un premier moment, la CMU complémentaire, la gratuité des transports et l'allocation de logement complémentaire de la ville de Paris »*²⁸⁴. De plus, selon certains personnels du corps médical, notamment des infirmier(e)s psychiatriques (Nicolas Duvoux, 2009) :

*« la stigmatisation des allocataires du RMI atteint dans certains cas le bénéficiaire en lui infligeant une réelle souffrance psychique, sensation de mal-être liée à la perte de l'image et de l'estime de soi »*²⁸⁵. Il existe des effets psychologiques potentiellement délétères du RMI sur les bénéficiaires les plus fragiles. En effet, en raison de la dimension contractuelle du RMI, renforcée avec l'instauration du RSA, les allocataires de cette prestation sociale sont confrontés à une injonction à l'autonomie, alors même qu'une proportion importante d'entre eux en est dépourvue pour diverses raisons. Cette injonction à l'autonomie engendre chez ces allocataires les plus vulnérables un processus de fragilisation identitaire, puisqu'ils sont dans l'incapacité de s'y conformer. Ceci contribue par conséquent à un affaiblissement de l'estime de soi qui entrave leur réinsertion sociale et professionnelle ».

Dans ce cadre, la prime pour l'emploi et le RSA activité, jugés pas assez efficaces, sont amenés à fusionner. De cette fusion, naîtra un nouveau dispositif : la « Prime d'activité » qui devrait être effective le 1^{er} janvier 2016. Cette prime, versée mensuellement par la CAF, a un double objectif : aider les travailleurs au revenu modeste et pousser les chômeurs à reprendre une activité. Même si nous voyons une amélioration de la lisibilité doublée d'un effacement progressif du millefeuille des dispositifs, nous sommes encore dans une injonction d'insertion, alors que la situation conjoncturelle du pays, renforcée par la structuration des lois et des politiques publiques, n'est pas encore favorable à l'insertion professionnelle de toutes les personnes au chômage.

²⁸³ Landré, M. (2014, 1er juin). Cinq ans après, le RSA est un échec. *Le Figaro*. Récupéré le 30 septembre 2015 sur le site : <http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2014/06/01/20002-20140601ARTFIG00168-cinq-ans-apres-le-rsa-est-un-echec.php>

²⁸⁴ Récupéré le 30 septembre 2015 sur le site : <http://www.mediapart.fr/journal/france/100112/rsa-un-rapport-denonce-labsurdite-de-son-fonctionnement>

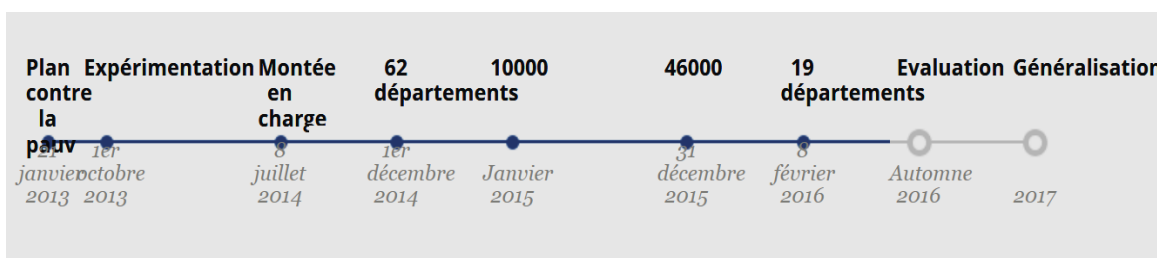
²⁸⁵ Albert-Schille C., Beaucart A., Ciciarelli S., Foegel M., Guehl G., Kwiatkowski G., Loubet N., Pelte P., Sac-Epée A., Timini L., Serry C. et Weber S. (2002). « Infirmier(e)s psychiatriques dans le dispositif RMI : la rencontre du sanitaire et du social. », *Santé Publique*, 14(3) 317-322. Récupéré le 30 septembre 2015 sur le site : www.cairn.info/revue-sante-publique-2002-3-page-317.htm. <http://www.cairn.info/revue-sante-publique-2002-3-page-317.htm>

Deux autres raisons de continuer à travailler sur ce sujet plus que jamais d'actualité, d'une part, selon une étude conduite par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), en 2009 seulement « 15 % à 20 % seraient « remis en emploi » sur le dispositif du RSA qui n'a, de fait, qu'un impact limité en termes d'accès ou de maintien en emploi »²⁸⁶. Et d'autre part, en 2012 « 35 % des bénéficiaires potentiels du « RSA socle » ne le demandent pas et ce taux monte à 68 % pour le « RSA activité ». » (Michaël Hajdenberg, 10 août 2012). Ce problème du non-recours est vraisemblablement lié au droit attaché au statut plutôt qu'à la personne. En effet, nous savons, à l'issue de notre étude, que le statut des personnes est amené à changer régulièrement. Les personnes en besoin seront alors dans l'obligation de s'inscrire dans le bon dispositif pour bénéficier de la bonne aide, encore faut-il qu'elles sachent dans quel dispositif s'inscrire, à quel moment, et auprès de quel organisme. Or nous avons vu quel était le millefeuille de l'offre, aussi bien en matière de dispositifs que de structures d'accueil.

Aujourd'hui il est très compliqué, pour un usager, de se repérer et d'être autonome dans ses recherches de solutions. Si nous voulons que les personnes en capacité d'être autonomes puissent agir seules, il faut rendre lisible et visible l'offre, peut-être dans un guichet unique – que nous définirons plus loin – pour que les personnes non-autonomes, pour quelque raison que ce soit, puissent bénéficier d'un accompagnement personnalisé et stable sans avoir à mobiliser de trop nombreux conseillers. L'exemple donné par une directrice d'OPCA, lors d'une commission CREFOP, va dans ce sens, puisqu'elle affirmait « 80% des personnes sont capables de se repérer seules et de finaliser leur dossier, cela nous permet de polariser l'accompagnement sur les 20 % restant ». Mais nous pouvons envisager, comme ce qui se dessinait dans la loi sur le Compte personnel d'activité, un dispositif unique d'indemnisation pendant les temps de rupture, alimenté par l'ensemble des caisses concernées par les différents statuts des personnes avant d'être confrontées à la rupture – emploi, maternité, formation... – organisant la passation des dossiers en toute transparence et sans rupture d'aide, sachant qu'il y a toujours des délais de carence pour percevoir les aides ou indemnités, enfonçant un peu plus les personnes dans ces moments de fragilisation. Nous en sommes encore loin en 2018.

Pour les plus jeunes, proches de nos « invisibles », il existe une Garantie jeunes qui permet de sécuriser leurs parcours pendant le temps d'insertion. En effet, « pour les jeunes de 16-25 ans en situation de grande vulnérabilité sur le marché du travail, le Gouvernement a mis en place la Garantie jeunes. Un dispositif donnant à ces jeunes la chance d'une intégration sociale et professionnelle grâce à un parcours intensif de formation et d'accès à l'emploi. Le projet de loi travail prévoit la généralisation du dispositif en 2017. »²⁸⁷

Tableau 4-11 : Mise en œuvre de la Garantie jeunes



²⁸⁶ Récupéré le 30 septembre 2015 sur le site du journal *Le Monde* : http://abonnes.lemonde.fr/societe/article/2009/04/15/le-rsa-n-aura-pas-un-impact-significatif-sur-l-emploi_1180759_3224.html

²⁸⁷ Récupéré le 15 juillet 2017 sur le site du Gouvernement : <http://www.gouvernement.fr/action/la-garantie-jeunes>

Ce projet a été porté par les ministres de la Jeunesse et de l'Emploi et la déléguée à la Formation professionnelle, Patrick Kanner, Myriam El Khomri et Clotilde Valter. Il va dans le sens de mieux sécuriser les parcours des jeunes les plus en difficulté.

2.2 La sécurisation des parcours tout au long de la vie

Nous avons abordé le revenu universel d'insertion. Il est nécessaire aujourd'hui de revisiter l'existant, de le rendre accessible à tous et d'en assurer la continuité en attachant ce droit à la personne et non à son statut. Le Compte personnel d'activité est une piste et la Carte « *Vitae* » d'activité – que nous avons imaginée pour notre recherche dans une première version – pourrait être un outil. Ce qui nécessite d'améliorer et d'organiser la liaison Éducation nationale - Mission locale - PLIE²⁸⁸ - Pôle emploi - Formation professionnelle (FONGECIF²⁸⁹...). Nous proposons de développer ces trois points et de concevoir une mécanique liant intimement ces trois étapes pour une sécurisation des parcours tout au long de la vie.

2.2.1 Le Compte personnel d'activité (CPA)

Le Compte personnel d'activité est l'émanation de ce que le Laboratoire des idées du Parti socialiste a publié en juillet 2011 *La sécurité sociale professionnelle : de quoi parle-t-on ? Comment y parvenir ?* C'est un changement de paradigme qui est en jeu : dans le passé un statut octroyait des droits temporels et conditionnels à la personne, dans l'avenir une personne se verra octroyer des droits intemporels rechargeables qu'elle utilisera, ou non, tout au long de sa vie. Cette idée est née du constat de la paupérisation des personnes contraintes, par les ruptures de plus en plus nombreuses dans leur activité professionnelle, de trouver des ressources pour continuer à vivre. L'obtention d'un travail rémunérateur étant la condition nécessaire à leur autonomie financière, l'objectif visé du CPA est d'assurer « *un droit pour chacun, à l'orientation, à la qualification, à la requalification si besoin, et à la mobilité protégée en termes de revenus et d'accompagnement, un droit effectif et pas seulement de principe [comme tant d'autres], dès la sortie du système éducatif et tout au long de la vie professionnelle.* »²⁹⁰

Une première traduction concrète de ce projet, s'inscrit dans la loi du 5 mars 2014 relative à l'emploi, la formation professionnelle et le dialogue social, créant le Compte personnel de formation (CPF), le Conseil en évolution professionnelle (CEP) et le Service public régional de l'orientation (SPRO). Ces nouveaux droits sociaux acquis, ne sont pas synonyme d'une utilisation par les personnes actives, le systématisme ne s'impose ni ne se décrète, il s'organise. Pour les mêmes raisons que les aides financières non réclamées, décrites ci-dessus, les non-recours sont légion et l'accès à ses droits n'est pas automatique. Dans ce cadre, il est nécessaire de rassembler

²⁸⁸ PLIE : Plan local pluriannuel pour l'insertion et l'emploi, il poursuit un objectif d'accès à l'emploi durable pour les personnes exclues du marché du travail. Et propose un accompagnement individualisé et renforcé des publics s'inscrivant dans la durée et dans la prise en compte globale de la personne. Les jeunes de plus de 26 ans ne pouvant plus rester en Mission locale sont accueillis par les PLIE.

²⁸⁹ Les Organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) sont chargés de collecter les fonds de la formation professionnelle continue et de financer la formation des salariés au travers, notamment, des FONGECIF régionaux dont les activités auprès du public s'articulent autour de l'accompagnement, l'information et l'orientation des salariés et le financement des projets professionnels. Il fait partie du SPRO et propose du Conseil en évolution professionnelle (CEP).

²⁹⁰ Luttringer, J. M. (2015, 31 août). *Le Compte personnel d'activité*. France stratégie. Toutes les citations suivantes sont issues de ce texte sauf indication contraire.

tous les droits sociaux personnels et collectifs existants et de les rattacher à la personne pour lui permettre de sécuriser son parcours professionnel – Compte personnel de formation, Compte pénibilité – mais pas seulement, tous les droits relatifs aux actifs peuvent être pris en compte. C’est ce que nous verrons avec la Carte « *Vitae* » d’activité et de la formation professionnelle ci-après. Dans un premier temps, nous allons définir ce que pouvait être un CPA, son périmètre et son contenu, puis nous identifierons les conditions de réussite de cet ambitieux projet. Partons des trois éléments que sont l’activité, le compte et les droits, qu’il convient d’analyser avant de donner un contenu au CPA.

1) L’activité professionnelle peut revêtir plusieurs aspects. Nous nous appuyons sur la note produite par Jean-Marie Luttringer (31 août 2015)²⁹¹ Nous retenons l’acception de « *la notion de travail et d’occupation laborieuse* » (...) « *qui peut être le fait de travailleurs salariés* » (CDI, CDD, intérim... autos entrepreneur ou travaillant en free-lance), « *ou de travailleurs non-salariés* » (bénévoles dans l’économie sociale, dans l’humanitaire ou l’intérêt général, titulaires de mandats syndicaux...). « *Ces personnes en activité doivent pouvoir s’inscrire dans un parcours professionnel et contribuer à sa sécurisation par l’acquisition de compétences transférables dans l’univers professionnel* » [référence au système de VAE]. « *Cette notion d’activité échappe à la compétence des partenaires sociaux tout comme leur échappe, au moins pour partie, l’exercice d’un pouvoir normatif* » sur toute personne indépendamment de son statut ». Ainsi en va-t-il des travailleurs non-salariés (travailleurs indépendants, professions libérales, exploitants agricoles, commerçants, artisans [créateurs d’entreprises] ...) qui sont pourtant des personnes exerçant une activité dont la sécurisation des parcours professionnels mérite autant d’attention que celle des salariés. Et ce d’autant plus que le parcours professionnel d’un travailleur peut le conduire à celui du travailleur non salarié et inversement. » Nous pourrions ajouter les personnes en période de construction d’un projet professionnel – notamment pour les jeunes sortis de formation initiale et sans premier emploi – ou de son évolution – besoin ou envie de changer de métier ou d’évoluer dans le sien.

2) La notion de compte existe dans le code du travail depuis de nombreuses années, celui des congés payés, des heures supplémentaires, le Compte épargne temps (article L. 3151-1), depuis peu le Compte prévention de la pénibilité ou le Compte personnel de formation. Le Compte personnel d’activité a pour objet « *d’enregistrer et de gérer une créance [ou des créances] au bénéfice du titulaire du compte, lui permettant d’assurer la continuité de diverses activités* » dans le cadre de la sécurisation des parcours.

3) Nous terminons par les droits sociaux personnels des titulaires de ce CPA. Aujourd’hui les droits sont peu visibles et encore moins lisibles par les bénéficiaires, à moins de connaître par cœur les quelques soixante codes juridiques existant en France (travail, commerce, environnement, pension de retraite, commerce, artisanat, sécurité sociale, action sociale et des familles, de la famille et de l’aide sociale, droit public, procédures civiles, pénal...). Les droits sont autant composites et spécifiques à chaque statut, à chaque situation, que les codes. Nous ne retiendrons que les droits sociaux personnels – ceux attachés à la personne – et exclurons les droits sociaux collectifs – le droit des salariés à la négociation et à la représentation collective par exemple (IRP : Instances Représentatives du Personnel) ou le droit de grève.

Par ailleurs, les travaux parlementaires sur le sujet excluent d’emblée les droits acquis par les garanties sociales, telles la retraite complémentaire, les régimes de prévoyance, l’assurance

²⁹¹ *Ibidem*.

chômage... sous le prétexte qu'ils sont gérés par des régimes d'assurance qui ne peuvent délivrer de prestations à leurs ayants droits que dans la mesure où ceux-ci remplissent des conditions d'ouverture des droits spécifiques à chaque régime, et qu'ils soient équilibrés (article 2221-1 du code du travail). Certes ce sont des droits spécifiques, mais nous les considérons comme des droits personnels non-universels. Ils varient d'une branche à l'autre, d'un régime à l'autre, mais ils disposent de financements mutualisés. Alain Supiot (2013), soutient que *« face à des parcours professionnels toujours plus discontinus », [il faut] (...) « proposer d'instaurer de nouveaux droits individuels qui ne soient plus attachés à l'emploi occupé, mais à la personne du travailleur. » (...)* il imagine des *« droits de tirage sociaux »* qu'il qualifie de *« créance préalablement constituée dans laquelle la personne peut puiser pour se former, se reconvertir, participer à une action humanitaire... »* Il pense qu'un *« système juridique pérenne doit être capable d'indiquer une direction tout en prenant en compte la réalité »*. L'idée est intéressante, c'est ce que nous proposons, rassembler tous les droits acquis ou universels dans un même compte afin de clarifier les droits, de les rendre lisibles et visible sur un même support. *« Le Compte personnel d'activité pourrait être une sorte « de réceptacle » regroupant ceux des droits sociaux susceptibles de donner lieu à portabilité et pouvant, le cas échéant, donner lieu à fongibilité. »* Ou plus clairement dit, rassembler *« les droits sociaux personnels utiles pour sécuriser le parcours professionnel »*. La notion d'utilité pour sécuriser fait bien apparaître le recentrage sur l'usager d'un tel compte.

Les principes directeurs pour la construction d'un Compte personnel d'activité doivent prendre en considération les trois éléments indissociables que sont l'activité, le compte et les droits :

1) La période d'activité se situe entre la fin de la formation initiale et la retraite, ce qui élargit le champ des statuts possibles, outre les périodes d'emploi et de formation professionnelle se rattachant naturellement à l'activité professionnelle, la situation des personnes peut englober les périodes de maladie, de chômage, de maternité ou de handicap..., *« ouvrant toutes des droits à prestations en nature et en espèce attribuées par des régimes d'assurance sociale institués par la loi, ou des garanties sociales instituées par des accords collectifs, fondées sur le principe de solidarité nationale de mutualisation »*. Pour Jean-Marie Luttringer (15 octobre 2015), *« le CPA n'aurait pas pour finalité de couvrir un nouveau risque qui serait l'inactivité (...) mais d'anticiper et de prévenir la survenance de ce risque en permettant à chaque personne de se constituer des ressources, sous forme de prestations en nature ou en espèce en vue du maintien ou de la diversification de son ou de ses activités professionnelles »*. Nous ne sommes pas d'accord avec lui si nous appliquons notre nouveau paradigme politique du « Capital jeunesse » qui réfute l'ancien consistant à un parcours professionnel sans rupture « éducation-formation-emploi ». En effet, la période d'activité telle qu'il l'entend excluraient du droit à un CPA les personnes sans emploi constituant notamment le « stock » des « invisibles » de degré 4, les sans statut qui n'ont pas encore pu se constituer les droits requis ;

2) En revanche il aborde un point qui nous semble capital, celui du projet : *« il n'y a pas d'activité sans projet d'activité. Le CPA devra par conséquent avoir pour objectif principal de favoriser l'émergence et la conduite de projets en rapport avec le concept d'activité professionnelle »* dans toutes ses acceptions ;

3) Pour exister, le CPA *« doit comporter des ressources créditées en termes de temps et en termes monétaires, ces deux ressources pouvant être indifféremment utilisées en vue de faire émerger et de conduire à bon port tout projet d'activité »*, toujours dans le cadre de notre nouveau paradigme ;

4) Si nous qualifions d'universaliste le CPA, il convient d'englober, outre les travailleurs salariés et non-salariés, les fonctionnaires, mais également les bénévoles. *« Il conviendra de donner une consistance juridique, qui permettra de donner une qualification et un régime juridique à*

l'affirmation de la loi selon laquelle « toute personne indépendamment de son statut », ce qui se traduit par une personne dont la caractéristique juridique est d'être engagée « dans un parcours professionnel » qui la conduit à une activité ou une autre, que celle-ci relève du travail salarié ou du travail non-salarié ». L'idée maîtresse du CPA serait « d'encourager chacun à prendre des initiatives et de l'accompagner dans ses choix ». Il faut le placer sous l'égide de l'exercice de droits sociaux individuels acquis et de « l'investissement immatériel » au sens de « la capacité pour une personne, quel que soit son statut, de maîtriser toutes les compétences nécessaires à l'exercice d'une activité et d'accéder aux prestations nécessaires à la sécurisation de son parcours professionnel », ce qui permet d'être cohérent avec le paradigme du « Capital sociétal » dont nous ferons état dans le troisième chapitre, et qui englobe notre paradigme du « Capital jeunesse ».

Le scénario idéal « *intégrerait la notion d'investissement immatériel et s'ouvrirait sur l'univers de l'épargne et du crédit* ». Il consisterait à proposer aux quarante millions d'actifs potentiels, déjà éligibles au Compte personnel de formation (CPF), « *d'élargir ce compte à l'activité avec une option d'épargne formation/activité. La gestion de ce nouveau compte personnel de formation et d'activité pourrait être assurée par la Caisse de dépôts et de consignation dont le statut public, la capacité informatique ainsi que le savoir-faire d'ores et déjà acquis à l'occasion du CPF, constituent des garanties* » majeures. « *La gestion de la fonction de Conseil en évolution professionnelle (CEP) élargie à l'activité serait assurée dans le cadre du Service public régional d'information et d'orientation confiée à divers opérateurs publics ou privés habilités à cet effet* », nous pensons qu'il s'agirait plutôt du Service public régional de la formation et de l'orientation professionnelle tout au long de la vie, géré par les instances régionales existantes, les CREFOP. Les finalités du CPA inverseraient bien le paradigme initial de l'activité, le rattachant à une période de la vie et donc à la personne – partant de sa fin de scolarité initiale jusqu'à sa mise en retraite – et non plus à un statut de travailleur en emploi, au chômage, en formation professionnelle, en congé parental ou maternité, en maladie, en engagement humanitaire ou autres...

Les choses vont vite à la suite de l'annonce faite par le président de la République en avril 2015, la création du Compte personnel d'activité (CPA) pour le 1^{er} janvier 2017 a été inscrite dans la loi relative au dialogue social et à l'emploi du 17 août 2015. Plusieurs commissions se sont mises au travail dont celle de l'agence France Stratégie qui a publié un rapport le 19 octobre 2015, *Le Compte personnel d'activité, de l'utopie au concret*, remis au Premier ministre dix jours plus tôt. Ce rapport va plus loin que nos conclusions précédentes, datant de début octobre de la même année. En effet, ils incluent des nouveaux droits auxquels nous n'avions pas pensé, comme l'aide à la mobilité, la garde d'enfants, le logement ou la mutuelle, ils abordent la fongibilité et la portabilité des droits plus en profondeur, ainsi que l'accompagnement pour les plus fragilisés et le Conseil en évolution professionnelle (CEP). Il aborde même la notion de guichet unique – que nous revendiquons, quelle que soit sa forme, ici site internet unique. « *Le compte personnel d'activité est une sorte de « coffre-fort des droits » qui ouvrirait la possibilité pour chacun d'accéder facilement, grâce à un point d'entrée unique sur internet, à l'ensemble de ses droits et de les mobiliser de façon autonome. À l'appui du compte, chaque personne pourrait bénéficier d'un accompagnement personnalisé, numérique ou en direct, selon les situations.* »²⁹² Simplification ultime, si le site est bien fait, pour accéder aux informations dont chaque actif a besoin tout au long de sa vie. Nous verrons ci-dessous que nous en avons répertorié plus de trente-cinq, mis il se pourrait que les items renseignés dépassent les cinquante. Nous retrouvons là encore le millefeuille administratif, voire, le florilège de droits attachés à des statuts, gérés par des structures proposant des variantes et des dispositifs...

²⁹² (2015, 19 octobre). *Le Compte personnel d'activité, de l'utopie au concret*. France Stratégie. Récupéré sur le site : <http://www.strategie.gouv.fr/publications/compte-personnel-dactivite-trois-questions>

illisible aujourd'hui pour un citoyen *lambda*. Le rapport de 160 pages nous montre l'intérêt du CPA et répond à trois questions :

Pourquoi créer un Compte personnel d'activité ? Pour construire la protection sociale des travailleurs du 21^e siècle, c'est-à-dire :

- pour informer chacun sur ses droits et les dispositifs existants et diminuer le non-recours ;
- pour améliorer la continuité des droits sociaux ;
- pour lutter contre les inégalités d'accès aux droits entre actifs, en aidant notamment chacun à accéder à la formation ;
- pour décroquer la protection sociale entre les statuts (salarié, indépendant, fonctionnaire) et les métiers et favoriser les mobilités choisies ;
- pour mieux concilier les différents temps de vie, qu'ils soient professionnels, personnels ou familiaux ;
- pour donner plus d'autonomie à chacun ;
- pour simplifier notre système de protection sociale et nos politiques d'emploi-formation.

Comment y parvenir ?

- en attachant les droits aux personnes et non plus au contrat ou au statut ;
- en rendant facilement accessible et lisible l'ensemble des droits et dispositifs utiles à la sécurisation des parcours de vie et de carrière sur un site internet unique ;
- en donnant aux personnes de la visibilité et de la prévisibilité sur leurs droits grâce à des outils d'estimation et de simulation, à de l'accompagnement numérique et en face à face ;
- en développant la capacité professionnelle de tous, notamment en permettant d'orienter différents droits vers la formation (outre les droits et congés formation existants), et vers la réduction des barrières à la formation et à l'emploi (aides à la mobilité, à la garde d'enfants, au logement), en dotant à titre complémentaire les personnes les plus fragiles ou les plus éloignées de l'emploi (jeunes, chômeurs de longue durée) et par un Conseil personnalisé en évolution professionnelle ;
- en innovant, par exemple en offrant la possibilité aux personnes d'utiliser les droits de leur Compte personnel d'activité pour des périodes d'engagement civique, ou des congés familiaux.

Pour qui ?

- Pour tout le monde, à partir de 16 ans, pour être à chaque moment de sa vie en mesure d'envisager des changements, voulus ou non, en étant accompagné et en connaissant ses droits.

Nous n'allons pas revenir dessus, mais il nous semblait intéressant de voir l'évolution de la pensée politique concernant notre problème, c'est-à-dire la sécurisation des parcours pendant la vie active. Il convient maintenant de matérialiser le « réceptacle » du CPA qui aurait pu être sous la forme d'une Carte « *Vitae* » de la formation professionnelle. Nous l'avons proposé lors d'une commission nationale du Parti socialiste travaillant avec les députés en charge du dossier, ce que la présidente de la commission, alors secrétaire nationale au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle, Pascale Gérard, a retenu dans sa note proposant une méthode d'élaboration du CPA (Lepeytre, 16 octobre 2015).

2.2.2 Vers une Carte « *Vitae* » d'activité

Nous avons écrit un article à l'automne 2013, *De la rareté de l'emploi à l'effet domino*, paru dans *Le Francilien* n°10 en avril 2014 sous le titre *Les jeunes face à la rareté de l'emploi*, dans lequel nous proposons une Carte « *Vitae* » de la formation et du parcours professionnel permettant d'une part à chaque individu d'être maître de sa formation, de son orientation et de son parcours professionnel, et d'autre part, à la société de mieux suivre et organiser l'insertion des personnes dans l'emploi et le développement de la formation professionnelle sur les territoires, à destination du citoyen actif durant la période allant, de la formation initiale jusqu'à la retraite.

Un des effets positifs, d'une telle carte, serait de ne plus perdre de jeunes, ou moins de jeunes, pendant les périodes de transitions, en offrant un statut d'actif à ces « invisibles » dès la sortie de l'école obligatoire. Le décrochage est un moment de rupture avec la formation. Jusqu'à présent, un jeune sorti du dispositif perdait ses droits à formation jusqu'à ce qu'il en acquière de nouveaux plusieurs années après. Il faut savoir que, la formation professionnelle est composée de deux grands axes, la formation initiale et la formation continue. Quelle qu'elle soit, il faut « réussir » à l'attacher à l'individu, pour rendre la personne autonome quant à son utilisation tout au long de sa vie, et cela afin qu'elle serve réellement à l'individu pour organiser sa mobilité, son orientation ou sa réorientation choisie, son niveau de qualification et de formation, et pour finir son insertion dans l'emploi. Ses périodes chômées deviendraient, comme dans plusieurs pays nordiques, des périodes positives pour pouvoir rebondir.

L'acquisition de l'autonomie passe par une orientation éclairée, des informations sur les filières d'emplois en développement, les besoins des entreprises locales et territoriales. Cela nécessite une véritable formation initiale à l'orientation, un apprentissage dès l'entrée au collège à l'autonomie du choix (connaissance de soi, des métiers et des formations) et un accès à l'information, notamment sur les métiers et l'offre de formations, mais également sur l'ensemble des droits sociaux, y compris les droits à formation, nous avons pointé une forte progression du non-recours aux droits. Une réelle coordination des acteurs de la formation initiale et professionnelle, de l'information et de l'orientation, de l'insertion et de l'emploi, de l'accompagnement, des employeurs et des syndicats, et enfin des acteurs économiques et publics, doit être organisée pour que pas un secteur économique ne souffre de ne pas trouver de salariés adaptés à l'offre d'emploi, et que pas un individu ne trouve pas la formation, et au bout l'emploi, répondant à ses vœux. Il est indispensable que tous acceptent de travailler ensemble, chacun à sa place, chacun apportant son savoir-faire et ses spécificités, dans un combat commun contre la précarité et particulièrement celle des jeunes. Il faut « redonner la main » à l'individu, jeune ou adulte. Notre Carte « *Vitae* » de la formation et du parcours professionnel pourrait y contribuer.

Nos travaux permettent de dire que cette Carte « *Vitae* » pourrait rassembler tous les éléments constitutifs du *curriculum vitae* (CV) – ou parcours de vie active au sens du BIT. Des parties seraient visibles et/ou renseignées par les organismes (employeurs, Pôle emploi, structures de formation...), d'autres renseignées par le titulaire de la carte pour faciliter notamment l'écriture de son CV et suivre ses droits. Cela remplacerait et compléterait le portefeuille de formation déjà en vigueur sur certains territoires. Les vœux d'orientation pourraient être ainsi centralisés et servir à organiser les offres de formation professionnelle en regard des besoins réels. On sortirait enfin de l'orientation imposée pour remplir des cases et des « boîtes ». Et de plus, cela permettrait de répondre à la double équation de la formation professionnelle : respecter les intérêts individuels et répondre aux besoins de la société. Un des éléments, capital pour notre sujet, est de rendre visibles les jeunes exclus, cette carte le permettrait, non pas dans le but de les « pister » mais de les

accompagner pour qu'ils ne soient plus en invisibilité subie, entre la sortie de la formation initiale et la mise à l'emploi durable. Elle serait remise au collège en début de 3^e pour que les jeunes puissent y inscrire leurs premiers stages et diplômes. Elle les suivrait ensuite du début de leur vie active jusqu'au départ à la retraite. Elle faciliterait la cohérence des politiques publiques et le suivi statistique.

Nous écrivions qu'il fallait étudier le coût de création de la carte, du site dédié et de sa maintenance, et imaginer une gestion indépendante pour laisser un espace de liberté à l'individu et respecter la confidentialité. Concernant le site dédié, la solution retenue est la même que pour le CPF. Ce travail de réflexion, sur ce que pourrait être une « Carte *Vitae* de la formation et du parcours professionnel », préfigurait la création du Compte personnel d'activité. Nous avons largement débattu en commission de l'intérêt que pourrait avoir une telle carte, et avons suggéré l'idée qu'elle pourrait être la partie visible du CPA.

Tableau 4-12 : La Carte « *Vitae* » de la formation et du parcours professionnel²⁹³

LA CARTE « VITAE » DE LA FORMATION ET DU PARCOURS PROFESSIONNEL PROPOSÉE PAR L'AUTEUR COMPORTERAIT DES INFORMATIONS SUR :	
■ La formation initiale : renseignée par les structures de formation 1. Les périodes de formation initiale, du secondaire au supérieur (générale, technique et professionnelle, etc.) 2. Les périodes d'alternance, de stage 3. Le suivi des droits à formation initiale ■ Les diplômes et autres : renseigné par les rectorats, universités et autres organismes agréés 4. Les diplômes obtenus 5. Les certifications professionnelles obtenues 6. Les qualifications professionnelles 7. La VAE (Valorisation des Acquis de l'Expérience) ■ L'orientation : renseignée par le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) 8. Les vœux d'orientation en formation initiale et tout au long de la vie ■ L'insertion : renseignée par les Missions Locales, Cap Emploi, MGI, plateforme d'accompagnement, etc. 9. Les périodes d'insertion et d'accompagnement et leur nature ■ La citoyenneté : renseignée par l'armée et / ou l'agence du service volontaire	10. La journée citoyenne 11. Les périodes de volontariat ■ La formation tout au long de la vie : renseignée par les OPCA 12. Les périodes de formations professionnelles tout au long de la vie, CIFRE, CIF, DIF, etc. 13. Le suivi des droits à formation professionnelle ■ L'emploi : renseigné par l'entreprise ou les organismes tels les URSSAF ou les DIRECCTE 14. Les périodes d'emploi ouvrant des droits à indemnisation ■ Le chômage : renseigné par Pôle emploi 15. Les périodes de chômage 16. Le suivi des droits à indemnisation ■ L'espace personnel : renseigné par le titulaire de la carte « <i>vitae</i> » 17. Les expériences à valoriser, bénévolat, engagement citoyen, etc. 18. Les centres d'intérêts 19. Le Curriculum Vitae (accessible à tous et renseigné par le titulaire de la carte avec les informations y figurant)

²⁹³ Carte construite au fil de notre recherche et publiée en avril 2014 dans *Le Franciliens* n°10.

Si nous avions à réécrire ce texte, nous rajouterions plusieurs éléments aux onglets :

- 1) « L'insertion » les droits à indemnités contribuant à l'insertion – Garantie jeunes, RSA, Prime pour l'emploi bientôt fongible en une seule indemnité... ;
- 2) « La formation » que nous requalifierons de « La formation professionnelle tout au long de la vie » le suivi du Compte personnel de formation (CPF) (renseigné par la Caisse de dépôts et de consignation), les stages réalisés et les périodes d'alternance (renseignés tous deux par les organismes de formation) ;
- 3) « L'emploi » le suivi des différents comptes existants donc, les congés payés, le compte épargne temps (heures supplémentaires...), le compte prévention de la pénibilité, les périodes de maternité et de congé parental et le suivi des droits à retraite, etc.

Et nous rajouterions les onglets :

- 1) « L'accès aux informations » après « L'emploi » comportant les éléments suivant, un lien avec les DIRECCTE pour accéder à la liste des Conseillers des salariés, un lien vers Légifrance pour accéder aux conventions collectives, et vers le ministère de la Justice pour l'annuaire des conseils de prud'hommes, un lien vers les ministères concernés (Travail, Emploi et Formation professionnelle, Éducation nationale, Enseignement supérieur et Recherche, Jeunesse et Sport, Affaires sociales et Santé, Agriculture, Logement et Egalité des territoires, Écologie, Énergie et Transport...) pour comprendre les différentes lois, un lien vers l'ONISEP pour sa cartographie de la seconde chance et enfin un lien vers le CREFOP des régions pour accéder aux cartographies du SPRO, de la FP initiale et tout au long de la vie ainsi qu'aux plateformes pour trouver une entreprise pour un stages ou une alternance. L'accès à ces informations est à situer dans le cadre de l'amélioration de l'autonomie des actifs. Lors de nos entretiens avec des jeunes de toutes catégories sociales, cette demande a été prégnante, ils ne supportent pas cet éclatement de l'information, ni cette méconnaissance de leurs droits ;
- 2) « L'investissement citoyen » (renseigné par les organismes porteurs – associations, syndicats...), avant « L'espace personnel ». Les nouvelles lois sur la valorisation du bénévolat dans le parcours professionnel apportent des nouveaux droits à retraite et à formation professionnelle, dans lequel nous inscrivons les périodes de bénévolat en association reconnue d'intérêt général, en les périodes de syndicalisme, les périodes dans le champ humanitaire. Ce qui nous donnerait un panorama complet de la multitude des situations dans lesquelles les actifs peuvent s'inscrire et des liens indispensables pour trouver les informations sur leurs droits et sur les offres. Le tableau suivant regroupe toute la matière qui pourrait être agrégée dans une Carte « *Vitae* ».

Tableau 4-13 : La Carte « *Vitae* » d'activité et de la formation professionnelle (Carte « *Vitae* » AFP)

La formation initiale : renseigné par les structures de formation, EN et autres	
1.	Les périodes de formation initiale, du secondaire au supérieur (générale, technique et professionnelle...)
2.	Les périodes d'alternance, de stage
3.	Le suivi des droits à formation initiale (seconde chance...)
Les diplômes et autres : renseigné par les rectorats, universités et autres organismes agréés	
4.	Les diplômes obtenus
5.	Les certifications et qualifications professionnelles obtenues
6.	La VAE (valorisation des acquis de l'expérience)

	L'orientation : renseigné par le Service public régional de l'orientation (SPRO) et l'EN
7.	Les vœux d'orientation en formation initiale et tout au long de la vie
	L'insertion : renseigné par les Missions locales, PLIE, Cap emploi, MGI, plateforme d'accompagnement...
8.	Les périodes d'insertion et d'accompagnement, et leur nature
9.	Les droits à indemnisations contribuant à l'insertion – Garantie jeunes, RSA, Prime pour l'emploi bientôt fongible en une seule indemnité...
	La citoyenneté : renseigné par l'armée et/ou l'agence du Service volontaire
10.	La journée citoyenne
11.	Les périodes de volontariat
	La formation professionnelle tout au long de la vie : renseigné par les OPCA et les organismes de formation, et la Caisse de dépôts et de consignation pour le CPF
12.	Le suivi du Compte personnel de formation (CPF)
13.	Le suivi des droits à formation professionnelle autre que le CPF
14.	Les périodes de stages et d'alternance réalisées dans le cadre de la formation professionnelle tout au long de la vie
15.	Les périodes de formations professionnelles tout au long de la vie, CPF, CIFRE, CIF, DIF...
	L'emploi : renseigné par l'entreprise ou les organismes tels les URSSAF ou les DIRECCTE
16.	Les périodes d'emploi ouvrant des droits à indemnisation et à retraite
17.	Les congés payés
18.	Le compte épargne temps et les heures supplémentaires
19.	Le compte prévention de la pénibilité...
20.	Les périodes de maternité et de congé parental
21.	Les droits à retraite
	L'accès aux informations – offres et accès aux droits
22.	Un lien vers Légifrance concernant les conventions collectives
23.	Un lien vers le ministère de la Justice pour accéder à l'annuaire des conseils de prud'hommes
24.	Un lien vers le ministère de l'Éducation nationale pour accéder à ma seconde chance
25.	Un lien vers de la CNCP la liste des formations professionnelles tout au long de la vie, inscrites à l'inventaire
26.	Un lien vers les ministères concernés (Travail, Emploi et Formation professionnelle, Éducation nationale, Enseignement supérieur et Recherche, Jeunesse et Sport, Affaires sociales et Santé, Agriculture, Logement et Egalité des territoires, Écologie, Énergie et Transport...)
27.	Un lien vers les CREFOP des régions (cartographie du Service public de l'orientation, de la formation professionnelle initiale et tout au long de la vie, et plateforme pour trouver une entreprise pour un stage et de l'alternance...)
	Le chômage : renseigné par Pôle emploi
28.	Les périodes de chômage
29.	Le suivi des droits à indemnisation
	L'investissement citoyen : renseigné par les organismes porteurs – associations, syndicats
30.	Les périodes de bénévolat en association reconnue d'intérêt général
31.	Les périodes de syndicalisme
32.	Les périodes dans le champ humanitaire
	L'espace personnel : renseigné par le titulaire de la Carte « Vitae »
33.	Les expériences à valoriser, bénévolat, engagement citoyen...
34.	Les centres d'intérêts
35.	Le Curriculum Vitae (retenu par le bénéficiaire et accessible à tous)

Pour une meilleure compréhension et vision d'ensemble, nous avons reconstitué le tableau de la nouvelle Carte « *Vitae* » d'activité et de la formation professionnelle en rajoutant, à notre première version, les nouvelles données retenues. Ce qui a été rendu possible par nos travaux de recherche concomitamment à notre participation aux différentes commissions régionales et nationales, que ce soit dans un cadre politique (commissions nationales de la formation professionnelle, et des entreprises) ou syndical (commissions régionales SPRO, VAE et certification, du CREFOP). Dans un premier temps, trente-cinq champs inscrits dans cette Carte « *Vitae* » peuvent faire peur, mais il ne faut pas s'arrêter à ces chiffres car, de fait, ce sont des informations éparses, déjà stockées par chaque structure susceptible de les renseigner, rendant illisibles les informations concernant directement l'intéressé, et cela pendant tout son parcours d'actif²⁹⁴. Cela est de même nature que les structures, réparties sur les territoires, et pouvant répondre à un de ses besoins : elles sont nombreuses, méconnues et finalement, invisibles et inaccessibles à la personne qui pourrait potentiellement les utiliser.

En conclusion, nous renommerions la « Carte *Vitae* de la formation et du parcours professionnel », « Carte *Vitae* d'activité et de la formation professionnelle » (Carte « *Vitae* » AFP). Nous pouvons concevoir cette carte comme étant la matérialisation physique du Compte personnel d'activité (CPA) qui se présente comme étant un dispositif virtuel. En effet, les personnes ont besoin de posséder un document qui les suivra tout au long de leur vie active, la Carte « *Vitae* » pourrait être un bon support pour suivre ses droits, à l'image de la carte Vitale de la CPAM qui est devenue – au même titre que la carte bancaire concernant les paiements – incontournable dans le parcours de soins des personnes et qui, de plus bénéficie d'un site internet interactif dédié, où nous pouvons suivre nos remboursements de prestations, vérifier nos droits et obtenir des pièces justificatives, mais nous aurions pu dire, à l'inverse de la carte Vitale, car justement le patient n'est pas autonome dans son parcours de soin puisqu'il n'a pas accès à son dossier médical alors que la Carte « *Vitae* » offrirait cette vision à l'utilisateur.

Cependant, cela montre que la création d'une telle carte est réalisable, c'est une question de volonté politique. Nous aurions pu citer également les cartes de la SNCF « Voyageur », « Grand voyageur » ou encore le « Pass Navigo » qui, il y a quelques années, n'existaient pas et qui sont devenues indispensables pour voyager en région ou dans toute la France, elles aussi associées à un compte en ligne que nous pouvons renseigner en tant qu'utilisateur et que la SNCF peut également renseigner. Nous pourrions obtenir le même résultat avec la Carte « *Vitae* » d'activité et de la formation professionnelle, afin qu'elle soit l'outil collecteur de nos informations personnelles et renseignée par les différents acteurs, le but étant, pour l'utilisateur, de mieux connaître et utiliser ses droits, et de suivre, en toute liberté, son parcours d'actif. Devant le besoin d'autonomie des jeunes, il est urgent de mettre en place le Compte personnel d'activité, accompagné de sa Carte « *Vitae* ». Elle pourrait être remise au collègue, par la Mission locale, de manière très officielle. Cela aurait un triple impact, celui de marquer une étape dans la vie du jeune, lui ouvrant les portes de l'activité professionnelle avec son premier stage en entreprise, celui de ne plus le perdre des statistiques, et celui de favoriser une première rencontre avec les conseillers de la Mission locale, qui expliqueraient leur rôle, facilitant ainsi la prise de contact en cas de nécessité. Cependant la mise en œuvre de ce Compte personnel d'activité ne peut se faire sans un dialogue permanent entre tous ses acteurs.

²⁹⁴ Actif au sens du BIT.

2.2.3 La liaison Éducation nationale - Mission locale - PLIE - Pôle emploi - Formation professionnelle (FONGECIF...)

Nous avons travaillé sur les deux éléments clé de la sécurisation des parcours, à savoir le revenu universel d'insertion et le Compte personnel d'activité, il reste à envisager les moyens de mise en œuvre d'une réelle sécurisation des parcours professionnels. Nous allons nous attacher aux moins de 30 ans. Aujourd'hui, au vu du grand nombre de jeunes en invisibilité totale, il est incontestable que ces deux dispositifs ne régleront pas le problème de l'hémorragie tant que les liaisons Éducation nationale-Mission locale- PLIE – Cap Emploi, APEC - Pôle emploi - Formation professionnelle (FONGECIF), etc. ne seront ni effectives, ni efficaces. Nous avons inventorié les périodes possibles de décrochage des jeunes, à savoir principalement à la fin de la scolarité obligatoire ou pendant la formation secondaire, supérieure et/ou professionnelle initiale et tout au long de la vie, et enfin après la perte d'un emploi.

Les raisons sont multiples (voir la première partie de notre recherche), des problèmes de santé, transport, logement, violence, mais également un employeur non trouvé pour un stage ou une alternance, une orientation par l'échec et de fait non-choisie, etc. L'Éducation nationale est au début de la chaîne, la Mission locale prend le relais – si le jeune « invisible » a moins de 25 ans – ou est censé le faire, mais nous savons ce que veut dire sous le couvert du volontariat des jeunes, et ensuite le PLIE et/ou le Cap Emploi, puis le Pôle emploi ou l'APEC, et pendant la formation tout au long de la vie, les dossiers sont traités par les OPCA, FONGECIF... Nous savons que ce n'est pas si simple. Mais rien n'est vraiment organisé sur le terrain pour que ce passage de dossiers soit facilité et encore moins systématique. La Carte « *Vitae* » d'activité pourrait être un moyen d'avoir une vision précise du statut des jeunes sur leur période d'insertion jusqu'à l'emploi pérenne, mais également pour qu'ils n'aient pas à réexpliquer une énième fois leur parcours devant un nouvel acteur.

L'Éducation nationale pourrait passer le relais à la Mission locale et la Mission locale au PLIE ou à Pôle emploi, etc. suivant les problématiques rencontrées par les jeunes, et cela de façon formelle, voire contractuelle. Ce qui permettrait au jeune d'être protégé et accompagné dans toutes ses démarches. Pour ce faire, la Mission locale pourrait, de façon systématique, être invitée à se présenter dans les établissements scolaires, la troisième serait un bon niveau, puisqu'aujourd'hui l'obligation scolaire s'arrête à 16 ans, donc en fin de collège, et surtout les jeunes sont obligés de réaliser un stage en entreprise, premier contact avec le monde professionnel et dernière année où l'on peut toucher l'ensemble d'une cohorte. Le directeur d'une Mission locale nous a fait part de son projet qui allait dans ce sens. Ce qui permettrait à l'ensemble des élèves de découvrir cet organisme, connu aujourd'hui essentiellement des jeunes habitants des ZUS, leurs lieux principaux d'implantation. Ce premier contact leur donnerait les clés de l'accompagnement global qu'ils pourraient mobiliser en cas de besoin. De la même manière, les jeunes suivis en Mission locale et approchant l'âge fatidique des 26 ans, devraient être systématiquement mis en contact avec le PLIE – s'il existe localement – et/ou le Pôle emploi, celui-ci s'engageant depuis peu dans l'accompagnement global. Il faut éviter à tout prix le phénomène de rupture dans l'accompagnement qui est un énorme frein retardant considérablement l'insertion des jeunes, ce qui nécessite de travailler l'articulation entre tous les acteurs. Il nous semble qu'après 26 ans le PLIE soit plus adapté à notre public d'invisibles que le Pôle emploi, principalement parce qu'il a une longue expérience de l'accompagnement global, au même titre que les Missions locales. Son désavantage est de ne pas exister sur tous les territoires, quoiqu'il soit souvent situé à proximité d'une Mission locale.

Nous avons rencontré Florence Bellamy lors d'un débat sur l'emploi en 2015, la présidente de Dynamique emploi basé sur l'agglomération d'Évry, qui propose cette articulation dans son projet. En effet, les acteurs locaux ont réalisé une sorte de fusion des Missions-locales, PLIE et FONGECIF pour organiser une gestion globale de l'accompagnement des personnes les plus éloignées de l'emploi tout au long de la vie. Les conseillers professionnels des trois organismes travaillent en binômes avec chacun une expertise, dans un mode de gestion de projet. Ils agissent en complémentarité avec Pole emploi, notamment pour les moins de 26 ans, concernant la formation professionnelle, où ils pratiquent la cotraitance des dossiers et peuvent être prescripteurs de formation revendiquant chacun l'exclusivité dans le cadre de l'habilitation à financer les projets individuels ou collectifs. Cela nécessite de s'y intéresser plus particulièrement, et notamment sous son aspect politique, en effet, cette manière de travailler est partie d'un constat d'échec à mener les plus en difficulté vers l'emploi, mais surtout d'un changement de vision politique et d'une volonté forte des élus de trouver des solutions pérennes. Sans cette volonté, les structures seules n'en auraient pas été le moteur et seraient restées à travailler chacune dans leur coin, en essayant de « *manger les parts de marché des autres* ». C'est une expérience qui est soutenue par l'« Alliance Ville Emploi » qui a mis un facilitateur à disposition du territoire et dont le rôle est de créer des synergies, là où c'est nécessaire, en s'appuyant sur la Maison de l'emploi, creuset de ces partenariats, offrant un espace unique d'accueil, de dialogue et de travail à toutes les structures travaillant sur l'emploi. Il reste deux acteurs à associer à cette dynamique pour l'emploi de tous, c'est l'Éducation nationale et l'Enseignement supérieur.

Ces liaisons Éducation nationale - Mission locale - PLIE - Pôle emploi - Formation professionnelle (FONGECIF...) sont à organiser, là encore c'est une question de volonté politique et de responsabilité sociétale de chacun. Il n'y a aucune raison de se cacher derrière l'infaisabilité, si ce n'est la non-volonté des responsables des différentes structures, à travailler ensemble. Nous avons pu observer bon nombre d'expériences comme celle citée ci-dessus, et qui allait dans ce sens. Quand la volonté des personnes en responsabilité est effective, tous les freins peuvent être levés, toutes les frontières effacées, chacun avec ses spécificités, dans un but commun. Les personnels suivent leurs hiérarchies et s'organisent pour que les liaisons se fassent pour le bien des usagés. Au bout du processus, les bénéficiaires sont plus impliqués dans la construction de leur parcours. « *Avec moins d'incohérences entre les différentes personnes qu'ils rencontrent, la vision de l'accompagnement devient positive et constructive* », dit un directeur de Mission locale, lors d'un entretien en 2014. Cependant il reste encore des freins à surmonter pour une insertion réussie, que nous qualifierons de minimum requis pour entrer en emploi. Nous les développons ci-dessous.

2.3 Trois conditions nécessaires pour une bonne insertion dans l'emploi

Aujourd'hui, nous connaissons les freins à l'insertion professionnelle, au-delà des diplômes et des qualifications requises, à savoir l'obtention du permis de conduire, la maîtrise des langues étrangères et celle des nouvelles technologies. Nous proposons quelques pistes.

2.3.1 Le permis de conduire pour une mobilité locale

Revenons à notre étude comparative européenne, pour expliquer les inégalités en France, quant à l'obtention du permis de conduire. En effet, le coût du permis est l'un des plus important d'Europe, les postulants pouvant payer jusqu'à 3000 € (2000 € en Allemagne et 1000 € en Italie ou au Portugal). C'est une hérésie parce qu'il est obligatoire pour se déplacer en véhicule, quand les

moyens de transport en commun n'existent pas ou ne sont pas adaptés aux horaires des jeunes, et parce que le permis est requis dans la très grande majorité des offres d'emploi, c'est une réalité. Nous savons que c'est un frein considérable à l'embauche pour nombre de jeunes ne le possédant pas. Faut-il l'intégrer à la formation initiale pour réduire les inégalités ? Lors d'un entretien avec un inspecteur général de l'académie de Versailles, celui-ci nous a donné une réponse. En effet, celui-ci nous a fait part de la nécessité d'intégrer le permis de conduire dans les compétences à acquérir dans le secondaire car, « *aujourd'hui, il est un signe distinctif et discriminatoire* ». Il y a ceux qui le passent en conduite accompagnée avec les parents, donc qui ne le paient pas et qui l'obtiennent à 18 ans. Il y a ceux dont les parents n'ont pas souhaité adhérer à ce système, mais qui offrent les moyens à leur enfant de le passer dès leur majorité atteinte. Il y a des parents qui ne peuvent pas suivre financièrement. Il y a des jeunes qui travaillent pour se le payer rapidement, d'autres reculent l'âge de l'examen par manque de temps ou d'argent... Ce qui nous donne une palette de situations très large, mettant à jours les inégalités d'accès à ce sésame qui marque l'autonomie en matière de déplacement individuel. Nous pouvons rajouter les jeunes, sans permis et sans véhicule, et habitant les territoires ruraux, qui sont doublement pénalisés par les distances, souvent importantes, entre leur domicile et les activités de toutes sortes qu'ils sont amenés à pratiquer dans leur vie, école, formation, emploi, activités sportives et/ou culturelles... Quand ils ont la chance d'avoir des transports en commun accessibles, réguliers et nombreux aux heures qui les intéressent, le problème de l'accès au permis de conduire est moins vital, mais quand ils n'ont rien de tout cela, ils sont bloqués dans leurs déplacements, ne peuvent accéder à l'autonomie et deviennent immobiles là où on leur demande d'être de plus en plus mobile pour obtenir un emploi.

Nous connaissons un certain nombre d'expériences menées par des Missions locales, des Clubs de prévention, des Centres sociaux..., trouvant les financements nécessaires à la formation au permis de conduire pour les jeunes les plus éloignés de l'emploi sur leurs territoires respectifs – souvent des subventions Politiques de la Ville et parfois du Fonds Social Européen. Certains travaillent uniquement sur l'obtention du code de la route, d'autres ont créé des auto-écoles associatives, réduisant ainsi considérablement les coûts de formation. Là encore nous retrouvons les inégalités entre territoire « *tu habites le trottoir d'en face ou la rue d'à côté et tu n'y as pas droit* » nous disait un jeune en entretien. L'inspecteur aurait-il raison de vouloir intégrer le permis de conduire à la formation initiale ? Nous pensons qu'à terme, il faudra l'envisager, d'autant que quelques formations professionnelles initiales l'intègrent comme les CAP ou BEP transport, poids lourds... Et puis si nous revenons une trentaine d'années en arrière, les jeunes hommes le passaient souvent gratuitement pendant leur temps de Service militaire. Donc la généralisation n'est pas infaisable et l'idée de notre inspecteur académique est une idée à suivre. Nous pourrions par exemple l'intégrer dans un Service civique universel et obligatoire pour les jeunes ne l'ayant pas obtenu avant, et/ou faire jouer l'intergénérationnel pour la conduite accompagnée. Depuis la soutenance de notre recherche, il a été intégré au corpus d'offre mobilisable par le Compte personnel de formation, ce qui est un début. Si le permis de conduire est indispensable à l'employabilité, la maîtrise des langues l'est devenue également.

2.3.2 La maîtrise des langues pour une mobilité extra territoriale

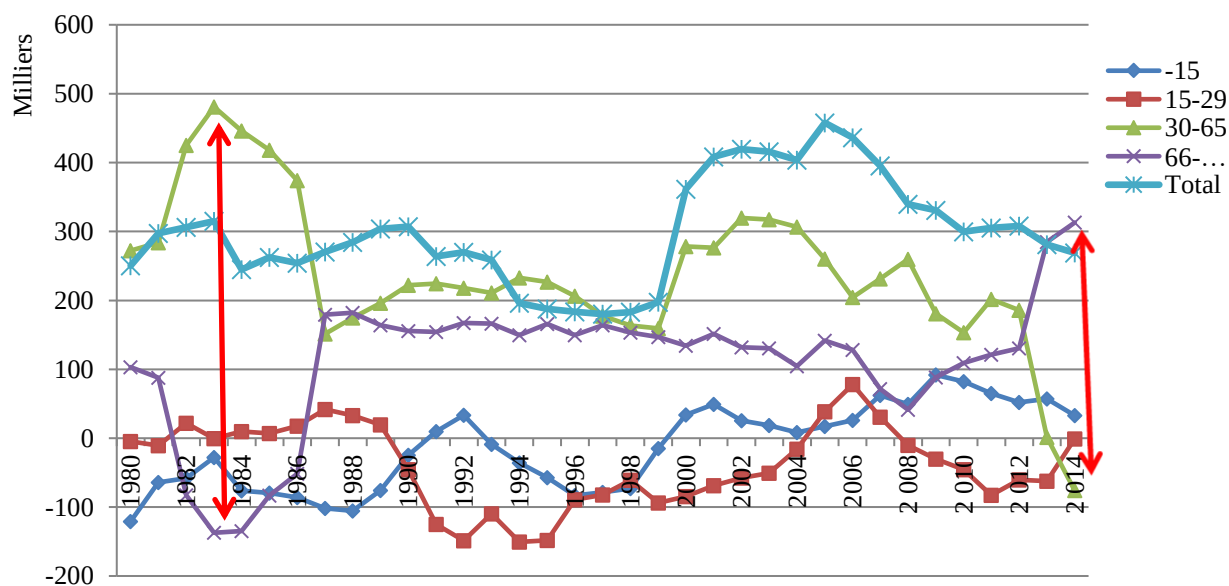
Revenons sur notre étude comparative européenne en nous attachant à l'Allemagne et la France. Ceci pour expliquer, aujourd'hui, la nécessité absolue pour un jeune de maîtriser une, voire deux langues étrangères. Nous proposons de comparer les populations françaises et allemandes pour montrer que le besoin de mobilité des jeunes français est une réalité s'il ne trouve pas de travail en France. L'Allemagne comptait, en 2012, 81 843 700 habitants, dont 17,10 % de jeunes âgés de 15

à 29 ans (ratio en décroissance). Son accroissement naturel est négatif de -189 600, et son solde migratoire – le plus fort d’Europe – arrive à peine à combler cette décroissance de la population, d’où le plus petit taux d’accroissement de population de l’Europe (0,11 %). La France comptait 65 397 900 habitants dont 18,30 % jeunes de 15-29 ans (ratio stable). Son accroissement naturel est positif de 272 700, rajouté à son solde migratoire – le plus faible d’Europe – fait que nous possédons le plus fort taux d’accroissement de population de l’Europe (0,53 %). Nous devons relativiser ces chiffres, car ils ne permettent pas forcément d’affirmer que chaque année les 349 500 personnes additionnels sont des candidats supplémentaires à l’éducation ou à l’emploi.

Nous proposons une explication apportant des éléments importants quant à la maîtrise des langues étrangères. Le problème de la France apparaît double puisqu’il nous faut gérer, à la fois les quelques trois millions de demandeurs d’emplois existants – voire cinq millions suivant les sources et les méthodes de calcul utilisées, et tous les quatre ans, absorber plus d’un million d’habitants correspondant à l’accroissement naturel de la population ; et cela, dans une crise de l’emploi européenne importante, touchant principalement les jeunes. D’où la complexité des mesures à trouver pour absorber socialement ces nouveaux citoyens. Il nous faudra de l’imagination et une mobilisation de tous, sans idéologie aucune pour sortir de cette crise de société « à la française » sans précédent, même si nos propos sont à nuancer car une forte natalité devrait créer de l’emploi.

Cependant, il est essentiel de le prendre en compte et d’évaluer les résultats des politiques publiques mises en œuvre au prisme de cette difficulté supplémentaire, que tous les pays d’Europe ne rencontrent pas. En effet, nous constatons que la France représente à elle seule 67,3 % de l’accroissement naturel de l’Europe en matière de population. Pour mieux comprendre les difficultés des jeunes, nous avons réalisé un graphique représentant les variations dues à l’accroissement naturel de la population française, réparties en quatre catégories, les jeunes en école obligatoire, les jeunes de 15 à 29 ans – sujet de notre étude, les actifs de 30 à 65 ans et les retraités. Les jeunes peuvent être positionnés soit en éducation/formation, soit en tant qu’actif.

Graphique 4-14 : Répartition de la population composant l’accroissement naturel en France, par âges au 1er janvier²⁹⁵



²⁹⁵ Sources : Chiffres INSEE, estimations de population (résultats provisoires arrêtés fin 2013). Calculs de l’auteur.

Nous pouvons remarquer la pince qui se ferme en 1987 entre la courbe des retraités et celle des actifs, en opposition au phénomène inverse d'une pince qui s'ouvre en 2013 et une courbe des retraités qui dépasse celle des actifs. Nous pouvons également remarquer que la courbe des jeunes entre 15 et 29 ans remonte en 2011 quand celle des jeunes en scolarité obligatoire descend progressivement depuis 2009. Les jeunes de moins de quinze ans entre 2000 et 2014 vont alimenter peu à peu le « flux » des jeunes 15-29 ans et participer à l'augmentation de la demande d'emplois supplémentaire dans les dix ans à venir.

Il serait nécessaire de réaliser cette même étude, sous la forme d'un tableau, ci-dessous, en prenant en compte, non plus les variations, mais les nombres d'individus en France, au fil des ans, dans chacune de ces catégories, afin de mieux appréhender l'ampleur des besoins.

Tableau 4-15 : Variation de la population française par tranche d'âges au 1er janvier (1980 - 2014)²⁹⁶

	1980	1990	2000	2005	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	Total 2000- 2014
-15	-120 737	-24 850	33 825	17 190	82 341	65 093	52 153	57 255	32 861	671 343
15-29	-4 464	-45 435	-84 620	38 663	-45 426	-82 744	-60 186	-62 450	-831	-422 209
30-65	272 367	221 997	278 339	260 168	153 293	201 674	185 688	1 433	-75 971	3 100 698
66-...	103 148	155 478	134 041	141 822	109 318	121 086	130 546	284 825	312 941	2 082 163
Total	250 314	307 190	361 585	457 843	299 526	305 109	308 201	281 063	269 000	5 431 995

Nous retrouvons les jeunes 15-29 ans qui ont diminué en nombre depuis 1980, ce qui correspond aux années 1980-2000 où la natalité a accusé le coup du recul de l'âge de procréation, mais cette diminution a ralenti fortement en 2014, sans doute grâce au fort taux de naissances depuis les années 2000. En quatorze ans la population s'est agrandie de 5 431 995 personnes dont plus de trois millions d'actifs potentiels et plus de deux millions de retraités, dû à l'allongement de la durée de vie. 671 343 enfants supplémentaires ont rejoint les bancs de l'école, alors que nous avons traversé une période où le nombre d'enseignants a été considérablement diminué, ce qui a contribué vraisemblablement au décrochage précoce des élèves. Et enfin, malgré une diminution du nombre des 15-29 ans, le nombre de jeunes « invisibles » a progressé pour les 25-29 ans. Cela est inquiétant, mais étudier la situation de l'Allemagne montrée en exemple de réussite, peut nous aider à comprendre ce phénomène²⁹⁷.

Nous n'avons pas la même structure de population que l'Allemagne, qui est à l'inverse, en voie de vieillissement, alors que la France rajeunit. Au total, depuis la seconde guerre mondiale, la fécondité française, une des plus forte d'Europe, est toujours restée supérieure à la fécondité allemande et depuis le début des années 2000 l'écart se creuse. Si bien que le nombre de naissances en France excède aujourd'hui de beaucoup celui qui est observé en Allemagne : en 2011, 828 000 contre 678 000 soit 22 % de naissances en plus en France affirmait Gérard Cornilleau, le 28 septembre 2012, dans son étude France-Allemagne le grand écart démographique. Si nous comparons les deux pyramides des âges²⁹⁸, nous pouvons observer l'inversion du nombre de naissances en faveur de la France en 1997, ce qui augure du futur, la population française dépassera, en 2045, celle de

²⁹⁶ Sources : INSEE, estimations de population (résultats provisoires arrêtés fin 2013). Calculs de l'auteur.

²⁹⁷ Voir l'illustration page 546 de la thèse.

²⁹⁸ Cornilleau, G. (2012, 28 septembre). France-Allemagne : le grand écart démographique. OFCE. Récupéré le 13 janvier 2014 sur le site : <http://www.ofce.sciences-po.fr/blog/france-allemande-le-grand-ecart-demographique/>

l'Allemagne. Mais il faudra du temps pour absorber socialement ces nouveaux habitants, ainsi que les personnes à la retraite, en attendant de retrouver une population plus équilibrée et permettant d'organiser la solidarité et la redistribution. Gérard Cornilleau rappelle :

L'inversion des poids démographiques semble donc inéluctable et elle s'accompagnera d'une divergence de l'âge moyen de la population, l'Allemagne étant nettement plus âgée que la France. En 2060, la part des plus de 65 ans atteindra presque le tiers de la population en Allemagne contre un peu moins de 27 % en France. (...) La démographie a des conséquences sur les marchés du travail qui vont être soumis à des contraintes différentes. Entre 2000 et 2011, les populations actives française et allemande ont augmenté du même ordre de grandeur – +7,1 % en Allemagne et + 10,2 % en France – mais alors qu'en Allemagne les deux tiers de cette hausse résulte de celle des taux d'activité, en France la démographie en explique 85 %. Dans un avenir proche, l'Allemagne va buter sur la difficulté d'accroître davantage ses taux d'activité.

Nous proposons quelques pistes dans trois temporalités pour gérer l'urgence et penser le futur. La France nécessite des solutions à court et moyen, pour penser l'accueil des jeunes qui vont arriver chaque année sur le marché du travail, en plus des chômeurs existants et en plus des actifs potentiels supplémentaires de la classe d'âge des 30-65 ans (+3 100 698 en 15 ans), augmenté par un recul de l'âge de la retraite ; mais aussi, pour le futur, d'armer les jeunes en maîtrise des langues étrangères (notamment l'allemand) pour qu'ils puissent aller chercher du travail là où il y en a, condition d'une mobilité réussie. Quand l'Allemagne nécessite des solutions à long terme en matière économique et sociale, et notamment de régler le problème des retraites dans un avenir proche (15 ou 20 ans). Nous sommes dans une « zone » tampon et le « surplus » de jeunes doit devenir un atout pour la France.

Nous pouvons conclure que, comparer à un instant T les bilans économiques et sociaux de deux pays qui sont sur des temps politiques radicalement opposés est une hérésie : la France a besoin d'une politique de l'urgence, quand l'Allemagne a besoin de concevoir sa politique à long terme. Cela renvoie à un constat commun, nous ne pouvons construire l'avenir d'un pays sans anticiper les mutations à venir, sans les reconnaître quand elles s'installent, et sans adopter une posture réflexive globale. Mais également sans imaginer une mobilité extra territoriale européenne, permettant d'adoucir les contraires et de jouer la solidarité inter pays au sein de l'Union européenne, ce qui nécessite une bonne maîtrise des langues étrangères en fin de cursus scolaire. Nous pouvons affirmer que la France est bien placée au niveau de l'apprentissage de deux langues étrangères en formation générale (92,4 %), presque deux fois supérieure à la moyenne européenne. La réforme des collèges devrait accentuer la qualité pour l'ensemble des jeunes qui bénéficieront de trois années *minima* pour maîtriser deux langues. Cependant nous devons améliorer notre offre en formation professionnelle car seulement 27,2 % des apprentis en bénéficient, et là nous nous situons largement en-dessous de la moyenne européenne qui est de 43,3 %.²⁹⁹ La mobilité choisie, et donc la maîtrise des langues étrangères est un atout en matière d'employabilité, concomitamment celle des NTIC est devenue indispensable.

²⁹⁹ Voir notre comparatif européen en partie 3, chapitre 3.

2.3.3 La maîtrise des nouvelles technologies parce qu'elles font partie de notre vie

Nous partons d'une communication que nous avons faite aux rencontres doctorales 2014 de l'École doctorale EPIC de l'université Lumière Lyon 2 *Être connecté ou ne pas « être », là est toute la question : quand la jeunesse s'empare des jeunes technologies !* Cet article publié dans la revue Inter Pares n°4 en mai 2015, permet d'avoir une vision claire de la nécessité de la maîtrise des nouvelles technologies en formation pour accéder à un emploi ou le garder, et ouvre des pistes.

Être *Homo Numericus* ou ne pas être : nous pourrions qualifier les jeunes générations de « digital natives » – ou nés avec le numérique – représentant 98% des 12-17 ans (David Belliard et Marc Bertrand, 2014). Dans le même temps 25% des 15-29 ans commencent leur vie active par une période de chômage plus ou moins longue, malgré l'accès à cet outil indispensable aujourd'hui pour trouver un emploi. Ces cinquante dernières années ont vu la société mondiale se transformer. Les jeunes générations ont du mal à imaginer la puissance d'action de cette transition technologique. Ils naissent et vivent tels des mutants. Aujourd'hui, il est indispensable d'en analyser les conséquences directes sur l'homme et de revisiter sa place dans la « e-société » pour que cette créativité, et cette inventivité exponentielle, ne soient vecteur ni d'exclusion, ni de relégation à une sous-humanité. Être un *Homo Numericus* ou ne pas être : maîtriser les « e-outils » et accéder à la fois à une vie digne et choisie et à l'emploi – condition de l'indépendance financière – ou être chômeur et précaire à vie ?

Cette révolution technologique a participé au bouleversement de l'organisation de la société. Pour qu'un jeune accède à l'autonomie, il lui faut trouver un emploi, or l'emploi est notamment conditionné par l'accès aux « e-technologies ». Sans occulter leurs effets secondaires – zapping, instantanéité, replis sur soi, communication virtuelle – leur maîtrise est devenue indispensable pour sortir de l'« adulescence ». Mais cette condition n'est pas suffisante. Les jeunes subissent doublement les conséquences de cette révolution, d'une part, la mutation technologique n'a pas été suffisamment anticipée en matière économique pour remplacer le modèle « posté » – pourvoyeur dans le passé de nombreux emplois – par un modèle que l'on pourrait qualifier de « connecté » – plus économe en emploi ; et d'autre part, la démocratisation de la formation qualifiante secondaire et post-bac n'est pas arrivée à son terme et accentuée considérablement, pour les peu qualifiés, les difficultés d'accès à l'emploi requérant de plus en plus de technicité.

Ce constat questionne la place de l'humain dans cette nouvelle société et, de fait, celle des jeunes privés d'emplois dès le début de leur vie active et donc, de surcroît, celle des jeunes « invisibles » qui n'ont ni accès à l'emploi, ni accès à la formation pour certains et encore moins à un accompagnement. Il ne faut pas renverser les responsabilités sur ces jeunes exclus qui n'ont pas inventé un nouveau modèle d'existence comme le voudraient notamment les concepteurs de la « Génération Y », mais bien hérité – des générations précédentes – leur chemin de vie, subi et non choisi. Se pose alors la question fondamentale, dans un pays où abondance et dénuement se côtoient : comment redonner une place à la jeunesse et un sens à la vie ? Michel Serres (2012), dans son texte *Petite Poucette*, réclame l'indulgence pour la génération mutante, ces jeunes obligés de tout réinventer dans une société bouleversée par les nouvelles technologies. Une nouvelle civilisation est en marche.

Précédemment, le philosophe John Dewey (1896) le disait déjà avant le développement vertigineux des NTIC « *les idées sont des instruments dont le domaine de validité n'est pas absolu mais dépend des besoins et des défis que rencontrent les hommes* ». Il suffit de remplacer les idées par les nouvelles technologies. Il propose une vision active de la philosophie, de façon à apporter au monde

une certaine harmonie, reposant sur un processus d'interaction entre l'homme et son environnement et devant accompagner l'évolution du monde et lui donner un sens. Il définit ainsi son humanisme « *ce que l'humanisme signifie pour moi est une expansion, et non une contraction, de la vie humaine, une expansion dans laquelle la Nature et la science de la nature sont faites servantes consentantes du bien humain* » (John Dewey, 1830). C'est bien pour cela qu'il est indispensable de réformer la société pour les jeunes générations, en construisant les solutions avec eux, pour que les NTIC soient bien au service de l'homme.

L'école comme vecteur de la transformation sociétale : les économies des pays, et particulièrement ceux de l'OCDE, dépendent de plus en plus de main d'œuvre qualifiée dans le domaine des nouvelles technologies et par extension dans de nombreux domaines. Or nous savons qu'une transformation sociétale se prépare et s'accompagne par l'éducation. En conséquence, il est important d'aborder les contenus et *medium* de la formation initiale et professionnelle. Cette ère du numérique est bien ancrée dans les pratiques culturelles : la liberté absolue de l'accès à la connaissance, la mutualisation quasi infinie des idées, le lien dématérialisé avec tous les habitants de la terre ou encore, la « e-connexion » maillant la surface du globe telle une « toile d'araignée ». Les fractures « numériques » s'effacent peu à peu, l'accès aux NTIC se démocratise. Les jeunes du 21^e siècle naissent connectés, ces outils n'ont aucun secret pour eux, ils ont appris à s'en servir naturellement, non par mimétisme des générations précédentes mais spontanément et entre pairs, au grand dam des enseignants qui ont tardé à s'emparer de ces puissants outils d'apprentissage. Le décalage de l'élève dépassant le maître a d'autant déstabilisé les enseignants à la traine, qu'ils se sont sentis dépossédés de leur fonction de « transmetteur » de la connaissance. Certains ont réagi à temps, d'autres se sont crispés sur leurs prérogatives qu'ils pensaient immuables et se sont éloignés des élèves et de la réalité, voir les résultats de la dernière enquête PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves)³⁰⁰ en France.

Pourtant l'enjeu est bien celui d'inscrire l'éducation dans le troisième millénaire, et donc d'inscrire l'éducation aux nouvelles technologies dans toutes les matières enseignées. Cela passe par la modernisation des bibliothèques et centre de documentation, de l'école à l'université ; par la modernisation des salles de classes équipées *a minima* du matériel nécessaire (même si les enquêtes révèlent que les aspects matériels ne sont pas les obstacles les plus manifestes à l'utilisation des nouvelles technologies) ; mais avant tout par une révolution dans la didactique des matières et dans la pédagogie ; donc, à la base par la formation initiale et continue de tous les enseignants. En effet, ceux-ci doivent redevenir les précurseurs, voire les défricheurs de l'accès à la connaissance, en se formant aux médias et à la recherche documentaire avant d'éduquer, mais doivent également penser et adapter leurs cours au multimédia en concevant des processus nouveaux d'apprentissage et, inmanquablement, réfléchir à l'évaluation.

Il suffirait d'observer un jeune qui se trompe sur le net, pour voir qu'il n'a de cesse de recommencer jusqu'à trouver la solution ou l'information recherchée, naturellement, sans état d'âme, sans souffrance, mettant en œuvre une stratégie de réussite. Par opposition, un jeune qui se trompe en classe est sanctionné par le maître, au mieux par une mauvaise note, il finit par se braquer et recommence rarement l'exercice, donc n'acquiert pas la compétence évaluée. Quand on sait que la didactique est construite sur les acquis successifs, cela peut être dramatique pour les jeunes accumulant les « manques » et les sanctions, et mènera inéluctablement au découragement, au

³⁰⁰ Récupéré du site : <http://www.oecd.org/pisa/pisaproducts/pisa2012technicalreport.htm>

désintérêt pour la chose de l'école, et souvent au décrochage. Le système éducatif leur impose, de fait, une stratégie de l'échec, il y a perte de sens devant une école déconnectée de la « e-société ».

Denis Kambouchner, Philippe Meirieu et Bernard Stiegler (2012) défendent l'idée qu'il est indispensable de travailler sur les outils d'information et de communication numériques avec ses élèves : une bonne « *intégration éducative de ces technologies* » passe par « *l'entrée dans l'écrit* » dans toutes ses dimensions, pour donner une problématique pédagogique à l'écriture numérique, cette révolution de l'écriture appelant une exigence forte en matière de formation des enseignants. Prenons l'exemple de « Wikipédia » qui est l'archétype de l'encyclopédie libre, universelle, partagée avec le monde et co-construite avec ses usagers. La condition de son utilisation en classe est d'apprendre : 1) à chercher l'information et en vérifier la fiabilité, 2) à être capable d'aller chercher les corrections si nécessaire et 3) à proposer éventuellement des corrections ou une nouvelle définition manquante. Pour en faire un usage éclairé, il faut aider les élèves à comprendre :

- les enjeux d'un tel outil (libération de la mémoire, ouverture sur l'infini, partage de la connaissance, etc.) ;
- ses dangers (se perdre dans la « toile », trouver une réponse fausse ou inappropriée, usurper la propriété intellectuelle, etc.) ;
- la méthode pour une bonne utilisation et déjouer les pièges (connaître notamment l'architecture de cette encyclopédie, l'origine des définitions, les contributeurs, etc.).

Les élèves peuvent ainsi découvrir un sentiment précieux, une impression de participer à la construction de la pensée humaine, certains retrouvent du sens à l'école et même de la fierté de participer à cette œuvre collective. Nonobstant, il ne faudrait pas que les concepts de l'« e-éducation » soient pris en otage par certains lobbies qui pourraient être tentés de remplacer la formation initiale, professionnelle et supérieure par une offre modernisée d'« e-éducation » répondant au choix des jeunes et de leur famille, mais une offre marchande et/ou privatisée, occultant ainsi le principe de gratuité et d'égalité d'accès à l'école de la République. Certains surfent sur l'échec de l'Éducation nationale à mener l'ensemble d'une cohorte d'élève à une qualification ou à un diplôme, et sur la peur de ne pouvoir entrer directement dans la vie active à l'issue de leur formation.

L'exemple de l'école 42³⁰¹ fondée par Xavier Neil mérite d'être étudié. Elle est à part, entre deux, privée mais gratuite, en présentiel mais sans cours magistral. Son fondateur parle d'un « *voyage en direction de la planète emploi* ». Il loue les mérites d'une « *école 2.0* » avec une pédagogie « *peer-to-peer* » (Damien Leloup, 2013). Selon lui, une « *révolution* » est nécessaire car « *les jeunes ne veulent plus des formations classiques, trop rigides, et qui peinent par ailleurs à faire émerger de nouveaux talents, et cela dès lors que ces derniers n'ont pas le bagage social nécessaire ou les ressources financières pour suivre un cursus d'ingénieur.* » Cette école privée vise à donner leurs chances à des jeunes de 18 à 30 ans, sortis du système scolaire sans aucune qualification, et qui bénéficieront d'une formation gratuite de trois ans. Mille élèves, autant d'ordinateurs, mais pas de professeur, ni diplôme d'État à la clé. Neil dit ouvertement que « *le système éducatif ne doit pas délivrer un diplôme, mais un métier* ». On peut cependant se poser la question des valeurs transmises (sélection drastique à l'entrée, symbolique étonnante). Il faudra évaluer l'insertion professionnelle des premières cohortes sortantes pour se faire une idée de ces nouvelles méthodes. Ce milliardaire est sans doute un rêveur et un véritable mécène – il a mis de côté l'équivalent de dix années de fonctionnement de l'école – mais combien peuvent avoir des idées malsaines, et

301 42 : ce nombre provient du « *Guide du voyageur galactique* » de Douglas Adams (livre culte pour les « *geeks* » qui décrit la quête d'une planète légendaire).

particulièrement quand les choses se passent sur la « toile », sans contact direct, sans adulte pour accompagner, effaçant ainsi l'un des trois objectifs prioritaires de l'Éducation nationale (André D. Robert, 2010) : « *former les futurs citoyens* ».

Cela ne peut se faire sans vivre l'expérience de la vie en société, au sein d'un groupe classe, et plus largement d'un groupe scolaire ou secondaire. Si l'on veut préserver ces périodes d'apprentissage en communauté éducative, il est nécessaire de préserver ce lieu physique, tout en le connectant sur le monde. Il faut apprendre aux élèves à se servir de cet outil formidable, leur permettre d'acquérir des réflexes citoyens, concourir à l'apprentissage des valeurs de la République par le net : liberté et égalité par l'accès à l'information universelle, fraternité et respect par les réseaux sociaux et l'envie de partager, etc. Rien ne remplacera le lien physique, mais rien n'empêchera le lien virtuel de progresser, autant l'organiser, en maîtriser son utilisation et sa pédagogie, et donner aux jeunes les outils pour l'utiliser et se protéger. Le programme du candidat socialiste aux régionales, Claude Bartolone, a proposé l'ouverture d'une école du numérique dans chacun des huit départements franciliens, offrant des formations aux jeunes désireux de s'engager dans ces métiers. C'est au moins un début de la prise de conscience politique de la nécessité de former les futurs professionnels dans ce domaine de pointe.

Le ministère de l'Éducation nationale a lancé le Plan numérique à l'école allant dans le même sens et s'est doté d'une Direction du numérique pour l'éducation (DNE) qui assure la mise en place et le déploiement du service public du numérique éducatif. Elle dispose d'une compétence générale en matière de pilotage et de mise en œuvre des systèmes d'information. C'était une nécessité depuis bien longtemps, va-t-elle réussir à sortir la France de sa vingtième place des pays développés en matière de numérique.

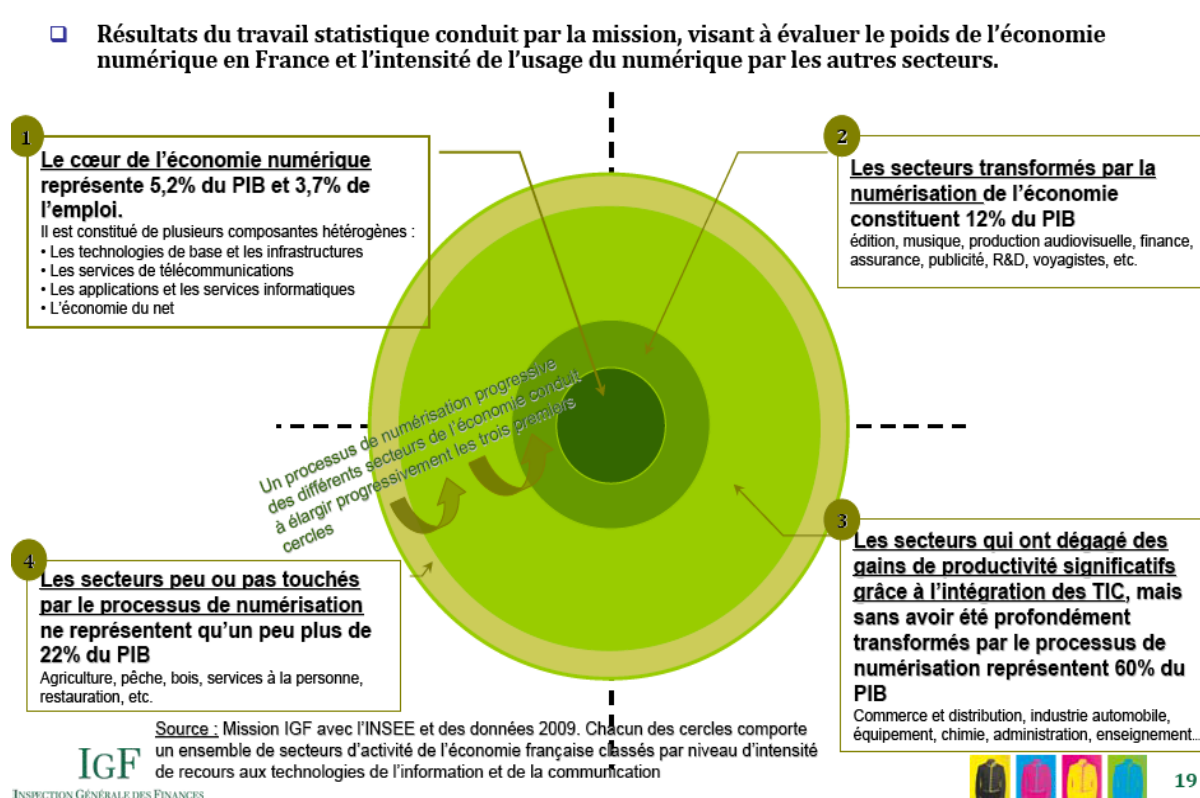
L'émergence des NTIC et la mutation du travail : la mutation du contenu du travail n'a pas suivi le même rythme que l'école, elle est en constante accélération, parce que les entreprises ont compris, en plus grand nombre, l'intérêt de l'apport et du développement des NTIC, c'est une question de survie et de développement. Cette mutation a pour conséquence directe de diminuer considérablement, et toujours plus, le besoin de main d'œuvre humaine, et cela notamment dans les entreprises de production et dans les services économiques (caisses de magasin, de banque...), où la machine a remplacé peu à peu l'homme, même s'il faut encore des humains pour entretenir les machines. La société n'a pas suffisamment anticipé ce bouleversement qui, associé à l'accroissement naturel de la population en France, provoque une courbe du chômage inexorablement positive. Il est alors essentiel, voire indispensable, de repenser la formation professionnelle dans cette nouvelle société, où l'actif ne trouve plus un emploi pour la vie mais pour un temps à durée variable. En effet, chaque homme, chaque femme, sera amené(e) à changer régulièrement de travail, voire de branche professionnelle tout au long de sa vie active. Cela nécessite d'organiser la société pour ne laisser personne sur le bord du chemin, parce que devenu inefficace au travail face à des TIC évoluant très rapidement, à une entreprise qui n'est plus compétitive, ou encore à des règles de sécurité dépassées, etc. Les nouvelles technologies sont en train de révolutionner la formation tout au long de la vie, et particulièrement la formation dite « supérieure ».

Pour Michel Serres (2014), les MOOCs (Massive Open Online Courses) ou « *cours en ligne, transforment complètement le rapport entre ce qui est offert et ce qui est demandé. Avant dans l'enseignement comme dans les médias, c'était le schéma de la tour Eiffel : une pointe en haut – les émetteurs – et beaucoup de gens en bas – les récepteurs. Les nouvelles technologies de l'information renversent ce schéma (...) la révolution fondamentale c'est le fait d'écouter, grâce aux nouvelles technologies, la demande de l'enseigné, et non plus de partir de l'offre* ».

d'enseignement. » Daniel Peraya (2015) rappelle « un bon indicateur de l'importance de cette mutation me semble être la réponse d'une étudiante, lors de la première édition des Rendez-vous de l'enseignement organisés à Genève le 7 mai 2014. À l'animateur du débat qui demandait « Qu'aimeriez-vous que vos enseignants changent dans leur façon d'enseigner ? », elle a répondu : « Ne plus faire avec nous ce que nous savons faire tout seul(e)s. »³⁰² » Pour Gérard Vidal (2014), directeur délégué adjoint du pôle de Diffusion des savoirs de l'École normale supérieure de Lyon, « la seule certitude qu'on ait, c'est que les MOOCs vont avoir des conséquences durables sur la façon d'enseigner ». Le mode magistral vit peut-être ses dernières heures. L'interactivité est la règle du monde qui s'annonce, et l'enseigné sera l'acteur majeur de sa formation. Pour Jean Charroin (2014), « les écoles vont devoir redéfinir cette question du présentiel. Ce que vivra l'étudiant in situ, doit devenir unique. » Attention à ce que la formation professionnelle permanente ne reste pas, comme aujourd'hui, accessible uniquement à ceux et celles qui en ont les codes d'accès, donc souvent à ceux qui en ont le moins besoin, tout du moins dans l'urgence des priorités. Les concepteurs de nouvelles technologies utilisées dans le cadre de la formation doivent en tenir compte, la pédagogie doit être à la mesure du problème et des enjeux.

Schéma 4-16 : Le numérique grignote l'ensemble de l'économie

Près de 80% de l'économie française concernés par l'économie numérique



³⁰² Peraya, D. (2015, octobre). Professionnalisation et développement professionnel des enseignants universitaires : une question d'actualité. Dans *Communication éducative instrumentée : dispositifs médiatisés et leurs acteurs*. Distances et médiations des Savoirs (DMS). Récupéré le 25 octobre 2015 du site : <https://dms.revues.org/1094#ftn5>

En effet, 80 % de l'économie française est concernée par l'économie numérique comme le montre ce schéma³⁰³ qui illustre la répartition des secteurs de l'économie française, par niveau d'intensité de recours aux technologies de l'information et de la communication (TIC) (Chevalier, 2013). Au-delà du « cœur de l'économie numérique », représentée par les infrastructures, l'industrie et les services informatiques ou Internet, le numérique a transformé en profondeur les industries culturelles et les secteurs de la banque-assurance, des voyageurs de la recherche et développement, etc. représentant 12 % du PIB (produit intérieur brut) selon l'INSEE et l'inspection générale des finances. 60 % du PIB viendrait de secteurs ayant dégagé des gains de productivité significatifs grâce au TIC, tel le commerce, l'industrie, les administrations et l'enseignement. Les secteurs peu ou pas impactés représentent encore, ou seulement, 22 % du PIB. Il y a encore du chemin à parcourir pour que la formation initiale et professionnelle soit en phase avec les besoins du monde économique et des nouveaux emplois.

La « e-société » entre modernisme et archaïsme : l'homme moderne possède-t-il la capacité d'adaptabilité à cette nouvelle société ? Que devient-il dans la « e-société » ? A-t-il encore une place digne et assortie du droit au bonheur social minimum, à savoir, ne fabrique-t-on pas des sous-hommes ? La frontière de la fracture numérique s'est déplacée dans les pays occidentaux, mais également dans le monde. Elle n'est plus fléchée sur l'accès mais sur la maîtrise des NTIC : le fossé numérique serait moins géopolitique que générationnel concernant les usages faits de l'Internet par les jeunes, même si ce « *sont toujours les enfants des catégories aisées qui s'emparent le plus souvent des usages liés à la formation, à l'éducation, au développement des connaissances* » (Bigot, 2013). Ces difficultés sont-elles suffisamment prises en compte dans les politiques culturelles et dans celles du développement du numérique ?

Quand 80 % des Français³⁰⁴ sont, en 2014, connectés, seulement 39% possèdent un matériel mobile. Et quand 98 % des 12-17 ans sont branchés, 75 % des 60-69 ans et seulement 39 % des plus de 70 ans le sont. Malgré une accessibilité quasi généralisée, selon (Belliard et Bertrand, 2014), « *une fracture d'usage persiste (...) Le paradoxe d'Internet, alors que le réseau offre un potentiel illimité d'échange et d'accès à l'information et à la connaissance à ceux qui sont connectés, il a un effet multiplicateur des inégalités puisque ce sont les plus éduqués qui en tirent le plus de profit : l'économie numérique donne une prime à ceux qui bénéficient déjà d'avantages que leur confère leur situation sociale. C'est par la lutte contre l'échec scolaire, afin de permettre à tous les enfants d'accéder aux compétences leur permettant de maîtriser le nouvel environnement engendré par les NTIC* » (...) que nous pourrions envisager de sortir, à moyen terme, de cette fracture numérique sous-jacente – ce n'est pas parce que nous possédons l'outil, que nous savons l'utiliser dans toutes ses dimensions. Nous avons vu que cette fracture s'est déplacée également vers les générations des seniors et du troisième, voire du quatrième âge. Pourquoi ne pas utiliser les jeunes générations comme vecteur de transmission du savoir virtuel vers les générations des seniors et retraités ? La relation intergénérationnelle est toujours un acte positif et, si le relais peut être passé dans les deux sens, cela redonnerait symboliquement une place aux jeunes, là où les générations précédentes les ont quelque peu oubliés, voire négligés. En effet, les seniors leur ont laissé en héritage leurs dettes, une terre fragilisée sur le plan écologique et économique, une mondialisation non maîtrisée, des conflits politiques, religieux ou territoriaux incompréhensibles.

Ces aspects négatifs occultent ainsi les formidables avancées technologiques qui ont permis de supprimer de la souffrance physique au travail – automatisation et robotisation des postes ; et de

³⁰³ Sources : Mission d'Inspection Générale des Finances et INSEE 2009.

³⁰⁴ Sources : Enquêtes CREDOC 2014. *Conditions de vie et Aspirations*.

libérer la femme de nombreuses tâches ménagères – appareils ménagers, etc. – favorisant son accès à l’emploi, donc à l’indépendance, vers une égalité réelle en construction. Les dernières avancées technologiques ont permis la dématérialisation des données et ont vu émerger le travail à distance, diminuant à la fois le temps de transport et son bilan carbone³⁰⁵. Mais les choix économiques des entreprises, se révélant trop souvent courttermistes, privilégiant la réduction des effectifs, ont eu pour conséquences, *a contrario*, l’apparition du chômage de masse et paradoxalement l’augmentation de la charge de travail par individu *a minima* à hauteur du temps libéré.

Aujourd’hui il y a le « Cloud » – ou « e-nuage » – permettant de stocker un nombre considérable de données accessibles partout dans le « e-monde », là où la connexion est possible. A cette image, ne doit-on pas s’attendre à une envie irrésistible des entreprises de délocaliser encore et toujours plus pour baisser les coûts du travail local, au détriment de l’économie intérieure française, voire européenne. Charvet et Frémeaux (2009) proposaient déjà, avant l’apparition du Cloud, une lecture de la situation assez inquiétante en annonçant les estimations de la Banque mondiale sur le potentiel de perte d’emploi par la délocalisation hors Europe : plus de vingt millions de postes dans le secteur de l’agriculture et de l’industrie et plus de trente millions dans le secteur des services, épargnant seulement le service à la personne. Il va falloir être ingénieux, pour protéger l’humain dans ce nouveau modèle économique et technologique, pour que la « e-machine » ne gouverne pas l’homme pour en faire son esclave moderne.

Des enjeux considérables : en conclusion, pour préserver la place de l’*Homo Numericus* dans le paysage sociétal français, il est important de prendre conscience que cela implique une mutation réfléchie du modèle économique, laissant une place prépondérante à l’innovation et à la créativité. En effet, l’économie de l’information caractérise les sociétés les plus productives et mondialisées. D’une part, cette mondialisation est une dimension constitutive de l’économie de l’information, nous ne pouvons plus penser franco-français, ni même européen, mais mondial, avec les BRICS³⁰⁶ et avec les futurs pays émergents. D’autre part, Robert Merton Solow (1987) fit remarquer que l’introduction massive des ordinateurs dans l’économie, contrairement aux attentes, ne se traduisait pas par une augmentation statistique de la productivité : « *You can see the computer age everywhere except in the productivity statistics* »³⁰⁷ – nommé paradoxe de Solow.

Pourtant sa théorie est fondée sur le rôle crucial du progrès technique dans la croissance économique selon trois paramètres : l’accroissement du capital (au sens d’investissement), celui du travail (quantité de main d’œuvre) – principaux facteurs de production – et enfin celui du progrès technologique. Son modèle sous-entend un travail de qualité, grâce à la sophistication des moyens et méthodes de production, fortement exigeants en qualification. Il explique les résultats par le décalage dans le temps entre l’investissement en connaissances et son impact, dû au temps de formation et aux effets d’obsolescence. Cette constatation, datée d’un quart de siècle, est aujourd’hui controversée : une hypothèse souvent avancée (Philippe Deubel, Jean-Marc Huart, Marc Montoussé et Didier Vin-Datiche, 2011), est que la France n’a pas encore atteint, en raison du retard qu’elle a accumulé dans ce domaine, le seuil critique à partir duquel une accélération de la productivité sera perceptible. Nous dirions que la formation professionnelle n’a pas été à la hauteur de la tâche, mais que l’espoir vient des jeunes qui naissent aujourd’hui connectés, et

³⁰⁵ Outil de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre, devant tenir compte de l’énergie primaire et de l’énergie finale des produits et services.

³⁰⁶ Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud (South Africa) depuis 2011.

³⁰⁷ « *You pouvez voir l’ère informatique partout, sauf dans les statistiques de la productivité* ».

participeront à l'accélération des apprentissages, remplaçant ainsi les adultes non formés et longtemps réfractaires au NTIC.

Les enjeux liés à la diffusion des nouvelles technologies sont évidemment tout à fait considérables. S'il est avéré qu'une accélération de la productivité pourra enclencher un nouveau processus de croissance et de progrès social, il est non moins vrai que ces technologies peuvent être également à l'origine d'autres inégalités. De ce point de vue, le système éducatif, qui présente des forces et des faiblesses dans le domaine des TICE, doit particulièrement veiller à réduire l'élargissement sans fin de la fracture sociale et numérique. Il existe un univers de l'économie numérique en pleine expansion, que des économistes ont chiffré en 2015 à 450 000 emplois potentiels. Alors si la France, cinquième puissance économique mondiale, tenait sa place dans le numérique, où elle n'occupe que le vingtième rang, elle contribuerait en partie à régler son problème majeur, celui de l'emploi (Laurent Joffrin, 2014).

La question est comment accompagner les entreprises sur ce sujet délicat de l'innovation créatrice d'emploi, il est nécessaire d'ouvrir les possibles et de créer une dynamique dans ce sens. C'est indispensable pour les générations à venir, empêchées aujourd'hui d'entrer dans leur vie, parce que les anciens n'ont pas anticipé ces changements de paradigme. L'accessibilité universelle à la « toile » doit être à la fois, la garantie de l'émancipation de tous, et celle de l'expression de la « e-liberté » créatrice, facteur de progrès de l'humanité, et par conséquent de la société. Nous pourrions dire que la circulation de l'information gratuite est source de démocratie, nous l'avons vu dernièrement avec les révoltes dans les pays arabes déclenchées par les réseaux sociaux et, par conséquence, l'accès à la connaissance est une porte ouverte sur l'égalité.

Alors soyons inventifs, et proposons des solutions pour transformer la « e-société » en essai réussi. Il ne suffira pas de plaquer des politiques éclatées, mais de rendre cohérentes les politiques publiques en matière d'éducation, d'orientation, de professionnalisation et d'accompagnement à la formation des exclus autour des nouvelles technologies. Depuis le 31 mars 2014, l'administration centrale de l'Éducation nationale s'est dotée d'une Direction du numérique pour l'éducation (DNE) pour faire entrer l'école dans l'ère du numérique, c'est une première étape, mais au vu du développement fulgurant des MOOCs, il serait indispensable d'élargir ses compétences à la formation professionnelle initiale et tout au long de la vie si nous ne voulons pas que tout un pan de la « e-formation » ne soit fortement monétarisé, excluant d'emblée les plus fragiles dans un monde où la maîtrise des nouvelles technologies est incontournable pour trouver un emploi comme, d'ailleurs, pour remplir les formalités de la vie quotidienne. Ce qui nous amène naturellement à travailler sur l'ancrage et la protection des jeunes « invisibles » dans cette société en perpétuelle mutation.

3. Penser la protection des jeunes dans la société en mutation permanente

Si nous repartons du jeune, nous pourrions imaginer un cadre protecteur jusqu'à sa prise d'autonomie. Cela nécessite de penser la prévention pour gagner du temps et épargner les dégâts collatéraux à la déshérence. Ce qui signifie que nous nous adressons à un public qui n'a pas encore rencontré de problème particulier, donc qui est à l'écoute, voire en demande d'explication et de compréhension des risques, même si l'une des caractéristiques de la jeunesse est d'expérimenter et de dépasser les limites. Nous retrouvons ici tout le dosage en matière d'éducation, oser aller voir derrière l'obstacle pour avoir envie de le dépasser. Ne pas avoir peur mais connaître les risques pour éviter de se faire mal. Les professeurs de sports sont spécialistes de cette pédagogie du risque. Nous pourrions nous appuyer sur eux pour comprendre les processus de déblocage et les freins à

l'envie d'exécuter une acrobatie en sport, ou de réaliser une performance. Tout passe par la prévention en amont. Nous proposons trois visions complémentaires de la prévention et de l'insertion, sortir de l'urgence en matière de prévention ; prolonger la scolarité obligatoire jusqu'à 18 pour protéger l'ensemble des mineurs ; et enfin créer un nouveau Service public de l'insertion sociale qui coordonnerait l'ensemble des structures concernées pour obliger les acteurs à articuler leurs actions sur les territoires, dans la cohérence et la complémentarité.

3.1 Repenser la prévention pour sortir de l'urgence

Dans un monde anxiogène, la prévention a toute sa place. Elle permet de mieux anticiper les difficultés et, *de facto*, de réduire leurs conséquences. La prévention relève du champ social et est gérée et coordonnée par les départements. En France, nous possédons de nombreux dispositifs dits de prévention qui gèrent tous, après réflexion, de l'urgence et interviennent, dans la très grande majorité des cas, en curatif plutôt qu'en préventif. C'est un véritable problème pour la société et pour les bénéficiaires, car nous savons que plus les problèmes sont pris dans l'urgence, plus les situations se complexifient. Pour étayer nos propos, nous commençons par une analyse de la situation sous la forme d'un témoignage personnel. Nous nous intéressons aux clubs de prévention spécialisée en tant qu'administratrice bénévole depuis plus de vingt ans. Au plus loin de nos souvenirs, nous entendons les éducateurs spécialisés se plaindre de ne pas avoir assez de temps pour organiser la prévention sur les territoires couverts par leur service. Il y a dix ans, nous assistions à un colloque organisé par le Conseil départemental de la prévention spécialisée des Yvelines (dont nous étions membre), en présence de Laurent Mucchielli, où nous avons traité du problème de l'urgence de l'action, dans les citées, et de ses conséquences. C'était au lendemain de la révolte des banlieues, fin 2005. Les conclusions des débats rejoignant les miennes.

Dix ans après nous n'avons pas vraiment avancé, mis à part que les associations de prévention sont devenues des prestataires de service, dépendantes à la fois des municipalités qui sollicitent leurs services, et du Conseil départemental qui arbitre les financements et favorisent les regroupements d'associations. De fait, celles-ci deviennent de grosses associations, ne sont plus localisées sur un territoire mais sur des territoires, pas forcément mitoyens, pas forcément avec les mêmes problématiques à gérer. La mutualisation aurait pu être intéressante, mais à la condition de ne pas uniformiser les réponses qui deviennent obligatoirement décalées sur certains territoires, au vu de la spécificité des difficultés rencontrées par les jeunes. Les éducateurs spécialisés ne vont pas agir de la même façon, ni proposer les mêmes solutions à Saint-Germain-en-Laye, où la consommation de drogue fait des ravages chez les jeunes, avec son cortège de petite délinquance, souvent impunie, et à Trappes où la misère sociale entraîne également une délinquance juvénile mais à caractère tout autre, bien que parfois de même nature, mais moins autorisée par la société, et de fait, ayant des conséquences plus importantes sur les jeunes. En revanche, ils sont moins concernés par la consommation de drogue parce que l'argent leur fait défaut.

À notre sens, la prévention spécialisée devrait être rebaptisée l'urgence spécialisée parce que leurs financeurs (municipalités et Conseils départementaux) leur demandent de plus en plus d'aller au feu de l'action, ne leur laissant plus le temps d'organiser des actions de prévention en amont du feu. Bâtir un projet de prévention nécessite de penser la globalité des problèmes rencontrés par les enfants et adolescents, de réaliser un diagnostic partagé de territoire pour que les actions de prévention soient les mieux ciblées possible et non-redondantes avec l'environnement local, de définir les tranches d'âge correspondant aux actions envisagées, et enfin de créer des partenariats les plus larges possibles. Faire de la prévention c'est installer un processus qui permette à chaque

jeune rencontrant une difficulté, de trouver une oreille attentive qui saura l'écouter, l'orienter vers la bonne structure et/ou traiter le problème, et dans tous les cas l'accompagner à trouver une solution. Cela nécessite de la confiance réciproque, donc du temps long. La rationalisation des coûts de la prévention ajoutée à l'augmentation du nombre de jeunes en souffrance, ont respectivement pour effet direct, l'accroissement du « portefeuille » de jeunes par éducateur spécialisé sur le terrain, et l'augmentation des jeunes concernés par l'urgence, donc la réduction rédhibitoire du temps consacré par l'éducateur spécialisé à chaque jeune, d'où une diminution de l'efficacité du travail réalisé. En conséquence, si le financement de ces actions est mobilisé sur les budgets des collectivités pour donner bonne conscience aux élus, c'est gagné, en contrepoint, si c'est pour obtenir de l'efficacité sur le long terme, c'est autre chose, nous pensons que c'est perdu d'avance en restant dans cette configuration.

Par ailleurs, la France est dotée de nombreux autres organismes capables de répondre aux difficultés des jeunes et de leurs familles, toujours dans le champ de la prévention et du social relevant des compétences du Conseil départemental. Dans ce cadre, ce dernier gère les centres de Protection maternelle et infantile (PMI), agissant essentiellement vers la famille concernant la petite enfance. Le Conseil départemental et l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE) sont censées financer les Centres de planification et d'éducation familiale (CPEF), qui agissent pour les plus grands et les familles (en perte de vitesse au niveau local, où de nombreux centres locaux sont en voie de fermeture). Et enfin, la Sécurité sociale finance les Centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP), qui peuvent agir entre 0 et 20 ans sur tous les problèmes de souffrance psychique de l'enfant et accompagner les familles. Ces trois organismes participent à la prévention, principalement la PMI et le CPEF, mais également le CMPP. Ils peuvent contractualiser avec, par exemple, les classes ou ateliers relai ou les établissements scolaires pour une action précise comme accompagner les équipes éducatives de l'atelier relai au collège Magellan de Chanteloup les Vignes, ou pour organiser la journée de lutte contre le SIDA. Cependant ils travaillent surtout dans l'urgence (pilule du lendemain, accompagnement pour l'avortement, traitement de la grande souffrance...).

Nonobstant, en amont et en parallèle, nous trouvons également l'école qui est en capacité de toucher l'ensemble des jeunes sur une période longue, et qui plus est, pendant la période où les capacités d'apprentissage sont les plus importantes et les automatismes s'acquièrent le plus facilement. Si un espace est propice à l'installation d'un vrai apprentissage à la prévention des risques, c'est bien pendant la scolarité obligatoire. C'est pourquoi, il nous semble opportun de réintroduire une véritable éducation à la santé, à l'hygiène de vie et à la l'économie familiale et sociale (anciennement EFS), à rénover bien évidemment, pour qu'en fin de scolarité obligatoire, tous les élèves, sans exception, aient acquis les bons réflexes. L'éducation au sport est bien entrée dans la norme éducative, la morale civique vient de l'être, pourquoi l'EFS en est sorti ? Dans nombre de nos entretiens les jeunes ont évoqué ce manque dans leur éducation, ils se retrouvent jeunes adultes sans formation au minimum requis pour devenir autonome. Remplir un chèque, une feuille d'impôt, une demande d'allocation logement, ou tout simplement pour signer un bail ou un contrat d'assurance, alors quand il s'agit d'établir un budget ou de le suivre, tout devient un calvaire et peut les entrainer dans le repli sur soi et quelquefois la déshérence quand ils abandonnent face aux difficultés.

Nous pourrions rajouter la prévention de la toxicomanie – que tous déplorent – et l'apprentissage du code de la route – intégré dans le programme de 4^e et 3^e avec le BSR à la clé –, mais également l'apprentissage des « codes » de la vie professionnelle pour réduire les échecs dus au manque de savoir être, tant décrié dans les entreprises. Les parents qui auraient pu prendre le relai ne sont pas

assez disponibles, voire informés, et là où l'autonomie devrait s'exprimer, la dépendance s'installe. Nous pourrions démultiplier les exemples, cependant cela explique l'intérêt capital d'inscrire la prévention sous toutes ses formes dans l'éducation initiale. Certains de ces apprentissages peuvent déborder au-delà des 16 ans, les clubs de prévention l'ont bien compris, la palette d'âge est large, les éducateurs spécialisés s'adressent souvent à des plus âgés, qui ne devraient plus relever de la politique de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) placée sous l'autorité et la responsabilité du Conseil départemental. Ce qui nous amène naturellement à penser la prolongation de la scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans, âge de la majorité au regard de la loi, comme une protection supplémentaire du mineur.

3.2 Protéger les jeunes mineurs jusqu'à leur majorité : vers une école obligatoire jusqu'à 18 ans

De nombreux pays, comme le Portugal, sont passés à la scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans, pour protéger les jeunes jusqu'à leur majorité. Une jeune femme portugaise nous a fait part de ses inquiétudes « *nous savons qu'en dehors de l'école, entre 16 et 18 ans, il y a la rue et nous ne pouvions plus abandonner les jeunes* ». C'est une réalité pour de très nombreux pays, faut-il rester sur ce constat d'échec, ou faut-il le dépasser et prendre les dispositions nécessaires pour protéger les jeunes jusqu'à leur majorité. Des pays organisent le débat sur le sujet, comme le Québec et la Suisse, d'autres l'occultent dans l'espace public, dont la France. Est-ce bien raisonnable quand on sait que de nombreux jeunes n'acquerront jamais le niveau minimal pour entrer en emploi et encore moins pour se former tout au long de la vie ? Prenons l'exemple du Québec, pour l'instant, l'âge limite de la scolarité obligatoire se situe à 16 ans, les acteurs politiques sont en grande discussion pour prolonger cette limite. Ils s'appuient sur le fait que « *ne pas être obligé de fréquenter l'école ne veut pas dire que les jeunes n'ont plus le droit d'y aller ! La loi donne le droit à l'enseignement secondaire jusqu'à 18 ans et jusqu'à 21 ans pour les personnes handicapées.* »³⁰⁸

Égide Royer, psychologue et professeur titulaire en adaptation scolaire à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université Laval au Québec, est pour l'école obligatoire jusqu'à 18 ans au Canada :

Il est question d'interdire de loterie avant cet âge. (...) Il est connu que lorsqu'un jeune abandonne l'école, les risques qu'il n'obtienne, dans un délai raisonnable, aucun des diplômes du secondaire sont très élevés. (...) [Elle s'appuie sur des exemples] Au Nouveau-Brunswick et en Ontario, entre autres, la fréquentation scolaire est exigée jusqu'à l'âge de 18 ans pour ceux qui ne sont pas diplômés. Aux États-Unis, le président Obama, dans son discours de janvier 2012 sur l'état de l'Union a fait part de sa volonté de rendre l'éducation obligatoire jusqu'à cet âge dans tous les États (c'est actuellement le cas pour 21 d'entre eux). (...) Il ne fait pas de doute que la décision de rehausser l'âge de fréquentation obligatoire permet à des élèves qui risquent de décrocher de poursuivre leurs études jusqu'à l'obtention d'un des diplômes du secondaire. Il s'agit d'une forme d'encadrement social qui favorise la persévérance. Une analyse de l'impact d'une augmentation de l'âge de fréquentation obligatoire aux États-Unis en vient d'ailleurs à la conclusion suivante : « La hausse de l'âge autorisé pour quitter l'école peut représenter un moyen efficace et abordable d'améliorer la réussite éducative parmi les moins éduqués et d'augmenter par la suite leurs chances d'emploi et leur potentiel de revenu.

³⁰⁸ Extrait du site du ministère québécois : <https://www.educaloi.qc.ca/jeunesse/capsules/lecole-cest-obligatoire>

Nous rajouterions, et leur capacité à reprendre une formation professionnelle tout au long de la vie. Les québécois résolvent ainsi la question de la liberté, mais en inversant le phénomène de responsabilité « *il me semble important que tous les jeunes doivent fréquenter « par défaut » un établissement scolaire jusqu'à 18 ans. S'ils veulent partir plus tôt et sans diplôme, une demande officielle de dérogation à l'obligation de fréquentation scolaire devrait être présentée par leurs parents au ministre de l'Éducation. Il s'agit de la petite poussée dont ont besoin certains jeunes et leurs parents.* » Les jeunes quittent donc en toute conscience l'école mais l'école ne les abandonne pas, et c'est l'idée, à notre sens, la plus importante de cette loi. Voici le préambule de celle de l'Ontario « *la Loi de 2006 modifiant la Loi sur l'éducation (apprentissage jusqu'à l'âge de 18 ans), a été adoptée en troisième lecture le 12 décembre 2006 et a reçu la sanction royale le 20 décembre 2006. Cette loi fait passer l'âge de la scolarité obligatoire à 18 ans ou jusqu'à l'obtention du diplôme afin d'encourager un plus grand nombre d'élèves à obtenir leur diplôme et un moins grand nombre d'entre eux à quitter l'école sans une préparation adéquate au monde du travail ou à un programme post-secondaire. Elle offre également une gamme élargie de possibilités qui correspondent aux besoins et aux champs d'intérêt des élèves.* » Être obligé d'aller à l'école jusqu'à 18 ans ou jusqu'à l'obtention d'un diplôme, n'implique pas systématiquement une scolarisation unique.

La diversification des parcours est déjà en place en France, la possibilité de raccrocher est organisée jusqu'à 25 ans, alors pourquoi reste-t-on sur une position, que nous sommes nombreux à qualifier d'hypocrite, qui consiste à dire que tout est possible, mais sur le volontariat. Nous savons pourtant que les décrochés ont besoin d'accompagnement et du petit coup de pouce dont parle Égide Royer. Une telle loi est aujourd'hui incontournable si l'on veut protéger de la déshérence les jeunes, au moins jusqu'à leur majorité synonyme de maturité, comme le rappelle un jeune canadien raccrocheur de 20 ans « *à 16 ans, tu n'es pas mature, tu ne penses pas à l'avenir et tu ne comprends pas les conséquences de tes décisions.* »

En Suisse, dans le canton de Vaud, l'école est devenue obligatoire jusqu'à la majorité à la rentrée scolaire 2013. Dans son émission matinale sur la radio *Première*, « *En ligne directe* », Nathalie Ducommun³⁰⁹ proposait le 4 juillet 2013 de faire le point sur la mise en œuvre de la nouvelle loi sur la formation obligatoire jusqu'à 18 ans – qui n'est pas sans poser de problème – en posant la question « *Faut-il rendre l'école obligatoire jusqu'à 18 ans ?* » Elle posait de nombreuses questions « *Que faire pour les jeunes en rupture après la scolarité obligatoire ? En faisant passer de 15 à 18 ans l'âge limite de la formation obligatoire, le canton de Genève fait figure de pionnier en Suisse. La nouvelle constitution cantonale oblige en effet les autorités scolaires à ne laisser aucun jeune de moins de 18 ans hors du système. Dès la rentrée, en août prochain, un mineur ne pourra donc plus quitter sa formation en cours d'année, sans projet alternatif concret. Si certains y voient une manière efficace de lutter contre le décrochage scolaire, d'autres restent sceptiques. Quand on n'est pas fait pour les études, faut-il vraiment rester sur les bancs de l'école plutôt que de se lancer directement sur le marché de l'emploi ? Prolonger l'âge de l'école obligatoire, est-ce rendre service aux jeunes en échec scolaire selon vous ?* » Cilette Cretton, directrice générale adjointe de l'enseignement obligatoire du canton de Vaud parle de loi raisonnable plutôt que d'acte symbolique. « *Un jeune de 16 ans peut être perdu, c'est une réalité. Il y a toujours eu de jeunes élèves qui n'avaient pas envie d'aller à l'école, et pourtant elle était obligatoire jusqu'à 15 ans. [Elle explique que] nous visons un paradoxe, il y a des élèves qui apprennent très vite et qui restent longtemps à l'école, et puis il y en a qui apprennent lentement et qui sont exclus très vite, prolonger*

³⁰⁹ Émission de radio Suisse en podcast à l'adresse : <http://www.rts.ch/la-1ere/programmes/en-ligne-directe/5026868-faut-il-rendre-l-ecole-obligatoire-jusqu-a-18-ans.html>

l'école jusqu'à la majorité permettra que la formation profite à tous. Nous devons sortir de ce faux débat. »

Pour le jeune député au Grand Conseil (GE), Cyril Mizrahi qui a participé à l'écriture de la loi et l'a fait adopter, « l'État ne peut se désintéresser des jeunes quand ils ont atteint leurs 15 ans ». Il rajoute :

C'est la formation qui devient obligatoire jusqu'à 18 ans, elle peut prendre plusieurs formes, l'école si cela convient au jeune, l'apprentissage ou encore l'entreprise. Si l'on arrête la formation après 15 ou 16 ans, cela réduit les chances d'être intégré dans le monde du travail sur du long terme, cela précarise les jeunes dès le début de la vie active. Nous le savons, sans formation, pas d'emploi, c'est une réalité, et ils sont trop jeunes pour bénéficier de l'aide sociale, donc c'est à l'État de trouver des solutions pour les jeunes exclus. Les parents sont démunis et seuls face au décrochage scolaire. Cette obligation provoque une absence d'alternative qui remédie au décrochage et à l'exclusion car 16 ans est un moment de tension pour les jeunes et leurs parents, ils portent une grande responsabilité, le but de la loi est de les empêcher de tomber dans une spirale d'où il est de plus en plus difficile de sortir. Cette loi n'est pas le seul outil, des solutions individualisées pour les jeunes sans solution et en rupture sont proposées par des structures, les Maisons de transition. Mais si l'on propose de la formation professionnelle, les jeunes se sentent dévalorisés, il est là le problème

Finalement, nous retrouvons en Suisse les mêmes difficultés qu'en France : la « voie royale » et les voies détournées et dépréciées. Il est extrêmement urgent de revaloriser la formation professionnelle et les métiers manuels, c'est ce qu'a proposé de faire le Gouvernement précédent en faisant une grande campagne médiatique avec plus ou moins de succès. Mais c'est aussi par l'école que cela passera, c'est pourquoi les enseignants en charge de l'orientation doivent en être conscients, c'est à ce prix que la prolongation de la scolarité obligatoire deviendra efficace. En 1995, la France était troisième sur 27 pays concernant la durée de scolarisation des adolescents français. Mais elle se situe aujourd'hui à la vingt-deuxième place sur 32 pays de l'OCDE. Dans son article *L'urgence de rendre l'école obligatoire jusqu'à 18 ans*, Sylvie Ducatteau (17 juin 2015) reprend dans *L'Humanité*³¹⁰ les propos de Catherine Moisan, directrice de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) de l'Éducation nationale :

« Un phénomène conjoncturel » qu'elle explique par le fort recul, ces dernières années, du nombre de redoublements et par la réforme du bac professionnel, qui se passe désormais en trois ans au lieu de quatre. Mais la tendance de fond, elle, est bien à l'allongement des études. « Depuis deux ans nous remarquons en fin de troisième une forte augmentation des demandes d'orientation en seconde générale et technologique ». En clair, les nouvelles générations veulent massivement poursuivre leurs études bien au-delà de 16 ans. Ce que confirme, d'ailleurs, l'augmentation du temps de scolarisation dans l'enseignement supérieur. Un trimestre a été gagné, en moyenne, en quelques années. Passer l'obligation scolaire à 18 ans semblerait donc une évidence. Pourtant Catherine Moisan ne va pas jusque-là. « Il faudrait plutôt inventer des modes de formation diversifiés », estime-t-elle. Pas sûr que les élèves au parcours chaotique soient du même avis. Pour tous ceux sortis prématurément du système scolaire – les fameux 150 000 « décrocheurs » (15 % des jeunes d'une génération) – ou qui souhaitent se réorienter en cours de route, la fin de la scolarité obligatoire à 16 ans agit comme une véritable épée de Damoclès. Passé ce seuil, rien ne leur garantit de retrouver un

³¹⁰ Récupéré du site le 25 octobre 2015 : <http://www.humanite.fr/lurgence-de-rendre-lecole-obligatoire-jusqua-18-ans-577152>

établissement adéquat. Et beaucoup se retrouvent ainsi, à 16 ans passés, sans solution de formation. Ils sont, certes, deux fois moins nombreux dans ce cas qu'au début des années 1980. Mais leur situation est bien plus dramatique.

Claude Lelièvre (27 mai 2013)³¹¹ pose également la question d'une scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans ? Il faut remonter en 1959 pour voir évoluer l'allongement de la scolarité obligatoire, passant de 14 à 16 ans. À cette époque, « *le congrès de la Fédération de l'Éducation nationale (qui regroupait notamment le SNI - syndicat national des instituteurs – quasi hégémonique alors dans l'enseignement primaire, et le SNES – le syndicat le plus puissant de l'enseignement secondaire) s'était prononcé « pour l'allongement de la scolarité obligatoire, avec comme objectif de la mener jusqu'à dix-huit ans » (dans la ligne du célèbre Plan Langevin-Wallon élaboré durant les années suivant la Libération).* » Le Gouvernement n'a pas jugé bon de prendre en considération cette demande des enseignants, et en 1985, ils ne seront plus que 15 % à vouloir repousser cette limite. Nous referions le sondage de la SOFRES aujourd'hui, les chiffres ne devraient pas évoluer considérablement, les enseignants se sentant dépourvus devant les élèves décrocheurs.

Postulons de leur changement de vision lorsque les nouvelles formations leur apporteront des solutions pour gérer ces jeunes en grande difficulté, et qu'ils reprendront alors leur condition de « hussards de la République » qui a permis, en son temps, de passer le cap de l'illettrisme de masse à l'instruction universelle et obligatoire. Nous avons vu que la protection des jeunes mineurs était en question, encore faut-il que l'État prenne ses responsabilités et organise son action publique pour que les décrochés de la vie, les « invisibles », aient une place reconnue dans la société, au même titre que les jeunes suivant la « voie royale » et bénéficiant d'un service public pour toutes les étapes de leur parcours.

3.3 Vers la création d'un Service public « Prévention, Insertion – sociale et dans l'emploi – et Accompagnement tout au long de la vie » ?

Partant de ce constat, suivre la « voie royale » pour un jeune, c'est comme passer d'un statut à un autre, sous la tutelle d'un service public bien identifié à un autre, l'éducation, l'orientation, le supérieur, l'emploi, la formation professionnelle tout au long de la vie, et celui de la jeunesse, etc. relevant chacun d'un ministère. Les jeunes « invisibles » sortent des cadres linéaires et un flou s'installe. La prévention spécialisée relève du ministère des familles, voire de l'intérieur, et de l'Aide sociale à l'enfance du département et de la ville ; l'insertion est rattachée à plusieurs ministères (la ville, le travail, etc.) ou aux collectivités territoriales (la région, le département), voire à l'Europe (FSE), suivant l'objet ; l'urgence peut relever du ministère du logement, de la famille, etc. et du département ou de la ville ; la formation professionnelle et l'orientation tout au long de la vie relèvent du ministère du travail et de la région. Nos travaux montrent que l'absence de coordination des actions les rendaient moins efficaces, nous savons que c'est déjà compliqué à l'intérieur d'un même ministère de coordonner deux structures complémentaires, par exemple Pôle emploi et les Missions locales, alors quand elles relèvent de plusieurs ministères, c'est souvent ingérable, donc bien moins efficace. Les professionnels ont du mal à s'y retrouver, et on ne peut pas demander à un jeune de connaître tous les acteurs susceptibles de l'aider, ni l'ensemble de ses droits, c'est impossible, ils se heurtent à l'indéchiffrable.

³¹¹ Récupéré du site de Claude Lelièvre le 25 octobre 2015 : <http://blogs.mediapart.fr/blog/claude-lelievre/270513/une-scolarite-obligatoire-jusqua-18-ans>

Alors, nous postulons qu'un nouveau service public faciliterait leur insertion en donnant plus de lisibilité et de cohérence dans l'offre, et contribuerait à résoudre les tensions entre toutes les structures d'accompagnement et d'insertion. Aujourd'hui, nous avons constaté que, s'il y a rupture sociale dans les parcours des jeunes, la rupture est souvent consommée au niveau du dialogue entre les acteurs des différentes structures d'accompagnement et d'insertion, ce qui est vrai au niveau local, l'est encore plus au niveau régional et national. C'est la plupart du temps lié à l'aspect financier, qui obtiendra telle ou telle subvention, comment rédiger sa réponse à l'appel d'offre pour « *remporter la mise* », etc. ? Il y a mise en concurrence plutôt que coordination et travail collaboratif et partenarial. La finalité est rude, car c'est au détriment du public qui subit ces dysfonctionnements de manière frontale, et c'est réhabilitaire concernant notre public « invisible » qui n'est pas en capacité de nouer une relation à sens unique. Là où il lui faudrait entrer dans une posture de confiance réciproque pour se réinscrire dans la société et commencer à reconstruire son projet de vie, c'est loin d'être le cas, il se retrouve dans un combat qui n'est pas le sien et dont il n'a que faire, mais qu'il subit.

Les jeunes ont besoin de croire dans la capacité des acteurs à agir pour et avec eux, en toute cohérence éducative. Ces chicaneries de couloir provoquent l'effet inverse, produisent du rejet, et les enfouissent un peu plus dans leur invisibilité. Nous pourrions prendre appui sur les Missions locales qui ont l'habitude de pratiquer une approche globale des problématiques du jeune, entre la santé, le logement, la prévention des risques, et notamment celle liée à la toxicomanie, la survie pour certains, la formation initiale ou professionnelle et l'orientation, et enfin l'emploi. C'est une excellente méthode qui a fait ses preuves depuis leur création en 1981. Les Plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi (PLIE), pour les plus âgés, proposent également un accompagnement global. Aujourd'hui, certains Pôles emploi s'y sont mis, mais depuis, ils revendiquent le travail des Missions locales et des PLIE. Ce n'est pas sérieux, nous sommes bien, sur deux publics différents, les jeunes en grande difficulté relevant des Missions locales pour les moins de 26 ans, et les plus âgés relevant des PLIE qui sont censés être passés dans le monde des adultes – et qui le revendiquent à juste titre, même s'ils ne sont pas toujours traités comme tels –, et puis il y a les personnes qui n'ont pas besoin d'un accompagnement global mais juste d'un emploi ou d'une formation professionnelle, relevant cette fois-ci de Pôle emploi. À notre sens, ce dernier étant plus sur un secteur d'activité lié directement à l'emploi, ne devraient pas faire partie de ce nouveau service public de l'insertion, même si les conseillers agissent à la frontière de l'insertion et accompagnent les bénéficiaires à retrouver un emploi, nous expliquons pourquoi ci-après.

Alors, à la question faut-il réfléchir à un grand Service public « Prévention, Insertion et Accompagnement tout au long de la vie », qui regrouperait les Missions locales, les PLIE, les gestionnaires du RSA et les structures de prévention spécialisée, d'insertion et d'accompagnement, etc., avec une direction commune et des secteurs d'activités dédiés à chaque public, et à chaque situation rencontrée par ces publics en demande ? Notre réponse est oui. Concernant nos jeunes « invisibles », ce nouveau service public pourrait s'articuler en partant de la prévention spécialisée, rebaptisée insertion spécialisée, en charge d'aller chercher les jeunes « invisibles » sur le territoire ; ensuite elle passerait le relai aux Missions locales pour les moins de 26 ans, aux PLIE pour les plus de 26 ans, ou aux Cap Emploi pour les jeunes porteurs de handicaps, ces trois structures seraient chargées de l'accompagnement global des personnes pour toutes leurs démarches ; elles pourraient les orienter, pour ceux qui le nécessitent, vers les structures d'insertion sociale ou par l'économique, les plateformes de mobilisation, les espaces dynamiques d'insertion (pour les moins de 26 ans), les

structures de formation professionnelles³¹², le Service civique, ou enfin les diriger directement vers un emploi aidé – ou non – si les personnes suivies en sont capables, etc. ; ce qui demande un partenariat avec Pôle emploi et l'APEC qui peuvent prendre le relai en bout du parcours d'insertion et d'accompagnement.

Cette chaîne organisée, claire, lisible pour le public et pour les acteurs, permettrait de sortir par le haut de l'impasse actuelle dans laquelle ce secteur de l'action publique se trouve. Nous avons hésité à mettre le Pôle emploi dans ce nouveau service public car, aujourd'hui, s'il ne revendiquait pas de faire de l'accompagnement global, il n'y aurait pas sa place, il relèverait plutôt du service public de l'emploi, comme l'Association pour l'emploi des cadres (APEC). Nous pensons qu'il ne devrait pas l'être pour ne pas brouiller les cartes pour le public, quand une personne, jeune ou moins jeune, se rend à Pôle emploi, c'est pour trouver du travail et non pour régler ses problèmes personnels, qui certes sont autant de freins à l'emploi, mais qui ne seront pas pris en charge par les conseillers, car ce n'est pas leur métier, et ils n'en ont certainement ni le temps ni les moyens.

Nous revenons à notre problématique générale, les structures ne manquent pas, elles sont même foisonnantes, mais comment s'y repérer si tout le monde fait la même chose, rend le même service public ? Les personnes en difficulté ont besoin de clarté, d'efficacité, de savoir qui fait quoi et pour qui. Ils ne veulent pas se retrouver les otages des acteurs qui revendiquent leurs dossiers, avec plus ou moins de légitimité. Ce Service public « Prévention, Insertion et Accompagnement tout au long de la vie » clarifierait l'offre et simplifierait la vie des usagers. Encore faut-il que les structures et acteurs l'entendent et se posent autour d'une table pour réfléchir à leur place dans l'espace public, aux partenariats indispensables à organiser et à leur cœur de métier. Sans public ils n'existeraient pas, c'est ce que nous répétons inlassablement dans les différentes commissions dans lesquelles nous siégeons « *le public doit être au cœur de tous nos débats, les querelles stériles entre les acteurs n'ont pas lieu d'être dans ces espaces de construction des politiques publiques.* » Pour finir, c'est aux élus à tout niveau de trancher, certains le font et recentrent les débats, d'autres ont plus de difficultés et se laissent facilement déborder par leurs « techniciens » et/ou les acteurs qui veulent « *tirer la couverture à eux* ». Peut-être ceux-là ne maîtrisent-ils pas suffisamment les dossiers pour apporter un avis éclairé ?

Une loi portant création de ce service public serait un outil indispensable pour sortir de cette impasse. N'oublions pas que la France est l'un des pays le plus pourvu en structures de tout genre, la liberté créatrice en est à l'origine, c'est une excellente chose quand nous sommes dans une phase de reconstruction, d'après-guerre par exemple, où tout est à imaginer, un problème, une solution, un dispositif, parfois une loi, mais travailler dans l'urgence ne permet pas de prendre le recul nécessaire à la cohérence des dispositifs et des politiques publiques. Pourtant, aujourd'hui nous savons ce qu'il faut faire, nous savons ce qui produit de l'efficacité, nous devons porter un frein à la satellisation des dispositifs, des acteurs et des structures. Il faut reprendre de la hauteur et réfléchir à l'action publique en pensant les politiques dans la cohérence et la complémentarité. C'est pourquoi, à l'issue de nos travaux, nous sommes convaincue qu'il est indispensable de créer ce Service public « Prévention, Insertion – sociale et dans l'emploi – et Accompagnement tout au long de la vie ».

³¹² En distinguant ce qui relève du domaine réservé aux stagiaires du champ social de la FP, même bas niveau de qualification.

Conclusion du chapitre 2 : Des solutions existent-elles pour éviter les ruptures ?

En conclusion de ce deuxième chapitre, le phénomène de rupture dans le statut des jeunes peut trouver des solutions dans la sécurisation des parcours, mais en pensant les temps libres et citoyens et en travaillant sur la prévention des ruptures, ou plutôt sur l'organisation des ruptures de plus en plus nombreuses. Changer de paradigme, nécessite de réinscrire la citoyenneté au cœur de la République, c'est pourquoi nous préconisons la création d'un Service civique universel et obligatoire entre 18 et 25 ans, portant un contrat sociétal entre le jeune et la Nation, favorisant un rite de passage entre l'état de jeunesse et celui d'adulte responsable de sa vie et de ses actes, posant des ponts entre générations, lui ouvrant la voie vers un avenir possible, porteur des valeurs qui le guideront toute sa vie. Encore faut-il que les jeunes aient confiance dans la société et qu'ils ne se sentent pas abandonnés, la sécurisation des parcours de vie est l'un des éléments central d'une politique publique à dimension humaine, intégrant toutes les spécificités de la jeunesse du 21^e siècle.

De plus, nous défendons l'idée que, devant le besoin d'autonomie des jeunes, il est urgent de mettre en place le Compte personnel d'activité, accompagné de sa Carte « *Vitae* », marquant le passage dans la vie active – signifié par le premier stage de troisième – et facilitant le suivi de leurs futurs droits. Mais cela ne suffit pas pour sécuriser les parcours, il est important de travailler sur un revenu universel d'insertion et sur les *minima* requis pour entrer dans l'emploi. En effet, outre les bases apportées par la formation initiale et professionnelle, le permis de conduire, et la maîtrise des langues et des nouvelles technologies sont devenus incontournables pour trouver un emploi, ce qui nécessite de les inscrire réellement dans les compétences à acquérir en fin de formation du cursus initial pour éviter de creuser les écarts dus aux origines sociales. Recréer de la confiance, c'est aussi protéger les jeunes pendant cette période chaotique, les aider à aller de l'avant, donc à prendre des risques en faisant des choix, mais des choix réfléchis. Ce qui nécessite de repenser la prévention pour sortir de l'urgence, mais également de sécuriser les jeunes mineurs en rendant la formation obligatoire jusqu'à 18 ans. C'est l'un des enjeux de cette société en perpétuelle mouvance, la scolarisation peut être le rempart à l'exclusion des mineurs, un fil rouge qui leur rappellerait que la République ne les abandonne pas et qu'elle peut même leur donner une deuxième, voire une troisième chance de trouver leur voie.

Pour terminer, il manque un outil à la mise en œuvre de ces propositions. Un jeune sur la « voie royale » dispose d'un service public pour chacun de ses statuts successifs, un jeune sortant de cette voie, ne relève pas aujourd'hui d'un ministère unique, brouillant sa vision du chemin à prendre, le dévalorisant vis-à-vis de ses camarades. En conséquence, nous préconisons la création d'un Service public de « Prévention, Insertion – sociale et dans l'emploi – Accompagnement, tout au long de la vie » rassemblant sous sa tutelle les Missions locales, PLIE, prévention spécialisée, structures d'insertion sociales et par l'économie, etc., ayant pour objet de coordonner la prévention, l'insertion et l'accompagnement des personnes, dont les « invisibles », fragilisés par l'exclusion. Quand nous avons posé les bases d'une politique publique consacrée aux temps libres et citoyens, à la sécurisation des parcours et à la protection des jeunes, il est important de travailler sur la vision politique globale et sur sa concrétisation, c'est ce que nous proposons dans le chapitre suivant en posant les conditions d'un nouveau modèle de société.

Chapitre 3 : Vers un nouveau paradigme politique : le « Capital jeunesse »

Les résultats de cette étude nous dévoilent les effets de la mutation sociétale commencée dans les années 1970 avec la lente montée du chômage, après la crise du pétrole de 1973. Elle s'est accélérée dans les années 1980, ne touchant principalement au début, que les habitants des zones sensibles peu ou pas qualifiés, pour rattraper les cadres à la fin du 20^e siècle. Elle atteint, en ce début de 21^e siècle, un quart de la jeunesse française, quels que soient son bagage scolaire, son origine socioculturelle et son lieu d'habitation. En parallèle, le développement incroyable des nouvelles technologies, encouragé par la circulation instantanée de l'information, a permis à la connaissance et à l'information de voyager sur l'ensemble de la planète, favorisant ainsi des prouesses technologiques, mais pour arriver à quoi ? Les machines remplacent les hommes dans les travaux pénibles, et bientôt l'intelligence artificielle pourrait remplacer l'homme dans toutes les tâches de créativité. Nous ne pouvons être contre ce phénomène, surtout que rien ne peut l'arrêter, le scénario nous paraît même intéressant si le progrès contribue à réduire la pénibilité au travail, mais que fait-on des hommes et des femmes s'ils n'ont plus la capacité de vivre décemment dans cette société technologique « virtualisée » ? Philippe Marguerit³¹³ (2015) va plus loin :

Admettre que la société du travail est en voie d'extinction (lente mais peut-être réelle) est un préalable à toute réflexion pour imaginer un nouveau modèle de société. La cause est multiple. Elle vient de la nouvelle division internationale du travail (arrivée sur le marché des travailleurs des pays du Sud moins chers) ; des gains énormes de productivité grâce aux nouvelles technologies ; et enfin de l'impératif écologique consistant à aller vers une consommation sobre et solidaire. Plusieurs choix se profilent : l'actuel, implicite et nocif, consistant à d'abord privilégier ce qui vit du capital (recherche de dividende et de création de valeurs) et ensuite les travailleurs en place – les insiders – (licenciements négociés, salaires maintenus...) au détriment des – outsiders – et particulièrement les jeunes qui se cognent au mur du marché du travail. Il est alors prioritaire d'ouvrir le travail aux chômeurs et à la jeunesse. Cette nouvelle politique de l'emploi doit comporter des garde-fous de telle sorte que ce ne soit pas le capital qui profite des efforts faits par les travailleurs en place mais bien les chômeurs, cela participerait du concept de « nouvelle responsabilité sociétale des entreprises (RSE) » sur le volet social. Sachant que l'indispensable pour vivre est de pouvoir manger, se vêtir, se loger. Mais aujourd'hui, la question de l'accès à certains services se pose : la formation initiale, la culture, le sport, les loisirs, la formation continue, Internet, l'ordinateur, le « Cloud » – incontournable et porte d'accès à l'information et à une connaissance souvent gratuite. Mais comment accéder aujourd'hui à ce bonheur social minimum, cet indispensable pour vivre décemment, sans un travail rémunéré ?

En conséquence, dans un monde que nous qualifions d'« abondance », habité par des êtres humains, avec des besoins vitaux qui consistent à se nourrir, se loger, s'habiller et s'éduquer, *a minima*, le devoir des hommes et des femmes qui font les politiques publiques est de repenser la place de l'humain, et particulièrement du jeune, dans cette nouvelle société. C'est une des conditions de survie de nos démocraties modernes que de changer de paradigme politique. Nous tenterons dans

³¹³ Entretien avec Philippe Marguerit (2012-2015), expert-comptable et commissaire aux comptes dans un cabinet multi-sites de 180 personnes environ, associé à 9 autres experts-comptables, dont le bureau est situé à Saint-Quentin-en-Yvelines. Il est également président de l'association Initiative SQY depuis sa création en 2009 et trésorier d'Initiative Ile-de-France.

ce chapitre d'en proposer un nouveau, plus adapté à ce millénaire pour réparer les erreurs passées et présentes et préparer l'avenir de l'humanité.

Devant le constat d'échec de l'ambition de conduire toute une génération à réussir sa vie, en France, mais également en Europe et dans le monde, il est impératif de changer de paradigme politique concernant cet objectif. Nous postulons que le principe organisateur de la lutte contre le décrochage – ou pire l'invisibilité – des jeunes relève aujourd'hui d'une combinaison de dispositifs de prévention et de rattrapage « empilés ». Le premier étant essentiellement structuré autour du soutien scolaire et le second autour de l'enseignement professionnel et de l'emploi aidé, avec l'hypothèse que le soutien scolaire va relever du préventif et l'enseignement professionnel du curatif. Cette politique est le fruit d'une histoire construite, sous la pression des événements, par des dirigeants au pouvoir qui se faisaient un devoir d'agir pour ne pas être simplement passifs. Ils n'ont cependant pas toujours mesuré l'ampleur du phénomène, ni simplement pensé la nécessité d'un autre fonctionnement plutôt que des ajouts successifs de dispositifs. Ils ont travaillé dans l'urgence, sans prendre le temps de construire une politique en accord avec la réalité du terrain, inscrite dans une réflexion globale et sur du temps long. Notre travail éclaire les limites d'une telle organisation et affirme la nécessité de proposer un nouveau modèle cohérent de représentation du monde et d'interprétation du réel.

L'entrée dans la vie (Georges Lapassade, 1963) n'est pas monolithique. Ce sociologue et philosophe parle de la nécessité d'une anthropologie interdisciplinaire pour démontrer la « dénormalisation » sociétale de l'homme, que l'on doit concevoir, à son sens, comme « inachevé ». En effet, ce basculement dans un statut d'adulte stabilisé, à un moment fixé par avance, est repéré comme n'étant plus définitif. Ce qui était déjà vrai dans la deuxième moitié du 20^e siècle, et en l'occurrence au début de ses travaux, est une dure réalité aujourd'hui. Cela nécessite, notamment, de travailler sur la capacité à changer et, sur l'acceptation de ces changements successifs, ce qui exige de penser l'espèce humaine comme une « espèce apprenante » (Marcel Gauchet, 2010³¹⁴) tout en gardant l'idée de l'esthétique existentielle et de la valeur travail comme réalisation d'un chef d'œuvre. La résistance à l'évolution participe de l'évolution qui continue inexorablement son chemin. Encore faut-il en être conscient et chercher le meilleur chemin.

Pour partir d'une bonne définition du paradigme, nous nous inspirons des travaux du philosophe et historien des sciences, Thomas Kuhn (1962) qui, dans son livre *La structure des révolutions scientifiques*, définit un paradigme comme étant :

- un ensemble d'observations et de faits avérés ;
- un ensemble de questions en relation avec le sujet, qui se posent et doivent être résolues ;
- des indications méthodologiques, ou comment ces questions doivent être posées ;
- et comment les résultats de la recherche scientifique doivent être interprétés.

Cette définition nous amène naturellement à proposer une révolution du modèle politique de lutte contre le décrochage et pour le raccrochage, vers un accompagnement des jeunes, et des « invisibles » en particulier, dans leur période d'insertion. Georges Lapassade (1963) a été le visionnaire de l'entrée dans la vie des jeunes au milieu du 20^e siècle. Mais nous pouvons dire que

³¹⁴ Gauchet, M. (Séminaire Transmettre/Apprendre – séance du 14 octobre 2010). « *Oui, l'homme est « une espèce apprenante », tous ses gestes sont appris mais l'école lui permet d'accéder à un savoir grâce à la maîtrise de signes graphiques. Enfin, apprendre permet à l'homme d'entrer dans un univers symbolique, celui de la culture. Apprendre nécessite une adaptation qui est bien plus qu'une simple adaptation à un milieu naturel.* » Récupéré du site le 18 octobre 2015 : <http://recherche.collegedesbernardins.fr/education-transmission/apprendre/>

c'est en période de rupture qu'ont émergés les nouveaux paradigmes, celui des conflits de classes (Karl Marx, 1850), de la naissance du capitalisme (Max Weber, 1904-1905), ou encore du capital social (Pierre Bourdieu, 1986) etc., et plus récemment, le capital au XXI^e siècle de Thomas Piketty (2013)³¹⁵, prouve « scientifiquement » la thèse de l'emballement de la croissance des inégalités. Dans cette logique, et parce nous considérons la jeunesse comme un capital en soi, nous proposons un nouveau modèle : le paradigme du « Capital jeunesse », au sens d'investir – et de croire – dans les jeunes d'aujourd'hui pour construire la société de demain. Ils doivent pouvoir se projeter et retrouver l'espoir d'inventer leur chemin de vie.

Nous faisons le pari qu'une « politique d'accompagnement » de la jeunesse, en remplacement d'une « politique d'insertion à tout prix », est constitutive d'un nouvel espace où l'avenir des jeunes redeviendra possible pour tous. C'est une des conditions de réussite pendant cette période de changement radical dans la vie d'un jeune, où il quitte l'enfance insouciant pour entrer dans la peau d'un être responsable, dont la majorité est l'un des marqueurs. Nous proposons de mettre au débat ce changement de paradigme politique.

1. Un paradigme politique initial à bout de souffle

Pour définir une nouvelle politique, partons de l'ancien modèle basé sur l'insertion des jeunes dans un continuum « éducation-formation-emploi », sans rupture, avec comme paradigme implicite, qu'une bonne éducation donne accès à une bonne formation, promettant dans la foulée l'accès à un bon emploi que l'on conserve toute sa vie. En effet, dans une situation où les jeunes marginalisés étaient très peu nombreux, le chômage était considéré comme un chômage de tension³¹⁶, la formation professionnelle était accessible à la majorité des jeunes après une scolarité plus ou moins longue et n'était pas indispensable à l'emploi. Attention, accessible ne veut pas dire systématiquement utilisée par les publics le nécessitant. Ce triptyque normalisait l'insertion dans la vie active. Ce modèle a constitué une réussite pour la très grande majorité jusqu'à la fin du 20^e siècle. La société récupérait la plupart du temps les quelques jeunes en échec en leur offrant notamment des emplois à caractère précaire ou aidé qui donnaient un statut et une dignité sociale aux jeunes concernés.

Par ailleurs quand, dans les années 80, la massification de l'éducation a commencé à produire son effet, l'orientation s'est professionnalisée mais consistait essentiellement à mettre en relation l'offre de formation et les jeunes, en imposant irrémédiablement des formations professionnelles aux moins doués et de plus, en deuxième, voire troisième choix. Aujourd'hui, le métier et la formation ne peuvent plus être imposés aux jeunes, il faut du désir pour réussir. La mise en adéquation des métiers en tension avec la formation des jeunes et des actifs – y compris des chômeurs – n'est plus une explication plausible, même en regard des 10% d'emplois vacants. Depuis que la machine économique s'est enrayée, depuis que le chômage de masse s'est intensifié et généralisé à l'ensemble des actifs, toutes catégories socioprofessionnelles confondues, l'injonction d'être en

³¹⁵ Après avoir atteint des sommets après la révolution industrielle qui a vu l'émergence d'une classe de rentiers, les inégalités s'étaient fortement réduites après les deux guerres mondiales et pendant les « trente glorieuses ». La croissance dans un monde en reconstruction, était alors suffisante pour engraisser à peu près tout le monde. Mais le grand écart est reparti à la hausse, d'un pas franchement gaillard. Aux inégalités de revenus du travail s'ajoute un phénomène de concentration du capital (...) le rendement des revenus du capital dans son ensemble, augmente aujourd'hui plus vite que la croissance des revenus nationaux, alimentant ce phénomène. Et cette tendance ne serait pas prête de s'arrêter. Sauf si les politiques décident de l'entraver en taxant d'avantage les riches.

³¹⁶ Soit un chômage frictionnel, naturel ou encore de mobilité.

éducation, en formation ou en emploi sous peine de « ne pas être » est intenable. Il est indispensable de prendre acte que nous vivons une période où les ruptures dans les parcours de vie sont nombreuses, et les histoires de vie tronçonnées. Le tout ou rien du : « je suis visible ou je suis invisible » n'est, en conséquence, plus acceptable.

Philippe Marguerit caractérise le jeune « invisible » comme « un individu en marge de la société. Il y a plusieurs sens possibles à ce concept d'invisibilité : tout d'abord une vision technique, celui qui sort de toutes statistiques ; mais aussi une vision sociologique plus large, celui qui n'a pas de statut au regard de notre société, celui qui n'entre pas dans le cycle convenu – étudiant-travailleur-retraité. » Ce chef d'entreprise étend le triptyque à la retraite, ce qui nous rapproche du chemin de vie incluant l'enfance et la vieillesse. Il poursuit : « en France, le mal être social, la marginalisation de toute une partie de la population – et de certains jeunes en particulier – est malheureusement une évidence. En revanche, la vision européenne est très intéressante et impressionnante, la France n'est pas le seul pays à connaître cette situation, c'est à la fois évident après réflexion, mais cela ne fait pas parti de notre perception, le total européen des jeunes « invisibles » montre l'immensité du problème à résoudre : tant de jeunes sur la touche, un vrai problème de société. » Et termine par la question du vivre et faire vivre les valeurs de la République au prisme de ce sujet de société : « la « République » ce n'est pas seulement un système politique à côté de la monarchie, de l'empire ou de l'oligarchie. A la République est associé un système de valeur. Pour certains, la République se limite à la démocratie politique ; pour d'autres, la République est aussi sociale : elle offre une égalité de droits politiques mais tend aussi vers une égalité économique réelle. En conséquence, un espace républicain qui comprend des « invisibles » et qui plus est, de jeunes « invisibles » est une République malade. »

Cette politique publique de « jeunesse » à bout de souffle, laisse trois millions de jeunes en danger de précarité, dans des parcours de vie « hors la voie royale », les rendant socialement totalement invisibles pour quelque cinq-cent-mille d'entre eux. Peter Slovic (2002) explique que « le temps où il était naturel de se former et d'apprendre au nom d'un bien-être futur est fini ». Les jeunes n'ont plus confiance en un avenir incertain, ils veulent vivre l'instant pour avoir l'impression d'exister, et on ne peut le leur reprocher. Le contrat moral entre la société et sa jeunesse est rompu pour un nombre grandissant de jeunes.

Que deviendront ces générations dans le futur ? Doit-on accepter comme au Japon la création d'une société parallèle constituée d'une jeunesse sans statut ? L'Europe s'interroge, comme nous le faisons, sur les limites et surtout les conséquences des politiques publiques de « jeunesse » en cours, que nous osons qualifier de passéistes : « le fait de rester en dehors du marché du travail a des conséquences considérables – et pas seulement économiques – comme, par exemple, une perte de confiance, des espérances et des attentes moindres, ainsi qu'un risque croissant d'exclusion sociale et de désengagement par rapport à la société. La lutte contre le chômage des jeunes reste une priorité politique pour les Gouvernements nationaux et européens, mais le débat public reconnaît de plus en plus la nécessité de s'attaquer directement au risque d'exclusion sociale et d'examiner les aspects plus vastes de l'inclusion sociale. »³¹⁷

Nos travaux de recherche nous permettent d'affirmer que nous atteignons un point de rupture intergénérationnelle qui peut avoir des conséquences sur les jeunes générations, et par ricochet, sur

³¹⁷ (2014). *La situation sociale des jeunes en Europe*. Luxembourg : Office des publications de l'Union européenne. EUROFOUND. Récupéré du site le 15 octobre 2015 : <http://eurofound.europa.eu/fr/publications/foundation-finding/2014/quality-of-life-social-policies/foundation-findings-social-situation-of-young-people-in-europe>

l'ensemble de la société. Nous allons tenter de définir les limites d'un modèle devenu, à notre sens, archaïque.

2. Les limites d'un modèle archaïque, marquant un point de non-retour

Nous ne pouvons dissocier l'évolution de l'être humain de celle de la société. Un certain nombre de critères s'appliquant à ces deux objets ont été montrés par de nombreux scientifiques. Notamment, nous pouvons citer le travail de Sigmund Freud pour qui la puberté a un caractère social. Selon lui, « *la tâche de l'adolescent est de briser les liens familiaux* » pour s'intégrer aux groupes plus larges qui forment la société. Cette période était sanctionnée et soutenue par les rites de passage correspondant à la « *puberté sociale* » (Georges Lapassade, 1963). Avec l'apparition de la société moderne, ces rites ont été remplacés par les « *années d'apprentissage* » qui prédéterminent la « *classe sociale* » au niveau des choix du métier et de l'entrée dans la profession. Le cumul des handicaps sociaux, touchant presque exclusivement les habitants des zones géographiques déshéritées, ont favorisé, depuis les années 1980, les expériences menées en Zone urbaine sensibles (ZUS).

Or l'état d'invisibilité des quelques jeunes, pas ou peu qualifiés, concentrés sur les territoires déshérités, s'est propagé peu à peu à l'ensemble des territoires, et touche de plus en plus de jeunes quels que soient leurs milieux socioprofessionnels d'origine et quelles que soient leurs qualifications. Les jeunes l'ont intégré dans leur mode de vie et de pensée, mais les adultes, parents, acteurs sociaux, économiques et territoriaux, et enfin décideurs publics, n'ont pas pris en compte la mesure de ce phénomène, destructeur psychologiquement pour l'individu, et socialement pour le pays. Aujourd'hui, nous sommes confrontés à un chômage de masse dont les jeunes sont les premières victimes. Une rupture générationnelle, voire « civilisationnelle » – avec l'apparition d'un individualisme social – est en cours, et parce que l'organisation de la société ne correspond plus à la réalité du terrain, il y a déconnexion des structures et satellisation des jeunes « invisibles ».

La « voie royale » – éducation-formation-emploi – est un parcours qui fonctionne dans les sociétés de plein emploi, dans les sociétés sans rupture. Aujourd'hui, ce parcours ne réussit plus qu'à trois jeunes sur quatre, et encore, nombreux sont les redoublants. Ce que l'on sait, c'est que la voie est bouchée pour le quart restant qui n'y a pas accès. Ils sont, *de facto*, éliminés de la vie, devenant au pire « invisibles » à la société parce qu'ils n'entrent pas dans ce moule, mais surtout parce qu'il n'y a pas assez d'emploi pour tout le monde. C'est le cas particulièrement pour les NEET et, au-delà les « invisibles », que ce travail de recherche met en évidence. En l'absence de ce triptyque, si nous parlons de concept psychosociologique – la place des jeunes dans la société et leurs relations aux autres – ils n'ont plus ni rôle, ni fonction, ni statut, le statut étant la forme la plus élaborée du rôle et de la fonction. Et pire il arrive que les adultes nient leur souffrance et les considèrent trop souvent comme des fainéants.

Aujourd'hui, les pouvoirs publics s'acharnent sur le fait qu'il faut restaurer en permanence cette continuité – éducation-formation-emploi – en multipliant les dispositifs de raccrochage, mais c'est rester dans le paradigme ancien en essayant de combler les trous. De nombreux psychologues prônent le droit au rêve comme Etty Buzyn (1999), psychothérapeute, psychanalyste et pédagogue « *le rêve est un espace de liberté incroyable (...) les jeunes ont besoin de cet espace privilégié pour pouvoir faire face aux contraintes imposées et à la réalité qui n'est pas simple.* » Pourtant la plupart des initiatives qui sont prises, consistent à suturer les relations « éducation-formation-emploi », en évitant le décrochage, en facilitant le passage de l'éducation à la formation et de la formation à l'emploi. Éventuellement une personne peut sortir de l'emploi pour reprendre une formation qui la

ramène à l'emploi, donc nous restons en permanence dans cette trilogie. Il faut prendre acte que ce continuum, qui a pu exister pour des raisons sociales, économiques et « civilisationnelles », n'est plus aujourd'hui, ni possible techniquement pour tous les jeunes, ni même un modèle auquel ils aspirent. Il n'est plus la norme sociétale. Un nouvel espace manque cruellement.

Nous proposons un nouveau paradigme politique pour sortir de cette impasse et libérer le chemin de l'entrée dans la vie d'adulte des jeunes, et particulièrement celui des « invisibles ». Une question essentielle est à résoudre, doit-on s'attacher à créer un nouveau paradigme spécifique pour la jeunesse, ou doit-il couvrir l'ensemble de la société ? Aujourd'hui ce sont les jeunes qui sont les plus touchés par ce manque de perspective, en conséquence nous choisissons de les privilégier, mais il ne faut pas oublier qu'ils composeront la société de demain et qu'ils véhiculeront, *de facto*, ce nouveau paradigme tout au long de leur vie d'adulte.

3. Vers un nouveau paradigme politique ancré dans le 21^e siècle

Nous avons vu que le chemin pour arriver à l'emploi n'est plus systématiquement une ligne droite – éducation-formation-emploi. Il convient d'admettre que le chemin peut être sinueux, avec des détours et des retours possibles dans la « voie royale », c'est un autre modèle plus ouvert, moins normé ou normatif, qu'il faut inventer. En effet, nous sommes en période de raréfaction de l'emploi, de rupture sociale générationnelle forte, de crise identitaire, particulièrement celle des jeunes des cités, des jeunes dans des situations culturelles compliquées, mais pas seulement, tous les pans de la société sont aujourd'hui touchés.

Nous pensons que cette continuité, cet implicite qui consiste à faire de bonnes études, pour une bonne formation, pour un bon emploi que l'on gardera tout au long de sa vie, ne fonctionne aujourd'hui que pour 75 % et demain pour une minorité de jeunes. En revanche, il est intéressant d'explorer la dialectique formation et activité sociale. L'idée est de permettre à un jeune, dès qu'il quitte le système éducatif ou scolaire, et s'il ne peut accéder à une formation ou un emploi dans une continuité absolue, d'avoir néanmoins, un rôle, un statut, et une reconnaissance pour ce qu'il fait. Par exemple, être hébergé par une personne âgée, moyennant quoi il lui fait ses courses, est un rôle social pour un jeune. Ce rôle peut-il devenir un statut ? Nous pouvons imaginer qu'un jeune qui décroche pourrait, par exemple, prendre quelques mois – voire années – pour vivre ses rêves, faire de la musique, du sport, faire le tour du monde ; c'est-à-dire avoir une activité qui peut être autre chose que de la formation ou de l'emploi – au sens traditionnel du terme – et qui lui donne néanmoins ce que nous appelons une place reconnue dans la société. Nous pourrions multiplier les exemples à l'infini. Paul Lafargue (1880) le définit dans son ouvrage comme *Le droit à la paresse*, il en analyse l'aspect social, économique et intellectuel au prisme des structures mentales collectives du 19^e siècle, démythifiant ainsi le travail et son statut de valeur. Ce texte historique était avant-gardiste et apparaît plus que jamais d'actualité. Patrick Viveret³¹⁸, économiste et philosophe, parlera de « chef de projet de sa propre vie », désacralisant ainsi le rôle central du travail comme valeur républicaine, dont il réfute d'ailleurs la terminologie, le travail faisant référence au *trepalium*, instrument de torture au premier millénaire. Nous sommes bien dans la construction d'un projet de vie, et cela particulièrement en période de jeunesse.

Il nous semble que ce qui pourrait être l'axe d'une politique publique de « jeunesse », c'est donner la possibilité de construire des parcours dans lesquels il y ait des temps d'éducation, de formation

³¹⁸ Extrait d'un entretien avec Patrick Viveret pour notre mémoire de Master 2.

et d'emploi, mais pas nécessairement dans une continuité temporelle stricte, avec un temps citoyen et éventuellement des temps d'activité sociale, bénévole, citoyenne ou personnelle. C'est-à-dire qu'on reconnaisse au jeune le droit à une forme d'activité qui échappe au triptyque quasiment mythologique – éducation-formation-emploi. Mais cela n'est pas suffisant, pour ancrer le jeune dans son rôle de citoyen, il est nécessaire que l'on retrouve un rite de passage de l'état de jeune à celui d'adulte, pour toutes les jeunes filles et les jeunes garçons, et qui pourrait être un Service civique universel et obligatoire comme nous le préconisons.

À ce stade de notre réflexion, il nous paraît nécessaire de donner la parole à Philippe Marguerit qui remet en cause l'ancien paradigme politique :

Par rapport à l'invisibilité des jeunes, il y a une première attitude qui ne me paraît pas acceptable, c'est une attitude qu'on pourrait facilement qualifier de libérale. Elle consiste à accepter l'invisibilité des jeunes comme une conséquence, certes regrettable, mais « normale ». L'invisibilité des jeunes serait alors une résultante d'un développement mal maîtrisé, d'une croissance insuffisante. Il suffirait d'agir sur la croissance pour que l'invisibilité des jeunes disparaisse. En bref, dans cette vision, il n'y aurait pas à agir directement sur l'invisibilité des jeunes mais simplement à attendre que la situation économique se redresse si elle se redresse. Une autre attitude, plus pernicieuse mais tout aussi dramatique pour une partie de la jeunesse est de reconnaître intellectuellement et politiquement l'importance et l'inacceptabilité de la situation des jeunes « invisibles » mais, in fine, de ne rien faire ou trop peu au regard de cette situation concrète. Nous sommes en France un peu dans cette situation depuis plusieurs années.

Si, face à la situation sociale des jeunes, nous acceptons que l'ancien modèle soit désuet, il convient de définir ce que pourrait être le nouveau paradigme pour aller vers un idéal, c'est ce qu'il nous propose :

Le nouveau paradigme à mettre en œuvre comprendrait plusieurs éléments. D'abord, reconnaître le phénomène de l'invisibilité des jeunes dans toute son ampleur, faire de la résorption de l'invisibilité des jeunes une cause, une priorité nationale et européenne, voire le critère politique d'appréciation de la ligne et de l'efficacité d'une politique donnée. Et ensuite, admettre que la cause de l'invisibilité des jeunes, et donc sa solution, ne relèvent pas d'un seul élément – comme souvent cité le système éducatif – mais de plusieurs : la relation familiale parents-enfants, la pédagogie de l'enseignement et l'orientation des jeunes en France, la formation professionnelle tout au long de la vie, l'ouverture des entreprises, la résorption de l'économie parallèle, etc.

Ce qui l'oblige à définir son idéal de société, avec une vision globale de la situation du monde :

Tout d'abord, il faut reconnaître : 1) la mutation de notre société, en cours ; 2) l'organisation nécessaire d'un rééquilibrage du développement dans le monde au profit des pays du Sud ; 3) la troisième révolution technologique (le numérique, les biotechnologies, etc.) avant qu'elles ne soient imposée et détournée par des terroristes ; et enfin 4) l'incontournable transition énergétique pour palier à la crise écologique (pénurie des matières premières et des énergies fossiles, pollution, réchauffement climatique, etc.). Il convient, en outre, de voir ces mutations, non pas comme une catastrophe mais comme une opportunité et une contribution aux développements futurs. La pire des attitudes serait de faire la « politique de l'autruche », de vouloir vainement ralentir, voire arrêter ces évolutions. Nous devons donc construire une société suffisamment mobile et capable de s'adapter à ces mutations car cette évolution de nos sociétés occidentales génère quelques gagnants mais surtout beaucoup de perdants. Si une société « idéale » peut être concrètement imaginée, ce serait une société à la fois fortement

proactive d'une part, dans la mise en œuvre de la révolution technologique et la transition écologique, et d'autre part, dans le reclassement des victimes temporaires de ces mutations. Aujourd'hui, les entreprises sont trop fermées, trop rigides, elles doivent prendre leur part de responsabilité et agir.

Ce chef d'entreprise est en prise directe avec les problématiques sociétales actuelles et conforte notre vision de l'urgence de changer de modèle politique qu'il resitue dans un paradigme plus global en montrant que la problématique des jeunes « invisibles » dépasse la jeunesse et est la résultante d'une société malade. Cependant, au terme de notre démonstration, nous avons choisi un changement de paradigme spécifique à la jeunesse, parce qu'elle représente l'avenir de la Nation. Mais, concomitamment, nous devons agir sur l'ensemble de la société et, pour se faire, nous devons revoir la question de l'emploi, parce qu'il sera difficile de revenir – sans revisiter les règles – au plein emploi, condition actuelle de l'autonomie financière des personnes. Le temps de travail et la réduction des écarts de salaires pourraient ainsi être questionnés ainsi que le partage des « insiders » avec les « outsiders » au sens de « en emploi » et « hors emploi ».

Aujourd'hui ceux qui sont en entreprise regardent de manière concurrentielle ceux qui aimeraient bien entrer en entreprise, les traitants parfois de « fainéants » ou de « perdants », des syndicats, des patrons et des acteurs politiques y participent parfois. Porter un autre regard sur les personnes en situation de chômage ou d'inactivité endurée, reviendrait à imaginer de passer du triptyque au quadriptyque – éducation-formation-emploi-vie personnelle – intégrant la vie personnelle dans la vie sociétale, donc dans la vie citoyenne, ce qui pourrait préfigurer un nouveau paradigme, le « Capital sociétal » pour dépasser le « Capital social » de Bourdieu et mieux intégrer les citoyens dans la société, se situant au-dessus du « Capital jeunesse ». Nous pouvons alors avancer l'idée de moduler les temps de vie en fonction de la situation des personnes et de leurs envies à un instant T, ce qui pourrait être par exemple – éducation-formation - citoyenneté - emploi - formation - emploi - solidarité (humanitaire) - engagement (syndicalisme, politique...) - emploi - citoyenneté - etc. – Cela ouvrirait une porte sur l'acceptation des voies détournées, hors « voie royale », et permettrait à chacun, quels que soient ses changements de statut tout au long de sa vie active, de se sentir un citoyen à part entière et de retrouver une fierté, et cela quelle que soit sa situation et son statut ou son absence de statut normé. Nous devons dépolitiser les choses qui n'ont pas lieu de l'être et retrouver une vision globale du progrès pour tous, ce qui implique des changements de comportements des acteurs et des décideurs publics, donc de l'intégralité de la population, car si tous ne sont pas décideurs, tous sont acteurs de leur propre vie.

4. Des outils et des préconisations pour ce nouveau paradigme

Nous faisons l'hypothèse que, pour installer ce nouveau paradigme d'une politique misant sur le « Capital jeunesse », il faudrait travailler de concert sur quatre axes principaux – citoyenneté, formation, économie, question de société – pour élaborer une politique publique de « jeunesse » qui donnerait aux jeunes des droits universels et citoyens, une solide base pour rebondir, avec un accompagnement tel un « fil rouge » pour sécuriser la construction de leur parcours de vie. Nous avons actualisé les propositions que nous avons imaginées, dès 2012, en publiant plusieurs articles pendant ces quatre années de travail de recherche. Il nous semble essentiel de remettre le jeune au cœur des politiques publiques, en inversant les tendances, à savoir accompagner le jeune en tant qu'individualité pour coconstruire son chemin de vie et non plus pour remplir des cases préconstruites, et bien l'ancrer dans la société en tant que citoyen doué d'une conscience, et esprit critique et de la capacité de choisir :

- *en sécurisant les jeunes pendant la construction de leur parcours de vie de l'école jusqu'à une insertion durable*, en prévoyant un accompagnement personnalisé et adapté pendant ces temps interstitiels, pour leur redonner de la visibilité. Cela nécessite de revisiter les rôles des conseillers d'orientation psychologues du secondaire, mais également celui des Missions locales et leurs champs d'actions – la question de la limite d'âge à 25 ans révolus se pose – mais également leur articulation avec, les PLIE, Cap emploi, les Conseils départementaux pour le RSA, la prévention, l'insertion, etc., inscrits dans un *nouveau Service public* « *Prévention, Insertion – sociale et dans l'emploi – et Accompagnement tout au long de la vie* », et articulés avec l'éducation nationale d'un côté, et les Pôles emplois et l'APEC de l'autre, cela afin de matérialiser le continuum et d'organiser les passages de dossier ;
- *en autorisant et organisant les transitions hors normes, valorisant ainsi les activités hors triptyque*, comme des expériences à part entière qui pourraient être validées ou attestées, rendues possibles par la mise en place d'un revenu universel d'insertion, de type Garantie jeunes élargie aux moins de 30 ans les plus éloignés de l'emploi ;
- *mais également en sécurisant leurs parcours en les inscrivant, dès leur premier stage en entreprise, dans le dispositif du Compte personnel d'activité*, leur offrant ainsi une vision globale de leurs droits pour favoriser leur autonomie et faciliter leurs choix (voir le développement du CPA et de la Carte « *Vitae* » dans le deuxième chapitre) ;
- *en proposant un Service civique universel et obligatoire*, ouvert à toutes et tous, favorisant la mixité sociale, et le lien social et intergénérationnel, donnant du sens à la citoyenneté, avec des objectifs clairs. Il pourrait être imposé à tous les jeunes entre 18 et 26 ans, obligatoire et commun sur un temps court (deux à trois mois) et modulable sur un temps long (six à dix-huit mois) proposant, outre des activités d'intérêt général, un accompagnement personnalisé pour la construction des projets de vie, avec de la formation pour les jeunes qui sont peu ou pas qualifiés ;
- *en réfléchissant à la reconnaissance du bénévolat* qui serait valorisé dans le *curriculum vitae*, et qui pourrait donner par exemple des droits à retraite, un projet de loi est en cours de réflexion, etc.

Au-delà de ces préconisations, nos travaux nous amènent à penser qu'il est important de travailler à l'amélioration du triptyque « éducation-formation-emploi » :

- *en évaluant les effets de la refondation*, en cours de mise en œuvre, concernant l'éducation initiale – la scolarité devrait être prolongée jusqu'à la majorité pour protéger les mineurs ;
- *en organisant véritablement l'accès à un « capital formation »* avec droit de tirage différé pour tous, en multipliant considérablement les places disponibles dans les établissements de formation initiale et professionnelle, avant que de multiplier celles réservées à la seconde chance ;
- *en rendant obligatoire une réelle formation à l'orientation dans le secondaire* pour instaurer une plus grande liberté dans l'exercice du choix de sa formation et de son métier, inscrit dans les objectifs de la refondation, il faudra en évaluer les effets régulièrement et former tous les personnels de la communauté éducative ;
- *en réorganisant l'offre de formation professionnelle tout au long de la vie dans un véritable service public*, dont la stratégie s'inscrirait dans un plan régional cohérent et coordonné, adossé à la stratégie européenne, en s'appliquant à travailler le maillage des territoires et la complémentarité de l'offre – les CREFOP et CNEFOP y contribuent néanmoins ne travaillent pas assez sur les « labellisations » des centres de formation – mais surtout en organisant le

passage de relai entre partenaires, signifiant du dialogue permanent entre acteurs et des outils adaptés ;

- *en organisant de manière rationnelle et égalitaire l'accès aux places de stages et d'alternance en entreprise* par, notamment, la création d'une plateforme régionale publique mettant en relation les entreprises, les écoles et les jeunes, avec une plus grande responsabilité des écoles en matière de placement et de tutorat (Pierre Naville, 1945, 1979) ;
- *en redéfinissant l'accès aux emplois aidés* pour mieux les ouvrir aux jeunes non issus des zones prioritaire et ayant dépassé l'âge fatidique des 25 ans révolus, alors qu'ils sont particulièrement touchés par l'invisibilité...

Parallèlement à l'amélioration de ce triptyque, la transformation sociétale à opérer n'est pas à la seule visée des jeunes. Elle doit concerner la mécanique globale du fonctionnement de la société, parce que les inégalités créent de la pauvreté et qu'une société inégale se contraint économiquement et se détruit socialement. Il est nécessaire de dépasser la seule politique publique de « jeunesse » et d'avoir une vision stratégique de l'avenir :

- *en réfléchissant à une réduction notable du temps de travail* pour partager ce qui n'est pas extensible, l'offre d'emploi, et pallier ainsi au remplacement de l'homme par la machine, dessinant une société sans travail posté à plus ou moins longs termes ;
- *en rendant solidaire l'analyse du juste coût du travail et du coût de la vie minimum* pour ne plus créer de travailleurs pauvres, si nombreux aujourd'hui ;
- *en réfléchissant à un nouveau modèle de développement économique* associant le secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS), les PME-PMI et les TPE pour sortir de la prise du pouvoir par la finance (notamment par les entreprises cotées en bourse) au détriment de l'humain, la proximité avec le terrain ré-humanisant plus aisément les prises de décisions, ce sont de jeunes entrepreneurs qui le disent eux-mêmes ;
- *en inventant et développant de nouvelles filières porteuses d'emplois*, avec un meilleur accompagnement des créateurs d'entreprises innovantes, c'est ce que préconisent les pouvoirs publics, encore faut-il passer à l'acte et faire confiance aux créateurs, les banques ne jouent pas le jeu, la BPI est restrictive et suit souvent les banques, les associations de dirigeants d'entreprises, telles le réseau Initiative France, peuvent être le moteur de ce développement ;
- *en revisitant les modalités de retraite*. Toujours reculer l'âge est une hérésie quand les jeunes n'arrivent pas à entrer dans l'emploi, autant sortir du marché du travail les salariés qui ont envie de partir et/ou qui sont fatigués par des années de travail. Il pourrait leur être demandé, en retour, une contribution citoyenne. Pourquoi ne pas socialiser et inscrire dans les lois ce qui se fait déjà spontanément (garde d'enfant par les grands-parents, temps aux associations caritatives ...) ? Le montant de la retraite pourrait dépendre en partie de la quantité de temps consacré à cet engagement citoyen dans des activités non monétarisées, nous proposons de baisser l'âge de la retraite pour les seniors encadrant des jeunes en Service civique, etc.

Ce sont quelques pistes de travail pour ne pas rester dans le constat d'impuissance. Certaines ont déjà été reprises par le Gouvernement précédent comme potentiellement efficaces et déclinées en loi et actes sur les territoires, d'autres sont à créer. Il reste du chemin à parcourir pour modifier un terrain miné par de nombreuses années de déshumanisation des prises de décisions.

Conclusion du chapitre 3 : Un nouveau paradigme est-il envisageable pour transformer la vie des jeunes « invisibles » ?

Pour conclure ce chapitre, l'essentiel est de concevoir qu'il peut y avoir des moments d'inactions ou d'actions non institutionnalisées dans la vie d'un jeune, adulte en devenir, mais également tout au long de sa vie. Cependant, la condition de la réussite de tous doit s'appuyer, à la fois sur des préconisations, mais également sur une reconnaissance des difficultés des jeunes, socialement et politiquement assumées, et cela par l'ensemble de la société. Cela pourrait s'assimiler à un contrat implicite, voire explicite – partant d'un constat admis et d'une politique revendiquée – que la société passe avec sa jeunesse pour ouvrir les possibles et dessiner ensemble un avenir plus serein.

Ce contrat pourrait ainsi se formaliser lors d'un Service civique universel et obligatoire. Le Service militaire avait été établi pour répondre à des menaces de guerre incessantes. La création de l'Europe nous a apporté la paix durable. Le Service civique obligatoire pourrait devenir une des réponses à la « guerre » contre la précarité et les inégalités. Nous terminerons par deux citations. Une première, à destination des jeunes, est une invitation à découvrir le monde et à inscrire ses actes dans une temporalité et une esthétique permanente. Elle est extraite du discours à la jeunesse de Jean Jaurès en 1903³¹⁹, mort pour avoir préféré la paix « *la République est un grand acte de confiance et un grand acte d'audace. (...) Le courage, c'est d'accepter les conditions nouvelles que la vie fait à la science et à l'art, d'accueillir, d'explorer la complexité presque infinie des faits et des détails, et cependant d'éclairer cette réalité énorme et confuse par des idées générales, de l'organiser et de la soulever par la beauté sacrée des formes et des rythmes.* » Et une deuxième, tournée vers les acteurs de la vie publique, est une invitation à agir et à protéger les jeunes, en les écoutant et les respectant pour les conduire à la raison. Elle est de François Mitterrand (1968) « *si la jeunesse n'a pas toujours raison, la société qui la méconnaît et qui la frappe, a toujours tort.* »³²⁰.

Conclusion de la quatrième partie : Un recentrage de la politique publique de « jeunesse » inscrite dans une société bienveillante

En conclusion de cette quatrième partie, nous pouvons affirmer que les politiques publiques sont susceptibles d'être modifiées, c'est une question de volonté de la part des acteurs politiques, de travail et de persévérance. Nous le montrons dans cette dernière partie, encore faut-il qu'elles soient pensées et anticipées pour sortir de l'urgence, selon une logique répondant aux valeurs de la République « Liberté, Egalité et Fraternité » et à ses grands principes « Solidarité et Laïcité », et cela particulièrement en ce qui concerne la politique publique de « jeunesse » parce qu'elle bâtit la France de demain. Seuls, les changements sectoriels ne sont pas efficaces s'ils ne sont pas pensés en globalité, même si des priorités peuvent être définies, en relation avec les urgences sociales, notamment pour notre public, telle la « Priorité jeunesse » du Gouvernement en 2012. Nous montrons comment la politique publique peut être infléchie par nos résultats et nos publications, ce qui est parfois déstabilisant car notre terrain de recherche en devient mouvant et peut changer sensiblement, d'où la difficulté de conclure car de nouveaux projets de lois ou dispositifs émergent

³¹⁹ Jaurès, J. (1903). *Discours à la jeunesse*. Albi, France.

³²⁰ François Mitterrand prononçait ces mots lors d'un discours à l'Assemblée Nationale le 8 Mai 1968.

et évoluent chaque jour comme tout récemment l'élargissement de la Garantie jeunes à tous les demandeurs en 2017.

Nous avons fait le constat d'une société en pleine mutation depuis de nombreuses décennies, sans anticipations de ces changements parfois radicaux, qui auraient cependant permis d'adoucir les inégalités grandissantes. Les limites du bon fonctionnement de nos société, dans un cadre républicain, résident dans une offre d'emplois insuffisante et une formation professionnelle inadaptée aux nombreux métiers issus de ces mutations. Aujourd'hui, nous sommes à un point de rupture dans un monde très éloigné du plein emploi qui oblige à :

- 1) Repenser les temps libres et citoyens en rendant obligatoire le Service civique universel pour reconstruire notre République et les liens sociaux entre pairs et entre générations ;
- 2) Sécuriser les parcours des jeunes pour contribuer à effacer l'invisibilité des 15-29 ans, évitant ainsi d'alimenter indéfiniment le « stock » et de repousser éternellement l'âge limite de la jeunesse, comme d'autres pays l'ont fait à 34 ans voire plus. Cependant, cette idée de sécurisation demande à revoir la limite de l'âge légal de la jeunesse, considérant 29 ans révolus comme un âge raisonnable dans le contexte actuel ;
- 3) Penser la protection des jeunes dans notre société, en envisageant des solutions pour aller les chercher sur les territoires, mais également en les protégeant jusqu'à 18 ans en rendant obligatoire la scolarité jusqu'à la majorité.

Mais ces évolutions sociétales nécessitent la création d'un grand Service public « Prévention, Insertion et Accompagnement tout au long de la vie » pour travailler de concert sur toutes les ruptures dans les statuts des jeunes et des moins jeunes. Ce qui nous amène à penser un nouveau paradigme politique que nous avons nommé le « Capital jeunesse », l'ancien basé sur un parcours – éducation, formation, emploi – sans rupture est mort, imposant de repenser les temps de vie des jeunes, et des personnes, en instituant, dans le modèle politique, le temps personnel et citoyen, comme un statut reconnu et valorisé, tel le temps de césure proposé par le CIJ. Encore, il ne faut pas recréer de la discrimination, et imposer des ouvertures identiques à tous les jeunes, qu'ils poursuivent des études supérieures ou professionnelles initiales, ou qu'ils soient déjà en emploi.

La reconnaissance des difficultés des jeunes, et de la complexité de la société du 21^e siècle, est l'élément fondateur qui peut marquer une révolution sociétale, encore faut-il le courage politique du changement.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Une nouvelle image de la jeunesse
« invisible » : vers un changement de modèle
politique

Une société inadaptée à sa jeunesse

Si nous revenons à notre problématique de départ, nous pouvons affirmer maintenant que notre objet de recherche s'inscrit dans un questionnement sociétal qui n'a pas aujourd'hui trouvé de réponse unique, et qui laisse un pan entier de la jeunesse sans solutions. En effet, nous souhaitons appuyer notre conclusion sur un élément clé de nos résultats montrant que le sort des jeunes, et particulièrement celui des « invisibles » âgés de 25 à 29 ans, interroge gravement les valeurs affichées par notre République, et impose que nos normes sociétales soient révisées. Plus globalement, il apparaît que des jeunes qui n'entrevoient aucun projet possible pour eux ne sont pas libres de construire leur avenir sans un accompagnement adapté, qu'il y a rupture d'égalité quand une catégorie de personnes, rencontrant les mêmes difficultés, ne peut accéder aux mêmes dispositifs, et qu'enfin, l'abandon de ces jeunes ayant dépassé l'âge légal de la jeunesse, met à jour un défaut de fraternité intergénérationnelle. Ainsi, pour François Dubet (2014) « *il est urgent d'inverser l'ordre du triptyque républicain « Fraternité, Egalité, Liberté* ». » Ce nouvel ordre fixerait alors la solidarité comme la condition de l'égalité et de la liberté. Cependant, mettre la fraternité en avant, dans une démocratie, impose un acte volontariste, où les personnes appartenant aux minorités visibles, ou invisibles comme notre public, seraient considérées comme des citoyen(ne)s à part entière, et pour qui, la Déclaration des droits de l'Homme a fixé les premières valeurs affichées de la République : « *les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits* ». »³²¹ et la Constitution a établi l'objectif à atteindre et les moyens pour y arriver : « *le but de la société est le bonheur commun. Le Gouvernement est institué pour garantir à l'homme la jouissance de ses droits naturels et imprescriptibles* ». »³²² Certains envisagent même une mesure du « *bonheur national brut* », nous préférons la notion de « *bonheur social minimum* » pour tous.

Nous avons vu que trop de jeunes rencontrent de nombreux obstacles à leur insertion dans la vie d'adulte entre 15 et 29 ans. Une description de cette génération et un focus sur les jeunes en errance nous permettent d'affirmer, d'une manière générale, qu'ils sont confrontés à un déficit de confiance, qu'ils ont du mal à trouver leur place dans la société, et qu'une partie non négligeable d'entre eux est entrée en invisibilité. Pour prendre la mesure du problème, nous avons construit des statistiques mettant en lumière la géométrie variable de la jeunesse, indiquant les degrés de précarité, de l'insertion à l'invisibilité totale. Le croisement des résultats avec la situation professionnelle des parents, le type de logement et le lieu d'habitation – ZUS-hors ZUS – nous permet d'affiner le profil sociologique de ces jeunes. Les chiffres montrent que trois jeunes sur dix sont en situation précaire, un jeune actif sur cinq est au chômage, un jeune sur vingt est en invisibilité totale, sans statut, et parmi ces « invisibles », neuf jeunes sur dix ne résident pas en Zones urbaines sensibles (ZUS) et deux sur cinq sont issus de milieux plutôt favorisés. Ce qui change radicalement l'image des exclus faisant jusqu'à présent l'objet des « Politiques de la Ville » spécifiques aux ZUS. De plus, nous avons comparé deux régions pour montrer que les politiques publiques régionales influencent les résultats statistiques de l'invisibilité et qu'il existait des inégalités entre elles.

Pour mieux comprendre ce phénomène, nous avons construit un « Agenda social de la jeunesse », outil de diagnostic des politiques, avec la volonté d'être autant que possible exhaustive. Cet agenda a permis d'inventorier les outils et les structures travaillant avec les jeunes, à partir d'une agglomération de la région parisienne, et de comparer l'état de la « jeunesse » dans cinq pays d'Europe. Les résultats de ces deux études mettent à jour les limites de l'offre locale, nationale et

³²¹ Article premier de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789.

³²² Article premier de la Déclaration du 24 juin 1793 de la Constitution de la République de l'an I.

européenne. En effet, ces offres sont multiples mais relèvent plus de l'empilement, sans réelle coordination et cohérence. Elles en deviennent inefficaces et sont, de plus, très souvent sous-dimensionnées. Par ailleurs, sixième pays de l'économie mondiale, la France n'est qu'au vingtième rang dans l'économie numérique. Elle a mal anticipé les mutations sociétales en matière d'éducation, de formation et d'emploi, nous en voyons les conséquences. Pourtant 80 % de l'économie française est concernée³²³, alors, la maîtrise et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, par les salariés et les jeunes, est une des conditions de la réussite du développement des emplois de demain.

À cela s'ajoute un paramètre qui lui est propre, une natalité relativement importante engendrant les deux tiers de l'accroissement naturel de la population des vingt-huit pays de l'Union européenne. Les conséquences sont très importantes : quand la population de l'Allemagne décroît, la nôtre croît d'autant et produit, tous les quatre ans, une augmentation de la population de plus d'un million d'individus, répartis notamment dans le système éducatif et sur le marché du travail. Cela augmente la difficulté de résorption du chômage et explique, en partie, la situation des jeunes français, le nombre important d'« invisibles » et leur sentiment de ne plus être des citoyens à part entière. Plus profondément, cela met en danger la démocratie elle-même. Ainsi, aujourd'hui, notre augmentation démographique est un problème pour la France, car les politiques de formation, d'accompagnement et d'emploi n'ont pas été suffisamment anticipées. Dans vingt ans ce sera sans doute un avantage, notamment lorsqu'il faudra payer les retraites. Mais pour en voir les bénéfices demain, il faut investir dans la jeunesse maintenant.

La jeunesse est ainsi devenue un sujet particulièrement complexe pour les décideurs publics, et cela malgré toutes leurs bonnes intentions. Une politique publique de « jeunesse » cohérente doit maintenant être pensée en dissociant ce qui concerne la gestion du « flux » des décrochés (du système de formation et de l'emploi), de celle du « stock » des « invisibles ». En prévention, arrêter le « flux » demande une adaptation des systèmes scolaire, d'orientation et de formation professionnelle, une ouverture sur l'entreprise et un accompagnement réel des jeunes jusqu'à la prise d'autonomie. En curatif, la gestion du « stock » nécessite d'aller chercher les invisibles sur le territoire, de repenser leur raccrochage et leur accompagnement jusqu'à leur insertion sociale et dans l'emploi durable, condition de leur autonomie. Ces deux axes mobilisent des politiques à court terme pour réparer les dégâts du passé, mais ne doivent pas empêcher de penser sur le long terme, nous obligeant à envisager un changement de paradigme politique et la création d'un Service public « Prévention, Insertion – sociale et dans l'emploi – et Accompagnement tout au long de la vie ».

Aujourd'hui, la limite à toute politique en direction des jeunes semble être l'emploi. Mais doit-on regarder l'emploi comme le seul élément structurant de la société ? Nous le considérons souvent comme le vrai moyen de l'insertion, produisant de la fierté et offrant une place dans la société. Si c'est le cas, que changer pour revenir au plein emploi ? Si l'emploi peut évoluer et s'inscrire dans une vision plus globale de « l'activité », intégrant notamment la formation tout au long de la vie, quel nouveau modèle de société faut-il construire ? Quels outils conceptuels et opérationnels faut-il proposer ? Il nous semble que dans un pays d'abondance, nous pouvons, nous devons « jouer » la carte de « l'humain », en équilibrant les moyens d'assistance pour sortir de l'aide à la survie, les moyens d'insertion pour donner à chacun et à chacune une place dans la société, et enfin les moyens politiques pour réinscrire les jeunes dans une citoyenneté active. Nous pensons que les apports de

³²³ Sources : Mission d'Inspection Générale des Finances et INSEE 2009.

notre recherche auront modestement contribué à une meilleure compréhension du phénomène des jeunes « invisibles » et, à ouvrir quelques pistes de solutions.

Une nouvelle vision des difficultés d'insertion des jeunes « invisibles » : des hypothèses confirmées et d'autres dépassées

Les nombreux entretiens avec des jeunes concernés par l'invisibilité et la précarité nous ont permis de mettre en évidence la complexité de leurs difficultés d'insertion dans la vie. La « voie royale », de l'éducation à la mise à l'emploi durable sans rupture, ne concerne plus l'ensemble des cohortes de jeunes et révèle un « descendeur social » touchant les nouvelles générations, engendrant des souffrances et de l'incompréhension chez les jeunes et leurs familles. La banalisation de cette situation sociétale existe, de fait, mais les normes sociales n'ont pas bougé et provoquent un sentiment d'abandon d'une partie de la société qui n'accède pas aux conditions minimales du « *bonheur national brut* », et particulièrement des jeunes « invisibles » qui n'arrivent pas à entrer dans leur vie d'adulte autonome ni à accéder à leurs droits imprescriptibles³²⁴. Devant la souffrance exprimée des jeunes, nous pouvons affirmer que nous avons dépassé le seuil de tolérance, et qu'il est nécessaire de re-politiser le discours sur la jeunesse. Les jeunes parlent d'une « *révolution sourde* » pouvant exploser à tout moment, à l'image des jeunes mobilisés contre le CPE en 2006, suivis quelques années après par les jeunes tunisiens s'indignant contre la précarité, et confirmé encore, en 2016, par une partie de la jeunesse française revendiquant une loi qui sécurise les salariés.

Malgré cela, on ne peut pas dire aujourd'hui que l'« ascenseur social » soit complètement en panne : le champ des « élus » s'est peut-être réduit mais il y a encore des jeunes de condition modeste qui réussissent mieux que leurs parents. Effet de la démocratisation de l'enseignement ? Le problème est ailleurs : la nouveauté consiste dans le fait que la reproduction des classes aisées est moins mécanique qu'avant et qu'il y a un nombre conséquent de jeunes qui se retrouvent dans des situations moins sécurisées que leurs parents, produisant un sentiment de déclassement. Ce que nous avons nommé le « descendeur social » est apparu progressivement depuis des dizaines d'années, nos analyses croisées le montrent, et il s'est emballé cette dernière décennie. Ce n'est plus le titre ou le statut familial qui protège, c'est l'argent que l'on possède. En parallèle, la paupérisation gagne les couches moyennes de la société, après avoir entraîné plus de huit millions de personnes très modestes dans la précarité et la pauvreté en France. Mais, paradoxalement, ces deux éléments pourraient être interprétés comme l'aboutissement d'une réelle démocratisation de la société, où les valeurs individuelles sont plus reconnues que la situation sociale des parents, grâce à l'école et à la scolarisation de masse. Cependant, comme on est économiquement et structurellement dans une phase moins ascendante, la société s'étant à peu près stabilisée dans les années 70-80, il y a moins besoin d'élites, donc moins « d'aspiration vers le haut » dans l'échelle sociale ; et ceux qui sont en haut de la pyramide s'y accrochent et ont toujours le souci de la reproduction sociale de leurs propres enfants, avec plus ou moins de réussite. En parallèle, un troisième élément apparaît avec l'individualisation de la société, la pesanteur sociale et la pression sur les enfants des classes moyennes est moindre : les parents travaillent tous les deux ou élèvent seuls leurs enfants, laissant moins de place à « l'éducation parentale » et à son influence sur la réussite des enfants. L'école de la réussite de tous a alors toute sa place. C'est une situation inédite qui demande à réfléchir aux valeurs affichées de la République et aux pratiques culturelles des citoyens ; l'auto-centration sur les intérêts personnels, dans une société de l'immédiateté et de la

³²⁴ Le « non-recours » aux droits atteint, pour les jeunes, des taux pouvant aller jusqu'à 60 %.

consommation de masse, a pour conséquence de favoriser les « insiders » au détriment des « outsiders », dont le « stock » ne cesse d'augmenter. L'intérêt supérieur est-il celui de l'individu ou celui du progrès pour tous, donc du collectif, donc de la solidarité entre individus ? Nous aurions tendance à choisir le collectif et la solidarité, et cela particulièrement à l'éclairage des chiffres, mis à jour par nos travaux, et que nous développons ci-après.

-o0o-

Repartant de nos hypothèses, nous postulons l'existence de nombreux jeunes « invisibles » issus de l'ensemble des territoires. Cela nous amenait à supposer que les solutions proposées pour gérer le « stock » des « invisibles » n'étaient plus adaptées à l'ensemble des situations. Nos statistiques vont au-delà de nos estimations qui étaient de l'ordre de deux millions de jeunes concernés. En effet, elles montrent que les jeunes précaires représentent pratiquement trois millions d'individus âgés de 15 à 29 ans, dont presque 500 000 (fourchette basse) sans aucun statut, et quelque 270 000 âgés de 25 à 29 ans, ne relevant plus des « dispositifs jeunesse ». Parmi ces jeunes « invisibles », 40 % sont issus des catégories sociales dites « supérieures » et seulement 13 % des zones urbaines sensibles (ZUS), seules bénéficiaires des Politiques de la Ville ayant capacité à aller chercher les jeunes sur le terrain. Ces chiffres remettent en question la vision que la société a de la jeunesse en difficulté d'insertion. Pourtant, si nous réactualisons nos chiffres sur le chômage des jeunes, nous constatons qu'une amélioration est possible puisque les 16-24 ans, ayant notamment bénéficié des Emplois d'avenir, des Contrats de génération, du Service civique universel, de la Garantie jeunes ou du retour en formation, ont fait baisser sensiblement les taux d'inactivité de leur catégorie.

Par ailleurs, nous faisons l'hypothèse que des solutions existent, qu'elles sont nombreuses et diverses mais trop souvent inefficaces car dispersées, non coordonnées et, de fait, illisibles pour le public et les acteurs concernés. Afin de vérifier la justesse de cette hypothèse, nous avons réalisé un inventaire de toutes les structures et mesures en direction des jeunes, situées sur le territoire d'une agglomération et affichant plus de dix années d'existence. Sachant que de nombreux inventaires thématiques existaient, nous avons voulu réaliser une liste exhaustive, parce qu'il fallait rendre compte de l'ensemble des offres et, parce que, la nécessité de disposer d'une vision globale a été mise à jour dans nos travaux, ceci afin de vérifier le maillage du territoire (déserts et recouvrements), ainsi que l'existence des structures répondant à tous les besoins des jeunes. Il est apparu que le nombre de dispositifs existants était extrêmement important, ce qui nous a obligée à réaliser un « Agenda social de la jeunesse » pour critériser les quelque 800 éléments recueillis.

Après avoir confronté nos résultats auprès d'une vingtaine d'acteurs locaux de l'insertion et de la prévention et, les avoir fait valider auprès des « Services jeunesse » des villes concernées, plusieurs conclusions s'imposent et donnent à penser. Ainsi, le territoire de l'agglomération semble être la bonne échelle pour accueillir l'ensemble des outils répondant aux besoins des jeunes. Or, si quelques acteurs travaillent ensemble, aucun ne connaît la totalité des structures œuvrant sur son territoire ; aucune coordination globale, sur ce que pourrait être une politique publique de « jeunesse », n'existe au niveau de l'agglomération ; et, enfin, concernant les jeunes, l'offre est importante, mais méconnue et invisible à de nombreux jeunes et leur famille. De plus, notre comparatif régional permet de démontrer qu'il existe de fortes inégalités entre territoires. Ces éléments nous amènent à valider la nécessité d'une politique publique de « jeunesse » nationale, avec des objectifs et des lignes directrices clairs et perçus de l'ensemble des citoyens, permettant d'organiser la péréquation des moyens, coordonnée au niveau régional pour mailler les territoires

au plus fin, et déclinée localement au niveau des communautés de communes – ou agglomérations – plus à même de connaître les besoins de leurs publics respectifs ; ces trois niveaux doivent s’inscrire dans un projet politique fortement affirmé.

La France n’est pas une exception en Europe. Aussi, nous avons élargi notre champ d’investigation à d’autres pays de l’UE, en faisant l’hypothèse que la France disposait d’une ingénierie sociale solidement élaborée et avait des résultats globalement de moins bonne qualité que ses voisins. Certes, la France peut être comparée aux autres pays d’Europe mais, pour sortir du constat brutal de prime abord, il est impératif d’intégrer la donnée fondamentale – déjà rappelée dans cette conclusion – concernant sa politique de natalité qui a produit et continuera à produire des effets sur l’augmentation mécanique du nombre de jeunes arrivant chaque année dans le système éducatif et sur le marché du travail. Il nous faut résorber le chômage récurrent comme les autres pays, et en plus absorber tous les quatre ans plus d’un million d’individus. Quand la population de l’Allemagne baisse, la nôtre augmente d’autant. Ces chiffres sont issus de notre étude comparative européenne au prisme de notre « Agenda social de la jeunesse »³²⁵. Ils doivent être connus de la population à qui on demande des efforts considérables, et ils doivent jouer un rôle dans la mobilisation collective.

Ce comparatif statistique réalisé entre le Danemark, l’Allemagne, l’Italie et le Portugal, nous a renseignée sur la situation de la France en matière de politique publique de « jeunesse ». Celle-ci est en position médiane sur la mesure des NEET, entre des pays obtenant de bons et de mauvais résultats. Nous pouvons affirmer que l’offre de la France, en matière de structures travaillant sur la « protection sociale des parcours », est multiple, et même abondante, et cela dans le domaine de l’éducation, l’information et l’orientation, la prévention et l’insertion, l’accompagnement, les emplois aidés et la vie quotidienne, etc. Elle protège relativement les jeunes d’une précarisation irréversible puisque nous possédons le plus faible taux de « jeunes en risque de pauvreté ou d’exclusion sociale » des quatre pays étudiés, nettement inférieure à celui de la moyenne européenne, contrairement à l’Italie, mais également au Danemark qui dépassent, tous deux, de huit points la France et de douze points l’Europe. Cela pose la question de l’orientation des politiques publiques. Nous ne devons pas institutionnaliser la précarité comme mode de vie pour les générations futures, mais au contraire, nous devons miser plus et mieux sur la jeunesse et lui offrir un avenir et un espace sécurisé où elle aura toute sa place et pourra s’épanouir.

Dans ce cadre, nous avons posé la question de la capacité de la société française à résorber ce phénomène de l’invisibilité, touchant une partie de la jeunesse, sans engager une réforme en profondeur des politiques. Pour y répondre, nous avons travaillé sur les inflexions des politiques publiques de « jeunesse » depuis 2012, montrant que des réformes sont possibles en France, mais nous pensons que la méthode utilisée par les décideurs publics mériterait une vision globale plutôt que sectorielle, obligeant à travailler sur les parcours de vie des jeunes, et au-delà, des actifs. Aujourd’hui, le climat social est préoccupant parmi les jeunes générations, d’abord parce que les dispositifs offerts aux jeunes sont largement illisibles et, ensuite, parce qu’une partie des « invisibles » a été oubliée : ce sont notamment les jeunes ayant dépassé l’âge légal de la jeunesse, et donc qui, passé leur vingt-sixième anniversaire, se trouvent privés des solutions multiples destinées aux jeunes en déshérence. C’est l’un des acquis de notre recherche qui permet de comprendre la révolte sourde des jeunes dont nous parlions précédemment : ils ont terriblement peur de l’incertitude sur leur avenir que la société leur lègue.

³²⁵ Etude dont les chiffres sont issus principalement d’EUROSTAT.

C'est pourquoi, repolitiser le discours, implique de retrouver la confiance des jeunes en bâtissant avec eux des politiques publiques qui auront du sens et prépareront l'avenir, pour que tous aient une place, celle qu'ils auront choisie. Cependant, ce ne sont pas forcément les organisations officielles reconnues qui ont la meilleure vision de la réalité : il va falloir réinventer une nouvelle forme de consultation pour que tous les citoyens puissent apporter leur contribution, pour sortir de la normalisation des réformes qui ne parviennent pas à trouver de légitimité car elles paraissent toujours plus ou moins des réponses politiciennes déconnectées des préoccupations et des problèmes réels vécus sur le terrain. En effet, nous pouvons constater, en ce début d'année, que les promesses des acteurs politiques ne conviennent plus si elles ne sont pas suivies d'effets : les jeunes – et, plus largement, toute la société – ne veulent plus de « *ministères de la parole* ». Il ne suffit plus d'afficher « Priorité jeunesse », il faut que cette volonté soit confirmée et que des mesures concrètes soient mises en place à la hauteur du problème, en qualité et surtout en quantité.

Nous faisons l'hypothèse qu'il était nécessaire de changer de paradigme politique, afin que les périodes interstitielles entre l'éducation, la formation et l'emploi ne soient plus des ruptures sociales mais des articulations, voire des tremplins, dans les parcours de vie. Les résultats de notre recherche nous montrent qu'il est urgent de revisiter ainsi notre modèle social, parce que les « invisibles » ne sont que la partie émergée de l'« iceberg » d'une société individualiste et *in fine* dépressive, qui n'arrive plus à offrir une solution d'avenir à un jeune sur quatre et plonge, depuis de nombreuses années, *de facto*, toute sa jeunesse dans un climat anxigène. C'est pourquoi nous proposons d'admettre clairement que les chemins peuvent être sinueux et multiples pour entrer dans la vie d'adulte, qu'il peut y avoir des interruptions et des ruptures, et qu'il faut accompagner ce mouvement plutôt que de l'ignorer ou le combattre de manière inefficace. Car les chemins ne mènent nulle part si la société n'est pas assez ouverte aux jeunes, si les portes restent fermées à bon nombre d'entre eux, les entraînant dans une impasse dès qu'ils ne suivent pas la « voie royale ». Nous vivons le paradoxe des sociétés riches, puisque la France a atteint un niveau d'excellence (ingénierie sociale, matériel, richesse nationale...) et compte, en même temps, une population de pauvres et d'invisibles importante, pour lesquelles les ruptures peuvent les mener directement à l'invisibilité et, évidemment, à l'exclusion provisoire ou définitive, avec son cortège de dérives qui menacent directement la République.

Ce qui nous amène à imaginer un nouveau modèle de société, où les jeunes seraient considérés comme contributeurs de l'avenir en passant par un Service civique obligatoire renouvelé ; où ils seraient protégés jusqu'à leur majorité dans une école obligatoire prolongée à 18 ans, quel que soit leur parcours, suivi d'un revenu universel d'insertion, sécurisant ainsi leur parcours d'insertion et favorisant leur prise d'autonomie, telle la Garantie jeunes maintenue jusqu'à 29 ans révolus ; et enfin, où les ruptures dans le *continuum* – éducation, formation, emploi – seraient admises même valorisées et accompagnées, apportant de la fierté et de l'espoir aux jeunes générations. Nous passerions du triptyque au quadriptyque – éducation, formation, emploi et vie personnelle et citoyenne – où les allers-retours positifs, entre ces différents statuts seraient possibles, admis et sécurisés, où la solidarité et la citoyenneté retrouveraient une place dans la vie des jeunes, avec pour conséquence directe, de pouvoir envisager une société plus humaine et plus fraternelle pour toutes les générations. Les jeunes passeraient du statut de personne ayant un coût social élevé à celui où ils seraient considérés comme un « Capital jeunesse » dans le sens où la société investirait dans la jeunesse d'aujourd'hui pour construire la société de demain, lui redonnant ainsi l'espace auquel elle aspire profondément et surtout, auquel elle a fondamentalement droit.

L'INJEP a déclaré en juin 2013 que le coût social des NEET résidait notamment dans « *la désaffection à l'égard de l'emploi, la relégation future dans des emplois précaires et mal*

rémunérés, la délinquance juvénile ou encore les troubles physiques ou mentaux... ». Son coût économique serait de 1,2% du PIB, soit 24,39 milliards d'euros (INSEE 2012), contribuant à l'exclusion d'un jeune sur quatre de la société. Et si la France mobilisait cette énorme masse monétaire à la reconstruction d'une véritable politique publique de « jeunesse » pour prendre un nouveau souffle ? Cette vision pourrait s'inscrire dans une volonté politique et constituer, dans les mois et les années à venir, un objectif stratégique pour permettre à 100% des jeunes d'entrer dans leur vie d'adulte, pour que les valeurs de la République reprennent vie, pour que les jeunes reprennent le goût de vivre. Nous pourrions alors parler de changement de paradigme misant sur l'humain... et le modèle du « Capital jeunesse » s'inscrirait dans celui d'un « Capital sociétal » misant sur l'avenir pour sortir de l'urgence et de l'immédiateté des enjeux de communication politique à court terme.

Quelles perspectives pour nos travaux de recherche sur l'invisibilité des jeunes ?

Il nous semblerait maintenant intéressant que nos travaux se poursuivent en creusant la piste européenne. En effet, des perspectives de nouvelles recherches pourraient être envisagées dans le prolongement de notre comparatif européen. Il conviendrait d'élargir notre inventaire des dispositifs, du niveau territorial au niveau national et européen, et notre comparatif, de cinq à vingt-huit pays ; ce qui permettrait alors de proposer une analyse plus précise des politiques publiques de « jeunesse » de chacun des pays de l'UE, pour en extraire les « bonnes pratiques » et peut-être « la clause du jeune européen le plus favorisé », à l'image du remarquable travail dirigé par Giselle Halimi (2008). *« La clause de l'européenne la plus favorisée, le meilleur de l'Europe pour les femmes »*. Cela nécessiterait de développer également nos statistiques, car il serait indispensable de disposer de chiffres montrant les différents degrés de précarité et d'invisibilité des jeunes européens, en relation directe avec les spécificités de chaque pays (population, géographie, etc.). Aujourd'hui les données sur les NEET ne permettent pas une analyse fine des situations et rendent difficiles l'adaptation des mesures aux besoins réels des jeunes (en quantité et en qualité).

Et maintenant, pour ce qui nous concerne, l'étape de la recherche touchant à sa fin, nous envisageons, après avoir pris le temps d'affiner nos données et conclusions en fonction des recommandations du jury, de partager nos résultats avec les acteurs publics, politiques et de terrain, afin qu'ils soient utilisés pour mieux comprendre la situation des jeunes sur les territoires et que l'on tente collectivement de trouver des solutions pour sortir les jeunes de leur invisibilité. Quelques éléments pourraient trouver concrètement une suite, en particulier nos statistiques, notre « Agenda social de la jeunesse » et le travail d'inventaire des structures.

En effet, nous avons le projet de proposer de développer l'expérimentation de nos statistiques pour affiner les seules mesures officielles des NEET, car elles ont l'inconvénient de ne pas mesurer suffisamment ce que nous avons appelé les degrés d'invisibilité des jeunes en situation de précarité ou d'invisibilité totale. Notre système de comptage permet, en effet, de connaître plus précisément le nombre de jeunes par grands types de situations et de statuts, facilitant ainsi un bon dimensionnement de la capacité des dispositifs, et surtout une meilleure adéquation de ces derniers avec les besoins réels des jeunes... Nous connaissons les limites de la réalisation de nos statistiques, ayant choisi un procédé nous offrant des résultats en « fourchette basse », cependant, nous avons bon espoir que ce comptage soit repris et amélioré au niveau national, par exemple, par une prise en compte de certains de nos critères dans les statistiques de l'« Enquête emploi en continu » réalisée par l'INSEE et servant à mesurer les concepts d'activité, chômage, emploi et inactivité tels qu'ils sont définis par le Bureau international du travail (BIT).

À l'échelle locale, nous avons été sollicitée par une communauté de communes pour réaliser, à l'identique, l'inventaire des structures de jeunesse figurant dans la troisième partie de notre recherche. Ce travail pourrait déboucher sur l'organisation d'Assises de la jeunesse, après avoir contribué à alimenter les travaux de réflexion sur l'élaboration du Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS 2015-2020) sur un territoire.

Nous avons été récemment sollicitée par une région

Et, pour terminer, le Maire d'une commune de 17 000 habitants, président d'une communauté d'agglomération, est intéressé par notre outil de diagnostic, qu'il a trouvé efficace pour mesurer l'« offre jeunesse » et les politiques mises en œuvre sur son territoire. Parce qu'il est convaincu que *« la construction d'une politique publique de « jeunesse » globale nécessite un outil mettant en cohérence l'offre, les besoins et les intérêts des jeunes »* en Éducation-Formation, Information-Orientation, Prévention-Insertion, Emploi et Vie quotidienne, il souhaite mobiliser son administration et les citoyens de sa commune dans ce sens. Ce qui laisse augurer des perspectives intéressantes reliant nos recherches actuelles et des recherches-actions futures. Avant d'entrer dans ces perspectives post-thèse et conclure ce travail, nous avons sollicité un homme politique pour écrire un discours à la jeunesse, arrimant notre recherche dans la société.

Quel discours à la jeunesse pour donner aux jeunes l'envie de construire leur projet de vie et les réinscrire dans la société ?

Un enfant « fracassé » l'est parfois pour la vie ; il peut se détruire, détruire une famille, compromettre notre avenir collectif. Pourtant la France a un avenir dans le monde, à condition que les jeunes participent aux mutations, et en soient la clé. L'intégration sociétale des jeunes est le baromètre d'une société, et les parents sont prêts à se sacrifier pour investir dans leurs enfants en acceptant des efforts considérables pour qu'ils réussissent leur vie. Il est plus logique de se mettre dans cette posture que de rester dans celle *« des seniors mordant la vie à pleines dents, ne laissant que des miettes aux générations futures »*³²⁶. C'est pourquoi nous avons cru devoir proposer, à la fin de notre recherche, un « discours à la jeunesse ». Et, pour réconcilier les générations, il nous est apparu judicieux d'en proposer, dès 2014, l'écriture à un grand orateur, Jean Le Garrec³²⁷. Celui-ci a relevé le défi pour passer le témoin entre l'ancienne et la nouvelle génération. Nous l'en remercions vivement. La « commande » était la suivante : Quel discours à la jeunesse pour comprendre le monde et le ré-enchanter ? Écrit il y a quatre ans, ce texte nous semble garder toute son actualité...

Je m'adresse à la jeunesse en cette année 2014 comme l'a fait Jaurès à Toulouse en 1892 et Albi en 1903, ou encore Zola en 1898. Ces grands orateurs que je ne prétends pas égaler ont prononcé tous deux des discours en des temps d'interrogation et de bouleversement. C'est ce qui nous arrive aujourd'hui, la France est exsangue, elle n'est plus la terre du progrès pour tous, où chacun à sa place. Le désir d'égalité de nos ancêtres fut. En ce début de vingt-et-unième siècle, l'esprit de compétition prime sur la solidarité ! La République humaniste née des

³²⁶ Propos d'un jeune recueilli lors d'une manifestation en 2011, dont nous avons adouci le vocabulaire.

³²⁷ Jean Le Garrec fut quatre fois ministre dans les années Mitterrand et cinq fois député par la suite.

révolutions, 1789, 1848, 1947, 1968, emprunte de solidarité, de liberté, de fraternité a été considérablement fragilisée par une mondialisation non maîtrisée, par une Europe non aboutie, par un détricotage des lois sociales pendant dix ans.

J'ai traversé un siècle passionnant, il fallait du courage pour aller de l'avant. Mais j'avais un idéal, celui de mettre en œuvre mes principes, mes valeurs, celles de la République, celle de la gauche. J'ai reçu en héritage l'écoute et le regard porté aux autres, ce fut mon outil politique pour transformer le réel en idéal. Je ne vous cache pas que je suis inquiet pour l'avenir, mais j'ai envie d'être confiant parce que les futurs dirigeants de la France sont parmi vous et que vous saurez réinventer la société, à votre image, à l'image de vos désirs de citoyens. C'est un véritable défi que je vous lance, relevez-le et nous en reparlerons.

Nous avons un devoir d'explication du monde à la jeunesse, car nous vivons dans une société qui se complexifie. La France est dans une situation économique relativement grave, avec une croissance très faible, avec des difficultés à maîtriser le budget, d'où les coupures dans les dépenses nécessaires : l'école, le soutien à la création de logements, l'investissement dans les grands projets, alors que de grandes inégalités ont augmenté dangereusement en ce début de millénaire. Et pourtant nous possédons des richesses incroyables, des fleurons de l'industrie et des nouvelles technologies, des universités à la pointe de la recherche mondiale, une diversité d'hommes et de femmes venus de tous les pays, additionnant les cultures, apportant une pluralité de point de vue, favorisant la plus forte augmentation démographique d'Europe, richesse de demain.

L'analyse des conséquences de cette situation n'est pas suffisamment faite, on parle, on camoufle parfois. « Le verbe n'est pas l'action ». Avons-nous une vision claire des difficultés de l'école républicaine, qui doit garantir à tous un niveau de formation le plus solide possible. C'est dans ces années-là que « tout va se jouer », pour comprendre notre histoire, mais également les équilibres du monde, leurs mutations, cette crise qui n'en finit pas. Notre société a terriblement changé, les problèmes ne sont pas de même nature. La France n'est plus, et heureusement, un empire colonial, mais beaucoup d'enfants sont fils ou filles de la grande migration à partir des années 50, voulue par la France et les entreprises. Ils ont apporté leur force de travail, nous avons un devoir à ce sujet, et particulièrement quand ils ont décidé de s'installer définitivement sur notre territoire.

Le rôle des enseignants est difficile mais l'objectif demeure le même : aucun enfant ne doit sortir de l'école obligatoire sans une formation de base acquise. Dans son discours de 1903, Jaurès affirmait déjà cette nécessité. Les jeunes ont une grande dextérité dans l'utilisation des nouvelles technologies connectées, ordinateurs, tablettes, téléphones mobiles. Ils sont informés en direct, mais pas forcément formés à comprendre cette infinité d'informations non décryptées. D'où la nécessité de généraliser l'utilisation des TICE dans l'éducation. « Qui sommes-nous ? Vers quoi allons-nous ? Quel est notre espace de vie ? » Autant de questions qui demandent à prendre le temps d'ébaucher des pistes de réponses. Il faut que la France redevienne le pays de l'égalité des chances pour sortir des injustices sociales. C'est tout son potentiel de progrès économiques et social, en péril aujourd'hui, qui est en jeu.

Cette thèse met à jour des chiffres plus qu'inquiétants, trois millions de jeunes en précarité dont cinq-cents mille en marginalisation sociale complète. Cependant, le véritable problème de la France est la rareté de l'emploi, mais également le manque d'efficacité de la formation professionnelle tout au long de la vie, et la difficulté de l'école à considérer la noblesse des métiers « manuels ». Et de fait, les jeunes sont orientés par défaut – ou pire par l'échec – vers les formations professionnelles initiales, gênant les entreprises dans leurs recrutements.

La France a beaucoup de difficultés à s'adapter à cette mutation économique. Les cycles technologiques ont tendance à se raccourcir, moins de trois ans. Les grandes entreprises ne seront plus créatrices d'emplois, ou à la marge. Trop souvent elles délocalisent des activités, dont la production, et plus récemment leurs ingénieurs, mais les transferts de technologie sont de plus en plus exigés par les pays émergents. Cela participe au rééquilibrage mondial, ce que nous ne pouvons désapprouver après avoir maintenu ces pays en état de pauvreté pour mieux piller leurs richesses pendant des siècles. Nous n'arrêterons pas cette dynamique mondiale, il est donc important de soutenir de nouvelles filières créatrices d'emploi. Un exemple, nous avons les plus belles forêts d'Europe, le bois est de plus en plus utilisé pour l'habitat, mais le traitement du bois est fait en Chine parce que nous n'avons plus les usines en France. Les agriculteurs font renaître de vieux fruits et légumes disparus, réintroduisant de l'excellence, de la proximité entre production et consommation. Nous avons le plus beau patrimoine d'Europe, c'est une richesse potentielle considérable. Nous devons valoriser ces potentiels d'exploitations.

La mutation du tissu des petites et moyennes – voire très petites – entreprises, est beaucoup plus lente. Elles répondent plus à une demande classique, alors que l'on devrait miser sur elles pour dynamiser l'innovation sur les territoires. Les domaines de l'habitat, l'agriculture, le commerce de proximité, l'artisanat, le service à la personne, etc. sont concernés. Ces entreprises font preuve pourtant d'une grande inventivité, mais leur adaptation est compliquée parce que les financeurs publics et privés ne leur font pas confiance. Elles sont à accompagner pour une meilleure adaptation à ce nouveau paysage économique, pour qu'elles prennent le relais des grandes entreprises en matière de création d'emploi.

La France et les français(e)s ont de l'imagination, une grande capacité à créer des solutions adaptées à des problèmes spécifiques de territoire, comme le montre la création de nombreuses monnaies locales pour doper le développement local, ou celle des Missions locales pour accompagner les jeunes en difficulté d'insertion de plus en plus nombreux, avec le soutien des collectivités territoriales qui sont en appui à ces mouvements. Mais avant tout il faut réinventer le modèle économique de la France, concevoir d'autres voies possibles, comme les entreprises de l'économie sociale et solidaire, proposant un partage des responsabilités, mais également un partage des richesses produites, qui pourraient réconcilier les patrons et les salariés, pour peu qu'on organise leur essor en proposant des formations pour que tous parlent le même langage, pour que le dialogue social ne soit pas qu'un vain mot et devienne le moteur de cette nouvelle économie. Les « énarques » s'enferment dans une vision dépassée de la croissance et nous mènent droit dans le mur. Il faut absolument construire un nouvel espace.

Relire le discours de Jaurès, à Albi en 1903 est utile. On ne peut réécrire l'histoire mais ce texte a la force, la puissance de sa parole. Il fait appel au mot « République », et apporte un message à la jeunesse. Il s'accompagne d'une analyse très juste de la modernité et de l'avenir pour reconstruire une espérance. Aucun enfant, aucun jeune ne doit être mis à l'écart de la société, car ils sont les moteurs du futur.

C'est pourquoi vous avez le devoir d'être acteur de votre vie, mais également d'être acteur de la société pour la modeler à votre image, à vos désirs. Seul on n'est rien, mais l'addition des individualités peut déplacer des montagnes.

Que dire de plus et de mieux ? La mobilisation des acteurs politiques et sociaux en faveur de la jeunesse est essentielle. Elle n'est pas incompatible avec la mobilisation des jeunes eux-mêmes. La responsabilité face à l'avenir des différents partenaires ne varie pas en sens inverse, elle ne peut être l'objet d'une approche purement proportionnelle : ce n'est pas parce que les adultes se mobiliseront beaucoup que les jeunes se mobiliseront moins... tout au contraire. Ces mobilisations

s'engrènent et s'entraînent l'une l'autre. Elles peuvent et doivent se développer simultanément et solidairement. C'est la condition essentielle – nous pensons l'avoir montré dans notre recherche – pour qu'elles soient constructives et préparent, pour notre société, un avenir à la hauteur de nos espérances communes.

BIBLIOGRAPHIE

- (2005). *Dictionnaire encyclopédique de l'éducation et de la formation*. Paris, France : Retz.
- (2005). *Literature review of the NEET group*. Edinburgh, UK : York Consulting Limited, Scottish Executive Social Research.
- (2006). *L'état de l'emploi, 30 idées reçues, Les métiers de demain et l'insertion des jeunes*. Marne la Vallée, France : ONISEP
- (2010). *Sport and Physical Activity. Conducted by TNS Opinion and Social at the request of Directorate General Education and Culture. Special Eurobarometer 334/Wave 72.3*. TNS Opinion et Social.
- (2011). *Lessons from PISA for the United States : Strong performers and successful reformers in education*. Paris, France : OCDE.
- (2011). *Young people and NEET in Europe : first findings*. Dublin, Irlande : EUROFOUND
- (2012). *NEET : Young people not in employment, education or training : characteristics, costs and policy responses in Europe*. Luxembourg : Publications Office of the European Union.
- (2012, mars). Enquête emploi 2011 à La Réunion 60 % des jeunes actifs sont au chômage. *Revue Economie de La Réunion*. Récupéré du site de l'INSEE : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=24&ref_id=18380
- (2013). Emploi et chômage des 15-29 ans en 2012. *DARES Analyses, 073*. Récupéré du site de la DARES : <http://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/etudes-et-syntheses/dares-analyses-dares-indicateurs-dares-resultats/article/emploi-et-chomage-des-15-29-ans-en-2012>
- (2013). Portugal, le pays où la colère est couleur. *Edições Antipáticas*. Récupéré du site Échanges et mouvement : <http://edicoesantipaticas.tumblr.com/>
- (2013). *Tableau de l'économie française*. TEF 2013. INSEE. p. 107.
- (2013, 30 décembre). *La précarité dans l'emploi selon l'âge*. Observatoire des inégalités. Récupéré du site le 24 août 2015 : http://inegalites.fr/spip.php?article461&id_groupe=11&id_mot=89&id_rubrique=3
- (2015, 19 octobre). *Le Compte personnel d'activité, de l'utopie au concret*. France Stratégie. Récupéré sur le site : <http://www.strategie.gouv.fr/publications/compte-personnel-dactivite-trois-questions>
- Aeschimann, E. (2006, 23 octobre). « La France invisible », un pavé dans les marges. *Libération*. Récupéré du site du journal *Libération* : http://www.liberation.fr/evenement/2006/10/23/la-france-invisible-un-pave-dans-les-marges_55163
- Albert-Schille C., Beaucart A., Ciciarelli S., Foegel M., Guehl G., Kwiatkowski G., Loubet N., Pelte P., Sac-Epée A., Timini L., Serry C. et Weber S. (2002). « Infirmier(e)s psychiatriques dans le dispositif RMI : la rencontre du sanitaire et du social. », *Santé Publique*, 14(3) 317-322. Récupéré du site le 30 septembre 2015 : www.cairn.info/revue-sante-publique-2002-3-page-317.htm, <http://www.cairn.info/revue-sante-publique-2002-3-page-317.htm>
- Arendt, H. (trad.) Fradier, G. (1961). *Condition de l'homme moderne*. Paris, France : Calmann-Lévy.
- Arénilla, L. Gossot, B. Rolland, M.C. et Roussel, M. P. (2004). *Dictionnaire de pédagogie*. Paris, France : Bordas
- Balas, G. (2012). *Lutter contre le décrochage scolaire, vers une nouvelle action publique régional*. Paris, France : Fondation Jean Jaurès.
- Ballatore, M. (2010). *Erasmus et la mobilité des jeunes Européens : Mythes et réalités*. Paris, France : PUF.
- Barreau, J. M. (coord.). (2007). *Dictionnaire des inégalités scolaires*. Issy-les-Moulineaux, France : ESF.
- Barroux, R. (2007, 5 avril). Les propositions des candidats pour lutter contre le chômage. *Le Monde*.
- Baudelot, C. (2000). *Être jeune en 1968 et en 1998*. Paris, France : Seuil
- Baudelot, C. (2010). *Travail et classes sociales : la nouvelle donne*. Paris, France : Rue d'Hulm.
- Baudelot, C. et Establet, R. (2009). *L'élitisme républicain. L'école française à l'épreuve des comparaisons internationales*. Paris, France : Seuil
- Bauman, Z. (2011). *Collateral Damage : Social Inequalities in a Global Age*. Cambridge, UK : Polity.

- Bauman, Z. (2013). *La vie liquide*. Paris, France : Poche.
- Baumard, M. (2015, 17 février). Un rapport du Conseil de l'Europe s'inquiète « du recul de la tolérance » en France. *Le Monde*
- Beaud, S. (2003). *80 % au bac... et après ? Les enfants de la démocratisation scolaire*. Paris, France : La Découverte.
- Beaud, S. (dir.), Confavreux, J. et Lindgaard, J. (2006). *La France invisible* Paris, France : La Découverte.
- Beaud, S. et Pialoux, M. (1999). *Retour sur la condition ouvrière*. Paris, France : Fayard.
- Becquet, V. (coord.) (2014). *Jeunes engagées*. Paris, France : Syllepse.
- Belliard, D. et Bertrand, M. (2014). La nouvelle fracture numérique. *Alternative Économiques H.S*, 100, 74-75. Récupéré du site de la revue : http://www.alternatives-economiques.fr/la-nouvelle-fracture-numerique_fr_art_1283_67060.html
- Belorgey, J. M. Fouquet, A. et Afsa, C. (2000). *Rapport du Commissariat général du Plan sur les Minima sociaux, revenus d'activité, précarité*. Paris, France : La Documentation Française.
- Belpois, M. (2014, 18 novembre). Avoir 17 ans dans l'Yonne... *Télérama*. Récupéré du site de la revue *Télérama* : <http://www.telerama.fr/monde/avoir-17-ans-dans-l-yonne,119036.php>
- Ben Ayed, C. (2010). *L'école démocratique - vers un renoncement politique ?* Paris, France : Armand Colin.
- Ben Ayed, C. (coord.). (2009, décembre). École ségrégative, école reproductive. *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 180.
- Bénabou, R. Kramarz, F. et Prost, C. (2005, septembre). Zones d'éducation prioritaire : quels moyens pour quels résultats ? Une évaluation sur la période 1982-1992. *Économie et Statistique*, 380.
- Bernot-Caboche C. (2012). 2 millions de jeunes en danger, quelle image pour la société ? *Inter Pares*, 2, 85-88. Récupéré du site de la revue *Inter Pares* : http://recherche.univ-lyon2.fr/epic/IMG/pdf/Inter_Pares_2.pdf
- Bernot-Caboche C. (2014). Être connecté ou ne pas « être », là est toute la question : quand la jeunesse s'empare des jeunes technologies ! *Inter Pares*, 4, 9-16. Récupéré du site de la revue : http://recherche.univ-lyon2.fr/epic/IMG/pdf/Inter_Pares_4.pdf
- Bernot-Caboche, C. (2012, mars). *Le décrochage scolaire, une réalité mais pas une fatalité*. Communication présentée à la Commission jeunesse de l'Association des Régions de France. Paris, France. Récupéré le 20 janvier 2014 du site personnel de C. Bernot-Caboche : <http://la.jeunesse.invisible.overblog.com/led%C3%A9crochage-scolaire-uner%C3%A9alit%C3%A9-mais-pas-une-fatalit%C3%A9>
- Bernot-Caboche, C. (2012, septembre). *La jeunesse, une priorité*. Paris, France : Fondation Jean Jaurès. Récupéré du site de la Fondation Jean Jaurès : <http://www.jean-jaures.org/Publications/Notes/La-jeunesse-une-priorite>
- Bernot-Caboche, C. (2013). Action politique et créativité au service de la jeunesse invisible : ni en emploi, ni en formation, ni en accompagnement. *Inter Pares*, 3, 23-31. Récupéré du site de la revue *Inter Pares* : http://recherche.univlyon2.fr/epic/IMG/pdf/Inter_Pares_3.pdf
- Bernot-Caboche, C. (2015, 24 Juin). *Faut-il un Service civique obligatoire européen ?* Paris, France : Fondation Jean Jaurès. Récupéré du site de la Fondation Jean Jaurès : <http://www.jean-jaures.org/Publications/Notes/Faut-il-un-service-civique-obligatoire-europeen>
- Bigot, R. (2013). Thechnophiles, mais pas « geeks ». *Alternatives économiques*, 322, 43-45.
- Blay, M. (dir.). (2007). *Dictionnaire des concepts philosophiques*. Paris, France : Larousse.
- Blaya, C. et Hayden, C. (2003). *Constructions sociales des absentéismes et décrochages scolaires en France et en Angleterre*. LARSEF / Observatoire européen de la violence scolaire.
- Blaya, C. et Hayden, C. (2004). Décrochages scolaires et absentéismes en France et en Angleterre. Dans Glasman, D. et Œufvrad, F. *La déscolarisation*. Paris, France : La Dispute.
- Bloch, M.C. et Gerde, B. (dir.). (1998). *Les lycéens décrocheurs*. Lyon, France : Chronique sociale.
- Bonnery, S. (2004). Décrochage cognitif et décrochage scolaire. Dans Glasman D. et Œufvrad F. (dir.). *La déscolarisation*, Paris, La Dispute.

- Bordes, V. (2016). Faut-il organiser le temps libre des jeunes ? Dans M. M. Gurnade et C. Ait-Ali, (coord.). *Jeunesse sans parole, jeunesse en paroles*. Paris, France : L'Harmattan.
- Bordes, V. et Vulbeau, A. (2004). *L'alternative jeunesse*. Paris, France : L'atelier.
- Bordiec, S. (2013). Jeunesses précaires. Impasses et horizons. Noisy-le-Grand, France : Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC), Institut de recherches économiques et sociales.
- Bourdieu, P. (1986). The forms of capital. Dans J. Richardson. (1979). *Handbook of Theory and Research for the Sociology of Education*. (New York, Greenwood). (1979).
- Bourdieu, P. (dir.). (1993). *La misère du monde*. Paris, France : Seuil.
- Bourdieu, P. et Passeron, J.-C. (1970). *La reproduction : Éléments d'une théorie du système d'enseignement*. Paris, France : Les Éditions de Minuit.
- Boutinet, J. P. (1995). *Psychologie de la vie adulte*. Paris, France : PUF.
- Brandibas, G. et Favard, A. M. (2003). Le lien social chez les adolescents scolarisés. *Psychologie et Éducation*.
- Broccolich, S. (1998). Qui décroche ? Dans M. C. Bloch et B. Gerde (dir.). *Les lycéens décrocheurs*. Lyon, France : Chronique sociale.
- Broccolich, S. (2000). Désagrégation des liens pédagogiques et situations de rupture. *Ville École Intégration*, 122. Récupéré du site : http://www.crefe38.fr/IMG/pdf/BROCCOLICHI_2000_desagregationlienspedagogiques.pdf
- Brossard, B. (2014). *Se blesser soi-même, une jeunesse autocontrôlée*. Paris, France : Alma.
- Buzyn, E. (1999). *Papa, maman, laissez-moi le temps de rêver !* Paris, France : Albin Michel.
- Cahuc, P., Carcillo, S. et Zimmermann K. F. (2013, avril) L'emploi des jeunes peu qualifiés en France, *Conseil d'analyse économique (CAE)*, 4.
- Canario, R. et Alves, N. (2004). L'école pour tous, une mission impossible ? Le cas du Portugal. *Revue internationale d'éducation*, 35, 43-54.
- Charlot, B. et Glasman, D. (1998). *Les jeunes, l'insertion, l'emploi*. Paris, France : PUF.
- Charvet, D. (dir.). (2009). *Jeunesse, le devoir d'avenir*. Paris, France : La Documentation française.
- Charvet, P. et Frémeaux P. (2009). De l'école à l'emploi. *Alternatives Économiques Poche*, 037.
- Chastand, J. B. (2009, 24 avril). L'emploi doit être repensé dans son ensemble. *Le Monde*.
- Chastand, J. B. (2014, 27 novembre). Les précaires en première ligne du chômage. *Le Monde*. Récupéré du site de la revue *Le Monde* : http://www.lemonde.fr/emploi/article/2014/11/27/les-precaires-restent-aux-premieres-loges-du-chomage_4529871_1698637.html et http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2014/11/21/niveau-record-des-embauches-en-cdd_4527295_4355770.html#gHbfc0IDQUduGydo.99
- Chauvel, L. (2006). L'horizon obscurci des jeunes générations. Dans S. Beaud (dir.). Confavreux, J. et Lindgaard, J. (2006). *La France invisible*. Paris, France : La Découverte.
- Chen, Y. W. (2011). Once a NEET always a NEET ? Experiences of employment and unemployment among youth in a job training programme in Taiwan, *International Journal of Social Welfare*, 20, 33-42.
- Chérèque, F. (2014, 11 juillet). *Rapport : Liberté, égalité, citoyenneté : un Service civique pour tous*. Agence du Service civique. Récupéré du site : <http://www.service-civique.gouv.fr/page/rapport-chereque>
- Chevalier, M. (2013). L'exception culturelle à l'heure du numérique. *Alternatives Économiques*, 322, 40-42.
- Choain, L., Duez, E. et Braescu-Kerlan, A. (2012). *La révolution Y ? Une enquête internationale sur la génération Y*. Paris, France : Mazars et WoMen'Up.
- Chupin, J. (2013). *Échec scolaire : la grande peur. Décrochage : prévenir, aider, accompagner*. Paris, France : Autrement.
- Circulaire EN n°2006-058 du 30 mars 2006 relative aux principes et aux modalités de la politique de l'éducation prioritaire, BO n°14 du 6 avril 2006.
- Circulaire EN n°81-238 du 1er juillet 1981 relative à la création des zones d'éducation prioritaire, BO n°27 du 9 juillet 1981.
- Circulaire EN n°2010-096 du 7 juillet 2010 relative au Programme « Clair », BO n° 29 du 22 juillet 2010.

- Comte-Sponville, A. (2001). *Dictionnaire philosophique*. Paris, France : PUF.
- Convert, B. (2003). Des hiérarchies maintenues : Espace des disciplines, morphologie de l'offre scolaire et choix d'orientation en France, 1987-2001. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 149, 61-73.
- Cornilleau, G. (2012, 28 septembre). *France-Allemagne : le grand écart démographique*. OFCE. Récupéré du site de l'OFCE le 13 janvier 2014 : <http://www.ofce.sciences-po.fr/blog/france-allemande-le-grand-ecart-demographique/>
- Couppié, T., Gasquet, C. et Lopez, A. (2007). *Quand la carrière commence. Les sept premières années de vie active de la Génération 98*. Marseille, France : CEREQ.
- Crouzel, C. (2014, 6 février). Emploi : la précarité s'aggrave pour... ceux qui la subissent déjà. *Le Figaro*. Récupéré du site *Le Figaro* le 24 août 2015 : <http://www.lefigaro.fr/emploi/2014/02/06/09005-20140206ARTFIG00347-emploi-la-precarite-s-aggrave-pour8230-ceux-qui-la-subisse-deja.php?print=true>
- Crouzel, C. (2014, 6 février). Emploi : la précarité s'aggrave pour... ceux qui la subissent déjà. *Le Figaro*. Récupéré du site le 24 août 2015 : <http://www.lefigaro.fr/emploi/2014/02/06/09005-20140206ARTFIG00347-emploi-la-precarite-s-aggrave-pour8230-ceux-qui-la-subisse-deja.php?print=true>
- Davaillon, A. et Nauze-Fichet, E. (2004). Les trajectoires scolaires des enfants « pauvres ». *Éducation & formations*, 70, 41-63.
- Davidson, M. (2012, 15 novembre). NEET : the forgotten underclass. *The Telegraph*.
- De Montbrial, T. et Moreau-Defarges, P. (2014). *Les jeunes : vers l'explosion ? RAMSES 2014*. Paris, France : Dunod.
- Debout, M. (2006). *Le traumatisme du chômage, Alerte sur la santé de cinq millions de personnes*. Paris, France : Jean Jaurès.
- Decotte, L. (2007, 31 octobre). Rencontre avec la jeunesse invisible. *La voix du Nord*. Récupéré le 27 février 2015 du site : Endireplus@lavoixdunord.fr
- Decotte, L. et Renahy, N. (2007, 31 octobre). Rencontre avec la jeunesse invisible. *La Voix Du Nord*. Récupéré du site : <http://www.clubdelapressenpdc.org/IMG/pdf/jeunesseinvisible.pdf>
- Defouloy, E. (2006). Jeunes au travail - Quand rechercher un emploi, c'est découvrir l'inégalité entre les générations. Dans S. Beaud (dir.), J. Confavreux et J. Lindgaard (2006). *La France invisible*. Paris, France : La Découverte.
- Delahaye, J. P. (2014, 28 mars). *Evaluation partenariale de la politique de lutte contre le décrochage scolaire*. Paris, France : DGESCO.
- Desclaux, B. (2005). L'éducation à l'orientation en tant qu'innovation. *Perspectives documentaires en éducation*, 60, 19-32.
- Desrosière, A. Goy, A. et Thévenot, L. (1982). *Six groupes socioprofessionnels concernant principalement les actifs au sens du BIT et deux groupes d'inactifs, PCS*. Paris, France : INSEE.
- Deubel, P. Huart, J.-M. Montoussé, M. et Vir-Datiche, D. (1997/2011). *100 fiches pour comprendre le système éducatif*. Paris, France : Bréal.
- Devetter, F. X. et Rousseau, S. (2011). *Du balai - Essai sur le ménage à domicile et le retour de la domesticité*. Paris, France : Raisons d'Agir.
- Dewey, J. (1896). The Reflex Arc Concept in Psychology. *Psychological Review*, 3, 357-370.
- Dewey, J. (1930). What Humanism Means to Me. *Thinker* 2, 9-12.
- Dhoquois, A. (2011). *Jeunes de banlieue*. Paris, France : Expreste Roularta.
- Diamanti, I. (1999). *La generazione invisibile*. Milan, Italie : Il Sole 24 Ore.
- Drugeon, A. (2012, 12 avril). *Voyage au cœur de la « génération fauchée » du Portugal*. Récupéré du site : <http://www.slate.fr/story/52767/portugal-generation-fauchee-jeunes-precaires>
- Dubet, F. (1987). *La galère : jeunes en survie*. Paris, France : Fayard.
- Dubet, F. (1994). *Sociologie de l'expérience*. Paris, France : Seuil.
- Dubet, F. (1998). Les figures de la violence à l'école. *Revue Française de Pédagogie*, 123, 35-45.
- Dubet, F. (2004). *L'école des chances. Qu'est-ce qu'une école juste ?* Paris, France : Seuil.
- Dubet, F. (dir.). (2006). *Injustices. L'expérience des inégalités au travail*. Paris, France : Seuil.

- Dubet, F. et Duru-Bellat, M. (2000). *L'hypocrisie scolaire. Pour un collège enfin démocratique*. Paris, France : Seuil.
- Dubet, F., Duru-Bellat, M. et Vérétoit, A. (2010). *Les sociétés et leur école. Emprise du diplôme et cohésion sociale*. Paris, France : Seuil.
- Dubet, F. (2014). *La préférence pour l'inégalité. Comprendre la crise des solidarités*. Paris, France : Seuil.
- Ducatteau, S. (2015, 17 juin). L'urgence de rendre l'école obligatoire jusqu'à 18 ans. *L'Humanité*.
- Duru-Bellat, M. (2006). *L'inflation scolaire : Les désillusions de la méritocratie*. Paris, France : Seuil.
- Duru-Bellat, M. (2006, septembre). Études et emploi : des bénéfices « micro » aux incertitudes « macro », *Ville-école-intégration Diversité*, 146.
- Duvoux, N. (2009). *L'autonomie des assistés. Sociologie des politiques d'insertion*. Paris, France : PUF.
- Eckert, H. et Arliaud, M. (2002). *Quand les jeunes entrent dans l'emploi*. Paris, France : La Dispute.
- Esterle-Hedibel, M. (2003). *Des élèves qui n'en sont plus ; les arrêts de scolarité avant 16 ans*. Les sciences de l'Éducation pour l'ère nouvelle (CERSE).
- Esterle-Hedibel, M. (2004). Précarité, stratégies familiales et déscolarisation. Dans D. Glasman et F. Œuvrard. *La déscolarisation*. Paris, France : La Dispute.
- Esterle-Hedibel, M. (2004). Quelle construction identitaire pour les jeunes déscolarisés. Dans D. Glasman et F. Œuvrard. *La déscolarisation*. Paris, France : La Dispute.
- Faure, G. (2013, 11 avril) : Génération Y... Les empêcheurs de travailler en rond. *Le Monde*
- Ferré, D. (2005). *Pour une approche orientante de l'école française*. Paris, France ; Qui plus est.
- Franceschini, D. *Ces affrontements font désordre. Ils écornent l'image du pays !* Récupéré du site : <http://npa29.unblog.fr/page/203/>
- Frau-Meigs, D. et Jehel, S. (2002). *Jeunes Médias Violences*. Paris, France : Economica
- Frémeaux, P. (2009). De l'école à l'emploi : l'insertion des jeunes. *Alternatives économiques*, 277, 44-57.
- Frémeaux, P. (2009). S'insérer dans la vie active. Dans P. Charvet et P. Frémeaux (dir.). *L'insertion des jeunes*. Paris, France. Alternatives Économiques Poche.
- Fröhlich, W. D. (1997). *Dictionnaire de la psychologie*. Paris, France : Le Livre de Poche.
- Furlong, A. (2006). Not a very NEET solution : representing problematic labour market transitions among early school-leavers. *Work, employment and society*, 20(3), 553-569.
- Furlong, A. (2007). The zone of precarity and discourses of vulnerability : NEET in the UK. *The Journal of Social Sciences and Humanities*, 381, 101-121.
- Furlong, A. Woodman, D. et Wyn, J. (2011). Changing times, changing perspectives : reconciling 'transition' and 'cultural' perspectives on youth and young adulthood. *Journal of Sociology*, 47(4), 355-370.
- Gaillard, J. P. (2012). *Enfants et adolescents en mutation : Mode d'emploi pour les parents, éducateurs, enseignants et thérapeutes*. Montrouge, France : ESF.
- Galland, O. (2009). *Les jeunes Français ont-ils raison d'avoir peur ?* Paris, France : Arman Colin.
- Galland, O. (2011). *Sociologie de la jeunesse*. Paris, France : Arman Colin.
- Galland, O. et Roudet, B. (dir.). (2011). *Une jeunesse différente ? Les valeurs des jeunes français depuis 30 ans*. Paris, France : La documentation Française.
- Geay, B. et Meunier, A. (dir.). (2003). *La déscolarisation en France, l'invention d'un problème social ?* Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs, Association pour la recherche sur l'éducation et les savoirs, Maison des sciences de l'homme.
- Genda, Y. (2005, septembre). The NEET problem in Japan. *Social Science Japan*, 32, 3-5. Récupéré du site : <http://newslet.iss.u-tokyo.ac.jp/ssj32/ssj32.pdf>
- Ghomi, H. (dir.) (2013). *Ayons de l'audace ! L'Appel d'une jeunesse vigilante*. Paris, France : Encyclopédie du socialisme.
- Giret, J. F. Lopez, A. et Rose, J. (2005). *Des formations pour quels emplois ?* Paris, France : La Découverte.
- Giret, J.-F. (2011). Les contextes organisationnels d'insertion des jeunes. Formation et professionnalisation. *Éducation permanente*, 188, 3.

- Glasman, D. (1998). « Les lycéens décrocheurs » : ouvrir le dossier. Dans M. C. Bloch et B. Gerde (dir.). *Les lycéens décrocheurs*. Lyon, France : Chronique sociale.
- Glasman, D. (2000, septembre). Le décrochage scolaire : une question sociale et institutionnelle. *Ville École Intégration, Enjeux*, 122.
- Glasman, D. et Eufvrad, F. (2004). *La déscolarisation*. Paris, France : La Dispute.
- Gobry, D. et Buzyn, E. (1999). *Éduquer à la confiance en soi, en l'autre, aux autres. À l'école, en famille et dans tout lieu de la vie sociale*. Lyon, France : Chronique Sociale.
- Gurnade, M. M. et Ait-Ali, C. (coord.). (2016). *Jeunesse sans parole, jeunesse en paroles*. Paris, France : L'Harmattan.
- Hajdenberg, M. (2012, 10 août). Le RSA, si détesté, si décrié, si peu demandé. *Médiapart*. Récupéré du site de la revue : <https://www.mediapart.fr/journal/france/090812/le-rsa-si-deteste-si-decrie-si-peu-demande>
- Halimi, G. (2008). « La clause de l'européenne la plus favorisée, le meilleur de l'Europe pour les femmes ». Paris, France : Éditions des Femmes.
- Hugon, A. M. et Toubert-Duffort, D. (2011). Adolescence et décrochage : prévenir et répondre. Lutter contre la désintégration scolaire. *La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation*, 56(4).
- Icher, F. (2003). *La France des artisans et des métiers. Du Moyen-âge à l'époque industrielle*. Paris, France : La Marinière.
- Istance, D. Rees, G. et Williamson, H. (1994). *Young people not in education, training or employment in South Glamorgan*. Cardiff, UK : South Glamorgan Training and Enterprise Council.
- Janosz, M., Leblanc, M. et Boulerice, B. (1998). Consommation de psychotropes et délinquance : de bons prédicteurs pour l'abandon scolaire ? *Criminologie*, 26(1), 87-107.
- Jeanneau, L. (2013, février). Péril Jeune ou jeunes en péril. *Alternative économique*, HS, 60.
- Jones, K. (dir.). (2011). *L'école en Europe, politiques néolibérales et résistances collectives*. Paris, France : La Dispute.
- Jouvenet, L. P. et Barou, J. (1998). Jeunes, travail et insertion, respectivement Les missions de l'école pour l'insertion des jeunes et Le système d'apprentissage en Allemagne. *Ville-École-Intégration*, 113.
- Kambouchner, D., Meirieu, P. et Stiegler, B. (2012). *L'école, le numérique et la société qui vient*. Paris, France : Fayard.
- Kherroubi, M., Chanteau, J. P. et Largueze, B. (2004). *Exclusion sociale, Les travaux de l'Observatoire, 2003-2004*. Lyon, France : Institut national de recherche pédagogique, centre Alain Savary.
- Kosugi, R. (2005, septembre). The Problems of Freeters and « NEET » under the Recovering Economy. *Social Science Japan*, 32, 6-7. Récupéré du site : <http://newslet.iss.u-tokyo.ac.jp/ssj32/ssj32.pdf>
- Krémer, P. (2013, 1er juin). Ces 900 000 jeunes inactifs découragés de tout. *Le Monde*.
- Kuhn, T. S. (1962, 1983). *The Structure of Scientific Revolutions*. University of Chicago Press. (trad.) *La Structure des révolutions scientifiques*. Paris, France : Flammarion.
- Labadie, F. (2012). *Rapport : Inégalités entre jeunes sur fond de crise*. Paris, France : Observatoire de la jeunesse.
- Lafargue, P. (1880/2010). *Le droit à la paresse*. Paris, France : La Découverte.
- Lagrange, H. (2001). *De l'affrontement à l'esquive*. Paris, France : Syros.
- Lagrange, H. et Bidart, C. (2000). Absentéisme, conduites délictueuses et délinquance juvénile à Mantes-la-Ville et aux Mureaux. *Convention GIP Droit Justice*, 29-31.
- Lamamra, N. et Masdonati, J. (2009). *Arrêter une formation professionnelle*. Lausanne, Suisse : Antipodes.
- Landré, M. (2014, 1er juin). Cinq ans après, le RSA est un échec. *Le Figaro*. Récupéré du site le 30 septembre 2015 : <http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2014/06/01/20002-20140601ARTFIG00168-cinq-ans-apres-le-rsa-est-un-echec.php>
- Lapassade, G. (1963). *L'entrée dans la vie : essai sur l'inachèvement de l'homme*. Paris, France : Les Éditions de Minuit.

- Lapinte, A. (2011). *Un enfant sur dix, vit dans une famille recomposée*. Division Enquêtes et études démographiques, INSEE. Récupéré du site : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1470
- Le Breton, D. et Marcelli, D. (dir.) (2010). *Dictionnaire de l'adolescence et de la jeunesse*. Paris, France : PUF.
- Le Goaziou, V. et Rojzman, C. (2006). *Les Banlieues*. Paris, France : Le Cavalier Bleu.
- Legrand, Z. (2014, janvier). La VAE en 2012. Dans les ministères certificateurs : plus de 250 000 personnes certifiées depuis 10 ans. *DARES Analyses*, 002, 8.
- Leloup, D. (2013, 26 mars). « 42 », l'étrange école d'informatique de Xavier Niel. *Le Monde*. Récupéré du site du journal le 2 juin 2015 : http://www.lemonde.fr/education/article/2013/03/26/42-l-etrange-ecole-d-informatique-de-xavier-niel_3148142_1473685.html#QVTosOZHVgi9sXe4.999
- Lemaître, F. (2008, 4 septembre). L'ascenseur social en panne d'imagination. *Le Monde*
- Lepeyre, J. (2015, 16 octobre). *Le PS propose une méthode d'élaboration du CPA passant par la conclusion d'un accord national interprofessionnel*. Dépêche n° 508627. Paris, France : AEF.
- Leterrier, J. M. (2001). *Citoyens, chiche ! Le livre blanc de l'éducation populaire*. Paris, France : L'atelier / Ed. Ouvrières.
- Levain, M. et Tissier, J. (2012) *La génération Y par elle-même, Quand les 18-30 ans réinventent la vie*. Paris, France : François Bourin.
- Lévy, C. (2003). *Vivre au minimum*. Paris, France : La Dispute.
- Lorenz, E. et Valeyre, A. (2005, avril-juin). Les formes d'organisation du travail dans les pays de l'Union européenne. *Travail et Emploi*, 102. Récupéré du site : http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/Revue_travail_emploi_102_Lorenz_Valeyre.pdf
- Luttringer, J. M. (2015, 31 août). *Le Compte personnel d'activité*. Paris, France : France stratégie.
- Martin, P. (1983). *La Gestion proactive*. Paris, France : Institut supérieur de gestion.
- Marx, K. (1850). Les Luites de classes en France. *Neue Rheinische Zeitung*. Londres, Angleterre.
- Marx, K. (1867/2008). *Le Capital, I (chap. 7)*. Paris, France : Gallimard.
- Masse, L., Lanaris, C. et Carignan, S. (2004, février). Les classes à paliers, une formule de services de courte durée pour les élèves présentant des troubles du comportement. *Ville École Intégration*, HS, 8.
- Mauger, L. et Remael, S. (2014). *Les évaporés du Japon - Enquête sur le phénomène des disparitions volontaires*. Paris : France. Les Arènes.
- Mayol, P. (1999). Les enfants de la liberté. *Agora Débats / Jeunesses*, 18, 144-145.
- Meirieu, P. (1985/2004). *L'école, mode d'emploi : Des méthodes actives à la pédagogie différenciée*. Paris, France : ESF.
- Meirieu, P. (2005). *Nous mettrons nos enfants à l'école publique...* Paris, France : Mille et une nuits.
- Meirieu, P. (2011). *L'école et son miroir, regards croisés sur l'école d'hier et d'aujourd'hui, entretiens avec Pontalis J. B.* Paris, France : Jacob Duvernet.
- Meirieu, P. (2012). *Un pédagogue dans la cité*. Paris, France : Desclée de Brouwer.
- Meirieu, P. (2013). *Pédagogie : Des lieux communs aux concepts clés*. Paris, France : ESF.
- Meirieu, P. (2016). *Apprendre, oui, mais comment*. Paris, France : ESF.
- Meirieu, P. et Frackowiak, P. (2009). *L'éducation peut-elle être encore au cœur d'un projet de société ?* Paris, France : L'aube en poche.
- Meirieu, P. et Frackowiak, P. (2009). *L'éducation peut-elle être encore au cœur d'un projet de société ?* Paris, France : L'Aube.
- Meirieu, P. et Le Bars, S. (2001). *La machine-école*. Paris, France : Gallimard
- Meirieu, P. et Lessard, C. (2005). *L'obligation de résultats en éducation*. Bruxelles, Belgique : De Boeck.
- Merriau J. M. (dir.). (2013, 2^e trimestre). Entretien George Pau Langevin. Dans *La réussite éducative, Enjeux et territoires. Diversité Ville-Éducation-Intégration*, 172.
- Meunier, A. (2003). À propos de la déscolarisation : de l'injonction partenariale aux résistances professionnelles ? *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, 3, 43-69.
- Millet, M. et Thin, D. (2004). La déscolarisation comme parcours de disqualification symbolique. Dans D. Glasman et F. Éuvrard (dir.). *La déscolarisation*. Paris, France : La Dispute.

- Missaoui, H. S. Missaoui, L. et Tarrius, A. (2002). *Mixités scolaires, mixités familiales et attitudes face à la déscolarisation d'enfants gitans et maghrébins*. ICRESS Perpignan, DIASPORAS, Toulouse Le Mirail.
- Moignard, B. (2008). *L'école et la rue : fabriques de délinquance*. Paris, France : Le Monde / PUF.
- Monneuse, D. (2012). *Les jeunes expliqués aux vieux*. Paris, France : L'Harmattan.
- Moreau, G. (2004, avril). L'enseignement professionnel ou la défaite d'un projet émancipateur. *Le Monde Diplomatique*, 22-23.
- Moreau, G. (coord.). (2002). *Les patrons, l'État et la formation des jeunes*. Paris, France : La Dispute.
- Morin, E. (1966). Adolescents en transition. Classe adolescente et classes sociales, aspirations au divertissement et aspiration à la vie bourgeoise dans une commune du Sud-Finistère. *Revue française de sociologie*, 7(4), 435-455.
- Mucchielli, L. et Le Goaziou, V. (2006). *Quand les banlieues brûlent... Retour sur les émeutes de novembre 2005*. Paris : France. La Découverte.
- Naville, P. (1945, 1979). *Théorie de l'orientation professionnelle*. Paris, France : Gallimard.
- Nicolas, F. (2007). *Des pauvres viennent manger aux Restos du cœur...* Récupéré du site *Itinéraire* le 24 août 2015 : <http://chezpapito.over-blog.com/categorie-10093600.html>
- Noël, O. (2004). *Jeunesses en voie de désaffiliation, une sociologie politique de et dans l'action publique*. Paris, France : L'Harmattan.
- Paul, J. J. (1989). *La Relation formation-emploi : un défi pour l'économie*. Paris, France : Economica.
- Pelpel, P. et Troger, V. (2001). *Histoire de l'enseignement technique*. Paris, France : L'Harmattan.
- Peraya, D. (2015, octobre). Professionnalisation et développement professionnel des enseignants universitaires : une question d'actualité. Dans *Communication éducative instrumentée : dispositifs médiatisés et leurs acteurs*. Distances et médiations des Savoirs (DMS). Récupéré du site le 25 octobre 2015 : <https://dms.revues.org/1094#ftn5>
- Pesh, T. (dir.). (2013, Février). L'état de la jeunesse en France. *Alternatives Économiques*, HS, 50.
- Piketty, T. (2013). *Le capital au XXIe siècle*. Paris, France : Seuil.
- Pingault, J. B. (2004). « Jeunes issus de l'immigration portugaise : affirmations identitaires dans les espaces politiques nationaux », *Le Mouvement Social*, 209(4), 71-89. Récupéré du site : www.cairn.info/revue-le-mouvement-social-2004-4-page-71.htm
- Piquemal, M. (2015, 10 juillet). Najat Vallaud-Belkacem reçoit les félicitations de l'OCDE. *Libération*.
- Poullaouec, T. (sous la dir. de Terrail J. P.). (2005). *L'école en France. Crise, pratiques, perspectives*. Paris, France : La Dispute.
- Proteau, L. (2003). L'invention d'une nouvelle catégorie de classement et d'action : la déscolarisation, ses spécialités et ses dispositifs. *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*. Récupéré du site : <http://www.revues.msh-paris.fr/vernumpub/Proteau2.pdf>
- Quick, S., Prior, G., Toombs, B. Taylor, L. et Currenti, R. (2013). *Enquête paneuropéenne destinée à évaluer les perceptions des utilisateurs à l'égard des avantages liés aux technologies de l'information et de la communication dans les bibliothèques publiques*. Seattle, Washington : Fondation Bill-et-Melinda-Gates.
- Reverchon, A. (2013, 18 mars). Flexisécurité. *Le Monde Campus*, 3.
- Reynié, D. (dir.). (2011). *La jeunesse du monde. Une enquête planétaire*. Paris, France : Fondapol.
- Richez, J. C. (2011, février). *Panorama des différentes formes de volontariat et de Service civique en Europe*. Rapport d'études. INJEP. Récupéré du site le 15 janvier 2016 : http://www.injep.fr/sites/default/files/documents/JES_06_services_civiques.pdf
- Robert, A. D. (2010). *L'école en France de 1945 à nos jours*. Grenoble, France : PUG.
- Rope, F. (dir.). (2002). *L'espace social de la déscolarisation, trajectoires invisibles et méconnaissances institutionnelles*. SACO (Université de Poitiers), SASO (Université de Picardie), ARES (Bondy).
- Rosanvallon, P. (2013). *Le Parlement des invisibles*. Paris, France : Seuil.

- Rosanvallon, P. (2014). *La Société des égaux*. Paris, France : Seuil.
- Salecl, R. (2012). *La tyrannie du choix*. Paris, France : Albin Michel.
- Schwartz, B. (1981). *L'insertion professionnelle et sociale des jeunes : rapport au Premier ministre*. Paris, France : La Documentation française.
- Schwartz, B. et Labbé, P. (2007). *Rapport sur l'insertion professionnelle et sociale des jeunes*. Rennes, Paris : Apogée.
- Schwartz, B. et Lambrichs, L. (1997). Moderniser sans exclure. Paris, France : La Découverte.
- Séraphin, G. (2011). Introduction. Lien intergénérationnel et transmissions. *Recherches familiales*, 8(1), 3-6.
- Serres, M. (2012). *Petite Poucette*. Paris, France : Le Pommier.
- Serres, M. (2014, 20-28 février). Apprendre en ligne, la révolution des MOOCs : Une chance, face aux inégalités scolaires. *Challenges*, 377, 54.
- Sicot, F. (2002). La scolarisation dans les dispositifs atypiques. Dans D. Glasman et F. Œuvrard. (1998). *La déscolarisation*. Paris, France : La Dispute.
- Sollogoub, M. et Ulrich, V. (1999). Les jeunes en apprentissage ou au lycée professionnel : Une mesure quantitative de leur insertion sur le marché du travail. *Économie et Statistique*, 323, 31-52.
- Solow, R. M. (1988). La théorie de la croissance et son évolution. *Revue française d'économie, Programme National Persée*, 3(2), 3-27.
- Supiot, A. (2013). *Grandeur et misère de l'État social*. Paris, France : Fayard.
- Terral, H. (2009) *Éduquer les pauvres, former le peuple. Généalogie de l'enseignement professionnel*. Paris, France : L'Harmattan.
- Troger, V. et Agulhon, C. (1996). L'enseignement professionnel, quel avenir pour les jeunes ? *Revue française de pédagogie*, 116, 135-136. Récupéré du site de la revue : www.persee.fr/doc/rfp_0556-7807_1996_num_116_1_3034_t1_0135_0000_1
- UNSA Éducation, (2012, août). *Pour une société éducatrice, refondons l'école*. Récupéré du site : <http://www.education.gouv.fr/archives/2012/refondonslecole/contributions-des-membres-de-laconcertation/contribution-de-lunsa/>
- Vakaloulis, M. (2013). *Précarisés, pas démotivés ! Les jeunes, le travail, l'engagement*. Paris, France : L'Atelier.
- Vakaloulis, M. (2013). *Les jeunes, le travail et l'engagement*. Paris, France : l'Atelier.
- Valeyre, A. (2011, avril). Les formes d'organisation du travail en Europe. *Grande Europe*, 31. Récupéré du site de La Documentation française : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/pages-europe/d000456-les-formes-d-organisation-du-travail-en-europe-par-antoine-valeyre/article>
- Van de Velde, C. (2008). *Devenir adulte, Sociologie comparée de la jeunesse en Europe*. Paris, France : PUF.
- Van de Velde, C. (2010, avril). Avoir 20 ans par temps de crise. *Alternatives économique*, HS, 85.
- Van de Velde, C. (2010, mars). Jeunes d'aujourd'hui, France de demain, Problèmes politiques et sociaux. *La documentation Française*, 970.
- Van de Velde, C. (2011). *Indignés : Les raisons de la colère*. Paris, France : PUF.
- Van Zanten, A. (2000). Le quartier ou l'école ? Déviance et sociabilité adolescente dans un collège de banlieue. *Déviance et société*, 24(4), 377-401.
- Van Zanten, A. (2001). *L'école de la périphérie. Scolarité et ségrégation en banlieue*. Paris, France : PUF.
- Van Zanten, A. (dir.). (2008). *Dictionnaire de l'Éducation*. Paris, France : PUF.
- Vedel, G. (dir.) (1962). *La dépolitisation, mythe ou réalité ?* Paris, France : Armand Colin.
- Verner, M (2012). *Jeunes de tous les âges unissons-nous*. Paris, France : Max Milo
- Viveret, P. (2004). *Reconsidérer la richesse*. La Tour d'Aigues, France : L'Aube.
- Weber, M. (1904-1905, 1964). *L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme*. Paris, France : Plon.
- Williamson, H. (1997). Status Zero, youth and the « underclass » : Some considerations. Dans *Youth, the « underclass » and social exclusion Routledge*. London, UK : Mac Donald R.
- Williamson, H. (2000-2001). From Tommy Butler' to Tony Blair. A story of marginalised youth and public policy. *ESRC Youth, Citizenship and Social Change Newsletter*, 3, 6-8.

- Williamson, H. (2005). Young people and social inclusion. An overview of policy and practice. Dans *Youth policy and social inclusion. Critical debates with young people* Routledge. London, UK : Barry M.
- Wresinski, J. (1987). *Grande pauvreté et précarité économique et sociale*. Paris, France : Journal officiel.
- Wuhl, S. (1991). *Du chômage à l'exclusion ? L'état des politiques, l'apport des expériences*. Paris, France : Syros / Alternatives.
- Yates, S. et Payne, M. (2006). Not so NEET ? A critique of the use of NEET in setting targets for interventions with young people. *Journal of Youth Studies*, 9(3), 329-344.
- Yonnet, Paul. (2006). *Le recul de la mort. L'avènement de l'individu contemporain*. Paris, France : Gallimard.
- Zanichelli, F. (2014, 11 novembre). La Scala prise d'assaut par les jeunes des centres sociaux, des invisibles qui se rebellent. *Le nouvel Observateur et Rue 89*. Récupéré du site : <http://rue89.nouvelobs.com/blog/storitalia/2014/12/11/la-scala-prise-dassaut-par-les-jeunes-des-centres-sociaux-des-invisibles-qui-se-rebellent-233915>

SITOGRAFIE

Site d'information *Médiapart* : <http://www.mediapart.fr/journal/france/100112/rsa-un-rapport-denonce-labsurdite-de-son-fonctionnement>

Site d'information *Médiapart* : <https://www.mediapart.fr/journal/france/090812/le-rsa-si-deteste-si-decrie-si-peu-demande>

Site d'information *Rue 89* : <http://blogs.rue89.nouvelobs.com/storitalia/2014/12/11/la-scala-prise-dassaut-par-les-jeunes-des-centres-sociaux-des-invisibles-qui-se-rebellent-233915>

Site de Cairn : <http://www.cairn.info/revue-le-mouvement-social-2004-4-page-71.htm>

Site de Cairn : <http://www.cairn.info/revue-recherches-familiales-2011-1-page-3.htm>

Site de Cairn : <http://www.cairn.info/revue-sante-publique-2002-3-page-317.htm>

Site de Caradisiac : <http://www.caradisiac.com/Le-tour-du-monde-des-auto-ecoles-48800.htm>

Site de Claude Lelièvre : <http://blogs.mediapart.fr/blog/claude-lelievre/270513/une-scolarite-obligatoire-jusqua-18-ans>

Site de Défi Métiers : <http://www.defi-metiers.fr/publications/franciliens-ndeg10>

Site de DMS : <https://dms.revues.org/1094#ftn5>

Site de Echanges et mouvement : <http://edicoesantipaticas.tumblr.com/>

Site de Edições Antipáticas : <http://edicoesantipaticas.tumblr.com/>

Site de EUROSTAT : <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/youth/data/database> et <http://www.touteleurope.eu/les-politiques-europeennes/jeunesse/synthese/la-politique-europeenne-de-la-jeunesse.html>

Site de *France 3* : <http://france3-regions.francetvinfo.fr/paris-ile-de-france/2014/11/24/les-30-ans-des-restos-du-coeur-les-principaux-chiffres-598772.html>

Site de France Stratégie : <http://www.strategie.gouv.fr/publications/compte-personnel-dactivite-trois-questions>

Site de l'Agence du Service civique : <http://www.service-civique.gouv.fr/page/rapport-chereque>

Site de l'ANACEJ : <http://anacej.asso.fr/>

Site de l'Association des Régions de Frances :

Site de l'ESEN : <http://www.esen.education.fr/?id=79&a=75&cHash=f1342fdc0e>

Site de l'IJ : <http://charte.ij-poitou-charentes.org/index.php?id=211&nosso=1>

Site de l'INED : http://www.ined.fr/fr/page_accueil_site_ined/

Site de l'INJEP : <http://www.injep.fr/>

Site de l'INJEP : http://www.injep.fr/sites/default/files/documents/JES_06_services_civiques.pdf

Site de l'INJEP : www.injep.fr/Le-cout-economique-des-NEET

Site de l'INSEE *Le Monde* : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1470

Site de l'INSEE : <http://www.insee.fr/fr/>

Site de l'INSEE : <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/part-chercheurs.htm>

Site de l'INSEE : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1513

Site de l'INSEE : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=19032&page=ipa/ipa68/

Site de l'INSEE : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=24&ref_id=18380

Site de l'INSEE : http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=natfef07232

Site de l'Observatoire des inégalités : http://inegalites.fr/spip.php?article461&id_groupe=11&id_mot=89&id_rubrique=3

Site de l'Observatoire des inégalités : http://www.inegalites.fr/spip.php?page=espacejeune_sommaire et http://www.inegalites.fr/spip.php?page=article&id_article=1463&id_rubrique=149&id_groupe=11&id_mot=87

Site de l'Observatoire des inégalités : <http://www.inegalites.fr/spip.php?article461>

Site de l'Observatoire des inégalités : <http://www.jeunessesolidaire.fr/>

Site de l'OCDE : http://www.keepeek.com/Digital-Asset-Management/oecd/employment/l-orientation-professionnelle_9789264015227-fr#page21

Site de l'OCDE : <http://www.oecd.org/fr/statistiques/>

Site de l'OCDE : <http://www.oecd.org/pisa/pisaproducts/pisa2012technicalreport.htm>

Site de l'OCDE : www.oecd.org/eco/documentsdetravail et
<http://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=ECO/WKP%282013%2933&docLanguage=FR>

Site de l'OCE : <http://www.oce.uqam.ca/article/apprentissage-formel-informel-non-formel-des-notions-difficiles-a-utiliser-pourquoi/>

Site de l'OFCE. Récupéré le 13 janvier 2014 sur le site : <http://www.ofce.sciences-po.fr/blog/france-allemande-le-grand-ecart-demographique/>

Site de l'ONISEP : <http://www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/Au-lycee-au-CFA/Dispositifs-specifiques/Lyceens-decrocheurs-comment-les-aider>

Site de la chaîne de télévision France 3 : <http://france3-regions.francetvinfo.fr/paris-ile-de-france/2014/11/24/les-30-ans-des-restos-du-coeur-les-principaux-chiffres-598772.html>

Site de la CNCP : <http://www.cncp.gouv.fr/repertoire/contacts-vae>

Site de la DARES : <http://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/etudes-et-syntheses/dares-analyses-dares-indicateurs-dares-resultats/article/emploi-et-chomage-des-15-29-ans-en-2012>

Site de la DARES : <http://travail-emploi.gouv.fr/etudes-recherches-statistiques-de-76/etudes-et-recherches-77/publications-dares-98/dares-analyses-dares-indicateurs-102/2013-73-emploi-et-chomage-des-15-17211.html>

Site de la diplomatie belge :
http://diplomatie.belgium.be/fr/politique/union_europeenne/belgique_et_ue/education_jeunesse_et_culture/

Site de la DREES : <http://www.drees.sante.gouv.fr/donnees-sociales-1956.html>

Site de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail :
www.eurofound.europa.eu/publications/htmlfiles/ef1254.htm

Site de la Fondation Jean Jaurès : <http://www.jean-jaures.org/Publications/Notes/La-jeunesse-une-priorite>

Site de la Fondation Jean Jaurès : <http://www.jean-jaures.org/Publications/Notes/Faut-il-un-service-civique-obligatoire-europeen>

Site de la Mission locale de Toulouse : <http://www.mltoulouse.org/accompagnement-des-parcours.html>

Site de la Newsletter of the Institute of Social Science, University of Tokyo : <http://newslet.iss.u-tokyo.ac.jp/ssj32/ssj32.pdf>

Site de la Radio Suisse : <http://www.rts.ch/la-1ere/programmes/en-ligne-directe/5026868-faut-il-rendre-l-ecole-obligatoire-jusqu-a-18-ans.html>

Site de la revue *Alternative Économiques* : http://www.alternatives-economiques.fr/la-nouvelle-fracture-numerique_fr_art_1283_67060.html

Site de la revue *Bastamag* : <http://www.bastamag.net/>

Site de la revue *Cairn* : <http://www.cairn.info/revue-le-mouvement-social-2004-4-page-71.htm>

Site de la revue *Cairn* : <http://www.cairn.info/revue-recherches-familiales-2011-1-page-3.htm>

Site de la revue *Cairn* : <http://www.cairn.info/revue-sante-publique-2002-3-page-317.htm>
<http://www.cairn.info/revue-sante-publique-2002-3-page-317.htm>

Site de la *Revue française de pédagogie* : www.persee.fr/doc/rfp_0556-7807_1996_num_116_1_3034_t1_0135_0000_1

Site de la revue *Inter Pares* : http://recherche.univ-lyon2.fr/epic/IMG/pdf/Inter_Pares_2.pdf

Site de la revue *Inter Pares* : http://recherche.univ-lyon2.fr/epic/IMG/pdf/Inter_Pares_4.pdf

Site de la revue *Inter Pares* : http://recherche.univ-lyon2.fr/epic/IMG/pdf/Inter_Pares_3.pdf

Site de la revue *La Documentation française* : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/pages-europe/d000456-les-formes-d-organisation-du-travail-en-europe-par-antoine-valeyre/article>

Site de la revue *Le Mouvement Social* : www.cairn.info/revue-le-mouvement-social-2004-4-page-71.htm

Site de la revue *Le nouvel Observateur et Rue 89* :
<http://rue89.nouvelobs.com/blog/storitalia/2014/12/11/la-scala-prise-dassaut-par-les-jeunes-des-centres-sociaux-des-invisibles-qui-se-rebellent-233915>

Site de la revue *MSH* : <http://www.revues.msh-paris.fr/vernumpub/Proteau2.pdf>

Site de la revue *MSH* : <http://www.revues.msh-paris.fr/vernumpub/Proteau2.pdf>

Site de la revue *SEJED* : <http://sejed.revues.org/7232>

Site de la revue *Social Science Japan* : <http://newslet.iss.u-tokyo.ac.jp/ssj32/ssj32.pdf>

Site de la revue *Télérama* : <http://www.telerama.fr/monde/avoir-17-ans-dans-l-yonne,119036.php>

Site de la société Mazars : <http://www.mazars.fr/Accueil/News/Les-dernieres-news/Actualites-2012/La-revolution-Y-Une-enquete-internationale-sur-la-generation-Y>

Site de la structure Allo chômage : <http://www.allochomage.com/10830-garantie-jeunes-2015-conditions-pour-avoir-ce-rsa-jeunes.html>

Site de la structure Allo docteur : http://www.allodocteurs.fr/maladies/psychiatrie/schizophrenie/pour-mieux-comprendre-la-schizophrenie_65.html

Site de Légifrance : http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=DECD586E78D39D4C600F57DEFD634D94.tpdila07v_2?cidTexte=LEGITEXT000006071191&idArticle=LEGIARTI000029783171&dateTexte=20150719&categorieLien=id#LEGIARTI000029783171

Site de Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/>

Site de Philippe Meirieu : <http://www.meirieu.com/>

Site de Philippe Meirieu : <http://www.meirieu.com/COURS/listedescours.htm>

Site de recherche du Collège des Bernardins : <http://recherche.collegedesbernardins.fr/education-transmission/apprendre/>

Site de TNS-SOFRES : <http://www.tns-sofres.com/etudes-et-points-de-vue/les-francais-et-lintergenerationnel>

Site de Toute l'Europe : <http://www.touteleurope.eu/actualite/examen-du-permis-de-conduire.html>

Site de Toute l'Europe : <http://www.touteleurope.eu/actualite/le-permis-de-conduire-a-points-dans-l-ue.html>

Site de Wikiwix : http://archive.wikiwix.com/cache/?url=http://www.cyes.info/themes/precarite/sante_et_precaire_3.php&title=Cit%C3%A9es%20par%20le%20Comit%C3%A9%20d%C3%A9partemental%20d%27%C3%89ducation%20pour%20la%20Sant%C3%A9%20des%20Yvelines

Site des CLEPT : <http://clept.org/qui-sommes-nous/>

Site des EPIDE : <http://www.epide.fr/>

Site des Missions locale : <http://www.mission-locale.fr/>

Site des Missions locale : http://www.missionlocalecorail.fr/ppae_projet_personnalise_d_acces_a_l_emploi.php

Site du blog Itinéraire : <http://chezpapito.over-blog.com/categorie-10093600.html>

Site du CEIDA : <http://www.ceid-addiction.com/trouver-service/pole--jeunes-en-errance%5B9%5D/tapaj%5B36%5D>

Site du Centre d'Observation de la société : http://www.observationsociete.fr/pr_%C3%A9carit_%C3%A9

Site du CEREQ : http://www.cereq.fr/index.php/menus/entete_de_page_menu_inferieur/Access-aux-donnees

Site du CIJ : <http://www.jeunes.gouv.fr/actualites/actualites-interministerielles/article/priorite-jeunesse-un-comite> et [Dossier du Comité interministériel de la jeunesse le 3 juillet 2015](http://www.jeunes.gouv.fr/actualites/actualites-interministerielles/article/priorite-jeunesse-un-comite)

Site du Collectif des Edições Antipáticas : <http://edicoesantipaticas.tumblr.com/>

Site du CREFE : http://www.crefe38.fr/IMG/pdf/BROCCOLICHI_2000_desagregationlienspedagogiques.pdf

Site du Gouvernement : <http://www.gouvernement.fr/action/le-plan-de-relance-de-l-apprentissage>

Site du journal *L'Humanité* : <http://www.humanite.fr/lurgence-de-rendre-lecole-obligatoire-jusqua-18-ans-577152>

Site du journal *La Voix du Nord* : Endireplus@lavoixdunord.fr

Site du journal *La Voix du Nord* : <http://www.clubdelapressenpdc.org/IMG/pdf/jeunesseinvisible.pdf>

Site du journal *Le Figaro* : <http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2014/06/01/20002-20140601ARTFIG00168-cinq-ans-apres-le-rsa-est-un-echec.php>

Site du journal *Le Figaro* : <http://www.lefigaro.fr/emploi/2014/02/06/09005-20140206ARTFIG00347-emploi-la-precarite-s-aggrave-pour8230-ceux-qui-la-subisse-deja.php?print=true>

Site du journal *Le Monde* : http://abonnes.lemonde.fr/societe/article/2013/06/01/ces-900-000-jeunes-inactifs-decourages-de-tout_3422155_3224.html

Site du journal *Le Monde* : http://abonnes.lemonde.fr/societe/article/2009/04/15/le-rsa-n-aura-pas-un-impact-significatif-sur-l-emploi_1180759_3224.html

Site du journal *Le Monde* : http://www.lemonde.fr/education/article/2013/03/26/42-l-etrange-ecole-d-informatique-de-xavier-niel_3148142_1473685.html#QVTosOZHVGi9sXe4.999

Site du journal *Le Monde* : http://www.lemonde.fr/emploi/article/2014/11/27/les-precaires-restent-aux-premieres-loges-du-chomage_4529871_1698637.html

Site du journal *Le Monde* : http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2014/11/21/niveau-record-des-embauches-en-cdd_4527295_4355770.html#gHbfc0lDQUduGydo.99

Site du journal *Le Point* : www.lepoint.fr

Site du journal *Libération* : http://www.liberation.fr/evenement/2006/10/23/la-france-invisible-un-pave-dans-les-marges_55163

Site du magazine en ligne *Slate* : <http://www.slate.fr/story/52767/portugal-generation-fauchee-jeunes-precaires>

Site du ministère de l'Éducation nationale : http://cache.media.education.gouv.fr/file/2014/85/8/Rapport-Evaluation-partenariale-de-lutte-contre-le-decrochage-scolaire_331858.pdf

Site du ministère de l'Éducation nationale : <http://www.education.gouv.fr/cid978/la-direction-generale-de-l-enseignement-scolaire.html>

Site du ministère de l'Éducation nationale : <http://www.education.gouv.fr/cid1180/direction-de-l-evaluation-de-la-prospective-et-de-la-performance.html>

Site du ministère de l'Éducation nationale : http://www.education.gouv.fr/cid55632/la-lutte-contre-le-decrochage-scolaire.html?gclid=CLLY7_Tng8ICFUoCwwoddZIAKQ

Site du ministère de l'Éducation nationale : http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=71326

Site du ministère de l'Éducation nationale : <http://www.educationprioritaire.education.fr/connaître/donnees-cles.html>

Site du ministère de l'Éducation nationale : <http://www.education.gouv.fr/cid57096/reperes-et-references-statistiques.html#Le%20syst%C3%A8me%20%C3%A9ducatif>

Site du ministère de l'Éducation nationale : <http://www.education.gouv.fr/cid57111/l-education-nationale-en-chiffres.html>

Site du ministère de l'Éducation nationale : <http://www.education.gouv.fr/archives/2012/refondonslecole/contributions-des-membres-de-laconcertation/contribution-de-lunsa/>

Site du ministère de l'Éducation nationale : <http://www.education.gouv.fr/cid85644/onze-mesures-pour-un-grande-mobilisation-de-l-ecole-pour-les-valeurs-de-la-republique.html>

Site du ministère de l'Éducation nationale : <http://www.reseau-canope.fr/education-prioritaire/comprendre/reperes-historiques.html>

Site du ministère de l'Éducation québécois : <https://www.educaloi.qc.ca/jeunesse/capsules/lecole-cest-obligatoire>

Site du ministère de l'Emploi : <http://travail-emploi.gouv.fr/etudes-recherche-statistiques-de,76/etudes-recherches-statistiques-de,76>

Site du ministère de l'Emploi : <http://travail-emploi.gouv.fr/etudes-recherches-statistiques-de,76/statistiques,78/politique-de-l-emploi-et-formation,84/politiques-d-emploi-et,438/le-civis-et-l-accompagnement-des,3127.html>

Site du ministère de l'Emploi : http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/Revue_travail_emploi_102_Lorenz_Valeyre.pdf

Site du ministère de l'Emploi : <http://www.emploi.gouv.fr/actualites/leurope-sengage-pour-lemploi-des-jeunes-avec-fonds-social-europeen-et-garantie-europeenne>

Site du ministère de l'Emploi : <http://www.emploi.gouv.fr/cnml/>

Site du ministère de l'Emploi : <http://www.emploi.gouv.fr/files/files/Synthese-du-Programme-operationnel-National-FSE-2014-2020.pdf>

Site du ministère de l'Emploi : <http://www.emploi.gouv.fr/files/files/France-Plan-garantie%20jeunesse%281%29.pdf>

Site du ministère de l'Emploi : <http://www.vae.gouv.fr/?les-statistiques-de-la-vae>

Site du ministère de la Jeunesse : <http://www.jeunes.gouv.fr/actualites/priorite-jeunesse/article/comite-interministeriel-de-la-5540>

Site du ministère de la Justice : <http://www.justice.gouv.fr/prison-et-reinsertion-10036/les-chiffres-clefs-10041/ladministration-penitentiaire-en-chiffres-25722.html>

Site du ministère de la Santé : http://social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/charte_nationale_de_l_accompagnement_scolaire.pdf

Site du ministère de la Santé : <http://www.social-sante.gouv.fr/espaces,770/famille,774/dossiers,725/protection-de-l-enfant-et-de-l,1112/la-prevention-specialisee,1667/qu-est-ce-que-la-prevention,6538.html>

Site du ministère de la Ville : <http://sig.ville.gouv.fr/Territoire/78621>

Site du NPA : <http://npa29.unblog.fr/page/203/>

Site du réseau des E2C : <http://www.reseau-e2c.fr/>

Site du réseau Échanges et mouvement : <http://edicoesantipaticas.tumblr.com/>

Site du réseau Quetelet : <http://www.reseau-quetelet.cnrs.fr/spip/>

Site EUROFOUND (Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail) : www.eurofound.europa.eu/publications/htmlfiles/ef1254.htm

Site EUROFOUND : <http://eurofound.europa.eu/fr/publications/foundation-finding/2014/quality-of-life-social-policies/foundation-findings-social-situation-of-young-people-in-europe>

Site EUROFOUND : <http://eurofound.europa.eu/fr/publications/resume/2011/labour-market/young-people-and-NEET-in-europe-first-findings-resume>

Site EUROPA : <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=fr&catId=1036>

Site EUROPA : <http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/submitViewTableAction.do;jsessionid=M43QYBJRZX D-EkXZLvMGGfEIH2DfqqDHGLxQT4K6I-hBJm2C6QLL!1046740277>

Site EUROPA : <https://webgate.ec.europa.eu/fpfis/mwikis/eurydice/index.php/Countries>

Site EUROSTAT : <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/youth/data/database> et <http://www.touteleurope.eu/les-politiques-europeennes/jeunesse/synthese/la-politique-europeenne-de-la-jeunesse.html>

Site personnel de C. Bernot-Caboche : <http://la.jeunesse.invisible.overblog.com/>

Site personnel de C. Bernot-Caboche : <http://la.jeunesse.invisible.overblog.com/2014/01/etude-sur-le-territoire-de-saint-quentin-en-yvelines.html>

Site personnel de C. Bernot-Caboche : <http://la.jeunesse.invisible.overblog.com/2013/12/des-solutions-pour-la-jeunesse-invisible-oui-mais-lesquelles.html>

Site personnel de C. Bernot-Caboche : <http://la.jeunesse.invisible.overblog.com/led%C3%A9crochage-scolaire-uner%C3%A9alit%C3%A9-mais-pas-une-fatalit%C3%A9>

LEXIQUE DES ABRÉVIATIONS

Nous proposons une liste des abréviations utilisées dans notre recherche. Nous l'avons complétée par d'autres sigles pour montrer la richesse des structures et dispositifs existant en France, sans vouloir ni pouvoir être exhaustive pour autant.

AAH : Allocation d'Adulte Handicapé	BAETEP : Brevet d'État d'Animateur Technicien de l'Éducation Populaire et de la jeunesse
ACS : Aide au paiement d'une Complémentaire Santé	BCD : Bibliothèque Centre de Documentation
ACSE : Agence Nationale Pour La Cohésion Sociale et L'Égalité des chances	BCP : Base Centrale de pilotage
ADF : Assemblée des Départements de France	BEP : Brevet d'Études Professionnelles
ADIL : Agence Départementale d'Information sur le Logement.	BGE : Réseau des Boutiques de Gestion
AFEV : Association de la Fondation Étudiante pour la Ville	BIJ : Bureaux Information Jeunesse
AFL : Association Foncière Logement	BRICS : Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud (South Africa) depuis 2011
AFP : Agence France-Presse	BSR : Brevet de Sécurité Routière
AFPA : Association pour la Formation Professionnelle des Adultes	BTS : Brevet de Technicien Supérieur
ALUR : Accès au Logement et un Urbanisme Rénové	BU : Bibliothèque Universitaire
AMADEUS : Association des Missions D'aménagement et de Développement Économique Urbain Et Solidaire	CA : Conseil d'Administration
AMF : Association des Maires de France	CACES : Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité
AMGVF : Association des Maires des Grandes Villes de France	CAE : Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi
AMIF : Association des Maires de l'Ile-De-France	CAF ; Caisse d'allocation Familiale
AMVB : Association des Maires Ville et Banlieue	CAP : Certificat d'Aptitude Professionnelle
ANACEJ : Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes	CAR : Comité de l'Administration Régionale
ANAH : Agence Nationale de l'Habitat	CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
ANARE : Association Nationale des Acteurs de la Réussite Éducative	CCDSHS : Comité de Concertation pour les Données en Sciences Humaines et Sociales
ANI : Accord National Interprofessionnel	CCPD : Conseil Communal de Prévention de la Délinquance
ANPE : Agence Nationale Pour l'Emploi	CDAD : Conseil Départemental d'Accès au Droit
ANRU : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine	CDC : Caisse des Dépôts et de Consignation
APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie	CDD : Contrat à Durée Déterminée
APB : Admission Post-Bac (Belgique)	CDI : Centre de Documentation et d'Information
APEC : Association Pour l'Emploi des Cadres	CDI : Contrat à Durée Indéterminée
API : Allocation de Parent Isolé	CDIAE : Conseil départemental de l'insertion par l'activité économique
APV : Affectation à caractère Prioritaire justifiant une Valorisation	CDPD : Conseil départemental de prévention de la délinquance
ARE : Allocation d'aide au Retour à l'Emploi	CDT : Contrat de développement territorial
ARF : Association des Régions de France	CE : Comité d'Entreprise
ARS : Agence Régionale de Santé	CEB : Certificat d'Études de Base (Belgique)
ASC : Agence du Service Civique	CEF : Centre Éducatif Fermé
ASE : Aide Sociale à l'Enfance	CEJ : Contrat Enfants Jeunes. Depuis le 1er juillet 2006, il remplace l'ancien CE (Contrat enfance) et l'ancien CTL (Contrat temps libre).
ASSR : Attestation Scolaire de Sécurité Routière	CEL : Contrat Éducatif Local
ASV : Ateliers Santé-ville	CEP : Conseil en Évolution Professionnelle
ATD Quart Monde	CER : Centre Éducatif Fermé Renforcé
AVE : Alliance Villes Emploi	CEREQ : Centre d'Études et de Recherches sur les Qualifications

[CERTU](#) : Centre d'Études sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme et les Constructions Publiques
 CES : Contrat Emploi Solidarité
 CESC : Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté
 CFA : Centre de formation d'apprentis
 CFA : Centres de Formation des Apprentis
 CFI : Crédit Formation Individualisé
[CGLLS](#) : Caisse de Garantie du Logement Locatif Social
 CHA : Centre Henri Aigueperse
 CHRS : Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
[CIADT](#) : Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire
 CIDJ : Centre d'Information et de Documentation Jeunesse
 CIF : Congé individuel de formation
 CIJ : Conseil Interministériel de la Jeunesse
 CIO : Centre d'information et d'orientation
[CIPD](#) : Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance
 CISPD : Conseil Intercommunal de Sécurité et de Préventions de la Délinquance
 CITE : Classification Internationale Type de l'Éducation (ISCED en anglais)
[CIV](#) : Comité Interministériel des Villes et du Développement Social Urbain
[CIVIS](#) : Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale
 CLAIR : Collèges et Lycées pour l'Ambition et la Réussite
[CLAS](#) : Contrat Local d'Accompagnement Scolaire
 CLE : Caution Locative Étudiante
 CLEPT : Collèges Lycées Élitaires Pour Tous
[CLS](#) : Contrat Local de Sécurité
 CLSPD : Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
 CMU : Couverture Maladie Universelle
 CMU-C : Couverture Maladie Universelle Complémentaire
[CNCP](#) : Commission Nationale de la Certification Professionnelle
 CNDSQ : Commission Nationale du Développement Social des Quartiers
 CNED : Centre National d'Enseignement à Distance
[CNEFOP](#) : Conseil National de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles
[CNFPT](#) : Centre National de la Fonction Publique Territoriale
[CNI](#) : Charte Nationale d'Insertion
 CNIAE : Conseil National de l'Insertion par l'Activité Économique
[CNLRO](#) : Comité National de Liaison des Régies De Quartiers
[CNML](#) : Conseil National des Missions Locales
 CNOIJ : Conseil National d'Orientation de l'Information Jeunesse
 CNOUS : Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires
 CNR : Conseil National de la Résistance
[CNV](#) : Conseil National Des Villes
[CNVA](#) : Conseil National De La Vie Associative
 CODES : Comité Départemental pour la Santé des Yvelines
 COPANEF : Comité Paritaire Interprofessionnel National pour L'emploi et la Formation
 COPAREF : Comités Paritaire interprofessionnels régionaux pour l'Emploi et la Formation
 COPEC : Commissions pour l'Égalité des Chances et de La Citoyenneté
 CPA : Compte Personnel d'Activité
 CPE : Conseiller Principal d'Éducation
 CPE : Contrat Première Embauche
 CPEF : Centres de Planification et d'Éducation Familiale
[CPER](#) : Contrat de Projet État-Région
 CPF : Compte Personnel de Formation
 CPNAA : Commissions Paritaires Nationales d'Applications de l'Accord
 CPNE : Commission Paritaire Nationale de l'Emploi
 CPO : Convention Pluriannuelle d'Objectifs
 CPPN : Classe Préprofessionnelle de Niveau
 CPRDFOP : Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle
[CQP](#) : Certificat de Qualification Professionnelle
 CREDOC : Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de vie
 CREFOP : Conseils Régionaux de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle
 CREFOP : Coordination Régionale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
 CRIJ : Centre Régional Information Jeunesse
 CROUS : Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires
 CSA : Contribution Supplémentaire à l'apprentissage
[CUCS](#) : Contrat Urbain de Cohésion Sociale

CUI-CAE : Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi dans le secteur public et associatif	EN ; Éducation Nationale
CUI-CUI : Contrat Initiative Emploi dans le secteur privé	EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale
CV : Curriculum Vitae	EPI : Entreprise Pour l'Insertion
DAA : Dispositif d'Accès à l'Apprentissage	EPIC ; Éducation, Psychologie, Information et Communication
DALO : Droit au Logement Opposable	EPIDE : Établissement Public d'Insertion de la Défense
DARES : Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques	EPLE : Établissements Publics Locaux d'Enseignement
DATAR : Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale	ERASMUS : European Action Scheme for the Mobility of University Students
DDI : Data Documentation Initiative	ERDF : Électricité Réseau Distribution France
DDU : Dotation de Développement Urbain	ERE : Équipe de Réussite Éducative
DEB : Dynamique Espoir Banlieues	EREA : Établissements Régionaux d'Enseignement Adapté
DEEVA : Département Entrées et Évolutions dans la Vie Active	ES : Économique et Sociale
DEPP : Direction de l'Évaluation, de la Prospective et des Performances	ESS : Économie Sociale et Solidaire
DGESCO : Direction Générale de l'Enseignement Scolaire	ETP : Équivalents Temps Plein
DGESIP : Direction Générale pour l'Enseignement Supérieur et l'Insertion Professionnelle	EUKN : « European Urban Knowledge Network » - Réseau Européen de Connaissances sur les Politiques Urbaines
DHUP : Direction de l'Habitat, l'Urbanisme et des Paysages	EUROFOUND : (Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail)
DIACT : Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires	EUROSTAT : (direction générale de la Commission européenne chargée de l'information statistique à l'échelle communautaire)
DIRECCTE : Directions Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi	FASILD : Fonds d'Aide et de Soutien pour l'Intégration et la Lutte Contre les Discriminations
DIV : Délégation Interministérielle à la Ville	FEDER : Fonds Européen de Développement Régional
DJ : Disc-Jockey	FIPD : Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance
DNE : Direction du Numérique pour l'Éducation	FJT : Foyer de Jeunes Travailleurs
DOM TOM : Départements et Territoires d'Outre-Mer	FNADT : Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire
DREES : Direction de la Recherche, des Études de l'Évaluation et des Statistique	FNAH : Fonds National d'Amélioration de l'Habitat
DRIV : Délégation Régionale Interministérielle à la Ville.	FNAU : Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme
DSQ : Développement Social des Quartiers	FONGECIF : Fonds de Gestion des Congés Individuels de Formation
DSU : Dotation de Solidarité Urbaine	FOQUALE : Formation Qualification. Emploi
DTA : Directive Territoriale d'Aménagement	FP : Formation Professionnelle
E2C : École de la Deuxième Chance	FPSPP : Fonds Paritaire de de Sécurisation des Parcours Professionnel
ÉCLAIR : Écoles, Collèges et Lycées pour l'Ambition et la Réussite	FS : Fonds Structurels (financements européens dédiés à la mise en œuvre de la politique de cohésion de l'Union européenne)
EDU : Éducation, Culture et Jeunesse (Commission européenne)	FSE : Fonds Social Européen
EE : « s'Engager et s'Épanouir »	FSL : Fonds de Solidarité pour le Logement
EEC : Enquête Emploi en Continu	FT : « se Former et Travailler »
EFS : Économie Familiale et Sociale	
EHESS : École des Hautes Études en Sciences Sociales	
EI : Entreprise d'Insertion	

GIP : Groupement d'Intérêt Public
 GPU : Grands Projets Urbains
 GPV : Grands Projets de Ville
 GRETA : Groupement d'Établissements
[GUP](#) : Gestion Urbaine de Proximité
 HALDE : Haute Autorité de Lutte Contre Les Discriminations et pour l'Égalité
 HLM : Habitation à loyer Modéré
 HVS : Habitat et Vie Sociale
[IAE](#) : Insertion par l'Activité Économique
[IAU Ile-de-France](#) : Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France
 IdF : Ile -de-France
 IEF : Instruction En Famille
 IGAENR : Inspection Générale de l'Administration de l'Éducation Nationale et de la Recherche
 IJ : Information Jeunesse
 INED : Institut National d'Études Démographiques
 INJEP : Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire
[INSEE](#) : Institut National de la Statistique et des Études Économiques
 IPS : Institut de Promotion de la Santé
 IRCANTEC : Institution de Retraite Complémentaire des Agents Non Titulaires de l'État et des Collectivités publiques
[IRDSU](#) : Inter-Réseaux des Professionnels du Développement Social Urbain
 IRES : Institut de Recherches Économiques et Sociales
 IRP : Instances Représentatives du Personnel
 ISCED : International Standard Classification of Education
[ISCG](#) : Intervenants Sociaux en Commissariats et Gendarmeries
 ISTAT : Institut national de la Statistique (Italie)
[JDC](#) : Journée Défense et Citoyenneté
 L : Littéraire
 LMA : Lycée Municipal d'Adultes
[LOV](#) : Loi d'Orientation pour la Ville
 MEF : Module Élémentaire de Formation
 MFR : Maison Familiale et Rurale
 MGI : Mission Générale d'Insertion
 MIFE : Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi
 MIGEN : Mission Générale d'Insertion de l'Éducation Nationale
 MIUR : Ministère de l'Éducation, de l'Université et de la Recherche
 MJC : Maison des Jeunes et de la Culture
[MJD](#) : Maison de Justice et du Droit
 ML : [Mission Locale](#)
 MLDS : Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire
 MOOCS : Massive Open Online Courses
 MOUS : Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale
[NACRE](#) : Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise
 NAF : Nomenclature d'Activités Française
[NBI](#) : Nouvelle Bonification Indiciaire
 NEET : Ni en Emploi, ni en Formation, ni en Éducation
 NOTRe : Nouvelle Organisation Territoriale de la République
 NTIC : Nouvelles Technologies de l'Information et de la communication
 OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Économiques
 OCTA : Organisme Collecteur de la Taxe d'Apprentissage
[ONDRP](#) : Observatoire National de la Délinquance et des Réponses Pénales
 ONISEP : Office National d'Information sur les Enseignements et les Professions
 ONPMQ : Observatoire National Paritaire des Métiers et des Qualifications
[ONZUS](#) : Observatoire National des Zones Urbaines Sensibles
 OPACIF : Organisme Paritaire Agréé au titre du Congé Individuel de Formation)
[OPAH](#) : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
 OPCA : Organisme Paritaire Collecteur Agréé
 OPE : Opération Prévention Été
 ORU : Opérations de Renouvellement Urbain
[PAD](#) : Point d'Accès au Droit
 PAEJ : Point Accueil Écoutes Jeunes
 PAIO : Permanence d'Accueil, d'Information et d'Orientation
 PAQUE : Préparation Active à la Qualification et à l'Emploi
 PC : Programmes « Convergence » (dédiés aux régions d'Europe les moins développées)
 PCRE : Programmes « Compétitivité Régionale et Emploi
 PCS : Professions et Catégories Socioprofessionnelles
 PDS : Programme Développement Solidarité
 PDU : Plan de Déplacement Urbain
 PDV : Plan de Départ Volontaire
 PE : Pôle emploi
[PEL](#) : Projet Éducatif Local
 PEPITE : Pôles Étudiants Pour L'innovation, le Transfert et l'entrepreneuriat
 PIB : Produit Intérieur Brut
 PIC : Programme d'Initiative Communautaire
 PIJ : Point d'Information Jeunesse

PIMMS : Point d'Information Multi-Services Guichet unique au service des usagers des quartiers en difficulté	SCUIO : Service Commun Universitaire d'Information et d'Orientation
PISA : Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves	SDF : Sans Domicile Fixe
PLH : Programme Local de l'Habitat	SDO : Suivi De l'Orientation
PLIE : Plan Local Pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi	SHS : Sciences Humaines et Sociales
PMI : Protection Maternelle et Infantile	SIAE : Structures d'Insertion par l'Activité Économique
PMJ5 : Personnes placées sous-main de Justice	SIDA : Syndrome d'Immuno-Déficienne Acquise
PNAE : Plan National d'Action pour l'Emploi	SIECLE : Système d'Information pour les Élèves des Collèges, des Lycées et pour les Établissements
PNRQAD : Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés	SIECLE-BEE : Système d'Information pour les Élèves des Collèges, des Lycées et pour les Établissements – Base Élève Établissements
PNRU : Programme National de Rénovation Urbaine	SIEG : Service d'Intérêt Économique Général de la formation
POE : Préparation Opérationnelle à l'Emploi	SIEI : Système Interministériel d'Échanges d'Informations
PPAE : Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi	SMIC : Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance
PPE : Prime Pour l'Emploi	SNCF : Société Nationale des Chemins de Fer
PPU : Prêt Projet Urbain	SOFRES : Société Française d'Enquêtes par Sondages
PRAO : Pôle Rhône-Alpes de l'Orientation	SPE : Service Public de l'Emploi
PRE : Programme de Réussite Éducative	SPO : Service Public de l'Orientation tout au long de la vie
PS : Prévention Spécialisée	SPRFP : Service Public Régional de la Formation Professionnelle
PSAD : Plateformes de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs	SPRO : Service Public Régional de l'Orientation
PSE : Plan de Sauvegarde de l'Emploi	SQY : Saint-Quentin-en-Yvelines
PUCA : Plan Urbanisme, Construction, Architecture	SRU : Solidarité et Renouvellement Urbain
PV : Politique de la Ville	SSIG : Service Social d'Intérêt Général
PVE : Portail de Vie Étudiante	STG : Sciences et Technologies de la Gestion
RA : Rhône-Alpes	STMG : Sciences et Technologies du Management et de la Gestion
RAR : Réseaux Ambition Réussite	STMT : Statistique mensuelle du marché du travail
RAR/RRS : Réseau Ambition Réussite/Réseau de Réussite Scolaire	SVE : Service Volontaire Européen
RCA : Réseaux de Création d'Activités	TAPAJ : Le Travail Alternatif Payé A la Journée
REEAP : Réseau d'Écoute, d'Aide et d'Accompagnement des Parents	THC : Tétrahydrocannabinol
REP : Réseaux d'Éducation Prioritaire	TIC : Technologies de l'Information et de la Communication
REP+ : Réseaux d'Éducation Prioritaire Renforcés	TICE : Technologies de l'Information et de la Communication dédiées à l'Enseignement
RHI : Résorption de l'Habitat Insalubre	TRACE : Trajet d'Accès à l'Emploi
RMI : Revenu Minimum d'Insertion	UE : Union Européenne
RNCP : Répertoire National des Certifications Professionnelles (recense l'ensemble des Certifications Professionnelles répertoriées par la CNCP)	UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
ROME : Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois	UNIJ : Union Nationale de l'Information Jeunesse
RRS : Réforme des Rythmes Scolaires	UNSA : Union Nationale des Syndicats Autonomes
RSA : Revenu de Solidarité Active	
RSE : Responsabilité Sociétale des Entreprises	
RSI : Régime Social des Indépendants	
SAE : Système d'Archivage Électronique	
SAP : Service d'Amorçage des Projets	
SCO : Service Civique Obligatoire	

URSSAF : Unions de Recouvrement des
Cotisations de Sécurité Sociale et
d'Allocations Familiales
USH : Union Sociale pour l'Habitat
UTEQ : Unités Territoriales de Quartier
VAE : Validation des Acquis de l'Expérience
VBC : « Vivre dans de Bonnes Conditions »
VISALE : Visa pour le Logement et l'Emploi

VVV : Ville Vie Vacances
ZAC : Zone d'Aménagement Concerté.
ZEP : Zone d'Éducation Prioritaire
ZFU : Zone Franche Urbaine
ZRR : Zones De Revitalisation Rurale
ZRU : Zone de Redynamisation Urbaine
ZTEF : Zones Territoriales Emploi - Formation
ZUS : Zone Urbaine Sensible

TABLE DES TABLEAUX, GRAPHIQUES ET SCHÉMAS

Tableau 1-01 : Résultats compilés (axe 1) : les problèmes rencontrés	74
Tableau 1-02 : Résultats compilés (axe2) : l'entrée en déshérence	75
Tableau 1-03 : Résultats compilés (axe3) : les structures et outils	76
Tableau 1-04 : Panorama des définitions des jeunes « invisibles » par eux-mêmes.....	78
Tableau 1-05 : Population écrouée par niveau d'instruction au 1er avril 2010.....	83
Tableau 2-01 : Enquêtes sources ou plateformes de données centralisées	107
Tableau 2-02 : Population des NEET en Europe en 2012	109
Tableau 2-03 : Emploi et chômage des 15-29 ans en 2012.....	110
Schéma 2-04 : De la visibilité à l'invisibilité.....	111
Schéma 2-05 : incidence de la précarité sur le degré d'invisibilité.....	112
Tableau 2-06 : Facteurs de précarité contributifs à l'invisibilité	112
Schéma 2-07 : de la visibilité à l'invisibilité suivant les facteurs de précarité	113
Schéma 2-08 : Méthode de « l'entonnoir ».....	114
Tableau 2-09 : Inventaire des bases de données	115
Schéma 2-10 : Les risques de doublons	118
Tableau 2-11 : Demande d'extraction : base de données du Parcours 3.....	119
Tableau 2-12 : Comparaison du décompte des jeunes de 15 à 29 ans entre « données EEC » et « données diverses » pour l'année 2012.....	120
Tableau 2-13 : Décompte des « invisibles » / classe d'âge et année	124
Tableau 2-14 : Cinq catégories de jeunes	126
Tableau 2-15 : Comparatif des « invisibles » et des NEET	127
Tableau 2-16 : Une évolution dangereuse sur sept années	128
Graphique 2-17 : Répartition des jeunes selon leur degré d'invisibilité, par année et par classe d'âge	130
Tableau 2-18 : Impact de la précarité sur les conditions de vie des personnes.....	132
Tableau 2-19 : Impact de la précarité au travail sur les personnes	133
Graphique 2-20 : Répartition des jeunes « invisibles » selon leur occupation, par classe d'âge et pour l'année 2012.....	137
Schéma 2-21 : Un parcours d'éducation, être ou ne pas être sur la « voie royale »	138
Tableau 2-22 : Décompte des jeunes « invisibles » de 15-19 ans.....	139
Tableau 2-23 : taux de scolarisation par âge (en %).....	140
Graphique 2-24 : Répartition des jeunes de 15 à 19 ans selon leur degré d'invisibilité en 2012 .	141
Tableau 2-25 : Décompte et part des jeunes « invisibles » de 20-24 ans.....	142
Graphique 2-26 : Répartition des jeunes de 20 à 24 ans selon leur degré d'invisibilité en 2012 .	143
Tableau 2-27 : Décompte et part des jeunes « invisibles » de 25-29 ans.....	144
Graphique 2-28 : Répartition des jeunes de 25 à 29 ans selon leur degré d'invisibilité en 2012 .	145
Graphique 2-29 : Répartition des jeunes selon leur type de logement (par classe d'âge pour les années 2005, 2009 et 2012)	147
Graphique 2-30 : Habitation des jeunes selon leur degré d'invisibilité en 2012.....	149
Tableau 2-31 : Les jeunes picardes selon leur mode de cohabitation et selon qu'elles ont, ou non, décroché du système scolaire.....	150
Graphique 2-32 : Part des jeunes vivants chez leurs parents (par âge).....	151
Graphique 2-33 : Décompte de l'invisibilité des jeunes selon leur zone d'habitation pour les années 2005, 2009 et 2012.....	152
Graphique 2-34 : Répartition des « invisibles » selon leur âge et leur zone d'habitation pour les années 2005, 2009 et 2012.....	153
Tableau 2-35 : Les « invisibles » de degré 4, selon la tranche d'âge et en regard de ceux issus des ZUS	153

Graphique 2-36 : Répartition des jeunes « invisibles » selon leur zone d'habitation en 2012	154
Graphique 2-37 : Répartition des jeunes selon leur degré d'invisibilité et la PCS des parents par classe d'âge en 2012	156
Graphique 2-38 : Le statut des jeunes par âge à Saint-Quentin-en-Yvelines (estimation).....	158
Tableau 2-39 : Taux d'invisibilité en % pour les 15-29 ans suivant deux méthodes de calcul	159
Graphique 2-40 : Les jeunes « invisibles » de SQY par degré et par âge à (estimation en référence aux taux régionaux)	160
Tableau 2-41 : Décompte des jeunes « invisibles » par classe d'âge en 2005, 2009 et 2012, en régions Rhône-Alpes et Île-de-France.....	162
Graphique 2-42 : Invisibilité des jeunes par région.....	163
Graphique 2-43 : Âge moyen des jeunes 15-25 ans vivant chez leurs parents.....	164
Graphique 2-44 : Habitation des jeunes « invisibles » par région.....	165
Graphique 2-45 : Habitation des jeunes selon leur degré d'invisibilité en 2012 par région	166
Graphique 2-46 : Jeunes vivants en Zone Urbaine Sensible (ZUS) selon leur degré d'invisibilité, et leur âge	167
Graphique 2-47 : Les jeunes selon la PCS de leurs parents par classe d'âge en 2012 en Ile-de-France et en Rhône-Alpes	169
Tableau 2-48 : Part totale des NEET (15-29 ans) en Europe (2004-2008-2012) et part des chômeurs NEET en 2012 (%)	171
Tableau 2-49 : Part des NEET (15-29 ans) en Europe (2004-2008-2012) et part des chômeurs NEET en 2012 (%) par tranche d'âge	171
Tableau 3-01 : Des mesures et des structures pour le « flux » et pour le « stock ».....	177
Tableau 3-02 : Des orientations pour améliorer la politique de lutte contre le décrochage	182
Tableau 3-03 : Les trois champs de la lutte contre le décrochage	183
Schéma 3-04 : Le parcours de prise en charge	185
Tableau 3-05 : L'éducation prioritaire en nombre et % d'élèves	189
Diagramme 3-06 : Nombre de jeunes concernés par les E2C	195
Tableau 3-07 : Nombre de jeunes en EPIDE et rendement	196
Tableau 3-08 : Comparaison des micro-lycées, E2C et EPIDE	199
Tableau 3-09 : Activités du réseau des Missions locales en 2012.....	205
Tableau 3-10 : Tableau de bord des Missions locales – comparatif janvier-septembre 2012 et 2013.....	206
Graphique 3-11 : Le statut des jeunes sur l'agglomération de SQY par âge.....	227
Graphique 3-12 : Statut des jeunes suivis en Mission locale à SQY	228
Tableau 3-13 : Inventaire des structures et actions jeunesse à SQY	234
Tableau 3-14 : Taux de présence des structures sur le territoire de SQY.....	235
Graphique 3-15 : Taux de structures et actions jeunesse à SQY	236
Tableau 3-16 : Population des cinq pays d'Europe et de l'UE.....	246
Tableau 3-17 : Natalité et migration en Europe	246
Tableau 3-18 : Éducation - Formation (initiale).....	248
Tableau 3-19 : Éducation - Formation (professionnelle et supérieure, seconde chance et accompagnement scolaire)	249
Tableau 3-20 : Éducation - Formation : Un plus pour l'accès à l'emploi (NTIC)	251
Tableau 3-21 : Éducation - Formation : Un plus pour l'accès à l'emploi (langues étrangères) ...	251
Tableau 3-22 : Éducation - Formation : Un plus pour l'accès à l'emploi (permis de conduire) ..	252
Tableau 3-23 : Éducation – Formation (culture et sport)	253
Tableau 3-24 : Information – orientation (les bibliothèques et centre de documentation).....	254
Tableau 3-25 : Information – orientation (l'accès à l'information <i>via</i> Internet)	255

Tableau 3-26 : Prévention - Insertion	259
Tableau 3-27 : Emploi (chômage et risque de pauvreté)	260
Tableau 3-28 : Emploi (mobilité internationale).....	261
Tableau 3-29 : Indicateurs d'emploi et de chômage des jeunes dans les principaux pays industrialisés en 2012.....	262
Tableau 3-30 : Vie quotidienne (transport et logement)	263
Tableau 3-31 : Vie quotidienne (santé, citoyenneté)	264
Tableau 3-32 : Vie quotidienne (accès aux droits et espace d'accueil)	265
Schéma 4-01 : Architecture du réseau national pour prévenir le décrochage et raccrocher les jeunes décrochés issue du CIJ.....	290
Tableau 4-02 : Un « Agenda social de la jeunesse » comme outil de diagnostic	293
Tableau 4-03 : Missions du CIDJ face aux 13 chantiers du CIJ	294
Tableau 4-04 : Un portail unique de la jeunesse porté par le CIDJ	297
Tableau 4-05 : Analyse de l'action politique de « jeunesse » au prisme de notre « Agenda social de la jeunesse » et du dossier du CIJ 2015 : « Éducation-formation »	299
Tableau 4-06 : Analyse de l'action politique de « jeunesse » au prisme de notre « Agenda social de la jeunesse » et du dossier du CIJ 2015 : « Information-Orientation »	303
Tableau 4-07 : Analyse de l'action politique de « jeunesse » au prisme de notre « Agenda social de la jeunesse » et du dossier du CIJ 2015 : « Prévention-Insertion »	304
Tableau 4-08 : Analyse de l'action politique de « jeunesse » au prisme de notre « Agenda social de la jeunesse » et du dossier du CIJ 2015 : « Emploi »	306
Tableau 4-09 : Analyse de l'action politique de « jeunesse » au prisme de notre « Agenda social de la jeunesse » et du dossier du CIJ 2015 : « Vie quotidienne »	308
Tableau 3-10 : Projection sur les missions en établissements scolaires pour les jeunes en SCO	322
Tableau 4-11 : Mise en œuvre de la Garantie jeunes	330
Tableau 4-12 : La Carte « <i>Vitae</i> » de la formation et du parcours professionnel.....	337
Tableau 4-13 : La Carte « <i>Vitae</i> » d'activité et de la formation professionnelle (Carte « <i>Vitae</i> » AFP).....	338
Graphique 4-14 : Répartition de la population composant l'accroissement naturel en France, par âges au 1er janvier	344
Tableau 4-15 : Variation de la population française par tranche d'âges au 1er janvier (1980 - 2014).....	345
Schéma 4-16 : Le numérique grignote l'ensemble de l'économie.....	351